

37687

25 ANS AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT ET DE L'INTEGRATION DE L'AFRIQUE



NATIONS UNIES

390

**25 ANS AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT
ET DE L'INTEGRATION DE L'AFRIQUE**

TABLE DES MATIERES

	Page
PREFACE	
Message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies	v
I. AVANT-PROPOS	
L'Ethiopie socialiste	vii
République du Ghana	x
République du Kenya	xiii
Royaume du Maroc	xv
République fédérale du Nigéria	xvii
République de Sierra Leone	xx
République tunisienne	xxi
République du Zaïre	xxii
II. INTRODUCTION	
par le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique	1
III. LA COMMISSION	
A. L'ABC de la Commission	8
B. Etudes des conditions économiques et sociales en Afrique, 1958-1983	23
C. Progrès accomplis dans la création d'institutions	58
D. Principales réalisations	68
E. Performance du secrétariat en tant qu'agent d'exécution	89
F. Coopération et intégration économiques	95

IV. TEMOIGNAGES	
George Davidson	114
Robert K.A. Gardiner	118
Wollie Chekol	164
Robert J. Ouko	168
Delphine Tsanga	170
Mahdi Elmandjra	174
V. PERSPECTIVES D'AVENIR	179
VI. CONCLUSION	189
ANNEXES	192
I. Organigramme du secrétariat de la CEA	193
II. Activités de coopération technique	194
III. Tableaux statistiques	195

PREFACE

MESSAGE DU SECRETAIRE GENERAL
de l'Organisation des Nations Unies



J'ai récemment, à plusieurs reprises, appelé l'attention de la communauté mondiale sur les graves problèmes que rencontre l'économie mondiale et sur les conséquences politiques d'une telle situation si elle devait persister. Je suis absolument convaincu que la coopération multilatérale a un rôle fondamental à jouer dans la solution de ces problèmes.

Les nombreux exemples concrets de la coopération économique multilatérale aux échelons régional et sous-régional en Afrique sont encourageants. Le Plan d'action et l'Acte final de Lagos montrent que les Etats africains sont résolus à encourager l'autonomie nationale et collective. Si je mentionne les deux, c'est parce que pour avoir un véritable sens l'autonomie doit progresser sur les deux fronts.

Je suis très heureux que la Commission économique pour l'Afrique ait contribué d'une manière décisive à arrêter cette ligne d'action. En identifiant les problèmes en jeu, en recommandant les mesures à prendre pour les résoudre, en réunissant les gouvernements et en exécutant des projets, elle a fait preuve de l'enthousiasme et du désir d'innovation dont l'Afrique a tellement besoin. La Décennie du développement industriel et la Décennie des transports et des communications sont deux exemples récents d'initiatives concrètes et utiles.

Enormes sont les problèmes qu'affrontent l'Afrique, en particulier à une époque où les économies africaines souffrent beaucoup de la récession mondiale. Je pense ici en particulier

au fléchissement sans précédent des produits primaires d'exportation dans les pays africains. Il importe donc de redoubler d'efforts pour instaurer des mécanismes, y compris le Fonds commun, dont l'objet est de stabiliser et de renforcer ces cours. L'Afrique se heurte par ailleurs à de graves problèmes de balance des paiements et d'endettement. Pour les résoudre il faudra qu'elle puisse compter sur une augmentation marquée de l'aide publique au développement par le truchement, en particulier, des institutions multilatérales, sans pour autant ignorer la coopération financière entre les pays africains eux-mêmes. Je suis aussi très préoccupé par la détérioration continue de la situation alimentaire en Afrique. Compte tenu du vaste potentiel agricole de ce continent, on ne peut certainement pas le laisser continuer à recourir de plus en plus à des importations de denrées alimentaires. Parmi les priorités de votre futur programme de travail doit donc figurer un plus grand degré d'autosuffisance alimentaire à l'échelon national. A cet effet, il convient d'encourager sans réserve la coopération régionale et sous-régionale.

La CEA accorde beaucoup d'attention aux problèmes que votre continent se doit de résoudre sans tarder et j'espère qu'avec son aide, l'Afrique parviendra à les surmonter. Vous pouvez à cette fin compter sur mon appui le plus total. Je vous souhaite un heureux anniversaire. Mes vœux de succès les plus chers vous accompagnent.

J. Perez de Cuellar

I. AVANT - PROPOS

DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT

- L'ETHIOPIE SOCIALISTE
- REPUBLIQUE DU GHANA
- REPUBLIQUE DU KENYA
- ROYAUME DU MAROC
- REPUBLIQUE FEDERALE DU NIGERIA
- REPUBLIQUE DE SIERRA LEONE
- REPUBLIQUE TUNISIENNE
- REPUBLIQUE DU ZAIRE

MENGISTU HAILE-MARIAM

Président du Conseil administratif
militaire provisoire et de la Com-
mission pour l'organisation du
Parti des travailleurs d'Éthiopie,
Commandant en Chef de
l'Armée révolutionnaire
de l'Éthiopie socialiste



C'est pour moi un grand plaisir de pouvoir contribuer à cette publication spéciale consacrée au vingt-cinquième anniversaire de la Commission économique pour l'Afrique.

Doté de richesses naturelles très variées, le continent africain qui couvre un immense territoire a toujours revêtu pour les puissances coloniales un attrait particulier.

C'est à la fin du XV^{ème} siècle environ, alors que le trafic des esclaves était une activité commerciale très rentable qu'a commencé l'exploitation des ressources humaines du continent.

Si les pays industrialisés du monde contemporain ont atteint leur niveau actuel de prospérité, c'est parce qu'au fil des siècles, ils ont exploité et pillé les vastes ressources humaines et naturelles de notre région. On se rappellera que pour mieux contrôler les ressources de l'Afrique, les puissances impérialistes avaient en 1890 décidé de coloniser le continent et de s'en partager le butin. Appelé «le partage de l'Afrique», ce processus a vu le jour à la fin du XIX^{ème} siècle sous l'impulsion des puissances européennes qui allaient soumettre le continent africain à une exploitation sans précédent de ses ressources humaines et naturelles, à la dégradation de la dignité des peuples de l'Afrique, à la violation des droits de l'homme les plus élémentaires, et à des actes de barbarie, dont ces peuples ont souffert dans leur chair.

Tous les Africains savent que notre continent a dû lutter avec vigueur pendant un

siècle environ pour commencer à se débarrasser du colonialisme. Cette lutte longue et amère qu'ont menée les peuples de l'Afrique a fait parmi les Africains de très nombreuses victimes.

Etant donné que c'est par les armes que notre continent a conquis sa liberté et son indépendance, c'est par les armes seulement qu'il parviendra à se libérer complètement et à continuer de défendre avec succès une indépendance conquise de haute lutte.

Les pays du monde en développement savent, comme ils l'ont appris avec amertume, que l'indépendance politique est, sans indépendance économique, un phénomène précaire et qu'une nouvelle forme plus subtile de colonialisme, connue sous le nom de néo-colonialisme, peut facilement la mettre en péril.

La création d'organisations internationales comme la Commission économique pour l'Afrique a, dans un certain sens, accentué la lutte contre le néo-colonialisme et l'impérialisme.

Malgré les longs et laborieux débats qui ont eu lieu ces 35 dernières années entre les pays en développement et les pays développés aucune véritable solution n'a encore été trouvée aux problèmes de l'économie mondiale, laquelle, à cause du manque total de souplesse de la politique économique des pays développés, est aujourd'hui un essaim de contradictions. Tirant parti de leur degré d'industrialisation, les pays développés continuent de relé-

guer les pays africains au deuxième rang, refusant de leur octroyer une aide à la transformation sur place de leurs matières premières. Les pays capitalistes industrialisés suivent une politique dont l'objet est de continuer de faire des pays africains les fournisseurs de matières premières bon marché à leurs industries. Les prix de ces matières ainsi que des articles manufacturés sont déterminés par les pays développés eux-mêmes qui ne laissent pas aux producteurs voix au chapitre.

La question de la détermination des prix est à l'ordre du jour de la communauté internationale et des négociations très difficiles sont en cours depuis 35 ans aux Nations Unies pour trouver une solution équitable à ce problème. Malheureusement, le triste sort des pays en développement en général et des pays africains en particulier n'a jusqu'ici reçu aucune attention.

De même, le volume de l'aide au développement ne cesse depuis quelques années de diminuer cependant que les modalités régissant l'octroi de cette aide ont été durcies. Aussi, les pays africains se trouvent-ils dans l'incapacité de rembourser leurs dettes.

En bref, les problèmes économiques des pays en développement en général et des pays africains en particulier se sont aggravés à cause de la politique économique des pays capitalistes.

L'Afrique doit continuer de lutter avec vigueur et énergie pour instaurer un ordre éco-

nomique international juste, équitable et durable tout en prenant les mesures économiques appropriées pour atténuer les effets défavorables de la politique des pays capitalistes.

La création de la CEA est le résultat de la lutte infatigable que l'Afrique a menée entre 1947 et 1958 à l'Organisation des Nations Unies, laquelle avait déjà créé des commissions économiques régionales similaires pour l'Europe, l'Amérique latine et l'Asie.

Une petite poignée seulement d'Etats africains indépendants, y compris l'Ethiopie, ont eu le privilège d'être les chefs de file de la lutte pour la création de la CEA, et ce, malgré l'opposition résolue et continue des puissances coloniales de l'époque qui n'hésitaient à prétendre que l'Afrique était encore sous régime colonial.

La lutte que l'Ethiopie a menée pour la création de la Commission et le don qu'elle a fait plus tard de la Maison de l'Afrique à l'Organisation des Nations Unies attestent sans équivoque du désir constant de ce pays de soutenir la Commission économique pour l'Afrique.

Inutile de dire que, depuis sa création, le secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique s'est dévoué sans compter au service du continent. Représentants hautement compétents et éminents de l'Afrique, Mekki Abbas du Soudan, le premier Secrétaire exécutif de la CEA, Robert Gardiner du Ghana, le deuxième et Adebayo Adedeji du

Nigéria, Secrétaire général adjoint et Secrétaire exécutif en exercice, méritent notre reconnaissance la plus profonde pour les remarquables qualités de chef dont ils ont fait preuve et pour la façon remarquable dont ils ont dirigé les travaux de la Commission pendant une période difficile. Tout le personnel du secrétariat mérite également notre reconnaissance pour avoir accepté de mettre ses talents, ses compétences et son dévouement au service du continent africain.

Malgré les efforts de très grande qualité déployés par la Commission pour surmonter les problèmes de développement du continent et malgré ceux que font les gouvernements africains, le taux de croissance des économies de la région est ces vingt-cinq dernières années demeuré très bas. Compte tenu d'un taux d'accroissement démographique et d'urbanisation très rapide mais aussi de mauvaises conditions atmosphériques chroniques qui se sont soldées par de très graves sécheresses et une dégradation progressive de l'environnement, le continent africain continue de souffrir d'une production alimentaire très insuffisante.

Ce n'est pas seulement dans le secteur agricole que les pays africains ont accusé une diminution de leur taux de croissance. En effet, dans la quasi-totalité des autres secteurs (industrie, mise en valeur des ressources naturelles et humaines, science et technique, transports et communications, commerce et finance, énergie et environnement), des déficiences notables ont été constatées ces 25 dernières années.

Pour maîtriser cette tendance négative et y remédier, la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement africains a, lors de sa réunion tenue à Lagos en avril 1980, adopté une stratégie appelée Plan d'action de Lagos pour le développement économique de l'Afrique (1980-2000) dont l'objectif est de mobiliser des ressources africaines et de les allouer à des emplois productifs en vue de permettre une reprise rapide des économies africaines et d'atteindre, sur la base de l'autonomie individuelle et collective, l'intégration économique du continent d'ici à l'an 2000.

Bien que la mise en oeuvre de cette stratégie demeure au premier chef du ressort des gouvernements africains, la CEA, en collaboration avec son organisation soeur, l'OUA, devrait jouer un rôle vital dans sa transformation en une réalité. A en juger par ses réalisations, tout porte à croire que la CEA remplira dans les années à venir la mission qui lui a été confiée en aidant les Etats membres à améliorer la qualité de vie des peuples de l'Afrique.

VIVE L'AFRIQUE LIBRE ET UNIE !

CAPITAINE JERRY JOHN RAWLINGS

Président du Conseil national
provisoire de la défense de
la République du Ghana



La célébration du vingt-cinquième anniversaire de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) me donne l'occasion que je me voudrais de laisser passer, de rappeler les événements qui ont abouti à sa naissance et à sa croissance, en particulier la participation du Ghana à ces événements, d'évaluer la performance de l'Organisation et de méditer sur son rôle actuel et futur dans le développement socio-économique de l'Afrique.

On se rappellera qu'après les ravages et les destructions causés par la deuxième guerre mondiale dans plusieurs pays, le Conseil économique et social des Nations Unies avait établi pendant les premières années qui ont suivi cette guerre, un certain nombre de commissions régionales pour contribuer à leur reconstruction. C'est ainsi que des commissions avaient été créées pour l'Europe, l'Asie et l'Extrême-Orient (aujourd'hui appelée la Commission pour l'Asie et le Pacifique) et l'Amérique latine. L'Afrique du Nord et l'Ethiopie avaient quant à elles été intégrées à la Commission économique pour l'Europe.

On se rappellera également qu'à la quatrième session du Conseil économique et social en 1947, le représentant de l'Inde avait présenté un projet de résolution visant la création d'une Commission économique spéciale pour l'Afrique du Nord et l'Ethiopie. Toute limitée qu'eût été sa portée géographique, ce projet constituait la première initiative prise aux Nations Unies de créer une Commission économique pour l'Afrique. Malheureusement, il ne fut pas adopté, essentiellement parce qu'on

s'était demandé s'il était possible de considérer l'Afrique du Nord et l'Ethiopie comme un tout économique.

Il fallut attendre l'année 1957 pour voir le Ghana, pays nouvellement indépendant et prenant part pour la première fois aux travaux de l'Assemblée générale, soulever de nouveau la question de la création d'une Commission économique pour l'Afrique. Les déclarations de mon pays reçurent l'appui enthousiaste de plusieurs délégations. C'est ainsi qu'avec 28 autres pays, il parraina une résolution recommandant la création d'une Commission économique pour l'Afrique (CEA).

Après l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 1155 (XII), le Conseil économique et social, en date du 29 avril 1958, créa la Commission économique pour l'Afrique (CEA). Dans l'ordre géographique, la compétence de cette Commission devait s'étendre à «l'ensemble du continent africain, à Madagascar et aux autres îles d'Afrique». Addis-Abeba (Ethiopie) fut choisi comme siège de la Commission, le Ghana, l'Ethiopie, le Maroc, la République arabe unie et le Soudan s'étant offerts à recevoir cet organisme dans leurs territoires respectifs.

Lorsque la Commission fut créée en 1958, 15 Etats seulement reçurent le statut de membres de plein droit dont huit étaient des Etats africains, à savoir le Ghana, l'Ethiopie, le Libéria, la Libye, le Maroc, la République arabe unie, le Soudan et la Tunisie. Les sept autres étaient la Belgique, l'Espagne, la France,

l'Italie, le Portugal et le Royaume-Uni, tous d'anciennes puissances coloniales, ainsi que l'Afrique du Sud.

Il sied de mentionner que les autres commissions avaient été créées peu après la deuxième guerre mondiale sans beaucoup de difficultés alors qu'il fallut pas moins de dix ans à la communauté internationale pour se mettre d'accord sur la création de la CEA, et ce, en raison principalement de l'opposition des grandes puissances coloniales qui, pendant plus d'un siècle, avaient exercé un contrôle total sur la vie économique et politique de la plupart des régions du continent. Pour les pays africains membres de la Commission, cette nouvelle Organisation représenta un grand pas en avant car elle constituait non seulement la première véritable organisation internationale couvrant le continent tout entier mais encore elle fournissait la seule enceinte où les Africains pouvaient prendre une part active et concrète à la solution des problèmes intéressant leurs peuples.

Pour les huit premiers pays membres africains, la création de la Commission a revêtu une énorme importance politique. Cette commission est en effet devenue un instrument de la promotion du panafricanisme et de la lutte contre le colonialisme, le racisme et l'*apartheid*. Le simple fait que la moitié environ des pays membres de la CEA personnifiaient ces maux nous encouragea au Ghana, à l'apogée de la révolution africaine, à combattre infatigablement ces maux. Il n'est donc pas surprenant que le premier programme de travail et le

premier ordre de priorité de la Commission portaient sur des questions comme les effets négatifs de la discrimination sociale en Afrique australe, l'incidence de la Communauté économique européenne sur le développement, la coopération et l'intégration économiques de l'Afrique, et la nécessité de modifier les relations économiques de dépendance entre les économies de marché occidental et le continent africain.

On ne saurait trop insister sur l'importance qu'a eue pour l'évolution de la CEA la première Conférence des Etats africains indépendants tenue du 15 au 22 avril 1958 à Accra. A cette conférence, les dirigeants de tous les Etats africains indépendants eurent pour la première fois l'occasion de se retrouver afin de définir un programme commun pour l'Afrique par rapport au reste du monde. Kwame Nkrumah y parla de la libération de l'Afrique comme du principal objectif des pays africains indépendants. Les participants insistèrent également sur la nécessité de surmonter le retard économique de ces pays. En d'autres termes, la Conférence d'Accra établit l'ordre du jour et le programme de travail de la Commission en matière politique et socio-économique comme en témoigne le programme immédiat et ultérieur de travail de la Commission. Par conséquent, l'une des résolutions adoptées par la CEA à sa première session tenue du 29 décembre 1958 au 6 janvier 1959 à Addis-Abeba invitait le Secrétaire exécutif à, entre autres choses, établir une liaison avec la Conférence d'Accra des Etats africains indépendants d'Afrique.

Tout cela était conforme à notre conviction que la Commission devait être utilisée comme un instrument du développement de l'Afrique et de la libération totale du continent, ce qui incita le Gouvernement ghanéen à organiser en 1973 la onzième session de la Commission à Accra. L'une des principales réalisations de cette question fut d'admettre la nécessité de coordonner plus efficacement les programmes et politiques de la CEA dans la région et, partant, de prier le Secrétaire exécutif, dans la résolution 249 (XI), d'examiner avec le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organismes, la possibilité d'établir des arrangements appropriés en vue d'une action coordonnée pour l'élaboration et l'exécution des programmes de travail communs et, si possible, en vue de la création de divisions mixtes au sein du secrétariat. Cela devait aboutir ultérieurement à l'établissement de meilleurs liens de coopération entre la CEA et les institutions spécialisées ainsi que d'autres organes des Nations Unies se livrant à des activités économiques et sociales en Afrique.

Comme dans le cas de n'importe quelle nouvelle organisation, la CEA rencontra à ses débuts un certain nombre de difficultés, et notamment, le recrutement d'un personnel compétent et suffisant. Le premier Secrétaire exécutif par exemple, resta en fonctions un an à peine. Il fallut attendre l'année 1962, soit près de trois ans, pour voir M. Gardiner du Ghana assumer avec enthousiasme la direction de la Commission et devenir ainsi le deuxième Secrétaire exécutif. Son long mandat donna à

la Commission la stabilité dont elle avait un grand besoin pendant ses années de formation.

Malgré ses difficultés, on peut dire que la CEA a, dans une large mesure, répondu aux espoirs de ses membres fondateurs. Elle a contribué à accélérer le processus de décolonisation du continent. Elle a également dans un certain sens été le précurseur de la création cinq années plus tard de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Et pourtant, sa contribution aux activités politiques doit être considérée comme un sous-produit fortuit puisque son principal domaine d'activité concerne les questions économiques et sociales.

En matière socio-économique, la CEA a satisfait les besoins du continent en s'intéressant, au cours des premières années de son existence, au rassemblement, à l'analyse, à l'évaluation et à la diffusion d'informations et de données de base qui faisaient grandement défaut dans la région. En dehors de la prestation de services techniques consultatifs, la Commission a également contribué dans une très large mesure à l'établissement d'une

assise solide pour le développement socio-économique des pays africains.

Aucun bilan de la CEA ne serait complet sans faire mention de la contribution positive de la Commission à la promotion de la coopération économique sur le continent. De la division de l'Afrique en quatre sous-régions à sa quatrième session jusqu'à l'établissement des cinq centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets (MULPOC) en passant par le colloque organisé en 1979 à Monrovia par l'OUA et la CEA sur les futures perspectives de développement de l'Afrique jusqu'à l'horizon 2000 et l'adoption du Plan d'action de Lagos en 1980, la Commission a joué un rôle important dans l'évolution et le développement des idées et des concepts de la coopération économique aux niveaux sous-régional et régional en Afrique. Durant ce processus, elle a acquis une vaste expérience en créant des institutions et des activités multinationales qui n'ont pas d'égal sur le continent.

Les premières vingt-cinq années d'activité de la CEA ont coïncidé avec la période

d'émancipation politique de l'Afrique. Les vingt-cinq prochaines devraient être le témoin de son émancipation économique. Grâce à la CEA, l'Afrique est au plan des idées de développement et de la pensée économique au même niveau que le reste du monde.

Pour que la CEA devienne l'instrument que les pays africains souhaitent qu'elle soit, elle devrait pouvoir jouer un rôle plus catalytique et plus opérationnel, être davantage orientée vers l'action et constituer à l'échelle internationale l'élément moteur de la région en élaborant des positions communes qui défendent les intérêts de l'Afrique. Nous aimerions avoir une CEA méditant en profondeur sur les besoins et les objectifs déclarés du continent plutôt qu'un organisme appliquant des remèdes et des idées imposés de l'extérieur. L'Afrique a le potentiel voulu pour être la région la plus riche du monde mais elle est malheureusement aujourd'hui la moins développée et la plus pauvre de la planète. Une Afrique développée autonome serait le témoignage le plus éloquent de la réalisation des espoirs et des aspirations que nourrissaient les pères fondateurs africains de la Commission.

SON EXCELLENCE DANIEL ARAP MOI

Président de la République
du Kenya



Certains d'entre nous se rappellent encore le jour où, en 1958, la CEA est devenue au sein de l'Organisation des Nations Unies le premier organisme intergouvernemental spécifiquement chargé d'élaborer des programmes économiques et sociaux pour le continent africain et les îles adjacentes.

A l'époque bien sûr, il fallait encore établir les bases de ces nouvelles et hautes responsabilités puisque huit pays africains seulement avaient accédé à l'indépendance politique, les autres continuant de lutter pour se libérer de différents types ou de différentes phases de régime colonial. Initialement donc, la CEA a été associée aux efforts faits pour obtenir l'autodétermination de tous les pays de la région, son potentiel représentant un argument très solide en leur faveur.

Aujourd'hui, à une ou deux tristes exceptions près, la quasi-totalité des pays africains sont libres et la CEA est devenue véritablement représentative du continent tout entier. Il sied cependant de noter que les cendres mouvantes de la lutte politique ont marqué l'apparition d'un autre problème, à la fois énorme et complexe, dans ce vaste domaine que sont l'indépendance économique et le développement social.

Par rapport au reste du monde, l'Afrique accuse encore un très net retard. Des 26 pays qui appartiennent officiellement au groupe des «pays les moins avancés», pas moins de 21 se trouvent sur notre continent. Malgré des efforts louables, la stagnation persiste. C'est

pourquoi la célébration d'un vingt-cinquième anniversaire qui devrait toujours être considérée comme de bon augure pour l'avenir, nous donne l'occasion de placer quelques questions dans une juste perspective.

Au cours des ans, les problèmes de balance des paiements ont tendu à s'élargir et à s'aggraver. Au plan des importations, le principal facteur responsable de cet état de choses a été la brusque hausse des coûts du pétrole brut et des produits dérivés du pétrole qui a littéralement paralysé un grand nombre des pays les plus pauvres. Mentionnons également la dépendance excessive des pays africains à l'égard des importations de biens d'équipement et d'articles manufacturés des pays industrialisés sans oublier leur incapacité de développer de larges secteurs de production à l'exportation étayés et stimulés par des prix stables.

Sur cette toile de fond, les pays membres de la CEA ont été condamnés à souffrir d'une détérioration sans rémission de leurs termes de l'échange avec des pays plus avancés du globe. Du fait de l'indifférence manifestée par les pays industrialisés à l'égard d'un concept de la coopération globale qui relève après tout du bon sens, les pays du tiers monde se sont trouvés entraînés dans un cercle vicieux, la diminution de plus en plus marquée de leurs recettes de change - émanant dans une large mesure de quelques rares produits primaires - provoquant une réduction de leur capacité d'importer les produits essentiels susceptibles de les aider à diversifier leurs activités de déve-

loppement et leur production à l'exportation.

De surcroît, et c'est là un phénomène auquel elle doit faire honnêtement face, l'Afrique continue d'enregistrer un taux d'accroissement démographique inquiétant. Dans de trop nombreux cas, année après année, des masses d'hommes dont le nombre n'avait pas été prévu et de surcroît excessif, ont tout simplement englouti des progrès économiques obtenus avec difficulté, rendant impossible la réalisation des objectifs fixés pour le revenu par habitant ou pour l'expansion des services sociaux de base. Simultanément, la croissance démographique a engendré - essentiellement - un vaste éventail de problèmes et de dangers qui mettent en péril l'environnement.

Un autre facteur dont il faut tenir compte est l'instabilité politique qui affecte un grand nombre des pays du continent. Le moment est, je crois, venu pour les dirigeants africains de se rendre compte que le progrès ne peut avoir pour seule base qu'une assise solide et concrète de paix et de confiance.

Néanmoins, malgré tous les problèmes et les facteurs de dépression, il y a de bonnes raisons d'être optimiste. L'Afrique possède en effet d'énormes possibilités de développement puisque très vastes sont encore les ressources humaines et matérielles qui n'ont pas été mises à profit. De surcroît, le Plan d'action de Lagos adopté par les chefs d'Etat africains comme le canevas des efforts du continent, qui envisage la mise en place d'ici à la fin du siècle d'un marché commun africain, laisse

entrevoir de grands espoirs. La CEA sera donc appelée à jouer un rôle de plus en plus grand, en particulier par le biais de l'élargissement de certaines initiatives vitales prises dans le passé sous les auspices d'institutions de financement, de formation et de recherche.

Nous considérerons tous la CEA comme le cadre par excellence dans lequel il peut s'avérer possible de coordonner les politiques nationales au service d'un progrès panafricain optimal. A cette fin, l'accent doit être mis sur les mécanismes commerciaux, l'accès aux marchés des capitaux et l'élargissement de la base industrielle, toutes les approches dans ces différents domaines devant viser la réduction au maximum du chevauchement des efforts ou de la concurrence dans l'intérêt d'une maîtrise complète de l'énorme potentiel africain. Nous devons et nous pouvons devenir plus autonomes. Sous l'égide de la CEA, nous avons fait des débuts prometteurs grâce à l'établissement de centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets dont le but est de promouvoir la coopération économique régionale et de lui donner une signification concrète.

Ces 25 dernières années, nous avons acquis beaucoup d'expérience. C'est à nous tous qu'il appartient maintenant d'en tirer parti avec sagesse afin de réaliser nos aspirations économiques et sociales tout en préservant la liberté de l'Afrique et en renforçant la contribution de notre continent aux philosophies et niveaux de production auxquels la destinée de l'homme sera à tout jamais liée.

MESSAGE DE SA MAJESTE HASSAN II

Roi du Maroc



Il Nous est particulièrement agréable, au moment où la Commission économique pour l'Afrique fête son vingt-cinquième anniversaire, d'adresser à tous ses fonctionnaires Nos salutations et de leur exprimer Nos vœux de réussite dans l'oeuvre qu'ils accomplissent au service du continent africain.

Nous sommes d'autant plus heureux que cet événement revêt pour le Royaume du Maroc une dimension historique en même temps qu'il ouvre des perspectives d'avenir. Depuis 14 siècles, le Maroc entretient à divers degrés avec les pays africains et leurs peuples frères des relations économiques, sociales, culturelles et spirituelles. Les échanges commerciaux tout comme l'interaction sociale entre les Marocains et leurs frères africains ont marqué la physionomie du pays, ses coutumes et ses moeurs et jusqu'aux traits physiques de sa population.

Partie intégrante de l'Afrique, le Royaume du Maroc a toujours tenu à affirmer la personnalité du peuple africain, à préserver ses hautes valeurs et ses nobles principes, à réaliser son développement économique et social et à mettre son patrimoine culturel au service de l'humanité tout entière.

Il ne fait nul doute que les convoitises des pays colonialistes ont conduit au morcellement du continent africain, à l'établissement de frontières artificielles et au relâchement de toutes les relations commerciales et culturelles entre ses Etats.

Depuis son indépendance, le Maroc s'efforce de faire pièce aux manoeuvres colonialistes, de renouer les liens culturels, sociaux et économiques avec les pays frères tout en affirmant sa vocation africaine. Le préambule de sa constitution stipule en effet :

«Etat africain, il s'assigne, en outre, comme l'un de ses objectifs, la réalisation de l'Unité africaine».

Le Maroc a pris une part active à la réalisation de cette unité, en nouant des relations économiques étroites avec les différents pays africains et en menant une action résolue au sein des organismes africains tels que la Commission économique pour l'Afrique, dont il est l'un des membres fondateurs.

La résolution du Conseil économique et social des Nations Unies portant création de la Commission économique pour l'Afrique répondait à l'un des vœux les plus chers à l'Afrique, à savoir la création d'un organisme qui aurait pour mission de renforcer les relations économiques entre pays africains.

Si le Maroc est devenu l'un des premiers membres de la Commission, c'est qu'il était conscient de l'importance de la coopération économique entre pays africains, et convaincu que la coopération internationale dans le cadre de ce type d'organisations constituait l'un des moyens les plus efficaces de rapprocher les peuples et d'asseoir la paix et la sécurité internationales.

A cet égard, la Commission économique pour l'Afrique a réalisé de grands progrès en vue de la réalisation des aspirations des peuples africains au développement économique et social. C'est ainsi qu'elle a effectué les études visant à définir les domaines prioritaires, lesquelles ont révélé que la sécurité alimentaire et l'autonomie individuelle et collective revêtaient un caractère d'autant plus important que l'Afrique recelait d'importantes ressources notamment agricoles, minérales et halieutiques, mais dont l'exploitation exige la mobilisation des ressources humaines et matérielles.

Ces efforts de développement se heurtent au problème des communications et des transports entre pays africains, obstacle qu'il faut surmonter si l'on veut établir des relations étroites entre ces pays. Dans ce domaine nous ne pouvons que rendre hommage à la Commission économique pour l'Afrique pour les efforts qu'elle n'a cessé de déployer pour réaliser les objectifs de la Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique.

La Commission économique pour l'Afrique a également accordé une importance particulière au secteur industriel en prenant une part active dans la proclamation de la Décennie des Nations Unies pour le développement industriel en Afrique.

La priorité accordée à ces domaines est de nature à permettre la réalisation d'un développement économique et social intégré et de

l'autonomie individuelle et collective en Afrique, conformément aux principes énoncés dans le Plan d'action de Lagos et aux recommandations de la CEA et de l'OUA.

Le Maroc, qui s'est toujours fixé pour but le renforcement de la Commission économique pour l'Afrique, n'a jamais cessé de lui accorder, ainsi qu'aux organismes qu'elle a créés tout son soutien moral et matériel, de participer activement à la plupart de ses réunions. Il abrite en outre le siège de certains de ses organismes subsidiaires tels que le Centre multinational de programmation et d'exécution de projets pour l'Afrique du Nord, l'Institut supérieur de gestion pour l'Afrique du Nord ainsi que le siège de certaines institutions africaines comme l'Association africaine pour la promotion du commerce.

La Commission économique pour l'Afrique fête aujourd'hui 25 ans de réalisations remarquables et Nous sommes convaincus que l'oeuvre de demain sera encore plus méritoire.

Nous tenons, à cette occasion, à présenter nos compliments à la CEA et à féliciter son administration et tous ses fonctionnaires pour les efforts déployés en vue du renforcement des relations entre les pays africains.

Fait à Rabat, au Palais royal, le
9 décembre 1982.

**SON EXCELLENCE ALHAJI
SHEHU SHAGARI**

**Président de la République
fédérale du Nigéria**



C'est un honneur pour mon pays et un grand plaisir pour moi d'avoir été invités à écrire une préface à l'ouvrage commémorant le vingt-cinquième anniversaire de la CEA.

Les relations du Nigéria avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique remontent à 1958, année où mon pays a participé du 29 décembre 1958 au 6 janvier 1959 à Addis-Abeba à la première session de la Commission en sa qualité d'un des sept membres associés de la CEA. Signe positif de l'importance que le Nigéria attachait à l'époque à la CEA et qu'il continue de lui attacher, le Ministre fédéral des finances avait été choisi par le Gouvernement nigérian pour diriger la délégation de trois personnes envoyée à cette conférence où étaient présents comme membres de plein droit neuf pays africains indépendants seulement. La délégation nigériane à la première session de la Commission avait reçu l'ordre du Gouvernement de participer, entre autres choses, à l'élaboration d'un programme de travail et d'un ordre de priorité pour le secrétariat. Le premier programme de travail et l'ordre de priorité approuvés par la conférence couvraient différents domaines dont la formation, le développement communautaire, l'assistance économique et technique, les enquêtes statistiques, et l'établissement de programmes internationaux de commerce et de développement.

J'aimerais rappeler trois importantes résolutions adoptées durant la deuxième session de la Commission tenue du 29 janvier au 6 février 1960 à Tanger (Maroc) à laquelle j'ai

personnellement pris part. La résolution sur la prestation d'une assistance économique et financière internationale multilatérale à l'Afrique revêtait une grande importance en raison de l'accent qu'elle mettait sur la nécessité pour les donateurs multilatéraux et les pays donateurs de consulter le secrétariat de la CEA et de participer avec lui à la coordination de l'aide au développement des pays africains. Les enquêtes sur le patrimoine des ressources minérales en Afrique ne doivent pas être entreprises isolément des industries fondées sur ces ressources. C'est la résolution sur ces enquêtes qui recommandait que soit créé un lien solide entre elles et les industries tributaires pour leur fonctionnement de ressources minérales appropriées. La résolution sur le commerce intra-africain et une conférence d'hommes d'affaires africains illustre le profond désir des pères fondateurs de la CEA d'établir des liens plus étroits entre les pays africains.

En accédant à l'indépendance en 1960, le Nigéria est devenu membre de plein droit de la Commission et il a continué de prendre une part active à ses différents travaux. J'avais été chargé de diriger la délégation nigériane à la troisième session de la Commission tenue du 6 au 18 février 1961 à Addis-Abeba et j'avais été élu deuxième Vice-Président pour contribuer à la conduite des débats. A cette session de la Commission, les débats ont porté sur deux grands sujets, à savoir d'une part les effets des groupements économiques européens sur l'économie des pays africains et, d'autre part le programme de travail et l'ordre de pri-

orité pour la période 1961/1962.

La délégation nigériane à la septième session de la Commission a invité sur les instructions de son Gouvernement la CEA à tenir la session suivante à Lagos. En conséquence, la huitième session de la Commission s'est tenue du 13 au 24 février 1967 à Lagos. L'intérêt porté par mon pays à l'accélération du développement économique et social de l'Afrique comme en témoigne l'allocution d'ouverture de celui qui en était alors le chef d'Etat, reposait sur la nécessité pour la CEA de poursuivre avec un plus grand dynamisme ses programmes de promotion de la coopération entre pays africains et la mise en place de l'infrastructure des communications essentielles qui devaient relier différents Etats membres. A la dixième session de la Commission tenue du 8 au 13 février 1971 à Tunis, j'ai une fois encore eu le privilège de diriger la délégation nigériane. Dans mes interventions sur le rapport du Comité technique d'experts, j'avais invité la CEA qui, jusque-là, s'était contentée de faire des études et des recherches, à participer plus activement aux travaux opérationnels de ses Etats membres et, s'agissant du transport de technologie, j'avais également proposé qu'il soit adapté aux conditions locales. Il convient d'appeler l'attention sur le fait que depuis mes remarques sur le rôle du secrétariat de la CEA, cinq centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets ont été créés, un pour chacune des cinq sous-régions au sein desquelles les pays africains ont été groupés pour réaliser leurs objectifs.

Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le développement africain (FASNUDA) a été créé en juin 1976 par le Secrétaire général des Nations Unies en consultation avec le secrétariat de la CEA, afin de mobiliser des ressources pour la mise en oeuvre de programmes de développement économique et social en Afrique. Je me rappelle que le Nigéria a organisé en avril 1977 la première conférence pour les annonces de contribution et qu'il s'était à l'époque engagé à verser la somme de 1 million de naira, soit près de 1,6 million de dollars, pour la période triennale 1977-1980. Parmi les projets de développement que le secrétariat de la CEA a financés sur cette contribution de 1,6 million de dollars figurent le Programme de développement de l'industrie chimique, le Centre régional de formation aux techniques de levés aériens, le Programme des échanges dans le domaine de l'alimentation et du bétail dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, l'Institut supérieur africain de formation et de recherche techniques, les écoles sous-régionales d'études supérieures de gestion en Afrique et le Centre régional africain de conception et de fabrication techniques. Pour prouver une nouvelle fois sa décision de promouvoir le principe de l'autonomie collective en tant qu'instrument de la transformation économique et sociale des pays africains, le Nigéria a, lors de la troisième conférence pour les annonces de contribution tenue en avril 1981 à Freetown (Sierra Leone), annoncé une contribution de 200 000 dollars pour la période 1982-1983.

Je suis convaincu que les pays membres de la CEA tireront des avantages substantiels de la mise en oeuvre de différents projets et de la réalisation de leurs objectifs. Le Centre régional de formation aux techniques de levés aériens forme déjà des étudiants du Nigéria et d'autres pays africains dans les domaines de la cartographie et des enquêtes photogrammétriques. Dès qu'ils seront pleinement opérationnels, les écoles sous-régionales d'études supérieures de gestion et l'Institut supérieur africain de formation et de recherche techniques permettront aux Africains d'acquérir de vastes compétences dans l'administration des entreprises, y compris pour ce qui est de leur contrôle financier et des connaissances techniques. Il a été proposé que le Centre régional africain de conception et de fabrication techniques conçoive et fabrique des machines et du matériel prototype de production industrielle. L'incidence de l'exécution de ce projet sur les programmes d'industrialisation des pays africains pourrait être énorme.

Le Nigéria n'a épargné aucun effort pour participer aux débats des conférences, des réunions d'experts, des séminaires et des colloques organisés par la CEA ces 25 dernières années. Bien qu'il soit opposé à la prolifération des institutions du fait des problèmes bien connus qui affligent les institutions existantes, le Nigéria donne son appui moral et matériel le plus vigoureux à des institutions parrainées par la CEA comme l'Institut de développement économique et de planification (IDEP), la BAD, le Centre régional de forma-

tion aux techniques de levés aériens, l'Institut supérieur africain de formation et de recherche techniques et le Centre régional africain de conception et de fabrication techniques (ARCEDEM).

Le Nigéria considère la tenue à Lagos les 28 et 29 avril du premier sommet économique de l'OUA comme l'un des événements les plus importants de la promotion du développement et de la coopération intra-africaine. Sur la base du projet établi par la sixième réunion de la Conférence des ministres de la CEA, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA ont adopté ce qui est aujourd'hui connu sous le nom du Plan d'action en vue de la mise en oeuvre de la stratégie de Monrovia pour le développement économique de l'Afrique qui a été, à juste titre, qualifié de «canevas» du développement économique et social du continent. Etant donné que le Plan d'action de Lagos couvre plusieurs branches d'activité économique, le Nigéria est fermement convaincu que sa mise en oeuvre par tous les pays africains transformera sans aucun doute les conditions économiques et sociales de l'Afrique et aboutira à une amélioration radicale des conditions de vie de ses populations.

Enfin, qu'il me soit permis de féliciter le secrétariat de la CEA pour le rôle de catalyseur et de chef qu'il joue dans la promotion d'une accélération du développement économique et social en Afrique. Le Nigéria est fier d'être associé aux travaux de la Commission depuis sa création et il est particulièrement satisfait du taux d'exécution de ses différents

programmes de travail. Que la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique demeure assurée du soutien qu'il ne cessera de donner à son programme d'activités dans les années à venir.

SON EXCELLENCE SIAKA STEVENS

Président de la République
de Sierra Leone



C'est pour moi un honneur et un privilège de pouvoir féliciter la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique à l'occasion de son vingt-cinquième anniversaire. La création de cette Commission a été l'aboutissement des besoins ressentis par de nombreux gouvernements africains dans leur lutte pendant les années 50 pour l'émancipation économique et politique. En rétrospective, on ne peut que se féliciter de la décision prise le 26 septembre 1957 par l'Assemblée générale des Nations Unies dans la résolution 1155 (XI) de recommander au Conseil économique et social la création d'une Commission économique pour l'Afrique. Mon gouvernement se rappelle aussi avec un plaisir plus grand encore la résolution 671 (XXV) du Conseil économique et social des Nations Unies en date du 29 avril 1958 qui créait officiellement la Commission économique pour l'Afrique.

Depuis lors, le programme d'action de la CEA s'est considérablement élargi pour couvrir les énormes besoins des pays et des peuples africains. Mon gouvernement est fier d'avoir participé avec la CEA à l'exécution de ses nombreux projets et activités qui, sans aucun doute, ont pour beaucoup contribué à l'amélioration du développement socio-économique de l'Afrique en général et des pays membres en particulier.

La publication de cet ouvrage servira de catalogue aux progrès accomplis et aux succès remportés par cette vénérable organisation, exemple que devraient suivre des organisations régionales similaires du système des

Nations Unies. Mon gouvernement réitère de surcroît sa confiance inébranlable dans la Commission économique pour l'Afrique et déclare sans équivoque que la CEA a un rôle à jouer dans le développement économique et social de la région africaine.

J'espère vivement que la CEA réussira à consolider les progrès qu'elle a réalisés et qu'elle continuera de lutter pour l'émancipation économique totale de l'Afrique aujourd'hui et dans les années à venir.

SON EXCELLENCE HABIB BOURGUIBA

Président de la République
tunisienne



La Tunisie est fière d'avoir été parmi les pays fondateurs de la Commission économique pour l'Afrique et d'avoir joué une part active dans son développement durant les vingt-cinq dernières années. La CEA a été créée en 1958, c'est-à-dire au moment où commençait l'ère de la liberté pour notre continent. La contribution que cet organisme a apportée depuis lors aux pays africains dans le raffermissement de leur indépendance nationale, a été d'une importance certaine. Ceci n'est point étonnant, car la Commission en plus du poids particulier que lui confère son appartenance au système des Nations Unies, a été pour les dirigeants africains un centre de réflexion et un lieu de rencontre privilégié pour discuter en toute franchise des problèmes économiques de notre continent. Son dynamisme, les efforts de son secrétariat exécutif et la confiance que les Etats membres ont placée en elle, ont permis à la Commission d'acquérir au fil des années un rôle moteur dans la vie économique de l'Afrique. Ce rôle a trouvé sa consécration au plus haut niveau politique lors de la Conférence des chefs d'Etat qui s'est tenue à Lagos en 1980 et qui a adopté un plan d'action intégré pour le développement de notre continent, dans la réalisation duquel la CEA a été appelée à occuper aux côtés de l'OUA, une place centrale.

Tout au long des vingt-cinq années de la vie de la CEA, la Tunisie n'a jamais manqué de donner son plein appui à cet organisme.

C'est pourquoi, nous avons été honorés d'accueillir en 1971 la dixième session de la Commission qui a eu à prendre des décisions importantes, dont notamment celle portant sur la Stratégie de développement de l'Afrique pour les années 70. Nous avons en même temps pu apprécier la valeur des institutions rattachées à la Commission, auxquelles l'Administration tunisienne a souvent fait appel.

Les multiples défis auxquels l'Afrique doit faire face dans les années à venir rendra le rôle de la Commission encore plus crucial. Nos pays doivent en effet poursuivre leurs efforts de développement en dépit d'une conjoncture économique extérieure particulièrement difficile. Ils doivent entrer de plein pied dans l'âge de la technologie moderne et prendre la part qui leur revient dans la production industrielle mondiale. Ils doivent assurer définitivement leur autosuffisance alimentaire. En un mot, ils doivent accroître leur indépendance économique afin de devenir un partenaire influent dans les relations économiques internationales.

Les Etats africains attendent de la CEA qu'elle fasse preuve de réalisme et d'efficacité pour les aider à s'acquitter de ces tâches. Nous sommes persuadés en Tunisie que ces qualités ne feront pas défaut à notre Commission économique pour laquelle nous souhaitons plein succès.

**MOBUTU SESE SEKO KUKU NGBENDU
WA ZA BANGA**

**Président-Fondateur du MPR
Président de la République
du Zaïre**



Au moment où la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique célèbre son vingt-cinquième anniversaire, il se doit à tout africain de réfléchir davantage sur le devenir de notre continent. Cela est d'autant plus vrai pour le Chef d'Etat que je suis, qui, non seulement a vécu de près l'éveil de la conscience africaine ayant engendré, voici également 25 ans, la vague des indépendances de nos pays, mais participe à la conduite du développement et de l'essor de l'Afrique depuis plus de 20 ans.

L'Organisation des Nations Unies, en créant la Commission économique pour l'Afrique a voulu, à sa manière, apporter sa contribution au développement de nos économies, dès lors surtout que la plupart des Etats issus des indépendances des années 60 et 70 devaient consolider leur indépendance politique dont nous avons après coup découvert les limites.

L'avènement, au début des années 70, de la crise que traverse aujourd'hui le monde entier, a permis à l'ensemble du continent de découvrir les difficultés d'une autonomie économique trop poussée et orientée vers la satisfaction des besoins de nos populations, volet important du développement de chacun de nos pays.

Les années 60 et les années 70 ont aussi servi de cadre à la proclamation, par les Nations Unies, des première et deuxième décennie pour le développement, au cours de laquelle la Communauté internationale pouvait participer collectivement à l'accélération de

l'essor des pays en développement, en général, et ceux d'Afrique, en particulier, par le biais de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique.

Depuis peu, nous venons d'entamer la troisième Décennie du développement décrétée par les Nations Unies. Plus que jamais nos gouvernements se doivent d'accorder une importance primordiale au développement économique, cela malgré la multiplicité d'autres préoccupations parmi lesquelles il faut relever la construction, voire, pour certains pays, la reconstruction nationale.

Bien que les objectifs et buts définis pour assurer ce développement, différent d'un pays à un autre, il est permis aujourd'hui de constater que des buts et objectifs communs à l'ensemble des Etats africains existent. Cela est notamment le cas :

- a) de la croissance économique que nous voulons rapide afin de combler l'écart qui nous sépare des pays développés;
- b) la répartition équitable des revenus;
- c) d'un niveau de vie élevé;
- d) d'un développement accéléré dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie, de l'infrastructure, de l'éducation, de la santé, du logement, de la stabilité des prix, de l'emploi, de l'équilibre de la balance des paiements, etc..

Le système des Nations Unies auquel appartient la CEA a, à travers des différentes institutions dont le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), organisé une assistance sous différentes formes qui s'est jointe à d'autres aux niveaux bilatéral et multilatéral.

En vue de mieux scruter l'avenir qui nous concerne plus que jamais, peut-on aujourd'hui faire le constat de résultats positifs des réalisations ? Certainement pas totalement, les études et évaluations faites au terme de chaque Décennie de développement le prouvent.

Il est urgent que la stratégie mise en oeuvre au début des années 80, qui a vu naître le Plan d'action de Lagos, soit renforcée par des actions concrètes soutenues avec davantage de maîtrise et d'efficacité par la CEA.

Des problèmes importants naguère sous-estimés, comme ceux afférents à l'absence de dévouement chez les dirigeants, à la pénurie d'innovateurs et de créateurs parmi les administrateurs et les chefs d'entreprise, problèmes se trouvant à la base de peu de progrès réalisés depuis le début des années 1960, devraient faire l'objet d'un examen plus critique encore en les mettant dans un contexte propre à l'Afrique.

Nos compétences pour planifier, organiser la production et sa conception, gérer les projets, les commercialiser, doivent s'accroître à un rythme exponentiel. Le disfonctionnement de nos marchés intérieurs sous-régionaux et inter-sous-régionaux doit être annihilé tout en rationalisant l'urbanisation de nos villes et

campagnes, réduisant les bidonvilles et recherchant la suppression du sous-emploi, du chômage et de la malnutrition.

L'avenir de l'Afrique n'est pas aussi sombre que le prétendent bon nombre d'experts prophètes, pour autant que de nouvelles orientations soient adoptées, notamment celle qui consisterait pour commencer, à lever la confusion qui entoure les notions de développement et de croissance économique. Les actions doivent faire partie intégrante de nos efforts en faveur d'un nouvel ordre économique international lancé par les Nations Unies lors de ses sixième et septième sessions extraordinaires de 1974 et 1975.

Les pays africains sont, s'ils le veulent réellement, en mesure de poursuivre des politiques constructives de développement économique, à la fois séparément et collectivement, grâce à une exécution judicieuse et rationnelle du Plan d'action de Lagos, dont l'une des finalités est la création, pour le début du prochain siècle, d'un véritable marché commun africain.

Nos pays possèdent les ressources naturelles qui constituent la base du développement, de la croissance économique et du progrès technique. Avec le niveau encore peu élevé de développement et de la croissance continue de la population laborieuse, ils constituent de véritables marchés dynamiques d'avenir.

C'est pourquoi, nous nous devons de renforcer les institutions nécessaires au développement, à la croissance et au progrès technique, l'autodiscipline, le dévouement, l'hon-

nêteté des cadres dirigeants, l'administration et la gestion, les échanges et la volonté de produire des chefs d'entreprise, des administrateurs, des scientifiques et techniciens, des financiers et banquiers, des spécialistes de la vente, etc..

Des efforts sont encore nécessaires pour aborder les problèmes de l'alimentation et de l'agriculture, de l'industrie, des ressources naturelles, de l'énergie, des ressources humaines, de la science et de la technique, des transports et des communications, du commerce intra-africain et des finances, dont l'interaction est constamment soulignée d'un bout à l'autre du Plan d'action de Lagos. L'objectif immédiat, en fin de compte, reste le programme alimentaire et agricole, afin de désamorcer la crise alimentaire qui sévit sur le continent africain.

Nous ne pouvons terminer ce propos, sans révoquer la question du secteur agricole dont le rendement a été désastreux. Le secteur agricole est, en effet, dans la majorité des économies africaines, le plus important dès lors qu'il concerne, à tout point de vue - fourniture de moyens de subsistance en particulier et d'emploi -, près de 80 p. 100 en moyenne de nos populations. Les insuffisances aujourd'hui constatées dans ce secteur, se ressentent avec acuité dans le domaine de la production alimentaire que paradoxalement nos immenses étendues de terres devraient faire disparaître.

C'est dire que l'objectif de l'autosuffisance alimentaire doit occuper une place de choix dans les actions à mener par la CEA au cours des deux dernières décennies de développement du siècle en cours.

II. INTRODUCTION

MESSAGE DU SECRETAIRE EXECUTIF de la Commission économique pour l'Afrique



C'est pour moi un très grand plaisir, en ma qualité de Secrétaire exécutif de la principale organisation intergouvernementale régionale, d'avoir pu rédiger l'introduction à la présente publication commémorant le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation. C'est le 29 avril 1958 en effet que par sa résolution 671 (XXV) le Conseil économique et social des Nations Unies décidait de créer la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique. Je ne rappellerai pas ici la lutte qu'il a fallu mener depuis 1946 pour faire naître cette institution. Dans la déclaration que j'ai faite en mars 1979 lors du vingt et unième anniversaire de la Commission à sa quatorzième session ^{1/}, j'ai en effet narré dans tous les détails les événements qui ont abouti à sa création, événements dont l'historique est retracé au chapitre IV.

C'est donc avec l'adoption en avril 1958 de la résolution historique du Conseil économique et social portant création de la CEA qu'a commencé pour la première fois dans l'histoire du continent le processus d'édification d'institutions panafricaines à une époque où huit seulement des 50 Etats membres actuels de la Commission étaient politiquement indépendants. Cet événement a été suivi cinq ans plus tard de la création de l'Organisation de l'unité africaine, organisation à vocation politique, et six années plus tard de celle de la Banque africaine de développe-

^{1/} Adebayo Adedeji, *La Commission économique pour l'Afrique : origine, évolution, problèmes et perspectives* (ONU 1979).

ment, l'institution chargée de financer les activités de développement du continent, et ce, sous les auspices de la Commission elle-même.

Vingt-cinq ans dans l'histoire d'un continent, ce n'est après tout qu'une très brève étape, en particulier lorsqu'il s'agit du nôtre qui a hérité du colonialisme et souffert de la négligence des autres régions du globe et de l'isolement dans lequel elles nous avaient plongés. Je suis néanmoins convaincu que la présente publication servira à montrer au monde que la Commission économique pour l'Afrique a réussi à marquer de son empreinte les sables du temps et qu'à la lumière de ses réalisations et de son dévouement sans réserve au service du développement et de l'intégration économiques de l'Afrique, sa réputation aux yeux des Etats membres ne cessera de s'affirmer chaque jour.

Inutile de dire, je crois, que sans le soutien de l'organisation dont elle relève, à savoir l'Organisation des Nations Unies, des gouvernements de ses Etats membres, des institutions spécialisées des Nations Unies et de la communauté internationale tout entière, la CEA n'aurait jamais pu remporter les succès qui sont à mettre à son actif. C'est pour moi donc une tâche très agréable de pouvoir rendre hommage à tous ceux qui, ces vingt-cinq dernières années, l'ont appuyée. Je tiens également à rendre un hommage tout particulier au Gouvernement éthiopien qui non seulement a été l'un des huit pays africains indépendants dont les efforts coura-

geux ont abouti à la création de la Commission mais qui aussi, dès le début, a accueilli à bras ouverts le secrétariat. Le Gouvernement et le peuple éthiopiens n'ont épargné aucun effort pour faciliter le travail de la Commission, lui fournissant avec générosité leur appui matériel et politique. Le siège de la Commission - la Maison de l'Afrique où ont été prises de temps à autre des décisions historiques touchant le destin de nos peuples et celui de notre continent - est de surcroît un don de l'Ethiopie à l'Organisation des Nations Unies.

Je tiens également à exprimer, au nom de mes collègues du secrétariat de la CEA et en mon nom personnel, ma plus sincère reconnaissance aux chefs d'Etat et de gouvernement de l'Ethiopie socialiste, du Kenya, du Nigéria, du Maroc, du Ghana, de la Sierra Leone, de la Tunisie et du Zaïre qui, malgré leurs nombreux engagements, ont accepté d'écrire un avant-propos à la présente publication commémorative. Je m'en voudrais de ne pas mentionner les hommes d'Etat africains qui ont bien voulu faire un récit de leur participation aux activités de développement de la Commission et faire état de leurs espoirs pour l'Organisation. Preuve de l'intérêt personnel qu'il porte depuis son entrée en fonctions en janvier 1982 aux activités des cinq commissions régionales en général et à celles de la CEA en particulier, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a bien voulu écrire la préface de cette publication. Mes collègues et moi-même avons trouvé dans toutes ces marques de soutien une nouvelle source de courage.

Tous ces témoignages ne sont cependant pas qu'une simple marque de soutien et d'encouragement. Dans de nombreux cas, de par leur caractère très personnel, ils nous aident à mieux comprendre le climat économique et politique qui régnait en Afrique comme en dehors de la région à l'époque de la création de la Commission et dans les années suivantes.

Il est évident qu'en 1958, le monde était très différent de ce qu'il est aujourd'hui et que la Commission et son secrétariat ont dû s'adapter constamment à l'évolution des réalités et des besoins de leurs Etats membres. Ce besoin d'adaptation et de souplesse est vraisemblablement le thème fondamental de la publication. A la lumière du bref aperçu des courants économiques et sociaux qu'a connus l'Afrique ces vingt-cinq dernières années, il se dégage des chapitres qui décrivent la structure de la Commission et de son secrétariat, l'objet de leurs activités et la perception de leur rôle futur.

En conséquence, bien que le mandat initial de la Commission n'ait pas considérablement changé comme on peut le voir à la section A du chapitre III, il a dû être modifié pour tenir compte non seulement de l'augmentation du nombre des membres de la Commission qui, de huit Etats africains indépendants seulement à l'époque de sa création, est passé à 50 aujourd'hui mais encore de l'évolution de la notion de membre associé et du désir légitime des Etats souverains de refuser toute participation aux pays dont ils trouvent les politiques répugnantes.

Au cours des ans donc, la structure de la Commission s'est développée. A mesure que les Etats membres se rendaient compte de la complexité de plus en plus grande des problèmes qu'ils affrontaient et de leur interdépendance, l'appareil institutionnel de la Commission a été révisé et rationalisé.

Le secrétariat a lui-même connu des changements considérables. Initialement, à cause de l'héritage colonial, très rares étaient les Africains dotés des compétences suffisantes pour occuper un poste au secrétariat. Toutefois, avec l'accession à l'indépendance d'un nombre de plus en plus élevé de pays, les gouvernements ont dû admettre que la façon la meilleure de servir les intérêts de l'Afrique était de recourir à des Africains parfaitement au courant des problèmes, des contraintes et des perspectives du continent. Par conséquent, ils n'ont cessé d'encourager les secrétaires exécutifs successifs à n'épargner aucun effort pour africaniser un secrétariat dont les effectifs continuaient de croître.

La CEA a parcouru un long chemin depuis l'année 1958 où ses opérations ont commencé avec un budget annuel de 0,5 million de dollars seulement. Pour la période biennale 1982-1983, le budget-programme approuvé de la Commission s'élève à 71,5 millions. S'il est vrai qu'au cours des ans les ressources budgétaires du programme n'ont cessé d'augmenter, il n'en reste pas moins que la détérioration de la situation économique mondiale, ces dix dernières années surtout, a rendu de plus en plus difficile à

l'Organisation des Nations Unies la tâche de fournir à la Commission le niveau de financement dont elle a besoin. En fait, depuis 1974-1975, les ressources inscrites au budget ordinaire ne se sont accrues que de 1,7 p. 100 par an. La majeure partie de l'accroissement des ressources dont dispose la CEA vient de fonds extra-budgétaires qui, entre 1974-1975 et 1982-1983, ont augmenté de 700 p. 100 environ pour passer de 4,4 à 35,5 millions de dollars. Aujourd'hui donc, la moitié du budget total de la CEA est normalement financée sur des ressources extra-budgétaires, signe d'une redistribution fondamentale du financement des activités de la Commission. Cette question est examinée plus en détail aux sections H et G du chapitre III.

D'autre part, la composition des ressources extra-budgétaires a elle aussi changé du tout au tout. Jusqu'au milieu des années 70, la majeure partie des modestes ressources extra-budgétaires de la CEA émanait de sources bilatérales. A l'heure actuelle cependant, vu le caractère de plus en plus opérationnel de la Commission, près de 50 p. 100 des ressources extra-budgétaires inscrites au budget viennent du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), 25 p. 100 du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP), 10 p. 100 du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le développement de l'Afrique (FASNUDA) que la Commission elle-même a créé en 1977 au titre de l'autonomie collective (les contributions des Etats membres à ce Fonds sont complètement

volontaires et annoncées tous les deux ans à l'époque où se réunit la Commission), et 5 p. 100 d'autres sources. Aujourd'hui donc, 10 p. 100 seulement de nos ressources extra-budgétaires viennent de donateurs bilatéraux.

Depuis sa création il y a 25 ans, et ces dix dernières années en particulier, la CEA a souffert d'une pénurie de ressources budgétaires qui, non seulement, entrave mais encore met constamment en péril le rôle important qu'elle joue dans le développement et l'intégration socio-économiques de l'Afrique. Certes, la création du FASNUDA et les contributions qui y sont versées ont été d'une très grande aide puisqu'elles ont permis à la Commission de se procurer des ressources additionnelles sans pour autant combler le sérieux déficit des ressources nécessaires pour répondre à une demande de plus en plus grande de services. Maintenant que la CEA a éveillé d'immenses espoirs, il faut qu'elle puisse disposer des ressources budgétaires suffisantes pour les transformer en une réalité. C'est une tâche qui relève au premier chef des Etats membres, de leurs amis et de leurs partenaires du développement, du PNUD, du FNUAP et d'autres organes de l'ONU, des institutions spécialisées des Nations Unies, et en particulier de la FAO avec laquelle la CEA a créé une division mixte il y a 20 ans, de l'UNESCO, de l'OIT, du FISE et du PNUE pour n'en mentionner que quelques-unes, et, surtout, de l'Assemblée générale des Nations Unies.

A cet égard, j'aimerais rendre hommage à tous les pays et à toutes les institutions qui,

en fournissant à la Commission une aide extra-budgétaire considérable, lui a permis de fonctionner avec efficacité. Je suis aussi très reconnaissant à l'Assemblée générale et à ses principaux organes - les deuxième et cinquième commissions ainsi que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) - de leur soutien de plus en plus grand à la CEA et à l'Afrique ainsi que de la compréhension dont ils ne cessent de faire preuve à l'égard de l'une comme à l'égard de l'autre. Sans cette compréhension et sans ce soutien, notre tâche serait devenue impossible.

Il y a ce que les historiens appellent dans la vie des hommes, des nations et, bien sûr, des organisations, le « tournant », synonyme d'événements qui peuvent donner et qui donnent à l'individu, à la nation et à l'organisation intéressée une orientation nouvelle leur permettant de gravir des sommets toujours plus hauts. Les historiens se doivent peut-être encore de prendre note que, dans la vie de la CEA, ce tournant s'est produit entre 1976 et 1980. C'est en 1975 que la Commission a entrepris une réévaluation déchirante des modèles de développement sur lesquels les gouvernements africains avaient fondé leur politiques et stratégies pour créer un processus auto-entretenu de croissance et de développement économique. Devant la dégradation de la situation économique et comme ces politiques et stratégies n'aboutissaient pas à la réalisation des objectifs fixés, la Commission s'est engagée dans une réévaluation de ces modèles à la lumière des

appels de plus en plus vigoureux lancés en faveur de l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Le Plan directeur révisé pour l'instauration du nouvel ordre économique international en Afrique, 1976-1981-1986, a été le résultat de ce travail. Cet examen de conscience a en fait été le précurseur de la Déclaration et de la Stratégie de Monrovia de 1979 et du Plan d'action de Lagos de 1980. C'est la Commission qui a préparé ces deux documents historiques pour adoption par nos chefs d'Etat et de gouvernement.

C'est pendant cette période aussi (1975-1981) que la Commission a créé les centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets (1978), lancé la Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique (1977), constitué le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le développement de l'Afrique (1977), lancé, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et l'Organisation de l'unité africaine, la Décennie du développement industriel de l'Afrique (1980), et mis sur pied le Système panafricain de documentation et d'informatique (1981).

La période 1975-1981 a en fait été émaillée d'événements fascinants qui ont fouetté l'imagination des Etats membres et qui les ont encouragés à donner à la Commission un appui sans réserve. C'est pendant cette période également que la CEA a intensifié ses efforts dans les domaines de la coopé-

ration, de l'intégration économique et de la création d'institutions.

La création d'institutions a reçu durant cette période un nouveau bail. Dès sa naissance, la Commission a été à l'avant-plan de cette tâche en Afrique. J'ai déjà fait mention de la première institution créée par la CEA, à savoir la Banque africaine de développement. Un peu plus tard, c'était au tour de l'Institut de développement économique et de la planification (IDEP). Mais c'est au cours des dix dernières années seulement qu'ont été créées de nombreuses institutions dans les domaines techniques et spécialisés nécessaires pour assurer le développement du continent. J'oserais dire aujourd'hui que ce dernier s'est rapproché de son objectif qui est de disposer d'un ensemble intégré d'institutions africaines se renforçant mutuellement dont le but est de fournir des informations, des conseils et des services pratiques dans des domaines aussi divers que la mise en valeur des ressources minérales, le développement social, la technologie, la démographie, la normalisation, le commerce, la formation et la recherche techniques supérieures ainsi que la conception et la fabrication techniques, pour n'en citer que quelques-uns.

Etroitement liée à la notion de création d'institutions est celle de coopération et d'intégration économiques. Ce n'est vraisemblablement pas le fruit du hasard si, grâce à la mise sur pied d'institutions techniques régionales en Afrique, les travaux de la Commission en matière d'intégration et de coopéra-

tion économiques commencent enfin à donner des résultats. A la section C du chapitre III, la présente publication fait brièvement l'historique de l'intégration économique en Afrique depuis l'indépendance, commençant par l'établissement des bureaux sous-régionaux de la Commission et la création dans les années 60 des équipes multinationales interdisciplinaires de conseillers des Nations Unies pour le développement pour se terminer par la description des MULPOC dans les années 70 et des résultats concrets obtenus dans les années 80 au titre des initiatives prises par leur truchement. Je tiens à me référer en particulier à la signature le 21 décembre 1981 du Traité historique portant création de la Zone d'échanges préférentiels pour les Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, mécanisme de coopération placé sous l'égide de la Commission qui utilise son MULPOC pour la sous-région. Pendant plus de trois années de longues et laborieuses négociations sur le traité et ses protocoles, le secrétariat, dans l'élaboration des documents et le suivi de ces négociations, a tiré notamment parti des enseignements de l'expérience d'autres institutions sous-régionales qu'a parainées la CEA, et d'autres mécanismes régionaux de coopération. Je suis heureux de pouvoir dire que la création d'une communauté économique similaire pour l'Afrique centrale en est actuellement à un stade avancé. La Commission s'est en fait révélée à la pointe du système des Nations Unies dans le domaine de la création d'institutions à l'échelon régional et elle demeure à l'avant-garde de la promotion de l'intégration écono-

mique de l'Afrique par le jeu de la coopération.

La décision prise par le secrétariat de passer de la phase des études à la formulation de stratégies cohérentes dans ses différents domaines d'activité et à l'exécution de projets, ressort des sections pertinentes de la publication et, en particulier, de la section B du chapitre III. Par exemple, alors que dans le passé les activités de transport se limitaient à un certain nombre de petites routes transafricaines et à la mise en place d'un réseau panafricain de télécommunications (PANAFTEL) ainsi que, dans une mesure très modeste, aux voies navigables intérieures et aux ports, aux chemins de fer, aux transports aériens et à d'autres modes de transport, aujourd'hui tous les aspects de la question et toutes les difficultés d'infrastructure y afférentes sont traités dans le cadre de la stratégie globale de la Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique. De même, pour ce qui est de l'industrie, la Commission a délaissé sa politique d'études et de recherches pour entreprendre un exercice similaire à celui des transports, à savoir l'élaboration d'une véritable stratégie de développement industriel pour l'Afrique dans le cadre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique. Cette stratégie doit être fondée sur des domaines particuliers où l'Afrique peut mettre pleinement à profit ses ressources naturelles, humaines et autres au service du développement industriel intégré du continent puisqu'elle doit une fois pour toutes cesser de consommer ce qu'elle ne

produit pas et de produire ce qu'elle ne consomme pas. Substantielle a également été la contribution de la Commission aux activités d'information et de documentation. Les efforts de développement des Etats africains ont longtemps souffert d'une pénurie de données actualisées et fiables. Ces cinq dernières années environ, la Commission a tout mis en oeuvre pour créer le Système panafricain de documentation et d'informatique (PADIS), base de données numériques et non numériques, dont le siège est à Addis-Abeba et qui compte sur l'appui des centres nationaux participants des pays africains. On espère que les différentes composantes de ce système seront un jour unies par satellite de manière à fournir un service à la fois rapide et efficace aux utilisateurs du continent.

L'un des principaux événements de la période 1975-1981 a été la décision de faire de la Commission un important agent d'exécution, devancée qu'elle est par la FAO seulement pour ce qui est des projets régionaux et sous-régionaux que finance le PNUD. C'est en 1962 qu'à sa quatrième session, la Commission a adopté la résolution 50 (IV) intitulée «Décentralisation des activités de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et renforcement des commissions économiques régionales» qui recommandait au Secrétaire général de «prendre les mesures nécessaires afin de doter le secrétariat de la Commission de l'autorité voulue et d'un personnel suffisant pour qu'il puisse s'acquitter efficacement des services que les gouvernements des Etats

membres attendent de lui, notamment en opérant un transfert graduel de fonctions organiques et opérationnelles, de manière que le secrétariat de la Commission puisse jouer un rôle de plus en plus important en aidant les gouvernements pour l'élaboration, l'évaluation et l'exécution des projets d'assistance technique dans toute l'étendue de la région, et puisse intégrer plus étroitement ces projets dans le programme de travail de la Commission». A l'époque donc, les Etats membres ressentaient déjà la nécessité pour la Commission de se voir accorder le statut d'agent d'exécution de projets opérationnels. Quinze ans plus tard, la requête présentée par la Commission était couronnée de succès avec l'adoption par l'Assemblée générale, à sa trente-deuxième session, de la résolution 32/197 sur la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies qui désignait les commissions régionales agents d'exécution. Néanmoins, la délégation des pouvoirs nécessaires et l'adoption des dispositions budgétaires et financières appropriées à la région est, pour citer le récent rapport du Corps commun d'inspection sur la Commission, le «talon d'Achilles» de la Commission au regard d'un mandat de la restructuration ^{2/}.

^{2/} Corps commun d'inspection, *Rapport sur la Commission économique pour l'Afrique : Programmation régionale, activités, questions de restructuration et de décentralisation* (JIU/REP/82/1); p. 33.

J'estime que le contenu de cette publication témoigne amplement des capacités de plus en plus grandes qu'a la Commission de relever les défis rencontrés au service de ses 50 Etats membres indépendants. Le vingt-cinquième anniversaire de la CEA nous donne une excellente occasion de passer en revue ses succès et ses échecs et de tirer ainsi les leçons de l'expérience pour en faire à tout jamais une institution dynamique qui continuera non seulement de s'appuyer sur les solides bases jetées ces 25 dernières années mais encore de mûrir chaque jour davantage. C'est pour cette raison que dans le cinquième chapitre de la publication on cherche à évaluer le potentiel de la Commission pour l'avenir. Comme on l'a dit à bon escient, la prédiction est un art imprécis et ce d'autant plus que le monde moderne dans lequel nous vivons évolue à un rythme accéléré. Quoi qu'il en soit, ce chapitre montre que la Commission et son secrétariat sont pleinement conscients de la nécessité de suivre une approche dynamique dans le cadre du Plan d'action de Lagos.

Pour réussir, la Commission ne peut pas ignorer les obstacles qu'elle doit surmonter. Malgré les nobles efforts faits par de nom-

breux Etats et institutions de la région en contribuant au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le développement de l'Afrique, signe de leur foi dans le concept de l'autonomie, les contraintes budgétaires continueront très vraisemblablement d'affliger la Commission. De surcroît, il ne faut pas s'attendre à voir disparaître du jour au lendemain la pénurie actuelle de main-d'oeuvre qualifiée, nonobstant les différents programmes de formation que la Commission a mis sur pied dans de nombreux domaines. Il est généralement admis que le chef et le personnel du secrétariat doivent constamment s'attacher à améliorer leur performance mais tout le monde sait également que la Commission doit, pour être efficace, continuer d'avoir la confiance de ses Etats membres dont la bonne volonté politique doit se manifester en termes concrets de telle sorte qu'avec le secrétariat ils puissent progresser ensemble sur la voie qu'ils se sont fixée.

Je formule donc l'espoir que les Etats membres, la communauté internationale tout entière et l'Organisation des Nations Unies renforceront et accroîtront leur appui financier, matériel et moral à la Commission afin que, dans les 25 années à venir, la Commis-

sion puisse faire triompher, avec un regain de dévouement, la noble cause qu'est la promotion du bien-être et de la prospérité des millions d'Africains. N'oublions jamais que les pays africains demeureront dans l'ensemble les pays les plus «satellisés et exploités» d'un système économique mondial en marge duquel ils ont été placés. C'est à nous qu'il incombe maintenant de déterminer la façon la meilleure d'intégrer le continent dans le système économique international sur la base d'une véritable interdépendance.

Adebayo Adedeji

Secrétaire général adjoint
de l'Organisation des
Nations Unies
et

Secrétaire exécutif
de la Commission économique
pour l'Afrique

III. LA COMMISSION

HISTORIQUE, ORGANISATION ET ACTIVITES

- A. L'ABC DE LA COMMISSION**
- B. ETUDES DES CONDITIONS ECONOMIQUES ET SOCIALES EN AFRIQUE, 1958-1983**
- C. PROGRES ACCOMPLIS DANS LA CREATION D'INSTITUTIONS**
- D. PRINCIPALES REALISATIONS**
- E. PERFORMANCE DU SECRETARIAT EN TANT QU'AGENT D'EXECUTION**
- F. COOPERATION ET INTEGRATION ECONOMIQUES**

A. L'ABC DE LA COMMISSION

1. GENESE

Les origines des commissions économiques régionales remontent à la création de l'Organisation des Nations Unies elle-même, lorsque ses 51 membres fondateurs ratifièrent sa Charte le 24 octobre 1945. L'article 7 de la Charte porte création, parmi les principaux organes de l'ONU, du Conseil économique et social, lequel est chargé, sous l'autorité de l'Assemblée générale, des activités économiques et sociales de l'Organisation. L'article 68 de la Charte habilitait le Conseil économique et social à instituer des commissions pour les questions économiques et sociales.

En mars 1947, à la lumière des rapports qui lui avaient été soumis sur la reconstruction économique des régions dévastées, le Conseil économique et social a créé la Commission économique pour l'Europe (CEE) et la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (CEAEO), devenue depuis la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), et fixé leur mandat. Plus tard dans l'année, le Conseil a créé la troisième commission, la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL).

Quand il a créé la Commission économique pour l'Europe, le Conseil a constaté qu'il n'avait pas reçu de rapport sur les problèmes de reconstruction de l'Afrique du Nord et de l'Ethiopie et il a déclaré qu'il était indispensable que l'Organisation des Nations Unies

s'occupe simultanément de toutes les régions dévastées. Le Conseil a été saisi d'une résolution prévoyant la création d'une Commission économique pour l'Afrique du Nord et l'Ethiopie, mais aucune mesure n'a été prise. Lorsque la requête a été renouvelée en 1950, le Conseil a estimé que la création d'une commission serait prématurée, mais il a invité le Secrétariat à établir une étude des conditions économiques en Afrique. Des demandes ultérieures, présentées en 1951 et en 1956, se sont de même heurtées à une fin de non-recevoir du Conseil économique et social.

La question a été soulevée à nouveau en 1957 à la douzième session de l'Assemblée générale. Certains affirmaient que les pays africains avaient besoin d'un organe qui les aiderait à recueillir des renseignements sur les problèmes économiques de l'Afrique et à susciter des mesures concertées en vue de leur solution et de l'accélération du développement économique de la région. D'autres, au contraire, déclaraient que l'Afrique manquait l'homogénéité et qu'une commission risquait de se trouver impuissante devant la complexité des problèmes du continent. Cependant, sur la recommandation de la deuxième Commission, l'Assemblée générale a prié le Conseil économique et social, par sa résolution 1155 (XII) du 26 novembre 1957, d'examiner promptement et avec bienveillance, à sa prochaine session, la création d'une commission économique pour l'Afrique en vue d'apporter une aide efficace aux pays et territoires d'Afrique, conformément à l'article 68 de la Charte des Nations Unies.

En conséquence, le Conseil a créé la Commission économique pour l'Afrique et fixé son mandat, par sa résolution 671 A (XXV) du 29 avril 1958. Le Conseil a simultanément décidé d'établir le siège de la Commission à Addis-Abeba (Ethiopie).

En août 1973, le Conseil a créé la Commission économique pour l'Asie occidentale (CEAO), la plus jeune des cinq commissions économiques régionales.

La création de la CEE et de la CEAEO (aujourd'hui CESAP) avait été essentiellement motivée par la reconstruction économique des zones dévastées par la guerre. Les événements ultérieurs ont cependant orienté toutes les commissions vers le domaine plus vaste de la coopération et du développement économiques. Fondamentalement, les fonctions des commissions économiques régionales sont de contribuer au relèvement de l'activité économique dans leurs régions respectives, et de maintenir et renforcer les relations économiques des pays de chaque région aussi bien entre eux qu'avec d'autres pays du monde. Le Secrétaire général en exercice, M. Dag Hammarskjöld, avait, dans sa déclaration, défini comme suit le rôle de la Commission tel que le concevait l'Organisation des Nations Unies:

«L'évolution historique a fait apparaître de nouveaux Etats dont les frontières géographiques, dans la plupart des cas, ne sont pas de nature à servir au maximum un essor économique rapide. La condition de cet

essor est que les pays et territoires, tous dotés d'une structure économique et sociale complexe et d'un statut politique particulier, entreprennent une action concertée et associent leurs efforts. De nouveaux liens économiques sont à créer entre pays ou groupes appartenant à des zones monétaires différentes. Et ce sont là autant de résultats à quoi il faut aboutir sans perdre les avantages présents qui découlent des relations actuelles entre ces pays et territoires et le reste du monde. Cette évolution complexe peut être grandement favorisée et facilitée grâce à un arrangement institutionnel souple du genre de celui que la Commission peut offrir» ^{1/}.

Le mandat ^{2/} fixé à la CEA prévoit qu'elle doit non seulement encourager le développement économique du continent mais encore traiter des aspects sociaux du développement économique et de l'interdépendance des facteurs économiques et sociaux. La Commission économique pour l'Afrique est habilitée à faire, sur toute question relevant de sa compétence, des recommandations aux gouvernements des Etats de la région et aux institutions spécialisées intéressées; toutefois, elle doit sou-

^{1/} Documents officiels du Conseil économique et social, vingt-huitième session, supplément no. 10, Rapport de la première session de la Commission.

^{2/} E/CN.14/Rev.8.

mettre à l'examen préalable du Conseil toute proposition relative à une action qui aurait des répercussions importantes sur l'ensemble de l'économie mondiale. Toutes les recommandations sont soumises aux gouvernements des Etats membres intéressés qui ne sont pas tenus de s'y conformer. Le mandat de la Commission prévoit expressément que celui-ci ne peut prendre aucune mesure à l'égard d'un pays quelconque sans l'assentiment du gouvernement de ce pays.

Les commissions économiques régionales fonctionnent sous le contrôle général du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale. Dans le cadre des politiques des Nations Unies, les commissions offrent à des groupements régionaux d'Etats membres le moyen d'élaborer en commun leurs propres politiques et de prendre des mesures pratiques en vue du développement. En permettant une action intergouvernementale concertée et un échange permanent de données d'expérience sur des problèmes communs, les commissions rendent des services de plus en plus appréciés des Etats participants. Par ses résolutions 32/197 du 20 décembre 1977, 33/202 du 29 janvier 1979 et 34/206 du 19 décembre 1977 notamment, l'Assemblée générale a pris une décision confirmant la tendance à décentraliser les activités économiques et sociales des Nations Unies et à renforcer le rôle des commissions économiques régionales.

Dans l'interprétation de son mandat et dans la conception de ses activités, la Commission a dû tenir compte de la situation

historique particulière d'un continent qui passait de la domination coloniale à l'indépendance. Lors de la création de la Commission le 29 avril 1958, le Conseil économique et social a conféré le titre de membre de plein droit, tel qu'il était alors défini, aux huit Etats africains indépendants, à savoir l'Ethiopie, le Ghana, le Libéria, la Libye, le Maroc, la République arabe unie, le Soudan et la Tunisie. De surcroît, étaient membres de plein droit les puissances coloniales de l'époque en Afrique (Belgique, Espagne, France, Italie et Royaume-Uni) ainsi que l'Union (aujourd'hui République) d'Afrique du Sud et tous autres Etats de la région qui pourraient ultérieurement devenir membres de l'Organisation des Nations Unies. Le 12 décembre 1958, la Guinée est devenue membre de la Commission. Celle-ci comptait donc fin 1958 neuf Etats africains indépendants (à l'exclusion de l'Afrique du Sud) et six puissances coloniales.

Les membres associés admis le 29 avril 1958 par le Conseil étaient les suivants: Fédération du Nigéria, Gambie, Kenya, Ouganda, Sierra Leone, Protectorat de la Somalie administré par le Royaume-Uni, Tanganyika et Zanzibar. Le 28 juillet 1958, le territoire sous tutelle italienne de la Somalie a également été admis au titre de membre associé.

Entre 1958 et 1982, 41 autres pays africains ont accédé à l'indépendance et sont devenus membres de plein droit de la Commission. Inévitablement, les préoccupations

de la Commission... et l'ordre de priorité de ses activités ont été orientés au cours des dix premières années par cette évolution historique. Elle a dû surtout tenir compte du fait que le passage rapide de la dépendance politique à l'autonomie a posé de graves difficultés aux gouvernements des nouveaux Etats, dont la moindre n'était pas l'extrême pénurie de personnel qualifié dans les divers services.

Dès les premières années, les Etats membres africains se sont préoccupés du fait que certains territoires non autonomes n'étaient pas représentés à la Commission en qualité de membres associés, alors que des Etats non africains ayant des responsabilités territoriales étaient membres de plein droit. Les membres africains étaient fermement convaincus qu'il leur appartenait «de prendre collectivement des décisions affectant l'Afrique, sans que ces décisions soient influencées par les votes contraires de puissances non africaines»; ils ont donc insisté pour que la qualité de membre de plein droit des puissances coloniales soit modifiée ou supprimée, et que les territoires non autonomes participent aux travaux de la Commission et soient représentés par des Africains.

L'Italie a perdu sa qualité de membre de la Commission lorsqu'elle a cessé en 1960 d'être responsable du territoire sous tutelle qui est maintenant la République de Somalie; de même, la Belgique n'est plus membre depuis l'accession à l'indépendance du Burundi et du Rwanda en 1962. L'Espagne, la France et le Royaume-Uni ont finalement accepté de

voir leur statut ramené à celui de membres associés et de permettre, conformément au vœu de la Commission, aux territoires non autonomes placés sous leur administration, d'être représentés directement comme membres associés. Cette position a été ratifiée en 1963 ^{3/} au moyen d'un amendement du mandat. C'est ainsi qu'en 1963, Fernando Poo et Rio Muni, administrés par l'Espagne, et l'île Maurice, le Bassoutoland (devenu depuis Lesotho), le Protectorat du Betchouanaland (devenu Botswana), le Swaziland et la Fédération de Rhodésie et du Nyassaland, administrés par le Royaume-Uni, sont devenus membres associés. En 1964, sur leur demande, Fernando Poo et Rio Muni ont été admis comme membre associé unique sous la désignation de Guinée équatoriale. Après l'éclatement de la Fédération de Rhodésie et du Nyassaland (Fédération d'Afrique centrale), la Rhodésie du Nord (actuellement Zambie), la Rhodésie du Sud (actuellement Zimbabwe) et le Nyassaland (actuellement Malawi) sont devenus membres associés en 1964.

Les Etats membres africains ont d'autre part exprimé leur opposition à la politique d'*apartheid* de l'Afrique du Sud, membre de plein droit de la Commission. Devant leur insistance, le Conseil économique et social a décidé en 1963 que la République sud-africaine ne participerait plus aux travaux de la Commission «jusqu'à ce que les conditions nécessaires à une coopération constructive aient été rétablies par une modification de la politique raciale de ce pays» ^{4/}. En 1963 aussi, le Conseil a exclu le Portugal de la Commission,

ce pays ayant refusé de respecter les résolutions de la Commission et de l'Assemblée générale ^{5/}.

Il existe actuellement deux catégories de membres : i) les membres de plein droit et ii) les membres associés. Pour être membre de plein droit, un pays doit être indépendant, être membre de l'Organisation des Nations Unies et appartenir au continent africain ou aux îles voisines. Sont membres associés les territoires non autonomes de la région et les pays membres de l'Organisation des Nations Unies qui n'appartiennent pas à la région mais sont responsables des relations internationales de territoires non autonomes africains, étant entendu que les Etats qui cessent d'avoir des responsabilités territoriales cesseront d'être membres associés. Les représentants des membres associés peuvent participer aux sessions régulières de la Commission, mais sans droit de vote; ils peuvent faire partie des organes subsidiaires de la Commission et être membres du bureau de ces organes. En juin 1982, le seul membre associé de la CEA était la Namibie.

Aujourd'hui, la Commission compte comme membres 50 pays indépendants

^{3/} Résolution 974 D I (XXXVI) du Conseil économique et social.

^{4/} Résolution 974 D IV (XXXVI) du Conseil économique et social.

^{5/} Résolution 974 D III (XXXVI) du Conseil économique et social.

d'Afrique à l'exclusion de l'Afrique du Sud) : Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burundi, Cap-Vert, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Haute-Volta, Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Swaziland, Tchad, Togo, Tunisie, Zaïre et Zimbabwe

La Commission peut également inviter tout mouvement de libération nationale reconnu par l'Organisation de l'unité africaine à envoyer des observateurs pour participer à l'examen de toute question présentant de l'intérêt pour ledit mouvement. Ces observateurs ont la faculté de présenter des propositions qui peuvent être mises aux voix à la demande de tout membre de la Commission. Par conséquent, l'*African National Congress (ANC)*, le *Pan-Africanist Congress (PAC)* et la *South-West African People's Organization (SWAPO)* ont actuellement le statut d'observateur.

2. APPAREIL INSTITUTIONNEL

Les sessions plénières de la Commission, de décembre 1958 (première) à février 1961 (troisième), ont constitué avec le secrétariat et ses services la première structure de la Com-

mission économique pour l'Afrique. A partir de la troisième session tenue du 6 au 18 février 1961 à Addis-Abeba, la Commission a décidé de créer un certain nombre d'organes subsidiaires (comités permanents, groupes de travail et conférences) en vue de faciliter ses travaux dans des secteurs particuliers et d'en définir le mandat. Le premier de ces organes a été la Conférence des statisticiens africains, suivie par un certain nombre de comités permanents.

En 1965, ces comités ont été remplacés par sept groupes de travail dont la principale fonction était d'aider le Secrétaire exécutif à assurer la mise en oeuvre des décisions de la Commission dans leurs domaines de compétence, à s'informer des vœux des gouvernements concernant les modalités de cette mise en oeuvre et à formuler les modifications à apporter et les prolongements à donner aux décisions antérieures pour en saisir la Commission. Le but de cette dernière était de donner à chaque groupe de travail un caractère quasi permanent, les représentants nommés pour y siéger devant être considérés comme des spécialistes et non pas comme des représentants de leurs gouvernements. Des dispositions ont été prises pour y associer des représentants des sous-régions, des institutions spécialisées des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine. Les groupes de travail ont également été habilités à coopter des représentants des donateurs actuels et potentiels. Pour de plus amples détails sur le premier appareil institutionnel de la Commission dans ses différents secteurs, voir le

compte rendu soumis par M. R.K.A. Gardiner au chapitre IV.

Dans sa résolution 188 (IX) du 10 février 1969 sur son appareil institutionnel, la Commission a recommandé la création de trois organes:

a) La Conférence des ministres, organe de décision suprême de la Commission se réunissant tous les deux ans;

b) Le Comité technique d'experts, organe consultatif technique de la Conférence des ministres; et

c) Le Comité exécutif dont la principale tâche était d'aider le Secrétaire exécutif dans la mise en oeuvre des résolutions et des décisions de la Commission et de la Conférence des ministres ainsi que dans l'exécution du programme de travail du secrétariat.

Ultérieurement, la Commission, à sa dixième session (première réunion de la Conférence des ministres) en 1971 a décidé d'abolir les groupes de travail créés précédemment mais de maintenir en fonction la Conférence des planificateurs africains (constituée à la sixième session), la Conférence des statisticiens africains et la Conférence des démographes africains (qui se sont réunies pour la première fois cette année-là).

A la treizième session de la Commission tenue du 24 février au 3 mars 1977 à Kinshasa (Zaïre), la Conférence des ministres,

ayant noté l'existence de conférences ministérielles institutionnalisées traitant de problèmes sectoriels spécifiques en Afrique, a recommandé la conclusion d'arrangements entre les pays africains aux fins de la coordination de leurs programmes de développement. Ultérieurement, à sa quatorzième session tenue du 20 au 28 mars 1979 à Rabat (Maroc), la Conférence a adopté la résolution 330 (XIV) sur la restructuration des mécanismes institutionnels pour le développement et la coopération en Afrique. Elle a ensuite décidé :

a) que le Comité exécutif et le Comité technique d'experts de la Commission seraient abolis;

b) que les réunions de la Conférence des ministres se tiendraient une fois par an et seraient organisées de telle sorte qu'une réunion sur deux examine en particulier le programme de travail et l'ordre de priorité de la Commission, soumis à l'examen de l'Assemblée générale par intervalles de deux ans, de même que le rapport biennal du Secrétaire exécutif sur la mise en oeuvre du programme de travail biennal de la Commission tandis que l'autre réunion se tiendrait dans l'intervalle, pendant une période beaucoup plus courte au cours de laquelle il n'est pas procédé à l'examen du programme de travail général et de l'ordre de priorité établis pour la Commission, pour examiner toutes autres questions nécessitant une attention urgente, telles que l'exécution des programmes et projets, des résolutions et

recommandations de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social, de l'Organisation de l'unité africaine et des institutions spécialisées et autres institutions des Nations Unies, dans la mesure où ils concernent des programmes de travail de la Commission;

c) qu'un comité technique préparatoire plénier serait constitué qui serait composé de hauts fonctionnaires représentant les Etats membres de la Commission, pour connaître les différentes questions de développement qui seraient soumises à l'examen des réunions annuelles de la Conférence des ministres; et

d) que les conférences actuelles des planificateurs africains, des statisticiens africains et des démographes africains seraient combinées en une seule conférence, appelée Conférence commune des planificateurs, des statisticiens et des démographes africains qui se tiendrait tous les deux ans.

La restructuration susmentionnée a été réalisée en application de la résolution 32/197 sur la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies adoptée le 20 décembre 1977 par l'Assemblée générale et de la résolution 1978/74 sur la coopération régionale et le développement adoptée le 16 août 1978 par le Conseil économique et social en vertu desquelles les commissions régionales étaient invitées à rationaliser leurs structures, notamment en regroupant leurs organes subsidiaires. Cette formule révisée visait à doter la Commission écono-

mique pour l'Afrique d'une structure permettant à la Conférence des ministres et aux organes subsidiaires de la Commission de répondre comme il convient aux défis posés par les lourdes responsabilités supplémentaires que la Commission devait assumer pendant les années 80 et suivantes.

La Conférence des ministres a poursuivi la restructuration de la Commission à sa quinzième session lorsqu'elle a décidé de créer un comité régional intergouvernemental des questions relatives à l'environnement et aux établissements humains avec la participation de tous les Etats membres de la Commission. Il a également été décidé que le Comité intergouvernemental d'experts pour le développement de la science et de la technique devait poursuivre ces activités dans le cadre de son nouveau mandat. La Conférence des ministres a par ailleurs recommandé la création d'un mécanisme institutionnel pour la coordination des activités régionales dans le domaine des ressources humaines (planification, perfectionnement et utilisation). Elle a, en outre, recommandé l'incorporation dans ce mécanisme institutionnel d'un comité technique préparatoire de fonctionnaires et d'une conférence de ministres responsables des programmes d'éducation, de main-d'oeuvre et autres programmes connexes ainsi que la convocation tous les deux ans d'une réunion de ces organes pour passer en revue les réalisations, les politiques et programmes du secteur des ressources humaines, et définir les principes directeurs des actions à entreprendre. Enfin, elle a décidé d'instituer

une Conférence des ministres des pays africains les moins avancés qui se réunira chaque année juste avant la réunion de la Conférence des ministres de la Commission.

Alors que nous célébrons le vingt-cinquième anniversaire de la Commission, sa structure se présente actuellement comme suit :

a) La Conférence des ministres, principal organe de décision, aidé par le Comité technique préparatoire plénier;

b) Les conférences ministérielles sectorielles conseillées par leurs comités sectoriels compétents de fonctionnaires, à savoir la Conférence des ministres africains de l'industrie, la Conférence des ministres africains du commerce, la Conférence des ministres africains des affaires sociales, la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique, la Conférence des ministres africains des transports, des communications et de la planification, la Conférence des ministres africains chargés de la mise en valeur et de l'utilisation de la main-d'oeuvre, la Conférence des ministres des pays africains les moins avancés, les Conseils des ministres des centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets (MULPOC) et la Conférence régionale pour l'intégration de la femme au développement; et

c) Les organes subsidiaires spécialisés créés par la Commission, c'est-à-dire la Conférence commune des planificateurs, des

statisticiens et des démographes africains, le Comité intergouvernemental d'experts pour le développement de la science et de la technique, et le Comité régional intergouvernemental des établissements humains, depuis lors élargi pour y inclure les questions relatives à l'environnement et appelé le Comité régional intergouvernemental mixte sur les établissements humains et l'environnement.

a) La Conférence des ministres

La Conférence des ministres est le principal organe de décision de la Commission. Elle se compose des ministres des gouvernements des Etats membres responsables des affaires économiques ou financières, de la planification et du développement. Depuis sa création par la résolution 188 (IX) du 10 février 1969, elle s'est réunie tous les deux ans jusqu'en 1971 à 1979 puis tous les ans depuis. Ses principales attributions sont les suivantes :

a) Examiner les problèmes de politique générale et l'ordre de priorité à réserver aux programmes et autres activités de la Commission;

b) Examiner les problèmes de politique économique intra-africaine et internationale, et formuler des recommandations sur ces problèmes aux Etats membres;

c) Faire le bilan de l'exécution du programme de la période biennale précédente, et examiner et approuver le programme d'action proposé pour la période biennale suivante;

d) Analyser les rapports qui lui sont présentés par le Comité technique préparatoire plénier;

e) Examiner les questions relatives à la représentation de la région africaine au sein des organes internationaux et intergouvernementaux, et connaître des problèmes économiques et sociaux;

f) Examiner et entériner pour transmission à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social les propositions émanant des conférences ministérielles sectorielles; et

g) Examiner les programmes de travail des MULPOC et les intégrer au programme de travail général et aux priorités de la Commission.

b) Le Comité technique préparatoire plénier

Le Comité technique préparatoire plénier se compose de hauts fonctionnaires des ministères chargés de la planification économique et du développement, de l'industrie, du commerce, des transports et des finances représentant les Etats membres de la Commission. Il est l'organe consultatif de la Conférence des ministres. Ses réunions précèdent immédiatement celles de la Conférence. Le Comité a pour principales attributions les suivantes :

a) Faire des propositions sur les stratégies et politiques de développement globales de l'Afrique;

b) Faire des recommandations sur les objectifs du développement régional et sous-régional et sur les objectifs de l'Afrique pour chacune des décennies de développement des Nations Unies;

c) Conformément aux alinéas a) et b) ci-dessus, élaborer les plans et programmes de travail biennaux et ordres de priorités de la Commission; à cet égard, indiquer quelles sont les incidences sur la programmation des décisions des différentes conférences ministérielles sectorielles et des conseils ministériels des MULPOC ainsi que des recommandations des organes subsidiaires spécialisés afin d'inclure des programmes et projets découlant de ces décisions et recommandations dans les plans à moyen terme, les programmes de travail biennaux et ordres de priorité de la Commission;

d) Examiner chaque année l'exécution des programmes de travail et le respect des ordres de priorité de la Commission; et

e) Faire des recommandations sur ce qui précède à la Conférence des ministres de la Commission.

c) Les conférences ministérielles sectorielles

Chaque conférence ministérielle sectorielle est composée des ministres des gouvernements des Etats membres responsables du secteur de développement dont s'occupe la conférence en question. De surcroît, chaque conférence sera assistée par un comité d'ex-

perts des ministères intéressés et nommés par leur gouvernement en fonction de leur spécialisation. Le comité se réunira immédiatement avant la Conférence ministérielle à laquelle il est rattaché.

Les conférences ministérielles sectorielles ont essentiellement les tâches suivantes :

a) Examiner les problèmes et questions concernant le secteur de développement qui les intéresse;

b) Formuler les politiques et stratégies régionales pour le secteur qui relève de leurs domaines de compétence respectifs;

c) Identifier des domaines de coopération et d'intégration multinationales; et

d) Etablir des programmes de travail sectoriels et ordres de priorité, qui seront harmonisés avec les programmes de travail d'ensemble et ordres de priorité de la Commission par la Conférence des ministres de la CEA, agissant sur les conseils du Comité technique préparatoire plénier.

La Conférence des ministres africains de l'industrie (Organisations participantes : CEA, ONUDI et OUA). Elle se réunit tous les deux ans.

La Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique (Organisations participantes : FAO, CEA, CAM et OUA). Elle se réunit tous les deux ans.

La Conférence des ministres africains du commerce dont les réunions sont organisées conjointement par l'OUA et la CEA. Vu les grands problèmes d'ordre commercial qui font actuellement l'objet de négociations et vu la nécessité urgente de promouvoir le commerce intra-africain, il a été décidé que cette Conférence se réunirait tous les deux ans et que son comité de hauts fonctionnaires se réunirait juste avant la Conférence comme c'est le cas pour les autres réunions sectorielles. La Conférence s'est réunie pour la dernière fois en 1982.

La Conférence des ministres africains des affaires sociales (Organisations participantes : CEA, OIT, FISE, OMS et OUA). La Conférence se réunit tous les deux ans.

La Conférence régionale pour l'intégration de la femme au développement (Organisations participantes : CEA, Siège de l'Organisation des Nations Unies, UNESCO, OIT et OUA). En principe, la Conférence est convoquée tous les trois ans pour examiner les progrès réalisés et faire des propositions sur les activités du Centre africain de recherches et de formation de la femme (CARFF) en particulier et sur l'intégration de la femme au développement en général. Le Comité régional africain de coordination pour l'intégration de la femme au développement (CRAC) sert d'organe technique spécialisé de la Conférence régionale. Au niveau sous-régional, les comités pour l'application des plans d'action en vue de l'intégration de la femme au développement coopèrent déjà avec les MULPOC.

La Conférence des ministres africains des transports, des communications et de la planification (Organisations participantes : CEA et membres du Comité de coordination interinstitutions). On se rappellera que, par sa résolution 291 (XIII), la Conférence des ministres avait recommandé à l'Assemblée générale de proclamer une Décennie des transports et des communications en Afrique. Cette recommandation, l'Assemblée générale l'a approuvée dans sa résolution 32/160. A sa dix-huitième session, le Comité exécutif, après avoir passé en revue les progrès réalisés à l'occasion de la Décennie, a invité entre autres «le Secrétaire exécutif de la Commission et le Secrétaire général administratif de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) à préparer et convoquer une réunion des ministres responsables des transports, des communications et de la planification, au début de 1979, afin de définir la stratégie globale de l'Afrique pour le développement des transports et des communications, y compris les télécommunications, et d'établir à l'occasion de la Décennie un programme d'action détaillé qui tienne compte de ces préoccupations». La Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA a adopté une résolution analogue à sa quinzième session, tenue en juillet 1978. Après l'adoption de la stratégie et du programme d'action détaillé, la Conférence des ministres des transports, des communications et de la planification est chargée d'en suivre l'application et d'examiner les autres problèmes qui pourraient surgir ultérieurement dans le domaine des transports, des communications et de la

planification.

La Conférence des ministres africains chargés de la mise en valeur et de l'utilisation de la main-d'oeuvre (Organisations participantes : CEA, UNESCO, OIT et OUA). L'Afrique est depuis toujours consciente de la gravité des problèmes de main-d'oeuvre qu'elle affronte. Cet obstacle se rencontre à tous les niveaux du processus de décision et les dépenses croissantes en devises étrangères rares entraînent par le recours aux services d'experts et de consultants ainsi que la pénurie continue de projets susceptibles de bénéficier d'un concours financier témoignent de ce problème. C'est pourquoi il convient de prêter une attention constante aux problèmes de mise en valeur et d'utilisation de la main-d'oeuvre. La première réunion de la Conférence a eu lieu en 1981.

Les conseils des ministres des centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets (MULPOC). Conformément à la résolution 311 (XIII) de la Conférence des ministres, chaque centre, à l'exception du MULPOC de l'Afrique du Nord dont la structure est légèrement différente, se compose dorénavant d'un Conseil des ministres, conseillé par un comité d'experts. Le Conseil des ministres de chaque MULPOC est chargé des fonctions suivantes :

a) Assurer l'intégration effective des MULPOC dans le mécanisme de prise des décisions des gouvernements, de façon à ce que les programmes de travail des MULPOC puissent tenir compte des ordres de priorité des

gouvernements africains, individuellement et collectivement;

b) Mettre au point les politiques et stratégies nécessaires en ce qui concerne les programmes de travail des MULPOC dans leurs domaines d'action respectifs;

c) Prendre des décisions appropriées en ce qui concerne les priorités des programmes et projets, leur élaboration et exécution;

d) Entreprendre un examen périodique de la structure et des activités des MULPOC;

e) Aider à mobiliser la main-d'oeuvre et les ressources financières nécessaires à l'exécution efficace des programmes de travail des MULPOC; et

f) Porter à l'attention de la Conférence des ministres de la CEA, par les voies appropriées, les rapports et recommandations concernant les activités de développement économique et social menées dans le domaine de leur MULPOC respectif, pour qu'elle les examine.

En vertu des arrangements actuels, les décisions prises par le Conseil des ministres des MULPOC concernant les programmes de travail et ordres de priorité et les autres questions concernant l'intégration et le développement sous-régional seront présentées au Comité technique préparatoire plénier en vue d'harmoniser les activités de ces programmes avec les programmes de travail et ordres

de priorité d'ensemble de la Commission avant d'être soumises à la Conférence des ministres de la CEA.

La Conférence des ministres des pays africains les moins avancés. La Conférence se réunit tous les ans juste avant la Conférence des ministres de la CEA. Elle assure la coordination des efforts, l'établissement des priorités, le suivi et l'évaluation des progrès réalisés dans le cadre du nouveau programme substantiel d'action adopté en septembre 1981 à la Conférence de Paris sur les pays les moins avancés; elle entreprend périodiquement l'analyse et l'évaluation des progrès réalisés dans les pays africains les moins avancés afin d'identifier en particulier les difficultés rencontrées dans l'exécution des programmes et de formuler les recommandations sur les moyens de surmonter ces difficultés aussi bien que d'assurer avec efficacité le suivi, l'examen et l'évaluation des activités régionales et internationales en faveur des pays les moins avancés.

d) Organes subsidiaires spécialisés de la Commission

A ce jour, les organes subsidiaires spécialisés que la Conférence des ministres a créés sont les suivants :

La Conférence commune des planificateurs, des statisticiens et des démographes africains qui est le résultat d'une fusion des trois conférences précédentes, se réunit tous les deux ans. Elle a pour principales fonctions :

a) de donner au Secrétaire exécutif de la CEA et à l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP) des conseils sur les programmes annuels de travail et de recherche en matière de planification économique et sociale, y compris des projections;

b) de passer en revue et d'approuver le programme des travaux statistiques de la CEA pour la période biennale; et

c) de passer en revue tous les deux ans le programme de travail du secrétariat en matière de population.

La Conférence commune présente son rapport à la Conférence des ministres par le truchement du Comité technique préparatoire plénier.

Le Comité intergouvernemental d'experts pour le développement de la science et de la technique a été essentiellement créé pour aider la Commission à définir et à réviser périodiquement les stratégies et programmes pour le développement de la science et de la technique dans la région africaine, et pour passer périodiquement en revue les travaux du secrétariat quant à la mise en oeuvre du plan régional africain pour l'application de la science et de technique au service du développement.

Le Comité régional intergouvernemental mixte sur les établissements humains et l'environnement. Le Comité mixte a les fonctions suivantes :

a) Elaborer des politiques, priorités et stratégies pour la gestion de l'environnement aux niveaux régional, sous-régional et trans-frontières en Afrique;

b) Promouvoir l'échange de renseignements et de données d'expérience sur les politiques, la législation, les programmes et les problèmes en matière d'environnement au niveau national;

c) Passer en revue le programme de travail et l'ordre de priorité de la Commission relatifs à l'environnement, évaluer les progrès réalisés dans leur mise en oeuvre et aider à mobiliser les ressources financières et autres pour la programmation dans des domaines prioritaires en matière d'environnement en Afrique;

d) Aider à rassembler des informations sur les problèmes d'environnement au niveau national en vue d'élaborer un rapport sur l'état de l'environnement en Afrique.

e) Encourager l'élaboration de programmes sur l'éducation en matière d'environnement à l'intention du public au moyen des mass-médias de façon à assurer la formation de nationaux qui deviendraient des spécialistes chargés de surveiller, d'évaluer, de diriger et d'effectuer la recherche sur les problèmes relatifs à l'environnement; et

f) Promouvoir une étroite collaboration interorganisations dans le domaine des questions relatives à l'environnement entre

la Commission et le Programme des Nations Unies pour l'environnement et tous les autres organismes des Nations Unies et organisations intergouvernementales et non gouvernementales opérant en Afrique et hors d'Afrique.

3. LES SOUS-REGIONS AU TRAVAIL - LES MULPOC

Considérant l'intérêt et l'efficacité qui s'attachent à une décentralisation des activités de la Commission et à l'amélioration de son efficacité, il a été décidé à la quatrième session de créer un bureau sous-régional dans chacune des quatre sous-régions de l'Afrique. En conséquence, des bureaux sous-régionaux ont été créés pour l'Afrique de l'Ouest à Niamey, pour l'Afrique du Nord à Tanger, pour l'Afrique de l'Est à Lusaka et pour l'Afrique centrale à Kinshasa. A mesure que voyait le jour une stratégie de développement par le jeu d'une coopération et d'une intégration économiques sous-régionales, le rôle des bureaux sous-régionaux est devenu plus clair. De son côté, la Commission a décidé qu'il convenait de le consolider pour la rattacher plus étroitement aux intérêts des sous-régions. A la tête de chaque bureau on trouve un directeur qui compte sur les services de secrétariat essentiels et, selon que de besoin, sur les services de cadres venus du siège

En 1975, du fait des problèmes financiers et autres problèmes d'exécution des trois UNDAT (Equipes consultatives multinationales

interdisciplinaires des conseillers des Nations Unies-pour le développement) créées au début des années 70 en application de la résolution 2563 (XXIV) de l'Assemblée générale et pour avoir constaté que les bureaux sous-régionaux de la CEA n'avaient pas été des institutions efficaces quant aux mesures tendant à favoriser l'intégration économique sous-régionale, une mission commune CEA/PNUD d'examen critique des UNDAT africaines a été organisée en vue d'analyser leur fonctionnement et de recommander la marche à suivre. Une des recommandations essentielles de cette mission préconisait la transformation des UNDAT pour qu'elles soient des instruments d'exécution plus authentiques au lieu de n'être que de simples organes consultatifs. Plutôt que de se borner à faire des études et à formuler des conseils techniques, elles devaient participer activement à la détermination, à l'élaboration et à l'exécution des projets multinationaux et devenir ainsi des agents efficaces de coopération et d'intégration économiques au plan des sous-régions. Cette recommandation a été entérinée par la Conférence des planificateurs africains organisée à Addis-Abeba en 1976 et adoptée par la Conférence des ministres de la CEA à sa quatrième session. Dans sa résolution 311 (XIII), la Conférence des ministres de la CEA a réaffirmé que l'intégration sous-régionale et sectorielle constituait la base de l'instauration d'un marché commun africain et elle a décidé que les trois UNDAT et les bureaux sous-régionaux de la CEA seraient supprimés pour être remplacés par les centres multinationaux de programmation et d'exé-

cution de projets (MULPOC).

En adoptant cette résolution, la Conférence des ministres de la CEA a tenu compte de l'expérience que la CEA avait pu acquérir au cours des 14 dernières années, expérience qui a démontré que, s'il n'est pas tellement difficile pour la CEA de définir des stratégies des programmes d'action, il lui est par contre beaucoup plus difficile de prendre les mesures nécessaires à l'exécution proprement dite de projets multinationaux. La Conférence des ministres a également admis que les organes institutionnels créés dans le passé n'avaient guère donné de résultats parce qu'ils avaient tendance à se concentrer sur les services consultatifs et qu'ils n'étaient pas intégrés efficacement dans l'appareil politique des gouvernements.

Les ministres ont par ailleurs décidé que, pour veiller à intégrer parfaitement ce nouveau système multinational (MULPOC) dans l'appareil des décisions des gouvernements et lui faire refléter les ordres de priorité des gouvernements, à titre individuel et collectif, il fallait qu'il soit contrôlé par des organes directeurs intergouvernementaux au niveau des ministres et des fonctionnaires. L'organe ministériel serait un conseil comprenant les ministres chargés de la planification du développement de tous les Etats membres desservis par un MULPOC. Il agirait au nom de la Conférence des ministres de la CEA. Il serait l'organe directeur suprême des MULPOC. Entre autres fonctions, il prendrait toutes les décisions utiles concernant les projets et pro-

grammes prioritaires, en surveillant l'exécution, procéderait à des examens récapitulatifs périodiques des activités et des structures des MULPOC, et prêterait son concours pour la mobilisation des ressources humaines et financières. Le Conseil des ministres serait assisté par un organe subsidiaire qui serait un comité comprenant des fonctionnaires du grade de secrétaire permanent ou principal chargés de la planification du développement dans leur pays. Les attributions de ce comité de fonctionnaires seraient de déterminer les projets nécessaires, d'élaborer un programme de travail détaillé à présenter au Conseil des ministres pour approbation, de suivre et de mobiliser l'exécution des projets approuvés, de formuler des conseils sur le personnel et la structure administrative des MULPOC, et de contribuer à la mobilisation des ressources. Le comité des fonctionnaires est habilité à recommander la création de comités sectoriels spéciaux. Le Conseil des ministres et son organe subsidiaire se réuniraient une fois par an. Le cas échéant, un comité de fonctionnaires chargé du contrôle par exemple pourrait être institué.

Depuis l'adoption de la résolution 311 (XIII) en mars 1977, des réunions inaugurales ont été organisées en vue de la création d'une famille de cinq MULPOC africains, à savoir le MULPOC de Lusaka pour les pays de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, le MULPOC de Gisenyi pour les pays de la Communauté des Grands Lacs de l'Afrique centrale, le MULPOC de Yaoundé pour les pays de l'Afrique centrale, le MULPOC de

Niamey pour les pays de l'Afrique de l'Ouest (Etats membres de la CEDEAO) et le MULPOC de Tanger pour les pays de l'Afrique du Nord.

Conformément aux dispositions de la résolution, les MULPOC de Lusaka, de Gisenyi, de Niamey et de Yaoundé sont contrôlés par des conseils des ministres et des comités de fonctionnaires. Les MULPOC de Lusaka et de Yaoundé dépendent également de comités de contrôle. Dans le cas de l'Afrique du Nord, la réunion inaugurale d'experts, convoquée en mars 1978, a recommandé que l'organe suprême de politique générale soit une conférence de plénipotentiaires. En dehors des décisions concernant des organes de politique générale, les programmes de travail des MULPOC ont été établis lors de ces réunions inaugurales.

La création des MULPOC dans les cinq sous-régions de la CEA est un pas important vers la transformation de la CEA en une institution d'exécution. Elle met en lumière le rôle que la CEA se propose de jouer sur le plan pratique dans le domaine de l'exécution pour favoriser la coopération et l'intégration sous-régionales en tant que mesure tendant à l'intégration économique régionale. Si chacun des MULPOC est chargé essentiellement de lancer des projets multinationaux et multi-sectoriels dans la sous-région qu'il dessert, conformément à un ordre de priorité défini par ces organes particuliers de politique générale, les cinq MULPOC considérés solidairement peuvent être envisagés comme une

équipe régionale travaillant à une fin unique, à savoir la création et le soutien de marchés communs sous-régionaux, première étape de l'instauration d'un marché commun régional. Ensemble, ils constituent l'antenne d'exécution hors-siège de la CEA.

4. LE SECRETARIAT

Le secrétariat de la Commission est dirigé par le Secrétaire exécutif qui est nommé par le Secrétaire général des Nations Unies. Le personnel fait partie intégrante du Secrétariat de l'Organisation.

Les statistiques montrent que depuis la création de la Commission, le nombre des effectifs du secrétariat a considérablement augmenté. Cette augmentation est, il va de soi, attribuable à l'élargissement de l'éventail des responsabilités du secrétariat qu'ont imposé d'une part le rythme du développement socio-économique de la région et, d'autre part, les décisions prises par les organes directeurs de la Commission.

C'est ainsi que le nombre initial des effectifs qui, en 1959, était de 52 (17 administrateurs et 35 agents des services généraux) a plus que doublé en un an pour s'établir à 105 en 1960 (42 et 63). En 1965, ce chiffre était passé à un total de 292 (117 et 175 respectivement). En 1968, soit dix ans après sa création, la Commission comptait 373 employés dont 137 administrateurs et 236 agents des services généraux. En 1979,

année où la Commission a célébré son vingt et unième anniversaire, le nombre total des effectifs était passé à 734 (247 et 487). Enfin, au 30 juin 1982, il s'inscrivait à 879 dont 296 administrateurs et 583 agents des services généraux.

Une question qui a toujours préoccupé la Commission depuis sa création est celle de l'africanisation, en particulier pour ce qui est des cadres supérieurs du secrétariat. En 1962 déjà, la Commission, à sa quatrième session, avait adopté la résolution 51 (IV) dans ce sens et créé un comité du recrutement et de la formation du personnel qui avait notamment été invité :

«A aider le Secrétaire exécutif à s'assurer auprès des membres africains de la Commission d'un apport régulier au secrétariat de personnel africain compétent nommé à titre permanent ou détaché pour des périodes raisonnables»,

et elle avait prié au Secrétaire exécutif

«D'établir en coopération avec le comité, les rouages nécessaires pour maintenir une liaison étroite avec les universités africaines et les étudiants africains des universités d'outre-mer afin de recruter des sujets qualifiés, en particulier pour les postes professionnels subalternes du secrétariat».

L'adoption dès 1962 d'une telle résolution, à une époque où il était manifeste que

bon nombre des pays de la région venaient juste d'accéder à l'indépendance et n'avaient pas suffisamment de personnel pour satisfaire leurs propres besoins, révèle l'importance que la Commission accordait à la question et le caractère d'urgence que les dirigeants africains lui conféraient. Depuis lors, la question a été inscrite à l'ordre du jour de la quasi-totalité des sessions de la Commission. Les différents secrétaires exécutifs n'ont épargné aucun effort pour amener autant d'Africains que possible à travailler pour le secrétariat tout en maintenant des normes professionnelles du niveau le plus élevé. L'intérêt porté par les dirigeants africains à l'africanisation du secrétariat de la CEA, qu'ils considéraient comme un moyen de situer leurs problèmes dans une juste perspective, a donné des résultats.

Alors qu'en 1962 le nombre d'Africains dans les catégories des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur était de 39 p. 100 seulement (18 sur 46), il était passé à 60 p. 100 en 1968. Cinq années plus tard, soit en 1973, 102 des 151 administrateurs étaient des Africains (67,5 p. 100 du total). Il se dégage des chiffres disponibles qu'en 1980, le nombre des Africains occupant un poste d'administrateur était passé à 71 p. 100 (140 sur 194) alors que dans le cas des experts, il s'établissait à 76 (81 sur 105). Au 30 juin 1982, le secrétariat de la CEA comptait 239 Africains sur un total de 296 postes d'administrateur, y compris les experts (80,7 p. 100).

Les délégations aux sessions de la CEA s'intéressent non seulement à l'africanisation des effectifs du secrétariat en général, mais aussi à celle des postes de haute responsabilité. A cet égard, il faut savoir que les deux postes les plus importants du secrétariat, ceux de Secrétaire exécutif et de Secrétaire exécutif adjoint, ont toujours, depuis la création de la Commission, été occupés par des Africains, ce qui n'a pas été le cas pour les postes de chef ou directeur des différentes divisions. Pendant les premières années, la quasi-totalité des chefs de division étaient des non-Africains. En 1972, la situation avait considérablement évolué puisque 6 sur 10 l'étaient encore. Au 1er juin 1982, il n'y avait plus que trois chefs de division non-Africains sur un total de 13 dont deux d'autres pays du tiers monde. Il sied par ailleurs de noter que tous les fonctionnaires de haut rang de la CEA (Secrétaire exécutif, Secrétaire exécutif adjoint, Secrétaire de la Commission, Directeur de l'administration, Directeur adjoint de l'administration et chef du personnel) sont des Africains.

A l'époque où la Commission a été créée, la pénurie d'Africains qualifiés constituait le principal obstacle aux efforts d'africanisation du secrétariat. Malgré les progrès considérables accomplis ces dernières années comme en témoigne le niveau d'africanisation en 1975 et 1981 par exemple à ceux de 1960 et 1965, c'est le principe de la répartition géographique équitable du personnel employé par le Secrétariat des Nations Unies qui constitue le problème majeur. Le secré-

tariat de la CEA se trouve donc dans cette triste situation où il lui est impossible de recruter de nombreux Africains qualifiés et dotés d'une vaste expérience parce qu'ils sont tout simplement originaires de pays représentés en nombres trop élevés au sein de l'Organisation. Simultanément, la plupart des pays dont le nombre des fonctionnaires est inférieur à leur quota ne disposent pas d'un nombre suffisant de ressortissants compétents pour pourvoir à des vacances. Aussi longtemps que ce problème n'est pas résolu, il restera difficile de poursuivre les efforts d'africanisation.

Outre le nombre d'Africains qui travaillent au secrétariat de la CEA, celui des pays africains représentés a considérablement augmenté pour passer de 26 en 1972 à 39 en 1977 et à plus de 40 en 1982. La CEA peut donc s'enorgueillir d'avoir un secrétariat véritablement international composé d'hommes et de femmes hautement qualifiés issus de toutes les parties d'Afrique et d'ailleurs.

Il serait regrettable de faire l'historique de la formation et de l'africanisation du personnel au secrétariat de la CEA sans mentionner les programmes de formation que le secrétariat a mis sur pied pour aider le personnel à se perfectionner et à devenir plus efficace dans ses différents domaines de compétence. Ces programmes vont des cours de langues permanents dont l'objet est de donner aux employés la possibilité d'acquérir des connaissances suffisantes des trois principales langues de travail du secrétariat (anglais, arabe et

français) aux cours de brève durée à tous les niveaux, que ce soit au lieu d'affectation, au Siège des Nations Unies ou dans d'autres établissements d'enseignement supérieur à l'intérieur comme à l'extérieur de la région africaine, le plus récent d'entre eux étant le programme de formation pour traducteurs de langues anglaise et française. Ces cours et ces programmes ont fortement contribué au recrutement et à l'africanisation des employés du secrétariat de la CEA.

En conclusion, au milieu de 1982, le secrétariat de la CEA comptait 879 fonctionnaires dont 241 administrateurs et 529 agents des services généraux (770 au total) en poste au siège à Addis-Abeba. Le reste, soit 55 administrateurs et 54 agents des services généraux, est affecté aux bureaux sous-régionaux (MULPOC) et à différentes institutions disséminées aux quatre coins de la région. Du total des fonctionnaires, 239 administrateurs et 558 agents des services généraux sont des ressortissants africains originaires de 42 pays de la région tandis que 57 et 25 respectivement viennent de 30 pays non africains. Ainsi donc, sur une période de 25 ans, le secrétariat de la CEA a réussi, non pas sans difficulté, à atteindre un degré élevé d'africanisation tout en préservant son efficacité et en conservant son caractère international. Bien qu'il ait déjà beaucoup accompli en matière de recrutement, le secrétariat de la CEA se doit de faire encore de gros efforts pour mener à bien son programme de travail comme l'espèrent les Etats membres de la Commission.

5. RESSOURCES FINANCIERES (BUDGET ORDINAIRE)

Le budget-programme de la Commission est financé sur les ressources de l'Organisation des Nations Unies.

Jusqu'à la fin des années 70, l'Assemblée générale n'a cessé d'allouer au budget ordinaire de la CEA des crédits de plus en plus élevés pour lui permettre de financer l'accroissement de ses responsabilités au titre de son programme de travail. Le montant de ces crédits est passé d'un chiffre modeste de 500 000 dollars en 1959 à 1 033 800 en 1960, à 1 645 400 en 1961, à 5 449 800 en 1970, à 6 524 000 en 1971 et à 13 198 000 en 1980.

La situation a brusquement changé au début des années 80 avec la détérioration de l'économie mondiale à laquelle le budget des Nations Unies n'a pas échappé. Les difficultés financières dans lesquelles les Etats membres se sont trouvés plongés se sont soldées par une diminution de l'augmentation des crédits alloués au secrétariat de la CEA. Le budget biennal de la Commission est passé de 23 679 000 dollars en 1978-1979 à 27 120 300 dollars seulement en 1980-1981, soit un taux de croissance de 1,5 p. 100 à peine, et à 35 945 700 dollars seulement en 1982-1983, soit une augmentation de 0,6 p. 100 par rapport à la période précédente.

L'augmentation du budget de la CEA est essentiellement attribuable aux dépenses re-

latives à des postes permanents, à la prestation de services de consultance, aux voyages ainsi qu'à l'achat de fournitures et matériels.

Le personnel absorbe naturellement la plus grande partie du budget. Les travaux du secrétariat se composent fondamentalement de recherches et d'études confiées à des administrateurs. C'est ainsi que les fonds alloués aux postes permanents sont passés de 639 500 dollars en 1960 à 3 362 000 en 1970 pour une augmentation du nombre des administrateurs de 50 en 1960 à 142 en 1970, et de 3 456 000 dollars en 1971 à 8 563 300 dollars en 1981 pour une augmentation de 164 à 194 respectivement. En 1982, le nombre des postes d'administrateur approuvés au titre du principal budget de la CEA (c'est-à-dire à l'exclusion des experts) s'élevait à 199.

Il convient de mentionner que, du fait en particulier de la situation économique défavorable qui touche surtout les Etats membres de la CEA, la charge de travail du secrétariat a continué de s'alourdir alors que le nombre de ses effectifs augmentait à peine depuis le début de la décennie. En 1980-1981, trois nouveaux postes seulement ont été créés et, pour la période biennale 1982-1983, la CEA a tout juste réussi à obtenir cinq nouveaux postes d'administrateur dont trois ont été expressément créés pour mettre sur pied la section des pays les moins avancés au titre du programme des questions et politiques de développement.

Nonobstant ce qui précède, du fait des besoins très différents de développement des Etats membres et de l'augmentation de la demande de services du secrétariat dans des domaines spécialisés, le personnel permanent de la CEA a commencé à bénéficier en 1966 de l'appui de consultants. Les fonds requis pour les rémunérer ont été inscrits sous la rubrique du budget intitulée personnel temporaire affecté à des tâches générales. Toutefois, compte tenu de l'augmentation constante du volume de travail dans des secteurs spécialisés, il est devenu nécessaire de programmer plus en détail les services fournis par les consultants, ce pourquoi les autorités ont pour la première fois en 1974 créé une rubrique distincte pour les services de consultance. Le niveau des fonds alloués à cette fin varie d'une année sur l'autre en fonction des services spécialisés requis pendant une période donnée. Par exemple, pour permettre au secrétariat de mener à bien les différentes activités techniques de la Décennie des transports et des communications en Afrique, la CEA a reçu en 1978-1979 un montant additionnel de 178 000 dollars qu'elle a utilisé pour embaucher des consultants chargés de faire des études techniques dans des domaines comme les services postaux, les télécommunications et la radiodiffusion.

Malgré l'accroissement du montant alloué au poste des voyages (Annexe I), des frais de déplacement élevés ont sérieusement entravé les activités du secrétariat dont les membres étaient constamment envoyés en

mission pour rassembler des données et organiser des réunions. La plupart des missions nécessitent des déplacements en avion qui, en Afrique, représentent une très lourde dépense. Grâce à des gouvernements membres qui ont accepté de financer l'envoi de missions dans leurs pays, le secrétariat a pu mener à bien un plus grand nombre de travaux que prévu. On espère que les gouvernements intéressés continueront d'agir dans ce sens, témoignant ainsi de l'esprit d'auto-nomie.

En dehors des achats à faire pour assurer le bon fonctionnement quotidien du secrétariat, l'allocation des fonds nécessaires à l'achat de fournitures et de matériaux avait également pour objet de financer les besoins des services de bibliothèque. Initialement installés dans une salle dont le secrétariat payait le loyer, ces services ont plus tard (1961) été aménagés dans trois salles du Palais de l'Afrique. Du fait de la détérioration physique de l'aire réservée à la bibliothèque mais aussi de l'accroissement du nombre des ouvrages, les différents services ont ensuite été disséminés en différents endroits du Palais. Finalement, en 1977, la bibliothèque a été installée dans une nouvelle aile du complexe. Elle occupe de nos jours trois étages auxquels le public a accès et deux sous-sols. Outre les besoins de recherche et d'information du secrétariat de la Commission qu'elle satisfait, la bibliothèque répond aux requêtes des participants aux conférences, séminaires et stages de la CEA; du personnel de recherche de l'OUA ainsi que des institu-

tions des Nations Unies et missions diplomatiques à Addis-Abeba; des experts invités et des étudiants de passage sans oublier les ministères africains et les individus qui, en Afrique et outre-mer, souhaitent se procurer des renseignements sur le développement économique et social du continent. La bibliothèque de la CEA a la plus grande collection en Afrique d'ouvrages sur les économies de la région et on estime qu'elle compte aujourd'hui plus de 200 000 volumes, à l'exclusion des documents ronéotypés des Nations Unies.

Outre les fonds alloués au budget ordinaire dans le cadre du principal chapitre, l'Assemblée générale a alloué à la CEA des fonds pour l'exécution de programmes spéciaux. Par exemple, à l'appui des activités de coopération technique réalisées par la CEA en sa qualité d'agent d'exécution, des fonds ont été alloués sur le budget ordinaire pour l'exécution du programme de coopération technique. Il est dirigé par dix conseillers régionaux principaux dont les services couvrent des domaines aussi divers que les ressources, les études économiques, la promotion sociale, les transports, l'analyse des comptes nationaux, les finances publiques, l'administration du développement ainsi que les activités de coopération économique.

Les cours de langues et les programmes de formation pour traducteurs sont un autre domaine pour lequel des ressources ont été allouées sur le budget ordinaire. Les premiers qui sont réservés aux employés du secré-

tariat ont commencé en 1976. Ils visent une amélioration des aptitudes linguistiques en anglais, en français et en arabe. Le programme de formation pour traducteurs a été mis sur pied en vue de remédier à la pénurie très sérieuse dont souffre l'Afrique dans ce domaine. Le premier cours a été organisé au secrétariat en 1978-1979; le deuxième a eu lieu en 1979-1980 et le troisième en 1980-1981; un quatrième est en cours.

Le Palais de l'Afrique qui est le nom donné au complexe de salles de conférence et de bureaux de la Commission est un don du Gouvernement éthiopien à l'Organisation des Nations Unies en application d'une directive donnée par l'Empereur d'Ethiopie en novembre 1958. Toutefois, du fait de l'augmentation des activités et des responsabilités de la Commission, une annexe a été construite. Les travaux qui avaient commencé en 1973 ont été achevés en 1976. L'annexe qui comprend un édifice à bureaux de dix étages, une bibliothèque de cinq étages et une cafétéria de trois étages a coûté aux Nations Unies 7,5 millions de dollars.

B. ETUDE DES CONDITIONS ECONOMIQUES ET SOCIALES EN AFRIQUE, 1958-1983

1. INTRODUCTION

Lorsque la Commission économique pour l'Afrique a été créée en 1958, la vaste majorité des Etats africains étaient encore sous le joug de la domination coloniale. Le partage de l'Afrique qui s'était soldé par la balkanisation de la région en de nombreux petits Etats n'avait fait que consolider l'orientation de l'économie africaine. En 1958, cette économie se caractérisait déjà en effet par un système empêchant la région de mettre en valeur dans son intérêt ses propres ressources. Les moyens de production et leur infrastructure d'appui avaient tous été aménagés de manière à garantir l'exportation de la production des matières premières et son transport aux centres coloniaux. Les structures de la consommation étaient telles qu'elles imposaient une dépendance maximale à l'égard des importations. L'Afrique produisait donc ce qu'elle ne consommait pas et consommait ce qu'elle ne produisait pas.



Du fait des limitations dont sont l'objet les données et leur agrégation, les paragraphes qui suivent représentent un vaste canevas seulement des principales caractéristiques du développement de l'Afrique au niveau macro-économique des secteurs de production, des investissements, de la consommation et du commerce et donnent une idée des tendances démographiques et sociales. Même ainsi, le manque de données, en particulier pour le début des années 60, a considérablement restreint la portée et la profondeur de l'analyse. On espère néanmoins que cette étude très générale donnera une bonne idée du développement économique de l'Afrique depuis 1958.

2. TENDANCES DEMOGRAPHIQUES

Au milieu de 1980, la population totale des pays indépendants d'Afrique était estimée à 434 millions d'habitants. Entre 1960 et 1980, le taux de croissance démographique a atteint 2,8 p. 100 par an et il devrait passer à 2,6 p. 100 pendant les dix dernières années du siècle. Il ressort des projections moyennes disponibles que d'ici à l'an 2000 la population totale doublera quasiment pour atteindre 790 millions d'habitants. En règle générale, les taux annuels d'accroissement démographique estimés et projetés sont plus élevés pour l'Afrique du Nord, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique de l'Est que pour l'Afrique centrale et l'Afrique australe (tableau 1).

En 1960, les enfants de moins de 15 ans et les personnes de plus de 65 représentaient

Tableau 1. Estimations et projections de la population totale (en milliers d'habitants) et taux annuels d'accroissement en pourcentage par sous-région pour l'Afrique indépendante, 1960-2000

Sous-région	Population totale ^{a/}							Taux annuel de croissance							
	1960	1970	1980	1985	1990	1995	2000	1960/ 1965	1965/ 1970	1970/ 1975	1975/ 1980	1980/ 1985	1985/ 1990	1990/ 1995	1995/ 2000
Afrique du Nord ^{b/}	64 545 (25,5)	82 562 (25,4)	108 693 (25,0)	125 471 (24,8)	144 008 (24,5)	164 545 (24,1)	186 256 (23,6)	2,8	2,9	3,0	3,1	3,1	2,9	2,8	2,6
Afrique de l'Ouest ^{c/}	79 884 (31,5)	105 156 (32,3)	142 772 (32,9)	167 453 (33,2)	195 861 (33,3)	230 920 (33,8)	269 331 (34,1)	2,5	2,5	2,8	2,9	2,7	2,8	2,7	2,7
Afrique centrale	29 746 (11,8)	35 969 (11,0)	46 018 (10,6)	52 629 (10,4)	60 354 (10,3)	69 251 (10,1)	79 312 (10,0)	1,5	1,7	2,1	2,3	2,3	2,5	2,5	2,5
Afrique de l'Est ^{d/}	77 149 (30,5)	99 909 (30,6)	133 917 (30,9)	157 008 (31,0)	183 715 (31,3)	214 737 (31,4)	249 992 (31,7)	2,4	2,6	2,7	3,1	3,0	2,8	2,8	2,8
Afrique australe ^{e/}	1 739 (0,7)	2 121 (0,7)	2 705 (0,6)	3 113 (0,6)	3 578 (0,6)	4 093 (0,6)	4 635 (0,6)	2,0	2,1	2,4	2,6	2,9	2,9	2,7	2,5
Ensemble des Etats membres de la CEA	253 063 (100,0)	325 617 (100,0)	434 105 (100,0)	505 674 (100,0)	587 516 (100,0)	683 546 (100,0)	789 526 (100,0)	2,2	2,4	2,6	2,8	2,8	2,8	2,7	2,6

Source : Tableau établi par la Division de la population de la CEA en collaboration avec la Division de la population des Nations Unies, New York (série 1982 d'estimations et de projections démographiques).

^{a/} Les chiffres entre parenthèses représentent le pourcentage de la population totale des Etats membres de la CEA.

^{b/} A l'exclusion du Sahara occidental.

^{c/} A l'exclusion de St. Hélène.

^{d/} A l'exclusion de la Réunion.

^{e/} A l'exclusion du Botswana, du Lesotho et du Swaziland.

41,4 et 3,4 p. 100 respectivement de la population totale. En 1980, ils en représentaient 43,7 et 3,3 p. 100. Le coefficient implicite des personnes à charge était au milieu de 1960 de 83 contre 89 en 1980 et, d'après les projections, il devrait s'inscrire à 85 en l'an 2000, pour l'ensemble de la région. Ces vingt dernières années, les taux de fécondité et de mortalité sont demeurés élevés. Les taux bruts de natalité et de mortalité étaient en 1980 de près de 46 et 17 p. 1000 respectivement contre 48 et 25 p. 1000 en 1960. L'espérance moyenne de vie à la naissance est selon les estimations passée pour la région de 40 ans pour les hommes et de 42,9 pour les femmes entre 1960 et 1965 à 49 et 52,3 respectivement entre 1980 et 1985.

La part de la population totale africaine résidant en milieu urbain est passée de 16,3 p. 100 en 1960 à 27,4 en 1980 cependant que le taux annuel moyen d'urbanisation passait de 5,1 p. 100 entre 1960 et 1970 à 5,3 entre 1975 et 1980. Les projections disponibles révèlent un ralentissement de ce taux qui, pendant les années 80, devrait tomber à 5,2 p. 100 et pendant les années 90 à 4,6. Il est donc prévu qu'en l'an 2000, 41,3 p. 100 de la population africaine résideront en zones urbaines. En 1980, l'Afrique du Nord était la sous-région la plus urbanisée puisque 43,8 p. 100 de sa population vivaient en milieu urbain contre 34,4 en Afrique centrale, 22,3 en Afrique de l'Ouest, 22,6 en Afrique de l'Est et 22,4 en Afrique australe.

Le taux annuel moyen d'accroissement de la population africaine était en 1980 le plus élevé du monde, à savoir près de deux fois la moyenne mondiale et 14 p. 100 environ de plus que celle de l'ensemble des pays en développement. Il est manifeste que ces taux élevés d'accroissement de la population associés à des taux élevés d'urbanisation, à la jeunesse et au taux élevé de personnes à charge ont sérieusement entravé les efforts faits ces vingt dernières années par la région pour accélérer son développement socio-économique. Un accroissement rapide de la population a engendré une augmentation marquée de la part du revenu total consommé, ce qui a, à son tour, sérieusement limité la croissance de l'épargne intérieure nécessaire pour financer la formation de capital fixe. De surcroît, une part de plus en plus grande de cette formation a dû prendre la forme d'une infrastructure pour l'éducation, la santé et autres services sociaux.

3. STRUCTURE ET PERFORMANCE DES ECONOMIES AFRICAINES

a) Croissance globale

Entre 1960 et 1980, le PIB réel global des pays en développement de l'Afrique a quasiment triplé, atteignant cette dernière année-là quelque 95 milliards de dollars (au coût constant des facteurs de 1970), soit une croissance de 5,6 p. 100 en moyenne par an. Cette croissance a néanmoins tourné autour de ce chiffre sur des cycles de cinq

ans, en réponse, généralement au comportement de l'agriculture et/ou de facteurs du commerce extérieur. C'est ainsi que la croissance spectaculaire du PIB entre 1965 et 1970 est fondamentalement attribuable à l'excellent comportement de ce secteur et à l'amélioration de la demande étrangère de produits exportés. Parallèlement, son fléchissement (4,5 p. 100 par an) durant les cinq années suivantes est fondamentalement imputable à une diminution sans parallèle de l'augmentation de la valeur ajoutée du secteur agricole (1,4 p. 100 par an) ainsi qu'à la récession mondiale qui a suivi le quadruplement des prix du pétrole en 1973-1974 et considérablement freiné la demande d'exportations de la région, demande dont le taux de croissance a été de 0,5 p. 100 à peine par an. La légère reprise entre 1975 et 1980 résulte principalement d'une accélération de la demande de produits non pétroliers après la courte période d'ajustement dans les pays développés à la hausse du coût de l'énergie ainsi que des mesures d'austérité prises par de nombreux pays africains. Le scénario conjoncturel paraît s'être de nouveau implanté au début des années 80, la croissance tombant entre 2 et 3 p. 100 en 1981/1982, reflet cette fois surtout dans de nombreux pays d'une pénurie de devises qui affecte leurs programmes d'investissement de production.

Dans l'ensemble, la croissance de 5,8 p. 100 par an du PIB pendant les années 60 a été légèrement supérieure à la moyenne de 5,4 p. 100 par an obtenue pendant les années 70.

Tableau 2. Taux moyen de croissance annuelle à prix constants de 1970 s/

Pays	Agriculture	Industries manufacturières	Electricité	Minas et carrières	Bâtiment	Commerce	Transport	Administration publique	Autres	PIB
Principaux pays exportateurs de pétrole										
1960-1970	5,6	8,8	3,1	28,3	6,3	12,2	3,5	18,6	1,9	9,4
1970-1980	1,4	10,1	6,6	1,1	11,4	5,8	8,3	11,2	4,8	7,9
1960-1980										8,7
Pays non exportateurs de pétrole										
1960-1970	6,5	12,0	8,9	10,2	10,2	10,0	9,0	9,1	11,1	4,3
1970-1980	1,2	4,2	5,4	3,1	5,1	4,4	5,1	6,8	3,8	3,8
1960-1980										4,0
Pays les moins avancés										
1960-1970	-3,6	15,4	8,9	5,2	12,6	12,2	9,9	13,6	12,8	4,8
1970-1980	1,7	2,4	10,5	7,3	17,1	7,6	16,1	17,5	9,6	3,1
1960-1980										4,0
Afrique en développement										
1960-1970	3,7	7,1	4,6	17,3	6,3	9,1	5,1	7,2	4,3	5,8
1970-1980	1,3	5,5	4,2	7,3	4,1	3,2	6,4	6,9	6,2	5,2
1960-1980										5,6

Source : Secrétariat de la CEA.

s/ La croissance sectorielle pour la période 1960-1970 est fondée sur des données pour 39 pays de l'Afrique en développement tandis que la croissance sectorielle et la croissance globale du PIB pour la période 1970-1980 le sont sur des données pour l'ensemble des 51 pays en développement de la région.

Tableau 3. Composition sectorielle du PIB à prix constants de 1970 a/

Pays	Agriculture	Industries manufacturières	Electricité	Mines et carrières	Bâtiment	Commerce	Transport	Administration publique	Autres
Principaux pays exportateurs de pétrole									
1960	43,1	5,5	1,3	3,8	8,4	19,3	5,5	7,5	5,6
1970	30,2	5,2	0,7	18,5	6,3	24,8	3,2	8,3	2,8
1980	16,3	6,4	0,9	8,6	14,3	24,2	6,6	19,5	3,2
Pays non exportateurs de pétrole									
1960	42,4	8,6	1,4	4,6	4,0	15,5	5,8	8,9	8,7
1970	35,1	11,7	1,4	5,4	4,7	17,7	6,2	9,4	8,4
1980	27,7	12,4	1,7	5,1	5,4	19,2	7,2	12,8	8,5
Pays les moins avancés									
1960	59,2	5,3	1,4	0,8	4,6	15,4	4,3	7,8	1,2
1970	50,6	8,7	1,1	0,9	3,8	17,5	5,0	7,0	5,4
1980	44,2	8,1	1,3	1,3	4,2	17,7	6,9	10,0	6,3
Afrique en développement									
1960	42,6	7,6	1,3	4,4	5,4	16,7	5,8	8,4	7,8
1970	33,4	9,5	1,2	9,8	5,2	20,1	5,2	9,0	6,6
1980	22,8	9,8	1,3	6,6	9,3	21,4	6,9	15,7	6,2

Sources : Secrétariat de la CEA.

a/ Voir la note de bas de page du tableau 1.

Des deux principaux groupes de pays, ce sont les 46 pays non exportateurs de pétrole et, en particulier, les 21 pays les moins avancés parmi eux qui ont été, du fait de leurs faiblesses bien connues, les plus touchés par ces facteurs. De surcroît, les difficultés de paiement, l'alourdissement de la dette et la détérioration de la capacité d'emprunt qui en ont résulté, ont eu sur les économies nationales une incidence plus négative encore.

La détérioration générale des résultats du secteur agricole et, partant, des agro-industries apparentées, s'est soldée par un changement progressif de la structure du PIB régional. Pour la région dans son ensemble, la part des activités de transformation agricole dans le PIB est tombée de 50,2 p. 100 en 1960 à 32,6 p. 100 seulement en 1980 (tableaux 2 et 3).

b) Performance sectorielle

i) Agriculture

Bien que ces vingt dernières années sa part dans le PIB régional ait quasiment diminué de moitié (elle est tombée de 42,6 p. 100 en 1960 à 22,8 en 1980), l'agriculture demeure pour la plupart des pays africains la principale source d'emploi, d'aliments, de matières premières industrielles et de devises. Tandis que d'autres secteurs ont pris de l'importance, la diminution de la contribution directe du secteur agricole au PIB est essentiellement imputable à son taux de croissance

très lent ces dernières années, ce qui a eu de lourdes conséquences pour le reste de l'économie, et notamment la croissance globale, l'approvisionnement en matières premières et en aliments, l'excédent destiné à l'exportation, et, compte tenu de la nécessité de remédier aux pénuries par des importations, provoqué une accentuation des pressions sur la balance des paiements. D'après les données compilées par le secrétariat de la CEA, la croissance de la valeur ajoutée du secteur agricole est tombée d'un modeste taux de 3,7 p. 100 par an durant les années 60 à 1,3 p. 100 seulement durant les années 70, reflet du fléchissement marqué d'une production nette déjà basse par habitant. Les données communiquées par la FAO (tableau 4) montrent non seulement que la croissance de la valeur ajoutée a subi une contraction mais encore que le volume de la production agricole totale a en fait augmenté à une cadence comparable plus lente malgré une légère amélioration dans la seconde moitié des années 70. Ces résultats sont très médiocres lorsqu'on les compare aux taux de croissance de 2,9 et 3 p. 100 pour les pays en développement et de 1,8 et 2,6 p. 100 pour les pays développés. La détérioration frappe surtout la production alimentaire, l'indice de la production par habitant de la FAO montrant que les récoltes des pays africains sont de nos jours inférieures en moyenne de 10 p. 100 à celles d'il y a dix ans, ce qui les oblige à importer davantage.

Nombreux sont les facteurs qui ont contribué au fléchissement et aux brusques

fluctuations du comportement du secteur agricole. Le plus important, ces dernières années du moins, a été le caractère défavorable des conditions atmosphériques, en particulier la sécheresse qui, à des degrés divers, a sévi dans plusieurs régions. La zone sahélienne de l'Afrique de l'Ouest et le nord de l'Afrique de l'Est par exemple, ont souffert de longues sécheresses qui ont non seulement provoqué une baisse de la production agricole mais encore causé la perte de bétail et une désertification tout en contribuant à la dégradation de l'environnement. Parmi les autres facteurs figurent la place très modeste bien qu'à titre temporaire, de l'agriculture dans les plans de développement de quelques pays exportateurs de pétrole de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique du Nord, l'application de politiques inadéquates de production et de fixation des prix à une époque où les structures des coûts et l'avantage comparé des activités concurrentielles étaient en pleine évolution ainsi que la faiblesse des institutions de commercialisation et de crédit. La hausse des coûts de l'énergie et la pénurie de devises ont ces dernières années aussi limité les importations de facteurs de production agricole essentiels. Il ne faut donc pas s'étonner que les niveaux de productivité de nombreux produits de base soient tombés en particulier celui d'articles d'exportation dont le volume est déjà bas par rapport à d'autres régions. En ce qui concerne les cinq céréales vivrières de base de la région (blé, maïs, riz, sorgho et mil), par exemple, la productivité par hectare, après trois décennies d'améliorations succes-

Tableau 4. Indices FAO de la production agricole dans les pays en développement d'Afrique

	Taux de croissance			
	1961-1970	1971-1975	1975-1980	1971-1980
Production alimentaire (par habitant)	-	-1,6	-1,1	-1,1
Production agricole	2,7	1,0	2,2	1,6
Production forestière (bois en billes)	4,0	-0,2	2,4	1,2 a/
Production de poisson	7,5	2,2	4,8	4,1 b/

Source : FAO, Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture, 1974, 1978 et 1980.

a/ Chiffres de 1979.

b/ 1971-1979.

sives, est demeurée de 56, 31, 34 et 36 p. 100 respectivement celle qu'elle est pour ces mêmes céréales dans les pays développés.

De récentes tendances de la situation alimentaire en Afrique sont un sérieux motif de préoccupation. D'après les statistiques de la FAO, l'indice de la production alimentaire par habitant (1969-1971 = 100) est tombé de 99 points en 1971 à 89 en 1980, ce qui indique une diminution de 1,1 p. 100 par an contre une augmentation d'un point de pourcentage en moyenne pour les pays en développement. Cette diminution est

fondamentalement imputable à la faible croissance de la production de céréales et de légumineuses qui a progressé de 1,1 et 1,3 p. 100 seulement par an ces vingt dernières années alors que la production de tubercules (2,6 p. 100), de viande (2,6 p. 100) et de sucre (4,5 p. 100) égalait le taux d'accroissement démographique et le dépassait même dans le cas du sucre. A l'échelon du pays, la situation est à juste titre inquiétante. Des 43 pays en développement de l'Afrique qui ont fait l'objet d'une étude, 30 ont accusé entre 1971 et 1980 une diminution réelle de leur production alimentaire par

habitant. Du fait de ces résultats très décevants, un certain nombre d'entre eux ont été obligés d'importer de grosses quantités d'aliments et quelques-uns même à titre permanent.

Pour la région dans son ensemble, la valeur des importations de céréales a augmenté au rythme de 15,1 p. 100 par an ces deux dernières décennies, le chiffre relatif aux dix dernières années s'inscrivant à 24,3 p. 100 par an. Pour ce qui est du volume par contre, il a augmenté de l'ordre de 8,3 et de 13,3 p. 100 respectivement (tableau 5). Quoi qu'il en soit, la plupart des pays font de nos jours des efforts considérables pour améliorer aux plans quantitatif et qualitatif leur production d'aliments, et ce, conformément aux objectifs du Plan d'action de Lagos dont le but final est l'autosuffisance alimentaire. Aussi longtemps que ces objectifs ne deviennent pas réalité, le financement des importations d'aliments restera une menace, en particulier pour les pays les plus pauvres et les moins riches en ressources naturelles de la région.

Le rendement des céréales industrielles a été plus satisfaisant que celui des céréales vivrières encore qu'il ait continué d'enregistrer de brusques fluctuations du fait surtout des conditions atmosphériques. Entre 1961 et 1980, la production de thé, de café, de coton, de tabac et de caoutchouc naturel a augmenté de 6,9, 2,2, 3,2, 1,6 et 1,8 p. 100 par an respectivement. La demande dans les principaux pays développés importateurs, les succédanés industriels et les régimes de contingentement

Tableau 5. Valeur des importations de céréales des pays en développement d'Afrique (millions de dollars)

	1961	1970	1980
Afrique du Nord	206,1	211,7	2 596,2
Afrique de l'Ouest	61,3	149,8	1 079,5
Afrique centrale a/	17,5	59,3	238,2
Afrique de l'Est et Afrique australe b/	43,0	111,3	780,4
Afrique en développement	327,9	532,1	4 694,3

Source : Annuaire FAO du commerce, 1967, 1971, 1973, 1976 et 1980.

a/ A l'exclusion de la Guinée équatoriale.

b/ A l'exclusion de Djibouti, du Lesotho et des Seychelles

appliqués par ces pays ont continué de régir l'ampleur de la demande et les prix de ces produits.

L'Afrique possède un énorme cheptel. A la fin de 1980, elle comptait 157,4 millions de bovins, 151,9 millions d'ovins et 141,6 millions de caprins. D'après les estimations du Centre international pour l'élevage en Afrique (CIPEA), un huitième des bovins du monde sont élevés dans la région qui produit un vingtième de la viande consommée à l'échelle internationale. Malheureusement, le rendement en viande et en lait du bétail est médiocre à

cause des ravages que causent les maladies animales mais aussi de l'absence ou du manque dans de nombreux pays d'installations de lutte contre ces maladies.

Bien que l'Afrique possède de vastes ressources halieutiques continentales ou maritimes, la pêche n'y est pas très développée et le niveau actuel des prises y est bas, à cause essentiellement d'un manque de compétences techniques et de capital. Récemment cependant, un certain nombre de pays africains en développement, en particulier de pays riverains et insulaires comme le Cap-Vert, les

Comores, la République-Unie de Tanzanie et la République-Unie du Cameroun, ont lancé des projets de mise en valeur de la pêche. En témoigne le bond de l'indice FAO de la production de poisson qui, de 102 et 123 en 1971 et 1975 respectivement est passé à 146 en 1980, soit une augmentation moyenne de 4,6 p. 100 par an ces dix dernières années.

La plus grande partie du bois produit et consommé dans la région est utilisée sous la forme de combustible dont la demande a fortement augmenté après la crise de l'énergie. Dans de nombreuses régions, cette demande a dépassé l'offre locale de bois, aboutissant ainsi à l'abattage progressif de toute la couverture forestière au détriment de la stabilité du sol et de la protection contre l'érosion causée par l'eau et le vent. En 1979 par exemple, les opérations d'abattage du bois en billes dans les forêts des pays en développement de l'Afrique ont représenté 359 millions de mètres cubes dont 89 p. 100 sous la forme de bois de chauffage. Le bois en billes industriel intervient pour la moitié environ du reliquat dont une grande partie est exportée sous forme brute par un petit groupe de pays de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale, notamment le Ghana, le Congo, la Côte d'Ivoire, le Libéria et la République-Unie du Cameroun. Les données fournies par la FAO montrent néanmoins que le taux de croissance de la production de bois en billes est tombé d'une moyenne de 4 p. 100 environ dans les années 60 à près de 1,2 p. 100 par an seulement entre 1971 et 1979.

Ces tendances ont incité plusieurs pays comme le Soudan, l'Ouganda et le Gabon à suivre une politique de conservation des forêts en vue de promouvoir une mise en valeur rationnelle de leurs ressources forestières.

Les pays africains ont adopté depuis leur accession à l'indépendance plusieurs mesures de transformation dont le principal objectif était d'africaniser la propriété des exploitations agricoles, que ce soit par le jeu de la création de grandes entreprises d'Etat ou de programmes de peuplement, d'une réforme agraire destinée à garantir une distribution plus équitable des terres et de systèmes organisationnels comme des coopératives, ou encore par le biais d'un régime de métayage. Ils ont de surcroît fait de gros efforts pour améliorer les rapports de production à la ferme. L'accent a été mis sur les programmes de développement rural intégré en vue de ralentir l'exode vers les villes. Les autorités s'intéressent également de plus près à l'adoption de mesures destinées à moderniser et à intensifier la production agricole, y compris la réalisation de travaux de recherche sur l'amélioration de variétés culturales à rendement élevé et résistantes à la maladie, la diversification, un plus grand recours aux engrais et aux insecticides, la mécanisation et l'irrigation. Le succès de ces mesures est à la base même des excellents résultats obtenus dans des pays comme le Kenya, le Malawi et le Zimbabwe.

ii) Industries manufacturières

De nombreux pays africains ont, après l'indépendance, accordé une attention parti-

culière au développement des industries manufacturières pour les aider à obtenir un taux de croissance plus élevé, à transformer les structures de leurs économies et à s'assurer une indépendance économique. Malheureusement, ce secteur a connu depuis une expansion très lente de ses activités. En effet, alors qu'en 1960 sa part dans le PIB s'inscrivait à 7,6 p. 100 environ pour les pays en développement de l'Afrique, elle augmentait de 2,1 points de pourcentage seulement en 1980 pour atteindre 9,8 p. 100, soit 0,4 point de pourcentage à peine de plus qu'en 1970. Bien que ce taux de croissance de 7,1 p. 100 par an par rapport aux années 60 soit supérieur à celui des années 70 (5,5 p. 100 par an), il a dans les deux cas été tout juste supérieur au taux de croissance global pour que l'économie africaine puisse poursuivre sur sa lancée. Les pays non exportateurs de pétrole et, en particulier, les pays les moins avancés ont en fait vu leurs taux de croissance diminuer brutalement dans les années 70 par rapport aux années 60 (tableaux 2 et 3).

Bien qu'il soit difficile de généraliser, on trouvera ci-après les principales raisons du faible taux de croissance des industries manufacturières : les résultats agricoles généralement médiocres qui ont touché les agro-industries, la pénurie de devises et, partant, les difficultés éprouvées à importer des facteurs de production, les problèmes techniques et géographiques, les pénuries de capitaux de roulement, l'incapacité de maintenir des stocks suffisants de matériaux, la hausse brutale des coûts de l'énergie, le vieillissement du matériel

et des machines ainsi qu'une mauvaise gestion.

La structure des industries manufacturières n'a guère changé depuis le début des années 60. Elle reste très étroite, aussi bien en valeur absolue que pour sa part dans le PIB. En 1980, la valeur ajoutée totale n'était que de 0,2 p. 100 environ de celle du monde. Elle est par ailleurs très concentrée dans certains pays. Trois pays (Algérie, Egypte et Nigéria) en représentaient plus de 43 p. 100.

Dans la plupart des pays africains, les structures industrielles ne sont pas compatibles avec les ressources disponibles et elles sont associées au reste de l'économie par des liens ténus. La majeure partie du secteur est dominée par la production de biens de consommation non durables qui nécessitent des activités de transformation simples et elle se caractérise par de petites unités de production qui ne peuvent pas tirer pleinement parti des économies d'échelle. Les biens de consommation qui se limitent essentiellement à la transformation de produits primaires, relèvent d'industries légères comme les textiles, la chaussure, les produits du cuir, l'alimentation et les boissons. La production d'aliments, de boissons et de tabac intervient dans la plupart des pays pour une grande partie de la production manufacturière. Dans certains cas, l'industrie légère de transformation des aliments a vu le jour au début des années 30, mais il a fallu attendre ces dernières années pour la voir prendre de l'élan. Dans certains pays, elle est de nos jours à même de satisfaire une part substantielle de la demande locale de produits alimentaires.

Le développement de l'industrie lourde n'a pas été couronné d'un très grand succès en Afrique à cause d'une part de l'étroitesse du marché et d'autre part d'un manque de compétences techniques et administratives. Il a suivi deux grands courants, celui des produits pétrochimiques dans les pays producteurs de pétrole et celui de l'industrie des métaux dans les pays producteurs de minéraux. Les cas les plus connus sont les suivants : l'Égypte où l'industrie du fer et de l'acier s'est développée, mais avec de graves problèmes de rendement et de coûts; l'Algérie où l'industrie pétrochimique est l'un des principaux secteurs de la stratégie industrielle du pays; et le Nigéria où les ressources pétrolières ont fourni à la fois l'assise d'une industrie pétrochimique et les ressources financières requises pour investir dans la construction de véhicules à moteur et autres entreprises techniques. L'industrie lourde algérienne s'est heurtée à de sérieux problèmes et les autorités ont récemment modifié leur politique dans ce domaine. Les résultats obtenus par le Zaïre dans le cadre de plusieurs projets de transformation des métaux sont eux aussi caractéristiques des difficultés que rencontrent les pays africains.

La participation de l'Etat aux activités manufacturières a pris de l'ampleur dans la quasi-totalité des pays, que ceux-ci aient opté pour une politique de marché ou pour une politique d'économie planifiée. Cette tendance est due à la nécessité de pallier la pénurie d'entrepreneurs privés locaux. Dans des pays comme l'Algérie, le Congo, l'Égypte, l'Éthiopie, Madagascar, le Malawi, la

République-Unie de Tanzanie, la Somalie, le Soudan et la Zambie, l'Etat est le participant le plus actif aux activités manufacturières et il est même dans certains pays comme le Malawi, responsable de plus de la moitié de la production. Malheureusement, bon nombre des entreprises d'Etat ou «sociétés parapubliques» ont subi de lourdes pertes à cause notamment d'un excédent de main-d'oeuvre, d'une sous-facturation de la production et d'un système d'organisation inefficace. Elles ont trop souvent été considérées non pas comme des entreprises commerciales qui doivent financer leurs coûts et tirer un profit de leurs investissements mais bien comme des organisations sociales destinées à fournir des emplois et des services.

La quasi-totalité des pays en développement de l'Afrique ont adopté une stratégie de substitution des importations, en particulier des biens de consommation, stratégie dont le succès a cependant varié d'un pays à l'autre. La sous-utilisation des capacités à laquelle on a fait mention plus haut est très répandue. De surcroît, cette stratégie a souffert du mauvais choix des techniques, d'une forte dépendance à l'égard des importations de facteurs de production, des imperfections du régime des prix, de problèmes institutionnels, de problèmes de gestion, etc.. Du fait de ces difficultés, la plupart des pays africains font de nos jours de gros efforts pour relancer les industries existantes tout en ajustant leurs politiques à la lumière de l'expérience. D'autres ont préféré adopter un système de développement extraverti. A cet égard, il sied de mentionner

la tendance de plus en plus grande de certains pays comme la Côte d'Ivoire, l'Égypte, le Kenya, Maurice et la République-Unie du Cameroun à promouvoir le développement de zones de transformation à l'exportation. Le principal obstacle à cette politique demeure cependant le coût élevé des produits africains même par rapport aux produits asiatiques du fait d'une plus faible productivité et de salaires relativement plus élevés. De nombreux pays semblent actuellement favoriser l'adoption d'une stratégie intravertie pour satisfaire la demande locale plutôt que d'une stratégie extravertie. A cet effet, l'accent est mis sur l'exécution de projets à faible coefficient de capital et de main-d'oeuvre, la diminution de l'utilisation d'énergie et la plus grande mobilisation de main-d'oeuvre et de ressources locales en vue d'élargir le champ d'activités des petites et moyennes entreprises.

iii) Mines et carrières (à l'exclusion de l'énergie)

Les mines et carrières sont dans un certain nombre de pays africains comme le Botswana, la Guinée, le Lesotho, le Libéria, la Mauritanie, le Niger, la République centrafricaine, la République-Unie de Tanzanie, la Sierra Leone, le Zaïre et la Zambie, un important secteur d'exportation. Du fait de sa nature traditionnelle d'enclavement, il n'existe entre lui et le reste de l'économie guère de relations intérieures. A l'échelle de la région donc, ce secteur est demeuré en général petit, primaire et sous-développé mais aussi totalement tributaire des caprices de la demande mondiale et,

sauf dans quelques pays, bloqué par les limitations structurelles des pays producteurs eux-mêmes. Après avoir obtenu pendant les années 60 des résultats impressionnants dans toutes les sous-régions, il a vu son taux de croissance se tasser puisque pour l'ensemble des pays non exportateurs de pétrole, ce taux a été de 3,1 p. 100 en moyenne seulement par an dans les années 70 contre 10,2 par an durant les années 60. Néanmoins, pour les pays les moins avancés, les résultats ont été relativement meilleurs avec 7,3 p. 100 contre 5,2 respectivement encore que leur part dans le PIB reste inférieure à 2 p. 100 du PIB global (tableaux 2 et 3).

Les statistiques minérales du quantum montrent que de tous les minéraux, seuls la bauxite, le phosphate et le minerai de chrome ont connu ces dix dernières années une expansion constante. Les autres ont enregistré des résultats très divers. Après avoir donné des résultats satisfaisants dans les années 60, le minerai de fer, le minerai de manganèse, le sel et le cuivre ont accusé les dix années suivantes une chute spectaculaire. Le minerai de plomb, le minerai d'étain, le minerai de zinc et les métaux précieux ont pour leur part connu une chute plus prononcée encore. En ce qui concerne les prix cependant, la situation au cours des années 70 s'est sensiblement améliorée par rapport aux années 60.

Oublions quelques instants la demande mondiale pour signaler que l'exploration et l'exploitation de vastes gisements minéraux

en Afrique ont été entravées par des facteurs structurels tels que les coûts élevés d'extraction, l'insuffisance des infrastructures, la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée requise pour mener à bien les travaux de prospection et de mise en valeur des ressources minières, le manque de capitaux et l'éloignement généralisé des gisements potentiels. Elles risquent de continuer à souffrir de ces mêmes contraintes à moins que de sérieux efforts ne soient faits pour les éliminer et, dans la mesure du possible, pour intégrer complètement les activités d'extraction aux programmes nationaux ou régionaux de développement.

iv) Energie

La part de l'Afrique dans les réserves connues de ressources d'énergie naturelles du monde est estimée à 8,6 p. 100 environ pour les réserves de pétrole prouvées, à 8,5 pour les réserves prouvées de gaz, à 0,03 pour les réserves de pétrole brut, à 3,1 pour les réserves de schiste bitumineux, à 1,1 pour les réserves géologiques de charbon et à 1 p. 100 pour les réserves de charbon techniquement et économiquement récupérable. Sa part dans le potentiel hydro-électrique est considérable puisqu'elle s'inscrit à 19,2 p. 100 dont une petite fraction seulement est en cours d'exploitation. Les pays africains en développement possèdent par ailleurs quelque 25 p. 100 des ressources mondiales d'uranium. De plus, l'Afrique possède un vaste potentiel de ressources d'énergie renouvelables et de remplacement.

Ces deux dernières décennies, on a vu progressivement s'intensifier la mise en valeur de ces ressources énergétiques, en particulier la production et le raffinage de pétrole ainsi que la production d'énergie hydro-électrique. Qui plus est, vu la hausse des prix de l'or noir, d'autres sources sont sérieusement envisagées comme les sources d'énergie de remplacement économiquement viables. Pendant les années 60, la production d'énergie primaire (charbon et lignite, pétrole brut, gaz naturel et liquides extraits du gaz naturel, énergie hydro-électrique et énergie nucléaire) dans les pays en développement d'Afrique est passée de 0,88 million de barils par jour d'équivalent-pétrole en 1960 (dont 67,8 p. 100 étaient du charbon et de la lignite, 31 p. 100 du pétrole brut et des liquides du gaz naturel et 1,2 p. 100 de l'énergie hydro-électrique) à 6,8 millions par jour en 1970 (dont 11,8 p. 100 étaient du charbon et de la lignite, 86,7 du pétrole brut et des liquides extraits du gaz naturel, 0,9 du gaz naturel et 0,6 de l'énergie hydro-électrique), soit une augmentation de 22,7 p. 100 par an. Par contre, la production d'énergie n'a progressé que de 1,2 p. 100 entre 1970 et 1978 pour atteindre 7,48 millions de barils par jour cette dernière année-là, la part du pétrole tombant à 76,9 p. 100 tandis que celle du charbon et de la lignite d'une part et celle de l'énergie hydro-électrique et du gaz naturel d'autre part montaient à 17,2 et 5,9 p. 100 respectivement. Le passage progressif à l'exploitation d'autres sources d'énergie que le pétrole est dû en partie à l'amélioration de leur avantage comparatif

en matière de prix et, en partie, aux restrictions à la production que certains des principaux exportateurs de pétrole ont délibérément imposées dans la région. Ces tendances sont mises en relief par l'indice du quantum qui apparaît au tableau 6.

D'autre part, la consommation commerciale d'énergie est passée de 0,9 million de barils par jour en 1960 à 1,48 million en 1970 et 2,44 millions en 1978, soit une augmentation de 4,7 et 6,4 p. 100 par an respectivement. Dans l'intervalle, des changements structurels importants sont intervenus dans la consommation d'énergie primaire des pays africains. La part des combustibles solides est en effet tombée de 62,8 p. 100 en 1960 à 47,5 en 1978 alors que celle des combustibles liquides (pétrole brut et liquides extraits du gaz naturel) est passée de 36,2 p. 100 à 44,3 et que celle d'énergie hydro-électrique et de gaz naturel montait de 1 à 8,2 p. 100. Il sied de mentionner que 84 p. 100 environ de la consommation totale d'énergie proviennent de sources d'énergie non commerciales comme le bois de chauffage, le fumier et les déchets agricoles qu'utilisent essentiellement les ménages, ce qui a de sérieuses conséquences écologiques pour la région. Toutefois, en ce qui concerne l'énergie industrielle, la région en est un exportateur net. Malheureusement, la distribution de la production est telle que la plupart des pays africains doivent importer du pétrole. Le quadruplement des prix du pétrole en 1973-1974 et leur doublement en 1979-1980 ont provoqué de sérieux problèmes énergétiques

Tableau 6. Indices de la production d'énergie dans les pays en développement d'Afrique (1960 = 100)

	Taux de croissance					
	1960	1970	1978	1960-1970	1970-1978	1960-1978
Charbon	100	93	95	-0,7	0,2	-0,3
Gaz naturel	100	14 700	117 235	125,0	29,6	48,0
Pétrole brut	100	2 116	2 070	35,7	-0,3	18,4
Electricité	100	239	460	9,1	3,7	8,8

Source : Nations Unies, *World Energy Supplies, 1950-1974, 1973-1978*; Réunion conjointe OUA/CEA d'experts africains sur l'énergie, Addis-Abeba, 24-28 mars 1980.

pour ces pays dont certains ont été obligés de réduire leurs importations de pétrole et de courir le risque d'un ralentissement de leur croissance du fait de la compression de devises qui en a résulté.

v) Transports

La création de réseaux de transport en Afrique a, à juste titre, été considérée après l'indépendance comme un instrument de changement structurel et d'intégration nationale. C'est pourquoi la part des transports dans le PIB a systématiquement augmenté à l'échelle régionale et sous-régionale (tableaux 2 et 3). Dans sa majeure partie cependant, l'accent a été mis sur l'établisse-

ment de réseaux nationaux avec guère ou pas de coopération pour les unir à l'échelle régionale ou sous-régionale, limitant ainsi les possibilités de commerce et de tourisme multinationaux. Reconnaisant les avantages de cette intégration, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la période 1978-1988 Décennie des transports et des communications en Afrique dont les objectifs sont notamment a) d'améliorer l'infrastructure des transports et des communications; b) de minimiser l'isolement de pays enclavés et insulaires; et c) de stimuler la production de matériel de transport et de communications en Afrique (voir également secteur D.4 ci-après).

Le réseau de l'Afrique en développement est petit et se compose essentiellement de routes gravillonnées et de routes en terre dont quelques-unes seulement ont une viabilité permanente. Les routes revêtues ou non revêtues sont dans la plupart des pays en mauvais état à cause d'un entretien irrégulier et insuffisant. Le tableau 7 montre que la longueur des routes a augmenté au rythme de 3,1 p. 100 à peine par an entre 1970 et 1978 mais tout porte à croire que les travaux de construction se sont accélérés ces dernières années. Le trafic routier qui est mesuré par le nombre de véhicules à moteur s'est accru de près de 10 p. 100 par an ces vingt dernières années encore que, chose surprenante, le rapport entre les voitures privées et les véhicules utilitaires soit demeuré relativement constant (2 sur 1 environ).

Tous les pays africains sauf 11 (Burundi, Guinée équatoriale, Gambie, Guinée-Bissau, Jamahiriya arabe libyenne, Lesotho, Niger, République centrafricaine, Rwanda, Somalie et Tchad) ont des voies ferrées dont la plupart ont été posées il y a de très nombreuses années. Le réseau ferroviaire africain se compose de plusieurs petits réseaux nationaux indépendants aux écartements divers et de différentes spécifications techniques. C'est pourquoi rares sont ceux qui sont reliés les uns aux autres.

A ce jour, plus de 95 p. 100 du commerce international de l'Afrique se fait par mer, dont 97,5 p. 100 au moyen de navires étrangers. Les statistiques mondiales montrent

Tableau 7. Quelques indicateurs de transport dans les pays en développement d'Afrique

	Taux de croissance					
	1960	1970	1978	1960-1970	1970-1978	1960-1978
Longueur des routes (milliers de km)	...	946	1 205		3,1	
Véhicules à moteur (milliers)	1 488	2 707	7 960	6,2	14,5	9,8
Voitures privées (milliers)	985	1 796	5 400	6,2	14,8	9,9
Véhicules utilitaires (milliers)	503	912	2 560	6,2	13,8	9,4
Longueur des voies ferrées (milliers de miles)	...	30 054	36 044		2,3	
Marine marchande (milliers de tonnes)	11	35	85	12,2	10,4	11,8

Source : Secrétariat de la CEA et Nations Unies, Annuaire statistique, 1965, 1971 et 1979/80.

qu'en 1980 l'Afrique possédait 1,3 p. 100 seulement de la flotte marchande du globe dont la majeure partie par immatriculation seulement.

En 1977, les transports aériens africains ne représentaient que 5 p. 100 du trafic mondial des passagers aériens. Ils représentaient aussi 3,3 p. 100 du trafic mondial des marchandises contre 2,3 en 1961. Le trafic est très concentré dans un petit nombre de

pays. Malgré son faible volume, il a connu une expansion rapide entre 1965 et 1975 pour ensuite ralentir légèrement.

4. RECETTES ET DEPENSES

a) Croissance du revenu intérieur (PIB aux prix du marché), 1958-1980

Entre 1960 et 1980, les pays en développement de l'Afrique ont connu un taux

de croissance global du PIB en prix constants de 5,62 p. 100 par an. Pendant cette période cependant, ce taux a enregistré de très nettes variations d'une année sur l'autre. De 1960 à 1965, la croissance a été lente, à savoir de 4,7 p. 100 seulement par an. Pendant la période 1965-1970 qui a suivi l'accession de bon nombre de pays à l'indépendance, le PIB réel aux prix du marché a connu une expansion rapide pour atteindre un taux de croissance moyen de 7,3 p. 100 par an. Par contre, durant la première moitié des années 70, la croissance a accusé un brusque ralentissement pour s'établir à 4,8 p. 100 par an. Cette période a été suivie de 5 années d'une activité soutenue pendant lesquelles le taux de croissance moyen s'est établi à 5,7 p. 100 par an.

Par habitant, le comportement des pays en développement de l'Afrique dans leur ensemble a été entre 1960 et 1980 relativement médiocre du fait essentiellement d'un taux d'accroissement de la population relativement élevé. Pour l'Afrique tout entière, le PIB par habitant est passé de 138,3 dollars en 1960 à 243,4 seulement en 1980, soit une augmentation moyenne modeste de 2,9 p. 100 par habitant et par an sur 20 ans. La hausse du revenu intérieur par habitant a été très rapide pendant les années 60 lorsqu'elle a atteint une moyenne de 3,3 p. 100 par an contre 2,4 seulement durant les années 70.

Des différents groupes d'économies, c'est celui des principaux pays exportateurs de

pétrole qui a enregistré le taux de croissance le plus élevé pendant les années 60 et 70, taux qui s'est élevé en moyenne à 8,6 p. 100 par an entre 1960 et 1980. Grâce à ce rythme, les quatre pays africains appartenant à ce groupe ont vu le niveau de leur revenu intérieur par habitant passer de 156,4 dollars en 1960 à 452,8 en 1980. Les pays non exportateurs de pétrole dans leur ensemble ont par contre enregistré une très légère augmentation seulement de leur taux de croissance qui, entre 1960 et 1980, n'a été que de 4,2 p. 100 en moyenne par an. Le revenu par habitant dans ce groupe de pays est passé de 137,5 dollars en 1960 à 243 en 1980. Qui plus est, les 21 pays africains les moins avancés qui appartiennent au groupe des pays non exportateurs de pétrole ont obtenu entre 1960 et 1980 de médiocres résultats

puisque la croissance globale de leur PIB durant cette période a totalisé 3,8 p. 100 en moyenne tandis que le revenu réel par habitant passait de 79,8 dollars en 1960 à 102,2 dollars seulement en 1980.

Les écarts très nets qui marquent les résultats des sous-groupes de pays africains ces deux dernières décennies ont abouti à un changement structurel considérable dans la distribution du PIB régional. Alors que la part des principaux pays exportateurs de pétrole doublait quasiment pour passer de 24,3 p. 100 à 42,1 du PIB grâce surtout à l'influence de la Jamahiriya arabe libyenne et du Nigéria, celle des pays non exportateurs de pétrole tombait des trois-quarts environ à un peu plus de la moitié (tableau 8).

Tableau 8. Répartition du PIB global de l'Afrique entre les sous-groupes de pays (en pourcentage)

	1960	1970	1980
Principaux pays exportateurs de pétrole	24,3	32,7	42,1
Pays non exportateurs de pétrole	74,6	65,8	56,3
Pays les moins avancés	18,9	16,4	13,3
Afrique en développement	100,0	100,0	100,0

Source : Secrétariat de la CEA.

b) Changements dans la structure des dépenses intérieures brutes, 1958-1980

Parmi les principales tendances à long terme de la structure des dépenses intérieures brutes des pays en développement de l'Afrique figurent une diminution de la part de la consommation et une augmentation correspondante de la part de l'épargne et de la formation de capital (tableau 9). Dans les pays en développement de l'Afrique et dans toutes les sous-régions aussi, la part de la consommation totale a diminué encore que lentement entre 1960 et 1980. Pour la région dans son ensemble, la consommation totale est tombée d'une moyenne de 87,6 p. 100 à 81,7. Néanmoins, cette diminution est due en grande partie à la chute de la part de la consommation privée puisque dans tous les pays africains, la consommation de l'Etat a connu entre 1960 et 1980 une expansion rapide. La part de la consommation privée dans le PIB total a baissé de 12 points de pourcentage pour tomber d'une moyenne de 74,4 p. 100 en 1960 à 62,4 en 1980 alors que celle de la consommation publique augmentait de 6 points de pourcentage pour passer de 13,3 p. 100 en 1960 à 19,3 en 1980.

Les changements structurels dont a fait l'objet la part de la consommation totale dans le PIB global, ont eux aussi fortement varié d'une sous-région et d'un sous-groupe de pays à l'autre. C'est ainsi que, pour l'Afrique dans son ensemble, la part de la consommation totale dans le PIB a fléchi de 1960 à

Tableau 9. Structure des dépenses intérieures brutes, 1960-1980
(en pourcentage)

		Consom- mation privée	Consom- mation publique	Consom- mation totale	Epargne	Inves- tisse- ment
Principaux pays exportateurs de pétrole						
	1960	79,3	12,6	91,9	8,1	23,1
Pays non exportateurs de pétrole						
	1960	72,7	13,5	86,2	13,8	13,8
Pays les moins avancés						
	1960	79,1	10,3	89,4	10,6	10,6
Afrique en développement						
	1960	74,4	13,3	87,6	12,4	16,1

Source : Secrétariat de la CEA.

1980 alors que celle du groupe des pays africains les moins avancés augmentait pour passer d'une moyenne de 89,4 p. 100 en 1960 à 89,7 en 1970 et à 91,6 en 1980. D'autre part, la part dans le PIB de la consommation des principaux pays exportateurs de pétrole a oscillé durant toute la période pour s'inscrire à 91,9 p. 100 en 1960, à 76,7 en 1970, à 85,8 après l'essor pétrolier de 1973 et à une moyenne de 79,5 p. 100 en 1980.

La diminution entre 1960 et 1980 de la part de la consommation totale dans le PIB global signifie que, dans l'ensemble, la part de l'épargne intérieure a augmenté encore que très légèrement pour l'Afrique tout entière, à savoir d'une moyenne de 12,4 p. 100 en 1960

à 18,3 en 1980. De tous les sous-groupes de pays, c'est celui des principaux pays exportateurs de pétrole qui a enregistré l'augmentation la plus forte du coefficient de l'épargne intérieure, lequel, de 8,1 p. 100 à peine en 1960 est passé à un chiffre record de 20,5 en 1980. Par contre, le coefficient de l'épargne des pays africains non exportateurs de pétrole est passé de 13,8 à 16,7 p. 100 seulement en l'espace de 20 ans alors que celui des pays les moins avancés tombait d'une moyenne de 10,6 p. 100 à 8,4 à peine durant la même période.

En ce qui concerne la formation de capital, le principal changement structurel inter-

venu entre 1960 et 1980 a été une augmentation de la part des investissements fixes dans le PIB qui, pour l'Afrique en développement dans son ensemble, est passée d'une moyenne de 16,1 p. 100 en 1960 à 24,9 en 1980. Cette augmentation globale de la part des investissements n'est pas l'objet d'une distribution égale entre les sous-régions ou sous-groupes de pays africains.

c) Croissance et structure de la formation de capital en Afrique, 1958-1980

Entre 1960 et 1980, la formation brute de capital fixe a connu dans l'ensemble des pays africains en développement une augmentation considérable, son taux de croissance s'inscrivant à 8 p. 100 en moyenne par an. Durant cette période, ce taux a atteint un chiffre record de 1970 à 1975, années au cours desquelles les investissements ont progressé au rythme accéléré de 12,6 p. 100 par an contre 4,4 seulement durant la première moitié des années 60. Par la suite, c'est-à-dire entre 1975 et 1980, il est tombé à 7,3 p. 100, chiffre plus bas même que le taux de croissance moyen des investissements de 7,7 p. 100 par an entre 1965 et 1970.

Comme pour la plupart des autres tendances économiques, la croissance des investissements a été inégale d'un pays, d'une sous-région et d'un sous-groupe de pays africains à l'autre. En général, ce sont les principaux pays exportateurs de pétrole qui ont connu le taux de croissance le plus élevé, taux qui, d'une moyenne de 1,8 p. 100 seulement par an

entre 1960 et 1965, est passé à 11,3 p. 100 entre 1965 et 1970 et à 21,1 pendant l'essor pétrolier des années 1970 à 1975. Cette accélération a été telle qu'en 1980, quatre de ces pays seulement intervenaient pour plus de 56 p. 100 dans le total des investissements fixes de l'Afrique, laissant une part inférieure à 44 p. 100 aux 46 pays non exportateurs de pétrole. De surcroît, des pays non exportateurs de pétrole, ce sont les 21 pays les moins avancés qui ont enregistré la part la plus basse avec 8,5 p. 100 seulement du total de la formation brute de capital fixe dans les pays en développement de l'Afrique.

En ce qui concerne le rapport entre l'expansion de la formation brute de capital fixe et la croissance du produit intérieur brut, tout semble indiquer qu'il y a dans chaque pays africain un lien très étroit entre le taux d'expansion des investissements et la croissance du PIB. Par exemple, des 13 pays dont l'accroissement des investissements a fléchi entre 1960 et 1980, neuf avaient un taux de croissance moyen du PIB de moins de 2 p. 100 par an.

Il est cependant manifeste que la tendance à une augmentation substantielle des dépenses d'investissement a été dans de nombreux pays accompagnée d'une diminution marquée du taux d'utilisation de la capacité qui s'est généralisée dans les années 70 à cause d'une pénurie chronique de devises. De surcroît, les investissements réalisés dans les économies africaines ont paru être assortis d'un coefficient de capital de plus en plus élevé dans les années 70 par rapport aux dix dernières années précé-

dentes. A titre d'indication rudimentaire, les importations de biens d'équipement (machines et matériel de transport) des pays en développement d'Afrique ont augmenté aux prix courants de pas moins de 260 p. 100 par an entre 1970 et 1978 contre une croissance du PIB (aux prix courants du marché) de 20,8 p. 100 durant la même période. Cette tendance est plus prononcée encore dans les principaux pays exportateurs de pétrole dont les importations de capitaux aux prix courants se sont accélérées entre 1970 et 1978 à un rythme moyen de 34,8 p. 100 par an contre un taux de croissance du PIB aux prix courants du marché de 23,3 p. 100 par an.

L'interaction de ces tendances à long terme de l'investissement entre 1960 et 1980 s'est soldée par une diminution de l'efficacité du capital que mesure le coefficient marginal de capital. Pour les pays en développement d'Afrique dans leur ensemble, ce coefficient a le plus progressé durant les années 70 lorsqu'il est passé d'une moyenne modeste de 2,2 pendant la dernière moitié des années 60 à 3,8 entre 1970 et 1975 et à une moyenne de 4,4 entre 1975 et 1980 (tableau 10). Le bond le plus important a été réalisé par les pays africains non exportateurs de pétrole dont le coefficient marginal s'est inscrit à 4,7 de 1975 à 1980 contre 4,1 pour les principaux pays exportateurs de pétrole au cours de la même période. Cette évolution semble être le résultat d'une tendance à un accroissement marqué des dépenses d'investissement accompagné cependant d'une diminution du taux d'utilisa-

tion de la capacité résultant à son tour des pénuries chroniques.

Les données relatives à la structure de la formation brute de capital fixe en Afrique par catégorie de biens d'équipement, branche d'activité économique et type d'achats sont très rares et souvent peu fiables. Dans la plupart des cas, on n'en dispose que pour quelques pays seulement et même ainsi elles couvrent un nombre très limité d'années. C'est pourquoi toute analyse approfondie de l'évolution de la structure et du schéma des investissements en Afrique ne peut être que provisoire et rudimentaire.

L'une des principales caractéristiques de la répartition des investissements par branche d'activité économique en Afrique est la part très élevée des investissements dans l'administration et les services. Dans les pays pour lesquels on dispose de données, les investissements dans le secteur des services, à l'exclusion des transports, représentaient dans les années 60 plus de 50 p. 100 souvent du total des investissements. Tout porte à croire qu'au cours des années 70, cette part a diminué tout en demeurant de 35 à 50 p. 100 du total pour la plupart des pays. Cette tendance est bien sûr normale lorsqu'on tient compte de la nécessité de mettre en place une infrastructure sociale solide. Il est cependant manifeste aussi que le maintien de cette tendance pendant deux décennies a eu de sérieuses répercussions sur les secteurs productifs de l'agriculture, des mines et de l'industrie.

Tableau 10. Croissance de la formation brute de capital fixe et coefficient marginal de capital

	Croissance de la formation de capital				Coefficient marginal de capital			
	1960-1965	1965-1970	1970-1975	1975-1980	1960-1965	1965-1970	1970-1975	1975-1980
Principaux pays exportateurs de pétrole	1,8	11,3	21,1	9,2	3,6	1,5	3,1	4,1
Pays non exportateurs de pétrole	5,7	6,0	6,4	5,0	3,3	2,8	2,8	4,7
Pays les moins avancés	5,1	8,7	3,3	6,9	3,5	2,8	4,8	3,9
Afrique en développement	4,4	7,7	12,6	7,3	3,4	2,2	3,8	4,4

Source : Secrétariat de la CEA.

Sur la base des données relatives aux importations de biens d'équipement et à leur part dans le total des investissements fixes à prix courants, on constate que la composition de la formation de capital par catégorie de biens d'équipement n'a en général pas beaucoup changé entre 1960 et 1980. Pour l'Afrique en développement dans son ensemble, la part des biens d'équipement importés dans le total des investissements fixes n'a que légèrement augmenté pendant les années 70 pour passer d'une moyenne de 31 p. 100 entre 1970 et 1974 à une de 33 entre 1975 et 1979, ce qui signifie que la part du bâtiment

dans le total des investissements en Afrique pendant les années 70 a atteint une moyenne de 68 p. 100. Néanmoins, il est surprenant de constater que la part des machines et du matériel importés dans la formation brute de capital fixe a été plus élevée dans les pays pauvres que dans les autres et, partant, que celle des activités de construction a été plus faible. Par exemple, alors que la part des machines importées dans le total des investissements des principaux pays exportateurs de pétrole était d'environ 25 p. 100 avant l'essor pétrolier (1970-1974) et de 29,6 entre 1975 et 1979, celle des pays non exportateurs de pétrole

était de 36,1 et 38,6 p. 100 respectivement. Même dans les pays les moins avancés, la part du matériel et des machines importés dans le total des investissements fixes est demeurée tout au long des années 70 plus élevée que celle des principaux pays exportateurs de pétrole.

Ce phénomène, on peut l'expliquer par la tendance qu'ont les pays pauvres à réaliser davantage que les pays riches des investissements de remplacement qui, dans l'exécution d'investissements en capital plus expansionnistes, doivent être accompagnés d'activités de construction massives. De surcroît, les principaux pays exportateurs de pétrole qui sont dotés de ressources plus abondantes sont mieux à même de réaliser des investissements massifs dans l'infrastructure qui ont pour résultat une augmentation considérable de la part des activités de construction dans le total de leurs dépenses d'investissement.

d) Croissance et structure des dépenses de consommation et de l'épargne en Afrique, 1960-1980

Pour l'Afrique en développement dans son ensemble, la croissance à long terme du total des dépenses de consommation réelles (privées et publiques) est demeurée de 5,3 p. 100 par an pendant les années 60 et 70. Il sied cependant de mentionner que durant ces deux décennies, la consommation a enregistré son taux de croissance le plus rapide au cours des années qui ont suivi l'accession à l'indépendance (1965-1970), années où le total des

dépenses de consommation en valeur réelle a augmenté au rythme moyen de 7,1 p. 100 par an contre 3,6 seulement durant la période précédente (1960-1965). Dans les années 70, la croissance de la consommation pour l'Afrique tout entière est demeurée constante.

Pour la région dans son ensemble, le poste des dépenses de consommation en expansion le plus rapide a été celui de la consommation publique dont le taux de croissance s'est accéléré pour passer de 5,7 p. 100 par an entre 1960 et 1965 à 8,3 entre 1965 et 1970 et à 9,7 entre 1970 et 1975. Durant ces mêmes périodes, le taux de croissance de la consommation privée a été de 3,2, 6,8 et 4,2 p. 100 respectivement. Au cours de la deuxième moitié des années 70 (1975-1980), les dépenses de consommation publique en valeur réelle ont légèrement diminué pour

s'inscrire à 6,9 p. 100 en moyenne par an. En revanche, les dépenses de consommation privée ont de leur côté augmenté au rythme de 4,7 p. 100.

Les écarts entre la croissance des dépenses de consommation sont plus marqués encore d'un sous-groupe de pays à l'autre. Par exemple, alors que dans les principaux pays exportateurs de pétrole, ces dépenses enregistraient un taux de croissance moyen de 7,4 et 8,4 p. 100 par an pendant les années 60 et 70 respectivement, dans les pays non exportateurs de pétrole, elles n'atteignaient que 4,6 et 3,5 p. 100 en moyenne par an respectivement. Ces écarts signifient naturellement qu'il existe de très nettes différences dans la consommation par habitant et, partant, dans le niveau de vie de la population des sous-groupes de pays comme le montre clairement le tableau 11 résumant l'évolution

Tableau 11. Propension marginale à consommer en Afrique, 1960-1980

	1960-65	1965-70	1970-75	1975-80	1960-70	1970-80
Pays exportateurs de pétrole	0,30	0,76	1,07	0,66	0,66	0,88
Pays non exportateurs de pétrole	0,81	0,84	0,71	0,86	0,70	0,94
Pays les moins avancés	0,98	0,86	1,00	0,94	0,90	0,97
Afrique en développement	0,56	0,80	0,90	0,75	0,75	0,81

Source : Sur la base des données communiquées par le secrétariat de la CEA.

des dépenses de consommation par habitant.

Vu le niveau relativement bas de la consommation par habitant dans la plupart de pays africains, on peut comprendre sans difficulté la tendance à une forte propension marginale (en valeur réelle) que fait ressortir le tableau. Il n'empêche que la tendance de la propension marginale de plus en plus grande à consommer sur une période de vingt ans (1960-1980) est surprenante. Dans des conditions normales, on s'attendrait que, comme le niveau des revenus augmente sur une certaine période, la propension marginale à consommer diminue ou se stabilise à un niveau donné lorsque les besoins de consommation de base ont été satisfaits. Toutefois, dans les pays en développement d'Afrique, on a constaté une augmentation globale de la propension marginale à consommer, celle des pays exportateurs de pétrole relativement riches passant d'une moyenne de 0,66 dans les années 60 à une moyenne de 0,88 dans les années 70. Cette tendance serait liée à la répartition inégale des revenus et aux structures de consommation dans les pays africains. Par exemple, il semble évident que le bond spectaculaire de la propension marginale à consommer dans les pays exportateurs de pétrole (de 0,76 entre 1965 et 1970 à 1,07 entre 1970 et 1975) est dû à un accroissement marqué de la consommation qui s'est généralisée dans quelques-uns de ces pays peu après l'essor pétrolier. De même, il est probable que dans les pays non exportateurs de pétrole, la petite partie de la population qui contrôle la partie

la plus grande des revenus a un niveau de consommation élevé qui aboutit à une augmentation globale du taux de consommation par accroissement unitaire du revenu.

Pour les pays en développement d'Afrique dans leur ensemble, la part de l'épargne intérieure dans le PIB total a légèrement diminué dans les années 70, tombant de 21,5 p. 100 du PIB en 1965 à 18,3 en 1980. Cette diminution du coefficient de l'épargne est due en grande partie à deux groupes de pays, à savoir les principaux pays exportateurs de pétrole et les pays les moins avancés. Dans ce dernier groupe, le coefficient n'a cessé de baisser pour tomber de 10,6 p. 100 en 1960 à 8,4 en 1980. Dans le groupe des principaux pays exportateurs de pétrole, il a considérablement fluctué pendant les années 60 et 70, montant d'un minimum de 8,1

en 1960 à 23,3 en 1970 pour ensuite retomber à 14,2 p. 100 en 1975.

De plus, la propension marginale à épargner de la plupart des groupes de pays africains a accusé pendant les années 70 une baisse prononcée. Celle de l'ensemble des pays en développement d'Afrique a été de 0,19 durant cette période contre 0,25 au cours des années 60. De tous les sous-groupes de pays, c'est celui des pays non exportateurs de pétrole qui a enregistré la diminution la plus forte puisque sa propension marginale à épargner est tombée de 0,30 entre 1960 et 1970 à 0,06 seulement entre 1970 et 1980.

Cette diminution du coefficient de l'épargne a provoqué une aggravation continue du déficit intérieur (tableau 12). Pour les pays en développement de l'Afrique dans

Tableau 12. Déficit intérieur en pourcentage du PIB

	1960	1970	1975	1980
Principaux pays exportateurs de pétrole	15,0	-5,4	18,2	13,0
Pays non exportateurs de pétrole	0,1	-2,9	0,4	1,8
Pays les moins avancés	0,0	3,0	4,7	7,6
Afrique en développement	3,7	-1,8	7,1	6,6

Source : Secrétariat de la CEA.

leur ensemble, ce déficit a atteint 7,1 p. 100 du PIB en 1965 et 6,6 en 1980 contre un excédent de l'épargne sur les investissements durant la deuxième moitié des années 60. L'aggravation la plus marquée du déficit intérieur est essentiellement attribuable aux énormes déficits accusés par les pays les moins avancés et les principaux pays exportateurs de pétrole pendant les années qui ont suivi l'essor pétrolier de 1973/1974, années au cours desquelles la consommation et les investissements ont progressé de pair. Pour ces pays, le déficit entre les investissements et l'épargne intérieure a atteint un chiffre record de 18,2 p. 100 du PIB en 1975. Par contre, les pays non exportateurs de pétrole avaient en 1980 un déficit de 1,8 p. 100 seulement du PIB et ce, essentiellement à cause des pays africains les moins avancés dont le déficit excédait 7 p. 100 de leur PIB total cette année-là.

5. SECTEUR EXTERIEUR

a) Aperçu de l'évolution du commerce extérieur africain

Le développement du commerce extérieur en Afrique a été lent et laborieux à cause des difficultés financières internationales, du rétablissement continu de barrières commerciales et d'une concurrence acharnée. Les pays africains en développement s'appuient substantiellement sur le commerce extérieur pour échanger leurs ressources naturelles

assez abondantes contre des produits finis et semi-finis dont ils manquent. A l'époque coloniale, le développement du commerce extérieur en Afrique était sporadique. Il s'est accéléré dans les années 60 après l'accession à l'indépendance, tirant parti d'une époque de stabilité politique avant laquelle les échanges se déroulaient en dehors de l'économie nationale. Le commerce se limitait principalement à quelques produits d'industries extractives enclavées dont les sociétés étrangères étaient les propriétaires et que des cadres étrangers dirigeaient. Ces sociétés non seulement contrôlaient la production et la commercialisation des minéraux et des produits primaires mais encore des services de base comme les transports, les assurances, les activités de financement et les transports maritimes. Aussi, le commerce extérieur demeura-t-il coupé de la mise en valeur des ressources naturelles, la majeure partie des recettes d'exportation n'étant pas réinvestie dans l'économie. De plus, le degré de transformation et de fabrication était très bas puisque la plupart des opérations de transformation avaient lieu en dehors du pays, causant donc un énorme manque-à-gagner en devises.

Les pays en développement d'Afrique sont devenus plus tributaires du commerce pendant les années 60. Au cours de cette période, le commerce extérieur a pris de l'ampleur pour couvrir une vaste gamme de produits finis et semi-finis. Le volume des échanges et l'éventail des produits exportés ont non seulement augmenté grâce à l'adop-

tion de politiques de diversification mais encore la qualité s'est considérablement améliorée au titre d'activités plus poussées de transformation. Cette évolution n'a cependant pas eu lieu sans difficulté. Du fait d'une demande étrangère très élastique de produits primaires à forte intensité de main-d'oeuvre, les années 60 ont été marquées par une augmentation des ventes à des prix plus bas, la demande intérieure étant trop faible pour absorber les excédents. En revanche, les années 70 ont été marquées par une orientation du commerce vers la satisfaction des besoins intérieurs pour se protéger contre la baisse continue du prix des produits primaires. Qui plus est, la capacité d'absorption de la plupart des économies africaines s'était relativement consolidée et la taille des marchés nationaux était suffisamment importante pour absorber efficacement les excédents. La création de «zones de transformation à l'exportation» dotées de meilleurs moyens de transformation et de fabrication a non seulement fourni un plus grand nombre de débouchés d'emploi mais encore engendré des possibilités additionnelles d'énormes gains en devises qui sinon auraient échu à d'autres économies que celles de l'Afrique. La politique de promotion des exportations a été complétée par une structure intravertie de développement du commerce au moyen de l'application d'une politique de substitution des importations qui est, de par nature, autonome. Grâce à cette politique commerciale, l'amélioration de la qualité des produits exportés a non seulement renforcé leur capacité de

concurrence sur les marchés étrangers et permis à quelques pays africains de capter une partie des marchés européens de produits finis mais aussi légèrement consolidé leur pouvoir de négociation sur les marchés mondiaux.

b) Exportations

Le commerce africain se caractérise par une structure des exportations rigide. La part des produits primaires dans le total des exportations de la région est demeurée écrasante ces vingt dernières années. Le gros des exportations africaines se compose essentiellement de produits primaires agricoles et d'un ou deux grands produits miniers.

Dans l'ensemble, les exportations sont très concentrées. Quelques produits seulement (coton, cuivre, café, cacao, arachides, bois et bois d'œuvre) représentaient en effet à eux seuls 45,6 et 61,7 p. 100 environ du total des exportations en 1960 et 1969 respectivement. Pendant la première moitié des années 60, le coton a été le principal produit d'exportation du continent avec 12,1 p. 100 du total des recettes d'exportation. Durant la même période, la part du cuivre dans le total des exportations a été de 9,8 p. 100, celle du cacao de 7,4 et celle du café de 6,7. Au début des années 60, le pétrole brut jouait encore un rôle assez insignifiant, les activités dans ce domaine se limitant essentiellement à des travaux d'exploration.

De légers changements sont intervenus pendant la deuxième moitié des années 60 lorsque les exportations agricoles ont commencé à perdre du terrain sur les exportations minières. Ces changements sont attribués à l'amélioration des cours mondiaux des minéraux plutôt qu'à une diminution du volume des exportations agricoles. De 1965 à 1969, les exportations de cuivre sont intervenues pour 9,1 p. 100 dans le total des recettes d'exportation alors que celles de coton, de café et de cacao y intervenaient pour 7,9, 7,1 et 7,4 seulement. Toutefois, le changement le plus important qui ait affecté entre 1965 et 1969 la structure des produits d'exportation primaires de l'Afrique a été l'augmentation rapide des exportations de pétrole brut qui, de 200 millions de dollars en 1960, sont passées à 325 milliards en 1979, soit une augmentation de près de 16 fois due principalement à l'accroissement spectaculaire de la production de la Jamahiriya arabe libyenne et du Nigéria qui, ensemble, produisaient 68 p. 100 du total des exportations de la région. Un autre facteur responsable de la diminution constante des exportations de produits agricoles est l'intensification des activités de transformation à des fins de consommation locale, et ce, dans le cadre de la politique de substitution des importations suivie sur une vaste échelle pendant la deuxième moitié des années 60.

Tandis que la part des produits agricoles et miniers dans les exportations tendait à diminuer au cours des ans et que celle des exportations de pétrole brut tendait à prendre

la tête après la première crise mondiale du pétrole en 1973-1974, la part des produits agricoles accusa une baisse très sérieuse pour tomber à 16,5, 10,9 et à un peu moins de 5 p. 100 en 1970, 1975 et 1980 respectivement. Parallèlement, la part des minéraux dans le total des exportations est tombée à 15,3, 7,7 et 2,4 p. 100 seulement ces années-là. Ces changements traduisent tout simplement l'évolution des cours mondiaux du pétrole. En effet, alors que les cours mondiaux du pétrole brut doubleraient largement en 1974 et quadrupleraient en 1978, ceux du cuivre tombaient d'un chiffre record de 2 059 dollars la tonne en 1974 à près de 1 276 en 1978.

Il n'en reste pas moins que la concentration des exportations de produits de base africains dans les années 70 est demeurée très similaire à celle des années 60 avec un changement dans leur importance relative. Il va de soi que cette concentration est due à l'avantage comparatif que l'on tire de l'utilisation des ressources agricoles et minérales disponibles sur le continent. Cependant, elle a engendré de sérieuses difficultés pour la balance des paiements du fait de l'offre très inélastique des produits primaires dans le court terme et de l'instabilité des prix sur les marchés mondiaux. Les marchés africains n'ont en effet pas la capacité d'absorber les excédents lorsque la demande étrangère de ces produits diminue. Aussi sont-ils tentés d'exporter à des prix plus bas que pendant les années 60, période qui s'est caractérisée par une augmentation des ventes

de produits primaires à des prix modestes pour maintenir les recettes d'exportation à leur niveau. Désireux de remédier à cet état de choses, quelques-uns des pays africains ont, dans les années 70, pour préserver le prix de leurs produits primaires, réussi à réorienter leurs ressources vers la substitution des importations de manière à absorber localement les excédents et à neutraliser le manque-à-gagner en devises en renforçant la valeur ajoutée au moyen d'une intensification des activités de transformation.

Le développement du secteur des exportations de bon nombre des pays africains en développement a été entravé par des facteurs intérieurs et extérieurs, et notamment la mise au point de produits synthétiques et de succédanés, l'imposition par les pays développés de contingents aux produits à forte intensité de main-d'oeuvre, la vive concurrence de produits d'autres pays en développement, le faible pouvoir de négociation sur les marchés mondiaux, le très modeste niveau d'utilisation de la capacité, la diminution de la productivité agricole et la part élevée des importations puisque les exportations africaines sont en général tributaires des importations.

L'augmentation rapide des indices de valeur et du quantum des exportations durant les années 60 témoigne des excellents résultats obtenus. En valeur, l'indice des exportations des pays africains en développement est passé de 68,3 en 1960 (1965 = 100) à 148,6 en

1969 contre 74,3 à 135,7 pour l'ensemble des pays en développement durant la même période. Parallèlement, l'indice du quantum a traduit un accroissement du volume de 68,3 à 134,2 contre 74,3 et 131,9 pour l'ensemble des pays en développement. Tout semble indiquer cependant que l'évolution globale des valeurs d'exportation résulte fondamentalement d'une évolution du volume des exportations plutôt que d'une variation des prix. Pendant les années 60, les prix à l'exportation sont en général demeurés constants à l'exception de la chute des cours du cacao et de la hausse marquée du cours du cuivre à la fin de la décennie. Au total, l'indice des prix à l'exportation de la région a augmenté d'un peu plus de 4 p. 100 pendant cette période.

Les exportations de l'Afrique en développement dans son ensemble ont durant les années 60 obtenu d'excellents résultats, surtout dans la deuxième moitié de la décennie, lorsqu'on les compare à leur médiocre comportement pendant les années 70. Leur croissance a été en valeur réelle de 5,5 p. 100 en moyenne par an de 1960 à 1965 et de 6 p. 100 de 1965 à 1970 contre 0,5 à peine et 3,8 p. 100 de 1970 à 1975 et de 1975 à 1980 respectivement. Cette détérioration est en grande partie imputable à l'effondrement des exportations de pétrole brut qui, en 1975 et 1980, sont intervenues pour près de 60 et 75 p. 100 dans le total des exportations de la région. La croissance très modeste des exportations entre 1970 et 1975 est fondamentalement le résultat

d'une réduction de la production de pétrole par suite d'un ralentissement de la demande mondiale après la première grande crise de 1973-1974. La légère amélioration de la croissance des exportations qui a suivi dans la deuxième moitié des années 70 traduit purement et simplement les effets du processus d'ajustement requis pour restructurer les bases commerciales.

Dans les pays exportateurs de pétrole, après un taux de croissance remarquable en valeur réelle de 12,6 et 11,7 p. 100 par an entre 1960-1965 et 1965-1970 respectivement, la situation s'est fortement dégradée, ce taux diminuant de 6 p. 100 entre 1970 et 1975 pour ensuite remonter de 2,4 p. 100 entre 1975 et 1980. Tous les pays sauf le Gabon ont enregistré une augmentation négative ou légèrement positive de 1970 à 1975. C'est en Jamahiriya arabe libyenne que le ralentissement a été le plus marqué, le taux de croissance accusant un recul de 13,9 p. 100 durant cette période. Au Nigéria, les résultats ont été relativement modestes (croissance de 1 p. 100 seulement contre 7,4 au Gabon). L'Algérie elle aussi a été durement touchée par le ralentissement de l'augmentation de la demande mondiale de pétrole. La croissance de ses exportations est en effet tombée de 9,2 p. 100 entre 1965 et 1970 à 5,2 en moyenne par an de 1970 à 1975. Dans l'ensemble, la période 1975-1980 n'a pas été très bonne pour le groupe des pays exportateurs de pétrole qui ont tous enregistré une très légère augmentation seulement de leur taux de crois-

sance (1,8, 3,9, 1,1 et 4,7 p. 100 en Algérie, en Jamahiriya arabe libyenne, au Nigéria et au Gabon respectivement).

Par contre, les pays non exportateurs de pétrole ont réussi à poursuivre sur leur lancée des années 60. Après avoir vu leur taux moyen de croissance légèrement diminuer de 3,6 et 3,8 p. 100 par an de 1960 à 1965 à 1970 respectivement à 3,2 entre 1970 et 1975, ils sont repartis de l'avant pour atteindre 4,3 p. 100 entre 1975 et 1980. Il va de soi que les résultats varient considérablement d'un pays à l'autre.

Pour inverser l'évolution défavorable de leurs exportations ces deux dernières décennies, les pays en développement d'Afrique se doivent avant tout d'adopter une politique commune en vue d'obtenir des prix stables

et profitables pour leurs exportations de produits primaires sur les marchés mondiaux et ce, en créant des associations de pays de production primaire et en renforçant les associations existantes. L'objectif à long terme est d'éliminer les déséquilibres structurels qui entravent depuis longtemps leurs économies en modifiant les structures de production de manière à changer la composition de leurs exportations de produits primaires et, partant, à maximiser leurs recettes d'exportation.

c) Importations

Alors que la dépendance des pays africains en développement à l'égard des sources étrangères d'approvisionnement s'intensifiait au cours des ans, la structure des importations demeurait relativement constante et la com-

position des produits ne changeait guère. Néanmoins, cette composition tend à varier d'un pays à l'autre en fonction du volume de ressources disponibles ainsi que du type et du degré d'industrialisation.

Les principaux produits d'importation de l'Afrique en développement sont les aliments, les boissons et le tabac, les facteurs de production industriels, les machines et le matériel de transport. A l'exception d'une légère diminution en 1961 qui a finalement été neutralisée par une augmentation des importations de biens d'équipement, les importations de biens de consommation ont représenté pendant la première moitié des années 60 la part la plus grande de la facture totale des importations (40 à 50 p. 100). Inversement, pendant la seconde moitié, la diminution de la part relative des aliments et du tabac qui, de 18,3 p. 100 entre 1960 et 1964, est tombée à 15,1 entre 1965 et 1979 pour une diminution de 3,2 points de pourcentage, a été largement compensée par l'accroissement de la part des machines et du matériel de transport qui de 28,6 p. 100 est passé à 34,7 entre ces deux périodes. La part élevée du matériel de transport et des machines dans le total des importations au cours de la deuxième moitié des années 60 est essentiellement due à l'exécution de programmes miniers et ferroviaires. De 1960 à 1965, les importations de machines et de matériels de transport ont représenté 81,1 p. 100 environ par an de la valeur de la formation brute de capital fixe contre 55,6 p. 100 entre 1970 et 1975. Il est vraisem-

Tableau 13. Taux moyen de croissance annuelle des exportations par groupe de revenu, 1960-1980

	1960-1965	1965-1970	1970-1975	1975-1980
Principaux pays exportateurs de pétrole	12,6	11,7	-6,0	2,4
Pays non exportateurs de pétrole	3,6	3,8	3,2	4,3
Afrique en développement	5,5	6,0	0,5	3,8

Source : Secrétariat de la CEA.

blable cependant que vu les moyens limités de fabrication de biens d'équipement et la nécessité de plus en plus grande de poursuivre dans la région des activités de développement à une cadence accélérée, les pays africains en développement resteront fortement tributaires de ces machines et matériel.

D'autre part, en 1970 et 1975 ont eu lieu une augmentation dans les importations de la part des biens de consommation et une diminution de celle des biens d'équipement qui, de 34,7 p. 100 en 1965 est tombée à 31,6 et 32,5 en 1970 et 1975 respectivement à cause du ralentissement des opérations de mise en valeur des minéraux non pétroliers. La part des biens de consommation dans le total des importations a atteint en 1970 et 1975 le chiffre le plus élevé des vingt dernières années. Dans certains pays, en particulier ceux que la sécheresse a durement touchés, l'augmentation de la facture des importations d'aliments a absorbé de 20 à 30 p. 100 environ des recettes d'exportation. Si cette tendance devait se maintenir, elle risque d'entraver le futur développement de la région.

La croissance des importations ces vingt dernières années a été hétérogène. En effet, après avoir été rapide de 1960 jusqu'à la première moitié des années 70, elle a ralenti les cinq années suivantes. Les importations ont en effet augmenté en valeur réelle de 2,4, de 5,5 et de 8,9 p. 100 en moyenne par an de 1960 à 1965, de 1965 à 1970 et de 1970 à 1975 respectivement. Après l'expansion

spectaculaire des années 70 à 75, le taux de croissance moyen est tombé à son niveau le plus bas de 3 p. 100 seulement par an entre 1975 et 1980.

S'il est vrai que pendant la majeure partie de la période, la croissance des importations est demeurée au même niveau que celle des exportations, il n'en reste pas moins qu'il faut souligner l'augmentation énorme des importations entre 1970 et 1975 et la très nette diminution des exportations durant

ment en cours qui avaient déclenché l'importation d'une énorme quantité de produits ont été les principales causes de ce phénomène. Le taux moyen de croissance annuelle des importations des pays exportateurs de pétrole est passé de 9,2 p. 100 entre 1965 et 1970 à 19,9 entre 1970 et 1975 alors que le taux correspondant de leurs exportations tombait de 11,7 p. 100 à 6 pendant ces deux périodes. C'est de 1965 à 1969 et de 1975 à 1980 seulement que les exportations ont augmenté à un rythme plus rapide que les importations.

Tableau 14. Taux moyen de croissance annuelle des importations par groupes de revenu, 1960-1980

	1960-1965	1965-1970	1970-1975	1975-1980
Principaux pays exportateurs de pétrole	-2,0	9,2	19,9	0,5
Pays non exportateurs de pétrole	4,0	4,2	3,4	4,7
Afrique en développement	2,4	5,5	8,9	3,0

Source : Secrétariat de la CEA.

cette période, diminution qui les a fait tomber à leur niveau le plus bas en vingt ans. Tout porte à croire cependant que la médiocre performance des exportations des pays exportateurs de pétrole durant cette période et le financement des grands projets de développe-

D'autre part, les importations des pays non exportateurs de pétrole sont demeurées sur la même trajectoire de croissance entre 1960 et 1980 à l'exception d'une légère diminution de 1970 à 1975. La croissance moyenne des importations dans ce groupe

de pays a légèrement progressé pour passer de 4 à 4,2 p. 100 de 1960 à 1965 et de 1965 à 1970 respectivement, tomber à 3,4 p. 100 de 1970 à 1975 et finalement remonter à 4,7 de 1975 à 1980.

d) Balance commerciale

La balance globale des échanges visibles de l'Afrique en développement dans son ensemble est passée d'un déficit chronique au milieu des années 50 à de légers déficits et excédents du début des années 60 à la fin des années 70. Entre 1960 et 1980, l'Afrique en développement a accusé sept années seulement un déficit, la balance des échanges visibles en accusant un jusqu'en 1965 pour ensuite s'améliorer régulièrement jusqu'en 1980 sauf en 1975 et 1978 où son déficit a été considérable. Le déficit de 1,015 milliard de dollars en 1960 s'est transformé en un excédent de 1,749 milliard en 1970 et de 29,048 milliards en 1980.

Pendant cette période, les échanges de l'Afrique en développement se sont fortement accrus, passant de 4,9 milliards de dollars en 1960 à 12,7 et 89,6 milliards de dollars en 1970 et 1980 respectivement pour les exportations et de 5,9 milliards en 1960 à 10,9 et 60,6 milliards de dollars en 1970 et 1980 respectivement pour les importations. Au cours des ans, le taux de couverture des importations par les exportations n'a cessé de croître rapidement. Néanmoins, alors que ces dernières années l'ampleur de l'excédent augmentait, la part

de la région dans le commerce mondial ne progressait absolument pas. En fait, elle a même diminué pour tomber de 4,3 p. 100 entre 1960 et 1965 à 3,6 entre 1965 et 1969 et à 3,9 et 3,4 p. 100 en 1970 et 1979 respectivement.

Toutefois, les excédents de la balance commerciale sont en grande partie attribuables aux pays exportateurs de pétrole de la région qui, dans leur ensemble, ont vu leur balance faire un bon considérable. Après avoir accusé un déficit marqué de 1,143

Tableau 15. Valeur des exportations (milliards de dollars)

	1960	1970	1980
Principaux pays exportateurs de pétrole	0,927	4,721	63,863
Pays non exportateurs de pétrole	3,965	7,982	25,773
Afrique en développement	4,892	12,703	89,636

Source : Secrétariat de la CEA.

Tableau 16. Valeur des importations (milliards de dollars)

	1960	1970	1980
Principaux pays exportateurs de pétrole	2,070	2,922	25,946
Pays non exportateurs de pétrole	3,837	8,030	34,652
Afrique en développement	5,907	10,953	60,588

Source : Secrétariat de la CEA.

milliard de dollars en 1960 et enregistré un léger excédent de 458 millions en 1965, ils ont dégagé un énorme excédent de 1,799, 4,420 et 37,913 milliards de dollars en 1970, 1975 et 1980 respectivement.

A l'exception d'un modeste excédent de 128 millions de dollars en 1960, les pays non exportateurs de pétrole ont continué d'accuser ces vingt dernières années une balance commerciale déficitaire. Le déficit

les marchés mondiaux ainsi que de l'incapacité des pays intéressés d'accroître substantiellement leurs exportations. La valeur de ces dernières est passée de 4 milliards de dollars en 1960 à 8, 15,6 et 25,8 milliards en 1970, 1975 et 1980 respectivement contre des importations de 3,8, 8, 22 et 34,6 milliards de dollars respectivement. Le taux de couverture des importations par les exportations a été très bas dans la plupart des pays. Dix pays seulement en 1980 ont réussi

e) Orientation du commerce

Entre 1960 et 1980, l'orientation du commerce n'a fait l'objet d'aucun changement fondamental. Toutefois, pendant les années 70, les pays africains ont eu tendance, bien que sur une échelle limitée, à prendre des mesures de diversification pour s'écarter de leurs partenaires traditionnels en matière d'exportation et d'importation. Quoiqu'il en soit, cette tendance n'a pas abouti aux changements radicaux envisagés à cause principalement de certaines limitations résultant en grande partie des liens commerciaux de longue date avec les partenaires traditionnels et des difficultés rencontrées dans l'établissement de nouveaux marchés. Les mesures susmentionnées ont été dans l'ensemble sporadiques, dictées qu'elles étaient fondamentalement par des raisons d'affiliation politique. En fait, la majeure partie du commerce de l'Afrique en développement a suivi pendant les années 70 la même orientation à peu près que durant les années 60

Comme on peut le voir au tableau 18, le commerce de l'Afrique en développement avec les principales zones commerciales a fait l'objet entre 1960 et 1980 de courants divers :

a) Les économies de marché des pays développés sont demeurées les principaux partenaires commerciaux des pays africains en développement, la croissance des exportations s'avérant plus lente que celle des importations. Toutefois, à partir de la deuxième

Tableau 17. Balance commerciale (milliards de dollars)

	1960	1970	1980
Principaux pays exportateurs de pétrole	-1,143	1,799	37,913
Pays non exportateurs de pétrole	0,128	-0,050	-8,865
Afrique en développement	-1,015	1,749	29,048

Source : Secrétariat de la CEA.

s'est creusé de plus en plus rapidement à la fin des années 70 lorsqu'il est passé de 500 millions de dollars en 1970 à 6,904 milliards en 1975 et à 8,865 milliards en 1980, la situation laissant entrevoir une nouvelle dégradation du fait de la hausse des prix du pétrole, de l'inflation, d'un pouvoir de négociation faible et limité sur

à obtenir un taux supérieur à l'unité. La majeure partie ont accusé un déficit tellement lourd qu'ils ne pourront vraisemblablement pas dans l'avenir redresser leur balance commerciale sans prendre des mesures de redressement à long terme.

moitié des années 70, on prévoyait une modification de l'orientation des échanges commerciaux entre les deux groupes de partenaires commerciaux traditionnels;

b) Le commerce avec les pays en développement est demeuré faible et il a même marqué le pas;

c) Le commerce avec les économies planifiées a été non seulement insignifiant au plan quantitatif mais encore il a diminué; et

d) La modeste part des échanges intra-africains dans le commerce global de l'Afrique en développement (essentiellement des aliments) n'a pas augmenté pour diminuer même ces dernières années.

Les relations commerciales entre les pays africains demeurent assez peu développées à cause de mauvais moyens de transport et de communication, d'un système de financement et de facilités de crédit insuffisantes, de l'imposition de droits de douane élevés et de l'inadéquation des institutions de recherche sur les marchés de produits de base et la promotion du commerce. L'adoption de mesures nationales et régionales doit donc être envisagée pour inverser cette tendance et renforcer les échanges commerciaux entre pays africains en développement au moyen de la création de mécanismes spéciaux de coopération, en particulier pour ce qui est des paiements et des accords commerciaux. Le Plan d'action de Lagos accorde la priorité au développement et à

l'expansion du commerce qui sont les seuls moyens, entre autres choses, de sortir les masses africaines du cercle vicieux de leur pauvreté. Ce plan préconise notamment l'expansion du commerce intra-africain par le jeu d'un programme global à long terme de coopération économique entre pays africains. En application de ses recommandations, les chefs d'Etat de la sous-région de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe ont récemment signé un traité qui prévoit la création d'une Zone d'échanges préférentiels. Outre la CEDEAO et autres mécanismes de coopération permanents, des efforts ont été entrepris pour établir la Communauté écono-

mique des Etats de l'Afrique centrale et ce, sur la recommandation de la Conférence au sommet des chefs d'Etat tenue du 17 au 19 décembre 1981 à Libreville. La création de banques régionales de développement et d'une chambre de compensation pour l'Afrique centrale vise par ailleurs à promouvoir cette coopération et à accroître les échanges intra-africains.

f) Termes de l'échange

Pendant les années 60, les termes de l'échange n'ont guère subi de modifications en faveur des pays africains en développe-

Tableau 18. Commerce de l'Afrique en développement avec les principales zones commerciales

Destination des exportations/ Origine des importations	Exportations			Importations		
	1960-64 moyenne	1970	1979	1960-64 moyenne	1970	1979
Monde	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Economies de marché	77,1	78,3	81,6	75,1	77,3	78,7
Economies planifiées	6,2	7,0	2,6	6,0	10,1	7,6
Afrique en développement	6,3	5,4	3,7	5,6	n.a.	n.a.
Autres pays en développement	10,4	9,3	12,1	13,3	12,6	13,7

Sources: Nations Unies, Annuaire statistique du commerce international, 1968. Nations Unies, Bulletin mensuel de statistique, janvier 1971. Nations Unies, Bulletin mensuel de statistique, juillet 1981.

Tableau 19. Termes de l'échange des pays développés et en développement, 1960-1969 (1965 = 100)

	1960	1966	1967	1968	1969
Economies de marché	98,0	101,0	101,0	101,0	101,0
Pays en développement	105,1	102,0	101,0	102,0	103,0
Afrique en développement	99,8	98,0	97,0	100,0	100,0
	<u>Pouvoir d'achat des exportations</u>				
Economies de marché	68,6	108,4	115,3	130,0	145,6
Pays en développement	78,1	106,5	109,9	122,8	135,9
Afrique en développement	73,88	109,7	106,4	123,0	144,9

Source : Nations Unies, Bulletin mensuel de statistique, janvier 1971.

ment, et ils ont même légèrement diminué par rapport aux économies de marché et aux pays en développement dans leur ensemble.

Par contre, les termes d'échange de revenus (pouvoir d'achat des recettes d'exportation) ont enregistré une augmentation substantielle pendant toute la période.

Les années 70 ont suivi la même trajectoire que celle des années 60. Sauf pour 1979 et 1980, les pays en développement de l'Afrique ont obtenu pour leurs recettes d'exportation moins de produits importés.

Il est surprenant de constater que durant cette période, les termes de l'échange se sont surtout améliorés dans les pays non exportateurs de pétrole alors qu'ils se détérioraient dans les pays exportateurs. Néanmoins, grâce au quadruplement des cours de pétrole en 1978-79, les termes de l'échange de ces derniers ont enregistré des gains considérables, portant la moyenne globale de l'Afrique en développement à 110 et 147 en 1979 et 1980 respectivement. Alors que le pouvoir d'achat des exportations des pays exportateurs de pétrole augmentait, grâce à la hausse des cours de l'or noir, plus rapide-

Tableau 20. Termes de l'échange (1975 = 100)

	1970	1975	1978	1979	1980
Pays exportateurs de pétrole <u>a/</u>	54	100	98	115	170
Pays non exportateurs de pétrole	117	100	101	101	113
Afrique en développement	65	100	99	114	147
	<u>Pouvoir d'achat des exportations</u>				
Pays exportateurs de pétrole <u>a/</u>	51	100	118	144	188
Pays non exportateurs de pétrole	109	100	110	117	108
Afrique en développement	79	100	114	151	152

Source : Secrétariat de la CEA.

a/ A l'exclusion du Gabon.

ment entre 1975 et 1980, celui des pays non exportateurs de pétrole faisait état d'une amélioration constante entre ces deux années-là.

g) Balance des paiements

Pendant les années 60 et 70, la balance des paiements de la plupart des pays en développement de l'Afrique a cessé de se détériorer. Au cours de la première moitié des années 60, très rares sont les pays qui ont en effet dégagé un excédent sauf la Zambie et la Jamahiriya arabe libyenne. Dans la deu-

xième moitié, la plupart des pays africains se sont heurtés à la même situation mais avec une certaine stabilité grâce à l'adoption d'une politique monétaire plus indépendante. Les principaux facteurs qui ont abouti à l'amélioration de la balance générale des paiements de l'Afrique en développement ont été l'augmentation de la production de pétrole, en particulier en Jamahiriya arabe libyenne, la hausse des cours du cuivre dont ont énormément profité la Zambie et le Congo mais aussi la réduction délibérée des importations en vue de redresser les déséquilibres de la balance des paiements comme en Egypte et dans d'autres pays.

Il se dégage clairement du tableau 21 que les années 70 se sont caractérisées dans la plupart des pays africains en développement par de sérieuses pressions sur la balance des paiements. Du fait de la diminution de plus en plus marquée du compte courant pendant cette période, les réserves de change ont souffert d'une hémorragie continue, passant d'un déficit de 1,3 milliard de dollars en 1970 à 13,2 milliards en 1980. De surcroît, l'augmentation de ces réserves en 1975 et 1978 a été relativement insignifiante puisqu'elle a porté sur un montant de 2,3 et 2,9 milliards de dollars respectivement, soit l'équivalent de trois mois d'importations. Plus inquiétant est le fait que l'augmentation des mouvements de capitaux et des transferts officiels, qui sont restés relativement constants pendant la période, n'a pas été suffisante pour redresser le déséqui-

libre du compte courant et améliorer l'état des réserves.

Les pays exportateurs de pétrole dans leur ensemble ont dégagé pendant les années 70 un excédent commercial, ce qui n'a pas empêché leurs réserves de change d'être soumise à une forte ponction en 1979 et

1980 du fait essentiellement de l'alourdissement sans précédent ces deux années-là des paiements au titre du remboursement de leurs dettes. Après avoir accusé un déficit considérable de 5,1 milliards de dollars en 1978, le compte courant s'est très nettement repris en 1979 et 1980 pour dégager un excédent

Tableau 21. Balance des paiements de l'Afrique en développement
(millions de dollars)

	1970	1975	1978	1979	1980
Exportations (f.o.b.)	12,3	34,9	48,0	68,2	92,8
Importations (f.o.b.)	-10,3	-35,8	-51,2	-58,0	-72,7
Balance commerciale (f.o.b.)	2,0	-0,9	-3,2	10,2	20,1
Services et transferts privés nets	-3,4	-8,5	-11,8	-14,1	-15,9
Balance des opérations courantes	-1,4	-9,4	-15,0	-3,9	4,2
Transferts officiels (nets)	1,2	2,5	2,6	2,7	2,4
Capitaux (nets)	2,2	6,1	10,4	11,5	8,8
Erreurs et omissions (nettes)	-0,7	-1,5	-0,6	-3,3	-2,2
Variation totale des réserves <u>a/</u>	-1,3	2,3	2,8	-7,0	-13,2

Sources : Estimations du secrétariat de la CEA fondées sur International Financial Statistics, vol. XXXIV, nos. 11 (novembre 1981) et 12 (décembre 1981), et Yearbook 1981; Perspectives de l'économie mondiale, Occasional paper No. 4 (Washington, FMI, 1981); et renseignements obtenus des pays africains en développement.

a/ Le signe moins indique une augmentation des réserves.

de 7 et 15,9 milliards de dollars respectivement grâce surtout à une augmentation des exportations de 57,7 et 45,6 p. 100.

Par contre, les pays non exportateurs de pétrole ont accusé pendant les années 70, et surtout à la fin de cette période, un énorme déficit en compte courant. Aussi, les années 1979 et 1980 ont-elles été marquées par de très vives pressions sur les réserves en dépit de l'augmentation des entrées de capitaux. Après avoir enregistré en 1975 et 1978 une légère diminution de 600 et 100 millions de dollars respectivement, les réserves ont considérablement augmenté pour s'inscrire à 700 millions de dollars en 1980, niveau le plus élevé en dix ans.

Il en a résulté un large déficit que des prêts, des dons et des transferts à l'Etat ont en grande partie financés. Pour amortir leurs difficultés de balance des paiements, les pays africains en développement ont ces dernières années eu un recours substantiel aux marchés mondiaux des capitaux, au FMI et aux capitaux émanant des pays membres de l'OPEP et du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE par le biais d'accords de financement bilatéraux et multilatéraux. Afin de redresser leurs déséquilibres chroniques de paiements, les pays africains en développement ont contracté de gros emprunts à l'étranger.

Les entrées nettes de capitaux dans les pays en développement de l'Afrique ont non seulement augmenté de 6,1 p. 100 par an

Tableau 22. Entrées nettes de capitaux des pays membres du CAD et de l'OPEP ainsi que d'institutions multilatérales de financement dans les pays en développement de l'Afrique, 1975-1979 (milliards de dollars)

	Aide libérale	Aide non libérale	Total
1975	6 861	6 366	13 027
1976	6 113	5 654	11 767
1977	7 440	7 852	15 292
1978	8 562	11 034	19 586
1979	8 695	7 828	16 523

Source : Manuel de statistiques du commerce international et du développement, supplément 1980 (Publication des Nations Unies, no. de vente E/F.80.11.D.10), pp. 276-277.

entre 1975 et 1979 mais encore elles sont restées assorties de modalités plus ou moins similaires pendant cette période.

Les entrées de capitaux publics et privés ont non seulement constitué la majeure partie des apports bilatéraux des pays membres du CAD mais encore elles ont augmenté dans le temps, pour passer de 7,6 milliards de dollars en 1975 à 12,7 milliards en 1979. L'aide publique au développement (APD) a elle aussi augmenté plus rapidement durant cette période, passant de 2,9 milliards de dollars en 1975 à 5,8 milliards en 1979. La part de l'APD

dans le total des apports bilatéraux nets des pays membres du CAD a fait un bon substantiel pour passer de 27,8 p. 100 en 1975 à 30,2 en 1979 alors que celle de la dette publique et privée diminuait légèrement. Conformément à la stratégie pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement qui invitait les pays développés à transférer chaque année aux pays en développement l'équivalent de 1 p. 100 de leur PNB réel (l'objectif de l'APD étant de 0,7 p. 100), les pays membres de l'OCDE dans leur ensemble ont légèrement dépassé le premier objectif tout en manquant le second.

Le décaissement net de l'APD en pourcentage du PNB des pays membres de l'OCDE n'a en effet été que 0,34 p. 100 en 1979.

Les apports nets de capitaux bilatéraux des pays membres de l'OPEP aux pays en développement de l'Afrique ont non seulement diminué en valeur absolue pour tomber de 3,7 milliards de dollars en 1975 à 1 milliard seulement en 1979 mais encore leur taux de libéralité a très nettement diminué en 1978 et 1979 pour ne plus représenter que 82,2 p. 100 du total en 1978 et 63,1 en 1979 contre 90,3 en 1977. De surcroît, ces dernières années, une part importante de la dette totale de l'Afrique en développement a été contractée sous la forme d'emprunts commerciaux (crédits-fournisseurs) assortis de conditions trop rigoureuses pour la situation dans laquelle se trouve l'Afrique. D'autre part, l'aide à la balance des paiements que le FMI a consentie au titre des mécanismes de financement compensatoire a constitué une solution provisoire seulement pour des problèmes comme la hausse brutale des cours mondiaux du pétrole et les mouvements nets de capitaux à long terme, qui portent tous atteinte aux espoirs de développement de la région.

Néanmoins, l'encours total de la dette de l'Afrique en développement dans son ensemble qui s'élevait à 47,8 milliards de dollars en 1980, n'a représenté que 11 p. 100 environ de l'encours total de tous les pays en développement, situation qui fait de l'Afrique le continent le moins endetté de tous. La diminution continue de l'endettement

de l'Afrique est attribuable à l'augmentation annuelle du taux d'alourdissement de la dette, qui a été de 11 p. 100 en 1980, chiffre le plus bas depuis 1973. Rien ne porte à croire que les besoins en capitaux étrangers du continent africain diminuent pour autant alors que les taux d'intérêt élevés en vigueur sur les marchés des capitaux et la stagflation (récession inflationniste) affligeant les pays membres de l'OCDE demeurent les principaux facteurs qui ont limité la capacité des pays africains d'accéder à des sources extérieures de financement. De plus, les remboursements constituent une hémorragie constante de devises, compte tenu surtout de la lente croissance des exportations africaines ces dernières années. Si les arriérés de remboursement de la dette n'avaient pas été camouflés dans les livres de comptes officiels, la balance des paiements de la plupart des pays africains en développement aurait accusé un déficit beaucoup plus large. La part du service de la dette dans le total des recettes d'exportation est passée de 6,3 p. 100 en 1970 à 9,5 en 1978 pour l'ensemble de l'Afrique en développement et 11,4 p. 100 environ du total de ces recettes ont servi en 1979 à financer la dette. Toutefois, ce coefficient varie considérablement d'un pays à l'autre, allant de 2 p. 100 à plus de 30 p. 100 entre 1970 et 1979. Il est très élevé au Soudan, en Mauritanie, en Algérie, au Togo, en Guinée, en Sierra Leone, au Maroc et en Zambie où il s'inscrivait à plus de 20 p. 100 en 1979.

Toutefois, devant les difficultés de plus en plus grandes rencontrées pour obtenir

des capitaux étrangers et vu les obligations de remboursement de plus en plus lourdes, la plupart des pays africains ont aujourd'hui de plus en plus tendance à atténuer autant que possible leurs problèmes de balance des paiements en utilisant des dons et des prêts de faveur et en réduisant leur recours à des prêts commerciaux. Plus que jamais, l'Afrique se doit d'éviter dans l'avenir de contracter des obligations de remboursement dont elle ne peut pas s'acquitter en augmentant ses exportations, et de suivre une politique de développement autonome cohérente comme le stipule le Plan d'action de Lagos, politique en vertu de laquelle une grande partie des crédits étrangers doit être utilisée pour mobiliser des recettes de change au moyen du renforcement de la capacité des industries d'exportation et pour économiser des devises au moyen de la substitution des importations qui, de par sa nature elle-même, est un processus intérieur.

6. TENDANCES SOCIALES

Les taux de croissance très modestes enregistrés ces vingt dernières années pour les principaux secteurs de production ont abouti du fait d'un accroissement rapide de la population à une augmentation généralement lente et inégale du nombre des installations et des avantages de la croissance économique, notamment pour ce qui est des possibilités d'obtenir un emploi rémunérateur, une éducation, des soins médicaux et des conditions de vie toujours meilleures.

Tout porte à croire que le chômage, le sous-emploi et la pauvreté de masse demeurent monnaie courante dans la région encore que les données disponibles soient loin d'être complètes et qu'elles ne se prêtent pas facilement à une comparaison intertemporelle. On sait néanmoins qu'en 1975, sur une population active régionale estimée à 140 millions d'individus, près de 63 millions ou 45 p. 100 étaient au chômage ou sous-employés. Quelque 10 millions de personnes, soit 35,9 p. 100 du total, vivaient en milieu urbain et 53 millions soit 47,3 p. 100 en milieu rural. Il était prévu que ces chiffres et ces ratios augmentent de telle sorte qu'en 1980 la population active en Afrique totaliserait 165,4 millions d'habitants, soit 36,2 p. 100 de la population totale. Sur les 32,9 millions de personnes qui seraient venues s'ajouter à la main-d'oeuvre totale durant les années 70 un maximum de 18,1 millions auraient trouvé un emploi rémunérateur ^{1/}. Compte tenu d'un taux de chômage et de sous-emploi aussi élevé, il n'est pas surprenant que le problème de la pauvreté de masse se soit accentué en Afrique. Les données disponibles sur la répartition des revenus ainsi que celles sur le revenu par habitant semblent indiquer que 257 millions environ d'Africains soit 70 p. 100 de la population africaine totale sont indigents (c'est-à-dire qu'ils vivent en deçà du seuil de la pauvreté) ou qu'ils sont en marge de le devenir.

1/ OIT (1976), L'emploi, la croissance et les besoins essentiels : problème mondial.

La création de débouchés d'emploi est par conséquent demeurée un sérieux motif de préoccupation des gouvernements des pays africains en développement qui ont fait des efforts considérables dans ce sens. Ces efforts ont malheureusement été entravés par des facteurs comme le déséquilibre entre la croissance de la main-d'oeuvre, la population urbaine, l'éducation et la croissance générale de l'économie, le déséquilibre entre les espérances et les débouchés d'emploi disponibles, et le déséquilibre dans le dosage des facteurs à cause des distorsions artificielles dont font l'objet les prix des facteurs et les produits. L'augmentation du nombre des emplois a de plus été limitée par le commerce international, les restrictions en matière-d'aide et la détérioration continue des termes de l'échange de la région.

En accédant à l'indépendance, les pays africains se sont rendu compte que l'éducation était un agent catalyseur indispensable du développement social et de la croissance économique. C'est pourquoi ils n'ont jamais cessé d'accorder une priorité élevée au développement de ce secteur comme en témoignent les crédits budgétaires alloués à l'éducation dont la part dans les dépenses publiques varie entre 18 et 28 p. 100. Les progrès accomplis ces vingt dernières années ont donc été relativement impressionnants. En effet, alors qu'en 1961 le taux de scolarisation dans les écoles primaires africaines couvrait deux cinquièmes environ seulement des enfants du groupe d'âge correspondant, dans les écoles secondaires de 3 p. 100 à peine et dans les établisse-

ments d'enseignement supérieur d'un cinquième de 1 p. 100, en 1977, il était de 70, 14 et 1,8 p. 100 respectivement. Malgré ces gains quantitatifs, l'enseignement continue de causer de sérieuses difficultés aux gouvernements de la région. La répartition des possibilités d'éducation par région, par sexe et par tranche de revenu demeure très inégale. Les efforts faits pour élargir l'éventail de ces possibilités se heurtent à des ressources limitées. De surcroît, la qualité de l'enseignement offert est en général tel qu'au lieu de stimuler les possibilités d'emploi, elle a peut-être aggravé le chômage à tel point qu'en raison du déséquilibre entre le produit de l'enseignement et les possibilités d'emploi, les rangs des chômeurs se sont grossis.

Le niveau des normes de santé s'est lui aussi considérablement amélioré dans la région. C'est en particulier le cas dans les domaines comme les soins maternels et infantiles, la lutte contre les maladies transmissibles et l'éducation sanitaire. En 1978, le nombre de médecins par habitant était pour la région de 1/6 500 contre 1/10 000 en 1970. Toutefois, à l'instar des services d'éducation, les services de santé demeurent très insuffisamment et mal répartis. Ils favorisent en général les agglomérations urbaines tandis que l'accent est mis sur la médecine curative plutôt que préventive sans oublier que la préférence est accordée aux techniques de construction à forte intensité de capital. De gros efforts sont néanmoins déployés pour remédier à cet état de choses. Quelques gouvernements ont même décidé d'aborder dans une optique nouvelle et

non traditionnelle la prestation des soins médicaux, surtout en milieu rural.

Le rythme rapide d'urbanisation constaté aux quatre coins de l'Afrique a soulevé plusieurs types de problèmes sociaux qui continuent de nécessiter l'action immédiate des gouvernements. Le problème le plus grave est peut-être bien celui d'une pénurie de logements adéquats. On estime que pour la région dans son ensemble, le taux d'accroissement des logements est d'environ trois unités par an pour mille habitants alors qu'il devrait être selon les estimations de 10 à 13. Compte tenu du taux d'expansion des villes et localités africaines qui est estimé à 5 p. 100 en moyenne par an, on estime à une fourchette de 50 à 60 p. 100 le nombre d'habitants qui vivent dans des taudis et des habitats précaires.

7. CONCLUSION

Toute modeste et variable qu'elle soit, la croissance économique des pays africains a ces quelque vingt dernières années été associée à un certain nombre de changements inquiétants dans le rythme et la structure de la production et de la consommation et, partant, dans le comportement du secteur extérieur.

En matière de production, les résultats obtenus par l'agriculture et les industries manufacturières n'ont pas été satisfaisants. En fait, la production agricole, en particulier la production alimentaire, a enregistré une très nette baisse par habitant puisque l'homme de

la rue a de nos jours accès à 10 p. 100 environ de moins aux aliments locaux qu'il y a dix ans et ce, nonobstant la teneur déjà faible en calorie. De surcroît, ces changements ont nui non seulement au bien-être de la population rurale mais encore ils ont engendré une série d'effets multiplicateurs inverses sur la croissance globale, les exportations et les recettes publiques, qui ont contribué au ralentissement de la croissance des industries manufacturières.

Encore limité et essentiellement à vocation agricole, le secteur manufacturier, jadis considéré comme le principal instrument de la transformation et de l'indépendance économiques, n'a pas réussi à se développer suffisamment; il est demeuré structurellement le même, dominé par la production de biens de consommation simples; et il se caractérise par de petites unités de production s'appuyant sur les articles importés sans liens locaux solides. Quelques pays seulement ont essayé de créer sans guère de succès une industrie lourde. La décision la plus louable peut-être est l'adoption par la plupart des pays d'une politique vigoureuse de substitution des importations et, dans certains cas, l'implantation d'industries orientées vers l'exportation. De nombreux facteurs ont malheureusement limité jusqu'ici le développement de ce secteur. Outre les mauvais résultats agricoles, il sied de mentionner une mauvaise planification et gestion, une pénurie de pièces détachées, de matières premières et de capitaux, un manque de modernisation, une forte dépendance à l'égard des importations et des problèmes de fixation des prix notamment.

Les industries extractives dont dépendent bon nombre des pays de la région demeurent depuis toujours une enclave d'exportation quasi-totalement tributaire des caprices de la demande mondiale. Même lorsque celle-ci s'améliore, des problèmes de transport empêchent souvent de nombreux exportateurs de produits minéraux de tirer parti de la situation.

La situation énergétique commerciale, bien qu'appropriée dans son ensemble, se caractérise par l'existence d'un petit groupe de pays excédentaires de pétrole et d'un vaste groupe de pays importateurs. Les premiers ont bénéficié, outre d'importantes recettes pétrolières, de vastes approvisionnements d'or noir alors que les seconds continuent de souffrir d'une pénurie grave du fait de leur capacité limitée d'importer du pétrole, ces dernières années surtout. Les conséquences de cette limitation sur la croissance se sont avérées très lourdes pour plusieurs pays.

L'insuffisance des transports a elle aussi été un obstacle à la croissance et au commerce tant à l'échelon national que sous-régional et régional. Les espoirs reposent de nos jours sur le succès de la mise en oeuvre de la Décennie des transports et des communications en Afrique.

Ces tendances de la production, en particulier de l'agriculture et des industries manufacturières qui constituent le gros de la demande de biens de consommation, semblent indiquer notamment l'existence d'une struc-

ture très déséquilibrée de la croissance à la lumière des schémas existants de consommation et d'investissement dans la région.

Les dépenses de consommation ont augmenté à un rythme périodique similaire à celui du revenu encore qu'un peu plus lentement. Ce phénomène est dû à une lente croissance de la consommation privée qui a freiné l'accélération des dépenses publiques. C'est pourquoi la part de la consommation dans le PIB a légèrement diminué tout en restant assez élevée. Plus inquiétant cependant a été ces vingt dernières années l'accroissement constant de la propension marginale à consommer dans la quasi-totalité des sous-régions, et ce, malgré la nécessité d'économiser davantage. Néanmoins, les coefficients varient considérablement d'une sous-région et d'un groupe à l'autre. Alors qu'en Afrique du Nord, la consommation s'accélérait, elle connaissait un coup de frein dans d'autres sous-régions, l'Afrique de l'Est accusant la baisse la plus prononcée entre les années 60 et 70. Par groupe, ce sont les principaux pays exportateurs de pétrole qui ont connu le taux de croissance de la consommation le plus élevé, taux nettement supérieur à celui des pays non exportateurs. Toutefois, compte tenu de la brusque flambée du PIB, la part de la consommation dans ce dernier a pour le premier groupe nettement diminué durant cette période encore que sous la forme de fluctuations. En revanche, la part des pays les moins avancés a augmenté.

Du fait de ces développements, le taux de formation de l'épargne dans la région s'est amélioré mais une fois encore grâce surtout aux pays exportateurs de pétrole puisque le coefficient des pays non exportateurs de pétrole a enregistré une augmentation à peine modeste, les pays les moins avancés accusant même une diminution. En tout état de cause, la propension marginale à épargner de la région dans son ensemble a connu pendant les années 70 une très nette baisse.

D'autre part, la part de la formation brute de capital fixe dans le PIB n'a cessé de croître dans les pays en développement d'Afrique. A l'échelon régional cependant, alors que les coefficients d'investissement doublaient en Afrique de l'Ouest et atteignaient leur niveau le plus élevé en Afrique du Nord, ceux de l'Afrique de l'Est régressaient. Bien que ces niveaux plus élevés d'investissement aient été associés à une accélération de la croissance, il s'est produit dans l'ensemble une diminution substantielle du taux d'utilisation. De surcroît, l'évolution de la répartition sectorielle de ces investissements a eu de graves conséquences pour les secteurs productifs de l'agriculture, des mines et de l'industrie. Par contre, la composition de l'investissement par catégorie de biens d'équipement n'a guère changé durant cette période. Il sied cependant de mentionner que la part du matériel et des machines importés dans la formation de capital a été la plus élevée dans les pays pauvres, ce qui met en relief leur dépendance de plus en plus

grande à l'égard du secteur extérieur pour renforcer leurs capacités de production intérieures.

La diminution du taux de formation de l'épargne à une époque où les investissements s'accéléraient s'est soldée par un lourdissement du déficit intérieur.

Grâce aux exportations et aux importations, le secteur extérieur joue depuis toujours un rôle majeur dans le développement et la transformation des économies africaines. Pendant les années 60, on a assisté à une très nette diversification et à une amélioration qualitative des exportations de la région, le principal objectif étant la maximisation des recettes d'exportation qui malheureusement a été obtenue aux dépens d'une baisse des prix causée par une concurrence internationale acharnée. Dans les années 70, les pays africains ont progressivement cherché à satisfaire la demande intérieure, ce pourquoi la promotion des exportations a été complétée par un schéma intraverti de développement du commerce au moyen de l'adoption d'une politique de substitution des importations.

En règle générale cependant, la structure des exportations est demeurée concentrée, sous la forme essentiellement de produits agricoles de base et d'un ou deux grands produits miniers. Cette concentration s'est avérée onéreuse du fait de l'offre inélastique des produits et des brusques variations de leurs prix.

Mais, dans l'ensemble, les exportations se sont très bien comportées dans les années 60 grâce à une augmentation du volume plutôt qu'à une amélioration des prix. Par contre, les résultats ont été décevants durant la dernière décennie à cause de la diminution du volume des exportations de pétrole qui représentait la plus grande partie du total. A la base de ces développements se trouvent des facteurs comme la mise au point de produits synthétiques, la concurrence et les barrières commerciales ainsi que la récession dans les pays développés et la stagnation de la production agricole dans la région. La demande de produits importés d'autre part n'a cessé de croître pour diversifier la consommation locale et contribuer à la création d'une capacité nationale. Leur structure est néanmoins demeurée quasiment la même avec au premier plan les aliments, les matières premières industrielles et le matériel. La croissance plus rapide des importations que celle des exportations a provoqué de sérieux problèmes chroniques de balance des paiements pour un grand nombre des membres du groupe des pays non exportateurs de pétrole. Le sort des pays exportateurs de pétrole a été très favorable, leurs excédents au titre des transactions extérieures ne cessant d'augmenter. Ni l'orientation du commerce ni les termes de l'échange ont beaucoup changé durant cette période. La part du commerce intra-africain est elle aussi demeurée faible et elle a même régressé.

Le déséquilibre du compte des opérations avec l'étranger a provoqué une diminution continue des réserves de change cependant

que le volume des entrées de capitaux publics continuait de marquer le pas. Etant donné que la demande mondiale des exportations de la région est restée plus ou moins à son niveau et que les besoins de développement et même de consommation augmentent, les pays ont eu de plus en plus recours aux marchés mondiaux des capitaux pour obtenir des prêts à court terme onéreux, accumulant ainsi une dette et des arriérés de paiement de plus en plus lourds tout en perdant une partie de leur capacité d'emprunt.

Toutefois, il est de plus en plus admis - dans le Plan d'action de Lagos surtout - que la croissance et la stabilité seront dans l'avenir fonction de nouveaux changements structurels bien conçus pour préserver l'équilibre intérieur et extérieur. Tel est le principal défi que l'Afrique se doit de relever dans les années à venir si elle veut réussir.

C. PROGRES ACCOMPLIS DANS LA CREATION D'INSTITUTIONS

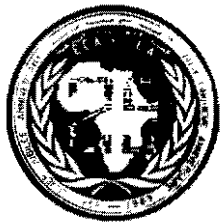
1. INTRODUCTION

Lorsque la Commission a été créée en décembre 1958, les pays indépendants d'Afrique ignoraient encore tout des modalités de la coopération internationale cependant que les puissances coloniales continuaient de jouer un rôle prédominant dans les affaires internationales, y compris les affaires de la Commission. A l'époque également, les seules institutions intergouvernementales africaines étaient celles qu'avaient créées la France et le Royaume-Uni pour leurs territoires coloniaux et leur seul but était de promouvoir les intérêts des métropoles. La situation a bien entendu changé avec l'accession à l'indépendance des territoires coloniaux et, dans le cas des pays de l'Afrique de l'Ouest placés sous l'administration du Royaume-Uni, l'appareil en place a été complètement démantelé. Les Etats membres africains indépendants de la Commission n'avaient jamais eu entre eux des relations de coopération économique et ils commençaient à peine à se familiariser

les uns avec les autres dans leur nouvelle situation d'Etats souverains. Néanmoins, tous ces inconvénients ne les ont pas découragés, les incitant même à reconnaître les problèmes soulevés par leur indépendance et le fait qu'avec l'accession de nombreux autres pays africains à l'indépendance, ces problèmes ne feraient que s'aggraver.

C'est ainsi qu'à la cérémonie d'inauguration de la Commission le 29 décembre 1958, Sa Majesté Haïlé Sélassié Ier, Empereur d'Ethiopie, avait prononcé ces mots célèbres :

« Sur le plan économique, les Etats africains ont longtemps été séparés, isolés, refermés sur eux-mêmes. Les pays d'Afrique ont, pendant trop longtemps, été forcés de remédier par leurs propres moyens aux maux de leur économie et de résoudre par eux-mêmes les problèmes complexes devant lesquels ils se trouvaient, quand la solution de ces problèmes n'incombait pas, un peu au hasard, à d'autres pays. Nous tous, nous ne connaissons que trop bien les difficultés et les obstacles que les peuples africains ont dû surmonter pour pouvoir examiner ensemble les questions d'intérêt commun. Mais



il est possible de croire qu'aucun de ces pays, s'il faisait effort seul et isolé de ses voisins, pourrait jamais atteindre son but. et les peuples africains doivent donc coopérer s'ils veulent promouvoir le développement économique de ce continent».

Sur un continent où les marchés nationaux sont étroits et les ressources humaines et matérielles sous-utilisées, le principal objectif de l'établissement de groupements économiques est la création de marchés suffisamment larges pour donner aux industries et au secteur primaire des capacités de production viables, accroître les capacités d'absorption et d'adaptation de techniques, créer des réseaux de transport adéquats, mettre en commun les ressources humaines et financières, et promouvoir enfin l'exploitation des complémentarités. A cet effet, la création d'agents économiques tournés vers l'intégration économique régionale et la mise en place d'institutions multinationales visant à stimuler le développement et à entreprendre ensemble et économiquement des activités de coopération dans des domaines particuliers constituent une condition *sine qua non*.

Après avoir reconnu l'ampleur des problèmes que confrontaient les pays africains, les Etats africains indépendants fondateurs de la Commission se sont rendu compte, avec beaucoup de clairvoyance, qu'il était indispensable de jeter immédiatement les bases d'une future coopération et ils ont persuadé

la Commission de prendre les mesures pour ce faire. C'est ainsi que les participants à la première réunion de la Commission ont pris des mesures qui, bien que provisoires et très modestes, étaient destinées à encourager la coopération économique en Afrique. Dans le tout premier programme de travail du secrétariat de la CEA adopté à cette réunion figuraient les projets ci-après d'action concertée :

a) Une étude sur la manière dont les pays de l'Afrique de l'Ouest pourraient tirer un avantage réciproque du renforcement de leurs relations économiques dans des domaines comme le commerce, l'utilisation internationale des routes, des chemins de fer et des ports, la mise en commun de la production d'énergie électrique, la conservation des ressources hydrauliques et d'autres domaines d'intérêt économique;

b) Une étude des différents aspects de la coopération économique entre les pays maghrébins d'Afrique du Nord;

c) Une étude sur la création d'un institut pour la formation d'économistes et de statisticiens; et

d) Une étude des ressources nationales des pays africains.

Ces humbles débuts devaient poser les fondements d'actions multinationales plus concrètes, non seulement dans les domaines identifiés à l'époque mais encore dans de

nombreux autres, actions qui ont en fait constitué la pierre de touche du développement économique d'un continent aussi fragmenté que l'Afrique. Ainsi donc, parallèlement à la création de la Commission, les pays de la région se sont rendu compte de la nécessité d'établir des institutions capables d'aider les pays africains à développer ensemble les capacités et les infrastructures de développement économique et social qu'ils étaient, individuellement, trop pauvres pour établir et ériger eux-mêmes.

Ayant donc reçu ses ordres de marche, la CEA, encore dotée d'un effectif réduit, s'est engagée sur une trajectoire audacieuse qui l'a fait passer de la réalisation d'études à la transformation d'idées en une réalité concrète, même dans le domaine de l'action collective du financement des activités de développement qui était considérée par le monde occidental comme beaucoup trop prématurée pour l'Afrique et comme une menace pour son contrôle du développement économique des nouvelles nations africaines indépendantes. Encouragée surtout par la détermination d'un nombre de plus en plus grand d'Etats membres africains indépendants de la Commission et par le recrutement de spécialistes africains conscients des problèmes et des besoins économiques du continent, la CEA a décidé, dans un esprit d'autonomie collective, de lutter pour la création de nombreuses institutions inter-gouvernementales africaines intéressant différents domaines économiques et sociaux.

Elle a ainsi permis de combler un vide qui existait à ses débuts.

Les premières institutions à être créées par la Commission pendant ses années d'apprentissage ont été l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP) et la Banque africaine de développement (BAD).

La Banque africaine de développement (BAD) dont sont membres tous les Etats africains indépendants, a connu un départ très lent à cause, d'une part, de son impopularité dans certains milieux, seuls les Etats africains indépendants pouvant y adhérer afin d'éviter une domination étrangère, ce qui a limité la mobilisation des capitaux et la capacité de financement de l'institution, et d'autre part de l'existence d'autres sources plus riches d'aide financière.

Grâce aux fonds additionnels apportés par le Fonds africain de développement (FAD) qui avait été créé en 1972 avec la participation d'Etats extra-régionaux et grâce à l'exemple du Nigerian Trust Fund constitué sur des fonds fournis en 1976 par le Gouvernement nigérian, la BAD s'est transformée en un mécanisme très utile de développement, élargissant son domaine d'activités et augmentant le volume de ses ressources. La décision prise en 1982, après une longue période de désaccord entre les Etats membres de la BAD, de laisser des pays extra-régionaux souscrire au capital autorisé, permettra d'accroître les ressources et de renforcer l'efficacité de l'institution.

Après une décennie d'inactivité relative donc, ces deux institutions (l'IDEP et la BAD) qui devaient traiter de deux problèmes fondamentaux de l'Afrique, à savoir la formation du personnel indispensable pour assurer le développement économique et social des pays africains et la mobilisation de capitaux par le jeu d'une action concertée en vue de l'exécution des programmes de développement économique en Afrique, ont été suivies par la constitution en 1968 de l'Association des banques centrales africaines (ABCA) dont l'objet est de promouvoir la coopération dans les domaines monétaire, bancaire et financier. Cette Association dont sont membres la quasi-totalité des banques centrales africaines, a progressivement pris de l'envergure et créé d'importants organismes subsidiaires comme le Centre africain d'études monétaires, la Chambre de compensation de l'Afrique de l'Ouest et la Chambre de compensation pour l'Afrique centrale. L'IDEP s'est lui aussi imposé dans son domaine comme le chef de file.

Pendant les 15 années suivantes (1968-1983), on a assisté à la création à l'échelon régional et sous-régional par la CEA de plus de 30 nouvelles institutions multinationales, y compris les MULPOC.

Les plus importantes sont, pour n'en mentionner que quelques-unes, le Centre régional africain de conception et de fabrication techniques, le Centre africain de recherches appliquées et de formation en matière de développement social, le Centre

régional africain de technologie et l'Association des organisations africaines de promotion commerciale. Toutes parrainées par la CEA, elles contribuent vigoureusement à l'exécution des objectifs du Plan d'action et de l'Acte final de Lagos, à savoir la création d'ici à l'an 2000 d'une communauté économique africaine.

A l'échelon sous-régional, en dehors des MULPOC, il convient de mentionner en particulier le rôle que la CEA a joué dans la création d'institutions sous-régionales à objectifs multiples. Elle a en effet préparé le Traité et les protocoles de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). La décision d'établir la Zone d'échanges préférentiels pour les Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (ZEP) a été prise à une réunion du Conseil des ministres du MULPOC de Lusaka. Les longues et laborieuses négociations qui y ont abouti étaient placées sous les auspices de la CEA. Le projet de traité et de ses protocoles a été élaboré par la Commission qui joue de nos jours un rôle similaire dans la création d'une Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale dont feront partie 11 pays.

Dans les domaines spécialisés, les institutions intergouvernementales africaines créées par la CEA couvrent un vaste éventail d'activités économiques et sociales comme les ressources naturelles, la science et la technique, le développement social, le commerce,

l'industrie, la formation et les ressources humaines, et les transports et communications.

2. COOPERATION INTERINSTITUTIONS ET LA CEA

Les institutions créées par la CEA ont toutes pour but de stimuler le développement économique et social. Par conséquent, elles ont des objectifs et des activités complémentaires et, à cet effet, elles doivent contribuer au développement les unes des autres. Aussi, la coopération horizontale est-elle entre elles d'une très grande importance. Par exemple, le Centre régional de services spécialisés dans le domaine des levés, des cartes et de télédétection à Nairobi (Kenya) a des buts et des activités étroitement liés à ceux du Centre régional de formation aux techniques de levés aériens à Ile-Ife (Nigéria) et du Conseil africain de télédétection à Bamako (Mali). Le Centre régional africain de technologie dont le siège est à Dakar (Sénégal) devrait recevoir une aide spécialisée de l'Organisation régionale pour la propriété industrielle des pays africains anglophones qui a son siège à Harare (Zimbabwe). Tangibles sont aussi les liens qui unissent l'Organisation régionale africaine de normalisation à Nairobi (Kenya) et le Centre régional africain de conception et de fabrication techniques à Ibadan (Nigéria). Enfin, l'Institut supérieur africain de formation et de recherche techniques à Nairobi (Kenya) et l'Institut de gestion pour

l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe à Arusha (République-Unie de Tanzanie) ont de nombreux points en commun.

Il existe bien sûr de nombreux autres exemples de liens qui unissent d'autres institutions multinationales africaines parrainées par la Commission et, à cet égard, la première Conférence des chefs de secrétariat tenue en décembre 1980 a très justement classé les institutions en plusieurs groupes afin de faciliter la coopération et la coordination de leurs activités.

Ces 15 dernières années, le secrétariat de la CEA a été constamment restructuré pour lui permettre de mener avec plus d'efficacité et d'une manière plus systématique ses activités de création d'institutions. En 1969 par exemple a été constituée une division du commerce et de la coopération économique. Cette année-là également a été nommé pour la première fois un conseiller régional chargé des aspects juridiques de cette coopération. Plus tard à vu le jour une division de la coopération économique et des négociations multinationales à laquelle a succédé l'actuel Service de la coopération économique qui, du fait de son rôle de plus en plus grand dans la promotion de la coopération économique en Afrique et dans la coordination des activités de coopération économique des différentes divisions organiques, a été intégré au Cabinet du Secrétaire exécutif. Aussi, de plus en plus consciente de l'importance fondamentale de la coopération économique pour le développe-

ment économique et social de l'Afrique, la CEA s'est préparée à mener à bien sa tâche.

La Commission économique pour l'Afrique est d'avis que son rôle ne s'arrête pas à celui de sage-femme et qu'elle a beaucoup à offrir aux institutions multinationales africaines. Elle peut en effet contribuer, comme c'est déjà le cas pour certaines institutions, à mobiliser et coordonner des ressources bilatérales et multilatérales susceptibles d'aboutir à la mise sur pied d'un programme global et systématique d'assistance aux institutions qui encouragerait l'établissement de plans et de budgets à long terme stables tout en permettant d'éviter le gaspillage et le chevauchement des efforts. Au cours des ans, le secrétariat a joué avec efficacité le rôle de secrétariat intérimaire ou d'agent d'exécution de plusieurs projets importants comme la Zone d'échanges préférentiels pour les Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, le Programme de formation statistique pour l'Afrique, le Centre pour la mise en valeur des ressources minérales de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, le Centre régional africain de technologie, l'Institut régional d'études démographiques, l'Institut de formation et de recherche démographiques et le Centre régional des études de population de l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC). Le volume des fonds mis à la disposition de la CEA pour jouer son rôle d'agent d'exécution de projets a lui aussi considérablement augmenté dans le temps. Par exemple,

la contribution du PNUD aux projets exécutés par la CEA ou en association avec d'autres institutions du système des Nations Unies a fait ces dernières années un bon de 300 p. 100. De même, les contributions du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population à des projets exécutés par la CEA ont, ces dernières années, augmenté considérablement.

Les fonctions d'agent d'exécution de la CEA devraient lui permettre de jouer un rôle plus concret dans la mise en oeuvre des différents mandats des institutions multinationales. De surcroît, le Conseil d'administration du PNUD a décidé que la Conférence des ministres de la CEA devait jouer un rôle plus direct et plus dynamique dans l'établissement de programmes régionaux. Par conséquent, la CEA a convoqué en avril 1980 avec le PNUD une réunion interinstitutions à Addis-Abeba au cours de laquelle les participants ont examiné les différentes propositions de projet de quelques-unes des institutions multinationales susceptibles de faire l'objet d'un financement du PNUD. Il en résulte l'allocation par ce programme des Nations Unies d'un montant de 17 millions de dollars pour l'exécution de certaines d'entre elles.

En vertu des statuts de plusieurs de ces institutions comme le Centre régional de formation aux techniques de levés aériens, le Centre régional de services spécialisés dans le domaine des levés, des cartes et de télédétection, le Centre pour la mise en valeur

des ressources minérales de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, l'Institut de gestion pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe et l'IDEP, le Secrétaire exécutif de la CEA est Président de droit de leurs organes directeurs, ce qui s'est avéré bénéfique pour les institutions concernées. Par contre, le secrétariat de la CEA n'a pas des liens aussi étroits avec d'autres institutions, ce qui n'empêche pas qu'il est de son devoir de tout mettre en oeuvre pour les aider. Et, dans les limites de ses ressources, il n'a épargné aucun effort pour renforcer et améliorer leurs capacités. En sa qualité d'organe impartial qui peut évaluer de l'extérieur les objectifs et les activités des institutions multinationales africaines, le secrétariat de la CEA a tout pour indiquer les voies et moyens d'aider ces institutions à se compléter, à coordonner leurs activités, à harmoniser leurs opérations, à s'aider l'une l'autre et même pour les aider à mieux se connaître. Ce sont là des fonctions plus importantes encore si l'on veut que les institutions africaines n'agissent pas isolément ou au hasard, qu'elles ne fassent pas double emploi de leurs efforts ou qu'elles n'agissent pas d'une manière contre-productive.

3. PROBLEMES

Un grand nombre d'institutions ont souffert des effets négatifs du manque de volonté politique de la part des gouvernements africains qui en avaient demandé eux-mêmes la création. Ce manque de volonté

politique se manifeste de plusieurs façons, la plus courante étant qu'après avoir insisté sur l'établissement d'une institution et qu'après avoir même approuvé le document juridique en portant la création, de nombreux gouvernements africains soit n'y adhèrent pas, soit, s'ils le font, ne lui fournissent pas une aide matérielle et financière suffisante. Il s'ensuit que l'institution s'arrête de grandir, que l'espoir fait place à la déception et que l'autonomie collective des pays africains s'effrite. Les pays africains doivent se rendre compte qu'ils sont eux-mêmes responsables du succès ou de l'échec des institutions créées à leur demande pour leur développement collectif. Les rares d'entre eux qui ont eu le courage de s'unir pour créer des institutions multinationales dans des domaines particuliers continuent de supporter à eux seuls le fardeau financier de leur fonctionnement alors que d'autres tirent parti avec leurs ressortissants des services et des installations disponibles. Les campagnes d'adhésion lancées ces quatre dernières années en vue de remédier à la situation n'ont pas donné de résultats spectaculaires.

De surcroît, il est inquiétant de constater que les bailleurs de fonds potentiels qui s'étaient engagés à aider les institutions multinationales à l'époque de leur création ne semblent plus vouloir le faire que si le nombre des membres augmente de manière à leur donner une vocation véritablement régionale ou sous-régionale. Qui plus est, les membres potentiels des institutions multinationales semblent vouloir attendre dans les coulisses

pour voir dans quelle mesure ces institutions se développeront avant d'y adhérer. Ce cercle vicieux ne fait qu'aggraver les problèmes que confrontent les pays africains dans la création et le développement de leurs institutions multinationales.

Cette situation est d'autant plus regrettable que, depuis 1968, année où fut créée l'Association des banques centrales africaines, les pays africains n'ont pas ratifié en grand nombre les statuts des institutions multinationales établies à leur demande ou les accords en portant création, et qu'ils ont, à titre de sécurité et de prudence, tout mis en oeuvre pour exiger le nombre le plus bas possible d'adhésions à ces statuts ou à ces accords de telle sorte que les pays africains disposés à le faire puissent continuer de créer des institutions. Le secrétariat de la CEA est d'avis qu'il ne doit pas bloquer la création d'institutions multinationales utiles lorsque, initialement, un petit nombre de pays africains seulement font état de leur désir et de leur volonté de le faire. Il est en effet préférable de créer une institution puis de chercher à en accroître le nombre des membres que de ne pas en créer du tout. Une proposition tendant à démanteler une institution parrainée par la CEA qui ne bénéficiait pas d'un appui politique et financier suffisant des gouvernements africains a même été rejetée par ceux d'entre eux qui continuent de préconiser la création d'autres institutions intergouvernementales.

La pénurie d'aide financière dont souffrent les institutions multinationales est

également le sort de la quasi-totalité des institutions créées sous l'égide de la Commission à la demande des gouvernements africains, institutions qui fonctionnent toutes essentiellement sur la base des contributions de leurs Etats membres. Cette pénurie est le résultat de deux facteurs, à savoir d'une part le nombre limité de membres qui, à son tour, limite le volume des fonds dont peuvent disposer les institutions multinationales et, d'autre part, le peu d'empressement manifeste de certains Etats membres à verser leurs contributions, ou encore un ensemble des deux. Il ne fait aucun doute que, vu les ressources limitées des pays africains, les institutions multinationales sont indispensables pour assurer le développement économique et social de la région. Ce qu'il faut donc, c'est trouver une méthode permettant à tous les Etats africains d'adhérer à ces institutions et de leur fournir les ressources financières nécessaires pour qu'elles puissent fonctionner avec utilité et efficacité.

Les institutions multinationales les plus touchées par cette «maladie» sont celles qui s'occupent des ressources naturelles comme le Centre régional de formation aux techniques de levés aériens, le Centre régional de services spécialisés dans le domaine des levés, des cartes et de télédétection, le Centre pour la mise en valeur des ressources minérales de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe et le Centre africain de télédétection. La situation est d'autant plus grave que le développement économique de l'Afrique est subordonné à l'exploitation maximale

de ses abondantes ressources naturelles. Parmi les autres institutions multinationales qui ont elles aussi été touchées par le manque d'appui politique et d'aide financière figurent le Centre africain de technologie, l'Organisation régionale africaine de normalisation et l'Association des organisations africaines de promotion commerciale.

Bien que conscients de l'importance vitale de ces institutions multinationales, les gouvernements africains ont parfois imputé leur manque d'intérêt pour certaines d'entre elles à leurs différents besoins de ressources en devises rares et à leur idée limitée de ce qu'ils peuvent tirer de leur affiliation à ces institutions. Plusieurs propositions ont été faites pour surmonter la première de ces objections mais elles ont toutes été rejetées. Y figure l'établissement d'une formule commune qui aurait permis à tous les pays africains de se faire une bonne idée de leurs engagements financiers envers les institutions multinationales dont ils sont des membres actifs ou potentiels. La Conférence des ministres de la CEA aurait pu décider du montant de la contribution annuelle et, par exemple, convoquer une réunion biennale des pays africains pour déterminer le montant des contributions à toutes les institutions ou encore la possibilité de prélever dans chaque pays un impôt modeste dont le produit aurait servi à financer les activités de ces institutions.

En l'absence d'une solution acceptable, on a dans la plupart des cas laissé aux dif-

férents gouvernements le soin de fournir aux institutions multinationales les installations leur permettant de survivre lorsque d'autres Etats membres ne leur fournissaient pas comme prévu une aide matérielle et financière.

Par exemple, sans l'aide financière du Nigéria dont il a bénéficié pour mener à bien ses tâches et élargir le champ de ses activités, le Centre régional de formation aux techniques de levés aériens à Ile-Ife ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui. De même, les gouvernements kényen, tanzanien, libyen et sénégalais ont respectivement fourni au Centre régional de services spécialisés dans le domaine des levés, des cartes et de télédétection à Nairobi, au Centre pour la mise en valeur des ressources minérales de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe à Dodoma, au Centre africain de recherche appliquée et de formation en matière de développement social à Tripoli et au Centre africain de technologie à Dakar une aide financière et matérielle substantielle qui leur a permis de démarrer. L'engagement des gouvernements hôtes est le facteur essentiel de survie et de développement des institutions multinationales africaines.

La CEA est pleinement consciente du rôle vital que les institutions multinationales, régionales et sous-régionales peuvent jouer dans l'intégration physique, économique et sociale de l'Afrique pour garantir un développement économique et social soutenu et, partant, améliorer le niveau de vie des Afri-

cains. Elle est également consciente du rôle important que ces institutions sont appelées à jouer dans la mise en oeuvre du Plan d'action de Lagos. De nombreuses autres institutions devraient être créées et recevoir des pays africains un appui sans réserve. Même dans les pays développés où l'on pourrait penser que de telles institutions ne sont pas nécessaires, on en trouve de très nombreuses plus spécialisées que celles que le secrétariat a jusqu'ici réussi à créer pour les pays africains. Dans ce contexte, la CEA, peu après l'adoption du Plan d'action de Lagos, a examiné les problèmes que rencontrent les institutions multinationales afin de trouver une solution à celui du manque de soutien politique et financier des pays africains ainsi qu'à celui de la manière dont ces institutions peuvent jouer un rôle pour assurer le succès de ce Plan.

Il a été décidé que la façon la meilleure de résoudre ces problèmes était de recourir aux institutions multinationales elles-mêmes, ce pourquoi la CEA a convoqué en décembre 1980 la première Conférence des chefs de secrétariat des institutions régionales et sous-régionales pour rassembler des idées et des données de l'expérience ainsi que pour analyser et évaluer les progrès et l'efficacité de ces institutions. De telles réunions qui servent à faire un examen de conscience permettront également aux institutions d'identifier les facteurs qui touchent leur performance, et, le cas échéant, d'arrêter les mesures destinées à renforcer leurs capacités de mise en valeur du développement économique et social.

Ces institutions pourraient également s'interroger sur la manière la meilleure de faire du Plan d'action de Lagos une réalité. La Conférence des chefs de secrétariat est devenue un événement annuel très important du calendrier des activités du secrétariat de la CEA et des institutions. Le rapport des réunions annuelles ainsi que les rapports biennaux et les programmes de travail des institutions sont présentés à la Conférence des ministres de la CEA.

La Conférence des chefs de secrétariat s'est efforcée de trouver une solution aux deux problèmes décrits ci-dessus en les attaquant sur deux fronts. Elle a en effet admis la nécessité d'accroître le nombre des membres des institutions en amenant les pays africains à prendre conscience de l'importance de ces institutions et des avantages de leur affiliation d'une part, et celle de créer un programme d'auto-assistance destiné à fournir aux institutions en temps de crise, l'aide temporaire dont elles auraient besoin.

Tout étrange que cela puisse paraître, à l'exception d'institutions prestigieuses comme la BAD et l'IDEP, les pays africains, en dehors d'un nombre limité de ministres et de hauts fonctionnaires s'intéressant directement aux institutions parrainées par le secrétariat, ignorent quasiment tout de ces institutions, des progrès qu'elles accomplissent dans la réalisation de leurs objectifs et de la manière dont elles peuvent contribuer au développement économique et social des pays africains. La Conférence des chefs de secrétariat s'est

rendu compte qu'il aurait fallu depuis longtemps lancer aux quatre coins du continent une campagne de relations publiques pour mieux faire connaître leurs institutions. De surcroît, informer les gouvernements africains du rôle de ces institutions a été considéré une autre façon de les encourager à en devenir membres et à leur donner le soutien politique et financier nécessaire. Il a donc été proposé que comme toutes les institutions parrainées par la Commission devaient leur existence à des résolutions de la Conférence des ministres, une exposition graphique et attrayante des activités de ces institutions soit organisée à la septième réunion de la Conférence des ministres de la CEA qui s'est tenue en mars-avril 1981 à Freetown (Sierra Leone).

Outre cette exposition, les chefs de secrétariat ont décidé de faire publier un bulletin périodique de leurs activités. La publication d'un tel bulletin a été jugé importante pour la diffusion sur une échelle aussi vaste que possible et dans les milieux appropriés, des activités de ces institutions. Rares sont ceux qui, par exemple, savent que le Centre régional de services spécialisés dans le domaine des levés, des cartes et de télé-détection a, en 1981 et 1982, réparé 87 instruments d'optique pour un de ces Etats membres, le Kenya, à un coût de 108 962 shillings alors que sur le marché, les mêmes réparations auraient coûté 359 900 shillings, soit plus de trois fois le prix facturé par le Centre. L'Ouganda à lui seul a fait apporter

par le Centre des réparations à son matériel topographique d'une valeur de 200 000 dollars, ce qui lui a permis d'économiser une quantité substantielle de devises.

En ce qui concerne la mobilisation des ressources financières sans lesquelles les institutions multinationales ne peuvent survivre, on a estimé plus prudent à ce stade pour ces institutions de montrer qu'elles avaient la volonté collective et la capacité nécessaire de résoudre elles-mêmes ce problème financier avant de rechercher l'aide d'autres sources. La Conférence des chefs de secrétariat a par conséquent décidé de créer un Fonds de compensation auquel, comme preuve de leur foi dans l'autonomie collective, les institutions verseraient initialement une contribution volontaire. Ce Fonds serait utilisé pour avancer aux institutions se trouvant dans des difficultés financières temporaires, l'argent nécessaire. On a estimé que sa constitution par les institutions encouragerait les pays et les organismes donateurs à suivre leur exemple. A sa huitième réunion, la Conférence des ministres de la CEA s'est félicitée de l'initiative prise par la Conférence des chefs de secrétariat et elle a invité les gouvernements africains à contribuer à ce Fonds.

La Conférence des ministres de la CEA a pris d'autres mesures pour renforcer et promouvoir les institutions multinationales. Elle a notamment décidé que les rapports biennaux sur les activités et les programmes de travail de ces institutions devaient lui

être présentés afin que les participants à cette importante réunion puissent prendre régulièrement note du rôle vital que les institutions multinationales sont appelées à jouer et jouent dans le développement économique et social de l'Afrique. La Conférence des chefs de secrétariat s'est rendu compte de l'énorme valeur de cette décision qui fait connaître leurs institutions dans les milieux gouvernementaux africains de rang le plus élevé et elle a soumis des rapports et programmes de travail biennaux à la huitième réunion de la Conférence des ministres de la CEA tenue en avril 1982 à Tripoli (Jamahiriya arabe libyenne). A cette même réunion, les participants ont demandé au Secrétaire exécutif de poursuivre la coordination des travaux des institutions multinationales de manière à déterminer la mesure dans laquelle ces travaux étaient conformes au Plan d'action de Lagos, la façon d'éviter le chevauchement des efforts, celle d'utiliser au mieux les rares ressources humaines et autres disponibles, celle de coordonner et d'harmoniser les programmes de travail des institutions et, enfin, celle dont le secrétariat de la CEA pourrait contribuer à l'obtention de ces résultats. C'est là un défi que le secrétariat n'a pas hésité à relever. Il ne fait aucun doute que la décision d'institutionnaliser la Conférence des chefs de secrétariat était pleine de sagesse. A la troisième Conférence tenue du 29 novembre au 2 décembre 1982 ont en effet pris part deux organes des Nations Unies, à savoir le Programme des Volontaires des Nations Unies et le Programme des Nations Unies pour l'environnement

afin uniquement d'envisager la possibilité d'aider les institutions.

4. CONCLUSIONS

Le rôle que joue le secrétariat de la CEA dans le processus très important de la création d'institutions constitue un exemple concret et durable de son utilité depuis qu'il a été établi il y a 25 ans. Comme on nous l'a montré, dans son rôle, la Commission ne s'est pas simplement bornée à rêver de la création d'institutions multinationales pour au contraire jouer celui d'une sage-femme et, plus tard, d'un parent consciencieux, désireux d'assurer le développement et le bien-être de sa progéniture.

Le secrétariat de la CEA a fourni des services consultatifs de caractère juridique dans l'élaboration des statuts ou des accords portant création de ces institutions. Après leur création, il a continué de fournir, à titre gratuit, des services administratifs et autres services juridiques très précieux à plusieurs d'entre elles et il a détaché des membres de son personnel auprès d'institutions multinationales comme le Centre régional de services spécialisés dans le domaine des levés, des cartes et de télédétection et le Centre pour la mise en valeur des ressources minérales de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe.

La question très importante de la prestation par le secrétariat de la CEA d'une assistance aux nombreuses institutions mul-

tionales qui n'ont pas les moyens de recruter un effectif complet de fonctionnaires, a été examinée aux deux conférences des chefs de secrétariat des institutions régionales et sous-régionales parrainées par la CEA. Ces institutions ont été très reconnaissantes de cette assistance et elles lui ont demandé de leur en fournir davantage sur une base régulière. Le secrétariat a décidé de donner suite à cette requête, estimant en effet que pour se développer, les nombreuses institutions multinationales parrainées par la Commission doivent pouvoir compter sur l'aide du secrétariat à l'appui de leurs ressources humaines et autres ressources limitées. En dehors de l'aide vitale et précieuse qu'il accorde en détachant des spécialistes de son personnel auprès d'institutions multinationales et en leur assurant des services d'appui, le secrétariat de la CEA a pris des mesures pour fournir, à titre permanent, aux nombreuses institutions multinationales qui en ont tellement besoin, des services juridiques, des services administratifs ainsi que des services de gestion et de vérification.

L'intérêt concret que le secrétariat de la CEA porte aux institutions multinationales qu'il a contribué à créer sous les auspices de la Commission est un intérêt permanent qui, dans de nombreux cas, a empêché ces institutions de s'effriter. Le secrétariat a été l'hôte temporaire de plusieurs institutions nationales à un moment critique de leur existence et il a servi de percepteur impopulaire des arriérés de contributions qui ont donné

une nouvelle vitalité aux institutions en déclin. Le rôle de Président du Conseil d'administration de bon nombre des institutions que joue le Secrétaire exécutif de la Commission a permis de donner une direction robuste et efficace au développement de celles-ci tout en renforçant considérablement leur capacité de mobilisation de ressources extra-budgétaires.

Au nom de l'autonomie collective, le secrétariat de la CEA peut, à juste titre, s'enorgueillir d'avoir participé non seulement à la création mais encore à la promotion du développement des institutions multinationales qui sont l'épine dorsale du développement économique et social de ce continent balkanisé qu'est l'Afrique. Il est par ailleurs convaincu qu'il lui faudra créer un nombre de plus en plus grand d'institutions multinationales dont la mission sera d'assurer le salut économique collectif du continent africain.

REPARTITION DES INSTITUTIONS
MULTINATIONALES, PAR TYPE
D'ACTIVITE

I. Services financiers et bancaires

Banque africaine de développement
Association des banques centrales africaines
Centre africain d'études monétaires
Chambre de compensation de l'Afrique de l'Ouest
Association des administrateurs africains des impôts

II. Services de mise en valeur des ressources de la terre

Centre régional de formation aux techniques de levés aériens
Centre régional de services spécialisés dans le domaine des levés, des cartes et de télédétection
Conseil africain de télédétection
Centre pour la mise en valeur des ressources minérales de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe
Association africaine de cartographie
Centre régional africain pour l'énergie solaire
Centre africain de télédétection

III. Services et développement industriels

Centre régional africain de conception et de fabrication techniques

Centre africain de technologie
Organisation régionale africaine de normalisation
Institut supérieur africain de formation et de recherche techniques
Centre pour la mise en valeur des ressources minérales de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe
Organisation régionale pour la propriété industrielle des pays africains anglophones

IV. Planification et gestion du développement économique et social

Institut africain de développement économique et de planification
Institut régional d'études démographiques
Institut de formation et de recherche démographiques

Centre africain de recherches appliquées et de formation en matière de développement social
Institut de gestion pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe
Centre africain de technologie

V. Commerce et transports

Association des organisations africaines de promotion commerciale
Association des administrations portuaires de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique du Centre
Association des administrations portuaires de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique

australe
Association des administrations portuaires de l'Afrique du Nord
Organisation régionale africaine de normalisation
Autorité de la route transafricaine
Autorité de la route trans-Afrique de l'Est

VI. Centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets (MULPOC)

MULPOC de l'Afrique de l'Ouest (Niamey)
MULPOC de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (Lusaka)
MULPOC de l'Afrique centrale (Yaoundé)
MULPOC de la Communauté économique des pays des Grands Lacs (Gisenyi)
MULPOC de l'Afrique du Nord (Tanger)

D. PRINCIPALES REALISATIONS DE LA CEA

1. AGRICULTURE

a) Introduction

Au début des années 50, l'Afrique était un continent à vocation essentiellement rurale dont 90 p. 100 de la population vivaient à la ferme, l'agriculture constituant leur principal domaine d'activité. Néanmoins, en valeur relative, la population agricole constituait le secteur le plus pauvre de la population africaine et sa part dans le PIB ne dépassait pas 40 p. 100. Elle n'avait ni aptitudes, ni connaissances techniques, ni ressources financières et elle était en grande partie tributaire d'une main-d'oeuvre affligée par une nutrition inadéquate et une mauvaise santé. Il existait donc un écart très net entre la productivité de la main-d'oeuvre agricole et celle de la main-d'oeuvre non agricole. Le faible rendement par habitant de la main-d'oeuvre agricole était dans une large mesure responsable de cet état de choses. L'agriculture de son côté souffrait également d'un écart entre le taux de croissance de

la production alimentaire intérieure et celui de la population. Alors qu'avant 1955, le taux d'accroissement démographique était inférieur au taux annuel de croissance de l'agriculture, la situation s'est depuis lors inversée.

A l'époque où la CEA a été créée en 1958, la vaste majorité des pays africains subissaient encore les affres du colonialisme et leurs économies étaient exploitées uniquement au bénéfice des puissances métropolitaines. Les politiques de développement agricole étaient donc déterminées d'après les besoins de ces puissances. Ces structures demeurèrent en place dans les années qui suivirent immédiatement la période d'accession à l'indépendance.

La solution d'une partie sinon de la totalité des problèmes économiques de l'alimentation et de l'agriculture en Afrique a été considérée comme du ressort commun de la CEA et de la FAO. La CEA doit étudier ces problèmes en fonction de tous les autres secteurs socio-économiques de l'Afrique mais aussi d'autres régions économiques qui influencent l'économie africaine. Pour éviter un chevauchement des efforts et la concurren-

ce dans des domaines d'intérêt mutuel, il est devenu nécessaire de faire exécuter un programme de travail conjoint par les secrétariats de ces deux organisations dans ce secteur.

C'est ainsi qu'a été créée en 1959 la Division mixte CEA/FAO de l'agriculture, M. Abbas et M. B.R. Sen, à l'époque Secrétaire exécutif de la CEA et Directeur général de la FAO respectivement signant le premier mémorandum d'accord dont l'objet était d'établir les bases d'une véritable collaboration entre les deux organisations. En 1966, M. R.K.A. Gardiner, Secrétaire exécutif de la CEA et M. B.R. Sen, Directeur général de la FAO signèrent un deuxième mémorandum d'accord dont le but était cette fois d'élaborer un programme de collaboration global et concret. Le troisième accord et le dernier en date a été signé en avril 1977 à Rome par M. A. Adedeji, Secrétaire exécutif de la CEA et M. E. Saouma, Directeur général de la FAO. Il constitue un tournant dans l'histoire de la Division mixte qui est non seulement chargée de satisfaire les objectifs du programme de travail de la CEA et des programmes ordinaires de la FAO mais encore d'entreprendre à l'échelon régional et sous-régional des projets sur le terrain

avec le concours technique et politique du Bureau régional de la FAO à Accra et au Siège.

b) Plan alimentaire régional pour l'Afrique et Plan d'action de Lagos

Au début, la Division mixte CEA/FAO s'est attachée à faire des études de base et à créer des organisations intergouvernementales comme l'Association pour le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest et l'Association pour l'avancement en Afrique des sciences de l'agriculture. Devant la détérioration de la situation alimentaire en Afrique et à la lumière de la Déclaration de Freetown (1976) qui en a résulté, la FAO et la CEA ont ensemble élaboré un plan alimentaire régional pour l'Afrique (AFPLAN) que la Conférence régionale des ministres de l'agriculture de la FAO a adopté en 1978 à Arusha (République-Unie de Tanzanie) et que la cinquième réunion de la Conférence des ministres de la CEA a entériné en 1979 à Rabat (Maroc).

Le principal objectif du Plan alimentaire est d'atteindre une autosuffisance alimentaire relative.

Le Plan analyse la situation et les perspectives alimentaires. Il propose des politiques et programmes tout en identifiant les besoins et les secteurs d'investissement. Il suggère l'adoption de mesures à deux niveaux : national et intergouvernemental. Au niveau national, les gouvernements doi-

vent préparer et exécuter des politiques et projets prioritaires visant une autosuffisance alimentaire. Au niveau intergouvernemental, les pays africains doivent entreprendre des opérations conjointes en vue d'accroître la production d'aliments et de développer le commerce intra-sous-régional et régional.

Les 50 pays indépendants d'Afrique prennent actuellement à l'échelle nationale des mesures conformes aux dispositions du Plan alimentaire et du Plan d'action de Lagos (voir ci-dessous) et ce, avec l'aide de la FAO et de la CEA. Cette dernière s'intéresse au développement de l'alimentation dans ces pays, leur fournissant une assistance par le truchement d'organisations intergouvernementales africaines.

A cet égard, la CEA a évalué les programmes et projets en cours et prévus ainsi que l'apport potentiel au développement alimentaire de 40 organisations intergouvernementales qui se livrent directement ou indirectement à des activités de développement dans ce domaine, et elle a proposé des orientations pour l'exécution de nouveaux programmes et projets. Cette évaluation a eu lieu sur la base d'études utilisant toutes les informations possibles ainsi que sur celle d'enquêtes exhaustives *in situ* et de discussions avec 25 organisations intergouvernementales.

Un rapport d'évaluation sommaire intitulé : «Le Plan alimentaire régional pour

l'Afrique : évaluation des programmes et des projets des organisations intergouvernementales» (E/CN.14/751) a été présenté en 1980 à la Conférence des ministres de la CEA. Les rapports sous-régionaux détaillés ont été examinés avec les organes de décision des MULPOC, à la suite de quoi un certain nombre de projets ont été incorporés dans le programme de travail des MULPOC de Niamey, de Lusaka, de Gisenyi et de Yaoundé. Tout est mis en oeuvre, surtout dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest (MULPOC de Niamey) où un grand nombre d'organisations intergouvernementales ont leur siège, pour centraliser les programmes et les activités des organisations, éliminer les chevauchements et assurer une meilleure coordination en vue d'accélérer le développement de l'alimentation.

Sur la base des rapports sous-régionaux du Plan alimentaire mais aussi des missions envoyées sur le terrain et des discussions tenues avec des organisations intergouvernementales, de nouveaux projets de développement alimentaire ont été identifiés. D'autres encore sont en cours d'élaboration. Ce faisant, la priorité est accordée aux programmes et activités qui peuvent donner le plus rapidement des résultats positifs, à savoir la réduction des pertes après la récolte, la mise sur pied de programmes de sécurité alimentaire et le développement de l'agriculture (céréales tropicales), de l'élevage et de la pêche comme le préconise le Plan d'action de Lagos.

Un rapport intitulé « Mise en oeuvre du Plan alimentaire régional pour l'Afrique : progrès réalisés, problèmes et perspectives » a été présenté en avril 1982 à la huitième réunion de la Conférence des ministres de la CEA.

L'aggravation de la crise agricole et alimentaire ainsi que la détérioration de l'état nutritionnel des peuples africains ont montré sans équivoque que la seule option disponible est celle qui consiste à promouvoir l'autosuffisance alimentaire individuelle et collective, principal objectif du développement agricole de la région. Le Plan alimentaire régional pour l'Afrique (1978) décrivait les mesures et stratégies à moyen terme nécessaires pour encourager la production alimentaire et les perspectives à long terme du développement agricole en Afrique.

Le Plan d'action de Lagos concrétise les objectifs et stratégies du Plan susmentionné en mettant l'accent sur les mesures prioritaires à court terme qu'il convient de prendre pendant la période quinquennale 1980-1985 en vue d'engendrer une amélioration immédiate de la situation alimentaire tout en posant les fondements de l'objectif à long terme qui est, comme l'envisage le Plan alimentaire, une autosuffisance alimentaire. Un groupe interinstitutions composé de l'OUA, de la CEA, de la BAD, de la FAO, du Conseil mondial de l'alimentation et du FIDA a été convoqué par l'OUA et la CEA. Il a préparé le programme d'action du développement de l'alimentation et de l'agricul-

ture en Afrique (1980-1985), lequel a été adopté en avril 1980 par la Conférence des ministres de la CEA à sa sixième réunion. Au cours du même mois et compte tenu des amendements nécessaires, la session extraordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA a adopté ce programme dans le cadre du Plan d'action de Lagos.

Conformément à ce plan, tous les Etats membres sont tenus d'adopter une politique nationale cohérente afin :

a) d'arriver à une augmentation marquée et soutenue de la production alimentaire, en particulier de la production de céréales tropicales (riz, maïs, mil et sorgho), de racines et légumineuses, de bétail, de poisson et de ressources forestières;

b) de réduire de 50 p. 100 entre 1980 et 1985 les pertes vivrières après la récolte;

c) de fixer les réserves alimentaires stratégiques à 10 p. 100 du total de la production annuelle d'aliments;

d) de fournir des services et de créer des institutions adéquats de commercialisation, de recherche, de vulgarisation et de crédit rural par exemple; et

e) d'établir des services d'exécution et de contrôle.

Pour que ces objectifs deviennent une réalité, le Plan d'action de Lagos insiste

sur l'adoption de stratégies appropriées et un changement de trajectoire par le jeu de la réorientation des systèmes économiques et sociaux et l'application d'une politique nationale aboutissant à une augmentation de la production alimentaire et agricole. Pour qu'il y ait un développement à long terme auto-entretenu et une autosuffisance alimentaire, le secteur agricole doit recevoir plus d'attention qu'il n'en a reçu jusqu'ici et ce, au moyen de l'intensification des investissements intérieurs et extérieurs de ressources humaines et financières dans ce secteur. Néanmoins, pour donner foi aux objectifs de l'autonomie individuelle et collective, il faut que les pays intéressés aient de plus en plus recours à des ressources intérieures.

Désireuse de transformer les buts et objectifs déclarés du Plan d'action de Lagos en programmes et projets concrets visant à avoir un impact sur les politiques et plans de développement de l'Afrique, la CEA a entrepris un certain nombre d'activités, et notamment la réduction des pertes d'aliments, la mise en place d'un système de sécurité alimentaire, la création d'une politique de développement de l'alimentation, et l'établissement d'un réseau de commercialisation intrarégional.

c) Autres activités

Parmi les autres grandes activités auxquelles se livre la Division mixte pour attein-

dre les objectifs du Plan alimentaire et du Plan d'action de Lagos figurent des projets dont le but est de développer l'élevage, de combattre le gaspillage et les pertes d'aliments, de faciliter l'exploitation et la conservation des ressources forestières, de promouvoir l'amélioration des institutions de commercialisation agricole ainsi que de stimuler la coopération et le commerce intra-sous-régionaux des produits agricoles.

2. INDUSTRIE

a) Introduction

A l'époque où ont été prises les dispositions nécessaires pour inclure l'industrie dans les structures administratives de la CEA, la plupart des Etats membres venaient juste d'accéder à l'indépendance. Leurs économies étaient conçues pour alimenter les industries des anciennes métropoles par le biais de l'approvisionnement en matières premières agricoles et minérales et pour servir de marchés captifs de leur production. Toutes les industries sans exception (pour la plupart, elles n'étaient pas destinées à satisfaire les besoins des masses) étaient aux mains d'entreprises et de sociétés industrielles étrangères dont les objectifs ne coïncidaient normalement pas avec ceux des Etats africains.

Une fois assurée l'indépendance politique, les pays africains se sont trouvés devant les problèmes de la dépendance économique, y compris dans le domaine industriel. Leur

principale tâche était la décolonisation des économies, ce qui signifiait, en particulier, la mise en place de politiques et stratégies qui devaient donner à l'industrie un rôle fondamental dans le développement économique et social, rôle qu'elle n'avait pas joué pendant l'ère coloniale. Ils se devaient donc d'arrêter de nouvelles politiques et stratégies industrielles, de formuler l'ordre de leurs priorités et de promulguer des lois leur permettant de planifier et d'établir des industries et leurs infrastructures connexes en vue de répondre à leurs besoins et leurs capacités tout en restructurant leurs relations industrielles avec les anciennes métropoles à la lumière de l'évolution des courants mondiaux.

Telles ont été sans aucun doute quelques-unes des raisons qui ont incité la Commission à adopter en 1960 la résolution 18 (II) par laquelle elle pria le Secrétaire exécutif d'accorder une attention particulière au problème de l'industrialisation en Afrique. C'est ainsi que naquit en 1961 la Division de l'industrie, des transports et des ressources naturelles. En témoignage de leur rôle fondamental, l'industrie et les ressources naturelles ont plus tard reçu une priorité élevée dans le programme de travail de la Commission tandis qu'un comité permanent de l'industrie et des ressources naturelles était constitué en 1962 conformément à la résolution 43 (IV) adoptée en février de la même année par la Commission à sa quatrième session.

Du fait, semble-t-il, de l'éventail de plus en plus large des activités de la division,

il a été jugé nécessaire en 1962 de créer une unité distincte pour l'industrie, appelée la Division de l'industrie qui, en 1963, a repris toutes les activités concernant l'habitat, la construction et la planification physique, et ce, en raison de l'accent mis à l'époque sur le bâtiment et la construction. Un comité permanent de l'habitat et de la planification physique a été créé en 1964, année au cours de laquelle il a tenu sa première réunion. Pour tenir compte de ses nouvelles fonctions, la Division a reçu en 1967 le nom de Division de l'industrie et de l'habitat.

Reconnaissant la nécessité de prendre des mesures d'industrialisation dans la région, la Conférence des ministres a adopté la résolution 249 (XI) relative à la création d'une Division mixte CEA/ONUDI de l'industrie. A la suite de la signature le 25 juin 1973 d'un mémorandum d'accord par les chefs de secrétariat de la CEA et de l'ONUDI, cette Division est entrée en activité le 1er janvier 1974.

Désireuse d'institutionnaliser la coopération avec les organisations compétentes, la CEA a également organisé en mai 1971 la première Conférence CEA/OUA des ministres africains de l'industrie qui a adopté la Déclaration d'Addis-Abeba sur l'industrialisation dans les années 70 où elle réitérait la volonté des pays africains d'atteindre l'autonomie dans les années 70 et de poursuivre une politique d'action concertée. Cette Déclaration a été approuvée en juin 1971 par la huitième Conférence des chefs d'Etat et de

gouvernement de l'OUA. La deuxième réunion des ministres africains de même que les suivantes et celles du Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique, organe subsidiaire des ministres dont la première réunion a eu lieu en septembre 1974, ont été parrainées par la CEA, l'OUA et l'ONUDI et elles continuent de l'être. Parmi les décisions prises à la deuxième Conférence des ministres africains de l'industrie tenue en décembre 1973 au Caire figurait la promotion des politiques et programmes destinés à former des cadres africains chargés de s'occuper des activités industrielles de la région et de transformer, dans la mesure du possible, les richesses naturelles du continent.

Les décisions prises par la Conférence des ministres africains de l'industrie après 1973 reflétaient la détérioration de la situation des économies africaines due en partie à la crise de l'énergie de 1973. A en juger par les conclusions et les résolutions des différentes réunions ministérielles qui se sont succédées, les Etats membres se sont finalement rendu compte que la seule manière de réaliser leur potentiel industriel était de recourir à la coopération multinationale. A cet égard, il suffit de mentionner que la Conférence des ministres africains de l'industrie a pour beaucoup contribué à faire proclamer par l'Assemblée générale les années 80 Décennie du développement industriel de l'Afrique (Résolution 35/66 B du 15 décembre 1980).

b) Recherches industrielles et promotion de l'investissement

Sa première contribution, la Commission l'a faite dans le domaine de la recherche en vue d'identifier les principaux problèmes et obstacles qui entravaient les efforts d'industrialisation de la région africaine. Au fur et à mesure que d'autres informations devenaient disponibles, elle a complété ses activités en procédant à des études sur les courants industriels et les problèmes concernant l'allocation relative des investissements entre les sous-secteurs de l'industrie.

A ces études sont venues plus tard s'ajouter des recherches sur la promotion industrielle qui comprenaient une analyse des différents codes d'investissement industriel, du climat d'investissement et des avantages financiers nécessaires pour faciliter la réalisation d'investissements dans des équipements industriels. Parallèlement, la Commission a accordé la priorité à l'identification de projets industriels spécifiques, à l'élaboration de descriptifs de projets et à la promotion de ses projets auprès des investisseurs.

c) Réorientation des plans et politiques industriels

Ces activités se poursuivent mais, du fait de l'absence de liens entre les projets, d'autres problèmes et de la nécessité d'envisager les perspectives à long terme du dé-

veloppement industriel, il est devenu nécessaire de consacrer plus de ressources à un examen et une évaluation permanents des politiques et stratégies de développement industriel des pays africains afin d'aider les Etats membres à les modifier en fonction de leurs besoins. Les études faites par la Commission ont été régulièrement présentées à chaque Etat membre intéressé, aux organisations intergouvernementales et aux MULPOC tandis qu'elles étaient également examinées par la Conférence des ministres africains de l'industrie. Les activités d'ajustement des politiques de la Commission ont abouti à l'organisation en 1979 d'un colloque sur la question, lequel a été le tournant de l'éclaircissement et de l'adoption de politiques et stratégies de développement conformes à l'indépendance économique et sociale que suivent de nos jours les pays africains. Toutes ces activités et d'autres ont contribué plus indirectement que directement au choix de projets et priorités industriels plus appropriés.

La contribution de la Commission dans le domaine de la planification industrielle en Afrique relève de l'assistance technique fournie à la demande des gouvernements intéressés ainsi que de la préparation, de la publication et de la distribution d'études sous-sectorielles exécutées en collaboration avec l'ONUDI et la FAO dans des domaines tels que la métallurgie, la chimie, les matériaux de construction, l'ingénierie, la transformation des aliments, la foresterie

et la petite entreprise. Dans certains cas, les études sectorielles qui traitent des contraintes et des perspectives du développement ont été examinées par des planificateurs industriels africains à des cycles d'études et réunions intergouvernementales.

d) Africanisation des entreprises industrielles

Compte tenu de l'importance fondamentale que les pays africains accordent à l'autonomie et, partant, au remplacement des chefs d'entreprise et cadres supérieurs étrangers par des autochtones, la promotion et le soutien des entreprises industrielles autochtones ont fait l'objet d'une attention particulière. Vu le rôle majeur que les entreprises industrielles publiques et privées autochtones seront appelées à jouer dans le processus de décolonisation du secteur industriel africain ainsi que dans la promotion de l'autonomie, la Commission appuie et encourage activement l'adoption de mesures et politiques destinées à stimuler les entreprises industrielles africaines. Plus récemment, elle a décidé de se livrer à la promotion d'associations d'entreprises industrielles aux niveaux sous-régional et régional.

e) Information et formation industrielles

Parmi les activités de la Commission figurent l'organisation de voyages d'études dans d'autres pays en développement, l'embauche d'experts autochtones pour étudier des problèmes industriels propres à l'Afrique et l'organisation de consultations et de négocia-

tions entre pays africains aux niveaux tant régional que sous-régional.

L'un des principaux champs d'activité de la Commission a été l'identification des domaines et modalités de coopération possibles entre pays africains pour élargir le marché des produits industriels, assurer la complémentarité des matières premières industrielles et faciliter la mise en commun des ressources de plusieurs pays.

L'organisation de stages de formation ainsi que la création en 1973 de la Conférence des ministres africains de l'industrie ont été au nombre des principaux instruments qui ont contribué au développement de l'industrie africaine. Cette Conférence qui est organisée par la Commission, l'OUA et l'ONUDI a été et continue d'être le principal mécanisme d'échange de données de l'expérience entre les gouvernements africains, d'identification des obstacles communs aux négociations entre eux, et d'élaboration d'une position commune sur des questions d'ordre international.

Un autre moyen qu'utilise la Commission pour aider les pays africains à résoudre leurs problèmes communs est la diffusion continue d'informations industrielles à un nombre aussi élevé que possible de pays par le biais de la publication périodique de documents et d'une revue intitulée «*Investment Africa*». Ces documents et cette revue servent de complément à d'autres moyens de commu-

nication avec les gouvernements et autres protagonistes du secteur industriel. Toutes ces activités ont eu pour résultat d'amener les pays africains à mieux comprendre et appréhender le processus d'industrialisation et, partant, à prendre des décisions plus éclairées. De surcroît, les échanges et les informations contenus dans les différentes études ont abouti à une meilleure évaluation du rôle vital que joue la coopération industrielle dans la réalisation des objectifs nationaux de développement industriel.

f) Institutions industrielles

En dehors des recherches et des études qu'elle fait sur ces aspects du développement, la Commission se consacre à la mise en valeur et à la promotion des capacités techniques de préparation de projets. Dans la mise en valeur, l'organisation et l'utilisation des capacités industrielles techniques au service du développement, les institutions industrielles jouent un rôle important. La création par la Commission d'institutions industrielles de différents types au niveau national et, plus récemment, au niveau régional, est l'un des moyens dont elle se sert pour aider les pays africains à progresser. Parmi les plus importantes de ces institutions créées ou en cours de création figurent le Centre régional africain de conception et de fabrication techniques (ARCEDEM) établi en 1980 à Ibadan (Nigéria) et le Fonds

africain de développement industriel. La première de ces deux institutions aidera les pays africains à développer leurs capacités de conception technique, principal moyen d'incorporation de la technologie dans les marchandises; la seconde aura notamment pour tâche de fournir les ressources nécessaires à l'exécution d'études de faisabilité.

g) Décennie du développement industriel de l'Afrique

La Commission continue d'accorder une aide aux pays et groupements économiques sous-régionaux dans le domaine de la planification industrielle qui comprend l'établissement de liens entre les ressources naturelles et les besoins industriels de l'Afrique. Récemment, en collaboration avec l'OUA et l'ONUDI, elle a aidé ses Etats membres à élaborer un programme pour la Décennie du développement industriel de l'Afrique (1980-1990) dont l'objet est de compléter le chapitre du Plan d'action de Lagos consacré à l'industrie. Ce programme représente le programme le plus intégré qui ait jamais été préparé pour la région africaine dans le secteur industriel et il renferme les principales conclusions auxquelles on a abouti sur ce secteur de même que les aspirations et les buts du peuple africain.

La Décennie a pour objectifs une modification des structures de la production au titre de laquelle l'industrie produira non seulement des biens de consommation pour

satisfaire les besoins essentiels de la population mais encore les facteurs de production destinés à l'industrie, à l'agriculture, aux transports et à l'énergie, à la mise en valeur des capacités techniques et administratives autochtones, à l'établissement des marchés nationaux ainsi qu'au lancement et au renforcement de projets industriels moteurs intégrés. S'il est vrai que le programme est axé sur l'autonomie et un développement auto-entretenu, il n'en reste pas moins qu'il est largement ouvert à la coopération économique et technique entre pays africains, autres pays en développement et pays développés.

Le programme couvre les stratégies générales ainsi que les questions et priorités concernant les stratégies de développement de certains sous-secteurs de l'industrie tout en identifiant quelques grandes idées de projet. Les sous-secteurs comprennent la transformation des aliments, les articles textiles, les industries forestières, les matériaux de construction et les principales matières destinées aux industries chimiques, aux industries mécaniques et aux petites industries. Ils couvrent également d'importantes dotations comme l'énergie et les industries d'emballage. Enfin, ils donnent les grandes lignes des principales mesures à prendre et des capacités à développer aux niveaux national, sous-régional et régional en vue de mener à bien les objectifs de la Décennie.

On pourrait efficacement tirer parti du nouveau marché dynamique de matières premières industrielles et de biens inter-

médiaires dans la région et autres pays en développement au titre de la Décennie du développement industriel si l'on rationalisait le marché, se lançait dans des opérations en association, concluait des accords d'achat à long terme et assurait leur complémentarité au moyen d'échanges et du commerce de troc. Tout cela laisse entrevoir d'excellentes possibilités d'accroître la production industrielle de l'Afrique et de faire progresser la région plus rapidement, ce qui ferait monter la part des biens de développement et de consommation qu'elle produit directement en exploitant ses ressources naturelles.

Pour aider les pays africains à mettre en oeuvre le programme de la Décennie, la Commission utilise de nos jours ce programme comme base de la prestation d'une assistance technique à des groupements de coopération économique en vue de la formulation de programmes spécifiques tenant compte des ressources dont ils disposent. De surcroît, en collaboration avec l'ONUDI et l'OUA, la Commission a préparé et présenté des orientations spéciales qui seraient utilisées aux niveaux national et régional pour faciliter l'adoption de mesures concrètes.

3. SYSTEME PANAFRICAIN DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATIQUE (PADIS)

a) Introduction

A plusieurs réunions successives des divers organes de la CEA, les Etats membres

s'étaient déclarés très inquiets de l'insuffisance des données numériques et non numériques ainsi que des services de documentation du continent, conscients qu'ils étaient pleinement que sans des bases adéquates de données à l'échelon national, sous-régional et régional et, surtout de données et de documents à caractère interne, il n'était pas possible d'appliquer avec succès une nouvelle méthode de développement économique et social en Afrique.

Cette question avait été débattue à la quinzième session de ce qui était à l'époque le Comité exécutif et par les chefs d'Etat à Libreville en 1977, à la suite de quoi la Conférence des ministres de la CEA devait adopter la résolution 359 (XIV) sur la création d'une banque de données africaine.

Pour y donner suite, une mission conjointe de fonctionnaires de la CEA, de l'OUA et du CRDI a, en collaboration avec l'UNESCO, le Département des affaires économiques et sociales internationales des Nations Unies et le PNUD, établi une étude de faisabilité qui proposait la création d'un système panafricain de documentation et d'informatique (PADIS) pour le développement économique et social. Le Bureau de coordination du système PADIS dont les locaux se trouvent au siège de la CEA a été officiellement inauguré le 30 janvier 1981. Le système bénéficie des contributions financières de la CEA, du PNUD, de la BAD et du CRDI.

b) Objectifs

Au nombre de quatre sont les objectifs du PADIS : i) identifier, rassembler, traiter et diffuser des données sur l'Afrique en créant un système efficace d'utilisation de l'information par les Etats membres ainsi que par les institutions spécialisées à vocation régionale et sous-régionale; ii) promouvoir un échange d'informations entre pays africains à l'appui de la coopération technique et de l'intégration économique régionales et sous-régionales; iii) fournir une assistance directe aux gouvernements et organisations africains pour qu'ils puissent améliorer leurs moyens de traitement de l'information; et iv) établir les liens nécessaires avec les systèmes d'information situés en dehors de l'Afrique, systèmes qui sont des sources additionnelles de données techniques et scientifiques intéressant le développement africain.

c) Structure

Le système PADIS a été doté des éléments et des structures ci-après qui lui permettent de mener à bien ses objectifs.

Les services de référence bibliographique se composent du PADIS-DEV et du PADIS-COM. Le PADIS-DEV deviendra un fichier de référence sur le développement économique et social qui comprendra les plans de développement des pays africains ainsi que des faits, des tendances, des analyses, des orientations pour la prise de décisions, des

politiques officielles, des programmes et mécanismes, des expériences pratiques, des conséquences, des évaluations, des outils du développement et autres données connexes concernant les activités de développement en Afrique et sur elles. Le PADIS-COM est un recueil de fichiers complémentaires (sectoriels) sur l'agriculture, les industries manufacturières, les transports, les communications, le commerce, le travail et la main-d'oeuvre, la population, l'environnement, la femme et le développement, notamment qui sera établi en collaboration avec les institutions régionales et sous-régionales compétentes, les centres nationaux de documentation, les systèmes d'information participants du système des Nations Unies ainsi que les divisions organiques de la CEA.

Les services de la banque de données numériques comprennent le PADIS-STAT et le PADIS-TEND. Le PADIS-STAT est le recueil de fiches statistiques sur la comptabilité nationale, la population et la démographie, la production et la distribution, etc. qui sera établi en collaboration avec la Division de statistique de la CEA, le Bureau de statistique des Nations Unies, les bureaux de statistique des Etats membres et autres organisations compétentes. Le PADIS-TEND est le recueil de fiches numériques objectives sur les produits de base, les articles manufacturés, les produits et les procédés, les brevets, etc. qui sera élaboré en collaboration avec les organisations compétentes de l'Afrique et des Nations Unies.

Les services d'inventaire descriptif comprennent le PADIS-CORE et le PADIS-PROM. Le PADIS-CORE sera un registre commun et un système de référence sur les capacités africaines (compétences, institutions, programmes de formation, recherches en cours, etc.) à l'appui de la coopération technique entre pays en développement en Afrique et entre l'Afrique et d'autres régions en développement. Le PADIS-PROM sera un système de gestion et de contrôle des projets de développement en cours dans la région africaine.

Un Bureau de coordination au siège de la CEA est directement chargé de l'exécution du programme de dix ans qui se compose de trois phases. Le PADIS deviendra un jour un réseau de centres nationaux, sous-régionaux et institutionnels participants qui utiliseront des approches similaires. Le Bureau élaborera sur la base de directives internationales des normes, méthodes et mécanismes internationaux dont se serviront tous les centres participants pour assurer la plus complète compatibilité entre eux. Il donnera des conseils aux centres participants et formulera sur la base de la compatibilité, des coûts, de l'offre et de l'entretien, des orientations concernant le matériel et le logiciel appropriés. Il impartira une formation au personnel des centres participants en vue de remédier à la grave pénurie de spécialistes de l'information comme des documentalistes, des gestionnaires de la base de données, des spécialistes du matériel et du logiciel notamment. De sur-

croît, il servira de lien entre les bases de données africaines et celles du monde industriel ainsi que d'autres régions en développement pour fournir des données scientifiques et techniques vitales émanant d'autres continents.

Cinq bureaux sous-régionaux seront créés en application des mécanismes existants de coopération économique et politique, et ce, essentiellement d'après les groupements sous-régionaux des MULPOC de la CEA. Ils fourniront une assistance directe aux centres nationaux de documentation et d'information, en particulier durant les premières étapes de leur développement, ainsi qu'aux organismes sous-régionaux de coopération, intensifiant ainsi le courant régulier des informations et l'échange de données de l'expérience entre les Etats partenaires. De plus, chaque bureau sous-régional sera relié à d'autres centres sous-régionaux et au Bureau de coordination.

Il est prévu que des centres nationaux de documentation coordonneront les activités des organismes d'Etat chargés aux niveaux ministériel et institutionnel des questions de la documentation et de l'information. Compte tenu des ressources limitées dont il dispose pour acquérir des techniques modernes d'informatique, de la nécessité d'éviter le chevauchement des efforts et de la prolifération des centres de liaison en matière d'information, il est prévu que le Centre national de documentation et d'information coordonnera les activités de tous les utilisateurs

institutionnels dans le pays. Simultanément, il sera un centre participant du bureau sous-régional du PADIS et, partant, servira d'agent de liaison entre les sources extérieures d'information et les utilisateurs nationaux.

Il a été décidé d'accorder à la création de centres participants institutionnels une importance vitale afin d'obtenir les nombreuses informations dont disposent les institutions spécialisées. Etant donné que le PADIS est un système multidisciplinaire, il sera indispensable qu'il puisse compter sur l'apport de ces institutions aux fichiers complémentaires du PADIS. Ce dernier aidera les organisations intergouvernementales régionales africaines à obtenir l'infrastructure et la main-d'oeuvre nécessaires.

Ces centres, classés dans un ordre hiérarchique aux niveaux national, sous-régional, institutionnel et régional seront reliés entre eux à l'aide de techniques de transmission modernes, y compris des terminaux d'interrogation à distance et des réseaux de communications par satellite. La dernière phase du programme décennal du PADIS sera dans une large mesure consacrée à la création de centres participants et à l'établissement de relations entre eux par le biais d'un satellite de télécommunications.

Depuis sa création en janvier 1980, le Bureau de coordination du système PADIS a vu son champ d'activités s'élargir considérablement à l'image d'ailleurs de son éventail de compétences techniques. Il se

compose de la section d'analyse documentaire, de la section d'opérations machine et de la section de reprographie, d'imprimerie et d'entretien.

Un ordinateur HP 3000/III doté d'une mémoire principale de 2 millions d'octets et d'une mémoire périphérique de 240 millions (2 unités de disques et 2 dérouleurs de bande magnétique) a été installé en 1980 conformément aux recommandations d'un groupe d'études qui a tenu compte de sa compatibilité avec d'autres systèmes et de la disponibilité d'un logiciel approprié. Parmi les autres appareils installés figurent 24 terminaux de dialogue, 6 imprimantes ligne par ligne et un appareil de photo-reproduction à grande performance. Le degré d'efficacité de ces appareils et les travaux limités de réparation et d'entretien qu'ils nécessitent justifient leur acquisition ailleurs. Pendant la première phase, les besoins essentiels de logiciel pour les activités de statistique et de documentation envisagées ont été satisfaits. Les ensembles de programme ci-après ont été achetés à un coût minimal ou sans coût pour le projet : MINISIS, logiciel pour le stockage, le traitement et la recherche de données bibliographiques; SPSS, ensemble statistique pour les sciences sociales qui est un instrument approprié de stockage d'analyses économétriques; IPACS, logiciel en ligne pour la planification et le contrôle du budget; TDP, processeur de textes et de documents; et ASK, logiciel pour l'interrogation des bases de données. Le Bureau de coordination du système étudie actuelle-

ment les logiciels disponibles sur le marché pour la gestion de ses fichiers numériques qui seront créés pendant la deuxième phase du programme.

Le Bureau de coordination a offert six mois environ de cours intensifs et une année de formation en cours d'emploi à ses documentalistes et gestionnaires de base de données dans les domaines de la création, de l'entretien, de la gestion et de l'interrogation des bases de données automatisées. De surcroît, les fonctionnaires titularisés de la Division de statistique, de la Division de la planification et de la recherche socio-économiques, et de la Division de population de la CEA ont organisé plusieurs cours de formation de brève durée. Plus récemment, un programme de formation de 4 semaines a été organisé à l'intention des pays africains d'expression anglaise afin de leur permettre d'utiliser de nouveaux logiciels conçus essentiellement pour traiter les données des recensements et des enquêtes. Deux stages sur les techniques de documentation et de mise en microfiches ont été organisés en 1981 avec le concours du Gouvernement zimbabwéen et de la Banque africaine de développement.

Le Bureau de coordination a élaboré le manuel PADIS pour l'analyse des documents et un bordereau d'entrée des données. Présentés à l'examen de deux réunions techniques internationales, ces instruments ont été jugés satisfaisants. La CEAO et la CEPAL ont fait savoir qu'elles envisageaient

de les adopter. La section d'analyse des documents a analysé et traité pendant la première phase les premiers 2 000 enregistrements pour le PADIS-DEV. Le premier numéro de DEVINDEK-Afrique, index de documents sur le développement économique et social de l'Afrique, a été publié et distribué dans de nombreux pays. Les quatre prochains numéros paraîtront prochainement. Le système d'information sur le développement du Département des affaires économiques et sociales internationales des Nations Unies a fourni au Bureau de coordination une partie de sa base de données que représente 3 500 rubriques bibliographiques concernant le développement africain. Cette base est de nos jours directement disponible pour interrogation.

Le PADIS a achevé ses négociations avec l'OIT et le système international d'informations sur les sciences et les technologies agricoles de la FAO en vue de coopérer à un échange de données sectorielles concernant l'Afrique. Par conséquent, il a obtenu de l'OIT 40 000 fiches bibliographiques qui lui ont permis de créer ILIS/Afrique, premier fichier complémentaire (sectoriel) qu'il est possible aujourd'hui d'interroger directement. L'élaboration des fichiers complémentaires ci-après est en cours : le système d'informations du Centre régional africain de technologie (SI-CRAT); le système d'informations sur les législations, les traités, les accords et autres textes juridiques africains (LAW AFRICA); le système d'informations sur le commerce et les finances

(TF-AFRICA); le système africain d'informations sur les activités en matière de population (POPIN-AFRICA); et le système africain d'analyse de données sur les établissements humains (HABITAT-AFRICA).

En collaboration avec le Gouvernement français, la CEA a fait une étude approfondie de la nature, de la structure et de la disponibilité des données statistiques en Afrique. Les recommandations en résultant forment l'assise de la création d'un fichier statistique (PADIS-STAT) qui se compose de monographies de pays ainsi que de données statistiques utiles pour l'élaboration de projections et l'exécution d'autres analyses en séries chronologiques. PADIS-STAT est entré en service vers le milieu de 1982. Le premier projet d'élaboration de la deuxième composante des fichiers numériques (PADIS-TEND) qui se composent de données numériques et techniques sur les ressources, la production commerciale, les produits de base, les brevets, etc., est en cours de préparation. Avec le concours de l'Agence spatiale européenne, le PADIS a achevé une étude préliminaire dont l'objet était d'évaluer la possibilité d'installer un réseau panafricain de communications par satellite doté de liaisons internationales pour la transmission par télétraitement de données bibliographiques et numériques.

Conformément aux objectifs et au programme de travail prévus pour la première phase du projet PADIS, le Bureau de coordination a présenté à tous les Etats membres

des propositions visant la création de centres nationaux de documentation et d'information. A cet égard, le Gouvernement marocain a présenté la candidature de son centre national de documentation comme centre participant du PADIS; les Gouvernements algérien, égyptien, soudanais et tunisien envisagent d'en faire autant pour leurs centres déjà en activité; les Gouvernements béninois, éthiopien, guinéen et nigérian sont quant à eux sur le point de créer leurs propres centres. Des contacts ont été pris et des entretiens ont eu lieu avec tous les autres Etats membres.

Des négociations sont sur le point de s'achever avec la BAD, le CRAT et le Centre africain de recherches en administration pour le développement en vue de la création de centres participants institutionnels. Des contacts ont été pris avec d'autres organismes comme l'ESAMI, l'ARCEDEM et l'IDEP afin d'intensifier la participation des institutions régionales et sous-régionales qui, après tout, sont les principales sources et les principaux utilisateurs de données.

4. TRANSPORTS, COMMUNICATIONS ET TOURISME

a) Introduction

Les moyens de transport dont disposaient les pays de la région en 1958 avaient été conçus par les puissances métropolitaines

essentiellement pour transporter des matières premières jusqu'aux ports où elles étaient expédiées à l'étranger et pour importer des marchandises. Cet état de choses constituait un sérieux handicap en particulier pour les pays sans littoral qui devaient en effet exporter leurs produits de base par des voies loin d'être forcément les plus économiques et passant par des régions que contrôlaient ces mêmes puissances.

Compte tenu de la situation, la Commission, à sa première session, a demandé au secrétariat d'envisager la possibilité d'établir un système de coopération pour l'utilisation des routes, des chemins de fer et des ports. A sa deuxième session, elle a réitéré ses préoccupations au sujet de la situation des transports en Afrique et demandé au secrétariat d'examiner dans leurs contextes national et régional les problèmes de transport des Etats africains, c'est-à-dire non seulement en fonction d'une coopération entre les Etats voisins mais aussi de la création de liens entre les différentes régions d'Afrique.

Au fil des ans, la Commission a constitué plusieurs organismes subsidiaires en vue de faciliter le travail de secteurs spécifiques. (Pour de plus amples détails, voir au chapitre III A et au chapitre IV). En ce qui concerne les transports par exemple, à sa cinquième session, la Commission a élargi le mandat du Comité permanent des ressources naturelles et de l'industrialisation pour y inclure les transports. En 1965, ce comité permanent

a été remplacé par un groupe de travail des transports et télécommunications.

La structure administrative du secrétariat reflétait par ailleurs les préoccupations sectorielles de la Commission. La Division de l'industrie, des transports et des ressources naturelles est née en 1960-1961. A l'époque, comme dans de nombreux autres domaines, les activités du secrétariat portaient sur l'organisation de réunions et la réalisation d'études générales et sectorielles. C'est ainsi qu'une étude a été faite sur les transports en Afrique de l'Ouest pour être présentée à la troisième session de la Commission. De nombreuses délégations y soulignèrent l'importance d'un système intégré de transport et la nécessité de planifier le développement de ce secteur pour l'ensemble des pays de la région. En 1964-1965, d'autres études sectorielles ont été faites sur les routes, les chemins de fer, les transports aériens et maritimes ainsi que le tourisme.

En 1967, la Commission a adopté des résolutions dans lesquelles elle reconnaissait l'importance des différents modes de transport pour le développement économique de la région et pria le Secrétaire exécutif de la CEA d'entreprendre des études plus poussées et d'autres activités dans le domaine des transports, et de prendre des mesures en vue de mener à bien le projet de réseau panafricain des télécommunications (PANAFTEL), domaine dans lequel le secrétariat avait déjà collaboré avec l'UIT.

A la lumière de ces résolutions, la structure administrative du secrétariat a été de nouveau modifiée. Une nouvelle division des transports et des ressources naturelles a été créée qui comprenait une section des transports dotée de six administrateurs, d'un programme de télécommunications bénéficiant des services de trois conseillers régionaux fournis par l'UIT et d'un groupe de trois conseillers régionaux dont les services étaient financés sur des fonds du projet. En 1968-1969, la section des transports est devenue une Section des transports et des télécommunications, le nombre de ses fonctionnaires dans la catégorie des administrateurs passant de sept à neuf en 1970-1971 tout en comptant sur un groupe de six conseillers régionaux. En 1970-1971, une section du tourisme venait s'y ajouter.

Le programme de travail de la Section couvrait à l'époque tous les modes de transport, les télécommunications et le tourisme et il comprenait des études et des recherches, l'organisation de conférences et de séminaires ainsi que la prestation d'une assistance aux gouvernements africains. A l'époque également fut lancé le programme des routes transafricaines, un bureau étant créé à cet effet pour servir de secrétariat aux comités de coordination de ces routes et contribuer à l'établissement d'autorités.

Au fur et à mesure que le programme de travail en matière de transport, de communications et de tourisme prenait de l'ampleur,

la section chargée de le mener à bien a été transformée en une Division des transports, des communications et du tourisme tandis qu'étaient créés de nouveaux domaines d'activité comme les services postaux, la radiodiffusion et les communications par satellite.

En 1977 a été lancée avec pour chef de file la CEA la Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique (UNTACDA). La CEA devenant dans le même temps un agent d'exécution, ses travaux ont progressivement été orientés vers des activités opérationnelles qui sont venues remplacer en partie les programmes de recherche.

La Division a également bénéficié de la création de nouveaux postes dans le domaine des transports et, en particulier, d'un groupe de coordination de la Décennie. En dehors des 12 postes d'administrateurs inscrits au budget ordinaire, la Division dispose aujourd'hui de huit postes d'administrateurs de projets, principalement pour la Décennie, et elle recrute selon que de besoin des consultants spécialisés dans certains domaines pour une période de courte durée. On trouvera plus en détail ci-dessous une description des projets que la CEA a entrepris dans ses différents domaines d'activité.

b) Transports routiers

Le programme des routes transafricaines a été lancé en application de la réso-

lution 226 (X) de la Conférence des ministres de 1971 qui a approuvé le premier projet de route transafricaine Lagos (Nigéria) - Mombasa (Kenya) qui passe par la République-Unie du Cameroun, la République centrafricaine, le Zaïre et l'Ouganda.

La CEA a contribué à la conceptualisation des différents réseaux routiers transafricains et de leurs structures administratives, à l'établissement de documents de base, à la convocation et à l'organisation de réunions de leurs organes directeurs ainsi qu'à l'élaboration de projets d'accord de siège, de règlement intérieur, de règlements financiers et de règlement du personnel. La CEA sert de principal bureau de coordination des routes transafricaines dont les autorités n'ont pas encore été créées et de bureau consultatif technique de ces autorités.

La CEA a entrepris des activités dans le sous-secteur des routes et transports routiers en prenant pour hypothèse que l'infrastructure routière internationale reliant les pays africains est en mauvais état et insuffisante et que les routes peuvent fournir des liaisons terrestres efficaces et bon marché entre ces pays. Aussi, le programme a-t-il été conçu pour tenir compte des éléments ci-après : facilitation du transit; simplification des documents et des formalités frontalières; adoption d'accords bilatéraux et multilatéraux réciproques sur la circulation; et entretien adéquat de l'infrastructure. Ces activités comprennent également l'harmonisation et la normalisation des codes réglementaires,

des signalisations routières, et des limites de poids sans oublier la mise en place de mécanismes appropriés pour assurer l'implantation d'institutions multinationales de formation du personnel routier à tous les niveaux.

Les travaux entrepris par la CEA pour l'élaboration d'un plan directeur des routes africaines et l'établissement d'un code africain de la circulation routière en sont à un stade avancé. Le plan permettra d'établir un réseau routier continental et le code de fournir un ensemble de règles uniformes pour toute la région.

L'Autorité de la route transafricaine Lagos-Mombasa dont le siège est à Bangui (République centrafricaine) est entrée en fonctions en février 1981. La CEA a réalisé des travaux d'une très grande utilité pour l'établissement de cette autorité en préparant et révisant ses documents juridiques de base et autres documents comme les statuts, l'accord de siège, le règlement intérieur, le règlement financier et le règlement du personnel. Elle continue de lui fournir une assistance technique consultative dans le domaine des études, de l'inventaire physique des conditions du réseau, et autres aspects de son programme de travail.

En 1981, la CEA a créé l'Autorité de la route transafricaine de l'Est Le Caire-Gaberones qui relie Le Caire (Egypte) à Gaberones (Botswana) en passant par le

Soudan, l'Ethiopie, la République-Unie de Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe. Les efforts déployés par la Commission pour trouver un siège à cette Autorité se poursuivent.

Le réseau routier trans-Afrique de l'Ouest se compose de la route Lagos-Nouakchott (route transcôtère) et de la route Dakar-N'Djamena (route transsahélienne). Un seul comité de coordination a été créé sous l'effet de la fusion des deux comités de coordination initiaux et son mandat élaboré

Pendant la réunion de la Commission des transports de la CEDEAO en 1982 à Cotonou (Bénin), il a été décidé que la section des transports de la CEDEAO serait chargée d'administrer le programme tout entier du réseau, ce qui éviterait la création d'une autorité indépendante.

La CEA a aussi contribué à la formulation et à la promotion des objectifs de la route transsaharienne Alger-Lagos qui est en cours de construction. Elle fait actuellement une étude de faisabilité des quatre grandes routes ci-après : Tripoli-Windhoek; Nouakchott-Le Caire; N'Djamena - Massawa-Djibouti; et Beira-Lobito.

c) Transports maritimes

Du fait du rôle prépondérant que jouent les transports maritimes dans le commerce international de l'Afrique, la CEA collabore très activement avec les institutions spécia-

lisées compétentes des Nations Unies comme l'Organisation maritime internationale (OMI), la CNUCED et l'OIT, à la promotion d'un développement rationnel de ces transports en Afrique.

En 1966, elle a publié un rapport contenant les résultats d'une analyse préliminaire des facteurs qui affectent les taux de fret du commerce maritime africain. Ce rapport soulignait la nécessité d'abaisser et de stabiliser ces taux en harmonisant les politiques de transport maritime et suggérait la façon de contrer la domination des conférences maritimes étrangères à vocation monopoliste en Afrique.

En juin 1974 s'est tenue à Addis-Abeba une réunion interinstitutions regroupant la CEA, le PNUD, l'OMI, la CNUCED et l'OIT pour examiner les problèmes entravant le développement harmonieux des transports maritimes en Afrique, réunion au cours de laquelle les participants ont décidé de confier à une mission conjointe ECA/CNUCED/OMI l'étude de ces problèmes.

Publié en juin 1975, le rapport de la mission faisait ressortir les excès et les lacunes des transports maritimes africains tout en proposant les mesures à prendre pour y remédier, y compris la prestation d'une assistance aux pays de la sous-région dans la compilation des données essentielles sur les transports maritimes et d'une assistance aux pays concernés dans l'organisation de leurs activités de transport maritime par le jeu de la comp-

réhension des techniques appropriées, de programmes de formation en cours d'emploi, de séminaires et de la création d'institutions de formation maritime.

Grâce à deux études de faisabilité de la CEA sur l'établissement d'institutions et d'académies sous-régionales de formation maritime en Afrique, les activités de formation ont fait des progrès considérables. Si les autres recommandations n'ont pas été appliquées, c'est essentiellement à cause d'un manque de ressources.

d) Ports

Reconnaissant le rôle important des ports qui servent de terminaux aux transports maritimes, le rôle vital de ces ports dans le commerce international de l'Afrique et le fait irréfutable que les frais de manutention portuaire représentent une grande partie des frais de transport maritime, la CEA a mis l'accent sur la nécessité de rendre les opérations portuaires en Afrique aussi efficaces que possible.

Les recherches ont été axées sur la solution des principaux problèmes qu'engendrent les opérations portuaires de manière à accroître l'efficacité des ports et à maximiser les investissements mais aussi sur les politiques et stratégies de planification et de construction de nouvelles installations en réponse à un accroissement du trafic et à une évolution des caractéristiques du transport maritime. Les conclusions de ces recherches ont été

transmises aux pays africains pour information, analyse ou application directe.

En 1982, la CEA a fait une étude intitulée «Les principaux problèmes des ports africains et les différentes façons de les résoudre» qui, entre autres choses, révélait la nécessité de moderniser les installations portuaires, d'en construire de nouvelles et d'acheter du matériel de manutention des marchandises tout en intensifiant le processus de conteneurisation. Cette étude recommandait pour rendre les opérations portuaires efficaces l'instauration d'un système uniforme de statistiques et de critères de performance, l'établissement d'un mécanisme de consultations entre les autorités portuaires et les armateurs sur les progrès techniques de l'industrie afin de permettre aux ports de s'adapter aux nouvelles techniques, le renforcement de la coopération entre les autorités portuaires africaines, l'adaptation des investissements dans les infrastructures portuaires à des besoins concrets présents comme futurs, la rationalisation des politiques et droits de port ainsi que la garantie d'un entretien adéquat et régulier du matériel et des installations portuaires.

Une autre étude de la CEA sur la planification des ports en Afrique a donné aux fonctionnaires chargés du développement économique les grandes lignes du développement, de l'organisation, de l'administration et de l'exploitation des ports. Son but est de leur assurer une application pratique aussi vaste que possible.

Les services de la CEA ont fourni une assistance technique consultative aux autorités portuaires africaines dans la préparation des demandes gouvernementales de prêt et d'aide étrangers, du mandat et de la description d'emploi des experts étrangers. Entre 1978 et 1982 par exemple, elle a fourni des services techniques consultatifs aux autorités portuaires de Djibouti, de la Guinée-Bissau, de la Guinée équatoriale, de la Guinée, des Comores, du Kenya, de la République-Unie de Tanzanie, du Bénin, du Gabon, de la Tunisie, de la Gambie, des Seychelles et de Maurice.

Du fait des améliorations que la formation de personnel de haut niveau peut apporter aux opérations portuaires, la CEA, en collaboration avec la CNUCED, a organisé en URSS un cours sur les problèmes des opérations portuaires à l'intention de 45 responsables de ports africains. A la lumière du succès remporté par ce premier cours, un deuxième du même genre a été organisé en 1980 dans ce pays à l'intention de 45 autres.

En 1971, la Conférence des ministres réunie à Tunis a approuvé la création de trois associations d'administrateurs portuaires pour les sous-régions de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale, de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, et de l'Afrique du Nord respectivement. Ces associations ont pour objectifs les suivants :

a) Promouvoir l'amélioration, la coordination et la normalisation des opérations, du matériel et des services des ports africains afin d'en accroître l'efficacité;

b) Assurer le développement coordonné des activités portuaires entre les Etats membres de l'Association;

c) Etablir et maintenir d'étroites relations avec d'autres organismes, institutions, associations, organisations internationales et gouvernementales de transport pour l'étude de questions d'un intérêt commun; et

d) Fournir une tribune pour l'échange de vues, d'idées et de données d'expérience sur des problèmes communs à tous les ports de la région.

Depuis 1974, les activités portuaires africaines sont administrées par les trois associations qui ont encouragé et continuent d'encourager une administration efficace des ports africains, élément essentiel de l'efficacité des transports maritimes en général.

e) Transports maritimes intérieurs

Récemment encore, les activités de la CEA dans le domaine des transports maritimes intérieurs étaient très limitées, pour partie à cause du manque d'intérêt que les pays africains portaient au développement de ce mode de transport et pour partie à cause de l'absence de compétences à la Commission dans ce domaine. A ce jour,

les travaux de la CEA se sont limités aux trois activités suivantes : a) exécution en 1982 d'une étude liminaire chargée de définir les types appropriés de navire pour le Zambèze, le Kafue, le Kabongo et le Luangua; b) réalisation en 1981 d'une étude sur le niveau des compétences, les besoins de formation et les installations; et c) organisation en URSS en 1982 d'un cours de trois mois à l'intention de hauts fonctionnaires chargés des transports intérieurs en Afrique.

f) Transports aériens

La CEA a contribué au développement coordonné des transports aériens en Afrique en exécutant des projets régionaux, sous-régionaux et nationaux ainsi qu'en créant des organismes et associations aéronautiques.

En 1963, la CEA et l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) ont fait une étude des transports aériens en Afrique et, l'année suivante, elles ont organisé ensemble la première Conférence sur les transports aériens africains.

Les participants à cette Conférence ont examiné les mesures à prendre pour développer les transports aériens en Afrique et entre l'Afrique et le reste du monde, les considérant comme un instrument du développement économique et social. Ils ont formulé plusieurs recommandations, et notamment la création d'un organisme africain permanent d'aviation civile et de plusieurs compagnies aériennes sous-régionales, premier pas en

avant vers la création d'une compagnie aérienne panafricaine.

En 1969, les efforts de la CEA, de l'OUA et de l'OACI ont abouti à la convocation d'une Conférence sur la création d'une Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC) qui plus tard est devenue un organe spécialisé de l'OUA.

Depuis 1964, la CEA réalise en collaboration avec la CAFAC, l'Association des compagnies aériennes africaines (AFRAA), l'OACI et d'autres organisations régionales plusieurs projets régionaux dont notamment l'établissement d'une convention relative à la Conférence africaine des tarifs aériens, l'étude sur la CEDEAO, l'étude OCAM/CEPGL.

La CEA a également organisé de nombreux séminaires sous-régionaux et régionaux sur les transports aériens en Afrique, séminaires auxquels elle a pris une part active. En décembre 1982 a été organisé par la CAFAC et l'OUA un colloque sur le développement optimal des services aériens en Afrique.

g) Transports ferroviaires

Depuis la création en 1972 sur l'initiative de la CEA de l'Union africaine des chemins de fer qui est devenue un organisme spécialisé de l'OUA avec pour mandat la normalisation, l'expansion, la coordination et l'amélioration des services de ses chemins de fer membres, la CEA continue de lui fournir

une assistance technique consultative et participe à des études, à l'organisation de conférences, de réunions et de séminaires ainsi qu'à l'exécution d'autres activités. Pour renforcer l'assistance qu'elle fournit à l'Union et aux pays africains en matière ferroviaire et pour continuer à en assurer la prestation, la CEA dispose aujourd'hui des services non seulement d'experts engagés pour une période de courte durée mais encore d'un expert à temps complet.

h) Communications

Dès le début des années 60, les pays africains ont jugé nécessaire de mettre sur pied un réseau adéquat de communications régionales pour assurer la prestation dans la région de services efficaces sans devoir passer par des centrales extérieures. A la lumière de ces premières considérations, ils ont formulé le programme du réseau panafricain de télécommunications (PANAFTEL).

En 1963, la CEA et l'Union internationale des télécommunications (UIT) ont signé un mémorandum d'accord en vue de coordonner les efforts à faire pour accélérer le développement des télécommunications en Afrique. C'est ainsi qu'une mission conjointe de la CEA et de l'UIT a fait des études des voies et moyens à utiliser pour relier les pays de la région par les méthodes les plus économiques. Ces études ont révélé l'existence de nombreux problèmes techniques et financiers qu'il a fallu résoudre avant de créer le réseau panafricain de télécommunications.

Initialement, la mission conjointe CEA/UIT a recommandé l'implantation de circuits radio de haute fréquence (HF), solution qui semblait la plus appropriée à l'époque, ainsi que le financement par le PNUD d'une liaison pilote transafricaine de manière à évaluer avec autant de précision que possible le volume du trafic intra-africain.

En 1967, la Conférence des ministres de la CEA a adopté la résolution 162 (VIII) dans laquelle elle engageait vivement la CEA et l'UIT à poursuivre leurs efforts de coopération pour le développement harmonieux des télécommunications en Afrique afin de faciliter le développement rapide de meilleurs contacts économiques, culturels et commerciaux entre les pays africains et d'autres régions du monde. Une étude préliminaire du réseau régional africain de télécommunications a été entreprise par l'UIT en étroite collaboration avec la CEA et les pays membres eux-mêmes. Financée par le PNUD, cette étude couvrait 80 p. 100 des Etats membres de la CEA dans la région.

Aussi, la CEA, l'UIT et le PNUD, en collaboration avec les Gouvernements ivoirien et éthiopien, ont-ils établi une liaison pilote à ondes décimétriques de haute qualité entre Addis-Abeba et Abidjan, liaison assurant les services de téléphone, de télégraphe et de télex. Cette liaison a révélé l'existence d'une demande excédentaire ainsi que la nécessité d'installer en Afrique des réseaux de télécommunications à grande capacité.

Comme suite à ce qui précède, le PNUD a fourni des fonds pour l'établissement d'études détaillées de préinvestissement et de voies couvrant 16 000 km, études qui, ultérieurement, ont été portées à 36 000 km de voies de transmission et à 27 centres de commutation internationaux.

Les résultats et recommandations de ces études ont été examinés en 1972 à Addis-Abeba et en 1973 à Lomé par les représentants des pays africains intéressés et les experts de l'UIT et de la CEA en matière de planification.

Sur l'initiative de la CEA en 1972, les pays membres du PANAFTEL ont convenu d'instituer un Fonds spécial que devait administrer la Banque africaine de développement (BAD) et créé un Comité de coordination composé de la CEA, de l'OUA, de la BAD et de l'OIT pour assurer la mise en oeuvre rapide du programme. La Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA en 1973 n'a entériné que la dernière partie de cette décision. En dehors du Comité de coordination a été créée l'Union panafricaine des télécommunications (UPAT) qui est devenue un organisme spécialisé de l'OUA et qui est de nos jours membre du Comité de coordination du PANAFTEL.

Reconnaissant la nécessité d'aider les Etats membres dans leurs activités d'intégration, de jonction, de coordination, d'entretien et d'exploitation du réseau, le Comité de coordination du PANAFTEL a constitué

avec le concours du PNUD et sous la supervision de l'UIT, deux groupes d'experts chargés d'aider les Etats membres à préparer et à évaluer les soumissions, à superviser l'installation du matériel, à effectuer des essais d'acceptation et à établir les tableaux des effectifs d'exploitation et d'entretien. Compte tenu de l'ampleur du réseau qui couvre quelque 36 000 km, 40 pays et 27 centres de commutation internationaux, des organes sous-régionaux de coordination ont été mis sur pied pour aider le Comité de coordination.

La plupart des projets PANAFTEL ont été financés sur des capitaux nationaux, des sources bilatérales et multilatérales de financement, des crédits-fournisseurs et des dons. Pour les liaisons importantes au titre desquelles des fonds n'ont pas encore été mobilisés, l'OUA a demandé au Comité de coordination de poursuivre ses efforts.

Tel qu'il a été conçu il y a 20 ans et tel qu'il est actuellement exécuté, le projet PANAFTEL est essentiellement un réseau terrestre qui ne peut pas satisfaire les besoins de communications de plus en plus grands de la région. Cela est dû en partie aux progrès techniques rapides de l'électronique ces dix dernières années, à leur application aux télécommunications (terrestres et spatiales) et communications automatisées ainsi qu'à leur utilisation collective pour le transfert rapide sous de nombreuses formes, des messages et des informations. Le réseau panafricain de communications électro-

niques (PAFECT) se composera du réseau PANAFTEL, d'un réseau par satellite et de câbles sous-marins. Outre les communications traditionnelles par courants porteurs (téléphone, télex et télégraphe), le PAFECT transmettra des données, des facsimilés ainsi que des informations radio et télévisio, aéronautiques, météorologiques, etc..

En collaboration avec l'OUA, l'UPU et l'UIT, la CEA participe activement à la création d'organisations régionales des postes et télécommunications comme l'Union panafricaine des postes (UPAP) et l'UPAT.

i) Tourisme

Dans ce domaine, la CEA a également fourni une assistance technique et consultative à quelques pays africains, publié un bulletin sur le tourisme en Afrique et, de concert avec l'Organisation mondiale du tourisme, organisé la première Conférence régionale africaine sur le tourisme et le développement économique en 1978 à Banjul (Gambie).

Elle a fait des études de faisabilité sur l'industrie des bateaux de plaisance en République-Unie de Tanzanie et le tourisme dans les îles de l'océan Indien. De surcroît elle a entrepris une analyse préliminaire d'un projet conjoint tourisme-développement rural intégré en Ethiopie et au Kenya, et élaboré le mandat d'une étude sur l'industrie touristique dans les pays de la CEDEAO.

j) Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications

En 1978, le Conseil économique et social des Nations Unies et l'Assemblée générale, dans la résolution 32/160, ont proclamé une Décennie des transports et des communications en Afrique (1978/1988). Cette résolution invitait la communauté internationale à fournir à l'Afrique les ressources financières et techniques nécessaires pour assurer le succès de la décennie, le PNUD fournissant les fonds qui ont servi à l'établissement d'un plan d'action détaillé. La CEA en a été désignée l'agent d'exécution et tous les organismes compétents des Nations Unies ont été priés de contribuer à l'élaboration et à l'exécution des programmes.

L'importance de la Décennie pour les efforts déployés par la CEA dans le secteur des transports et communications revêt essentiellement un double caractère en ce sens que, pour la première fois, il a été admis qu'un problème régional méritait l'attention et l'aide de la communauté internationale tout entière et qu'il fallait aborder les problèmes des transports et communications en Afrique dans une optique régionale intégrée et non pas dans une optique modale moins efficace.

Les principaux objectifs du programme sont d'encourager et de faciliter l'intégration des infrastructures, la coordination des systèmes, l'harmonisation des réglementations, la mise en valeur des ressources hu-

maines et matérielles locales et des moyens de recherche, le développement de l'industrie des transports et communications en Afrique ainsi que la mobilisation de ressources financières et techniques.

La première phase du programme de la décennie se composait de 127 projets routiers, 41 projets ferroviaires, 52 projets maritimes, 100 projets portuaires, 175 projets aériens, 58 projets de transports maritimes intérieurs, 9 projets de transport multimodal ainsi que de 42 projets de télécommunications, 2 projets de communications par satellite, 92 projets de radiodiffusion (radio et TV) et 15 projets de formation et de main-d'oeuvre pour un total estimé à quelque 9 milliards de dollars. Ces 771 projets couvraient non seulement tous les modes de transport et sous-secteurs des communications mais aussi leurs aspects et éléments secondaires. Après des travaux de mise à jour, le programme a été porté à 1 090 projets.

Les préparatifs de la deuxième phase sont en cours et l'avant projet de programme qui contient des projets reportés de la première phase, sera soumis au début de 1983 à la Conférence des ministres des transports, des communications et de la planification.

En sa qualité d'agent d'exécution, la CEA joue un rôle majeur dans toutes les activités de la décennie, y compris la formulation de la stratégie à suivre, l'élaboration de projets, l'envoi de missions de sensi-

bilisation, la préparation et l'organisation de réunions consultatives techniques, et la coordination de toutes les activités de la décennie.

5. LA FEMME ET LE DEVELOPPEMENT

a) Introduction

La femme africaine a toujours joué un rôle important dans les secteurs économiques et sociaux des économies africaines et elle jouit donc dans la société traditionnelle d'un prestige relativement élevé. Néanmoins, avec l'avènement du colonialisme, l'accent a été mis sur le rôle de la femme au foyer seulement, et ce, nonobstant sa contribution fondamentale à l'économie de subsistance des pays africains. Tout cela a conduit à une sous-estimation des besoins de formation de la femme en Afrique qui intervient pour une grande partie dans la main-d'oeuvre de la région.

Depuis sa création, la CEA s'est rendu compte que la femme pouvait contribuer à l'accélération du développement et que, sans sa participation, il était impossible d'améliorer par exemple les niveaux de santé, d'éducation et de production en général et celui de la production alimentaire en particulier, sans oublier les systèmes de répartition des revenus.

Entre 1960 et 1968, les activités de la Commission au bénéfice de la femme se sont essentiellement bornées à l'organi-

sation de réunions et de séminaires pour encourager les femmes instruites à prendre davantage conscience des problèmes les confrontant et favoriser l'adoption de mesures propres à résoudre des problèmes comme l'analphabétisme et le manque d'hygiène. Désireux de faire aboutir ces réunions et ces séminaires à des résultats plus concrets, le secrétariat a élaboré un programme de développement communautaire dont relève la condition de la femme, mettant à cet égard l'accent sur le rôle dirigeant que la femme instruite peut jouer dans le cadre des campagnes d'auto-assistance et des groupes de femmes. Entre 1969 et 1975, la stratégie a changé et, avec une aide bilatérale, la Commission a organisé une série de réunions plus techniques et dynamiques réunissant des femmes cadres et des experts techniques africains en vue d'éliminer les obstacles qui entravent l'accès de la femme aux outils modernes du développement.

Avec la mise sur pied en 1972 du programme des femmes au sein de ce qui était alors la Division du développement des ressources humaines, la CEA est devenue la première Commission économique régionale à élaborer un programme destiné à accélérer l'intégration de la femme dans le développement. Cette initiative a été suivie en 1975 d'une autre « première » avec la création d'un Centre africain de recherche et de formation pour la femme.

Depuis sa création en 1975 aux termes de la résolution 269 (XII) de la Conférence

des ministres, le Centre africain de recherche et de formation pour la femme (CARFF) cherche à remplir son mandat qui est d'aider les Etats membres à améliorer la condition de la femme en Afrique. Après de modestes débuts, le Centre a vu non seulement le nombre de ses effectifs s'accroître mais encore et surtout le champ de ses activités s'élargir, ce dont il a tiré profit pour veiller à la réalisation des objectifs mondiaux, régionaux, sous-régionaux et nationaux de mobilisation de la femme dans le processus de développement auquel elle doit contribuer et dont elle doit bénéficier.

L'Année internationale de la femme (1975) a coïncidé avec la création du CARFF qui, grâce à la proclamation ultérieurement par l'Assemblée générale des Nations Unies de la Décennie de la femme, a reçu d'organismes des Nations Unies ainsi que d'organisations bilatérales et non gouvernementales leurs conseils, leur aide et leur coopération. Le Centre est essentiellement financé sur des subventions financières extrabudgétaires, en particulier des gouvernements de la Belgique, de la République fédérale d'Allemagne, du Japon, des Pays-Bas et des Etats-Unis d'Amérique mais aussi du secrétariat du Commonwealth, de la Carnegie Corporation, de la Fondation Ford, de la Fédération internationale pour le planning familial, du Groupe d'étude des technologies intermédiaires, du Population Council, de la Fondation Rockefeller, de ZONTA International, de la FAO, du PNUD, du FNUAP, du FISE et du Fonds de contributions volontaires

pour la Décennie des Nations Unies pour la femme.

b) Projets

Au cours de ses sept premières années d'existence, le Centre a surtout montré que pour trouver une solution à la multitude des problèmes de la femme africaine, il fallait disposer d'énormes ressources humaines et financières. A la lumière des besoins connus, la contribution du Centre peut tout au plus être qualifiée de nouvelle et modeste. Néanmoins, lorsqu'on l'évalue en fonction des efforts déployés pour comprendre et cerner la situation de la femme en Afrique et pour mettre sur pied les modalités de réalisation de son principal objectif, il ne fait aucun doute que le Centre a connu des débuts remarquables.

c) Formation

Les activités d'enseignement et de formation techniques du CARFF ont pour base la réalisation et l'acceptation du fait que la femme constitue une ressource humaine vitale dont les capacités et le potentiel doivent être pleinement mobilisés, développés et utilisés à bon escient si l'on veut que l'Afrique atteigne ses objectifs de développement socio-économique. Les programmes de formation ont donc été axés sur les hommes et les femmes affiliés à des mouvements de libération d'Etats indépendants. Ils ont également eu pour bénéficiaires des dirigeants et décideurs, des planificateurs, des

formateurs, des artisans, de simples ouvriers et autres individus. Le Centre s'intéresse de plus en plus aux jeunes femmes non scolarisées ainsi qu'aux femmes réfugiées et déplacées d'Afrique.

Près de 100 stages, séminaires, cours de brève durée et voyages d'études ont été organisés aux niveaux national, sous-régional et régional. Parmi les domaines de formation figurent l'économie domestique, la vulgarisation, l'éducation des adultes, les communications, les techniques appropriées, l'artisanat et la petite entreprise, les coopératives, la planification et l'exécution des projets, la planification du développement, l'agriculture, le développement rural et les méthodes de recherche. Le Centre participe de plus en plus avec des établissements d'enseignement à l'implantation d'installations permanentes de formation dans des domaines où les besoins sont critiques ou à l'intégration de cours sur la femme et le développement dans les programmes d'étude existants.

d) Recherche

Le CARFF a entrepris des recherches principalement pour rassembler des données empiriques sur la situation de la femme en

Afrique, base nécessaire et objective d'une planification, d'une formulation et d'une exécution adéquates de projets concrets. Parmi les domaines dans lesquels le Centre a fait des recherches figurent les techniques appropriées, l'agriculture, la femme et le droit, la femme et les mass-médias, la femme et la commercialisation des produits de l'agriculture et de la pêche, la femme et la réforme agraire, les soins infantiles, la nutrition, la femme dans l'artisanat et la petite entreprise, les indicateurs des progrès accomplis par la femme en matière de développement ainsi que la femme sur le marché du travail et de l'emploi. Le Centre a de bonnes relations avec l'Association des femmes africaines pour la recherche et le développement.

e) Création d'institutions

Le CARFF a aidé et continue d'aider les Etats membres à mettre sur pied des mécanismes nationaux d'intégration de la femme au développement. Au sein de MULPOC, le centre a établi des comités sous-régionaux pour l'intégration de la femme au développement et assigné un coordinateur des programmes pour la femme. Grâce aux efforts du CARFF, un Comité régional africain de coordination où siègent

des membres de tous les comités sous-régionaux a été créé et chargé d'orienter le CARFF dans l'élaboration de politiques, projets et programmes pour la femme africaine.

f) Artisanat et petites industries

Ce projet englobe trois aspects de l'assimilation de la femme au principal courant du processus de développement. Ce sont : a) la formation et le perfectionnement des connaissances dans des domaines traditionnels et non traditionnels; b) la création de débouchés d'emploi dans les secteurs public et privé; et c) l'utilisation de matières premières locales dans l'artisanat et les petites industries. De même, le centre encourage la participation de la femme aux activités des coopératives et la création de nouvelles coopératives pour la femme.

g) Equipe spéciale des femmes africaines pour le développement

S'inspirant de la CTPD, le projet encourage avant tout les échanges de connaissances entre femmes africaines au moyen d'un programme d'apprentissage et de stages pour femmes animatrices et organisatrices. Il accorde une assistance spéciale aux femmes des pays nouvellement libérés et des mouvements de libération nationale, aux per-

sonnes réfugiées et aux personnes déplacées.

Tandis que les activités rémunératrices en constituent le principal domaine d'intérêt, il n'y a pour l'équipe spéciale aucune limite quant aux domaines qui ont été couverts et qui peuvent l'être.

h) Publications

Le CARFF est convaincu qu'il est indispensable de rassembler et de partager avec les autres les informations et les données d'expérience dans le domaine de la femme et du développement. A cet égard, il a produit près de 150 publications qui sont distribuées aux quatre coins de l'Afrique tandis que des demandes d'abonnement lui parviennent du monde entier. Parmi ces publications figurent des documents techniques et directifs, des rapports d'études, des manuels, des rapports de stages (formation), des rapports de conférences régionales et sous-régionales, des bibliographies et des monographies.

E. PERFORMANCE DU SECRETARIAT EN TANT QU'AGENT D'EXECUTION

1. INTRODUCTION

A sa 95ème séance plénière tenue le 29 janvier 1979, la trente-troisième session de l'Assemblée générale, par sa résolution 33/202, a officiellement conféré le statut d'agent d'exécution aux commissions régionales en décidant que «les commissions régionales auront elles-mêmes le statut d'agent d'exécution. . .». Pendant les dix années qui ont précédé cette décision, la CEA avait déjà rempli les fonctions d'agent d'exécution soit au titre de la décentralisation des pouvoirs au Siège des Nations Unies, soit par le biais d'accords passés avec les bailleurs de fonds bilatéraux qu'avait approuvés le Siège. De plus, aux termes de son mandat et en réponse à la demande de gouvernements africains, elle a fourni des services consultatifs à ces gouvernements au moyen d'un effectif de conseillers régionaux financé par le programme ordinaire d'assistance technique des Nations Unies.

En 1970, première année où la CEA s'est livrée à des activités de coopération technique réellement importantes, le volu-

me des fonds disponibles à cette fin s'établissait à 2 millions de dollars environ. Aujourd'hui, il s'inscrit à grosso modo 18 millions, chiffre très supérieur au montant initial même lorsqu'on tient compte de l'érosion de la valeur causée par l'inflation.

Au total, la Commission a pu disposer entre 1970 et 1982 de 114 millions de dollars dont 40 millions au titre de la contribution du PNUD. De son côté, le FNUAP, un des premiers partisans des activités de coopération technique de la Commission en matière de population, lui a versé 16 millions. Ensemble, les bailleurs de fonds bilatéraux dont les Etats-Unis d'Amérique, les Pays-Bas, la Suède et la République fédérale d'Allemagne viennent au premier rang, ont effectué des contributions pour un montant total de 30 millions de dollars. Une source assez récente de financement a été le Fonds des contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme qui, depuis 1977, a versé des contributions d'un montant total de 3,7 millions. Enfin, la source la plus importante peut-être de récents fonds en termes d'autonomie, a été le FASNUDA par l'intermédiaire duquel les gouvernements africains fournissent des ressources pour financer la solution de bon nombre des problèmes fondamentaux qui affligent l'économie africaine. Depuis



1977, ces gouvernements ont versé 6 millions de dollars.

L'essentiel de ces ressources a servi à financer des activités dans les domaines de la mise en valeur des ressources humaines, de la coopération et de l'intégration économique, de l'industrialisation, de la mise en valeur des ressources naturelles, de la population, du développement social (quasi exclusivement pour la solution de problèmes concernant le rôle de la femme dans le développement), des questions commerciales et financières internationales, de l'agriculture, et des transports et des communications (au titre surtout dans ce dernier cas de l'élan donné par la Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique, 1978-1988).

2. APERÇU GENERAL DU PROGRAMME

Le mandat de la Commission stipule notamment que la Commission «fournira, dans les limites des moyens dont dispose son secrétariat, les services consultatifs que les pays et territoires de la région pourraient désirer, à la condition que ces services ne fassent pas double emploi avec ceux que fournissent d'autres organes que l'Organisation des Nations Unies ou les institutions spécialisées». Depuis sa création, la Commission fournit des services consultatifs aux gouvernements africains qui les lui demandent. C'est ainsi qu'au cours des ans, elle a fourni des services de ce genre dans les domaines suivants : planification et recherche écono-

miques; études économiques; développement industriel; bâtiment, construction et planification; ressources naturelles; transports et communications; cartographie; finances publiques et politique fiscale; administration des douanes; protection sociale; statistiques; administration publique, et d'autres.

Le budget ordinaire des Nations Unies est une source constante de financement de ces activités et, depuis 1972, il leur a alloué au total 11 millions de dollars. Malheureusement, son importance a progressivement diminué dans le temps, les contributions d'autres sources augmentant tandis que le montant des ressources demeurait plus ou moins aux niveaux autorisés précédemment, l'Assemblée générale l'ajustant tous les deux ans pour tenir compte uniquement de l'effet inflationniste. En effet, alors qu'en 1969 la Commission pouvait compter sur les services de 38 conseillers régionaux dont les postes étaient financés par le budget ordinaire de l'Organisation, ce qui lui permettait de fournir des services consultatifs dans un très grand nombre de sous-secteurs, aujourd'hui dix postes seulement de conseillers régionaux sont inscrits à ce budget. Ces fonctionnaires permanents fournissent des services consultatifs dans les domaines ci-après : coopération économique; études économiques; énergie, administration et finances publiques; affaires sociales et formation; comptabilité nationale; et transports.

De 1970 à ce jour, la contribution financière du PNUD aux activités de coopé-

ration technique de la CEA s'est chiffrée à 40 millions de dollars, soit l'équivalent de 35 p. 100 du total des ressources disponibles. Cette contribution n'a cessé de croître régulièrement d'une année à l'autre pour même s'accélérer au cours des deux dernières périodes biennales. Le PNUD a toujours été un partisan acharné de la création d'institutions en Afrique comme en témoigne l'aide apportée il y a près de 20 ans déjà à l'IDEP. Aujourd'hui, la majeure partie de sa contribution sert à financer des activités régionales et sous régionales de la Commission qui ont pour principal objectif la promotion de l'autonomie collective de la région.

Les chefs d'Etat et de gouvernement africains continuent de mettre l'accent sur l'intégration économique du continent, ce pourquoi une bonne partie de l'aide du PNUD est allouée aux activités des MULPOC. D'autre part, un certain nombre d'institutions techniques de la région, notamment le CRAT à Dakar (Sénégal), l'ARCEDEM à Ibadan (Nigeria), le Centre pour la mise en valeur des ressources minérales de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe à Dodoma (République-Unie de Tanzanie) et le Centre régional de services spécialisés dans le domaine des levés, des cartes et de télédétection à Nairobi (Kenya) ont également bénéficié d'une aide considérable. Conscient de l'importance de la mise en valeur des ressources humaines et de la très grande nécessité de former des planificateurs et des gestionnaires du développement, le PNUD a

décidé non seulement de continuer à aider financièrement l'IDEP mais encore d'accroître le montant des contributions qu'il lui verse.

Parmi les autres domaines clés d'activités du développement économique en Afrique que le PNUD finance depuis plusieurs années figurent l'étude des questions commerciales et financières internationales, les statistiques, et les transports et communications.

De par tradition, le FNUAP appuie les efforts que réalise la CEA en matière de population. Il est après le PNUD le deuxième contribuant le plus important de la CEA avec 16 millions de dollars, soit l'équivalent de 14 p. 100 des ressources disponibles. La majeure partie de ces fonds ont servi à renforcer l'infrastructure du programme de population mis sur pied par le secrétariat et à financer la prestation de services consultatifs régionaux dans les domaines de la démographie et des statistiques démographiques, des activités d'information et de l'organisation de séminaires nationaux sur la population et le développement. Ce Fonds a également fourni une aide substantielle à l'appui des activités de l'IREC à Accra (Ghana) et de l'IFORD à Yaoundé (République-Unie du Cameroun).

Depuis 1977, désireux de faciliter la promotion des objectifs de la Décennie des Nations Unies pour la femme en Afrique, le Fonds des contributions volontaires a généreusement contribué aux efforts que déploie

la CEA afin de faire progresser la cause de la femme en Afrique et de l'intégrer pleinement dans le processus de développement. Au total, il a versé 3 millions de dollars qui ont servi à renforcer les mécanismes nationaux, à diffuser des informations sur les activités de la femme dans la région, à impartir une formation et à consolider l'infrastructure du CARFF. Ce montant a également permis de financer un certain nombre de projets spéciaux comme la construction d'un centre artisanal, la mise sur pied de services d'approvisionnement en combustibles et en énergie pour les femmes en milieu rural, l'amélioration des techniques de préservation du poisson fumé ainsi que l'organisation de cours de formation et de gestion à l'intention des membres des petites industries et entreprises.

Depuis 1977, le FISE a fourni 1,3 million de dollars à l'appui également du programme régional pour l'intégration de la femme dans le développement.

Dans le cadre de la promotion des buts et objectifs de l'Organisation des Nations Unies, la CEA a conclu des accords avec les chefs des secrétariats de la FAO, de l'ONUDI et du PNUE au titre desquels des divisions et groupes mixtes ont été créés. L'objet de ces accords est fondamentalement d'assurer une harmonie entre les programmes de travail mondiaux et régionaux. Ces trois organisations financent toutes au sein de la CEA et à l'appui de ses buts et objectifs, des postes permanents et autres services de soutien. De surcroît, elles contribuent au

financement d'études spéciales qu'elles établissent ensemble avec la CEA. Mentionnons à ce titre une étude sur la coopération et le commerce d'aliments, de bétail, de poisson et de produits forestiers avec la FAO dans la région de la CEDEAO, l'organisation d'un colloque régional sur les politiques et stratégies industrielles pour le développement auto-soutenu et l'autonomie collective pendant la période 1978-2000 avec l'ONUDI, et l'organisation avec le PNUE du séminaire sur les différents modes de développement et styles de vie possibles pour la région africaine.

Ces six dernières années, les contributions des gouvernements africains au FASNUDA ont été une importante source de financement. Elles ont été annoncées dans un esprit d'autonomie collective et ce, malgré une série de problèmes qui ont sérieusement affaibli l'économie de la majeure partie des pays de la région. D'un montant total de 6 millions de dollars, ces contributions annoncées ont, dans la mesure où elles ont été versées, servi à exécuter un grand nombre de projets dont plusieurs sont déjà achevés.

Les ressources du FASNUDA sont relativement modestes et elles doivent donc être utilisées à bon escient et sous la forme d'un catalyseur pour entamer des projets essentiels dans l'espoir que les résultats des travaux entrepris seront couronnés d'un succès suffisant pour attirer d'autres donateurs. Dans certains cas, ces ressources servent à financer des activités de projet prioritaires à l'appui

de ressources fournies par d'autres bailleurs de fonds.

Dans leurs contributions au FASNUDA, plusieurs gouvernements allouent leurs ressources à l'exécution de projets particuliers. La contribution du Nigéria par exemple a essentiellement servi à fournir un capital initial à des institutions régionales comme l'ARCEDEM et à l'Institut supérieur africain de formation et de recherche techniques qui ont reçu du PNUD et de bailleurs de fonds bilatéraux une aide financière additionnelle considérable. L'Algérie, pour mentionner un autre exemple, a alloué des fonds à l'exécution des projets particuliers suivants qui viennent d'être entrepris : établissement d'un programme de sécurité alimentaire pour la CEPGL; mise en place et renforcement de systèmes de paiements; et réalisation d'une étude de faisabilité de la création d'un Fonds monétaire africain.

Sur les ressources dont l'utilisation n'a pas été liée par les gouvernements à des projets spécifiques, le secrétariat a pu fournir rapidement à certains Etats membres africains et mouvements de libération nationale une assistance en réponse à leurs demandes. Par exemple, la CEA a pu prendre part, dans des délais très courts, à une mission interdisciplinaire envoyée en Algérie pour élaborer un projet destiné à aider les femmes et les enfants d'El Asnam, localité ravagée par un tremblement de terre.

En dehors des activités de projet susmentionnées, le rôle joué par le secrétariat

dans les domaines ci-après, que ce soit à titre de catalyseur ou de participant, donnera une bonne idée de l'ampleur des activités du fonds : création d'écoles sous-régionales de hautes études commerciales et financières; lancement d'un programme de développement des industries chimiques; coopération et commerce interrégionaux en matière d'alimentation, d'élevage, de pisciculture et de foresteries dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest; envoi d'une mission interdisciplinaire chargée d'évaluer l'UDEAC; élaboration d'un inventaire cartographique en Afrique; prestation d'une assistance à l'African National Congress; réalisation d'une étude de faisabilité de la création d'une banque sous-régionale pour le commerce et le développement de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe; et établissement du Centre de mise en valeur des ressources minérales de l'Afrique centrale.

Le secrétariat a mené à bien ses négociations avec les gouvernements et les institutions donateurs des pays développés pour l'obtention de subventions ainsi que la prestation de services spécialisés au titre d'accords de prêts non remboursables et ce, afin de répondre aux besoins d'assistance technique de plus en plus grands de la région. D'un montant initial de 434 000 dollars en 1970, ce programme est passé à près de 3 millions de dollars par an de nos jours.

Le secrétariat tient à remercier en particulier les pays ci-après pour avoir appuyé les programmes prioritaires de la Commis-

sion : Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Inde, Irlande, Italie, Japon, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, République fédérale d'Allemagne, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Turquie et Union des Républiques socialistes soviétiques.

Le secrétariat a également reçu avec une profonde reconnaissance la contribution des institutions suivantes : Association américaine pour la formation et le développement, Fondation Carnegie, Fondation du Commonwealth, Fondation Dag Hammarskjöld, Fondation Ford, Fondation Friedrich-Ebert Stiftung, Fédération internationale pour le planning familial, Intermediate Technology Development Group, Fédération luthérienne mondiale, Organisation de coopération et de développement économiques, Fondation Rockefeller et Savings Bank of Lombardy.

Ces contributions qui, depuis 1970, ont totalisé 30 millions de dollars, ont servi à financer des séminaires et des programmes de formation ainsi que l'exécution de projets régionaux et sous-régionaux dans des domaines aussi divers que le développement social, la formation de main-d'oeuvre, les enquêtes démographiques, la télédétection, les sources d'énergie non classiques, l'utilisation de ressources en eau et en sol à des fins d'irrigation, la coopération économique, les matériaux de construction et le bâtiment, la petite industrie, les agro-industries, la commercialisation, les transports et communications, le commerce, les ressources naturelles et le développement industriel.

3. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

La prestation par la CEA d'une coopération technique aux gouvernements africains est une activité multidisciplinaire. Nombreux sont ceux qui savent qu'a lieu une interaction multisectorielle au début même de l'élaboration du programme de travail biennal de la Commission, programme dont la forme et le contenu découlent du plan à moyen terme. Le Bureau de la coordination des politiques et des programmes du cabinet du Secrétaire exécutif est chargé d'établir le programme de travail biennal en étroite collaboration avec toutes les divisions organiques, que ce soit à titre individuel ou au sein d'un groupe de divisions en fonction de la nature de l'activité. Le programme biennal est approuvé par la Conférence des ministres de la CEA. Des projets sont ensuite choisis pour être soumis au financement des bailleurs de fonds.

Le Service des opérations et de la coordination de l'assistance technique (qui fait également partie du cabinet du Secrétaire exécutif) est l'élément moteur de tous les accords d'assistance technique passés avec des organisations du système des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales et des bailleurs de fonds bilatéraux. Ces accords portent sur l'élaboration de projets, la mobilisation et le recouvrement de ressources, la définition des modalités de financement avec le contrôleur des Nations Unies, la conclusion d'accords de sous-traitance interinstitutions ainsi que l'exé-

cution des projets et l'adoption de mesures de suivi.

Les directeurs des divisions organiques sont responsables de l'exécution des projets. De cette responsabilité, ils s'en acquittent avec l'aide des directeurs et administrateurs de projets au siège de la CEA à Addis-Abeba de même qu'avec celle des directeurs des MULPOC et de leur personnel à l'échelon sous-régional. Ils fournissent à ce personnel un appui technique en faisant appel à l'expérience et au vaste éventail de connaissances de leurs divisions respectives et, le cas échéant, aux compétences et à l'expérience d'autres divisions organiques.

C'est la Division de l'administration qui est chargée d'assurer les services administratifs, les services financiers et les services de conférence du programme, élément fondamental de la prestation d'une bonne coopération technique.

Pour faire fonctionner sans heurt et efficacement les mécanismes institutionnels décrits ci-dessus, le secrétariat a dû surmonter un certain nombre de difficultés qu'il faut examiner à la lumière de l'augmentation spectaculaire des ressources qu'a reçues ces six dernières années la CEA pour mener à bien des projets de coopération technique. On se rappellera qu'entre 1970 et 1982, soit sur une période de 13 ans, 114 millions de dollars ont été alloués à l'exécution de projets de coopération technique, dont 85 millions ces six dernières années et 68 millions ces

quatre dernières contre 29 millions seulement entre 1970 et 1976. Cela signifie que la CEA a rempli ses fonctions d'agent d'exécution à un rythme relativement confortable jusqu'au début des années 1976/1977 lorsqu'est intervenue une brusque augmentation des ressources extrabudgétaires. La Commission était mal préparée à relever ce défi puisqu'elle ne disposait pas de services d'appui suffisants et que son personnel n'était pas psychologiquement prêt à le faire.

Le secrétariat de la CEA a été initialement pourvu de l'effectif nécessaire pour remplir les fonctions que lui confère son mandat. Néanmoins, il est incontestable que, vu les énormes problèmes de l'Afrique à la solution desquels la CEA peut contribuer et vu l'immensité du continent, les ressources provenant du budget ordinaire des Nations Unies ne sont en rien proportionnelles à l'ampleur des tâches qu'il lui faut accomplir. Si est vrai que nombreux sont ceux qui aujourd'hui sont conscients de la situation, il n'en reste pas moins que l'effet concret d'un budget à croissance limitée et même à croissance zéro ces six dernières années a eu pour résultat une expansion très limitée du secrétariat.

Pour remédier à cette quasi-stagnation, la CEA s'est tournée avec un certain succès vers d'autres sources de financement que le budget ordinaire. Ce succès a néanmoins engendré de nouveaux problèmes, à savoir l'existence d'une infrastructure insuffisante et d'une attitude mentale peu favorable à

l'exécution d'un programme de coopération technique d'excellente qualité. En dehors de ces deux problèmes fondamentaux il y en a d'autres comme la nécessité de mettre sur un pied d'égalité la CEA avec d'autres organismes d'exécution indépendants puisque la seule façon d'évaluer la performance de la Commission est de le faire en fonction des normes régissant ces organismes. Cela exigerait bien entendu une délégation maximale de pouvoirs à la CEA.

Malgré toutes ces difficultés, la Commission a pu ces deux dernières années atteindre un taux d'exécution de ses programmes suffisamment élevé pour la placer aux premiers rangs. Néanmoins, conscient de la gravité des problèmes qu'elle confronte, le secrétariat n'a pas hésité à relever le défi. En ce qui concerne sa dotation en effectifs, il a utilisé des ressources émanant de ses frais généraux pour accroître son personnel d'appui. Il faudra cependant que la Commission puisse compter sur des ressources additionnelles considérables du budget ordinaire des Nations Unies pour mener à bien les tâches que lui ont confiées le Conseil économique et social et l'Assemblée générale aux termes de son mandat initial

ainsi qu'au titre des fonctions élargies que lui ont conférées les résolutions relatives à la restructuration. De plus, pour faire prendre à ces fonctionnaires davantage conscience de l'importance des activités de coopération technique, elle a organisé à l'intention des directeurs de programme, d'autres administrateurs et membres des services généraux un certain nombre de programmes de formation en matière de formulation, d'exécution et de suivi des projets.

Personne n'ignore que la CEA est encore un jeune agent d'exécution. Il est donc tentant de faire appel à cet argument pour en justifier les modestes réalisations et ce, d'autant plus qu'avec le temps les blessures se cicatrisent toutes. Le secrétariat est cependant pleinement conscient du fait que le temps presse et il agira donc avec une célérité bien calculée pour continuer de créer des systèmes de gestion, de faire l'analyse des résultats obtenus par les services d'administration et de gestion, de renforcer son programme de formation et de contrôler sa performance afin de s'assurer que les rares ressources mises à la disposition de la Commission au service de l'Afrique et de ses peuples soient utilisées le mieux possible.

F. COOPERATION ET INTEGRATION ECONOMIQUES

1. Méthodes de coopération panafricaine de la fin des années 50 et au début des années 60

L'émergence à la fin des années 50 et pendant la première moitié des années 60 de pays africains politiquement indépendants venus remplacer le régime colonial a été pour le continent africain un événement d'une importance historique qui a fait nourrir de nombreux espoirs dans l'avenir. On s'accordait à croire qu'après des siècles de colonialisme, l'indépendance politique engendrerait très rapidement le rêve depuis longtemps chéri d'Africains aux commandes de leur destinée économique et politique. Malheureusement, les économies héritées des puissances coloniales étaient des économies pauvres, dépendantes et dénuées de ressources que caractérisaient une production de subsistance, des marchés nationaux fragmentés ne permettant pas d'établir sans difficulté des unités de production viable, le sous-développement et le sous-emploi des ressources humaines et matérielles ainsi qu'une dépendance à l'égard des anciennes

métropoles coloniales pour les biens de consommation, les techniques, les cadres, les aliments et quasiment tout le reste. Dans ces conditions, il est devenu clair que l'indépendance politique à elle seule n'aboutirait pas à la restructuration économique nécessaire pour éradiquer les séquelles économiques du colonialisme et améliorer le niveau de vie des peuples. Il fallait par conséquent que ces peuples s'engagent à construire un nouvel ordre économique dans l'intérêt global et social du continent. Du fait des problèmes inhérents à de petites économies nationales faibles et dépendantes, la coopération économique multinationale s'est avérée un instrument essentiel de la transformation des économies de la région.

A la fin des années 50 et au début des années 60, on vit déferler une vague d'enthousiasme pour le panafricanisme et les organisations régionales. Il suffit de se rappeler la première conférence des Etats africains indépendants tenue en avril 1958 à Accra (Ghana) à laquelle les Etats africains avaient recommandé la création dans chaque pays d'un comité de recherche économique ainsi que d'un comité conjoint de recherche économique composé de représentants de tous les Etats africains indépendants dont la tâche était de consolider les politiques écono-



miques et les politiques de développement des Etats, de promouvoir une politique commerciale et industrielle commune, et de coordonner la planification économique entre les Etats afin de pouvoir un jour mettre sur pied un mécanisme panafricain de coopération économique. A la deuxième conférence des Etats africains indépendants tenue en juin 1960 à Addis-Abeba (Ethiopie), l'accent avait été mis sur la nécessité de créer un Conseil africain de coopération économique, une Banque africaine de développement et une Banque commerciale africaine. Les participants avaient par ailleurs recommandé l'établissement d'un système de tarifs préférentiels pour les pays africains indépendants. Les groupes de Monrovia, de Casablanca et de Brazzaville qui avaient tous été formés immédiatement après les deux conférences régionales, préconisèrent la création d'un marché commun africain, d'une union africaine des paiements et d'une banque africaine de développement économique. Avant même l'indépendance, le Congrès panafricain, à sa cinquième réunion tenue en 1975 à Manchester (Royaume-Uni), et la Conférence de Bandung en 1955 avaient lancé un appel à la coopération panafricaine. Pour différentes raisons, et notamment l'immensité du continent et le manque de liaisons adéquates en matière de transport et de télécommunications, la complexité des problèmes socio-économiques durant les premières années de l'indépendance politique et les divergences d'idéologie politique entre les pays, la coopération économique africaine n'est pas dans l'immédiat devenue une réalité.

Aujourd'hui, il n'existe, à l'exception de l'OUA et de la CEA dont la création a été la réponse en partie au désir de coopération continentale pendant cette période, aucune organisation régionale africaine à objectifs multiples. La CEA a été créée en avril 1958 et l'OUA en mai 1963. L'OUA est essentiellement une organisation politique qui a pour tâches de promouvoir l'unité et la solidarité entre les Etats africains, de défendre leur souveraineté, leur intégrité territoriale et leur indépendance, et d'éradiquer toutes les formes de colonialisme en Afrique. Néanmoins, une des dispositions de la charte de l'OUA mentionne «la coordination et l'intensification de la coopération et des efforts pour offrir de meilleures conditions d'existence aux peuples d'Afrique». L'esprit et certains éléments de la coopération panafricaine étaient déjà incorporés dans le mandat initial de la CEA qui déclarait notamment que la CEA «devra prendre des mesures et participer à leur exécution pour faciliter une action concertée en vue du développement économique de l'Afrique, y compris ses aspects sociaux, afin de relever le niveau de l'activité économique et les niveaux de vie en Afrique et de maintenir et renforcer les relations économiques des pays et territoires d'Afrique, tant entre eux qu'avec les autres pays du monde». Les deux organisations régionales que sont l'OUA et la CEA ont été invitées à établir des liens étroits entre elles comme le stipule la résolution 132 (VII) de la Commission sur la coopération entre la Commission économique pour l'Afrique et l'Organisation de l'unité africaine «qui

priaient le Secrétaire exécutif de la CEA de prendre, en accord avec le Secrétaire général administratif de l'Organisation de l'unité africaine, les mesures nécessaires en vue d'élaborer une convention ou un arrangement définissant de façon précise le cadre de la coopération entre la Commission économique pour l'Afrique et l'Organisation de l'unité africaine». Toutefois, la CEA était la seule organisation régionale dont l'unique objectif était de promouvoir le développement, la coopération et l'intégration économiques.

A la toute première session de la Commission, les participants ont mis l'accent sur la nécessité pour les pays africains de prendre des mesures de coopération dans la quasi-totalité des branches d'activité économique. La première résolution invitait le secrétariat de la CEA à établir des liens avec toutes les organisations intergouvernementales du continent qui s'intéressaient au développement économique et social. A la quatrième session, les participants ont une nouvelle fois mis l'accent sur la nécessité de renforcer la coopération entre les pays africains en vue de promouvoir le commerce intra-africain, l'industrialisation et la coopération économique en général. Dans sa résolution 86 (V) adoptée à sa cinquième session en 1963, la Commission priait le Secrétaire exécutif de la CEA «d'entreprendre des études intensives sur les principaux problèmes que pose la création d'un marché commun africain, en s'attachant particulièrement à l'intégration équilibrée du développe-

ment économique dans les divers pays africains». Dans sa résolution 87 (V) adoptée à la même session, elle priait le Secrétaire exécutif d'entreprendre une étude sur les possibilités de créer un système de compensation dans le cadre d'une Union des paiements des pays africains.

En application de ces résolutions, le secrétariat de la CEA a présenté à la sixième session de la Commission des études et recommandations sur un programme d'action pour la création d'un marché commun africain et d'un système de compensation et de paiements. A cette session, la Commission a fait sien le programme d'action recommandé [résolution 100 (VI)] et prié le Secrétaire exécutif d'entreprendre de nouvelles études sur la façon d'éliminer les restrictions quantitatives apportées au mouvement des marchandises entre les Etats africains, de développer les échanges entre Etats africains par une répartition équitable des activités productrices et d'assurer une répartition équitable des prélèvements fiscaux sur les industries dont le marché commun africain élargirait les débouchés. Dans sa résolution 95 (VI), la Commission a également demandé au Secrétaire exécutif de convoquer une réunion des autorités monétaires gouvernementales africaines afin d'examiner les recommandations de l'étude sur l'Union africaine des paiements et d'évaluer la mesure dans laquelle les difficultés de paiements entravaient les programmes de développement et d'intensification du commerce intra-africain. Les résolutions adoptées à la huitième session

formulaient le cadre dans lequel devait avoir lieu la coopération économique en Afrique.

2. VERS UNE COOPERATION ECONOMIQUE SOUS-REGIONALE BUREAUX SOUS-REGIONAUX DE LA CEA ET MECANISMES INTER- GOUVERNEMENTAUX, DU DEBUT DES ANNES 60 A 1970

Aux environs de 1962, la Commission, dans son premier programme de travail et ordre de priorité adopta une approche plus graduelle. Du fait des obstacles s'opposant à une action continentale dans le domaine du développement économique en Afrique, les avantages d'une politique de voisinage géographiquement plus étroite que ceux d'une stratégie panafricaine reçurent une place de choix dans le programme de travail et l'ordre de priorité qui accordaient une importance particulière aux projets suivants : prestation d'une assistance aux pays d'Afrique du Nord dans le développement des pêcheries maritimes et de l'alfa; réalisation d'études en vue de déterminer les aspects agricoles, industriels et autres aspects d'un service économique pour les pays du Maghreb; prestation d'une assistance aux pays d'Afrique de l'Ouest dans le renforcement de leurs liens économiques; et prestation d'une assistance à tous les Etats membres qui en font la demande dans des secteurs comme l'agriculture, l'industrie, les transports et la formation de main-d'oeuvre, l'accent étant mis sur les projets à composante multinationale. A sa troisième session, la Commission a adopté

la résolution 23 (III) qui reconnaissait l'importance que présentait la création de bureaux sous-régionaux pour traiter efficacement des problèmes économiques particuliers aux sous-régions. Ultérieurement, l'intégration aux niveaux sous-régionaux est rapidement devenue l'élément prioritaire de la stratégie de développement de la CEA tandis que la création de sous-régions était acceptée comme une approche pragmatique et la formule la plus pratique de promotion de la coopération entre les pays africains.

Sur la base de facteurs géographiques mais aussi des conditions économiques et politiques en vigueur au début des années 60, la CEA a divisé la région africaine en quatre sous-régions : Afrique de l'Est et Afrique australe, Afrique centrale, Afrique de l'Ouest et Afrique du Nord.

Le 3 mars 1962, la Commission a adopté la résolution 64 (IV) par laquelle elle créait deux bureaux sous-régionaux, l'un pour l'Afrique de l'Ouest et l'autre pour l'Afrique du Nord, et invitait le Secrétaire exécutif à envisager la possibilité de créer deux autres, l'un pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe et l'autre pour l'Afrique centrale. C'est ainsi qu'ont été créés en 1963 les bureaux sous-régionaux pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique du Nord à Niamey et Tanger respectivement. En 1964 et 1965 ont été à leur tour créés les bureaux sous-régionaux pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, et pour l'Afrique centrale, à Lusaka et Kinshasa respectivement.

Les quatre bureaux sous-régionaux dont les activités étaient financées sur le budget ordinaire des Nations Unies, ont été considérés partie intégrante de la structure administrative de la CEA. Leurs objectifs étaient d'assurer la liaison entre le siège de la CEA et les gouvernements des sous-régions, de fournir directement au secrétariat des informations sur les besoins et les problèmes de ces sous-régions afin que des programmes concrets d'assistance puissent être formulés, de rassembler des informations et des documents à jour sur différents aspects de la vie économique et sociale, de fournir des services consultatifs à la demande des pays intéressés, de fournir une assistance aux experts et conseillers des pays sur les problèmes propres à ces sous-régions, et de contribuer à l'organisation de réunions, de séminaires, de voyages d'études et autres manifestations devant se dérouler dans les sous-régions.

Lorsqu'ils ont été créés, on espérait que ces bureaux régionaux de la CEA seraient à la base de la création de mécanismes sous-régionaux de coopération économique qui devaient tous être supervisés par leurs propres organes de décision intergouvernementaux. La mise en place dans chaque sous-région de mécanismes intergouvernementaux capables de prendre des décisions concernant des programmes et projets conjoints de développement économique a été l'une des principales préoccupations de la CEA depuis qu'il a été décidé d'encourager l'intégration au

niveau sous-régional. A sa septième session en 1965, la Commission a adopté la résolution 142 (VII) qui recommandait «la création au plus tôt, sur le plan sous-régional, d'un mécanisme intergouvernemental chargé de l'harmonisation du développement économique et social de la région» dans les sous-régions de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, de l'Afrique centrale, de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique du Nord. Pendant la majeure partie des années 60, la CEA a consacré des ressources considérables à la création d'organisations intergouvernementales sous-régionales et à la programmation de leurs activités.

En Afrique de l'Est et en Afrique australe, le lancement du programme de la CEA pour la création d'un mécanisme sous-régional de coopération économique a coïncidé avec la signature en 1967 du traité de coopération entre pays de l'Afrique de l'Est portant création de la Communauté économique de l'Afrique de l'Est qui se composait du Kenya, de la République-Unie de Tanzanie et de l'Ouganda. Les préparatifs visant la création de cette communauté avaient commencé pendant la période coloniale. Les trois pays intéressés avaient déjà conclu différents accords de coopération. Etant donné que l'Accord de base portant création de la Communauté prévoyait l'adhésion d'autres pays, l'Ethiopie, le Burundi, le Lesotho, Madagascar, Maurice, le Rwanda, les Seychelles, la Somalie, le Swaziland, le Soudan, le Zaïre et la Zambie ont indiqué leur intention d'en devenir membres. C'est

dans cette atmosphère très favorable que la CEA a convoqué en octobre-novembre 1965 à Lusaka (Zambie) une réunion ministérielle sur la coopération économique sous-régionale à laquelle les participants ont recommandé la création de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe. Ils ont par ailleurs recommandé que soit créé un Conseil des ministres intérimaire pour négocier le traité et entreprendre des programmes de coopération économique en attendant l'achèvement des négociations et la ratification du traité.

A la première réunion du Conseil des ministres intérimaire tenue en mai 1966 à Addis-Abeba, les modalités d'association appelées à régir les accords préalables à la signature d'un traité officiel ont été adoptées et signées ou paraphées par l'Ethiopie, la Somalie, le Kenya, la République-Unie de Tanzanie, la Zambie, le Malawi, Madagascar, Maurice, Rwanda et le Burundi. En application d'une décision prise à la première réunion de ce Conseil, la Commission économique intérimaire de la Communauté économique de l'Afrique de l'Est a tenu en novembre 1967 sa première réunion et recommandé l'élaboration d'une liste succincte de projets industriels multinationaux dont devaient être faites des études de pré faisabilité et de faisabilité, la création d'un comité permanent des transports et des communications, la négociation de l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires au commerce intra-sous-régional de quelques produits fabriqués

par les Etats membres, et l'établissement d'études sur les divers moyens de créer une communauté économique sous-régionale, en particulier sur la possibilité de la créer en assistant les autres Etats membres de la sous-région à signer le traité de la Communauté de l'Afrique de l'Est ou en établissant une communauté élargie, *de novo*, à laquelle la Communauté de l'Afrique de l'Est aurait été intégrée dans son ensemble. Il a néanmoins fallu attendre l'année 1978 pour que soit finalement prise la décision de créer une communauté économique sous-régionale.

Les efforts faits pour mettre sur pied des mécanismes multinationaux de coopération économique ont commencé pendant la période coloniale. Ce processus a abouti en 1966 à la création de l'UDEAC qui, à l'instar des mécanismes antérieurs, ne couvre malheureusement pas tous les pays de la sous-région de l'Afrique centrale comme l'a défini la CEA.

La première réunion ministérielle sur la coopération économique sous-régionale en Afrique centrale a eu lieu en avril 1966 à Brazzaville (Congo). A cette réunion, les participants ont examiné les études établies par la CEA sur des projets multinationaux dans les domaines des transports, de l'agriculture, de l'industrie et du commerce ainsi que des propositions concernant l'établissement d'un mécanisme institutionnel sous-régional, y compris la possibilité d'élargir l'UDEAC pour y inclure d'autres pays d'Afrique centrale. Aucune décision n'a

été prise sur l'exécution de projets spécifiques mais les participants ont recommandé de soumettre à l'examen des chefs d'Etat et de gouvernement la possibilité de créer un Comité interministériel chargé d'étudier les problèmes de la coopération économique dans la sous-région ainsi qu'un plan d'action approprié.

A la neuvième session de la CEA, les représentants des Etats membres de la sous-région ont décidé de recommander à leurs gouvernements de tenir en juin 1969 une deuxième réunion ministérielle sur la coopération économique afin d'envisager la suite à donner aux recommandations de la réunion de Brazzaville, en particulier pour ce qui est du mécanisme intergouvernemental sous-régional de promotion de la coopération économique. Il a fallu attendre la deuxième moitié des années 70 pour voir ces recommandations faire l'objet de mesures concrètes.

Dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest comme dans les deux autres, le processus multinational d'intégration a commencé avant l'indépendance politique. A sa cinquième réunion tenue en 1945 à Manchester, le Congrès panafricain avait recommandé, avec beaucoup de perspicacité, la création d'une Union économique de l'Afrique de l'Ouest pour «... assurer la participation des peuples autochtones au développement industriel de l'Afrique de l'Ouest». Des systèmes de coopération destinés à grouper plusieurs Etats au sein d'organisa-

tions à objectifs multiples, à objectifs limités ou spécialisés ont été créés au cours des ans.

Le premier essai, après l'indépendance politique, de création d'une organisation à objectifs multiples englobant tous les pays de l'Afrique de l'Ouest a eu lieu en novembre 1963, date à laquelle se déroule à Bamako (Mali) sous les auspices de la CEA une conférence sur l'harmonisation industrielle sous-régionale. Cette conférence a été suivie en octobre 1966 d'une conférence sous-régionale sur la coopération économique tenue à Niamey (Niger) à laquelle le secrétariat de la CEA a présenté une série d'études sur la coopération dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie, des transports et communications, du commerce et des ressources naturelles. Cette conférence a recommandé d'une part la création d'un Comité sous-régional permanent des transports chargé d'étudier la possibilité de mettre en place un réseau de transport intermodal et d'implanter des industries multinationales pour la fabrication de matériel de transport, d'autre part la création d'un Comité sous-régional de l'énergie chargé d'élaborer un programme sous-régional intégré d'énergie, et, enfin, la convocation d'une réunion des ministres pour examiner la création d'un mécanisme intergouvernemental sous régional de promotion de la coopération économique.

L'année suivante, en mai 1967, les statuts portant création d'une communauté économique de l'Afrique de l'Ouest ont été adoptés

à une réunion sous-régionale sur la coopération économique convoquée par la CEA et signés par douze pays. Le principal objectif déclaré de cette communauté était de promouvoir un développement coordonné et équitable de l'économie des pays de l'Afrique de l'Ouest, en particulier dans les domaines de l'industrie, de l'agriculture, des transports et communications, du commerce et des paiements, des ressources humaines, de l'énergie et d'autres ressources minérales. Les participants à cette réunion ont recommandé la création d'un Conseil des ministres intérimaire dont la principale tâche était d'élaborer le traité appelé à régir la communauté. A cet effet, le Comité a été habilité à établir un secrétariat provisoire, une commission économique intérimaire et tous autres organes subsidiaires appropriés. Le Conseil a tenu sa première réunion en novembre 1967 à Dakar (Sénégal) pour examiner les dispositions du projet de traité. Les participants ont recommandé que le traité prévoie l'établissement d'un marché commun sous-régional, premier pas vers la création d'une communauté économique sous-régionale.

Les initiatives prises par la CEA ont déclenché le processus qui devait aboutir à la création de la CEDEAO. En novembre 1967, les chefs d'Etat des pays du bassin du fleuve Sénégal ont invité le Président de la République islamique de Mauritanie à consulter les chefs d'Etat des autres Etats de l'Afrique de l'Ouest sur la possibilité d'établir un mécanisme sous-régional de coopération économique. En avril 1968,

un protocole portant création du groupe régional de l'Afrique de l'Ouest chargé d'examiner la question a été signé. La Guinée et le Nigéria ont reçu pour tâche d'élaborer des études prioritaires sur les domaines de coopération tandis que le Libéria et le Sénégal étaient invités à établir un projet de traité et de ses protocoles. En 1972, après une période d'inactivité relative, les chefs d'Etat du Nigéria et du Togo ont donné à leurs ministres et fonctionnaires pour tâche de formuler le cadre et la stratégie d'une coopération économique sous-régionale. L'impulsion donnée par ces deux gouvernements a abouti le 29 mai 1975 à la signature par les chefs d'Etat et plénipotentiaires de 16 pays d'Afrique de l'Ouest, du traité portant création de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest. La CEDEAO était née.

Parallèlement à la création de la CEDEAO mais indépendamment des actions de la CEA, deux autres groupes sous-régionaux voyaient le jour en Afrique de l'Ouest : la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO) et l'Union du fleuve Mano. Le traité portant création de la CEAO a été signé le 17 avril 1973 par la Côte d'Ivoire, la Haute-Volta, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Sénégal. L'objet de cette communauté est de promouvoir un développement harmonieux et équilibré des activités économiques des Etats membres en vue d'améliorer le plus possible les conditions de vie de la population. L'accent est mis essentiellement sur la coopération et l'intégration économiques dans les

domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'industrie, des transports et communications, et du tourisme ainsi que sur le développement des échanges entre les Etats membres. L'Union du fleuve Mano dont sont membres le Libéria et la Sierra Leone et, depuis 1981, la Guinée, a été formée le 3 octobre 1973. Ses principaux objectifs sont la création d'une union douanière, l'expansion des échanges commerciaux et la création d'un système qui garantirait une répartition équitable des avantages de la coopération économique. Tant les statuts de la CEAO que ceux de l'Union du fleuve Mano contiennent des dispositions permettant à d'autres Etats d'y adhérer s'ils le désirent.

Après l'établissement en octobre 1963 du Bureau sous-régional de l'Afrique du Nord dont le siège est à Tanger, une mission de coordination industrielle a été envoyée en Algérie, au Maroc, en Tunisie et en Jamahiriya arabe libyenne. Son rapport a été publié en février 1964. Il recommandait l'adoption de mesures concertées dans un certain nombre d'industries comme les produits chimiques, l'ingénierie et l'énergie. En novembre 1964 s'est tenue à Tanger sous les auspices de la CEA une réunion ministérielle qui a formulé des recommandations concernant le renforcement des liens économiques entre les Etats membres du Maghreb. Un Conseil des ministres des affaires économiques et le Comité consultatif permanent du Maghreb ont été créés pour coordonner le programme de coopération économique. Plusieurs comités et

commissions spécialisés l'ont également été, y compris un Centre des études et de la recherche industrielles.

La première réunion sous-régionale à laquelle ont participé des représentants des six pays d'Afrique du Nord a eu lieu en juin 1966. A cette réunion, aucune décision définitive n'a été prise quant à la création d'un mécanisme économique sous-régional. Par contre, un accord a été conclu sur la nécessité pour les pays du Maghreb, le Soudan et l'Égypte de coopérer dans les domaines des transports maritimes et aériens surtout. La CEA a été invitée à établir des études traitant de l'agriculture, de l'industrie, des ressources humaines, des transports maritimes et aériens, et du tourisme. Parallèlement aux efforts entrepris par la Commission, le Conseil de l'unité arabe, un des organes de la Ligue arabe, a également mis sur pied des programmes de coopération économique afin de réaliser l'unité économique des Etats membres.

Pendant les années 60, la CEA a donc non seulement créé des bureaux sous-régionaux mais encore elle a contribué à promouvoir l'établissement dans toutes les sous-régions de mécanismes sous-régionaux de coopération économique. Les résultats obtenus ont été à la fois décourageants et encourageants. S'ils ont été encourageants, c'est parce qu'avait finalement été acceptée l'approche sous-régionale comme stratégie clé de la promotion de la coopération économique en Afrique, et décourageants parce qu'il

semblait manifeste vers la fin de la décennie qu'après une première période d'enthousiasme, les mécanismes intergouvernementaux sous-régionaux mis sur pied n'arrivaient pas à prendre racine. En Afrique de l'Est et en Afrique australe, les négociations relatives au traité portant création d'une Communauté économique sous-régionale, laquelle avait été recommandée en 1965 par la Conférence des ministres de Lusaka, étaient en veilleuse. La dernière réunion du Conseil des ministres intérimaire chargée de rédiger le traité s'est tenue en 1966. En Afrique centrale, le Comité interministériel dont la création avait été recommandée cette année-là par la réunion de Brazzaville sur la coopération économique sous-régionale n'avait pas encore été convoqué à la fin des années 60. En Afrique de l'Ouest où, à la suite des initiatives prises par le Nigéria et le Togo, le traité de la CEDEAO avait été signé, le processus d'intégration sous-régionale était entravé par la multiplicité des organisations intergouvernementales intra-sous-régionales. En Afrique du Nord, les activités étaient à l'état moribond.

Cet état de marasme provoqua une certaine désillusion à l'égard des mécanismes intergouvernementaux multinationaux et engendra un certain scepticisme quant aux possibilités de créer des organisations sous-régionales réellement capables de prendre des mesures concrètes. Plusieurs sont les raisons qui expliquent cet état de choses, et notamment le problème de la répartition équitable des coûts et bénéfices entre les pays participants, la non-harmonisation des

politiques nationales et des objectifs du mécanisme sous-régional de coopération, la réticence des pays à céder en partie leur souveraineté nationale dans l'intérêt collectif de la sous-région, l'existence d'une politique orientée vers l'extérieur et les vestiges de la dépendance à l'égard des anciennes métropoles, l'apparition de divergences entre des idéologies politiques aboutissant inévitablement à des divergences de vues sur les instruments à utiliser pour programmer les activités du mécanisme de coopération, et la non-transformation de la bonne volonté collective en mesures concrètes.

S'il est vrai que la solution de tous ces problèmes dépendait de l'adoption par les pays participants de décisions collectives, il n'en reste pas moins que la CEA pouvait contribuer à fournir le type de cadre et de services d'appui destinés à faciliter l'application de ces décisions au moyen d'une participation directe à l'échelle locale en faisant des études pertinentes, en prenant part à la programmation et à l'exécution de projets multinationaux, et en fournissant à titre permanent une assistance technique sur place. Les bureaux sous-régionaux de la CEA avaient été créés à cet effet mais ils ne se sont pas avérés aussi efficaces que prévu car ils opéraient en deçà de leurs capacités. D'une part, ils souffraient de la même pénurie de ressources que celle qui pendant de nombreuses années a affligé la CEA elle-même et d'autre part, ils étaient traités tout simplement comme une exten-

sion du secrétariat puisqu'aucun mécanisme n'avait été institué pour assurer la participation des gouvernements de chaque sous-région à leurs activités et programmes de travail. A plusieurs réunions intergouvernementales convoquées par la CEA, les participants ont mis l'accent sur la nécessité d'allouer au secrétariat de la Commission des ressources additionnelles et de décentraliser ses activités et ses ressources au profit des sous-régions.

A sa neuvième session où elle célébrait son dixième anniversaire, la Commission a recommandé la restructuration de ses organes de décision et du secrétariat afin de les rendre plus efficaces. Il a été décidé que la Conférence des ministres de la CEA se réunirait tous les deux ans. Dans l'intervalle, un Comité exécutif se composant de ministres de quelques pays de chaque sous-région devait se réunir deux fois par an pour examiner les questions relatives à la mise en oeuvre des résolutions et à l'exécution du programme de travail de la Commission. A sa deuxième réunion, le Comité exécutif de la CEA a décidé que le secrétariat devait entrer en consultations avec les Etats membres pour arrêter les critères de la coopération économique sous-régionale et déterminer les moyens de renforcer les organisations intergouvernementales existantes. A cet effet, deux missions ont été envoyées en avril et juin 1970 respectivement dans les sous-régions de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique centrale. Ces missions ont recommandé le renforcement des activités sous-

régionales et accueilli avec satisfaction la proposition tendant à créer des équipes multinationales interdisciplinaires de conseillers des Nations Unies pour le développement en vue d'améliorer les capacités opérationnelles des bureaux sous-régionaux.

3. LE DEBUT DES ANNEES 70 : LES EQUIPES MULTINATIONALES INTER-DISCIPLINAIRES DE CONSEILLERS DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Ces équipes multinationales interdisciplinaires ont été créées au début des années 70 en réponse à la résolution 2563 (XXIV) de l'Assemblée générale du 13 décembre 1969 par laquelle l'Assemblée priait le Secrétaire général et les secrétaires exécutifs des commissions économiques régionales d'intensifier leurs efforts pour mieux répondre aux demandes des Etats membres dans les domaines de la planification du développement, de la mise en oeuvre du plan, de l'administration publique et de la gestion, notamment en organisant dans ces domaines, là où cela paraît possible et approprié, des services consultatifs continus. Dans sa résolution 1552 (XLIX) du 30 juillet 1970, le Conseil économique et social considérait que la prestation d'une assistance technique sous la forme de services consultatifs fournis par des équipes sous-régionales interdisciplinaires pouvait être un moyen particulièrement utile d'aider certains pays en développement à mettre en place leurs propres services dans ces domaines. Dans sa résolution

221 (X) du 13 février 1971, la Conférence des ministres de la CEA se félicitait de la résolution du Conseil économique et social et de sa décision de placer les «équipes africaines sous la direction de la Commission économique pour l'Afrique».

En 1973, il existait trois équipes africaines : celle en poste à Niamey pour sept pays d'Afrique de l'Ouest; celle en poste à Yaoundé pour six pays d'Afrique centrale; et celle en poste à Lusaka qui faisait partie intégrante du bureau sous-régional de la CEA pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe. A cause essentiellement d'un manque de ressources financières, aucune équipe n'avait été créée pour l'Afrique du Nord et les trois pays d'Afrique centrale que sont le Burundi, le Rwanda et le Zaïre. Les équipes multidisciplinaires affectées à l'Afrique de l'Ouest et à l'Afrique centrale qui ne desservaient pas tous les Etats membres couverts par les bureaux sous-régionaux de la CEA travaillent de concert avec les bureaux sous-régionaux de la CEA. Sauf dans le cas de Lusaka, leurs activités n'ont jamais été complètement intégrées à celles de ces bureaux.

Bien que la création des équipes multinationales interdisciplinaires ait permis d'obtenir des ressources additionnelles pour l'exécution des programmes multinationaux de la CEA, ces ressources n'ont jamais suffi pour faire de la CEA un catalyseur efficace du processus d'intégration au niveau sous-régional. Par ailleurs, comme les équipes

avaient un caractère consultatif, elles ne pouvaient pas être des instruments opérationnels de promotion de la coopération économique. De surcroît, la non-intégration des activités des équipes affectées à l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale à celles des bureaux sous-régionaux de la CEA a, dans un certain sens, été un pas en arrière. Comme on l'a déjà mentionné plus haut, avant la création des équipes multinationales interdisciplinaires, un processus de coopération économique sous-régionale avait vu le jour dans ces sous-régions. Un autre facteur venait compliquer la situation en ce sens que les équipes tendaient à répondre aux demandes d'assistance adressées par les pays pour l'exécution de projets nationaux sans se préoccuper du potentiel multinational.

C'est à cause de ces contraintes qu'en 1973, la Conférence des ministres de la CEA a recommandé que l'action des équipes multinationales interdisciplinaires soit réorientée de manière à en faire des institutions opérationnelles pour la promotion de la coopération économique. En 1975, après s'être rendu compte que les équipes multinationales interdisciplinaires n'étaient pas des institutions efficaces de promotion de la coopération économique sous-régionale et du fait des problèmes financiers rencontrés par les trois équipes existantes, les ministres ont établi une mission conjointe d'évaluation CEA/PNUD chargée d'évaluer la performance des équipes et de recommander la trajectoire à suivre. La mission a notamment recommandé que les équipes soient

transformées d'instruments consultatifs en instruments plus opérationnels.

4. ETABLISSEMENT DES BASES DE LA CREATION DE COMMUNAUTES ECONOMIQUES SOUS-REGIONALES : L'APPROCHE PRAGMATIQUE, 1975-1982

La période qui a commencé en 1973 a marqué le début d'une nouvelle phase importante du développement des idées et des programmes d'action concernant la coopération économique sous-régionale. Après la pause de la fin des années 60 et du début des années 70, les gouvernements africains se sont décidés à relancer leurs économies en prenant des mesures collectives comme en témoignent les résolutions et les déclarations adoptées à l'époque par l'OUA et la CEA, la stratégie du développement formulée par le secrétariat de la CEA à la suite des sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale des Nations Unies en 1974 et 1975 ainsi que les recommandations du séminaire organisé à Monrovia par la CEA et l'OUA sur les différents modes de développement.

A sa dixième session ordinaire tenue en mai 1973 à Addis-Abeba, la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA a adopté la Déclaration africaine sur la coopération, le développement et l'indépendance économique qui soulignait l'importance accordée par les pays africains à l'autonomie collective et à l'indépendance,

et qui fournissait des orientations d'action en matière de coopération régionale, sous-régionale et sectorielle.

En 1975-1976, le secrétariat de la CEA a formulé une stratégie et des orientations pour l'instauration du nouvel ordre économique international en Afrique, et ce, dans le cadre des orientations que contenaient la Déclaration africaine de l'OUA sur la coopération, le développement et l'indépendance économique et les résolutions sur le développement et la coopération économique internationale adoptées aux sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale des Nations Unies. Appelée «Plan directeur révisé pour l'instauration du nouvel ordre économique international en Afrique» (E/CN.14/ECO/90/Rev.3), cette stratégie a été entérinée par le Conseil des ministres de l'OUA à sa onzième session extraordinaire tenue en décembre 1976 à Kinshasa, après avoir été examinée par le Comité exécutif de la CEA qui s'était réuni plus tôt dans l'année. L'année suivante, la stratégie a été adoptée par la Conférence des ministres de la CEA à sa quatrième réunion tenue en février-mars 1977 à Kinshasa puis par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA en juin 1977 à Libreville (Gabon).

En février 1979, la CEA et le PNUE, en collaboration avec les organismes du système des Nations Unies, ont organisé un séminaire sur les différents modes de développement. Au cours de ce séminaire,

les participants ont réitéré la nécessité impérieuse pour les pays africains d'atteindre l'autonomie collective à l'échelle régionale et sous-régionale s'ils voulaient réussir à établir aux niveaux national et multinational un processus de développement et de croissance économique interne et autonome. Les recommandations du séminaire ont été entérinées par la Conférence des ministres de la CEA à sa cinquième réunion tenue en mars 1979 à Rabat. La Conférence a également élaboré un projet de déclaration d'engagement de Monrovia des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA sur les principes directeurs à respecter et les mesures à prendre pour réaliser l'autosuffisance nationale et collective dans le domaine économique et social qui devait être soumis à l'examen de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, laquelle a entériné les recommandations de la Conférence des ministres de la CEA et adopté la Stratégie de Monrovia pour le développement économique de l'Afrique qui invite notamment l'OUA et la CEA à garantir la mise en oeuvre des recommandations du séminaire de Monrovia.

A sa seizième session tenue en juillet 1979 à Monrovia (Libéria), la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA a décidé, après avoir adopté la Stratégie de Monrovia et la déclaration d'engagement y relative, de tenir à Lagos (Nigéria) une session extraordinaire sur les problèmes économiques en Afrique. Elle a donc prié «le Secrétaire général de l'OUA en collabo-

ration avec le Secrétaire exécutif de la CEA» de prendre les mesures nécessaires pour organiser cette session. C'est ainsi que la deuxième session extraordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA avait été convoquée en avril 1980 à Lagos où elle a adopté le Plan d'action que la Conférence des ministres de la CEA avait proposé au début du mois d'avril 1980 lors de sa réunion tenue à Addis-Abeba et l'Acte final de Lagos qui invitent notamment tous les pays africains indépendants à prendre, pendant les années 80, les mesures nécessaires pour renforcer les communautés économiques régionales et créer d'autres groupements économiques de manière à couvrir l'ensemble du continent (Afrique de l'Ouest, Afrique centrale, Afrique de l'Est, Afrique australe et Afrique du Nord) et à promouvoir la coordination et l'harmonisation des groupements économiques existants et futurs en vue de la création d'ici à l'an 2000 d'un marché commun africain. Pour assurer la mise en oeuvre du Plan d'action de Lagos à ses différents stades, la Conférence a prié le Secrétaire général de l'OUA, en collaboration avec le Secrétaire exécutif de la CEA, de prendre toutes les dispositions requises et de présenter régulièrement des rapports d'activités.

Les principaux instruments dont dispose la CEA au niveau des sous-régions pour la mise en oeuvre du Plan d'action et de l'Acte final de Lagos sont les centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets (MULPOC) qui ont été créés pendant la

période 1977-1978 pour remplacer les équipes multinationales interdisciplinaires de conseillers.

A sa quatrième réunion, la Conférence des ministres de la CEA, donnant suite à l'adoption du plan directeur révisé de principes, a décidé dans sa résolution 311 (XIII) que les centres susmentionnés devaient être créés à l'échelon sous-régional. En adoptant la résolution sur les MULPOC, la Conférence a tenu compte de l'expérience acquise pendant les années 60 et au début des années 70, en particulier dans le cadre des bureaux sous-régionaux de la CEA et des équipes multinationales interdisciplinaires de conseillers, qui avait montré que le suivi de la mise en oeuvre des résolutions sur la coopération économique était un processus lent et laborieux et que l'efficacité opérationnelle des institutions sous-régionales créées par la CEA à cette fin était fonction de leur intégration dans les mécanismes de prise de décision des gouvernements intéressés, de leur coopération avec les organisations intergouvernementales et les organismes nationaux compétents, de leur capacité de faire preuve de souplesse et d'un esprit pragmatique dans leurs opérations à la lumière des conditions socio-économiques en vigueur dans chaque sous-région, et des ressources financières et compétences disponibles.

Par conséquent, la Conférence a estimé que les MULPOC devaient contribuer à lancer et cimenter le processus d'intégration économique dans les sous-régions qu'ils

desservent en tant que premier pas concret vers la création d'une communauté économique régionale et que, dans l'exécution de leurs programmes, ils devaient oeuvrer en étroite collaboration avec les organisations intergouvernementales créées par les gouvernements intéressés. La résolution 311 (XIII) prévoit la création d'organes de décision pour chaque MULPOC (un Conseil des ministres ou des plénipotentiaires et un comité d'experts ainsi que, le cas échéant, des comités sectoriels spécialisés). Aux plans structurel et constitutionnel, ces organes de décision sont pleinement habilités à approuver les programmes de travail des MULPOC, et à superviser et contrôler leur exécution pour le compte de la Conférence des ministres de la CEA. Les projets sectoriels de chaque MULPOC font partie intégrante du programme de travail des divisions organiques compétentes de la CEA et ils sont exécutés dans le cadre du programme de travail général de la CEA.

L'orientation des MULPOC est donc différente de celle des bureaux sous-régionaux de la CEA et des équipes multinationales interdisciplinaires de conseillers des Nations Unies pour le développement, aussi bien pour ce qui est de leur structure que de leurs principaux objectifs. Alors que les bureaux sous-régionaux étaient essentiellement des avant-postes administratifs de la CEA et les équipes susmentionnées des organes essentiellement consultatifs, les MULPOC sont des mécanismes organiques et opérationnels de la CEA et, dans leurs principes de base,

ils soulignent que le processus de développement national optimal en Afrique ne peut devenir une réalité qu'au moyen d'un processus multinational, assise et but même des mécanismes sous-régionaux de coopération économique. Aussi, ces mécanismes doivent-ils reposer sur des programmes de restructuration nationale, les programmes nationaux de développement doivent-ils être associés aux programmes régionaux et sous-régionaux et chaque pays doit-il inclure la coopération dans sa politique socio-économique nationale. A cet égard, les opérations des MULPOC visent dans le court terme à faciliter la création de nouveaux mécanismes institutionnels sous-régionaux compétents ou à les renforcer ainsi qu'à identifier et exécuter des projets nationaux à potentiel multinational et des projets multinationaux qui sont à la base de la promotion progressive d'un processus de développement économique autonome mais autosuffisant. Pour ne jamais perdre de vue les objectifs à moyen et à long terme de la création de communautés économiques sous-régionales et, un jour peut-être, d'une communauté économique régionale, et compte tenu des relations sectorielles et de la nature complémentaire des projets dans la même sous-région et entre sous-régions voisines, les MULPOC travaillent étroitement ensemble à l'exécution de programmes et projets sectoriels de caractère transfrontière. De son côté, la CEA, en collaboration avec les MULPOC, montre la voie dans l'établissement de mécanismes régionaux et inter-sous-régionaux fonctionnels de coopération. La plupart de ceux-ci se

présentent sous la forme de projets sectoriels et d'institutions qui desservent la région dans son ensemble ou la desservant en grande partie. Plus de 30 mécanismes fonctionnels de coopération ont été lancés dans les domaines des ressources naturelles, des transports, de la recherche et des mines, du commerce et des finances, et de la science et de la technique. Les frontières qui délimitent les MULPOC ne sont donc pas sacro-saintes mais elles sont suffisamment souples pour faire place à un processus qui aboutira finalement à une coopération inter-sous-régionale et continentale. En fait, les résolutions 311 (XIII) et 296 (XIII) de la Conférence des ministres ont été le précurseur du Plan d'action et de l'Acte final de Lagos dont l'adoption, trois ans plus tard, a apposé le sceau officiel des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA aux objectifs et opérations des MULPOC, et aux programmes régionaux fonctionnels de la CEA.

Depuis l'adoption des résolutions 311 et 296 (XIII) de la Conférence des ministres, on a vu se créer une famille de cinq MULPOC, à savoir le MULPOC de Lusaka desservant 18 pays de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, le MULPOC de Gisenyi desservant les trois pays de la CEPGL, le MULPOC de Yaoundé desservant sept pays d'Afrique centrale, le MULPOC de Niamey desservant les 16 pays membres de la CEDEAO et le MULPOC de Tanger desservant six pays d'Afrique du Nord.

Le programme de travail des MULPOC accorde la priorité à l'agriculture, à l'indus-

trie, aux transports et communications, à la promotion commerciale, aux ressources naturelles, y compris l'énergie, et aux ressources humaines. Il convient de mentionner que ce sont les mêmes secteurs prioritaires que ceux du Plan d'action de Lagos. Comme il se dégage de l'étude sommaire des opérations entreprises par les MULPOC ces quatre dernières années et demie (de 1977 à juin 1982), les centres progressent régulièrement encore qu'avec certaines difficultés, vers la réalisation de leurs objectifs.

En Afrique de l'Est et en Afrique australe, avant même la création du MULPOC, plusieurs tentatives ont été faites pour relancer l'idée née à la Conférence des ministres de 1965 à Lusaka, de la création d'un mécanisme de coopération sous-régionale. Entre 1970 et 1976, à l'époque des équipes multinationales interdisciplinaires de conseillers en poste à Lusaka, une série d'études sectorielles sur le commerce, l'agriculture, l'industrie, les transports et la mise en valeur des ressources humaines avaient été entreprises. Ces études avaient été complétées durant la période de transition entre l'équipe et le MULPOC, par une étude multisectorielle et macro-économique confiée à une mission interdisciplinaire de la CEA en 1975-1976.

Une réunion sous-régionale d'experts a été convoquée en mai 1974 pour examiner les rapports des études sectorielles qui précédaient l'étude multisectorielle et formuler des recommandations appropriées qui devaient être soumises à une réunion des ministres.

A suivi en avril 1975 une réunion ministérielle sous-régionale qui établit le programme de travail de l'équipe en poste à Lusaka pour la seconde moitié des années 70. Les ministres confièrent à un groupe spécial d'experts (Comité consultatif de l'équipe multinationale interdisciplinaire de Lusaka) qui se réunit en juillet 1976 le soin d'établir les projets prioritaires de la période biennale.

L'effondrement en juillet 1977 de la Communauté de l'Afrique de l'Est et l'absence d'une organisation intergouvernementale chargée de stimuler la coopération multinationale dans la sous-région qui en résulta, firent prendre conscience de la nécessité urgente de former un mécanisme sous-régional de coopération économique. A sa réunion inaugurale tenue en novembre 1977, après l'adoption du programme de travail et des priorités arrêtés par l'équipe multinationale interdisciplinaire de conseillers des Nations Unies pour le développement et l'examen de l'étude multisectorielle, le Conseil des ministres du MULPOC recommanda la création d'une communauté économique sous-régionale et la convocation d'une réunion extraordinaire des ministres du commerce, des finances et de la planification chargée de formuler des orientations pour la création d'une communauté et de mécanismes économiques sous-régionaux ainsi que d'élaborer le calendrier de négociation d'un traité.

En mars 1978 s'est tenue à Lusaka (Zambie) la première réunion extraordinaire

des ministres du commerce, des finances et de la planification qui a recommandé la création pour une période de dix ans d'une communauté économique sous-régionale, en commençant par une zone sous-régionale d'échanges préférentiels et un système de compensation et de paiements. A cette fin, elle a adopté la «Déclaration d'intention et d'engagement de Lusaka sur l'établissement d'une zone d'échanges préférentiels pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, formé une équipe intergouvernementale dont la mission était de négocier un traité portant création de cette zone, et établi un calendrier indicatif de travail de cette équipe. Les négociations ont commencé en juin 1978 et le traité a été signé à la Conférence au sommet des chefs d'Etat et de gouvernement tenue le 21 décembre 1981 à Lusaka (Zambie).

Bien que le traité soit appelé «Traité portant création d'une zone d'échanges préférentiels», ses objectifs et ses dispositions dépassent le cadre de la promotion du commerce intra-sous-régional. Il prévoit non seulement la libération du commerce mais aussi la coopération et la spécialisation multinationale dans le domaine du développement des industries de base et des industries stratégiques, des cultures vivrières et de bétail, du développement de la science et de la technique, de l'exploitation et de l'utilisation des ressources naturelles, de la mise en valeur des ressources humaines, et de la création de réseaux de transport et de télécommunications. Il prévoit par ailleurs

la formation dans tous les secteurs clés de comités techniques qui identifieront les projets à exécuter et recommanderont les mesures à prendre pour ce faire. Ces comités se sont réunis pour la première fois en 1982. L'Article 30 du traité prévoit la transformation de la ZEP en un marché commun sous-régional et, plus tard, en une communauté économique sous-régionale après une période de dix ans à compter de la date d'entrée en vigueur dudit traité. C'est pourquoi, ces dix prochaines années, le MULPOC cherchera essentiellement à faciliter la réalisation des études techniques et l'adoption des mesures opérationnelles requises pour rendre la ZEP pleinement opérationnelle et en faire d'ici au mois de décembre 1991 une véritable communauté économique sous-régionale.

Comme on l'a mentionné plus haut, l'Afrique de l'Ouest est la seule région qui possède en matière de coopération économique multinationale une longue expérience. La CEDEAO est née en 1975. A ses côtés on trouve plusieurs autres organisations intergouvernementales de nature géographique plus limitée. Il y a en effet de nos jours dans la sous-région plus de 30 organisations intergouvernementales.

A en juger par le grand nombre d'organisations intergouvernementales, on pourrait penser que la sous-région de l'Afrique de l'Ouest se dirige irrésistiblement vers l'intégration économique et l'autonomie collective. Néanmoins, s'il est vrai que ces organi-

sations peuvent représenter un pas concret en avant vers la mise en oeuvre des principes de l'intégration économique régionale, il n'en reste pas moins qu'il faut tenir compte des lacunes inhérentes à la multiplicité des organisations intergouvernementales dans une sous-région comme la fragmentation de marchés déjà limités, la concurrence, le chevauchement des efforts, les incohérences et le fardeau financier d'Etats membres qui doivent verser à plus d'une organisation intergouvernementale leur contribution financière. C'est la raison pour laquelle dans une des dispositions de la résolution 296 (XIII), la Conférence des ministres invitait notamment les Etats membres à faire tout leur possible en vue de restructurer les organisations économiques intergouvernementales existantes et à en rationaliser les opérations en créant des mécanismes appropriés pour coordonner leurs programmes et renforcer les organisations multisectorielles d'étendue limitée, et les encourager à coopérer dans l'élaboration et l'exécution de leurs programmes, en vue d'assurer ainsi une collaboration plus intime et plus complète entre groupements ou Etats voisins, en procédant à une intégration progressive des petits groupements multisectoriels d'étendue limitée dans chaque sous-région, dans le cadre d'arrangements de coopération polyvalents et, si possible, plus larges, tendant vers un degré beaucoup plus poussé d'intégration économique formelle.

En application de la résolution 296 (XIII) et compte tenu des caractéristiques

particulières de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, le Conseil des ministres du MULPOC a, lors de sa réunion inaugurale, invité le MULPOC à donner la priorité aux mesures visant à permettre la création de mécanismes et l'exécution de programmes sectoriels qui faciliteraient une action concertée entre les organisations intergouvernementales de l'Afrique de l'Ouest.

Le MULPOC se dirige lentement mais sûrement vers son objectif. Il a préparé un répertoire d'organisations intergouvernementales et identifié des projets communs à plusieurs organisations dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie, des transports et communications, de l'énergie, de la mise en valeur des ressources minérales et des ressources humaines. Il a également publié le premier numéro d'un bulletin d'information et contribué à l'organisation de réunions périodiques d'organisations intergouvernementales où des informations sont échangées et des mesures envisagées afin d'harmoniser les activités dans des secteurs clés. En particulier, le MULPOC a fourni une assistance aux trois principales organisations polyvalentes de l'Afrique de l'Ouest, à la CEDEAO et à l'Union du fleuve Mano en vue de l'harmonisation de leurs mécanismes de libération du commerce. La réussite de cette entreprise aboutira à l'établissement de relations commerciales harmonieuses entre les trois organisations de l'Afrique de l'Ouest. En ce qui concerne l'agriculture, l'industrie et les transports, le MULPOC a pris des mesures pour encourager la spécialisation

multinationale dans la production de cultures vivrières, la transformation de quelques usines nationales en usines multinationales ou sous-régionales, et la création d'un réseau sous-régional de transport intermodal.

Pour renforcer les progrès accomplis jusque-là en fournissant une stratégie de développement bien articulée pour la sous-région et un cadre accepté de coordination des activités de toutes les organisations intergouvernementales et du rôle qu'elles doivent jouer dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, la cinquième réunion du Conseil des ministres du MULPOC tenue en février 1982 en Gambie a invité le MULPOC à faire une analyse et une évaluation détaillées des mécanismes multinationaux de coopération économique en Afrique de l'Ouest. Cette analyse et cette évaluation ont pour principaux objectifs de tirer parti de l'expérience, d'identifier les obstacles se dressant devant le processus d'intégration sous-régional et de formuler des recommandations sur les mesures à prendre pour accélérer le processus d'intégration économique, y compris l'adoption par les organisations intergouvernementales de mesures d'action concertées pour la programmation et l'exécution de projets horizontaux et verticaux dans des secteurs d'intérêt commun de telle sorte que ces organisations, oeuvrant ensemble, puissent devenir des agents dynamiques capables de coordonner et d'harmoniser un développement et une croissance économiques autonomes en Afrique de l'Ouest. Il

est prévu que l'étude sera terminée à la fin de 1982 et qu'il sera alors possible d'exécuter des programmes tendant à la transformation d'ici à la fin de la décennie, de la CEDEAO en un marché commun sous-régional.

C'est en septembre 1976 qu'a été créée la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL) dont font partie le Burundi, le Rwanda et le Zaïre. Le MULPOC de Gisenyi qui dessert les mêmes pays, a lui été créé en octobre 1977, une année après la signature de l'accord portant création de la communauté. Comme les organes techniques et ministériels de la CEPGL avaient été établis avant la création des organes de décision du MULPOC, il fut décidé pendant les consultations tenues avec les représentants des trois pays lors des quatrième et cinquième réunions de la Conférence des ministres de la CEA en 1977 et 1979 respectivement que la CEPGL et le MULPOC pouvaient coopérer très étroitement en vue de réaliser une coopération et une intégration économiques entre les trois pays. Conformément à cet accord, le Conseil des ministres du MULPOC, à sa réunion inaugurale, a invité le MULPOC à fournir un appui logistique à la CEPGL et à arrêter, en consultation avec le secrétariat de la CEPGL et, par son truchement, avec les organes techniques et ministériels de la communauté, le programme de travail et l'ordre des priorités. Ces directives ont été entérinées à la première réunion extraordinaire du Conseil des ministres du MULPOC tenue en août 1980 et à la Conférence des

chefs d'Etat et de gouvernement des pays de la CEPGL tenue en décembre de la même année.

Dans le cadre de ces directives, le MULPOC s'attache à mener à bien des activités qui visent la mise en place d'ici à la fin des années 80 d'une union douanière opérationnelle. Ces activités sont : la promotion du commerce intra-communautaire et la coopération dans le domaine des réglementations douanières; le commerce de transit; les questions monétaires; le développement industriel et, en particulier, les agro-industries; les liaisons routières; les transports aériens et fluviaux de marchandises; l'agriculture, en particulier les cultures vivrières et l'élevage ainsi que la pêche; la mise en valeur des ressources humaines et l'énergie. Comme on le verra plus loin, les pays membres de la CEPGL font aujourd'hui partie intégrante d'un processus de création d'une communauté économique de l'Afrique centrale. Il est donc prévu d'harmoniser les projets du MULPOC de Gisenyi avec ceux du MULPOC de Yaoundé de telle sorte que ces deux MULPOC puissent, ensemble, contribuer à la formation de la Communauté économique de l'Afrique centrale.

Créé en février 1978, le MULPOC de l'Afrique centrale (Yaoundé) dessert sept pays dont quatre sont membres de l'UDEAC. Les Etats membres de l'UDEAC et le Tchad sont également membres de la Banque des Etats de l'Afrique centrale. A sa réunion

inaugurale tenue à Yaoundé, le Conseil des ministres du MULPOC a décidé que le principal objectif du MULPOC était d'aider les Etats membres à identifier et à exécuter des projets et programmes qui établiraient les bases de la création d'un marché commun sous-régional tout en mettant l'accent sur la coopération dans les domaines des questions commerciales et monétaires, de l'agriculture, et surtout de la recherche agronomique et des cultures vivrières de base, des transports et communications, des ressources minérales et des ressources humaines. Comme c'est le cas pour le MULPOC de l'Afrique de l'Ouest, le Conseil des ministres a également invité le MULPOC à coordonner ses activités avec les organisations intergouvernementales de l'Afrique centrale, en particulier l'UDEAC et la Banque des Etats de l'Afrique centrale.

A sa quatrième réunion tenue en janvier 1981, le Conseil des ministres a créé des comités de négociation intergouvernementaux dans les secteurs des questions commerciales et monétaires, de l'agriculture, de l'industrie et des transports, pour sélectionner dans chaque secteur des projets qui faciliteraient le processus d'intégration et négocier leur exécution. La création de ces comités avait pour objet de créer des conditions propices à un renforcement de la coopération avec le secrétariat de l'UDEAC ainsi qu'à la formulation de mécanismes permettant de restructurer l'Union et d'accroître le nombre de ses membres pour y inclure la Guinée équatoriale, Sao Tomé-et-Principe et le

Tchad, conformément à une décision prise l'année précédente par les pays de l'UDEAC.

A leur réunion ordinaire tenue en décembre 1980 à Brazzaville (Congo), les chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres de l'UDEAC ont décidé d'inviter le MULPOC à faire une évaluation de l'UDEAC et à recommander les mesures susceptibles d'améliorer sa performance dans la promotion de la coopération économique en Afrique centrale. A leur réunion tenue en janvier 1981, les organes de décision du MULPOC se sont félicités de la décision prise par le sommet de l'UDEAC et ils ont demandé au Secrétaire exécutif de la CEA d'organiser une mission interdisciplinaire qui, outre l'évaluation de l'UDEAC, devait envisager la possibilité de créer un mécanisme sous-régional de coopération économique englobant tous les pays d'Afrique centrale. Le mandat de cette mission a été établi par les secrétariats du MULPOC et de l'UDEAC ensemble. La mission a eu lieu entre juillet et octobre 1981. Elle a recommandé que, parallèlement à la restructuration de l'UDEAC, des négociations soient entreprises sur l'expansion de la coopération en Afrique centrale et qu'une Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de la région soit convoquée pour arrêter les principes et grandes lignes de ces négociations.

Le rapport de la mission a été présenté à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'UDEAC à sa réunion annuelle ordinaire tenue en décembre 1981 à Libreville

(Gabon). Les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Angola, du Burundi, de la Guinée équatoriale, du Rwanda, de Sao Tomé-et-Principe, du Tchad et du Zaïre avaient été invités à y participer. La Conférence a adopté la Déclaration de Libreville en vertu de laquelle onze chefs d'Etat et de gouvernement d'Afrique centrale se sont engagés au nom de leurs pays à créer une communauté économique d'Afrique centrale. Pour veiller à la mise en oeuvre de cet engagement, un groupe de travail du Comité consultatif sur la Déclaration de Libreville a été créé.

Le groupe de travail qui s'est réuni en janvier 1982 à Libreville, a fixé comme suit les domaines de coopération prioritaires : agriculture, industrie, transports et communications, questions commerciales et financières, science et technique, ressources naturelles, y compris l'énergie, et ressources humaines. Il a par ailleurs recommandé un projet de calendrier des négociations. Les secrétariats de la CEA et de l'OUA ont été invités à élaborer le projet de traité et de ses protocoles ainsi que les études techniques y afférentes, compte tenu bien entendu de ces domaines prioritaires. Il était entendu que le secrétariat de l'UDEAC et les MULPOC de Gisenyi et de Yaoundé participeraient aux travaux confiés à la CEA et à l'OUA. Une réunion inaugurale des ministres a été convoquée en mars 1982 pour examiner le *modus operandi* de la coopération dans les secteurs prioritaires recommandés par le groupe de travail, les modalités de négociation d'un traité et le calendrier y relatif. Les participants à cette

réunion avaient également été saisis d'un projet de traité établi par les secrétariats de la CEA et de l'OUA qui leur avait été soumis pour une première lecture. Ils ont chargé le groupe de travail de mener à bien les négociations entre mars et novembre 1982, date à laquelle, en fonction des progrès accomplis, une deuxième réunion ministérielle devait être convoquée pour examiner le projet de traité et recommander la date de convocation de la deuxième Conférence des chefs d'État et de gouvernement en vue de signer le traité. Si le calendrier recommandé par le groupe de travail est respecté, le traité devrait être signé pendant le premier trimestre de 1983.

En Afrique du Nord, les progrès ont été plutôt lents. A sa quatrième réunion, la Conférence des ministres de la CEA a décidé que, avant de lancer officiellement le MULPOC de l'Afrique du Nord, il fallait convoquer une réunion de hauts fonctionnaires chargés en premier ressort « . . . d'examiner, outre le projet de programme de travail . . . la possibilité de créer des organes de décision appelés à superviser le Centre pour l'Afrique du Nord ». Une réunion inaugurale de hauts fonctionnaires avait été convoquée à cette fin en mars 1978. A la réunion, il a été recommandé que l'organe de décision suprême du MULPOC de l'Afrique du Nord soit une réunion de plénipotentiaires et le secrétariat de la CEA a été invité « à convoquer, aussitôt que possible, des réunions d'experts techniques chargés de formuler des propositions d'action dans quatre secteurs, à savoir l'agri-

culture, l'industrie, le commerce et les transports » pour présentation à la première réunion des plénipotentiaires. En novembre 1978, le secrétariat du MULPOC a convoqué les comités techniques qui se sont mis d'accord sur les recommandations à présenter à la réunion des plénipotentiaires. En fait, très limités ont été à ce jour les progrès accomplis et ce, bien qu'une réunion des plénipotentiaires ait eu lieu en mars 1982.

Il ne serait pas utile à ce stade d'expliquer la nature des problèmes rencontrés. Il suffira de dire que plusieurs obstacles ont entravé la convocation de réunions des organes de décision du MULPOC représentatifs de tous les pays d'Afrique du Nord auxquels un programme d'action pourrait être soumis pour faire l'objet d'une décision ferme et collective.

En tant qu'instruments de la promotion aux niveaux des sous-régions, les MULPOC sont *ipso facto* des agents multinationaux compétents de promotion des activités de CTPD et de CEPD en Afrique et ils pourraient être des centres de liaison de CTPD et CEPD entre l'Afrique et les autres pays du globe. Au fur et à mesure que les MULPOC voient leurs efforts couronnés de succès, il se produira une expansion des programmes inter-MULPOC et des programmes sectoriels régionaux qui renforceront l'efficacité opérationnelle des programmes en cours entre la CEA et d'autres commissions régionales.

5. LECON, PROBLEMES, ET PERSPECTIVES POUR LES ANNEES 80

Les arguments avancés en faveur de la création de mécanismes sous-régionaux et régionaux de coopération reposent sur l'hypothèse que la coopération économique en Afrique déclencherà un processus de développement interne et autonome. Aucun pays africain à lui seul ne peut atteindre cet objectif. Les économies nationales qui ont émergé à l'indépendance sont trop petites, trop pauvres et trop dépendantes de l'étranger et elles ne peuvent pas espérer devenir économiquement autonomes ou engendrer un processus de transformation structurelle intravertie si ce n'est en prenant des mesures concertées.

A la fin des années 50 et au début des années 60, on préconisait l'établissement de cadres régionaux de coopération. De nos jours, on estime que la coopération régionale doit être abordée dans une optique graduelle. Les résultats obtenus ces vingt dernières années montrent que les perspectives de coopération et d'intégration fondées sur des institutions régionales de caractère global ne sont pas, à l'heure actuelle, très prometteuses. On s'est finalement rendu compte que la coopération est un processus graduel qui doit avoir pour origine des groupements géographiques limités de pays ou un secteur particulier, et qui doit s'appuyer sur des groupements ou des programmes sectoriels restreints. Toutefois, ces groupements doivent

être suffisamment grands pour permettre aux pays participants de tirer parti des économies d'échelle et des complémentarités de ressources. Leurs marchés et leurs ressources doivent être suffisamment larges pour permettre l'établissement d'unités de production viables dans les secteurs primaire et secondaire, l'accroissement de la capacité de développement de techniques autochtones, l'absorption et l'adaptation de techniques apportées, la promotion d'une exploitation rationnelle des complémentarités, la création d'infrastructures viables dans les domaines des transports et de la mise en valeur des ressources humaines, et l'adoption de mesures collectives dans le cadre des négociations avec les pays développés sur l'offre et le prix des matières premières locales destinées à l'exportation. Sous cet angle, les groupements sous régionaux paraissent plus avantageux que les mécanismes multinationaux intra-sous-régionaux.

Toutefois, même au niveau sous-régional, la méthode d'intégration doit être pragmatique et fondée sur le fait qu'il faudra dix années ou plus pour obtenir une intégration économique sous-régionale et réaliser la transformation des politiques économiques nationales en programmes sous-régionaux. Compte tenu des problèmes particuliers qui affaiblissent le processus d'intégration sous-régionale, on aurait tort de forcer la cadence. Comme on l'a mentionné plus haut, il ne peut y avoir une coopération et une intégration régionales ou sous-régionales réelles aussi longtemps que l'Afrique ne surmonte pas

certaines des obstacles s'opposant à ce processus, et notamment des obstacles économiques, politiques et administratifs.

Si l'on veut que les mécanismes de coopération économique en Afrique progressent dans les années 80, il faudra les structurer de manière telle qu'ils fournissent un cadre de développement économique endogène conforme aux besoins de la population des Etats membres. Bien que la plupart des pays africains soient aujourd'hui politiquement indépendants, leurs économies continuent d'être intégrées à celles des anciennes métropoles. Le maintien des liens traditionnels avec les pays développés et un état de dépendance à leur égard sont l'antithèse d'une véritable coopération. Tant que ces liens et cette dépendance existent, il n'y aura jamais d'interdépendance entre les Etats membres d'une même sous-région; les structures de production et de consommation continueront de causer une disparité entre les besoins et la production des pays; l'autonomie de ces pays diminuera et les forces qui obligent les pays africains à produire ce que le système économique international veut qu'ils produisent et non pas ce qu'il faut pour assurer le bien-être de leurs peuples, s'affermiront. Il sera donc nécessaire avant de pouvoir programmer et exécuter des processus mutuellement bénéfiques de coopération économique, de couper progressivement les liens traditionnels de dépendance vis-à-vis de l'extérieur et de regrouper tous les pays africains à l'échelle sous-régionale et régionale.

Un autre problème apparenté au précédent est que les filiales extrarégionales d'entreprises transnationales risquent de s'emparer facilement des mécanismes sous-régionaux de coopération à leurs débuts, c'est-à-dire lorsque l'accent est encore mis sur la promotion commerciale, pour faire de ces entreprises les principaux bénéficiaires du marché élargi au détriment des agents autochtones de la production et du commerce. La domination des entreprises manufacturières et commerciales étrangères réduira l'ampleur des gains éventuels et entravera les efforts faits pour aboutir à une répartition équitable des coûts et bénéfices entre les Etats qui sont devenus parties à un accord de coopération.

De surcroît, la tendance qu'ont les forces du marché à opérer d'une manière déséquilibrée, et partant, à engendrer une polarisation du développement dans certains Etats du système de coopération au détriment des Etats relativement plus pauvres provoque des tensions qui ont abouti à la désintégration des mécanismes de coopération. Le problème à résoudre est donc celui d'une distribution équitable des nouvelles activités de production, en particulier dans le domaine industriel.

Aussi, est-il indispensable que les Etats participants établissent ensemble des plans pendant les premières phases d'un système de coopération dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie, de la science et de

la technique, de la mise en valeur des ressources matérielles et humaines, et des transports et communications en vue d'arrêter des plans multinationaux cohérents et équilibrés, de créer des services de coopération, de conclure des accords de sous-traitance entre les unités de production en activité dans différents Etats membres, et d'adopter des règles harmonieuses qui régiront les entrées et sorties de capitaux ainsi que les importations de techniques étrangères. Une planification coordonnée des activités de production et des besoins essentiels d'infrastructure comme les transports et la main-d'oeuvre qualifiée est une condition nécessaire à la mise en oeuvre de programmes de coopération économique et d'incorporation du processus de coopération dans les politiques nationales de planification.

Enfin, il y a les contraintes institutionnelles et politiques qui ont causé l'effondrement de nombreux programmes d'intégration avant même que ceux-ci ne deviennent pleinement opérationnels. Dans la plupart des pays africains, il n'y a pas encore de mécanisme

institutionnel et administratif réellement capable de transformer des résolutions et des déclarations collectives en programmes de développement opérationnels de telle sorte qu'à l'échelon national, le programme de développement n'aille pas à l'encontre des décisions prises à l'échelon sous-régional. Aux difficultés découlant d'un manque de mécanismes administratifs et institutionnels réels viennent s'ajouter des divergences d'idéologie et d'orientation politiques et économiques. Du fait de ce problème, quelques pays, amenés à tenir compte uniquement de leurs intérêts, décident de choisir la solution la plus facile en se retirant du programme de coopération ou en refusant d'adhérer à un traité qui en porte création dès qu'il semble y avoir des divergences d'intérêts entre les pays concernés et leurs voisins dans la même sous-région.

Pour mettre en oeuvre avec succès le Plan d'action et l'Acte final de Lagos, les gouvernements africains devront identifier les problèmes mentionnés dans les paragra-

phes ci-dessus et prendre les mesures propres à les résoudre. Ils devront eux-mêmes arrêter les solutions qui leur paraissent les plus appropriées. Les perspectives d'une coopération en Afrique dans les années 80 ne seront prometteuses et pas davantage, que si les Etats membres sont prêts et disposés à réduire leur dépendance extérieure et à adopter des stratégies de développement intraverties. Cela signifie l'institutionnalisation d'un nouvel ordre économique aux échelons national et sous-régional. Les MULPOC ont été créés pour aider les gouvernements dans ce sens. Ils traduisent le rôle concret et opérationnel que la CEA joue de nos jours dans ce domaine. Les objectifs et les activités opérationnelles des MULPOC sont, comme on l'a déjà mentionné, conformes au Plan d'action et à l'Acte final de Lagos. Toutefois, l'efficacité opérationnelle des MULPOC sera tributaire des apports financiers et de compétences professionnelles additionnels que, on l'espère, la Communauté internationale et les gouvernements africains mettront pendant les années 80 à la disposition de la CEA.

IV. TEMOIGAGES

M. GEORGE DAVIDSON

Ancien Président du Conseil économique
et social et ancien Secrétaire général
adjoint à l'administration, aux
finances et à la gestion



En avril 1958, date à laquelle a été créée la Commission économique pour l'Afrique, le monde des organisations internationales et intergouvernementales était très différent de celui que nous considérons aujourd'hui comme le nôtre. A l'époque, il n'existait sur le continent aucune institution intergouvernementale s'intéressant aux problèmes, aux espoirs et aux aspirations de l'ensemble des peuples africains. La CEA n'était ni plus ni moins la première en son genre à voir le jour en Afrique.

En 1958, la vaste majorité des peuples africains vivaient encore sous régime colonial. Neuf des 50 Etats dont se compose actuellement notre continent avaient accédé à l'indépendance politique et adhéré à l'Organisation des Nations Unies. Ces pionniers de la participation africaine aux affaires internationales comprenaient quatre Etats méditerranéens, à savoir le Maroc, la Tunisie, la Libye et l'Egypte (République arabe unie). Quatre autres Etats véritablement africains, pas davantage, au Sud du Sahara (Ethiopie, Ghana, Libéria et Soudan) remplissaient les conditions nécessaires pour devenir membres de plein droit de la Commission. Ces huit pays, sous l'oeil vigilant de l'Afrique du Sud et de six puissances coloniales (Belgique, Espagne, France, Italie, Portugal et Royaume-Uni), étaient les premiers membres de la Commission.

Il est manifeste que l'une des premières tâches de la Commission, compte non tenu de sa tâche principale qui est de faire accéder à

l'indépendance tous les peuples et territoires africains, était de «décoloniser» ses propres membres et de se défaire aussi rapidement que possible de l'influence marquée des «puissances coloniales» sur ses propres délibérations et activités. En effet, près de la moitié des premiers membres de la Commission se composait d'Etats européens qui, dans l'optique de l'Afrique, paraissaient s'intéresser moins à la libération et à l'autodétermination rapides des peuples de «leurs territoires» qu'au maintien de leur exploitation des richesses du continent sur lesquelles ils perdaient progressivement la mainmise.

La création de la Commission économique pour l'Afrique ne s'est pas faite sans difficultés, la lutte durant plus de dix ans. Plusieurs tentatives eurent lieu à cette fin, la première en 1947 après la création des deux premières commissions économiques régionales (CEE et la CEAE0) pour se poursuivre en 1950, 1951 et 1956. Elles s'achevèrent toutes par un échec et une profonde irritation. Entre-temps, la CEPAL (Commission économique pour l'Amérique latine) allait naître, renforçant davantage encore la notion d'organisations régionales qui émergeait lentement. Là où les neuf modestes voix de l'Afrique avaient échoué, les 20 de l'Amérique latine remportaient un succès éclatant. Finalement, après un nouvel intervalle de dix ans, le Conseil économique et social, à la demande expresse de l'Assemblée générale qui lui avait déjà lancé un appel à sa session précédente, approuvait le 29 avril 1958 la résolution historique 671 (XXV) par laquelle la Commission économique pour

l'Afrique dont nous célébrons cette année le vingt-cinquième anniversaire, était créée.

En ma qualité de Président du Conseil économique et social en 1958, j'ai eu le privilège de présider la réunion à laquelle cette résolution, tellement importante pour le futur développement économique et social de notre vaste continent, a finalement été approuvée. Ultérieurement, durant la même année, le Conseil devait choisir Addis-Abeba comme siège de notre Commission.

La création de la Commission économique pour l'Afrique, la dernière des quatre organisations régionales, montre une fois encore le bien-fondé du vieil adage selon lequel on n'a rien sans rien, en particulier lorsqu'il s'agit des espoirs et des aspirations de l'Afrique.

Les ressources initialement disponibles pour faciliter les travaux de la nouvelle Commission étaient d'une extrême modestie. Non seulement le budget initial était inférieur à un million de dollars, mais encore la Commission ne possédait aucune infrastructure internationale concrète pour soutenir et étayer ses efforts. Comparant la situation qui existait en 1958 à celle qui existe de nos jours en Afrique et aux quatre coins du monde, à savoir une assise très vaste où l'aide internationale joue un grand rôle, grâce surtout à l'Organisation des Nations Unies. En 1958, année où fut formée la Commission, l'Organisation de l'unité africaine n'existait pas encore. Elle vit le jour cinq ans plus tard seulement et sans faire de par trop les louanges de la CEA, on peut affir-

mer sans se tromper que la Commission a été un catalyseur important sinon même indispensable de la création de cette Organisation dont elle a joué le rôle de sage-femme et même de parent plein d'espoirs.

Il ne faut pas non plus oublier qu'en 1958 ni le PNUD, ni l'ONUDI, ni le PNUE, ni le FIDA, ni le FNUAP, ni le Programme alimentaire mondial, ni le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe n'existaient encore et qu'il fallait donc se contenter de l'appui moral et des encouragements des autres commissions régionales (dont l'une, la CEAO n'était pas encore née), de la bénédiction de la Communauté mondiale avec le modeste budget accordé par l'Assemblée générale des Nations Unies et, surtout, de l'initiative, de la détermination et du dévouement des huit premiers Etats africains qui s'étaient chargés de mener la campagne pour la création de la Commission.

Quel n'était donc pas le contraste avec la multitude d'organisations et d'institutions oeuvrant de nos jours en Afrique et renforçant les efforts faits par la Commission pour aider les Etats membres de la communauté africaine à obtenir un modeste degré de développement économique autosuffisant et auto-entretenu ainsi que de meilleures conditions de vie économiques et sociales pour leurs peuples !

Pendant ses premières années d'existence, la Commission a été le témoin d'une augmentation marquée du nombre de ses membres,

accompagnée de deux développements importants. Le premier a été l'accroissement rapide du nombre des Etats nouvellement indépendants qui, de membres associés, statut dont ils «bénéficiaient» en tant que colonies, sont devenus membres de plein droit de la Commission. Le second a été la disparition progressive des puissances jusque-là coloniales de la liste des membres de plein droit, le colonialisme cédant la place à l'indépendance. L'Italie a perdu sa qualité de membre en 1960, la Belgique en 1962 tandis que la France, le Royaume-Uni et l'Espagne devenaient en 1963 membres associés de la CEA. En 1963 aussi, le Portugal était expulsé de la Commission cependant que la participation de l'Afrique du Sud aux travaux de la Commission était suspendue par une décision du Conseil économique et social «jusqu'à ce que les conditions nécessaires à une coopération constructive soient rétablies par une modification de la politique raciale de ce pays». Ce jour-là n'est pas encore arrivé. En 1965, avec la cessation de la qualité de membre associé de la Rhodésie du Sud, l'éponge avait été une fois pour toutes passée sur le passé. Tandis que la Commission était «purgée» des éléments extérieurs à l'Afrique autochtone, les territoires coloniaux devenaient au fur et à mesure qu'ils accédaient à l'indépendance politique, membres de plein droit de la CEA de telle sorte qu'au milieu des années 60 ceux-ci étaient devenus totalement et réellement africains, se composant exactement des mêmes membres que l'Organisation de l'unité africaine à sa création en 1963.

S'il est vrai que l'évolution politique de la Commission qui est allée de pair avec l'émergence des peuples africains dans le cadre de l'autodétermination, de la liberté, du statut d'Etat et de l'indépendance, constitue une partie fascinante et importante de l'histoire de la CEA, il n'en est pas moins que les travaux de la Commission ont revêtu une importance comparable sinon même égale. Que pouvait faire la Commission aux prises avec de nombreuses difficultés pour satisfaire les espoirs et les aspirations de ceux qui avec tant de ténacité avaient lutté pour la créer ?

Faute de pouvoir initialement disposer des éléments les plus rudimentaires d'une infrastructure personnelle, la Commission ne pouvait guère compter sur l'aide des nouveaux Etats indépendants qui, eux-mêmes, se devaient de résoudre des problèmes insurmontables d'infrastructure nationale et des difficultés d'ordre intérieur. Dotée de ressources financières ou humaines qualifiées très limitées, la Commission a, au début, axé ses efforts sur la recherche, la prestation de services consultatifs d'assistance technique et la formation de cadres afin de répondre à ses besoins et à ceux aussi de ses Etats membres. Plus que toute autre peut-être des commissions, elle les a axés sur les questions de développement social et communautaire, partie intégrante du développement en général, compte tenu des problèmes économiques à résoudre. Il se peut que ce soit là le reflet de la lutte menée pour éliminer les derniers vestiges du colonialisme et éradiquer la politique d'*apartheid*. Quelle qu'en soit la raison, la

CEA s'est intéressée sur un même pied aux problèmes du développement économique et de la réforme sociale et elle a réussi à maintenir un équilibre entre les deux, avec plus de succès que certaines des autres commissions régionales.

L'intérêt porté aux questions sociales et autres questions non économiques s'est manifesté dès le début dans la structure initiale très simple du secrétariat de la Commission qui se composait de trois services, à savoir le service de la recherche (recherche économique; sociale et statistique), le service de l'agriculture (Division mixte CEA/FAO) et le service du développement communautaire qui mettait l'accent sur la protection sociale. Progressivement néanmoins, à mesure que la Commission acquérait de l'expérience et recevait de l'Assemblée générale une aide financière accrue, le secrétariat s'est élargi, traduisant ainsi l'importance de plus en plus grande accordée par un nombre de plus en plus élevé d'Etats membres aux problèmes cruciaux du développement économique. En 1960 est venue s'ajouter une Division de l'industrie, des transports et des ressources naturelles. En 1963, deux nouvelles divisions - celle du commerce et celle des études et de la recherche - étaient créées parallèlement à des groupes chargés de la formation, de la coordination de l'assistance technique et de l'information. A la fin des années 70, le secrétariat s'est encore élargi pour couvrir des domaines d'intérêt qu'aucun des délégués ayant mené avec vigueur la campagne en faveur de la création d'une Commission économique pour l'Afrique n'aurait rêvé

voir couvert en l'espace de deux décennies. Il est utile ici de donner la liste des divisions organiques par le truchement desquelles la CEA, après plus de vingt-cinq années d'efforts, cherche à atteindre ses objectifs. Cette liste a pour principal objet d'illustrer l'éventail très vaste des intérêts de la CEA et de la multitude des domaines dans lesquels celle-ci s'efforce d'aider ses Etats membres. Les dix divisions dont se compose le secrétariat de la CEA sont les suivantes : Division de la recherche et de la planification socio-économiques; Division mixte CEA/ONUDI de l'industrie; Division mixte CEA/FAO de l'agriculture; Division de développement social; Division des ressources naturelles; Division des transports, des communications et du tourisme; Division de l'administration publique, de la gestion et de la main-d'oeuvre; Division de la statistique; Division de la population; et Division des questions commerciales et financières internationales. D'autres groupes chargés de la coordination des politiques et des programmes, de la coopération économique, de la coordination et des opérations d'assistance technique, de la coordination des questions de l'environnement ainsi que de l'administration du service des conférences complètent et étayent dans leurs domaines de compétences respectifs le travail des principales divisions organiques. Le fait que les trois premières divisions (recherche, agriculture et développement communautaire) demeurent en place, avec certaines modifications, dans la structure administrative de la Commission est en soi un hommage à la sagesse et à la clairvoyance des premiers dirigeants de la Commission.

Aujourd'hui, dans sa structure et dans les programmes qu'elle exécute, la Commission couvre la quasi-totalité des secteurs d'activité économique et sociale du continent africain et reflète à très vaste majorité des intérêts économiques et sociaux les plus importants de ses Etats membres et de leurs peuples. D'un montant initial de moins de 1 million de dollars, le budget de la CEA est passé à un niveau substantiel de 36 millions pour la période biennale 1982-1983, soit une augmentation de près de 20 fois en 25 ans grâce à la capacité de plus en plus grande qu'elle a d'entreprendre des missions importantes. Compte tenu de son emplacement géographique stratégique au coeur même de la «roue» africaine du développement économique et social, la CEA est aujourd'hui le principal catalyseur des changements économiques et sociaux d'un vaste continent dont elle est devenue une partie indispensable. Les organismes du système des Nations Unies en font de plus en plus un agent d'exécution ou un collaborateur pour la réalisation des tâches relevant de leurs compétences. La CEA est enfin de plus en plus le centre de liaison du système des Nations Unies sur le continent africain.

M. R.K.A. GARDINER

Ancien Secrétaire exécutif de
la Commission économique
pour l'Afrique



C'est en 1950 que fut présentée pour la première fois aux Nations Unies une demande visant la création d'une Commission économique pour l'Afrique. A cette demande avaient été opposés des arguments selon lesquels la Commission pour la coopération technique en Afrique et d'autres institutions de recherche de l'administration coloniale répondaient bien aux besoins de l'Afrique. En novembre 1957, après avoir examiné la résolution 1155 (XII) de l'Assemblée générale, le Conseil économique et social créait la Commission économique pour l'Afrique dont le mandat contenait entre autres dispositions les suivantes :

a) Prendre des mesures et participer à leur exécution pour faciliter une action concertée en vue du développement économique de l'Afrique, y compris ses aspects sociaux, afin de relever le niveau de l'activité économique et les niveaux de vie en Afrique et de maintenir et renforcer les relations économiques des pays et territoires d'Afrique tant entre eux qu'avec les autres pays du monde;

b) Procéder ou faire procéder à des enquêtes et études sur les problèmes et l'évolution d'ordre économique et technologique des territoires d'Afrique, dans la mesure où la Commission le jugera nécessaire, et diffuser les résultats de ces enquêtes et études; et

c) Entreprendre ou faire entreprendre le rassemblement, l'évaluation et la diffusion de renseignements d'ordre économique, technologique et statistique, dans la mesure où la Commission le jugera nécessaire.

Huit pays africains indépendants participaient à la réunion du Conseil économique et social où fut prise cette décision.

La cérémonie d'inauguration de la CEA se déroula dans une atmosphère d'optimisme et de triomphe, les représentants des Etats membres estimant que ceux-ci avaient remporté une grande victoire en obtenant de l'Assemblée générale des Nations Unies l'autorisation de créer la Commission économique pour l'Afrique. Tous les autres continents avaient déjà leur commission (l'Europe depuis 1947) alors que l'Afrique avait longtemps dû faire preuve de patience faute d'avoir pu compter au sein du parlement des nations sur un porte-parole capable de faire connaître les désirs et les aspirations de peuples encore pour la plupart soumis au régime colonial.

Dans son discours d'ouverture, S.M. Haïlé Sélassié Ier, Empereur d'Ethiopie donna le ton à la réunion lorsqu'il déclara :

«Il y a un demi-siècle à peine, seuls les esprits les plus clairvoyants auraient osé prédire qu'en l'espace de 50 ans les progrès de l'Afrique dans les domaines économique et politique auraient été tels qu'une conférence comme celle-ci eût été possible une conférence où des représentants de neuf pays africains indépendants ainsi que des représentants de plusieurs autres pays africains, se trouvent réunis en des assises solennelles pour étudier les problèmes communs de l'Afrique et des pays africains. Et

pourant, ils ont été les faits et nous voici aujourd'hui rassemblés à cette fin même. C'est avec une profonde émotion que nous vivons ces instants».

«Il y a quelques années à peine, c'est hors de l'Afrique que se tenaient les réunions où l'on étudiait les problèmes africains, et c'étaient des non-Africains qui décidaient du sort des peuples de l'Afrique. Aujourd'hui, la tradition de Berlin et d'Algésiras est abandonnée, et c'est grâce à la Conférence d'Accra, et maintenant à celle d'Addis-Abeba, que les peuples de l'Afrique peuvent enfin délibérer de leurs propres problèmes et de leur avenir».

L'Empereur devait ajouter :

«Parmi les raisons qui expliquent la pauvreté et l'existence ardue des Africains, il faut citer le fait que, jusqu'à ce jour, la plupart des Africains n'ont pas joui de la liberté qu'ils ont maintenant acquise».

«De plus, le manque de capitaux indispensables au développement de l'économie, ainsi que la pénurie de personnel technique qualifié, ont gravement limité la possibilité pour l'Afrique de se développer du point de vue économique . . . Mais, de même que la vanité ne doit pas nous empêcher de reconnaître ce qu'est aujourd'hui la situation économique de l'Afrique, de même nous ne de-

vons être ni affligés ni découragés par l'ampleur des problèmes à résoudre. Car, en puissance, l'Afrique est riche . . . Les perspectives qui s'offrent à la Commission économique pour l'Afrique, qui va s'acquitter des lourdes responsabilités que l'Assemblée générale des Nations Unies lui a confiées, sont de grande envergure. La tâche est immense et exigera beaucoup, non seulement de ceux qui constitueront l'organisme permanent de la Commission, mais aussi des gouvernements de tous les pays et territoires, qui devront tenir les engagements et s'acquitter des responsabilités qui incombent aux membres et aux membres associés de la Commission. Sur le plan économique, les Etats africains ont longtemps été séparés, isolés, refermés sur eux-mêmes. Les pays d'Afrique ont, pendant trop longtemps, été forcés de remédier par leurs propres moyens aux maux de leur économie et de résoudre par eux-mêmes les problèmes complexes devant lesquels ils se trouvaient, quand la solution de ces problèmes n'incombait pas, un peu au hasard, à d'autres pays».

Poursuivant, l'Empereur affirma qu'action concertée, coopération et coordination des politiques représentaient l'accomplissement des aspirations et des espoirs de millions d'Africains. Déclarant que l'Organisation des Nations Unies et les pays depuis longtemps constitués en Etats avaient une obligation morale impérieuse de porter remède aux difficul-

tés économiques des jeunes Etats et territoires l'Empereur devait également dire :

«L'Organisation des Nations Unies est un témoignage vivant et tangible de la valeur des efforts de coopération entre tous les hommes pour améliorer leur mode de vie et maintenir la paix».

L'Afrique n'est pas la première région géographique à relever de la compétence d'une commission économique régionale. Elle pourra tirer parti des enseignements de l'expérience acquise par les commissions qui l'ont précédée en Europe, en Amérique latine ainsi qu'en Asie et en Extrême-Orient. Mais un grand nombre des problèmes économiques et sociaux sont nouveaux et la voie n'est pas tracée.

L'Empereur donna l'assurance que le Gouvernement et le peuple éthiopiens s'employaient à faciliter et à accélérer la tâche de la CEA et il devait conclure son discours par ces mots :

«Que la paix soit avec tous les hommes et que les travaux de cette Commission se déroulent toujours dans une atmosphère d'harmonie et de coopération; telle est notre prière».

Dag Hammarskjöld, à l'époque Secrétaire général des Nations Unies, déclara que la première session de la CEA marquait une grande

date aussi bien pour les peuples de l'Afrique que pour l'Organisation des Nations Unies. Il rappela qu'entre les deux grandes guerres mondiales, l'Empereur d'Ethiopie avait été «le symbole . . . des principes sur lesquels repose le maintien de l'ordre international», et il déclara que la foi de Sa Majesté Impériale avait été récompensée par la sélection d'Addis-Abeba comme siège de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique. Et d'ajouter : «Un jour peut-être nous repenserons à la création de la Commission comme un moment où l'Afrique a commencé à assumer pleinement son rôle dans la communauté mondiale».

Le Secrétaire général rappela aux participants que deux Etats africains seulement avaient signé le Pacte de la Société des Nations et que quatre à peine avaient signé la Charte des Nations Unies et en étaient des membres originaires. Six pays africains avaient été admis à l'Organisation des Nations Unies depuis sa création et l'admission d'un nombre de plus en plus élevé de nations africaines garantissait une plus grande représentation de ce continent aux Nations Unies, nouveau pas en avant vers l'accomplissement des fins de la Charte de l'Organisation. Le régime des mandats était devenu un «instrument d'évolution pacifique» et le régime de tutelle avait été «un cadre d'une évolution ordonnée dans la voie de l'émancipation». C'était en application des dispositions de la Charte des Nations Unies que devait être maintenant créé un instrument de coopération économique pour le continent tout entier.

Le Secrétaire général informa les participants que les travaux de la Commission devaient faire intervenir une action concertée entre des pays et territoires ayant des frontières différentes, tous dotés d'une structure économique et sociale différente et possédant des liens institutionnels différents en dehors de l'Afrique. La Commission mettrait à la disposition des «pays et territoires ainsi que des groupements régionaux et sous-régionaux, un ensemble de services techniques pour l'étude et l'analyse approfondie de problèmes communs en même temps qu'il servirait de centre de consultations où les gouvernements pourraient librement définir et préciser la forme que revêtira leur coopération».

Le Secrétaire général pensait que la Commission pourrait servir de «bureau central bien agencé destiné à permettre la mise en commun des données et de l'expérience acquise si elle s'accompagne d'une analyse et d'un examen critique», qui pourrait avoir un effet pratique direct en réduisant la durée des tâtonnements et aider à grouper en un tout leurs connaissances en matière de développement et d'administration. Il mit les participants en garde contre le gaspillage de temps et de ressources pour des réunions et conférences d'une importance marginale et il proposa que la Commission s'acquitte de toutes ses responsabilités dans le cadre «d'un programme d'action judicieusement conçu et gardant toute la souplesse voulue». Il voyait dans la Commission l'enceinte où les peuples africains pourraient faire état de leurs besoins économiques et où seraient prises les mesures desti-

nées à y répondre. La Commission aurait notamment à sa disposition l'ensemble du système des Nations Unies, les programmes de recherche d'assistance technique, le Fonds spécial.

Dans un discours plein de sagesse et d'optimisme, le Secrétaire général déclara qu'il était prévu que «à mesure que l'avenir du continent se dessine de façon plus nette et, de fait, plus prometteuse, il deviendra possible d'appliquer à ses problèmes l'attitude pragmatiste et rationnelle, dépouillée d'éléments passionnels, qui est indispensable à la coopération économique».

Pour sa part, le Secrétaire exécutif appela l'attention des participants sur le fait que «pour la première fois dans l'histoire de notre vaste continent tous les gouvernements de l'Afrique se trouvent sous un unique drapeau, celui de l'Organisation des Nations Unies . . . pour se dévouer ensemble au service de la cause la plus noble de l'homme . . . c'est-à-dire le relèvement du niveau de vie des peuples des Etats membres et membres associés de la Commission». Il énuméra ensuite les magnifiques gestes à l'égard de la CEA de Sa Majesté Impériale l'Empereur Haile Selassié Ier qui avait permis à la première session de se dérouler dans la splendide salle du parlement éthiopien et qui avait proposé la construction d'un bâtiment appelé Maison de l'Afrique pour abriter en permanence le secrétariat et recevoir d'autres conférences et réunions africaines».

Le Secrétaire exécutif remercia le Secrétaire général des Nations Unies de sa présence, l'appelant «ce loyal serviteur des Nations Unies en qui tous ceux qui travaillent sous sa direction voient un homme réellement épris de paix et le défenseur des idéaux de la Charte». Il remercia également M. Philippe des Seynes, principal collaborateur du Secrétaire général pour les questions économiques et sociales, «de sa présence et de sa contribution à la création de la Commission». Au Siège des Nations Unies, le Secrétaire exécutif avait rencontré «une foi manifeste» dans la Commission et reçu «de la façon la plus émouvante» les vœux les plus sincères pour le succès de cette entreprise.

Déclarant aux représentants qu'il leur appartenait de l'orienter, lui et ses collaborateurs, dans l'emploi de leur temps et l'utilisation de leurs moyens disponibles «lorsqu'ils aborderont les problèmes de développement concrets et urgents», le Secrétaire exécutif appela leur attention sur un aide-mémoire concernant le programme de travail qui avait été préparé en collaboration avec des collègues au Siège.

Le Secrétaire exécutif termina son discours en proclamant sa foi dans les objectifs de la Commission et en déclarant qu'il se sentait très honoré par l'offre que le Secrétaire général lui avait faite de devenir le Secrétaire exécutif de la Commission et qu'il ferait de son mieux pour satisfaire les Etats membres.

* * *

Lorsque la Commission économique pour l'Afrique se réunit en décembre 1958 à Addis-Abeba, son Secrétaire exécutif qui avait été nommé en avril de cette année-là, était quasiment le seul expert technique du personnel. Il avait passé un certain temps au Siège de l'Organisation à New York pour se familiariser avec ses procédures et il s'était rendu dans plusieurs pays africains pour y étudier les possibilités de recruter des cadres avec le concours de leurs gouvernements. Au cours de ses visites à New York, le Secrétaire exécutif reçut du Secrétaire général et du Directeur du Département des affaires économiques et sociales toute l'aide nécessaire pour encourager des fonctionnaires expérimentés des Nations Unies à travailler pour la CEA et, à cet égard, il réussit à faire détacher de New York et de Santiago deux membres du personnel fondateur ainsi que des employés du secrétariat et de l'administration. Aidé par quelques fonctionnaires recrutés localement, cet effectif minimal se dévoua sans compter pour préparer la première session de la Commission. M. Bjuine (Norvège) et M. Georges Mouchabek (Liban) étaient chargés des services généraux et des finances respectivement. En dehors de leur travail de routine, ils se révélèrent d'une assistance extrêmement précieuse dans l'installation des nouveaux employés et de leur famille ainsi que dans la prise des décisions concernant le logement, les écoles, les hôpitaux, les médecins et même les domestiques. Les fonctionnaires et hommes d'affaires éthiopiens se montrèrent pour leur part très amicaux et très

coopératifs tandis que le public en général fit souvent de son mieux pour donner un coup de main malgré les problèmes d'ordre linguistique et autres problèmes à résoudre.

Les documents de conférence destinés à la première réunion furent établis par le Département des affaires économiques et sociales au Siège à New York. Mettant à profit son expérience avec les autres commissions économiques, ce département fournit une étude sur la situation économique de l'Afrique depuis 1950 ainsi qu'un programme de travail provisoire à la première session. Des employés du Siège à New York et d'autres institutions des Nations Unies furent recrutés pour traduire les documents, les dactylographier et mener à bien d'autres travaux de secrétariat.

Le règlement adopté à cette session stipulait entre autres dispositions que :

«le Secrétaire exécutif dirigera le personnel fourni par le Secrétaire général et nécessaire à la Commission ou à un de ses organes subsidiaires et sera chargé de prendre toutes les dispositions voulues pour les réunions de la Commission, de ses comités, de ses organes subsidiaires . . . Le secrétariat assurera l'interprétation des discours prononcés au cours des séances, recevra, traduira et distribuera les documents de la Commission, de ses comités et des organes subsidiaires; publiera et distribuera les comptes rendus des sessions, des résolutions de la Commission et les do-

cuments nécessaires y afférents. Il assurera la garde des documents dans les archives de la Commission et, d'une manière générale, accomplira tous les autres travaux dont la Commission peut avoir besoin».

Dans le rapport annuel 1959-1960, on peut lire sous le titre Recrutement du personnel : «Le recrutement des fonctionnaires de la catégorie des administrateurs, qui a d'abord été lent, a été un peu plus rapide pendant les derniers mois de l'année. A la fin de 1959, 17 fonctionnaires de cette catégorie étaient en fonction à Addis-Abeba; d'autre part, 35 agents dont un certain nombre ont été nommés pour une période de stage ont été recrutés localement». Le secrétariat avait provisoirement été constitué comme suit :

- a) Cabinet du Secrétaire exécutif;
- b) Division des recherches, comprenant une section de recherche économique, une section de recherche sociale et une section de statistique;
- c) Division mixte CEA/FAO de l'agriculture;
- d) Service du développement communautaire; et
- e) Division des services administratifs, des conférences et des services généraux, comprenant un service du personnel, un service financier, un service linguistique, une biblio-

thèque, une section de l'enregistrement du courrier, un central sténo-dactylographique et un groupe de reproduction et de classement des documents.

Le Secrétaire exécutif éprouva de sérieuses difficultés à recruter du personnel en général et du personnel africain en particulier. Dans le rapport annuel 1960-1961, on peut lire : «A la fin de 1960, le personnel se composait de 105 fonctionnaires dont 42 administrateurs». Pour minimiser les difficultés de recrutement d'effectifs qualifiés et, partant, exécuter le programme de travail, le Secrétaire exécutif, avec le concours d'autres bureaux des Nations Unies, eut recours à différents artifices :

- a) Sept conseillers régionaux furent fournis par la Direction des opérations d'assistance technique en matière de statistique et de matière sociale qui lui fournit également quatre directeurs pour l'administration des centres de formation statistique;
- b) L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) fournit à la Division mixte CEA/FAO de l'agriculture deux fonctionnaires à temps plein et trois fonctionnaires à temps partiel;
- c) Le Siège des Nations Unies envoya à Addis-Abeba pour une période maximale de 14 mois des fonctionnaires expérimentés, la plupart de grade élevé, dont le concours représenta l'équivalent de 14 mois de travail d'un seul agent;

d) Le Secrétaire exécutif réussit à s'assurer les services de spécialistes de haute compétence pour réaliser des projets particuliers de courte durée dont le concours représenta l'équivalent de 53 mois de travail d'un seul agent.

Pendant les douze premiers mois qui suivirent la création de la CEA, tout fut mis en oeuvre sans relâche pour trouver du personnel. La description des postes vacants fut adressée régulièrement à tous les gouvernements et fit l'objet d'annonces dans la presse. Le Directeur du personnel envoya en mai-juin 1961 une mission en Afrique de l'Ouest pour y trouver des candidats à des postes au Siège des Nations Unies et à la CEA. Il découvrit un petit nombre d'éventuels fonctionnaires mais dans l'ensemble, il qualifia de décevants les résultats des énormes efforts déployés. Difficile était le recrutement d'effectifs dans les pays africains mais tout aussi difficile était leur recrutement dans d'autres parties du monde. Il semble que l'Afrique ne disposait tout simplement pas d'un nombre suffisamment élevé d'individus dotés des compétences nécessaires pour travailler à la Commission et, dans le même temps, satisfaire la demande intérieure des pays de la région et d'autres régions. Pendant trois ans, représentants et délégués se plaignirent constamment que le secrétariat de la CEA n'était pas suffisamment «africanisé». Dans le rapport annuel 1962, le Secrétaire exécutif devait déclarer ce qui suit :

«En dehors de toute considération de répartition géographique et du be-

soin de l'Afrique en compétences spécialisées, le recrutement d'Africains pour le secrétariat de la Commission dépendra toujours de la mesure dans laquelle les gouvernements des pays de la région pourront et voudront faire les sacrifices nécessaires».

«Le Secrétaire général et le Secrétaire exécutif ont pour politique de donner la préférence à des Africains jusqu'au point où elle sera contraire aux dispositions de la Charte des Nations Unies ou aux intérêts du développement africain».

Il était facile d'arriver à une idée fixe, celle que le secrétariat de la CEA devait avoir une couleur nettement africaine. D'aucuns s'efforcèrent même dans une certaine mesure de harceler le Secrétaire exécutif pour qu'il résolve la question et rien n'aurait pu être plus injuste. Mokki Abbas était un Africain de coeur et de sang, et un citoyen du monde. Le poste de premier Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique était à tous points de vue (technique, professionnel et diplomatique) de par trop exigeant. Mais il s'y donna entièrement, luttant pour surmonter les difficultés qui ne cessaient de s'accumuler. Par nature, il n'était pas de ceux qui se laissent bernier et il devint de plus en plus impatient devant l'inefficacité et la duperie jusqu'au jour où il décida de démissionner. Ceux qui ont eu le plaisir de bien le connaître et d'avoir sa confiance et son affection savent à quel point la CEA doit à son premier Secrétaire exécutif.

* * *

Lorsque la Commission se réunit en 1958, elle se composait de 12 membres de plein droit et de 17 membres associés. Le mandat de la Commission conférait le titre de membre aux Etats souverains africains et aux puissances coloniales relevant du champ d'action géographique de la CEA. Pour devenir membre de plein droit, un territoire devait faire présenter à la Commission et au Conseil économique et social une demande d'adhésion «par l'Etat membre responsable des relations internationales de ce territoire». Les représentants des membres associés étaient autorisés à participer sans droit de vote à toutes les réunions et à tous les comités. Cela signifiait que 7 des 13 membres de plein droit n'étaient pas des Etats africains et que des territoires comme le Nigéria et le Tanganyika pouvaient participer aux travaux dans une mesure limitée, ce qui ne fut pas longtemps toléré. A la deuxième session, les représentants invitèrent les autorités administrantes, c'est-à-dire les membres de plein droit, à encourager les territoires dépendants à demander leur participation aux travaux de la Commission. C'est ainsi qu'ils adoptèrent la résolution 5 (II) de la Commission, qui, après avoir cité le mandat de la CEA et la résolution 1466(XIV) de l'Assemblée générale, invitait tous les Etats membres à mettre en application les dispositions du paragraphe 2 de la résolution 1466 (XIV) de l'Assemblée générale et priait les Etats membres responsables de territoires en Afrique ou assurant les relations internationales de pays africains de consulter les gouverne-

ments intéressés pour déterminer si ces pays souhaitaient devenir membres associés de la Commission, et de faire connaître au Secrétaire exécutif les vues du gouvernement de chaque pays ou territoire intéressé.

A la troisième session, les représentants demandèrent au Secrétaire général de faire part immédiatement aux pays responsables des relations internationales des territoires non autonomes de la volonté de la Commission de voir ces pays représentés en tant que membres associés par des Africains.

Le Secrétaire exécutif informa la quatrième session que la Belgique lui avait répondu que ses territoires coloniaux deviendraient sous peu indépendants; dans les déclarations orales faites pendant la séance plénière, la France et le Royaume-Uni avaient accepté la modification proposée. Par contre, le Portugal s'était refusé à le faire et l'Espagne n'avait pas donné suite. La Commission adopta une résolution à soumettre au Conseil économique et social qui rappelait les résolutions 5 (II) et 24 (III) de la Commission et déplorait que le Conseil n'ait pas jugé possible d'approuver la recommandation visant à retirer à l'Espagne et au Portugal leur qualité de membre de la Commission. Le Secrétaire exécutif fut invité à saisir de nouveau de la question les puissances responsables des affaires internationales des territoires africains pour aider ces derniers à présenter une demande d'adhésion de membre associé.

A la cinquième session, les représentants étudièrent un rapport sur les mesures prises

pour donner suite avec le Conseil économique et social à la résolution 42 (IV). Le Secrétaire exécutif signala qu'il avait été en contact par correspondance avec les autorités administrantes et que tout portait à croire qu'elles se conformeraient à la résolution 1466 (XIV) de l'Assemblée générale et aux résolutions 24 (III) et 42 (IV) de la Commission. Il informa par ailleurs la Commission que le Conseil économique et social avait rejeté la recommandation tendant à retirer au Portugal et à l'Afrique du Sud leur qualité de membre de la CEA. La France et le Royaume-Uni avaient indiqué qu'ils s'abstiendraient de voter contre les résolutions soutenues par la majorité des Etats membres de la Commission et vu la teneur du mémorandum que l'Espagne lui avait présenté, le Conseil économique et social renvoya à la Commission pour nouvel examen la résolution 42 (IV).

La Commission examina deux résolutions, à savoir la résolution 68 (V) qui invitait la session à reconsidérer sa décision concernant la recommandation au sujet du retrait de la qualité de membre du Portugal et de l'Afrique du Sud et la résolution 42 (IV) qui proposait que l'Espagne, la France et le Royaume-Uni continuent de participer aux travaux de la CEA mais en qualité de membres associés. Ces propositions furent adoptées par la Commission puisque, comme le stipulait le paragraphe 5 du mandat (depuis modifié), «les Etats qui cesseront d'avoir des responsabilités territoriales en Afrique cesseront d'être membres». D'aucuns affirmaient que la situation en Afrique avait changé et qu'il était donc nor-

mal d'en tenir compte dans la composition de la Commission. Au Conseil économique et social, les représentants qui avaient voté contre les résolutions expliquèrent que l'expulsion d'Etats comme le Portugal et la République d'Afrique du Sud, portait atteinte au système multilatéral que les Nations Unies cherchaient à réaliser. D'autres représentants se demandèrent si la non-observation continue par les Etats récalcitrants des décisions prises aux Nations Unies ne mettait pas en péril l'existence même du système.

A la deuxième session de la Commission à Tanger, on apprit de Bruxelles que la table ronde organisée par le Gouvernement belge et les nationalistes africains du Congo (aujourd'hui Zaïre) avait arrêté au mois de juin 1960 la date de l'indépendance de cette colonie. M. Ralph Bunche se rendit à Léopoldville pour y représenter le Secrétaire général aux cérémonies marquant l'indépendance du Congo. Il semble qu'un désordre incroyable se produisit dès la déclaration de l'indépendance et M. Bunche envoya un rapport sur la question au Siège.

Le jour de l'accession de son pays à l'indépendance, le Premier Ministre congolais, M. Patrice Lumumba, fit un discours dans lequel, contrairement à ce qu'attendaient les Belges, il n'exprima aucune gratitude à l'égard de l'ancien régime colonial pour souligner plutôt que le Congo avait été l'une des victimes du colonialisme. Les soldats congolais qui, pendant longtemps, avaient été hostiles aux colonisateurs se rebellèrent. Les soldats belges

essayèrent de rétablir l'autorité belge mais les Nations Unies ne pouvaient pas les laisser faire.

Tandis que ce déroulaient à Léopoldville ces événements, une sécession éclata au Katanga et tout semblait indiquer que le pays allait se scinder en plusieurs morceaux. Sans l'intervention des Nations Unies, c'est ce qui se serait produit et le Congo aurait pu ainsi devenir le théâtre d'un conflit entre les grandes puissances. Ralph Bunche et Dag Hammarskjöld se rendirent compte des lourdes conséquences d'une telle situation et le second envoya au Conseil de sécurité un rapport dans lequel il signalait que le gouvernement congolais nouvellement créé avait été attaqué et nécessitait la protection de l'Organisation. Le Secrétaire général reçut du Conseil de sécurité l'autorisation de mobiliser et d'envoyer au Congo une force chargée de maintenir la paix. Les premiers soldats furent envoyés du Maroc, de la Tunisie, du Ghana, du Nigéria et de l'Ethiopie, et, plus tard, de l'Inde et du Pakistan. Il semble que les Congolais étaient persuadés que les casques bleus allaient écraser toutes les forces n'appuyant pas Lumumba. Le Secrétaire général de son côté avait l'intention de tout mettre en oeuvre pour aboutir à un règlement pacifique du problème et à une réconciliation générale qui aurait pu ramener le Katanga dirigé par Moïse Tshombe au Congo et rétablir ainsi l'intégrité territoriale du pays.

Des querelles éclatèrent au sein du Gouvernement congolais et le Premier Ministre

tenta de prendre la fuite pour Stanleyville. Malheureusement pour lui, Lumumba fut capturé et conduit au Katanga (Elizabethville) où, dans des conditions qui n'ont pas encore été expliquées, il perdit la vie.

Dès lors, le personnel des Nations Unies qui avait été assemblé pour mettre fin au problème congolais se rendit compte qu'il allait devoir rester longtemps sur place et ne pas pouvoir accomplir le mandat de courte durée initialement envisagé. M. Ralph Bunche fut rappelé à New York pour remplir ses fonctions quotidiennes. Après avoir tenu des consultations à Bruxelles, le Secrétaire général reprit le chemin du Siège. M. Mekki Abbas, Secrétaire exécutif de la CEA, fut nommé représentant du Secrétaire général au Congo tandis que des fonctionnaires de la CEA y furent également détachés. Les affaires de la Commission économique pour l'Afrique nécessitaient l'attention constante de M. Abbas qui était à ce point impatient de rentrer à Addis qu'avant même l'arrivée promise de son remplaçant au Congo, il demanda à être libéré de ses fonctions au Congo, requête qui fut approuvée.

M. Robert Gardiner, Secrétaire exécutif adjoint de la CEA qui avait été Ministre de la fonction publique au Ghana, resta au Congo pour réorganiser la fonction publique de ce pays. M. Rossen de la CEA et M. Eshag des Nations Unies furent chargés de passer en revue l'évolution de l'économie tandis que d'autres fonctionnaires de la CEA se virent confier pour tâche la direction des services

administratifs et financiers. Il ne fait aucun doute que la crise congolaise aggrave plus encore la situation déjà très difficile dans laquelle la CEA se trouvait en matière d'effectif. M. Mekki Abbas venait de rentrer en Ethiopie après les troubles civils qui avaient sévi au Congo à la fin de 1960 lorsqu'en novembre de cette année-là, il se produisit à Addis-Abeba une tentative de coup d'Etat.

Quelques semaines avant cette tentative, le Secrétaire exécutif adjoint de la CEA était lui aussi rentré à Addis d'où il avait été peu après envoyé à New York. Il occupait depuis quelques semaines à peine son nouveau poste à la Division de l'administration publique lorsqu'il apprit la mort de Dag Hammarskjöld. Ainsi donc, à peine installé à New York, M. Gardiner fut renvoyé au Congo en qualité d'administrateur chargé des opérations de l'Organisation des Nations Unies dans ce pays mais aussi de Secrétaire exécutif de la CEA. Cette décision avait été prise car les Nations Unies s'attendaient encore à l'époque à voir la crise congolaise prendre rapidement fin. Il s'avéra que M. Gardiner ne quitta pas le Congo avant le mois de juin 1963.

Le conflit congolais était une affaire extrêmement compliquée. En l'absence des Nations Unies, la Belgique aurait pu essayer de reprendre le contrôle du pays.

Lorsque des combats s'engagèrent entre les forces sécessionnistes de Tshombe dirigées par des mercenaires au Katanga et l'armée régulière congolaise, les casques bleus des

Nations Unies décidèrent d'intervenir. Entre 1960 et 1963 donc, l'administration de la CEA se retrouva aux mains d'une série d'administrateurs, toutes les mesures prises à l'époque étant soumises à la confirmation du Secrétaire exécutif dès son retour.

* * *

Il sied de mentionner que vue de New York, la ville d'Addis-Abeba semblait être au centre de l'Afrique, ce qui n'était pas l'avis des représentants de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, lesquels, pour se rendre dans la capitale éthiopienne, devaient passer par Londres ou Rome, Athènes, Le Caire et Khartoum. Les Africains de l'Ouest qui faisaient escale à Khartoum ou Londres et Rome selon le cas, se demandaient fréquemment en arrivant à Addis-Abeba s'ils étaient encore en Afrique, et ce, du fait de la température très douce qui y régnait. Faute de pouvoir accéder à des vols quotidiens, les représentants accusaient parfois des retards à leur arrivée et à leur départ.

Les dirigeants africains virent dans la CEA un mécanisme grâce auquel leurs pays pouvaient améliorer les conditions matérielles de leurs peuples. Ils étaient convaincus (nous l'étions tous) que la principale source de prospérité du monde «développé» venait des progrès de la science et de la technique réalisés ces deux cent dernières années. Les Etats membres espéraient que la CEA allait les aider à rattraper le temps perdu.

Au cours de la discussion générale qui se déroula à la première session de la Commission, il fut décidé qu'en raison des abondantes ressources naturelles de l'Afrique, c'était de connaissances techniques et de capitaux dont on avait surtout besoin pour assurer le développement économique de la région.

En créant la Commission, les Etats africains avaient espéré recevoir l'aide de puissances étrangères. Cette hypothèse reposait sur le fait que l'Europe avait bénéficié du Plan Marshall et que les réfugiés de guerre avaient été aidés par l'Administration des Nations Unies pour les secours et la reconstruction (UNRRA). Malheureusement, l'Afrique se rendit compte qu'elle était livrée à elle-même lorsque les Nations Unies furent chargées d'administrer les aides multilatérales.

L'aide des Nations Unies se limitait donc au paiement des traitements et salaires du personnel, les institutions internationales fournissant les installations et contribuant à en pourvoir les effectifs.

Les pays africains constatèrent qu'ils ne possédaient aucune statistique susceptible d'être utilisée pour programmer et planifier. Ils n'avaient aucun personnel qualifié pour analyser, interpréter et appliquer leurs données au développement économique. C'est la raison pour laquelle ils consacrèrent la majeure partie des premières années de leur indépendance à l'établissement d'une base de données et à la création d'institutions de formation.

Ils pensaient qu'en se libérant du régime colonial, ils pourraient presque automatiquement améliorer leur niveau de vie. Tel n'a pas été le cas mais la création de la CEA a permis aux peuples de la région de former un nombre de plus en plus élevé d'individus compétents, et même si le problème de la main-d'oeuvre n'a pas encore été résolu, on espère que les Africains seront appelés à jouer un rôle de plus en plus grand dans la construction de leurs économies. Les premiers espoirs ne se sont certes pas concrétisés mais la CEA en tant qu'entreprise d'autonomie progresse à grands pas.

* * *

En 1962, alors qu'était élaborée la Charte de l'OUA, le personnel de la CEA donna au secrétariat de l'Organisation de l'unité africaine un appui sans réserve et accepta les principes suivants :

- a) Représentation et participation réciproque aux réunions;
- b) Examen des questions d'un intérêt mutuel;
- c) Lorsqu'ultérieurement il fut proposé par l'OUA à la Commission d'accorder la qualité de membre associé à des pays comme l'Angola, le Mozambique et la Guinée-Bissau, une formule fut mise au point pour permettre au Secrétaire exécutif de présenter à l'Assemblée générale le nom des participants;

d) Echange et utilisation conjointe d'informations, de documents et de documents de travail;

e) Chaque fois qu'elle le peut, la CEA doit aider l'OUA à prendre des dispositions administratives, c'est-à-dire à prendre part à des arrangements administratifs, et notamment le partage des installations administratives et la mise en place d'arrangements concernant le personnel pour le renforcement du secrétariat de l'OUA et l'exécution de projets particuliers d'un intérêt commun;

f) La CEA doit aider l'OUA à recruter du personnel en lui fournissant l'utilisation des salles de conférence de l'Africa Hall et en obtenant les services de traducteurs;

g) Avec le concours du Bureau des Nations Unies en Europe, la CEA doit aider l'OUA à recruter du personnel de conférence; et

h) La CEA doit mettre à la disposition des jeunes fonctionnaires inexpérimentés recrutés par l'OUA des moyens de formation.

Les frais de prestation de ces services devaient être pris en charge par l'OUA. La CEA a toujours eu pour politique de coopérer et d'aider.

Un accord traitant spécifiquement des questions politiques a plus tard été signé avec le Siège. La CEA n'a jamais pris part à l'interprétation ou à l'application de cet accord.

Il a souvent été dit qu'il existe des conflits entre la CEA et l'OUA. Les sources de ces allégations n'ont jamais été établies. Grâce aux salles de conférence, tout a été mis en oeuvre pour surmonter les difficultés d'utilisation, peu importe les délais impartis.

Avant que M. Diallo Telli (premier Secrétaire général administratif de l'OUA) ne se soit pleinement familiarisé avec son travail à Addis-Abeba, il se produisait de temps à autre des frictions quant à l'utilisation des salles de conférence, des interprètes ou d'autres questions connexes. Elles étaient sans doute dues à des sensibilités émotionnelles, politiques, raciales ou professionnelles qui auraient pu prédominer à l'époque.

Cela dit, les relations avec l'OUA et avec ses différents secrétaires généraux ont toujours été à la fois cordiales et fraternelles.

* * *

A la première session de la Commission tenue du 29 décembre 1958 au 6 janvier 1959, les participants demandèrent au Secrétaire exécutif d'entreprendre des études sur la possibilité d'élargir et de diversifier le secteur agricole. Les pays membres ayant des problèmes agricoles concrets à résoudre, le Secrétaire exécutif fut en particulier invité à prendre les mesures suivantes :

a) Examiner les moyens d'aider les gouvernements d'Afrique du Nord à développer leurs pêcheries maritimes et leurs réserves

d'alfa en coopération avec l'institution spécialisée intéressée; entrer en contact avec les organisations nationales et internationales chargées de la lutte antiacridienne et leur demander ce qu'il fallait faire pour assurer une lutte plus efficace contre les acridiens en Afrique; et

b) Demander à la FAO d'établir un rapport sur les mesures à prendre dans la région nord-est de l'Afrique pour supprimer les maladies infectieuses du bétail, en particulier la peste bovine; et définir les secteurs où les pays et territoires de l'Afrique de l'Ouest pouvaient tirer un avantage réciproque du renforcement de leurs relations économiques les uns avec les autres.

Enfin, des dispositions devaient être prises pour la mise en place d'un projet conjoint avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. La Division mixte de l'agriculture CEA/FAO fut constituée en application d'un mémorandum d'accord signé en avril 1959 par le Secrétaire exécutif de la CEA et le Directeur général de la FAO. En juin de cette année-là, le chef de la Division prenait ses fonctions. Outre les travaux de fond de la division, il était responsable du recrutement du personnel, de la constitution d'une bibliothèque et de l'établissement d'un programme de travail en commun. Les arrangements entre la CEA et la FAO laissaient entrevoir une coopération dans les domaines de l'agriculture, de la statistique, du développement communautaire et d'autres questions d'un intérêt mutuel.

Pendant les douze premiers mois de son existence, la Commission a, en matière agricole, réalisé des travaux considérables qui comprenaient cinq études établies soit par la FAO soit à l'aide d'une documentation fournie par elle.

Ces études qui furent soumises à la Commission en sa deuxième session traitaient respectivement des maladies infectieuses du bétail, en particulier la peste bovine, de la lutte antiacridienne, de l'accroissement des réserves d'alfa, du développement des pêcheries maritimes et de la commercialisation du bétail et de la viande.

La Commission adopta une résolution intitulée «Pêcheries maritimes dans l'Atlantique tropico-nord-oriental» [résolution 14 (II)], qui prenait note de la résolution 24/59 adoptée à sa dixième session par la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Cette résolution demandait au Secrétaire exécutif de prendre contact avec les organisations spécialisées compétentes, en particulier la FAO, en vue de la création par cette dernière d'un Conseil général des pêches pour l'Atlantique tropico-nord-oriental (du cap Spartel au golfe de Guinée) avec pour siège Casablanca.

La Commission approuva un programme agricole pour la période 1960-1961 qui comprenait les points suivants :

a) Examen et analyse des progrès accomplis en Afrique dans le domaine de l'alimen-

tation et de l'agriculture (activité à développer progressivement au cours des ans);

b) Plans et programmes de développement agricole;

c) Echanges, commercialisation et consommation des produits agricoles;

d) Contribution à l'aide directe aux gouvernements dans le domaine de l'agriculture; et

e) Etude des ressources et des besoins en bois d'oeuvre.

Dans sa résolution 18 (II) qui approuvait le programme de travail et l'ordre de priorité pour la période 1960-1961, la Commission pria le Secrétaire exécutif d'accorder une attention particulière aux problèmes des secteurs traditionnels retardataires des économies africaines (agriculture et artisanat).

En 1960-1961, la Division mixte CEA/FAO de l'agriculture fit des contributions très valables dans le domaine des données agricoles publiées. Au titre du projet intitulé «Examen et analyse des progrès accomplis en Afrique» dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture», des données agricoles sous la forme de notes sur quelques-uns des principaux produits agricoles furent fournies au Bulletin économique pour l'Afrique. Au titre du projet intitulé «Plans et programmes de développement agricole», des données continuèrent d'être rassemblées sur les programmes de dé-

veloppement agricole des pays de la région. Des programmes à long terme furent mis au point pour étudier différents problèmes du secteur agricole traditionnel et son intégration éventuelle au secteur moderne des économies nationales. En 1960, la CEA parraina avec la FAO un Centre d'étude sur la politique agricole en Afrique de l'Est et en Afrique centrale et elle donna son appui à la promotion de la coopération agricole en Afrique.

En collaboration avec la FAO, elle lança une étude des ressources et des besoins en bois d'oeuvre de la région. Elle examina les tendances du volume et de la répartition des exportations des produits agricoles et entreprit les préparatifs d'une étude du marché de l'alfa et de la pâte d'alfa.

A la troisième session, le Secrétaire exécutif dirigea les débats sur l'agriculture. Il expliqua les raisons pour lesquelles la plupart des économies africaines continuaient à être tributaires du secteur agricole pour stimuler la croissance économique. Les deux principales raisons de cette dépendance étaient les suivantes : la nécessité de fournir à une population en expansion rapide une quantité croissante de produits alimentaires, et celle de livrer à l'exportation une plus grande quantité de produits d'une qualité supérieure pour se procurer les devises nécessaires au financement des importations de biens d'équipement.

Les Etats membres ne cachèrent pas leurs préoccupations devant les renseignements fournis par la FAO dans son rapport intitulé

«Etude de la situation de l'alimentation et de l'agriculture en Afrique» (E/CN.14/62 et Corr.1), à savoir que les disponibilités alimentaires par habitant dans la région avaient diminué à cause essentiellement d'une baisse de la production des aliments de base pour les populations locales. Les auteurs du rapport soulignaient la nécessité pour les plans nationaux de développement de ménager une place particulière à l'expansion de la production alimentaire et de la commercialisation des produits destinés à la consommation locale. Ils se déclarèrent très inquiets de la détérioration du cours des produits primaires d'exportation par rapport à celui des produits industriels et ils convinrent de la nécessité de stabiliser les prix.

La résolution 29 (III) intitulée «Mise en oeuvre de systèmes de stabilisation des prix des produits de base» fut adoptée. Dans cette résolution, la Commission se référait au projet de stabilisation des prix des produits de base qui figurait dans le programme de travail de la Commission pour 1961-1962 émanant de la résolution 18 (II) de février 1960. Elle pria le Secrétaire exécutif d'en communiquer le texte ainsi que les vues exprimées sur le sujet à la Commission du commerce international des produits de base et de faire rapport à la quatrième session sur les résultats de ses démarches. Au cours de celle-ci, le secrétariat présenta à la Commission les documents ci-après :

a) Conservation de la faune et tourisme;

b) Nutrition et niveaux de consommation alimentaire en Afrique;

c) Lutte antiacridienne;

d) Evolution dans l'administration des pêches;

e) Situation de l'alimentation et de l'agriculture en Afrique;

f) Etude des tendances et perspectives du bois en Afrique (document établi par un consultant de la FAO);

g) Le mouvement coopératif en Afrique.

Dans son rapport, le Secrétaire exécutif informa les représentants que le secrétariat avait également établi des mémoires pour la réunion en 1962 sur la stabilisation des prix des produits de base et le Centre FAO/CEA sur le développement du crédit agricole. Des données étaient encore rassemblées sur le programme de développement agricole des pays de la région. Le secrétariat s'intéressait par ailleurs à l'évolution des institutions dont la tâche était d'améliorer le sort des agriculteurs et à leur faciliter le passage à une économie monétaire. Un rapport avait été élaboré en application de la résolution 1526 (XV) de l'Assemblée générale sur les facteurs d'ordre fiscal et financier qui accéléraient ou entravaient l'application de la réforme agraire au Soudan. Enfin, des mémoires traitant de l'interdépendance de la réforme agraire et du crédit agricole ainsi que de la corrélation entre les insti-

tutions de crédit et les services de vulgarisation avaient aussi été établis.

Le Secrétaire exécutif indiqua que la CEA avait, de concert avec le Gouvernement éthiopien et des experts de la FAO, fait une enquête sur le bétail dans le sud de l'Ethiopie. Cette enquête devait compléter une enquête plus large entreprise par la FAO dans la région en 1960. Le secrétariat avait de son côté entrepris une étude du rôle des offices de commercialisation et autres organismes de commercialisation pour stimuler et rationaliser le commerce des produits agricoles. Ce projet visait initialement à stabiliser les prix intérieurs des produits d'exportation.

Un consultant avait de surcroît défini sur la base des bilans alimentaires, les déficiences des régimes alimentaires des pays de la région. Ses conclusions avaient été mises à la disposition de la FAO pour son utilisation dans l'enquête sur l'alimentation dans le tiers monde entreprise dans le cadre de la Campagne mondiale contre la faim. Pendant les débats sur l'agriculture, les représentants soulignèrent la nécessité de moderniser l'agriculture, notamment d'intensifier la production et de diversifier les structures traditionnelles. Ils soulignèrent également la nécessité de développer l'élevage. Certains d'entre eux mentionnèrent la possibilité d'utiliser les excédents alimentaires pour aider au développement. Ils indiquèrent que quelques pays industrialisés possédaient de tels excédents. Quelques-uns des pays les moins développés devaient en effet accroître les importations d'aliments au détri-

ment de leur balance des paiements.

Les représentants adoptèrent deux importantes résolutions, à savoir la résolution 56 (IV) qui soulignait l'importance économique de l'élevage pour de nombreux pays et la nécessité de l'améliorer et de l'exploiter ainsi que la résolution 54 (IV) qui traitait de l'utilisation des excédents alimentaires.

Grâce à une amélioration de la situation des effectifs et à une augmentation pendant la période 1962-1963 de documents de base, le secrétariat put accomplir des progrès considérables dans le rassemblement systématique d'une documentation sur la situation de l'agriculture dans les pays de la région. A cet égard, il put établir les documents ci-après pour la cinquième session :

- a) Le développement de l'élevage;
- b) L'utilisation des excédents agricoles;
- c) La lutte contre le criquet pèlerin;
- d) Le crédit agricole en Afrique et les problèmes d'irrigation.

En ce qui concerne les programmes et les plans de développement agricole, plusieurs fonctionnaires de la Division mixte CEA/FAO participèrent à la préparation du chapitre du plan de développement 1962-1967 de l'Ethiopie consacré à l'agriculture. Réuni en mai 1962 pour étudier les facteurs favorisant le passage des agriculteurs au secteur moné-

taire, le Centre de perfectionnement du crédit agricole FAO/CEA pour l'Afrique bénéficia lui aussi d'un rapport établi par le secrétariat.

La CEA prépara avec la FAO la création d'un centre mixte de développement chargé d'étudier les politiques agraires de l'Afrique de l'Ouest qui vit le jour en 1960. Un consultant se rendit dans plusieurs pays de l'Afrique du Nord et de l'Afrique de l'Est pour examiner les facteurs économiques et sociaux intéressant la mise sur pied de projets d'irrigation. Le premier numéro du Bulletin de l'économie agricole en Afrique fut publié. Commencée en 1961, l'enquête sur le cheptel en Ethiopie servit dès son achèvement de manuel aux ventes à l'exportation de bétail.

La Division prit une part active à la réunion africaine sur la stabilisation des produits de base tenue du 30 juillet au 6 août 1962 à Lagos en application de la résolution 25 (III) de la Commission. Elle avait au préalable recueilli des données techniques sur les offices nationaux de commercialisation et sur les caisses de stabilisation du prix des produits de base en Afrique pour former la base de l'un des principaux documents soumis à l'examen de la réunion.

En collaboration avec la sous-division du marketing de la FAO, la Commission prépara un manuel sur l'organisation et le fonctionnement des offices de commercialisation et autres organismes apparentés. Elle présenta un rapport succinct sur les programmes d'irrigation en Afrique, signalant quelques-uns des

avantages à tirer de l'agriculture irriguée et mentionnant le montant élevé de l'investissement initial et la nécessité de pouvoir compter sur des cadres compétents et des agriculteurs spécialement qualifiés. Dans son allocution d'ouverture à la cinquième session, le représentant du secrétariat rappela aux Etats membres les documents qu'il avait produits en collaboration avec la FAO. Il présenta des documents sur la production animale, la lutte contre le criquet pèlerin, le crédit agricole en Afrique, les programmes d'irrigation et les tendances du bois en Afrique. Dans sa résolution 78 (V) sur le criquet pèlerin, la Commission décida d'inviter le Secrétaire exécutif à consulter l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture qui était chargée de l'exécution du projet régional du Fonds spécial relatif au criquet pèlerin, dans le but de créer une organisation chargée de poursuivre la lutte antiacridienne et d'effectuer des travaux de recherche dans ce sens en Afrique du Nord.

Interrogé sur le programme alimentaire mondial, le Secrétaire exécutif répondit que conformément à la résolution 54 (IV) de la Commission, le programme alimentaire mondial qui était exécuté sous l'égide conjointe de l'Organisation des Nations Unies et de la FAO était entré en activité en 1963 pour promouvoir le développement économique et social. Pendant les débats, les délégations soulignèrent qu'il convenait de lui donner une plus grande publicité et que les pays africains devaient contribuer à accroître ses ressources. Enfin, il fut recommandé d'envisager la cons-

titution d'un fonds alimentaire pour la répartition équitable des excédents.

En 1963-1964, la Division mixte CEA/FAO de l'agriculture effectua des études et des enquêtes sur la situation alimentaire et agricole dont les résultats furent utilisés par des réunions, des groupes et des cycles d'études ainsi que par les Etats membres à titre d'information. Le secrétariat souligna que son programme de travail avait été élaboré en fonction des résolutions de la Commission. Alors qu'à ses première et quatrième sessions la Commission avait mis l'accent sur les niveaux de consommation alimentaire mais aussi sur l'utilisation des excédents, la troisième session l'avait mis sur la stabilisation des produits de base, eu égard en particulier aux opérations des offices de commercialisation. A chaque session, les représentants avaient débattu de la manière de résoudre les problèmes des politiques et plans agricoles, soulignant en particulier la nécessité d'un passage d'une agriculture de subsistance à une agriculture de marché. Le secrétariat se déclara d'avis que pendant les cinq années suivantes, toutes les propositions ou résolutions devaient être examinées dans le cadre de leur contribution à la réalisation de cet objectif fondamental. A la sixième session, les débats portèrent sur les questions suivantes : les tendances et les perspectives du marché du bois en Afrique; la lutte antiacridienne; la place de l'agriculture dans l'harmonisation et la coordination des plans de développement nationaux; la contribution de l'agriculture africaine au développement économique et social du continent; et la réforme ag-

raire et l'irrigation.

Deux résolutions, à savoir les résolutions 108 (VI) et 112 (VI) qui traitaient respectivement de la réforme agraire et du passage de l'agriculture de subsistance à l'agriculture de marché, furent adoptées.

La résolution 112 (VI) priait le Secrétaire exécutif de participer avec la FAO et d'autres organes compétents à l'analyse des facteurs économiques et techniques intervenant dans la modernisation de l'agriculture et à l'étude des mesures de principe susceptibles d'être prises par les gouvernements pour favoriser et régulariser le développement de l'agriculture en vue de faire face aux besoins en expansion et en évolution constantes de l'économie africaine. Elle invitait tous les gouvernements des Etats membres de la Commission et leurs institutions à fournir une aide à la région et à donner une suite favorable aux projets et mesures visant à accélérer le passage d'une agriculture de subsistance à une agriculture de marché par un relèvement des niveaux de productivité du secteur agricole.

En application de la résolution 112 (VI), la Division mixte CEA/FAO de l'agriculture décida d'axer essentiellement ses efforts pendant la période 1964-1965 sur l'accélération du passage de l'agriculture de subsistance à l'agriculture de marché. Le secrétariat groupa les activités en quatre catégories :

a) Adoption de moyens plus efficaces d'amener les agriculteurs africains à participer

à la campagne d'amélioration de la productivité;

b) Mise au point de nouvelles techniques de production et de commercialisation;

c) Augmentation et amélioration de la production de bétail et de viande; et

d) Stimulation des industries de transformation des produits agricoles.

Un rapport d'une réunion d'experts sur les mesures gouvernementales à prendre pour faciliter le passage d'une agriculture de subsistance à une agriculture de marché avait déjà été envoyé et les Etats membres décidèrent finalement dans la résolution 128 (VII) de remplacer le système des comités par des groupes de travail composés d'experts ou de spécialistes de haut niveau dans leurs domaines de compétence respective. Ce changement était attribuable à la décision prise par la Commission de déléguer les études et enquêtes au profit de l'exécution de projets. Chaque groupe de travail était tenu de se réunir une fois au moins tous les douze mois. La résolution 141 (VII) sur l'agriculture demandait au secrétariat d'établir et de présenter une étude de synthèse sur les questions suivantes :

a) Les importations et les exportations de produits vivriers aux niveaux régional et sous-régional;

b) Les matières premières agricoles, principalement les produits susceptibles de réduire

les importations;

c) Les industries alimentaires et les industries de la conserve; et

d) Les industries de la pêche maritime et fluviale.

Pendant la période 1965-1967, la Division mixte CEA/FAO de l'agriculture se consacra à l'étude et à l'analyse des facteurs influant sur le caractère de l'agriculture de subsistance et au rassemblement des données de base nécessaires pour formuler des politiques tendant à faciliter le passage d'une agriculture de subsistance à une agriculture de marché en application de la résolution 112 (VI). Le secrétariat chargea un consultant de faire une vaste étude intitulée : «Essai sur les lignes principales du développement agricole africain et sur les obstacles qui le freinent». Il acheva en collaboration avec la FAO une grande étude sur l'évolution et les perspectives du bois en Afrique. Il établit enfin des documents sur la demande et les perspectives d'engrais en Afrique pour le cycle d'études interrégional des Nations Unies sur la production d'engrais tenu en août-septembre 1965 à Kiev (URSS).

Le secrétariat participa aux travaux de préparation de projets au titre du Programme alimentaire mondial. Un projet pilote d'entreposage de céréales et de stabilisation des prix fut lancé en Ethiopie et un autre présenté pour la République-Unie de Tanzanie. Dès le début en janvier 1966 d'une nouvelle phase du Programme alimentaire mondial, et ce,

après la période expérimentale de trois ans, l'accent fut mis sur la possibilité d'utiliser davantage l'aide alimentaire en Afrique à des fins de développement économique.

A la huitième session, les représentants des États membres furent informés que la Division mixte CEA/FAO de l'agriculture avait organisé un grand nombre de conférences, de cycles d'études, de centres de formation et d'enquêtes et qu'une étude détaillée sur les tendances et les perspectives du bois en Afrique avait été achevée avec le concours de la FAO. Cette étude soulignait la nécessité d'éviter le gaspillage intervenant dans la manutention et le stockage des aliments et d'encourager la transformation des denrées alimentaires, d'autant plus que de nombreux pays importaient de plus en plus d'aliments. Dans un bref exposé, le représentant de la FAO parla des activités de son organisation dans la région africaine. La FAO, souligna-t-il, avait stimulé un intérêt pour les problèmes du développement agricole et l'augmentation de la production alimentaire. Elle avait en outre aidé les gouvernements à établir des plans de développement agricole et réalisé des enquêtes dans le cadre du Programme de coopération FAO-BIRD pour identifier des projets agricoles susceptibles d'être financés. Les représentants manifestèrent leur mécontentement devant le rôle très limité joué par l'agriculture dans le développement économique et social du continent. Ils proposèrent des mesures à prendre pour améliorer l'agriculture, et notamment la mise en place de facilités de crédit et de commercialisation. Ils proposèrent la

création de programmes d'action plus positifs comme la construction d'usines d'engrais et la diminution du nombre des cycles d'études, des conférences et des enquêtes de caractère général. Après les débats, les délégations adoptèrent la résolution 152 (VIII) sur l'agriculture qui appelait l'attention du Directeur général de la FAO sur la lenteur des progrès de la production agricole et lui demandait de tout mettre en oeuvre pour améliorer la situation. Cette résolution invitait également le Directeur général de la FAO et le Secrétaire exécutif de la CEA d'accroître les effectifs de la Division mixte CEA/FAO de l'agriculture et le Secrétaire exécutif d'établir la liaison nécessaire avec tous les organismes multilatéraux en vue d'éviter tout double emploi et de définir avec précision les aspects de ces activités pratiques qui n'avaient pas encore été abordés.

Le programme de travail et l'ordre de priorité du secrétariat pour la période 1967-1968 mettaient l'accent sur les programmes d'action, soulignant l'idée de la coopération économique nationale dont l'agriculture était l'un des principaux domaines prioritaires. Dans son rapport à la Commission sur la période 1968-1969, le Secrétaire exécutif déclara que malgré les efforts réalisés par les chercheurs et les hommes de science en Afrique ainsi que par leurs homologues à la CEA et la FAO pour trouver les moyens d'utiliser des techniques modernes et les facteurs nécessaires à une amélioration de la production agricole, les agriculteurs africains désertaient lentement leurs champs pour la ville. De l'avis du secrétariat, l'agriculture demeurait l'acti-

tivité la plus importante qui conditionnait le progrès économique en Afrique. Des efforts, poursuivait le rapport, seront faits pour renforcer la coopération interinstitutions afin d'éviter le chevauchement des activités et de tirer un meilleur parti des ressources disponibles. Le rapport concluait qu'une étude pratique de quelques problèmes de commercialisation des produits agricoles avait été faite dans certains pays africains et que des consultations avaient eu lieu avec quelques-uns sur la mise en place d'un programme de stabilisation.

A la neuvième session, le secrétariat informa la Commission que la production céréalière était en baisse malgré une augmentation de 7 p. 100 en 1967. L'absence de liens réels avec d'autres secteurs était le principal problème auquel se heurtait l'agriculture en Afrique, problème qui avait eu des conséquences pour la production, la productivité et la consommation de denrées alimentaires locales. Le représentant de la FAO informa la Commission que la conférence régionale de la FAO tenue en 1968 avait entériné une proposition visant à établir un programme unique des Nations Unies pour le développement agricole en Afrique et qu'elle avait recommandé un renforcement de la coopération entre la CEA et la FAO.

Le projet de programme de travail et d'ordre de priorité pour la période 1969-1970 proposait entre autres choses une coopération et des échanges sous-régionaux dans le domaine de l'agriculture. Il fut porté à la con-

naissance des représentants que le succès du programme de travail dépendait de la coopération totale de toutes les parties intéressées, y compris les pays africains et les organismes multilatéraux et bilatéraux. Les débats virent se dégager un appui d'ensemble pour le programme de travail. Les Etats membres sollicitèrent l'adoption de mesures tendant à encourager des relations commerciales mutuelles dans le domaine des denrées alimentaires et autres produits agricoles afin de réduire les importations de pays extérieurs à la région.

Les délégations demandèrent que soit étendue à d'autres régions l'étude faite en Afrique de l'Ouest sur la mise en valeur du cheptel et la commercialisation de la viande. Cette requête fut incorporée dans la résolution 201 (XI) sur l'agriculture qui accueillait avec satisfaction l'étroite collaboration établie entre la Commission, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme alimentaire mondial et d'autres organismes compétents.

* * *

A la première session de la Commission, les représentants demandèrent au Secrétaire exécutif de créer et de mettre au point un système de services consultatifs et de formation pour les Etats membres et les Etats membres associés. Le secrétariat prépara un mémoire de caractère général sur les problèmes relatifs aux techniques de programmation du développement dans les pays africains (E/CN.14/42/Add.1) et les différentes façons de les

aborder. Ce mémoire contenait des chapitres consacrés aux principes fondamentaux de la planification, aux techniques d'élaboration des programmes et à la mise en oeuvre des programmes ainsi qu'aux conditions à réunir sur les plans de l'administration et de l'organisation. Intitulé «Techniques de la programmation du développement en Afrique», ce document fut présenté en décembre 1959 à une réunion d'experts.

Il fut décidé que d'autres réunions de ce genre devaient avoir lieu tous les deux ans pour examiner ce que le secrétariat avait fait en matière de programmation du développement et pour donner des conseils sur la trajectoire des travaux futurs. Il fut par ailleurs suggéré d'organiser des réunions sur les problèmes d'industries particulières des pays de la sous-région afin de bénéficier d'un échange de données d'expérience. Les participants proposèrent également l'organisation en Afrique, de préférence en consultation avec les universités et les instituts de recherche permanents, de moyens de formation d'un niveau moyen. Ils recommandèrent enfin la création d'un Centre de formation pour l'examen critique de projets particuliers tandis que les experts se déclaraient d'avis qu'il importait d'initier les étudiants en économie à la solution de problèmes pratiques et appliqués de programmation du développement pour assurer une union plus étroite de la théorie et de la pratique.

A la deuxième session de la Commission tenue en février 1960, les représentants adop-

tèrent la résolution 17 (II) qui priait le Secrétaire exécutif de consulter les universités, les instituts de recherche et autres organismes intéressés en Afrique sur les programmes de formation dans le domaine du développement économique et d'étudier la possibilité de renforcer les établissements existants ou de créer de nouveaux établissements dans la région.

En 1960, le secrétariat elabora une étude des programmes de développement de certains pays et territoires africains pour l'inclure dans le premier numéro du Bulletin économique pour l'Afrique. Cette étude donnait l'impression que la programmation du développement n'allait guère au-delà de l'établissement de programmes de dépenses publiques d'équipement sauf dans les pays d'Afrique du Nord. Une conférence des recteurs d'universités et d'autres établissements d'enseignement supérieur africains fut convoquée à Khartoum et ses débats révélèrent l'existence d'une pénurie aiguë d'enseignants et de chercheurs. Les participants estimèrent que le nombre des recherches effectuées en Afrique sur des problèmes du développement économique et social n'était pas suffisant et ils proposèrent un renforcement de la coopération entre les universités ainsi que le recours aux organisations internationales pour former un vaste éventail de spécialistes.

Il se dégagait des débats à la troisième session de la Commission en 1961 que pour accélérer le rythme du développement économique de la région, aussi bien les peuples que les gouvernements se devaient de faire des efforts

particuliers. Les participants firent remarquer que la plupart des pays produisaient des plans d'ensemble fondés sur une analyse économique. Ils se prononcèrent en faveur d'une harmonisation des plans de développement nationaux pour faire progresser plus rapidement le développement économique du continent africain tout entier.

En décembre 1961, le Secrétaire exécutif convoqua une table ronde qu'il chargea d'examiner le rôle et les attributions d'un Institut africain de développement économique et de planification ainsi que d'un Centre d'étude des projections et de la programmation économiques, tous deux à établir sous les auspices de la Commission. Le rapport de cette table ronde fut légèrement modifié pour tenir compte des vues exprimées par des fonctionnaires des gouvernements et des représentants d'universités africaines. Il fut ensuite présenté au groupe de travail du développement économique et social qui fit des suggestions utiles touchant l'organisation, le genre et la teneur des cours de formation. Pour la période 1961-1962, le secrétariat proposa la mise sur pied de cours de formation à la planification économique et sociale dans le cadre de son programme de travail et de son ordre de priorité, proposition qui fut approuvée par la Commission. En janvier 1962, un groupe de travail sur le développement économique et social examina les trois grands points ci-après : les politiques et programmes de développement; la création d'un Institut africain de développement économique et de planification; et la création d'une Banque africaine de développe-

ment. Des consultants furent recrutés pour aider le personnel de la Division de la planification à établir des documents à présenter au groupe de travail.

A la quatrième session de la Commission tenue en 1962, le rapport du groupe de travail fut présenté au secrétariat. Les propositions visant à créer un Institut africain de développement économique et de planification furent chaleureusement accueillies par la généralité des membres et Dakar fut ultérieurement choisi à la majorité des voix comme siège de l'Institut.

Par sa résolution 58 (IV) intitulée «Création d'un institut africain de développement économique et de planification» la Commission décida qu'il fallait créer un Institut africain de développement économique et de planification et qu'il fallait tirer parti des installations offertes par la République arabe unie comme siège d'un futur institut sous-régional ainsi que de celles susceptibles d'être offertes par d'autres pays. Dans cette résolution, elle chargeait le Secrétaire exécutif de désigner un groupe d'experts pour élaborer un avant-projet de statuts et un avant-projet de convention d'adhésion des Etats. Le groupe d'experts devait également étudier les conditions matérielles d'installation et de fonctionnement de l'Institut à Dakar ainsi que les conditions dans lesquelles l'Institut de planification national du Caire pouvait servir d'institut sous-régional.

Après la quatrième session, plusieurs changements administratifs intervinrent au secréta-

riat. La Division du développement économique et social qui comprenait l'ancien service du développement communautaire et de la protection sociale fut créée puis divisée, pour des raisons administratives, en trois sections :

- a) Projections et programmation;
- b) Problèmes et politiques du développement;
- c) Affaires sociales.

En 1961-1962, la Division acheva un certain nombre d'études qui servirent de documents de travail à des réunions et cycles d'études comme la réunion d'experts sur une planification économique intégrale. Un cours de sciences économiques fut également organisé à l'intention des étudiants africains et des progrès considérables furent réalisés dans l'établissement de l'Institut africain de développement économique et de planification. Le Centre régional des projections et de la programmation économiques qui avait été créé au sein de la Division du développement économique et social devait quant à lui participer en étroite collaboration avec une institution similaire au Siège des Nations Unies à l'analyse systématique des plans de développement africains et à des travaux d'ordre expérimental sur les projections à long terme des tendances économiques en Afrique.

A la cinquième session, le Secrétaire exécutif informa la Commission de la création de l'Institut africain de développement économi-

que et de planification. Extrêmement satisfaits de la réussite des travaux effectués, les Etats membres déclarèrent que l'Institut représenterait un important centre de formation et de recherche axé sur les réalités de l'Afrique et qu'il devait oeuvrer en étroite collaboration avec d'autres instituts africains de formation et de recherche.

La proposition de convocation par le secrétariat d'une réunion d'experts africains sur la planification fut approuvée à l'unanimité par les participants à la cinquième session dans la résolution 80 (V). Pour aider les gouvernements à établir leurs programmes économiques, le secrétariat assembla au siège de la CEA une équipe d'experts qui, avec des membres titulaires, pouvait, moyennant un préavis très court, être envoyé en mission afin de rendre des services spécialisés en matière de planification économique.

A la sixième session, le secrétariat décrit ses principaux domaines d'activité : l'analyse et la comparaison des plans de développement, la planification sociale, l'analyse des statistiques démographiques, les projections, la formation et les services consultatifs de ses principaux domaines d'activité. Il souligna l'importance de l'élément humain dans le développement et mit l'accent sur le rôle particulier de la planification de l'éducation. A cette session, les participants examinèrent aussi la question de l'Institut africain de développement économique et de planification, adoptant à cet égard deux résolutions, l'une sur les statuts de l'Institut [résolution 93

(VI)] et l'autre sur son financement [résolution 92 (IV)]. Les Etats membres furent invités à soumettre le nom des candidats appelés à suivre le premier cours de neuf mois et le séminaire de 1964. La conférence adopta également la résolution 105 (VI) qui réitérait la décision de la Commission d'instituer une Conférence des planificateurs africains pour :

a) conseiller le Secrétaire exécutif et l'Institut africain de développement économique et de planification sur le programme annuel de travail et de recherche dans le domaine de la planification du développement économique et social, y compris les projections;

b) servir d'un centre pour l'échange de renseignements sur les méthodes et les techniques de la planification du développement; et

c) promouvoir la coordination des plans de développement nationaux.

La résolution s'achevait en recommandant au Secrétaire exécutif d'inviter les gouvernements à inclure dans leurs délégations à la Conférence des planificateurs africains, des représentants d'instituts ou de facultés universitaires travaillant dans ce domaine.

Tenue en novembre 1968, la première session de la Conférence des planificateurs africains élit le Conseil d'administration de l'Institut africain de développement économique et de planification et adopta un programme de

travail et des recommandations sur les plans et les institutions de développement, les besoins statistiques pour la planification, la coordination intra-africaine des plans de développement et la formation d'agents de planification.

La conférence devait fournir un lien entre les activités de la CEA et l'Institut africain de développement économique et de planification. S'il est vrai qu'en novembre 1963, l'Institut africain de développement économique et de planification avait déjà inauguré son premier cours de neuf mois, il n'en reste pas moins qu'il fallut attendre le mois de novembre 1964 pour ouvrir à la signature des Etats membres le Plan d'opération du Fonds spécial. Des cours spécialisés de planification et d'enseignement de la main-d'oeuvre furent organisés au Caire comme d'ailleurs un cours de formation sur la programmation industrielle. Au centre des activités du secrétariat demeuraient l'analyse et la promotion du développement économique à l'échelon sous-régional.

Le secrétariat acheva deux parties de l'étude des conditions économiques en Afrique couvrant l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe. A la demande du Gouvernement zambien, il élaborait de concert avec la FAO l'esquisse d'un plan quinquennal. Il contribua également à l'organisation de travaux de recherche sur le développement économique pour les nombreux gouvernements qui lui en firent la demande.

Durant la sixième session de la Commission, le Secrétaire exécutif présenta un rap-

port sur les activités de l'Institut africain de développement économique et de planification. Satisfaits des travaux réalisés jusque-là, les représentants posèrent des questions sur le nombre et la compétence des enseignants, la disponibilité de stagiaires, les normes d'enseignement, les programmes de formation, les relations de financement avec d'autres institutions et la nomination d'un directeur africain permanent de l'Institut.

En 1965, la plupart des pays membres avaient instauré un système de planification du développement pour réaliser des progrès économiques et sociaux rapides. Tandis que certains recouraient à la planification intégrale d'autres se consacraient exclusivement à la planification des projets du secteur privé. C'est en Afrique de l'Est seulement qu'un effort fut fait pour coordonner le développement entre les pays. Les principaux problèmes du lancement d'un plan de développement étaient l'insuffisance de données techniques et statistiques de base ainsi que la pénurie de cadres qualifiés. Il était admis que la planification intégrale fondée sur des modèles mathématiques complexes ne se prêtait pas au degré de développement en Afrique mais il était impossible de nier la nécessité d'améliorer les statistiques et d'autres recherches de base ainsi que la formation du personnel des services de statistiques et de développement.

Le secrétariat établit pendant la période biennale 1965-1966 une analyse des plans de développement d'un grand nombre de pays

membres qui portait essentiellement sur la faiblesse de leurs structures. Pour la réunion sous-régionale sur la coopération économique en Afrique de l'Est, le secrétariat elabora un document de référence intitulé «Le développement de l'Afrique de l'Est : tendances et problèmes». En avril 1966, le secrétariat participa à la réunion d'experts sur les projections économiques à New York afin d'analyser les études faites par le Secrétariat des Nations Unies et la CNUCED. Le rapport du secrétariat à la huitième session tenue en février 1967 couvrait ses activités pour la période 1965-1967. Il signalait que le secrétariat avait fourni aux pays africains des conseils sur les modalités d'amélioration des mécanismes de planification du développement et d'élaboration dans leurs grandes lignes de nouveaux plans. Les représentants convinrent avec le secrétariat que, compte tenu du manque de statistiques de base et de personnel qualifié, il fallait mettre pleinement à profit l'Institut de développement économique et de planification à Dakar pour la formation de personnel.

Le rapport 1967-1969 du secrétariat à la neuvième session de la Commission révéla que l'étude de la planification, des projections et des politiques de développement avait été transférée à la Section de la recherche de la Division de la recherche et de la statistique qui devait en faire une analyse systématique afin de déterminer les caractéristiques communes et d'isoler les raisons de l'échec de certains plans de développement en Afrique.

Des efforts seraient faits pour harmoniser les plans nationaux en vue d'éliminer les incompatibilités. La CEA avait constitué un service consultatif de planification qui, en 1968, avait détaché des experts auprès de nombreux pays pour les aider à planifier leur développement. En décembre 1967 eut lieu la deuxième session de la Conférence des planificateurs africains tout comme d'ailleurs les troisième et quatrième sessions respectivement du Comité de la planification du développement des Nations Unies à Addis-Abeba et du cycle d'études interrégional sur la planification du développement à Accra.

Pendant l'examen du rapport, le secrétariat expliqua que l'Institut élaborait des plans en fonction des priorités politiques sur la base de la structure sociale et de l'idéologie politique du gouvernement intéressé. Il informa la Commission que trois Africains siégeaient au Comité des dix-huit chargé de planifier la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement afin de veiller à ce que cette décennie ne soit pas à l'avantage des pays développés uniquement. Enfin, les membres du Comité des dix-huit appelèrent l'attention sur le fait que le principal problème auxquels se heurtaient tous les pays en développement était un manque d'aide étrangère pour financer des plans et projets de développement. Ils constatèrent que la proposition faite aux pays développés d'utiliser un pourcentage de leur produit intérieur brut pour aider les pays en développement n'avait pas été mise en oeuvre et ils se demandèrent sans optimisme quand cet objectif serait atteint. Bon nombre des

produits vendus par les pays en développement n'avaient pas encore fait l'objet d'accords internationaux. La Commission recommanda l'instauration d'un système de financement complémentaire de produits au bénéfice des pays en développement et souligna qu'il était indispensable pour les pays africains d'essayer de réaliser la coopération économique et l'intégration régionale.

* * *

En 1960, la Commission demanda au Secrétaire exécutif dans sa résolution 18 (II) d'accorder une attention particulière au problème de l'industrialisation en Afrique. Le manque de personnel avait jusque-là entravé le début des travaux du groupe de l'industrie. En revanche, une année plus tard, grâce aux progrès considérables accomplis en matière de recrutement, il fut possible de créer une Division de l'industrie, des transports et des ressources naturelles. Un programme de travail fut établi en consultation avec le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies qui avait récemment créé un Comité du développement industriel en vue d'élaborer un programme élargi d'industrialisation auquel la CEA aurait pu participer.

A la deuxième session en 1961, le Secrétaire exécutif informa la Commission que l'étude faite par l'UNESCO des ressources naturelles du continent africain serait distribuée. Les représentants soulignèrent l'importance de ce genre d'études dans la promotion du développement économique.

Ils étaient en effet convaincus que l'industrialisation constituait un outil important dont on pouvait se servir pour modifier la structure traditionnelle des économies africaines et fournir un emploi à une main-d'oeuvre en augmentation rapide. Ils estimaient que l'Afrique possédait un vaste potentiel de transformation des produits minéraux et agricoles primaires en vue de l'exportation. Dans sa résolution 33 (III), la Commission demandait au Secrétaire exécutif de faire dresser un inventaire détaillé des ressources énergétiques du continent et d'élaborer le plan de leur exploitation systématique. Pour son programme de travail 1961-1962, la Division prépara des études de faisabilité d'industries de quelques pays ainsi qu'un manuel de la planification industrielle à l'intention des gouvernements africains.

Un directeur fut nommé à la tête de la Division de l'industrie, des transports et des ressources naturelles. La CEA ne lui était pas étrangère puisque fin 1961, il avait déjà séjourné un mois à Addis-Abeba détaché par le secrétariat de la Commission économique pour l'Europe. Il avait également aidé à établir le programme de travail de la Division et le plan de recrutement. Dès qu'il prit ses fonctions en mai 1962, il fit entreprendre la compilation d'un inventaire des industries africaines.

En mesure de contribuer à la mise au point de statistiques industrielles et énergétiques, la Division entreprit la planification et le rassemblement de données pour l'étude de

quelques industries que devaient suivre, le cas échéant, des études de faisabilité. Des progrès considérables furent accomplis dans le domaine de la compilation d'un manuel sur la préparation et la mise en oeuvre de projets d'investissement dans l'industrie.

A la quatrième session, les représentants appelèrent l'attention de la Commission sur les avantages qu'il y avait à établir une étroite coopération entre la CEA et le Centre de développement industriel au Siège. Ils estimaient par ailleurs que si ce programme était plus étroitement associé aux programmes d'assistance technique des Nations Unies et à ceux du Fonds spécial, son exécution en serait facilitée.

Dans la résolution 43 (IV), les représentants décidèrent de créer, à titre permanent, un Comité des ressources naturelles et de l'industrialisation investi du mandat suivant :

- a) Conseiller le Secrétaire exécutif sur le programme annuel de travaux et de recherches dans le domaine des ressources naturelles et de l'industrialisation;
- b) Encourager, entreprendre et proposer des études, enquêtes, cycles d'études et conférences afin de définir et mettre sur pied les moyens les plus efficaces de faire progresser l'industrialisation sur le plan national, sous-régional et régional;
- c) Examiner si les institutions de recherche et de formation professionnelle ayant une

action directe sur l'expansion industriel le sont suffisantes et adaptées aux circonstances actuelles et faire des recommandations à ce sujet;

d) Participer activement aux travaux du secrétariat dans le domaine des ressources naturelles et de l'industrie, et présenter à la Commission des recommandations à ce sujet; et

e) Collaborer étroitement avec le Comité permanent du commerce sur les questions relatives au commerce intra-africain de produits industriels.

Le Secrétaire exécutif fut invité à faire, en collaboration avec le Centre de développement industriel, une étude sur les perspectives d'investissements industriels que la Commission devait examiner à sa cinquième session. Dans la résolution 55 (IV) sur la diffusion d'informations techniques comme moyen de développement économique et social en Afrique, la Commission recommanda au Comité permanent des ressources naturelles et d'industrialisation de prendre immédiatement les dispositions nécessaires pour assurer la publication de périodiques traitant de l'industrie et des ressources naturelles.

La première réunion de ce Comité eu lieu en décembre 1962. La section de l'industrie avait préparé une étude qui fut ajoutée au rapport sur l'étude des conditions économiques en Afrique depuis 1950 et qui faisait état dans ses grandes lignes de l'industrialisation. Cette

étude révélait les énormes possibilités concrètes de développement industriel en Afrique ainsi que la grande portée dans la quasi-totalité des pays africains des activités de substitution des importations, notamment grâce à une transformation plus poussée des produits agricoles bruts. Il était également possible de transformer davantage ces produits ainsi que les minéraux pour augmenter la valeur unitaire des exportations. Compte tenu de l'ampleur limitée des marchés dans les pays de l'Afrique de l'Ouest et des gros investissements à réaliser, la coopération sous-régionale pour créer et agrandir la plupart des industries s'avérait indispensable.

L'étude passait également en revue l'état de la planification industrielle en Afrique qui montrait que les principaux domaines d'intérêt étaient les récents développements et les perspectives d'une expansion dans quelques grandes industries comme la sidérurgie, les métaux non ferreux, la construction mécanique et électrique, les produits chimiques, les engrais et les textiles. Réuni sous la forme d'un groupe de travail, le Comité permanent se rallia aux vues fondamentales du secrétariat et adopta un programme de travail de grande envergure qui mettait l'accent pendant l'année sur deux projets : l'établissement d'un inventaire des industries africaines et le rassemblement de données statistiques destinées à la publication.

En collaboration avec le Centre de développement industriel de l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées

intéressées, le secrétariat devait développer les recherches industrielles, l'enseignement technique et la formation à tous les niveaux. Il devait également entreprendre des enquêtes sur les possibilités de coopération sous-régionale dans le domaine de l'intégration équilibrée des plans de développement industriel ainsi qu'une série d'études approfondies traitant des possibilités de création d'industries stratégiques modernes, dans la mesure du possible sur une base sous-régionale.

A la cinquième session de la Commission, les représentants examinèrent le rapport du groupe de travail du Comité permanent de l'industrialisation et des ressources naturelles ainsi que les travaux du secrétariat. Ils décidèrent que l'accent devait être mis sur les points suivants :

a) Développement des industries stratégiques et coordination à l'échelle sous-régionale. Le développement de l'agriculture et celui de l'industrie devaient aller de pair avec les efforts faits par les pays pour établir de grandes industries lourdes modernes qui devaient être combinées sur la base de l'intégration équilibrée des plans nationaux d'industrialisation et de la répartition du travail à l'échelon sous-régional, le tout accompagné d'une distribution équitable des industries entre tous les pays;

b) Formation et recherche;

c) Ressources minérales et hydrauliques;

- d) Fonds d'investissement;
- e) Infrastructure; et
- f) Marchés communs.

Le programme de travail et l'ordre de priorité approuvés par le secrétariat pour la période 1963-1964 couvraient ces différents points et tous les projets en cours. Le programme détaillé se présentait comme suit :

- a) Statistiques industrielles, à savoir rassembler pour publication des données statistiques sur la production, l'importation et l'exportation mais aussi la consommation de produits industriels;
- b) Inventaire des industries africaines;
- c) Investissements dans l'industrie :
 - i) étude de l'exploitation, de la productivité et de la rentabilité des industries implantées;
 - ii) étude des institutions ayant abouti à l'application des méthodes utilisées pour arriver aux décisions en matière d'investissement;
 - iii) définition des conditions économiques et autres conditions préalables au développement industriel;
 - iv) possibilité de préparer un manuel sur les projets d'investissement qui couvre leurs aspects économiques et techniques;
- d) Planification et programmation industrielles;
- e) Recherche industrielle : création à l'échelle sous-régionale d'instituts de recher-

che industrielle en Afrique;

- f) Enseignement et formation technologiques;
- g) Aide aux gouvernements en relation avec les projets d'assistance technique et les projets du Fonds spécial;
- h) Assistance aux gouvernements pour susciter une coopération sous-régionale dans le développement des industries en Afrique de l'Ouest et en Afrique de l'Est;
- i) Etudes approfondies de certaines industries comme la sidérurgie, les métaux non ferreux, y compris les opérations successives du traitement, les industries mécaniques, les produits chimiques, les industries textiles et les industries productrices d'énergie;
- j) Financement des industries : étude des problèmes du financement de l'industrie en Afrique, y compris une analyse des méthodes d'autofinancement, de l'orientation de l'épargne privée vers l'industrie, grâce à l'expansion des marchés des capitaux, le financement intérieur de la vente de biens d'équipement, et le financement international réalisé par l'intermédiaire d'institutions internationales et d'autres voies; et
- k) Législation industrielle, commerciale, monétaire et fiscale : étude des entraves à l'industrialisation causées par les législations industrielles, commerciales, monétaires et fiscales.

Le Comité permanent de l'industrie, des ressources naturelles et des transports tint sa deuxième session pendant l'année et, dans la présentation de son rapport à la sixième session de la Commission, le Président du Comité informa les délégations qu'une réunion d'experts de la sidérurgie en Afrique de l'Ouest et une autre sur la coordination industrielle avaient eu lieu à Monrovia (Libéria) et à Bamako (Mali) respectivement. Il annonça par ailleurs que le secrétariat avait achevé les préparatifs de la Conférence industrielle africaine en 1965 et d'un colloque mondial prévu pour 1966. Des dispositions avaient également été prises pour que les pays puissent de manière systématique faire état de leurs problèmes industriels. Le Comité recommanda enfin la convocation d'une conférence régionale sur la sidérurgie.

Les travaux du secrétariat avaient jusqu'à présent porté essentiellement sur l'implantation de grandes industries modernes comme la sidérurgie, les métaux non ferreux, la construction mécanique et électrique, les produits chimiques et les engrais, les textiles et les matériaux de construction. Ces industries étaient toutes indispensables pour faire progresser le développement économique mais elles exigeaient des marchés qui échappaient à la plupart des pays africains.

Il fut donc décidé non seulement d'encourager les grandes industries mais aussi les industries petites et moyennes, en particulier celles qui recouraient à des matières premières agricoles (y compris le bois) dont la produc-

tion remplaçait des produits importés. L'idée de cette substitution était née des pénuries rencontrées pendant la deuxième guerre mondiale lorsque, faute de pouvoir importer des produits de pays industrialisés, les grandes maisons commerciales commencèrent à produire des produits de substitution locaux d'articles auparavant importés comme les plastiques, les conduites d'eau, les outils de construction, les textiles, le ciment, les chaussures et les produits de la fonderie.

Les représentants recommandèrent la constitution d'un quatrième groupe sous-régional comprenant la République-Unie du Cameroun, la République centrafricaine, le Tchad, le Congo (Brazzaville), le Congo (Léopoldville, aujourd'hui Zaïre), le Gabon pour le programme de coordination économique de la Commission.

Le secrétariat élaborait pour la Conférence sur la coordination industrielle en Afrique de l'Ouest qui devait se tenir du 5 au 15 octobre 1964 à Bamako des études détaillées sur la sidérurgie, les produits chimiques et les engrais, les textiles et les industries alimentaires. D'autres études et consultations avaient eu lieu en Afrique du Nord pour aboutir à la convocation d'une réunion ministérielle en novembre 1964 à laquelle les pays du Maghreb avaient créé un mécanisme permanent d'harmonisation des activités industrielles et autres activités de développement économique s'y rapportant. A cette réunion avait été approuvée une demande d'assistance au Fonds spécial en vue de la création, en Libye,

d'un Centre d'études industrielles pour les pays du Maghreb.

Le secrétariat présenta à une Conférence sur la coordination industrielle en Afrique de l'Est tenue en été 1965 à Lusaka, des documents traitant d'une vaste gamme d'industries et des problèmes économiques apparentés. Il commença pour l'Afrique centrale des études du même genre. De concert avec la FAO, il entreprit les préparatifs d'une Conférence sur la pâte et le papier tenue en 1965. En collaboration avec le Centre de développement industriel des Nations Unies, il prépara également un colloque industriel régional qui se tint au Caire dans les premières semaines de 1966.

A la suite de la Conférence sur la coordination industrielle en Afrique de l'Ouest tenue à Bamako, le secrétariat fournit aux pays de cette région une assistance technique pour l'établissement du Comité intérimaire d'experts sur la sidérurgie qui tint sa première réunion en octobre 1965 à Abidjan. A cette réunion, les participants examinèrent des mesures pratiques à prendre par l'ensemble des pays de la région pour monter un complexe sidérurgique ouest-africain.

Une mission de spécialistes en petites industries se rendit de son côté en mars-juin 1963 dans les pays de l'Afrique de l'Ouest pour conseiller les gouvernements de la sous-région sur des projets susceptibles d'être exécutés avec peu de capitaux et de besoins techniques. Des réunions furent organisées dans toutes les sous-régions pour étudier différents aspects de l'industrialisation.

En 1966, la sous-division de l'industrie avait incorporé dans un seul document intitulé «Le développement industriel en Afrique de l'Ouest : une analyse d'ensemble» plus de 30 études préliminaires destinées à fournir une base à la promotion de l'investissement industriel. Parmi les produits couverts par ces études figuraient les briques, la céramique, le caoutchouc, les textiles, les boissons, les métaux non ferreux et le mobilier.

En janvier 1967 fut organisée sous les auspices de la Commission une réunion d'industriels et de financiers en vue de faire un premier pas vers un rapprochement des contacts entre des hauts fonctionnaires de gouvernements membres et des représentants d'investisseurs potentiels. La Commission fit remarquer que pour certaines industries, il était possible de réaliser des projets économiquement viables en ignorant les frontières sous-régionales, ce pourquoi elle avait élaboré des études de faisabilité pour les marchés sous-régionaux.

Les principaux objectifs du travail de la division en 1965-1966 étaient d'étudier les courants de l'industrialisation dans tous les pays africains et de faire ressortir des possibilités concrètes de développement industriel. Ces objectifs furent atteints dans le cadre d'une coopération multinationale, sous-régionale et régionale.

Des conférences sous-régionales furent organisées en Afrique de l'Ouest, en Afrique de l'Est, en Afrique centrale et en Afrique du Nord afin d'examiner les différents rapports de

faisabilité. Dans toutes les sous-régions fut entreprise une étude des possibilités d'exportation d'articles manufacturés, premier projet exécuté avec le concours de la CNUCED. L'étude eut lieu en deux parties : a) les produits agricoles et produits apparentés; et b) les industries minières et manufacturières.

A sa septième session, la Commission nota avec satisfaction que le secrétariat avait effectué des études préliminaires de viabilité.

Avec l'achèvement fin 1966 des études de viabilité du développement industriel, tous les efforts furent axés sur la promotion de l'exécution effective de projets. Aux gouvernements africains qui la lui demandèrent le secrétariat fournit une assistance technique pour faciliter les études de pré-faisabilité et les études techniques ainsi que pour implanter des industries.

Dans sa résolution 153 (VIII) la Commission demanda au Secrétaire exécutif d'entrer en contact avec le PNUD et l'ONUDI pour obtenir les ressources techniques et financières additionnelles nécessaires à la création de centres sous-régionaux de promotion et d'information industrielles chargés de conseiller les Etats membres sur l'exécution des études appropriées de viabilité et d'investissement.

Le programme de travail 1967-1968 visait l'harmonisation du développement industriel, à savoir le renforcement des relations interindustrielles, l'établissement d'un inventaire des industries en Afrique, la promotion des industries et des institutions de développement industriel

et l'analyse des principales causes de la faiblesse des chefs d'entreprise et des cadres africains ainsi que l'adoption des mesures propres à y remédier. Ce dernier projet fut entrepris en collaboration avec l'ONUDI, l'OIT, l'UNESCO et un certain nombre d'autres institutions. Les gouvernements africains furent également informés de la création de centres de recherche industrielle et de la formation d'agents techniques. En 1969, les bases de programmes de développement industriel pour l'ensemble du continent avaient été assises et le moment était venu de mettre l'accent sur l'exécution de projets qui exigeaient de la part des pays africains une décision finale et des investissements massifs.

* * *

Dans le programme de travail présenté par le Secrétaire exécutif à la première session de la Commission figurait, au titre des recherches, une proposition visant à entreprendre une étude des ressources naturelles disponibles, y compris une étude de la conservation et de l'utilisation de l'eau, pour autant que ces études n'aient pas été faites ou soient incomplètes.

Pendant l'examen de ce programme, les Etats membres soulignèrent qu'il était urgent de procéder en Afrique à certains types d'études comme des études hydrologiques, géologiques, géodésiques et autres sur les ressources naturelles, y compris les ressources utilisables en vue de l'industrialisation et les sources d'énergie comme l'énergie solaire. Le Secré-

taire exécutif fut invité à envisager les voies et moyens (assistance internationale, recours à des experts, etc.) grâce auxquels les pays africains pouvaient être aidés à mener à bien de telles études. Il fut également prié d'établir une bibliographie des enquêtes déjà faites et d'attirer en particulier l'attention sur leurs principales lacunes.

Le Secrétaire exécutif demanda à l'UNESCO de faire une étude des ressources naturelles du continent. Une fois achevé, le chapitre consacré à la géologie fut présenté à la deuxième session de la Commission de même qu'une bibliographie des études géologiques concernant l'Afrique.

Les délégations à la deuxième session accueillèrent favorablement l'enquête de l'UNESCO mais firent remarquer que n'y figuraient pas des données sur l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Est ou que ces données n'étaient pas à jour. Elles demandèrent au Secrétaire exécutif d'accélérer les études sur les autres catégories de ressources de manière à pouvoir les mettre à la disposition des gouvernements. Elles soulignèrent qu'il était tout aussi important de faire des enquêtes sur la main-d'oeuvre et sur les ressources humaines, terrestres et animales et que le Secrétaire exécutif devait à cette fin s'assurer du concours des institutions spécialisées compétentes.

A la fin des débats, les représentants adoptèrent la résolution 13 (II) qui priait le Secrétaire exécutif de tenir compte dans l'exécution des enquêtes sur les ressources minérales,

de la possibilité de créer des industries fondées sur ces ressources et d'orienter les enquêtes dans ce sens.

A la troisième session, le Secrétaire exécutif présenta un rapport sur les progrès accomplis depuis la session précédente. Il informa les représentants que la documentation était encore peu abondante puisque la Division de l'industrie, des transports et des ressources naturelles était encore au stade de l'organisation. Il passa en revue les progrès accomplis ainsi que les chapitres consacrés à la topographie et aux cartes, au climat et à la météorologie, à l'hydrologie, aux sols (y compris leur conservation), à la flore (en deux sections : a) l'Afrique au nord du Sahara, et b) l'Afrique au sud du Sahara) et à la faune (zoologie, entomologie et conservation). Il souligna que l'étude insistait sur la nécessité de rassembler et d'échanger des données obtenues par la recherche aux quatre coins de l'Afrique et il recommanda d'aider les pays à prendre les mesures requises, tant à l'échelon national que régional pour garantir la distribution et la classification des éléments d'information scientifique de manière à en rendre l'accès et l'échange faciles.

Le Secrétaire exécutif présenta à la Commission une requête du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, requête en vertu de laquelle il était invité à demander l'opinion des Etats membres et Etats membres associés sur l'utilité de convoquer une conférence cartographique des Nations Unies pour l'Afrique.

Les délégations accueillèrent avec satisfaction les informations fournies jusque-là par les enquêtes et soulignèrent l'importance générale de telles enquêtes pour la promotion du développement économique dans des domaines bien déterminés comme l'hydrologie, la géologie et la conservation des sols.

La Commission adopta deux résolutions sur la mise en valeur des ressources. Dans la première [résolution 33 (III)], elle demandait notamment au Secrétaire exécutif de faire dresser un inventaire détaillé des ressources énergétiques du continent et de procéder à une étude approfondie de leur mise en valeur systématique. Dans la seconde [résolution 34 (III)], elle demandait au Secrétaire exécutif d'étudier avec les chefs des secrétariats des institutions spécialisées compétentes, les moyens les plus appropriés de convoquer et d'organiser conjointement une conférence sur les ressources naturelles de l'Afrique.

Dès la fin de cette session, les travaux commencèrent sur l'établissement d'un inventaire des industries africaines en collaboration avec la section de statistique qui compila et mit au point des statistiques sur l'industrie et l'énergie. Les premiers plans d'une Conférence sur les ressources énergétiques de l'Afrique à laquelle le secrétariat de la Commission économique pour l'Europe devait normalement contribuer, furent établis.

A la quatrième session, il fut décidé [résolution 43 (IV)] de créer un Comité permanent

pour les ressources naturelles et l'industrialisation qui devait conseiller le Secrétaire exécutif sur le programme annuel de travaux et de recherches dans le domaine des ressources naturelles et de l'industrialisation et qui devait suivre de près la tâche accomplie par le secrétariat dans le domaine des ressources naturelles et de l'industrie, et présenter à la Commission des recommandations à ce sujet.

En 1962, la section de l'énergie et des ressources naturelles qui devait comprendre des groupes chargés de l'énergie, des minéraux, des ressources en eau et de l'hydrologie, vit le jour.

Le secrétariat prépara une réunion sur l'énergie électrique qui devait se tenir en octobre 1963 à Addis-Abeba. Les buts de cette réunion étaient de faciliter les contacts entre fonctionnaires et experts chargés de résoudre les problèmes de l'énergie en Afrique, en particulier de l'énergie électrique, mais aussi de stimuler un échange de vues sur les ressources énergétiques en Afrique et leur degré d'utilisation.

Le sous-groupe de travail du groupe de travail plénier du Comité permanent de l'industrialisation et des ressources naturelles élaborera un programme de travail à long terme sur les minéraux, les ressources hydrauliques et l'hydrologie, et ce, à la lumière des propositions faites par le secrétariat. Enfin, le secrétariat organisa les préparatifs de la Conférence cartographique régionale pour l'Afrique convoquée en juillet 1963 à Nairobi (Kenya).

La Commission rendit hommage au groupe de travail plénier du Comité permanent de l'industrialisation et des ressources naturelles pour le programme que celui-ci avait préparé et présenté à la cinquième session.

Le programme détaillé était le suivant :

a) Ressources minérales :

- i) Poursuivre l'établissement d'un inventaire des ressources minérales africaines et une analyse des possibilités de développement, en s'attachant notamment au développement, à l'échelon sous-régional, des industries;
- ii) Etablir d'étroites relations de travail au sujet des ressources minérales avec les grandes organisations régionales, ainsi qu'avec les services géologiques et les services des mines;
- iii) Insister auprès des gouvernements sur la nécessité de disposer, dans l'immédiat et à long terme, de relevés géologiques qui constituent une base essentielle pour la recherche de minéraux, et sur la nécessité de procéder à de nouveaux relevés géologiques, là où le besoin s'en fait sentir; insister également sur l'importance que présentent, pour le développement industriel, les recherches minières systémati-

ques à long terme et sur l'intérêt que revêt, pour le public en général et pour les sociétés minières, la publication rapide de cartes et d'informations sur ces recherches;

- iv) Encourager la collaboration entre les services géologiques et les universités pour l'établissement de cartes géologiques et l'étude de problèmes particuliers;
- v) Octroyer une assistance aux divers gouvernements, sur leur demande, pour les aider à résoudre les problèmes que posent la recherche et l'exploitation de ressources minérales, l'enrichissement des minerais etc., et les aider également à mettre au point des projets relevant de l'assistance technique et du Fonds spécial;
- vi) Encourager les procédés économiquement rentables de prospection minérale, de recherches et de production réalisées par de grandes entreprises; promulgation, à cet effet, d'une législation minière simplifiée. Encourager également la prospection par des particuliers ou de petites entreprises et leur donner à cet effet une assistance et des conseils;
- vii) Prendre les mesures préparatoires pour la formation de nouveaux

géologues, assistants géologues et spécialistes des disciplines connexes, en collaboration avec les universités, l'UNESCO, etc., et encourager l'étude de la géologie et des disciplines voisines;

- viii) Recommander aux universités africaines, par des voies appropriées, de créer des chaires de géologie et des mines, là où il n'en existe pas encore;
 - ix) Préparer, en collaboration avec l'UNESCO et les autres institutions spécialisées intéressées, la création d'un centre régional chargé de l'interprétation des enquêtes aériennes et d'un centre de formation de photogrammétrie et de prospection géophysique aérienne;
 - x) Susciter, grâce aux organisations existantes, l'organisation de conférences techniques d'intérêt régional et sous-régional.
- b) Hydrologie et ressources en eau
- i) Rassembler, diffuser et analyser, en collaboration avec la FAO et d'autres institutions spécialisées, des renseignements sur les ressources en eau de surface et en eau souterraine dont dispose l'Afrique, pour augmenter cha-

que fois que possible les possibilités et l'utilisation des ressources en eau grâce à des accords sous-régionaux;

- ii) Recommander, par les voies appropriées, l'établissement de sections d'hydrologie dans les universités africaines;
- iii) Déterminer les besoins en programmes de formation hydrologique à l'échelon sous-régional pour le personnel des cadres intermédiaires et le personnel subalterne, et établir de tels programmes en coopération avec les institutions spécialisées telles que l'UNESCO et d'autres organismes;
- iv) Prévoir des bourses d'études pour des administrateurs, ingénieurs, géologues, etc., afin qu'ils aient l'occasion de se documenter sur place au sujet des activités d'autres pays dont les problèmes d'approvisionnement en eau sont comparables aux leurs; organiser des voyages d'études pour que ces spécialistes puissent visiter des installations dans d'autres pays;
- v) Encourager, en collaboration avec d'autres organisations intéressées, des réunions et des colloques à

l'échelon sous-régional, pour l'examen de problèmes hydrologiques d'intérêt commun;

- vi) Susciter, en collaboration avec les institutions intéressées, des recherches sur le développement des voies navigables et des bassins importants qui présentent un intérêt international, et encourager la coopération et la coordination internationales pour le développement, par exemple, des transports et de l'énergie hydro-électrique.

Le groupe de travail plénier du Comité permanent de l'industrialisation et des ressources naturelles nota que le programme de travail était substantiel par rapport aux effectifs disponibles et il décida donc de l'étaler en fonction des priorités.

La Commission décida à l'unanimité de mettre essentiellement l'accent sur les domaines ci-après de l'exploitation des ressources naturelles :

a) Formation et recherche. Il était nécessaire de coordonner les activités des pays africains dans ce domaine afin de tirer pleinement parti des services existants et des fonds disponibles et, le secrétariat était prié de soulever cette question à la Conférence sur la recherche scientifique et la formation touchant les ressources naturelles en Afrique que l'UNESCO envisageait à l'époque d'organiser en 1964 et de prendre une part très active à

cette conférence;

b) Ressources minérales et hydrauliques. La Commission souligna la nécessité d'une recherche pratique pour la détermination des ressources minérales et hydrauliques ainsi que des possibilités de développement, y compris la création de services techniques sur place.

En 1963-1964, le secrétariat fit une évaluation des besoins en eau des pays africains et encouragea un aménagement coordonné des bassins fluviaux. Il commença à rassembler des données numériques de base sur les minéraux africains nécessaires aux études sur l'emplacement des industries. Il aida activement les pays africains à dresser la carte de leur territoire, et notamment à dresser et à utiliser des cartes topographiques et thématiques pour le développement des ressources. La Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Afrique dont la convocation avait été proposée dans le passé se tint en juillet 1963 à Nairobi (Kenya) et ses principales recommandations portèrent sur le renforcement des services cartographiques nationaux en Afrique et de la coopération technique internationale nécessaire à cet effet. La convocation d'une autre conférence en 1966 fut proposée.

Le secrétariat entreprit également une série d'études sur toutes les formes d'énergie, notamment l'énergie thermique, l'énergie hydro-électrique, le pétrole et le gaz. En octobre 1963, il présenta à la première réunion africaine sur l'énergie électrique une

étude sur la situation, les tendances et les perspectives de l'approvisionnement d'électricité en Afrique. Cette réunion fut suivie de réunions sous-régionales et d'une réunion régionale sur le pétrole et le gaz naturel.

Le Président du Comité permanent de l'industrie, des ressources naturelles et des transports fit rapport sur les travaux de la deuxième session de ce Comité à la sixième session de la Commission tenue du 19 février au 2 mars 1964. Il passa en revue les travaux réalisés pendant l'année et informa les participants que des conférences devaient se tenir en 1965 sur la législation minière, le pétrole et le gaz naturel. Il les informa également qu'avait été incluse dans le programme de travail une étude sur les moyens de lutter contre la contrebande de diamant.

Pendant l'examen du rapport qui suivit, la Commission accueillit avec une grande satisfaction les travaux du Comité permanent et nota qu'avait été ajoutée au programme de travail une étude des problèmes soulevés par la lutte contre la contrebande de diamant.

En 1964-1965, les travaux du secrétariat portèrent essentiellement sur les ressources hydrauliques, les ressources minérales et les levés.

Dans le domaine des ressources hydrauliques, le secrétariat effectua avec l'OMM une enquête sur la pénurie de données hydrologiques en Afrique et il participa également aux travaux de la Commission du bassin du

lac Tchad et de l'Organisation intergouvernementale qui s'occupe du bassin du Niger.

Le secrétariat offrit son concours aux gouvernements dans le domaine de l'exploitation des ressources minérales en les aidant à préparer leurs demandes d'assistance au Fonds spécial et à formuler des recommandations relatives à l'assistance technique. Entre-temps, il poursuivit l'inventaire des ressources minérales africaines.

Pour donner suite à la première Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Afrique, une réunion eut lieu en octobre 1964 à Addis-Abeba afin d'examiner la possibilité de créer des centres de formation aux techniques de la photogrammétrie, des levés géophysiques par avion et de l'interprétation des levés aériens.

La Commission et l'UNESCO parrainèrent ensemble la Conférence internationale sur l'organisation de la recherche et de la formation du personnel en Afrique dans le cadre de l'étude, de la conservation et de l'utilisation des ressources naturelles qui se tint en juillet et août 1964 à Lagos. Elles participèrent également à ses préparatifs et lui fournirent les services de secrétariat nécessaires. Une étude préliminaire des problèmes de l'énergie en Afrique du Nord eut lieu avec le concours du secrétariat de la CEE.

Dans son rapport à la septième session, le secrétariat passa en revue ses activités depuis la sixième session et souligna la nécessité de

dresser un inventaire des ressources naturelles en Afrique afin de ne pas entraver les progrès du développement industriel.

Pendant l'examen de ce rapport, les représentants insistèrent sur la nécessité d'utiliser des Africains qualifiés pour mener à bien le programme. A cette fin, ils notèrent avec satisfaction la création d'un service de formation au sein du secrétariat et s'engagèrent à envoyer la candidature d'individus possédant les compétences de base requises pour obtenir une formation plus approfondie. Ils notèrent également la pénurie d'agents compétents de recherche minière et invitèrent le secrétariat à évaluer la situation et à proposer les mesures à prendre en vue d'y remédier.

Les représentants mirent l'accent sur l'importance de la conférence tenue à Lagos et appelèrent l'attention du secrétariat sur le fait que certains instituts créés avant l'indépendance dans la région possédaient du matériel et des laboratoires susceptibles d'être encore utilisés. Ils invitèrent le secrétariat à servir d'agent de liaison avec les Etats membres et les anciennes métropoles afin d'en dresser un inventaire.

A la fin des débats, la Commission adopta deux résolutions, l'une [résolution 143 (VII)] sur la nécessité de rassembler des informations traitant des ressources naturelles du continent et l'autre [résolution 127 (VIII)] sur l'organisation de la recherche et de la formation en Afrique.

En décembre 1965 eut lieu une restructuration de l'administration du secrétariat au titre de laquelle la section de l'énergie et des ressources naturelles qui comprenait des groupes chargés de l'énergie, des minéraux, des ressources hydrauliques et de l'hydrologie, fut réorganisée et transformée en une division appelée la Division des ressources naturelles et des transports. Cette division comprenait la section de l'énergie et des ressources naturelles, la section des transports et le groupe de la cartographie.

Après la septième session, des projets notables et encourageants furent accomplis dans l'exécution de projets de topographie et de cartographie. Les recommandations de la réunion d'experts sur les centres régionaux de formation aux techniques de la photogrammétrie, des levés géophysiques aériens et de l'interprétation des levés aériens tenue en octobre 1964 à Addis-Abeba étaient en cours d'application. Une équipe topographique se rendit dans quatre pays qui s'étaient offerts à accueillir le centre. Une réunion d'experts sur la création de centres communs de services spécialisés dans le domaine des levés et des cartes eut lieu du 30 juin au 8 juillet 1965 à Addis-Abeba. Les participants firent des recommandations sur l'ampleur des services à fournir, les besoins en personnel et le matériel nécessaire. Un centre de documentation et de références cartographiques pour l'Afrique fut créé au siège de la Commission, centre auquel les pays membres envoyèrent les documents nécessaires.

De concert avec l'Organisation météorologique mondiale, le secrétariat acheva une étude sur les principales lacunes des données géologiques en Afrique. Il joua un rôle actif dans les travaux préparatoires qui aboutirent, avec l'aide du Fonds spécial, à l'exécution de projets pour l'aménagement du bassin du lac Tchad et certaines parties du bassin du Nil. Une bibliographie sur le bassin du Nil fut terminée et une étude sur l'aménagement des eaux du fleuve Niger était en cours de préparation. Une mission composée de fonctionnaires de la CEA et de ressortissants hongrois acheva une étude sur l'opportunité d'un institut de mise en valeur des ressources hydrauliques pour la sous-région de l'Afrique de l'Est ainsi que les plans y afférents.

Le secrétariat procéda à des études spéciales sur l'énergie dans 33 Etats africains, études dont les résultats furent communiqués aux gouvernements intéressés qui furent invités à vérifier et compléter les informations fournies. Il prépara un document traitant du développement de l'énergie en Afrique de l'Est et présenta à la réunion sous-régionale sur la coopération économique en Afrique de l'Ouest d'autres documents du même genre. Ces documents examinaient les possibilités et les perspectives d'une coopération dans le domaine de l'énergie. Les participants à la réunion adoptèrent une recommandation visant la création d'un comité sous-régional de coopération en matière d'énergie. Des études furent faites en vue de l'organisation de réunions sous-régionales sur la situation, l'évolution et les projets de développement de l'éner-

gie dans les différentes sous-régions de l'Afrique et sur l'ensemble du continent.

Toutes ces études mettaient l'accent sur l'exploitation multinationale de l'énergie hydro-électrique et son transport sur longue distance, l'électrification des zones rurales et l'énergie produite par les petites centrales.

Des propositions furent présentées pour la création d'un institut régional des sciences et des techniques relatives aux combustibles tandis qu'était aussi envisagée l'utilisation possible de l'énergie géothermique.

Le secrétariat acheva des études sur deux sous-régions de l'Afrique et poursuivit ses travaux concernant des études similaires pour l'Afrique du Nord et l'Afrique centrale. Il prit des contacts et engagea des négociations sur des programmes quinquennaux de coopération avec l'aide d'éminents instituts extrarégionaux comme le Service géologique de la République fédérale d'Allemagne (Hanover), l'Association des services géologiques africains (France), les Overseas Geological Surveys (Londres), le Research Institute for African Geology, l'Université de Leeds (Royaume-Uni) et le Bureau des mines américain (Washington).

Une étude fut faite des installations de contrôle des ressources minérales dans les pays africains tandis qu'étaient préparées les grandes lignes d'un éventuel Centre des ressources minérales africaines qui devait être à

la fois un centre d'information sur la prospection et l'exploitation des ressources minérales, un musée géologique et minéralogique, un laboratoire pour la recherche appliquée et un centre de formation. Il fut aussi procédé à une enquête préliminaire sur l'instruction et la formation des Africains dans les domaines de la géologie et de la minéralogie.

Toutes les activités en matière de ressources naturelles que le secrétariat entreprit après la septième session étaient couvertes dans le rapport présenté à la huitième session de la Commission (13-24 février 1967).

Dans sa résolution 164 (VIII) adoptée après l'examen du rapport du secrétariat, la Commission accueille avec satisfaction la proposition du secrétariat dont l'objet était de créer des instituts et des centres de formation dans le domaine des ressources naturelles.

Après la huitième session, le secrétariat poursuivit les préparatifs d'une réunion inter-institutions sur les problèmes de la main-d'oeuvre pour la mise en valeur des ressources hydrauliques en Afrique. A cet effet, il put compter sur la collaboration de l'UNESCO, de l'OMS, de l'OMM et du Gouvernement américain. Quelques-uns des fonctionnaires chargés de la mise en valeur des bassins fluviaux en Afrique de l'Est et en Afrique du Nord se rendirent en voyage d'études aux Etats-Unis pour y visiter certains projets et organismes importants de mise en valeur des ressources hydrauliques.

C'est du 2 au 4 avril 1968 qu'eut lieu sous les auspices du secrétariat la première réunion sous-régionale sur l'énergie au cours de laquelle des recommandations furent faites aux gouvernements intéressés de l'Afrique centrale en vue de la création immédiate d'un Comité permanent de l'énergie. Le secrétariat contribua à la préparation d'une requête au Fonds spécial du PNUD pour la mise en place de l'infrastructure administrative et technique du Comité permanent de l'énergie.

La Zambie demanda et reçut les services d'un conseiller pour étudier les mesures devant lui permettre de satisfaire ses besoins d'électricité, de charbon et d'hydrocarbures dans le cas où la Rhodésie du Sud décidait unilatéralement de ne plus l'alimenter en électricité et en charbon, et où l'Organisation des Nations Unies lui demandait de prendre des sanctions économiques contre ce pays. Durant cette période, le secrétariat étudia également d'autres questions énergétiques.

Les travaux relatifs au rassemblement et à la diffusion de données sur les ressources minérales et les études de la disponibilité et des besoins de main-d'oeuvre minière dans 15 pays d'Afrique ainsi que des moyens d'enseignement et de formation en matière de géologie et de ressources minérales furent achevés.

En consultation avec le conseiller juridique de l'Organisation des Nations Unies, un projet d'accord intergouvernemental portant création d'un Centre régional de formation aux techniques des levés aériens fut élaboré et

distribué pour étude et observations aux Etats membres et membres associés. De surcroît, un aide-mémoire sur la question de la création d'un institut régional de recherche sur tous les aspects des levés aériens fut établi et présenté pour étude et observations à tous les Etats membres, à l'OUA, à la FAO et à l'UNESCO.

Un rapport sur l'état des cartes topographiques en Afrique fut achevé tandis que le Centre de documentation et de références cartographiques pour l'Afrique recevait pendant cette période près d'un millier de cartes et de diagrammes.

A la neuvième session de la Commission, un représentant du secrétariat présenta un aperçu général des activités du secrétariat pendant la période 1967-1969. Il expliqua qu'à la base de la méthode adoptée par la CEA pour l'exploitation des ressources naturelles se trouvait l'idée de la transmission aux pays africains de toutes les données disponibles en la matière et des moyens à mettre en oeuvre pour les utiliser. Dans son intervention, le représentant de l'OMM souligna qu'il convenait d'utiliser les services météorologiques nationaux pour en faire bénéficier toute l'économie nationale. Il conseilla aux pays africains de tirer pleinement parti de la Veille météorologique mondiale. La Commission adopta la résolution 196 (IX) qui insistait sur l'importance des services météorologiques pour le développement économique et invitait les Etats membres à adopter le système de la Veille météorologique mondiale. Dans une autre résolution [205 (IX)], elle invitait les

Etats membres à créer des institutions et à prendre les mesures nécessaires pour prospecter et exploiter leurs ressources naturelles avec le concours du secrétariat et des Nations Unies.

* * *

A la première réunion technique de la CEA sur le développement communautaire, la plupart des représentants manifestèrent un intérêt marqué pour les services sociaux, en particulier les projets d'auto-assistance ou d'animation rurale, et pour les coopératives organisées et dirigées par l'Etat qui encourageaient l'aide mutuelle.

Ces différents systèmes signifiaient la construction de ponts et de routes, la création de marchés et de centres communautaires ainsi que le forage de puits, ou ce que l'on appela plus tard «l'investissement de ressources humaines». Les différentes interprétations du concept du développement communautaire étaient le résultat des pratiques suivies par les anciennes métropoles. Les services sociaux, les travailleurs les recevaient dans les plantations, les usines et les mines. L'éducation, la santé et les soins médicaux, les familles et leurs enfants les recevaient essentiellement de missions religieuses et d'organisations bénévoles. Il est donc normal que la notion de la prestation par les gouvernements et les collectivités des services sociaux modernes ait été considérée comme une innovation.

La CEA essaya d'aborder l'idée de la réforme sociale par le biais du développement communautaire en affrontant le problème des zones rurales elles-mêmes où résidait la plupart des habitants et où les activités y avaient jusque-là été très réduites. Elle supposait qu'en milieu rural, les institutions et les valeurs locales n'avaient pas été brusquement perturbées et qu'il lui serait vraisemblablement plus facile d'y greffer que de chercher à réorienter les habitants déracinés des localités urbaines.

Les activités de la Division du développement communautaire commencèrent par une étude des institutions existant dans différentes parties de l'Afrique comme les associations d'entraide et les groupes de femmes. Dans l'ensemble, la protection de la famille et de l'enfance semblait fournir une base commune et les représentants acceptèrent sans difficulté l'incorporation de ces services dans le développement communautaire. De cette façon, les programmes de développement communautaire de la CEA devinrent un système de rassemblement de données sur des services susceptibles d'être coordonnés et administrés en milieu rural et urbain.

Les premières études montrèrent le rôle important joué par la femme dans les activités de protection sociale et la CEA organisa une réunion sur la femme dans la vie publique à laquelle participèrent des femmes d'âge mûr, des épouses de juges connus à l'échelle nationale, des négociants, des dirigeants de syndicat et des hommes politiques. On était en

novembre 1960 et pendant la réunion eut lieu une tentative de coup d'Etat à Addis-Abeba, le bruit des coups de fusil se répercutant dans l'air des montagnes. Un grand nombre des fonctionnaires qui étaient rentrés chez eux pour déjeuner se trouvèrent bloqués dans la banlieue et ils durent y attendre plus de 24 heures avant de se représenter au travail. A l'intérieur du bâtiment abritant le secrétariat, les représentants s'installèrent dans les salles de conférence et autres pièces disponibles. Jamais, au grand jamais, ils ne s'étaient attendus à être soudainement plongés dans la «vie publique»! Pendant plusieurs heures d'un tir dense, employés et délégués se retrouvèrent enfermés dans les locaux du secrétariat qui partageait un complexe avec le quartier général de l'armée éthiopienne.

Malheureusement, un membre de la bibliothèque de la CEA fut pris entre deux feux et perdit la vie. Pendant une période d'accalmie et avant que ne tombe la nuit, M. Mekki Abbas, Secrétaire exécutif, le drapeau bleu et blanc des Nations Unies à bout de bras, fit sortir son personnel et les délégués du bâtiment pour les emmener à l'aire de stationnement.

Des deux côtés, les soldats éthiopiens s'arrêtèrent de tirer pour laisser passer le petit cortège, témoignage vivant du respect accordé aux Nations Unies en Ethiopie.

En 1960-1961, le service du développement communautaire fut rattaché à la Division mixte CEA/FAO pour constituer un pro-

gramme de développement social rural en collaboration avec l'agriculture. Il commença ses travaux par une étude de ce qui était en cours de réalisation de manière à pouvoir servir de bureau central d'échanges pour le développement des institutions rurales. Des consultants se rendirent dans plusieurs pays et des voyages d'études furent organisés; des bourses furent offertes à un certain nombre de pays et instituts de formation; et des échanges de données nationales d'expérience non seulement en matière de développement communautaire mais aussi de services sociaux eurent lieu.

Le secrétariat organisa un Comité permanent de la protection sociale et du développement communautaire afin de permettre aux planificateurs, aux administrateurs et aux spécialistes d'échanger des vues sur les programmes nationaux. Des visites furent mises sur pied pour étudier les activités en cours dans plusieurs pays. A Addis-Abeba eut lieu une enquête sur les possibilités d'applicabilité des techniques de développement communautaire aux zones urbaines d'Afrique. Une réunion fut organisée en Côte d'Ivoire pour examiner la portée et l'emploi de la protection sociale ainsi que des facteurs entravant le développement dans quelques-uns des pays. Les participants aboutirent à la conclusion que ces facteurs étaient en partie le résultat des différents modèles et pratiques qu'avaient hérités les pays africains.

En 1963-1964, le secrétariat décida d'intensifier les travaux dans les domaines ci-après :

- a) Causes de la mortalité infantile;
- b) Education des enfants d'âge scolaire;
- c) Formation professionnelle et emploi;
- d) Hygiène et sécurité sociale;
- e) Création d'instituts ruraux pour la formation d'assistants sociaux ruraux, des coopératives de consommateurs et de producteurs; et
- f) Programme de colonisation rurale.

Dans tous ces domaines, il était possible pour la CEA de recruter de jeunes cadres qui pouvaient en cours d'emploi acquérir de l'expérience et se spécialiser. Les cadres moyens avaient, avant de commencer à travailler, besoin d'une formation liminaire, ce que la Division cherchait à leur impartir au moyen de séminaires, de réunions de travail, de bourses et de cours de formation. A cet égard, la Division fit un effort particulier en organisant avec l'Université du Ghana un cours spécial d'une durée de trois mois.

A sa septième session, la Commission mit de nouveau l'accent sur les principaux aspects des affaires sociales, à savoir :

- a) L'amélioration des conditions de vie en milieu rural et la création d'institutions rurales;
- b) La mise en place de programmes de protection sociale donnant la priorité à l'em-

ploi, à la santé, à la nutrition, à la famille, à l'enfance et aux services de la jeunesse en milieu urbain et rural; et

- c) La définition des moyens à utiliser pour résoudre les problèmes de l'urbanisation et du développement industriel.

L'étude de ces questions reçut l'appui de la FAO, de l'OMS, de l'OIT et de l'UNESCO. Des enquêtes furent effectuées dans six pays en étroite collaboration avec l'OMS, l'OIT et l'UNESCO; d'autres en Haute-Volta, au Mali et au Niger pour renforcer les structures agraires. Il fut également recommandé d'envisager avec le plus grand sérieux l'adoption de mesures de peuplement rural et de réforme agraire, la prestation de services d'adduction d'eau en milieu rural, la question de la nutrition et celle des soins de santé primaire. L'accent fut mis sur les problèmes des pays enclavés contigus ainsi que sur la nécessité d'adopter des mesures concrètes d'action concertée. Un autre domaine qui continua de recevoir la priorité fut celui du travail parmi les femmes. Une assistance fut également donnée à la publication de monographies sur la reconstruction sociale de pays nouvellement indépendants en Afrique de l'Est et sur la protection de la famille, de l'enfance et de la jeunesse dans cette région.

Les Etats membres ne cessaient de solliciter d'autres études. Ils estimaient d'autre part qu'il fallait renforcer le système d'échanges de données d'expérience et d'idées sur les points suivants :

a) Planification et exécution de programmes de lutte contre le chômage et le sous-emploi chez les jeunes;

b) Planification et exécution de programmes visant à promouvoir l'éducation et la formation requises en milieux rural et urbain; et

c) Etablissement de programmes pour les jeunes et définition de leurs relations avec le développement économique rural et la législation concernant l'emploi des jeunes.

La Commission envoya des fonctionnaires la représenter à une réunion interrégionale des Nations Unies sur la recherche criminologique au Danemark et en Suède.

Dans le domaine des affaires sociales, les travaux comprenaient l'étude des courants démographiques, l'éducation sanitaire, l'alimentation et la nutrition, l'habitat et l'éducation. En commençant par le développement communautaire qui est essentiellement un service rural, le secrétariat réussit à suivre une ligne d'approche africaine, combinant la prestation des services sociaux urbains et ruraux en fonction des besoins du monde contemporain.

En 1968, la CEA avait mis au point un système d'études et de réévaluation périodiques des services nationaux de développement communautaire et de protection sociale qui lui permettait de déterminer les domaines d'activité productifs comme :

a) Le programme pour les femmes;

b) Le rôle de la femme dans la vie sociale;

c) La femme au foyer;

d) La femme et la vie politique;

e) La femme dans les institutions rurales comme les mutuelles de crédit coopératives;

f) La femme et le développement communautaire;

g) L'éducation et l'emploi des jeunes; et

h) La santé et les taux de mortalité; ainsi que tous les facteurs dont se compose l'indice de la qualité de la vie.

* * *

Dès sa création, la Commission considéra les statistiques comme l'un des domaines d'intérêt et d'action les plus importants. En adoptant le programme provisoire de travail présenté par le secrétariat, la Commission souligna la nécessité d'accorder la priorité aux services de statistique dont avaient besoin les pays ou territoires à des fins nationales. L'UNESCO fut invitée à faire une enquête sur les moyens disponibles pour la formation d'Africains dans les domaines économique et statistique ainsi que dans d'autres domaines apparentés. Au cas où il devait s'avérer nécessaire de créer de nouvelles institutions, le Secrétaire exécutif était prié de consulter les

gouvernements et les organismes intéressés en vue de soumettre cette question à la Commission lors de sa prochaine session.

Le Secrétaire exécutif fut invité à convoquer une réunion d'experts pour l'aider à élaborer un programme statistique à long terme. Les experts recommandèrent la convocation d'une Conférence de statisticiens africains afin d'établir un ordre de priorité et d'arrêter les différentes phases du programme. C'est ainsi qu'eut lieu en septembre-octobre 1959 la première Conférence de statisticiens africains à laquelle participèrent 75 personnes et observateurs, chiffre très encourageant de l'avis du secrétariat et qui témoignait de l'intérêt porté à la création pour la première fois en Afrique d'un organe de statisticiens africains chargé de développer les statistiques. A cette conférence il fut décidé de demander à chaque pays d'élaborer sur une période de six à neuf mois, un programme de développement statistique pour satisfaire les besoins de la planification économique et sociale. C'était là le début d'une grande enquête statistique en Afrique. A une deuxième session, la Conférence devait examiner plus en détail les objectifs de cette enquête, déterminer les besoins d'assistance et formuler des propositions en vue de l'établissement d'un programme commun de coopération. Après avoir analysé les besoins de formation dans le domaine statistique, les participants recommandèrent l'adoption des mesures nécessaires pour assurer la création de centres de formation et de démonstration ainsi que la formation en cours d'emploi du personnel

subalterne et intermédiaire en particulier de même que la création de mécanismes d'élargissement dans des domaines déterminés de l'expérience pratique du personnel supérieur. L'utilité de l'installation au siège de la CEA d'un petit atelier de mécanographie à des fins de formation et de démonstration reçut également l'appui des participants.

Le secrétariat collabora aussi avec des institutions internationales s'intéressant aux travaux statistiques en Afrique comme la FAO et l'UNESCO en échangeant des documents à des conférences et séminaires.

A sa deuxième session, la Commission fit les louanges du rapport de la Conférence des statisticiens africains qui invitait tous les gouvernements à s'efforcer d'améliorer leurs statistiques nationales puisque des données statistiques étaient nécessaires pour l'élaboration des programmes de développement économique et social. La Commission décida que la formation et la recherche devaient être associées à la solution des problèmes du développement économique et social et à l'amélioration des conditions de vie en Afrique. Citons à cet égard quelques paragraphes du rapport annuel de la CEA, 1960-1961 :

Les données statistiques destinées au *Bulletin économique pour l'Afrique* et aux études économiques entreprises par le secrétariat ont été réunies et analysées en 1960. Un service de documentation a été constitué et chargé du rassemblement et de

la synthèse des renseignements statistiques publiés aux fins précitées et à d'autres fins. Toutefois, les publications statistiques nationales, notamment celles qui ont trait aux statistiques commerciales, continuent à parvenir au secrétariat avec beaucoup de retard. Pour cette raison, il a fallu réviser et réduire à des proportions plus modestes les tableaux statistiques contenus dans le *Bulletin*. Le secrétariat, qui doit faire fond sur les services de statistique nationaux pour obtenir des renseignements à jour, ne saurait trop insister sur la nécessité d'un courant d'information régulier qui lui permette d'exploiter le mieux possible les données disponibles. Il se heurte, d'autre part, à de nombreuses difficultés tenant au manque de comparabilité entre des statistiques nationales fondées sur des systèmes différents. Il se propose de soulever cette question à la deuxième Conférence des statisticiens africains et de demander que la Conférence formule des recommandations tendant à assurer une plus grande uniformité, notamment en ce qui concerne la classification commerciale, comme la Commission l'a recommandé à sa deuxième session.

La principale tâche de la Section de statistique qui, à l'époque, faisait partie de la Division de la recherche et relevait des recherches économiques et sociales, était l'élaboration de l'enquête statistique sur l'Afrique. Dans son rapport annuel 1961-1962, la CEA déclare :

Cette enquête est d'une portée considérable. Il s'agit non seulement de faire le point des progrès accomplis par les Etats membres et membres associés, mais aussi de leur fournir une assistance directe pour établir des programmes de travaux statistiques, de créer des moyens permettant de développer les effectifs de statisticiens à tous les niveaux en établissant des centres de formation et des programmes de bourses de perfectionnement, de fournir des services consultatifs techniques en matière de statistique, de favoriser les échanges de renseignements par des voyages d'étude et des cycles d'études et, enfin, d'aider à l'exploitation des données et d'assurer une formation dans ce domaine. Lorsque la deuxième Conférence des statisticiens africains s'est réunie vers le milieu de l'année 1961, 19 gouvernements avaient déjà publié des plans visant à développer et à améliorer leurs services de statistiques.

Au fur et à mesure que les pays africains accédaient à l'indépendance, ils commencèrent à se rendre compte de la valeur des données quantitatives pour la planification et à allouer suffisamment de fonds pour le développement de statistiques.

A la deuxième Conférence des statisticiens africains, le principal point à l'ordre du jour était la formation de cadres intermédiaires et de niveau universitaire encore que les participants traitèrent également d'un certain nom-

bre de propositions concernant des publications statistiques. Aussi, la Section de statistique commença-t-elle à compiler et à analyser des données statistiques pour le Bulletin économique pour l'Afrique et un manuel de statistique. A l'issue d'une Conférence sur les utilisations de la comptabilité nationale comme base de la politique économique et de la programmation du développement, la CEA fut invitée à fournir aux pays qui en faisaient la demande une assistance technique pour l'exécution de grands programmes de développement.

Le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies entreprit un certain nombre de projets dans le domaine démographique à l'exécution desquels la Division de la recherche de la CEA prit une part très active. Une étude spécifique des mécanismes d'évaluation et d'utilisation des résultats des recensements de la population dont l'objet était de montrer comment les données démographiques pouvaient servir de base concrète aux politiques et programmes d'action de l'Etat dans différents domaines du développement économique et social donna des résultats très utiles.

Un voyage d'études réalisé en juin 1960 à Accra dans le cadre du recensement ghanéen de la population avec le concours des pouvoirs publics permit aux intéressés de se faire une idée pratique des procédés démographiques. Deux groupes de travail firent sur la comptabilité nationale des recommandations à ce

point importantes qu'elles furent distribuées aux membres de la Commission à sa troisième session.

Un Bulletin statistique fut créé dont les deux premiers numéros parurent en juillet 1960 et janvier 1961 respectivement.

La deuxième Conférence des statisticiens africains encouragea les activités des groupes d'experts ainsi que la réalisation de plusieurs projets de coopération régionale. Les efforts de la conférence susmentionnée furent tellement appréciés que la Commission approuva avec satisfaction le rapport et invita les membres et membres associés à «examiner d'urgence les recommandations de la Conférence» tout en priant le Secrétaire exécutif de prendre les mesures nécessaires pour les mettre en oeuvre.

En 1962, la Section de statistique fut érigée en division pour répondre à l'intensification des activités statistiques de la Commission. La nouvelle division fut scindée en deux sections : l'une chargée de coordonner les statistiques économiques et sociales et l'autre d'assurer le développement des statistiques et de fournir une assistance technique aux pays de la région. Pour réaliser son objectif, la Division élaborera un programme prévoyant la prestation de services consultatifs régionaux, une participation active aux opérations d'assistance technique des Nations Unies en Afrique et l'élaboration d'un programme d'activités de formation professionnelle.

Un nouveau service fut créé pour dépouiller les données relatives aux statistiques industrielles et continuer de satisfaire les besoins statistiques de la Division de l'industrie, des transports et des ressources naturelles. Le secrétariat organisa en collaboration avec le Bureau de la statistique des Nations Unies un séminaire sur les statistiques industrielles à Addis-Abeba. Les publications statistiques firent des progrès considérables. Deux annexes statistiques furent publiées en supplément au Bulletin économique pour l'Afrique tandis qu'un bulletin intitulé «Statistiques africaines du commerce extérieur» était également publié en deux séries : la Série A et la Série B, deux fois par an.

Un groupe de travail chargé d'étudier la possibilité d'adapter le système de comptabilité nationale des Nations Unies à l'usage des pays africains fut mis sur pied et, sur la base des directives données par ce groupe, les travaux concernant la comptabilité nationale dans 15 pays commencèrent.

Des manuels de méthodologie destinés à être présentés à la troisième Conférence des statisticiens africains furent également établis. Ils devaient traiter des problèmes relatifs aux recensements et aux statistiques d'état civil en Afrique.

En 1962, la formation de statisticiens à tous les niveaux continua de permettre aux pays africains nouvellement indépendants de remplacer le personnel expatrié sur le point de les quitter par un personnel national.

A la cinquième session, le représentant du secrétariat expliqua avant de présenter son rapport que les activités du secrétariat visaient à encourager le développement des services nationaux de statistique, à adapter les normes statistiques aux conditions de l'Afrique et à lier l'élaboration des statistiques aux besoins de la planification nationale du développement. Pour ce faire, le secrétariat entreprit la préparation de manuels et de mémentos sur les procédures et méthodes statistiques, la création de services de formation, la convocation de réunions régionales et sous-régionales d'experts et de chefs des bureaux de statistique ainsi que la tâche de rassembler, d'évaluer, de traiter et de diffuser des données statistiques.

Le représentant du secrétariat présenta ensuite le programme de travail sur les statistiques, le rapport du colloque sur les statistiques industrielles, une note sur le développement statistique, le rapport sur les consultations régionales et le rapport du groupe de travail de l'adaptation du système de comptabilité nationale des Nations Unies à l'usage des pays africains.

L'examen de tous ces rapports porta sur le manque de données statistiques, la pénurie de personnel, la Conférence des statisticiens africains, l'organisation de réunions et la prestation de services consultatifs à l'échelon sous-régional. Le Secrétaire exécutif fut invité à

tout mettre en oeuvre pour assurer la création d'institutions de formation additionnelles et l'accroissement du nombre des bourses de manière à pouvoir remédier en partie à la pénurie de personnel. S'agissant de la Conférence des statisticiens africains, les participants approuvèrent à l'unanimité les sujets choisis, à savoir la collecte de statistiques pour la planification et la coordination entre les organisations compétentes, l'importance de l'établissement des comptes nationaux en tant qu'instrument de base de la planification, et la nécessité d'établir des tableaux des ressources humaines et physiques sans oublier les tableaux financiers du type classique.

Les participants recommandèrent la convocation périodique de réunions, à l'échelon sous-régional, des chefs des bureaux de statistique afin de leur permettre de procéder à un échange de données d'expérience, de coordonner leurs activités et d'évaluer les programmes de coopération régionale.

La troisième Conférence des statisticiens africains eut lieu en octobre 1963 à Addis-Abeba. Elle examina les questions dont la liste avait été approuvée par la Commission. Il sied de mentionner que la première conférence avait établi un programme de statistiques qui s'étendait sur une période de cinq ans se terminant en 1964. Grâce aux travaux de la Conférence et de la Division de la statistique, les services statistiques de nombreux Etats afri-

cains prirent forme et l'on s'attendait même qu'une documentation statistique suffisante devienne disponible pour faciliter la planification du développement.

Le rapport de la troisième Conférence des statisticiens africains fut présenté à la sixième session de la Commission. Un rapport distinct résumant l'état d'avancement des activités de formation des centres nationaux et internationaux de formation de statisticiens en Afrique qui avait reçu l'appui ou le parrainage des Nations Unies lui fut également présenté. Le secrétariat rendit compte de ses activités de traitement et de publication de statistiques africaines, de diffusion et d'échanges de renseignements ainsi que de coordination des travaux statistiques à l'échelon régional et sous-régional.

La Commission exprima sa satisfaction pour les efforts accomplis dans le domaine de la statistique et qualifia d'excellent le travail du secrétariat. Les participants déclarèrent qu'il était urgent de réformer les méthodes utilisées et de coordonner les travaux en vue d'établir de nouveaux programmes statistiques d'ensemble. Les programmes de formation statistique conservaient une très haute priorité. Les participants demandèrent la création d'un centre de formation de statisticiens de niveau intermédiaire pour desservir les pays de l'Afrique de l'Est ainsi que l'allocation au Centre international de formation à Yaoundé

des ressources nécessaires pour lui permettre de faire face aux exigences résultant de la mise en place d'un cours pour adjoints techniques.

Les relations entre la statistique et la planification furent examinées de manière exhaustive et le secrétariat informa la Commission qu'il préparait un document de travail approfondi, document qui devait être examiné en 1965 par un groupe de statisticiens et de planificateurs.

La quatrième Conférence des statisticiens africains qui devait se tenir en octobre 1965 était censée examiner des questions concernant la formation d'agents statistiques, le programme de recensement démographique mondial de 1970 et la mise au point en matière de comptabilité nationale et dans d'autres domaines particuliers de méthodes adaptées aux conditions propres à l'Afrique.

Des réunions techniques d'experts furent consacrées aux statistiques du travail et aux statistiques d'état civil tandis qu'un voyage d'études sur les relations entre les statistiques et la planification était organisé à l'intention de quelques statisticiens de pays d'Afrique et d'Europe. Le secrétariat établit trois documents sur la démographie à titre de contribution au Congrès mondial de la population en 1965 cependant qu'était créé au Caire un Centre démographique nord-africain.

A la septième session, la Commission examina le rapport du secrétariat qui couvrait

trois réunions techniques et une réunion sous-régionale de consultation. Le rapport soulignait que le secrétariat devait en 1965 s'attacher à préparer la quatrième Conférence des statisticiens africains sur le programme du recensement mondial de la population de 1970 et à contribuer à la révision internationale du système de comptabilité nationale de l'Organisation des Nations Unies.

Les représentants se déclarèrent satisfaits du programme de travail exécuté par le secrétariat et adoptèrent la résolution 146 (XVI) qui recommandait la transformation du Centre de formation statistique de Yaoundé en un institut international de formation statistique pour les Africains. Ils exprimèrent leur satisfaction pour les travaux réalisés par le secrétariat dans le domaine de la démographie.

En 1965 et 1966, près de 80 experts de l'assistance technique recrutés par le Programme d'assistance des Nations Unies furent envoyés en Afrique pour travailler à différents projets d'études. La FAO, l'OIT, l'OMS et l'UNESCO fournirent de leur côté les services de 60 experts statisticiens afin d'aider quelques pays à faire des études particulières comme celles touchant la tuberculose et les statistiques agricoles. Enfin, le secrétariat organisa près de 65 missions dans 25 pays africains au titre de la prestation des services de conseillers régionaux.

Le groupe de travail des statisticiens et planificateurs se réunit en juillet 1965. Les

documents qu'il avait établis furent utilisés comme point de départ des débats de la quatrième Conférence des statisticiens qui, d'une part, examina la question des rapports entre les statistiques et la planification et, d'autre part, effectua les préparatifs de la participation des pays africains au recensement mondial de la population de 1970.

Un groupe d'experts qui s'était réuni en janvier 1966 recommanda la création d'un institut des statistiques économiques et sociales à Makerere (Ouganda). Enfin, de nombreux étudiants reçurent une bourse pour achever différents cours de formation statistique.

A une réunion des directeurs de centres de formation de statisticiens pour cadres moyens tenue à Addis-Abeba, les participants proposèrent l'amélioration des programmes de formation de ces centres.

La Commission tint sa huitième session en février 1967. Le secrétariat informa ses membres des efforts faits pour améliorer et développer les statistiques en Afrique. Il avait recruté par l'intermédiaire des Nations Unies 150 statisticiens et quatre conseillers régionaux pour aider les gouvernements africains.

Il avait également proposé la création d'un nouvel institut de statistiques économiques et sociales en Afrique de l'Est pour les pays d'expression anglaise. Il avait demandé au PNUD des fonds en vue de financer le Centre de Yaoundé qui était devenu une institution in-

ternationale dont les normes avaient été portées au niveau de la formation des agents statistiques. Plusieurs groupes de travail s'étaient réunis pour examiner les moyens d'améliorer les méthodes statistiques et de les adapter au milieu africain, en particulier dans le domaine de la comptabilité nationale, des recensements de la population et de l'habitation, et les statistiques de production industrielle. En 1967-1968, le programme du secrétariat devait porter sur la réalisation d'enquêtes concernant la consommation des ménages, l'élaboration d'indices des prix au détail et la formation des agents chargés du recensement mondial de la population de 1970. Pendant l'examen du rapport du secrétariat, les participants recommandèrent une augmentation du nombre des experts et des conseillers régionaux et ils approuvèrent la création d'un institut de statistiques économiques et sociales en Afrique de l'Est. Ils manifestèrent l'espoir que le secrétariat réussirait à mobiliser des fonds pour le Centre de Yaoundé et invitèrent le Secrétaire exécutif à diffuser toutes les informations nouvelles sur les méthodes utilisées dans d'autres régions.

Tenue en 1969, la neuvième session de la Commission commémora le dixième anniversaire de cet organe. Le secrétariat signala que la période 1967-1969 avait été essentiellement consacrée au prolongement et au développement de projets déjà lancés. Il avait organisé un certain nombre de séminaires et élaboré des documents de travail sur la comptabilité nationale, les statistiques du travail, les méthodes de sondage, les recensements de la po-

pulation et du logement, ainsi que les statistiques de répartition des revenus. Durant cette période avait commencé la publication d'un Bulletin trimestriel de statistique pour l'Afrique dont l'objet était de diffuser des informations et de signaler les lacunes des données en Afrique. Les travaux relatifs à l'automatisation et à la mise au point de l'Annuaire statistique avaient également commencé.

Tout en félicitant les experts du travail accompli, les délégations soulignèrent la nécessité pour les pays de former aussi rapidement que possible des agents statistiques professionnels puisque la statistique en Afrique était une science intéressant tous les domaines du développement.

* * *

Pendant la première session de la Commission, les pays et territoires de l'Afrique de l'Ouest firent des propositions concrètes touchant les mesures à prendre dans des domaines dont ils pouvaient tirer mutuellement parti en renforçant leurs contacts économiques.

Le programme de travail demandait au Secrétaire exécutif de faire une étude des incidences de la Communauté économique européenne pour le commerce africain. Préparée par le Département des affaires économiques et sociales, cette étude soulignait qu'il était trop tôt pour apprécier ces incidences.

De l'avis général des représentants manifesté dans la résolution 7 (II) de la Commission, cette question nécessitait une analyse plus large et plus approfondie. Le Secrétaire exécutif fut donc prié de faire une série d'études et de convoquer en 1960 un comité spécial composé de représentants des Etats membres et membres associés. Le Département des affaires économiques et sociales présenta à la deuxième session un document intitulé «Etude sur la situation économique de l'Afrique depuis 1950». Pendant l'examen de ce document, les membres de la Commission firent savoir qu'ils accordaient une grande importance à la stabilisation mondiale des prix des produits de base, stabilisation qui, selon eux, permettrait d'alléger leurs difficultés de balance des paiements et de réduire leur dépendance à l'égard du monde extérieur.

La Commission adopta la résolution 8 (II) sur le commerce intra-africain et la convocation d'une conférence d'hommes d'affaires africains qui priait le Secrétaire exécutif d'entreprendre et de mener à bien des enquêtes sur la situation et les possibilités des échanges commerciaux et de l'industrie des pays d'Afrique et sur les mesures nécessaires pour stimuler et hâter l'expansion dans ces deux domaines.

A la fin de la deuxième session, la Commission approuva le programme de travail et l'ordre de priorité pour 1960-1961 qui demandait notamment au secrétariat exécutif d'entreprendre des études des mécanismes régionaux de commerce existants ou envisagés dans d'autres régions que l'Europe de l'Ouest

et des mesures à prendre à l'échelle mondiale pour stabiliser les prix des produits de base.

En réponse à ces requêtes, le Secrétaire exécutif élaborera un rapport sur les incidences de l'intégration en Europe de l'Ouest sur le commerce et le développement africains, une étude sur les caractères de l'évolution d'un marché commun en Amérique latine ainsi qu'un rapport sur l'action internationale destinée à stabiliser les prix des produits de base. De surcroît, il procéda dans le premier numéro du Bulletin économique pour l'Afrique à une description et à une analyse de l'évolution et des problèmes du commerce extérieur.

A sa troisième session, la Commission exprima sa préoccupation devant la détérioration des prix des produits primaires d'exportation par rapport à ceux des produits industriels. Les amples fluctuations des prix des produits de base empêchaient la croissance de nombreuses économies africaines qui étaient tributaires d'un ou deux produits primaires d'exportation pour la mobilisation de leurs recettes de change.

La Commission décida de demander au Secrétaire exécutif la convocation d'une réunion des pays africains de production primaire pour examiner la situation des produits agricoles les intéressant le plus et au sujet desquels des mesures devaient être prises d'urgence, et elle lui demanda d'inscrire à l'ordre du jour de cette réunion l'examen d'études détaillées sur la stabilisation des prix de ces produits. A cette réunion furent présentées à

la Commission et aux gouvernements intéressés des recommandations concernant la réalisation de nouvelles études et l'adoption de mesures concertées sur la stabilisation des prix [résolution 25 (III)]. De plus, dans sa résolution 29 (III), la Commission exprimait l'espoir que le groupe d'experts créé par la résolution 1423 (XIV) de l'Assemblée générale soumettrait à la Commission et au Conseil économique et social des Nations Unies des propositions constructives intéressant le commerce international des produits de base.

Le secrétariat présenta à la troisième session un document traitant des incidences de la Communauté économique européenne sur l'économie des pays africains. Le document appelait l'attention de la Commission sur les derniers faits intervenus dans le domaine du commerce et de la coopération africaine et, en particulier, sur les réunions de Rome et de Dakar dont l'objet était de jeter les bases d'une organisation de coopération économique africaine groupant des États d'expression française. Les délégations de quelques pays non associés à la Communauté économique européenne exprimèrent des inquiétudes non seulement au sujet des effets de l'application du Traité de Rome sur leurs exportations de produits de base aux pays membres de la CEE mais aussi au sujet du préjudice qu'une telle association pouvait à longue échéance porter aux économies des pays associés eux-mêmes.

Le Secrétaire exécutif informa les participants que le secrétariat comptait suivre de très près ces activités ainsi que d'autres efforts vi-

sant la création de groupes sous-régionaux fondés sur des affinités linguistiques ou politiques. De l'avis du secrétariat, les groupements de ce genre pouvaient servir de point de départ utile à une coopération économique reposant sur des bases géographiques élargies.

En conclusion, le Secrétaire exécutif souligna que le secrétariat entreprendrait des études sur les problèmes commerciaux, en particulier les différents systèmes préférentiels touchant l'Afrique. Il suivrait également l'évolution des groupements économiques en Europe de l'Ouest et ailleurs et étudierait les problèmes à long terme de politique commerciale en découlant. A l'unanimité, la Commission adopta la résolution 28 (II) qui créait un Comité permanent du commerce. En vertu de cette résolution, le Secrétaire exécutif devrait constituer, sous les auspices dudit comité, des groupes de travail chargés d'examiner les problèmes commerciaux présentant un intérêt particulier pour les sous-régions.

Enfin, la Commission approuva l'inclusion dans son programme de travail et ses priorités pour la période 1961-1962 de l'étude des domaines ci-après du commerce international :

a) Etude des problèmes et des perspectives du commerce extérieur des pays d'Afrique occidentale, notamment en ce qui concerne le commerce avec les pays africains et les moyens éventuels de stimuler le commerce intra-africain des produits industriels et autres. Les problèmes relatifs au commerce d'autres parties de l'Afrique seront examinés

au cours des années qui suivront;

b) Etudes des incidences des ententes économiques régionales conclues en Europe sur le commerce et le développement des pays et territoires africains, ainsi que des mesures propres à contrebalancer les effets défavorables de ces ententes;

c) Etudes des ententes économiques conclues ou envisagées dans d'autres régions; mesure dans laquelle la coopération économique en Afrique peut profiter de l'expérience acquise dans ces régions;

d) Etudes des régimes préférentiels établis entre des pays et des territoires africains et des pays non africains, et notamment des préférences du Commonwealth et des arrangements préférentiels existant entre le Portugal et l'Espagne, d'une part, et leurs territoires en Afrique, d'autre part;

e) Etudes des relations commerciales entre la région africaine et d'autres parties du monde.

f) Etablissement d'un comité permanent du commerce;

g) Etudes des systèmes monétaires employés en Afrique dans la mesure où ils influent sur le commerce intra-africain et le développement économique de l'Afrique.

Sous les auspices du Comité permanent du commerce, un groupe de travail sur les dou-

anes en Afrique de l'Ouest fut convoqué. Par ailleurs, le secrétariat, avec l'aide du Département des affaires économiques et sociales, de la Commission économique pour l'Europe et de quelques consultants, organisa une réunion des représentants des pays africains de production primaire.

A la quatrième session tenue en février 1962, le Secrétaire exécutif présenta le rapport du groupe de travail sur les douanes. Il nota que la plupart des pays africains possédaient des marchés intérieurs étroits qui entravaient la diversification de la production et l'industrialisation et qu'ils se devaient de coordonner leurs efforts pour influencer le cours de leur croissance économique. Les participants examinèrent plus en détail les conséquences éventuelles de la Communauté économique européenne sur le commerce et le développement des pays africains. Les relations de ces pays avec la communauté ne signifiaient pas qu'ils devaient couper les ponts avec d'autres pays africains. Ils préconisaient une coopération intra-africaine mais ne pouvaient pas se permettre d'ignorer les avantages assurés par la stabilisation des recettes d'exportation de produits primaires dans le cadre de l'Association. Ils adoptèrent donc la résolution 57 (IV) intitulée «Incidences des groupements économiques européens sur le commerce interafricain» qui priait le Secrétaire exécutif de faire une étude définissant les conditions dans lesquelles l'ensemble des pays exportateurs et importateurs intéressés pouvait organiser, par le jeu d'une action internationale, des marchés pour les principaux produits

de base intéressant l'Afrique de manière à améliorer les résultats déjà obtenus sur le plan régional et à les étendre à l'ensemble des pays africains intéressés.

En septembre 1962 eut lieu la première session du Comité permanent du commerce en présence de 62 participants et observateurs. Le Comité examina trois grands documents, à savoir l'évolution récente du commerce extérieur africain, l'intégration européenne et ses répercussions sur le commerce extérieur africain, et le commerce africain avec les économies planifiées.

En ce qui concerne le commerce intra-africain, le Comité déclara qu'il fallait rechercher les moyens de coordonner les projets et les programmes du Comité permanent du commerce et du groupe de travail plénier du Comité permanent de l'industrie et des ressources naturelles. Il fit remarquer que les perspectives d'exportation de produits africains en Asie étaient excellentes.

Le Comité examina le rapport de la Réunion africaine sur la stabilisation des produits de base et décida que des efforts devaient être faits pour mettre fin à la baisse des prix de ces produits en raison surtout du rôle important que jouaient les exportations primaires dans le développement économique. Donnant suite aux recommandations du Comité permanent, le Secrétaire exécutif prit des contacts avec la Chambre de commerce internationale pour que celle-ci l'aide à préparer une foire panafricaine, distribua aux gouver-

nements des questionnaires en prévision d'une étude approfondie sur les accords de commerce et de paiements à long terme en Afrique, et communiqua aux gouvernements une liste de publications et de périodiques de caractère commercial pour les aider à établir ou à moderniser leurs services nationaux d'information économique.

En 1962 furent publiés trois numéros du Bulletin intitulé «Aperçu du commerce extérieur». Le premier traitait des tentatives d'intégration réalisées par les pays africains en 1961; le deuxième passait en revue les principaux progrès accomplis en matière tarifaire tandis que le troisième contenait une récapitulation statistique des courants d'échanges intra-africains.

Le secrétariat organisa par ailleurs aux termes de la résolution 25 (III) approuvée par la Commission à sa troisième session une réunion des pays africains de production primaire, au cours de laquelle les participants examinèrent la situation des produits agricoles d'exportation revêtant un intérêt pour l'Afrique. Il se dégagea essentiellement des débats qu'il fallait aborder dans une optique mondiale les problèmes rencontrés par les pays africains dans le domaine des produits de base.

A la cinquième session, le secrétariat présenta le rapport de la première session du Comité permanent du commerce (E/CN.14/174), un document d'information sur l'évolution récente des groupements économiques en

Europe de l'Ouest (E/CN.14/207) ainsi qu'un rapport de la Réunion africaine sur la stabilisation des produits de base (E/CN.14/205). Pendant les débats, les participants soulignèrent le fait que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement offrait aux pays africains une excellente occasion de prendre des mesures concertées et ils demandèrent au Secrétaire exécutif de donner toute l'assistance possible. Les débats aboutirent à l'adoption de la résolution 86 (V) sur la création d'un Marché commun africain qui notait la nécessité de créer un marché commun africain et pria le Secrétaire exécutif d'entreprendre des études approfondies sur les principaux problèmes y relatifs. En application de cette résolution, le secrétariat élaborera en 1963 un document sur les mesures à prendre pour établir un marché commun africain (E/CN.14/STC/20) en vue de le soumettre à l'examen du Comité permanent du commerce à sa deuxième session.

A sa deuxième session, le Comité permanent du commerce et du développement examina essentiellement la question de l'amélioration du commerce intra-africain, eu égard en particulier à la possibilité de créer un marché commun africain. Le secrétariat résuma la position des pays africains dans un document (E/CN.14/279) adressé aux membres de la Commission.

Il établit également pour la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) tenue en 1964 à Genève des documents sur les échanges intra-

africains, le rôle du commerce extérieur dans les plans de développement africains et les projections du commerce africain. Il mit sur pied des cours réguliers et un système de formation en cours d'emploi dans les domaines de l'administration des douanes et de la politique commerciale.

La Commission tint sa sixième session en mars 1964. Elle adopta à l'unanimité la résolution 97 (VI) dans laquelle elle se déclarait convaincue de l'extrême importance de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et de la nécessité d'adopter une politique africaine concertée. Dans une autre résolution [98 (IX)], elle pria tous ses membres et membres associés d'étudier l'adoption de mesures garantissant la participation sans réserve des Africains au commerce de gros et de détail de leurs pays respectifs. Devait faciliter la réalisation de cet objectif la création de banques commerciales autochtones qui accorderaient aux Africains se livrant à du commerce des crédits suffisants.

Pour la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le secrétariat établit trois documents. Une délégation dirigée par le Secrétaire exécutif adjoint fut détachée auprès de la Conférence et servit de secrétariat au Comité de coordination des pays africains participant à cette conférence ainsi qu'au Comité de coordination du Groupe des 77 pays en développement. A la fin de la conférence, le secrétariat élaborera un document (E/CN.14/316) qui appelait l'atten-

tion des pays africains sur quelques-uns de ses résultats de caractère général. D'un bout à l'autre de l'année, il aida plusieurs pays membres à adapter leurs tarifs douaniers à la nomenclature de Bruxelles et il organisa des cours de formation dans les domaines du commerce, de la politique commerciale et de l'administration des douanes.

A la septième session de la Commission tenue en février 1965, le secrétariat fit un exposé des travaux de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et un autre sur le commerce intra-africain. De l'avis des participants, même si cette conférence n'avait pas répondu à leurs attentes, elle n'en représentait pas moins un grand pas en avant. Le consensus auquel les 77 pays en développement représentés à cette conférence avaient abouti en ce qui concerne les politiques commerciales, les politiques financières et les politiques de développement laissait entrevoir des espoirs. Dans la résolution 135 (VII), la Commission pria le Secrétaire exécutif de coopérer avec le Secrétaire général administratif de l'OUA aux travaux du Comité spécial de 14 membres institué par la Commission économique et sociale de l'OUA afin d'étudier les résultats de la Conférence et de recommander la position que se devaient d'adopter les Etats membres africains de la CNUCED. Après un nouvel examen de la question du commerce intra-africain, il fut généralement admis que le secrétariat devait lui donner la première priorité. A cet égard, il devait constituer un Comité technique chargé

d'élaborer les plans du commerce sous-régional et inter-sous-régional ainsi qu'une liste de produits de base sur lesquels, dans un avenir proche, des accords africains de libre échange pourraient être conclus.

Après la septième session, le secrétariat rédigea une étude préliminaire présentant une liste de produits qui paraissaient offrir des possibilités immédiates d'accroissement des échanges en Afrique de l'Ouest et il la soumit à l'examen d'une réunion sous-régionale sur la coopération économique. Il consacra beaucoup de temps à des activités de recherche sur le commerce extérieur et le commerce intra-africain. A cet effet, il prépara des documents sur la question pour deux réunions conjointes du groupe de travail de la CEA sur le commerce intra-africain et le Comité spécial des 14 de l'OUA sur le commerce et le développement tenues en 1966. La première réunion du groupe de travail conjoint CEA/OAU sur le commerce eut lieu de mars à avril 1966 et ses participants se livrèrent à une analyse générale des activités commerciales et douanières. Il tint également une réunion extraordinaire en août 1966 à Genève pour examiner la position de l'Afrique à la CNUCED et demanda que les points ci-après soient inscrits à l'ordre du jour de la Conférence : position des plus défavorisés parmi les pays en développement; et implantation d'industries d'exportation en Afrique.

Dans son rapport à la huitième session de la Commission, le secrétariat examina les tendances du commerce africain pendant la pre-

mière moitié de la Décennie du développement. Il en ressortit que la majeure partie des exportations africaines se composaient de 20 matières premières et que la part du pétrole dans le commerce d'exportation ne cessait de croître. Le secrétariat nota que les accords commerciaux signés entre les pays africains et les pays développés n'étaient pas conformes aux dispositions de la quatrième partie de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). Une réunion ministérielle du GATT avait recommandé l'abolition des tarifs frappant les produits tropicaux ce qui, en 1967, n'avait pas encore été fait. Le Kennedy Round pour sa part n'avait guère réussi à faire baisser les tarifs. Le secrétariat recommanda aux pays africains de faire un effort particulier pour obtenir des résultats.

Les délégations décidèrent que les pays en développement devaient se réunir avant la deuxième réunion de la CNUCED prévue à New Delhi. Elles invitèrent le secrétariat à tout mettre en oeuvre pour faire convoquer une réunion des pays africains avant cette réunion elle aussi. Elles espéraient que la deuxième réunion de la CNUCED donnerait de meilleurs résultats que la première. Enfin, elles adoptèrent les résolutions 166 (VII) sur le commerce et les finances et 167 (VIII) sur le commerce de transit des pays sans littoral. Le Secrétaire exécutif fut invité à prendre les mesures nécessaires pour veiller à ce que tous les Etats membres signent la Convention internationale sur le commerce de transit des pays sans littoral et l'appliquent réellement.

Dans son rapport 1968-1969 à la neuvième session de la Commission, le secrétariat informa les participants qu'il avait continué de consacrer l'essentiel de ses activités à l'expansion du commerce extérieur et du commerce intra-africain. Il avait préparé une analyse approfondie de la situation du commerce international en Afrique, notamment des tarifs et des problèmes intéressant le Kennedy Round et les négociations tarifaires. Cette analyse représentait un prélude à la réunion ministérielle du groupe des 77 pays en développement tenue avant la deuxième session de la CNUCED.

Le secrétariat informa la Commission que la CNUCED n'avait pas abouti à des résultats concrets. Il saisit la Commission d'un Plan d'action pour les pays africains qu'avait élaboré la réunion conjointe du groupe de travail de la CEA sur le commerce intra-africain et du Comité d'experts de l'OUA sur le commerce et le développement. Les représentants décidèrent que ce plan devait être inclus dans le programme de travail et l'ordre de priorité de la Commission. Le secrétariat appela l'attention de la Commission sur le fait que malgré l'adoption en 1964 d'une nouvelle quatrième partie de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, les efforts concernant les produits tropicaux avaient échoué et que les négociations relatives à la signature d'un accord sur le cacao restaient au point mort.

Depuis sa huitième session, la Communauté de l'Afrique de l'Est avait été créée et cinq

autres pays avaient envoyé leur demande d'adhésion. Des progrès avaient été accomplis au sein du groupe régional de l'Afrique de l'Ouest tandis que la sous-région de l'Afrique du Nord s'orientait elle aussi vers une forme d'association. Les représentants décidèrent que pour favoriser le commerce intra-africain, il convenait de prendre les mesures ci-après :

- a) Organiser des foires commerciales africaines;
- b) Améliorer les moyens de transports et de communications;
- c) Encourager l'organisation de missions commerciales et la conclusion d'accords commerciaux bilatéraux aux termes desquels les gouvernements africains s'accorderaient mutuellement des concessions spéciales;
- d) Envisager la constitution d'une association des chambres de commerce africaines;
- e) Etablir des systèmes de paiement.

Ils convinrent aussi de l'établissement sans tarder d'un centre régional de promotion commerciale à la CEA. Ce centre devait collaborer avec d'autres organes des Nations Unies qui se livraient à des activités de promotion commerciale et coordonner des programmes pour la région africaine. Enfin, les délégations demandèrent au secrétariat de poursuivre son étude des problèmes du commerce invisible, eu égard en particulier à la navigation maritime et aux taux de fret.

* * *

A sa première session, la Commission approuva un programme de travail et un ordre de priorité qui mettaient notamment l'accent sur les transports en Afrique.

A la deuxième session, la question des transports apparut à nouveau à l'ordre du jour sous le titre «Etude de quelques problèmes de transport en Afrique, en particulier l'insuffisance des moyens qui entravent le développement économique et les moyens à mettre en oeuvre pour y remédier». Dans le rapport qu'il présenta à la troisième session sur les problèmes de transport en Afrique de l'Ouest dans le cadre du développement économique, le secrétariat souligna qu'il n'existait dans aucune région d'Afrique un réseau de transport pleinement intégré. Les réseaux en place avaient pour but de desservir le commerce extérieur plutôt que les marchés nationaux. Le rapport se terminait en recommandant la réalisation d'une étude sur les routes secondaires et les liaisons routières intra-régionales. A cette même session, le secrétariat présenta sous la forme d'un document d'information des propositions d'action future dans le domaine des transports. Les représentants acceptèrent les recommandations formulées pour l'adoption de mesures propres à améliorer les réseaux existants.

En 1960 eut lieu sous les auspices de la Commission et de l'OACI une conférence sur les transports aériens en Afrique afin de renforcer la coopération entre les compagnies

aériennes africaines. Le représentant de l'OACI signala que vu l'insuffisance des transports terrestres, les transports aériens revêtaient pour l'Afrique une très grande importance. A la fin des débats, les délégations adoptèrent la résolution 32 (III) qui demandait la convocation en 1961 d'une réunion des ministres des transports et des travaux publics ou des organismes inter-Etats compétents de l'Afrique de l'Ouest pour examiner le plan général du développement des réseaux sous-régionaux de transport et étudier la possibilité d'uniformiser les législations et les signalisations.

En réponse à cette résolution, le secrétariat organisa en octobre 1961 à Monrovia (Libéria) la première Conférence sur les transports en Afrique de l'Ouest. Les participants recommandèrent que cette conférence soit transformée en un organisme permanent et que soit organisé un séminaire chargé d'examiner des problèmes spécifiques comme la stabilisation du sol dans la construction des routes, l'application d'un revêtement en béton et l'utilisation de matériaux locaux.

Le rapport de la Conférence (E/CN.14/147 et Corr.1) qui avait été présenté à la Commission à sa quatrième session, soulignait la nécessité de prendre des actions concertées en vue de créer différents modes de transport, compte tenu du fait que certains pays étaient enclavés et que l'Afrique ne possédait pas un grand nombre de bons ports. Les représentants de l'OACI et de l'UIT informèrent la Commission que leurs organisations aideraient

la CEA à réaliser des études relevant de leurs domaines de compétence. Les participants adoptèrent deux résolutions dont la première [60 (IV)] décidait que le bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest dont la création était envisagée devait accorder une attention particulière au développement dans la sous-région d'un réseau intégré de transports et de communications et décidait d'autre part de convoquer une réunion des chefs de service de transports et de communications des gouvernements intéressés en vue d'établir le programme de travail de l'organisme permanent. La seconde [61 (IV)] pria le Secrétaire exécutif de faire une étude et une évaluation des problèmes économiques et techniques ainsi que des moyens de financer les réseaux de transport. Les pays de l'Afrique du Nord proposèrent ensuite que soit envisagée une étude sur la mise en place d'un réseau de transports à travers le Sahara.

Du rapport annuel 1962-1963 de la Commission, il se dégageait que des progrès considérables avaient été accomplis pendant l'année au titre du rassemblement de données, statistiques et autres sur les transports par mer, air, route et rail.

A sa deuxième session, la Commission avait demandé au Secrétaire exécutif d'établir une étude sur les problèmes des transports en Afrique de l'Est. Il en résulta la tenue en octobre-novembre 1962 d'une Conférence sur les transports en Afrique de l'Est à laquelle le secrétariat présenta neuf documents et documents de travail. Les participants examinèrent

les problèmes du trafic régional et le contrôle de ce trafic, étudièrent la nécessité de coordonner les différents modes de transport et analysèrent les dispositions à prendre pour créer un réseau sous-régional de routes à grande circulation.

Après l'ouverture du bureau sous-régional de la Commission à Niamey, un économiste spécialisé dans les questions de transports et un ingénieur du génie civil de la CEA se rendirent dans des pays de l'Afrique de l'Ouest pour y examiner les travaux réalisés en matière de transport.

A sa cinquième session, la Commission fut saisie du rapport de la Conférence des transports en Afrique de l'Est (E/CN.14/193). Elle nota avec satisfaction la création d'une section des transports au secrétariat. Elle réaffirma l'espoir que les études du secrétariat aboutissent à la solution de problèmes concrets. Elle recommanda l'élaboration d'un rapport d'ensemble sur les problèmes des transports dans le Sahara, et ce, avec le concours d'experts de pays limitrophes au Sahara. Ce rapport devait être présenté à la sixième session. Les représentants invitèrent l'OACI à aider le secrétariat dans ses études sur le développement et la coordination des transports aériens en Afrique.

Le Président du Comité permanent de l'industrie, des transports et des ressources naturelles présenta à la sixième session le rapport de la section des transports. Dans ce rapport, il était fait en particulier mention des études

sous-régionales en cours et de la décision du Comité permanent d'ajouter à son programme la question des transports maritimes.

Entre mars 1964 et février 1965, le secrétariat acheva une étude préliminaire des transports intérieurs en Afrique de l'Ouest sur laquelle elle s'appuya pour lancer des enquêtes de préinvestissement. Un comité composé de quatre pays et assisté par des consultants des Nations Unies examina les possibilités de créer une liaison transsaharienne. Les organismes bilatéraux donateurs fournirent les équipes nécessaires à ces études.

A la septième session tenue en février 1965, le secrétariat présenta un rapport d'activité pour la période 1963-1964. Entre autres points, le rapport couvrait les études réalisées aux niveaux sous-régional, régional et national ainsi que la Conférence des transports aériens en Afrique tenue en novembre 1964. En acceptant les recommandations formulées à cette conférence, les représentants demandèrent au Secrétaire exécutif d'accélérer les études concernant les ouvrages routiers et les voies ferrées et ils proposèrent la création de groupes de travail d'experts pour étudier les besoins en matière de transport. Enfin, ils demandèrent au Secrétaire exécutif d'envisager la possibilité d'obtenir du Fonds spécial des Nations Unies et d'autres institutions financières les fonds nécessaires à la promotion d'études sur les transports.

La Commission accepta les recommandations de la Conférence des transports aériens en Afrique de novembre 1964 concernant l'établissement de compagnies aériennes sous-régionales en vue d'alléger le fardeau financier des gouvernements exploitant des lignes nationales. Elle adopta deux résolutions traitant d'une part d'un système de transports intégré [147 (VII)] et de la construction d'une liaison ferroviaire entre la République-Unie de Tanzanie et la Zambie [149 (VII)].

Ouvrant les débats sur la question des transports, le Secrétaire exécutif informa la Commission à sa huitième session des principaux points à l'étude de la question des transports intérieurs, à savoir la construction de routes secondaires visant à élargir et à regrouper les marchés nationaux; l'amélioration de l'appareil gouvernemental chargé de développer les transports; l'existence et l'efficacité des recherches sur les matériaux de construction routière; et les méthodes de dessin et de construction. Le secrétariat avait fait une étude des problèmes maritimes en Afrique de l'Est et de l'état d'avancement de la coopération sous-régionale entre les compagnies maritimes est-africaines, et il avait également mis sur pied des programmes de formation pour le personnel africain de l'industrie maritime. Une étude sur les problèmes de transit des pays africains sans littoral qui résumait les moyens de transit de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique de l'Ouest dont les Etats membres

avaient déjà été saisis, devait servir de document de base à la Conférence des Nations Unies sur le commerce de transit des pays sans littoral. Le secrétariat avait organisé en 1966 une mission chargée d'examiner un vaste éventail de problèmes concernant le développement des transports en Afrique de l'Ouest comme la normalisation et l'entretien des liaisons routières internationales, l'état des recherches routières et l'application de leurs conclusions à la région africaine. Ces problèmes devaient être étudiés plus en détail au moyen d'une aide bilatérale. Le secrétariat avait achevé une étude préliminaire des disparités entre les normes techniques des voies ferrées africaines et il avait fourni des services consultatifs au Ghana pour la réorganisation de ses chemins de fer.

Le secrétariat informa la Commission qu'il avait élaboré pour des réunions sous-régionales sur la coopération économique et pour un colloque sur le développement industriel en Afrique plusieurs documents concernant les problèmes de transport. Au cours des débats qui suivirent, les représentants proposèrent l'établissement d'études détaillées sur des liaisons ferroviaires déterminées afin d'en tirer parti et ils demandèrent la réalisation d'une nouvelle étude sur les transports aériens en fonction des modalités de souscription au capital social des compagnies.

A la fin des débats, les représentants adoptèrent deux résolutions dont la première [159 (VIII)] priait le Secrétaire exécutif et le Président de l'OACI, en collaboration avec le Secrétaire général administratif de l'OUA, de convoquer une réunion chargée d'organiser une conférence sur les transports aériens en Afrique et dont la seconde [160 (VIII)] priait le Secrétaire exécutif d'organiser avant juin 1968 une conférence d'experts africains des transports maritimes pour examiner un rapport traitant des effets du monopole de quelques compagnies de transports maritimes sur le commerce extérieur des pays africains. Les Etats membres et les institutions spécialisées des Nations Unies devaient fournir au Secrétaire exécutif toutes les informations nécessaires et toute l'aide requise pour faire couronner de succès cette conférence.

CAMARADE WOLLIE CHEKOL

**Ministre du commerce extérieur
de l'Ethiopie socialiste**

R

Les années 50 ont marqué la fin de l'ère coloniale et le début de la lutte acharnée que les pays africains ont menée pour accéder à l'indépendance politique. Durant la dernière partie de cette décennie, nous avons également été les témoins de la création de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), organe chargé d'une très lourde responsabilité, celle d'assurer le développement du continent.

Depuis sa création en 1958, la CEA, consciente que la coopération économique est indispensable pour établir le cadre approprié d'une véritable évaluation des problèmes auxquels se heurtent les pays africains dans leurs efforts d'autonomie collective et de développement auto-entretenu, ne cesse de promouvoir avec dynamisme les aspirations de développement des pays de la région.

On se souviendra que les années 60 ont ouvert à de nombreux pays africains les portes de l'indépendance. Tandis que l'Afrique se transformait, nous avons assisté pendant la fin des années 60 et le début des années 70 à la période la plus constructive de la coopération économique en Afrique, période pendant laquelle ont été créés différents groupements économiques. Malheureusement, la portée et l'objectif de ces initiatives n'ont pas été formulés de manière à renforcer la coopération économique et commerciale entre les pays africains. Au contraire, elles ont servi à renforcer davantage les liens socio-économiques qu'unissaient ces pays à leurs anciens maîtres coloniaux et associés tout en assujettissant de

nombreux pays africains à une exploitation éhontée.

La création de la CEA a donc représenté un événement particulier, en ce sens que la Commission est devenue une enceinte de travail dont les pays africains se servent pour intensifier leur lutte en faveur de l'indépendance économique au moyen de la consolidation de leur indépendance politique et de leur reconstruction économique. Dès ses débuts, la CEA a mis, à juste titre, l'accent sur la nécessité d'établir l'infrastructure nécessaire au développement socio-économique du continent.

A cet égard, il faut mentionner l'éventail des activités que mène à bien la Commission depuis sa création et, en particulier, la formulation et l'adoption d'une stratégie africaine de développement dans les années 70. Cette stratégie analysait les problèmes économiques de l'Afrique dans le cadre du sous-développement et de la crise économique mondiale. De surcroît, elle préconisait entre autres choses, l'intégration des économies africaines, facteur indispensable pour atteindre ses objectifs de développement. La CEA a fait un certain nombre de recommandations et elle a exécuté plusieurs études par le biais de conférences, de réunions, de séminaires et de colloques qui ont tous souligné l'importance du rôle d'unification que joue la Commission. En sa qualité de défenseur des intérêts économiques de l'Afrique et pour consolider et faciliter un programme de coopération régionale en vue de la mise sur pied d'entreprises multinationa-



les de développement, la CEA a participé à plusieurs activités constructives.

L'idée contemporaine de la coopération intra-africaine s'est surtout manifestée dans un contexte panafricain. C'est pour cette raison que les chefs d'Etat et de gouvernement africains ont adopté l'approche de la coopération économique entre pays africains comme le stipule la charte de l'OUA.

Lors de plusieurs réunions convoquées pour examiner la formation d'une Union africaine des paiements à titre de prélude de l'instauration d'un marché commun africain, il est devenu évident qu'il était nécessaire initialement de prendre des mesures à l'échelle sous-régionale du fait de nombreux problèmes tels que l'insuffisance des moyens de transport et des communications, le manque de données appropriées et la diversité des politiques économiques et sociales que suivaient les pays africains, sans oublier d'autres facteurs y afférents. C'est pourquoi la CEA, en collaboration avec l'OUA, a dû aborder de manière systématique et plus coordonnée les problèmes en créant des institutions appropriées de coopération régionale et sous-régionale puis en abordant les problèmes économiques africains par le jeu de ces mécanismes.

Un coup d'oeil très rapide aux différents programmes de coopération économique montre qu'à cause d'un certain nombre de sérieuses difficultés, ces programmes n'ont pas répondu aux prévisions initiales. A cet égard, l'un des principaux obstacles à l'instauration

d'un marché commun régional a été le manque de mécanismes institutionnels mais aussi une volonté politique insuffisante et l'absence d'un mécanisme efficace de coordination de la mise en valeur conjointe des différentes ressources économiques de la région. Les espoirs de coopération économique des pays de la sous-région de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe ont pris forme en 1965 avec la convocation par la CEA d'une réunion sous-régionale sur la coopération économique à Lusaka (Zambie). A l'époque, les participants avaient recommandé aux gouvernements de la sous-région de créer une Communauté économique qui s'est progressivement développée et a permis l'établissement d'une zone d'échanges préférentiels (ZEP) pour les pays de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, premier pas en avant vers la création d'un marché commun et, plus tard un jour, d'une communauté économique.

Dans la sous-région de l'Afrique centrale s'est tenue en 1966 une réunion sur la coopération économique au cours de laquelle les participants ont recommandé aux chefs d'Etat et de gouvernement de la sous-région la formation d'un Comité ministériel chargé d'examiner les dispositions institutionnelles d'une coopération économique dans cette sous-région.

En ce qui concerne la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, les statuts portant création d'un Conseil des ministres intérimaire ont été signés à une réunion en 1967, statuts

qui constituent un traité ayant force obligatoire pour ses signataires.

De temps à autre, les Etats africains ont préconisé l'adoption d'une approche plus coordonnée dans la prestation de l'assistance technique afin de rattacher cette assistance aux priorités et à la stratégie de développement des pays de la région. En décentralisant ses activités, la CEA a non seulement assumé de plus lourdes responsabilités mais encore elle est devenue un forum chargé d'aider les pays africains dans les domaines du développement, de la coopération et de l'intégration économique à l'échelle régionale et sous-régionale. Elle est de surcroît devenue un élément moteur de l'exécution des mesures envisagées de développement et de coopération.

La décision prise à la quatrième réunion de la Conférence des ministres et à la treizième session de la CEA d'abolir le système des équipes multinationales interdisciplinaires de conseillers des Nations Unies pour le développement et de les remplacer par les centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets (MULPOC) dotés de leurs propres organes législatifs aux niveaux des fonctionnaires et des ministres, s'est avérée utile. Les MULPOC deviennent progressivement des organes opérationnels efficaces de la CEA et, partant, des institutions centrales de la coopération et de l'intégration économiques aux échelons sous-régional et régional.

La CEA a également parrainé la création de commissions de bassins fluviaux et lagu-

naires et elle a pris des mesures concrètes pour mettre en place un réseau de routes transafricaines et un réseau de télécommunications panafricain.

La CEA a pris une part active à la formation de l'Association pour l'avancement des sciences agricoles en Afrique. De plus, elle a largement contribué à la création du Centre africain de recherches et de formation pour la femme, faisant ainsi progresser l'intégration de ses activités au développement.

La CEA a aidé les pays africains à créer l'Association des organisations africaines de promotion commerciale et l'Organisation régionale africaine de normalisation. En 1977, la Conférence des ministres de la CEA a entériné la décision portant création d'une station régionale de satellites de télédétection pour le traitement des données. Qui plus est, le système panafricain de documentation et d'informatique qui devrait documenter et analyser des données statistiques est en cours de formation sous l'égide de la CEA.

Par l'intermédiaire de ses MULPOC, la CEA a intensifié son aide aux Etats membres dans le cadre de plusieurs projets sous-régionaux de développement. Mentionnons à titre d'exemple la Communauté économique des

Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Association des banques centrales africaines, l'Organisation africaine des achats et livraisons et la Zone d'échanges préférentiels (ZEP) pour les Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe.

Pendant la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement dans les années 70, la CEA a fait une évaluation très utile des progrès accomplis par les pays africains à la lumière des buts et objectifs de la stratégie internationale de développement pour le développement économique et social en Afrique.

La CEA a contribué à plusieurs études qui ont été publiées dans le cadre du Plan directeur révisé pour l'instauration du nouvel ordre économique international en Afrique (1976, 1981 et 1986), lequel a abouti à la création d'un service de la coopération économique de la CEA chargé de s'intéresser exclusivement à la coopération économique sur le continent.

En mars 1977, les ministres africains se sont réunis à Kinshasa où ils ont proclamé la décennie 1978-1988, Décennie des transports et des communications en Afrique dans le cadre des efforts faits pour instaurer le nouvel

ordre économique international en Afrique et en application de la recommandation de la dixième session des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA qui avaient adopté la Déclaration africaine sur la coopération, le développement et l'indépendance économique.

Il sied par ailleurs de mentionner que les résolutions relatives à la coopération et à la coordination des transports et des communications en Afrique, résolutions adoptées en juin 1974 à la onzième session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement qui stipulaient que la question globale et les problèmes de transport en Afrique devaient essentiellement être abordés en fonction de la coopération économique et commerciale, ont établi les bases fondamentales de l'intégration économique régionale. C'est cette même préoccupation qui a amené la Conférence des ministres de la CEA tenue en 1979 à Rabat à adopter une résolution sur la Décennie des transports et des communications en Afrique.

Le Programme de développement industriel de la CEA témoigne lui aussi des objectifs qui se dégagent du cadre des principes régissant l'instauration du nouvel ordre économique international en Afrique, lequel est fondé sur le désir des Etats africains d'élever le niveau de vie de leurs populations en renforçant

l'autonomie aux niveaux sous-régional et régional de coopération.

En conclusion, il sied de mentionner que les pays africains, par le truchement de leurs institutions régionales, en particulier la CEA et l'OUA, ont, à de très nombreuses reprises, manifesté leur détermination de prendre des mesures visant à surmonter les effets négatifs de la fragmentation. La coopération et, plus tard, l'intégration économique doivent rester les objectifs les plus nobles de nos institutions si nous voulons un jour résoudre les problèmes du sous-développement

Au cours des années à venir, il est essentiel que les pays africains participent plus activement et plus vigoureusement à la défense de leurs intérêts économiques en renforçant des institutions régionales comme la CEA et en créant de nouvelles institutions conformément au Plan d'action et à l'Acte final de Lagos qui préconisent, entre autres choses, la mise en oeuvre de politiques et projets collectifs à tous les niveaux de l'activité économique.

M. ROBERT OUKO

Ministre des affaires étrangères
du Kenya



La coïncidence a voulu que la CEA naisse à la même époque environ où les pays africains commençaient, les uns après les autres, à se libérer des fers de la servitude coloniale. Il va de soi qu'il était nécessaire pour eux de faire suivre l'émancipation politique par une transformation économique tout aussi fondamentale en vue d'éliminer les fléaux que sont la faim, la maladie et la pauvreté. A l'image de ses organisations soeurs d'autres régions, la CEA est, depuis le 29 avril 1958, date de sa création, un important mécanisme de promotion du développement et du progrès socio-économique. A l'époque, huit Etats africains seulement étaient indépendants contre 50 aujourd'hui.

En rétrospective, je suis convaincu que les progrès accomplis par la Commission réjouiront bon nombre des hommes de bonne volonté, originaires ou non du continent, qui ont non seulement préconisé sa création mais encore oeuvré infatigablement pour en faire une réalité. On constate en effet que non seulement la couverture géographique des services rendus par la Commission s'est considérablement élargie mais encore que l'ampleur et la portée des travaux visant à promouvoir le développement, la coopération et l'intégration économiques ont connu au cours des ans une expansion notable.

Personnellement, j'ai suivi avec beaucoup d'intérêt et de plaisir ces progrès depuis le mois de février 1963 alors que j'occupais le poste de Secrétaire adjoint au Service des affaires extérieures de ce qui était à l'époque le Cabinet du Gouverneur. Ultérieurement, en

ma qualité de Secrétaire permanent, j'ai participé à la septième session de la CEA tenue en 1975 à Nairobi comme membre de la délégation de mon pays que dirigeait Tom Mboya, à l'époque Ministre de la planification économique et Président de la session. Je me rappelle aussi avec nostalgie avoir dirigé dans mes fonctions de Ministre chargé du marché commun et des affaires économiques, la délégation de la Communauté de l'Afrique de l'Est à la douzième session de la CEA tenue en 1975 dans la capitale kényenne, session au cours de laquelle Mwai Kibaki, à l'époque Vice-Président du Kenya, avait été élu à l'unanimité Président de la session.

De tous ces contacts, le plus important et celui dont je me souviens avec le plus d'affection, en ce qui concerne l'état actuel des activités et des programmes de développement de la CEA dans les pays de la région, est celui que j'ai établi lors de la quatorzième session de la Commission et cinquième réunion de la Conférence des ministres tenue du 20 au 28 mars 1979 à Rabat (Maroc). A sa 197ème réunion, la Conférence m'a élu à l'unanimité premier Vice-Président. J'étais à l'époque Ministre de la planification économique et des affaires communautaires du Kenya.

C'est à cette Conférence de Rabat que les Etats membres de la Commission ont formulé le cadre et la structure de base de ce qui est devenu plus tard le Plan d'action de Lagos pour la transformation des économies africaines et la survie de leurs peuples. Cette structure que j'ai eu le privilège et l'honneur d'aider à rédiger, était la stratégie pour la ré-

gion africaine dans le cadre de la Stratégie internationale du développement de la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement qui fut plus tard baptisée la Stratégie de Monrovia pour le développement de l'Afrique. A l'époque, les Etats membres s'étaient félicités, comme ils continuent d'ailleurs de le faire, de la nouvelle orientation, en particulier depuis 1975, du programme de travail et des activités de la Commission, spécialement «de sa participation et de son dévouement» à la cause du développement de l'Afrique, des efforts qu'elle a déployés pour promouvoir la coopération et l'intégration économiques de l'Afrique, du succès rencontré dans la mise en oeuvre de la politique d'africanisation du secrétariat comme le stipule la résolution 373 (XIV) de la Conférence des ministres qui félicite clairement le secrétariat de son travail.

Moi-même un des auteurs de cette résolution, j'étais convaincu, et je le suis encore de nos jours, que ces marques de félicitation pour la CEA étaient importantes non seulement eu égard à ce que la Commission avait réalisé à l'époque mais encore et surtout à ce qu'elle pouvait faire dans l'avenir. Ceux qui ont suivi de près l'évolution récente des activités du secrétariat savent parfaitement bien que la Stratégie de Monrovia est l'incarnation même du Plan d'action et de l'Acte final de Lagos qui sont le fruit de l'assiduité et de l'imagination de la CEA et de l'OUA et qui sont depuis devenus le schéma de la transformation économique de l'Afrique.

Depuis l'élaboration du Plan, la CEA s'attache à le mettre en oeuvre en exécutant des programmes de travail connexes, en particulier dans les trois principaux domaines que sont l'alimentation et l'agriculture, les transports et les communications, et le développement industriel, et, surtout, en incitant les pays africains à incorporer les buts et objectifs de ce Plan dans leurs stratégies et activités nationales de développement. A cet égard, j'envisage donc avec optimisme le développement de l'Afrique et j'invite la CEA à redoubler d'efforts pour éliminer la pauvreté et la misère qui affligent notre continent de telle sorte que, d'ici à la fin du siècle, tous les peuples de l'Afrique puissent jouir d'une vie plus féconde.

Mme DELPHINE TSANGA

Présidente du Comité régional
africain de coordination pour
l'intégration des femmes
au développement



Comme chaque année, la CEA se souvient de sa création. 1983 aura une résonance particulière puisqu'il s'agit aujourd'hui de fêter 25 années d'existence d'une organisation, créée avant même les indépendances par Feu Dag Hammarskjöld alors Secrétaire général de l'ONU. Il définissait la naissance de la CEA comme «le moment historique où l'Afrique allait commencer de jouer pleinement son rôle qui lui revient dans les affaires du monde».

Le Conseil économique et social des Nations Unies, par sa résolution du 29 avril 1958 confiait ainsi au continent un instrument de progrès économique et social, qui avait pour objectif de stimuler la conscience des peuples africains indépendants aux problèmes de développement socio-économique de leurs pays, de leurs régions et du continent tout entier.

A sa création la CEA comptait alors neuf Etats, aujourd'hui elle en compte 50. Première organisation à l'échelle continentale, elle a été la seule tribune où l'Africain pouvait combattre les vicissitudes du colonialisme et du néocolonialisme en vue de remporter la bataille économique qui devait prendre la relève de la bataille politique. La CEA apparaissait donc sur la scène internationale comme le défenseur économique des intérêts des Etats africains indépendants.

Son rôle revenait donc à élaborer et à mettre en application des programmes de développement économiques et sociaux.

Pour réaliser ses objectifs et répondre aux attentes, la CEA par sa structure et son fonctionnement se veut :

a) une institution servant de centre de consultation où les gouvernements puissent librement s'exprimer et élaborer la forme que prendrait leur coopération;

b) une institution où les besoins économiques des peuples africains puissent s'exprimer et qui élabore des mesures et encourage les initiatives visant à les satisfaire;

c) une institution qui mette à la disposition des pays et des groupements et sous-groupements régionaux un ensemble de services techniques pour l'étude et l'examen approfondi des problèmes communs;

d) une institution bien organisée pour l'échange de renseignements et d'expérience et qui se charge de faire une analyse et un examen critique de ces informations;

e) une institution qui établit des liens étroits avec les divers programmes de l'ONU, de même qu'avec les institutions spécialisées.

La matérialisation de tous ces objectifs est perçue, d'une part, dans les programmes élaborés et d'autre part, dans la diversité des organismes créés en son sein en vue de l'élaboration des objectifs futurs, par exemple : relever le défi de l'an 2000, c'est-à-dire doter les Etats africains d'économies cohérentes et autocentrées. Pour cela quatre programmes priori-

taires ont été retenus dont l'un concerne « l'intégration des femmes au processus de développement ».

Le rôle de la femme évolue dans la société et dans le monde entier. La CEA eut le mérite en tant que commission régionale, de se pencher très tôt sur le problème des femmes et de comprendre que le développement de l'Afrique n'était pas possible si les femmes restaient hors du circuit.

Puisque la CEA considère le développement comme un processus global qui requiert la participation de toutes les ressources humaines disponibles, elle s'est rendu compte que la femme africaine, réservoir de talents, d'énergies et d'initiatives dans la société pré-coloniale, avait beaucoup souffert de l'effet de la colonisation.

Pendant longtemps et dans beaucoup de pays encore, les dirigeants politiques se sont contentés de raisonner comme les colons, oubliant que la femme en Afrique avait une place bien définie qui la distinguait de l'homme sans pour autant en faire un être inférieur; elle avait de ce fait dans beaucoup de sociétés son rôle à jouer et possédait une personnalité propre. Après les avoir utilisées pour décoloniser ils les ont vite rangées dans les oubliettes, afin de n'avoir pas à subir leur concurrence sur le plan du partage du pouvoir politique.

Toutes ces actions ont eu pour effet de les écarter du développement en leur faisant

perdre toute initiative dans la vie économique.

Le mouvement de libération de la femme qui a secoué l'Europe a eu des répercussions dans le monde entier. En Afrique comme partout ailleurs après la lutte politique la CEA a pensé à l'insertion de la femme dans le circuit économique.

Afin de mieux cerner les problèmes des femmes elle créa en son sein un Centre de recherche et de formation pour les femmes. Ce centre eut pour tâche d'organiser la recherche et des séminaires de formation et d'information pour les femmes. Déjà grâce au CARFF certains changements d'orientation dans le rôle de la femme se faisaient sentir et l'Afrique disposait d'un programme opérationnel exploitable.

Les principaux problèmes d'actualité notamment l'enseignement, l'emploi, la santé, les structures juridiques, la vie politique, les moyens de communication étaient débattus ça et là.

Rapidement une nette prise de conscience d'une meilleure organisation se dessinait. Au niveau international des débats faisaient prendre conscience à la communauté des distorsions qui existent dans le monde entre les conditions des êtres humains.

A Mexico lors de la première Assemblée mondiale, des recommandations demandaient aux régions de trouver des structures natio-

nales, sous-régionales et régionales pour s'occuper des problèmes des femmes, l'être le plus défavorisé de la planète.

Deux ans après en 1977 à Nouakchott (Mauritanie) la CEA organisait avec la participation de l'OPF la première Conférence régionale africaine. Au cours de cette conférence les femmes africaines allaient faire preuve d'un réalisme et d'une maturité admirable. La Conférence appuya les mots d'ordre de Mexico et préconisa la création dans chaque pays d'un mécanisme national pour veiller à l'intégration des femmes dans le processus du développement. Des structures sous-régionales répondent aux cinq sous-régions existantes de la CEA (MULPOC) et enfin une structure de coordination, le Comité régional africain de coordination.

De 1978 à 1979, la CEA par le CARFF se mit à l'oeuvre et organisa les réunions inaugurales dans les cinq sous-régions. Les comités sous-régionaux étaient nés. Dans chaque sous-région un nouveau volet d'activité fut accepté par les conférences des ministres, il s'agissait du projet : intégration des femmes dans le processus du développement, qui devenait ainsi le quatrième volet de l'action des MULPOC.

En mars 1979 à Rabat au Maroc - la CEA convoquait la première réunion du Comité régional africain de coordination. A cette importante réunion étaient présents Mme Helvi Sipila, Secrétaire général adjoint chargée des affaires sociales et humanitaires, représentant

personnel du Secrétaire général des Nations Unies, le Directeur général adjoint du PNUD pour la région africaine, le Secrétaire exécutif de la CEA et les représentants des organisations du Système des Nations Unies. L'intérêt de la réunion n'était plus à démontrer. L'Afrique venait ainsi de se doter des instruments de travail nécessaires pour la mise en route d'un programme efficace susceptible de défendre à tous les niveaux les aspirations les plus légitimes des femmes africaines. Ce qui devait se traduire par la convocation de la deuxième Conférence africaine, à Lusaka, au cours de laquelle fut préparé le Plan d'action pour l'Afrique présenté à Copenhague.

Il revient au CRAC les lourdes tâches d'évaluer en permanence les programmes élaborés dans les sous-régions en faveur des femmes, de les harmoniser pour qu'ils tiennent compte des besoins exprimés et du plan mondial adopté à Copenhague ainsi que du Plan d'action de Lagos.

De coordonner les activités entre les sous-régions et de conseiller le CARFF sur l'exécution des programmes prioritaires retenus.

D'autre part le CRAC doit participer à la recherche des fonds. Sur ce dernier aspect, une réunion tripartite d'évaluation des programmes vient de se tenir les 29 et 30 juillet 1982 à Yaoundé entre le PNUD principal donateur et la CEA et le CRAC. Cette rencontre très encourageante dans ses conclusions laisse présager d'un supplément d'appui du PNUD au programme des femmes.

Ainsi donc depuis sa création, le CRAC a déjà tenu plusieurs réunions qui à chaque fois ont prouvé que les structures mises en place par la CEA pour amorcer l'intégration des femmes dans le processus du développement n'étaient pas une simple vue de l'esprit. Nous pouvons sans fausse modestie signaler que dans le rapport d'évaluation du PNUD le plus récent, ce projet a été le plus crédible et celui qui semble-t-il marcherait le mieux.

La création du Comité régional africain de coordination était donc l'aboutissement d'une volonté collective des femmes de se doter de structures qui leur permettent de s'épanouir.

Capital précieux avec lequel il faut compter, l'Africaine sait que son devoir est de contribuer à l'édification d'un continent nouveau et moderne. Une chose est certaine, les changements économiques et sociaux des prévisions de l'an 2000 préconisés par l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement à Lagos, au Nigéria, seront étroitement liés à l'évolution du statut et du rôle de la femme.

Les grands problèmes socio-économiques ne peuvent en fin de compte être résolus sans la participation des femmes. Son intégration au processus du développement est donc un impératif sans lequel les résultats ne pourront être que partiels.

Si la CEA s'est préoccupée du développement de l'Afrique, elle a su adapter son action

aux besoins du continent. Grâce à son action soutenue et efficace, les programmes des femmes ont gagné en crédibilité. Ils se développent auprès des mécanismes nationaux et des Etats un grand intérêt concernant le projet d'intégration des femmes dans le processus du développement. Certains pays demandent des consultations pour les aider à intégrer les problèmes et programmes des femmes dans leurs structures chargées de politiques de planification.

Au niveau des femmes, la prise de conscience de leur appartenance à un groupe numériquement important et dynamique se dessine un peu plus tous les jours. Elles sont conscientes que mal organisées et non soutenues par les mécanismes officiels des Etats, leur action risque d'être éphémère et sans réel changement pour leur condition. Ce mouvement est nettement perceptible dans les nombreuses démarches qu'elles effectuent au niveau des comités sous-régionaux, au niveau du CRAC pour demander l'organisation dans leurs pays respectifs des séminaires sur le rôle du mécanisme national. Elles n'attendent plus comme au début des activités du CARFF que celui-ci leur propose des séminaires ou des activités à exécuter.

La demande émane de plus en plus de la base, ce qui dénote d'une réelle participation des femmes à l'amélioration de leur condition de vie.

Si grâce aux efforts soutenus de la CEA les femmes africaines participent de plus en

plus à la vie de la nation, il ne reste pas moins vrai qu'elles constituent encore un groupe marginal qui doit souvent travailler plus dur que les hommes pour obtenir le même résultat. Leur absence totale du niveau des décisions, malgré quelques exceptions, leur confère encore un statut inférieur d'assistées.

Malgré la diversité des réalités que l'on rencontre à travers le continent, nous avons bon espoir que le programme initié par la CEA permettra à la femme africaine de s'intégrer complètement dans le circuit et que les objectifs de l'an 2000 seront pleinement atteints.

Le CRAC en participant à cette commémoration du vingt-cinquième anniversaire de la création de la CEA entend, au nom des femmes africaines, rendre hommage, témoigner sa gratitude, son estime et sa reconnaissance aux valeureux fils et femmes d'Afrique qui au cours de 25 années se sont penchés avec amour et passion sur le sort des millions de femmes, qui demain feront briller l'avenir de notre continent.

MAHDI ELMANDJRA

Professeur à l'Université
Mohamed V
Rabat (Maroc)



C'est le 29 avril 1958 que le Conseil économique et social approuvait la résolution 671 A (XXV) portant création de la Commission économique régionale pour l'Afrique. Ce jour-là, huit Etats africains seulement étaient indépendants, à savoir l'Ethiopie, le Ghana, le Libéria, la Libye, le Maroc, la République arabe unie, le Soudan et la Tunisie. Cette résolution était en fait l'aboutissement d'une très longue lutte qui avait commencé en 1947 lorsque l'Egypte, l'Ethiopie et le Libéria avaient demandé la constitution d'une Commission économique pour l'Afrique du Nord et l'Ethiopie. Il a donc fallu attendre dix ans pour voir l'Assemblée générale finalement recommander à sa douzième session la création d'une Commission économique pour l'Afrique [Résolution 1155 (XII) du 26 novembre 1957] et demander au Conseil économique et social d'en définir le mandat.

J'étais à l'époque conseiller de la mission permanente du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies et j'ai ainsi eu le privilège d'être étroitement associé à la naissance de cette Commission. J'ai également assisté régulièrement à toutes ses sessions entre 1959 et 1963. Je n'ai pas l'intention ici d'essayer de retracer l'historique des premières années d'existence de la CEA et d'évaluer ses réalisations pendant ces années-là. Je me bornerai tout simplement à rappeler dans une optique personnelle, subjective et très incomplète, l'atmosphère qui régnait à l'époque.

La lutte politique a réellement commencé avec l'approbation par l'Assemblée générale du principe régissant la création de la Com-

mission et l'élaboration du mandat dont devait être saisi le Conseil économique et social. La décision de l'Assemblée générale représentait une dure victoire contre le colonialisme, la majeure partie des pays africains relevant encore à l'époque de l'administration coloniale. Rares étaient les possibilités de soulever au sein de l'Organisation des Nations Unies des questions intéressant l'Afrique, sauf en recourant à l'Article 73 de la Charte (communication de renseignements au Secrétaire général par le Conseil de tutelle). Faire inscrire à l'ordre du jour des points particuliers sur la décolonisation n'était pas non plus une tâche facile.

La question de la CEA devint un nouveau tremplin pour le processus de décolonisation. Les puissances coloniales s'opposèrent à sa création aussi longtemps que faire se peut et, lorsque la Commission devint finalement une réalité, elles se penchèrent en détail sur la définition de son mandat. En sa qualité de sous-secrétaire aux affaires économiques et sociales Philippe de Seynes était chargé d'élaborer le projet de mandat à présenter au Conseil économique et social que présidait cette année-là Georges Davidson (Canada). Les Africains suivants avaient été invités à l'aider directement dans cette tâche : Mekki Abbas (Soudan) qui devint le premier Secrétaire exécutif de la Commission, Frederick Akhurst (Ghana), Mengesha Kifle (Ethiopie), Omar Loutfi (République arabe unie) et moi-même.

Les difficultés rencontrées pendant les consultations concernant l'élaboration de ce

mandat étaient de trois types : juridiques, politiques et techniques. Les puissances coloniales voulaient s'assurer juridiquement de la non-intervention de la CEA dans les affaires de leurs territoires, sauf à leur propre demande. De là, la clause de l'article 1 qui décrit les fonctions de la Commission et les assujettit à l'assentiment du «gouvernement intéressé».

Au plan politique, les débats concernant les Etats membres et membres associés de la Commission furent très animés. Ils aboutirent à la formule contenue dans l'article 5 qui donnait une liste des Etats autorisés à devenir membres de la CEA. Sur cette liste figuraient tous les Etats membres de l'Organisation des Nations Unies qui avaient des intérêts géographiques en Afrique (Belgique, Espagne, France, Italie, Portugal et Royaume-Uni). A la différence des autres commissions économiques régionales, les Etats-Unis et l'URSS n'étaient pas admis à devenir membres de la CEA.

L'article 6 permettait l'admission de territoires africains en qualité de membres associés sous réserve que leur candidature soit proposée par l'Etat membre responsable des relations internationales de ces territoires. A la demande du Royaume-Uni et de l'Italie et en application de ce principe, l'article 7 donnait la liste des membres associés (Fédération du Nigéria, Gambie, Kenya et Zanzibar, Ouganda, Protectorat de Somalie, Sierra Leone, Tanganyika et le territoire sous tutelle de la Somalie placé sous l'administration italienne). Si la France n'avait proposé aucun de

ses territoires, c'est tout simplement parce qu'elle essayait à l'époque d'établir une communauté française regroupant sous la forme d'une fédération l'ensemble de ses territoires. Le Portugal ne se sentait pas visé même s'il était considéré comme un Etat membre du fait uniquement de ses territoires africains. L'Espagne venait juste d'être admise à l'Organisation des Nations Unies.

Les débats portèrent essentiellement sur le rôle de la Commission dans la cadre des aspects sociaux du développement. Il fallut plusieurs journées de consultation et de nombreuses heures de négociations et de discussions à l'intérieur comme à l'extérieur du Conseil économique et social pour insérer après les termes «du développement économique de l'Afrique» l'expression «y compris ses aspects sociaux» au paragraphe a) de l'article 1 et inclure à la fin de cet article un paragraphe g) qui stipulait que dans l'exercice de ses fonctions, la Commission devait traiter comme il convient des «aspects sociaux du développement économique et de l'interdépendance des facteurs économiques et sociaux». Il n'était pas étrange que parmi les dix auteurs de la résolution intitulée «Formulation de politiques sociales liées au développement économique» et approuvée par l'Assemblée générale en 1958 figuraient sept pays africains. J'ai eu personnellement l'honneur de présenter cette résolution à la troisième Commission et je me rappelle encore très bien l'opposition qu'elle avait suscitée.

Les délégations africaines étaient à ce point anxieuses de faire créer la Commission

qu'elles firent inclure dans le mandat un article 21 qui engageait le Secrétaire général à convoquer la première session de la CEA avant la fin de 1958, soit huit mois à peine après sa création. Le Conseil économique et social non seulement approuva le mandat de la Commission mais encore il décida de choisir Addis-Abeba comme son siège. La Commission économique pour l'Afrique voyait ainsi le jour onze ans après la Commission économique pour l'Europe et dix ans après les commissions économiques régionales pour l'Asie et l'Amérique latine.

Les débats qui se déroulèrent pendant la treizième session de l'Assemblée générale (1958) sur le rapport du Conseil économique et social concernant la création de la CEA montrent à quel point étaient grands les espoirs des huit pays membres africains qui, à l'époque, représentaient 10 p. 100 seulement du nombre total des Etats membres de l'Organisation des Nations Unies contre 30 p. 100 aujourd'hui. L'admission cette année-là de la Guinée à l'Organisation qui en devenait ainsi le neuvième Etat membre africain donna à ces débats un ton très particulier, pour ne pas mentionner l'examen houleux du problème algérien. C'est en 1958 aussi que fût finalement approuvée la création d'un Fonds spécial. Par contre, l'idée d'un Fonds d'équipement pour le développement dont la création avait été recommandée à la Conférence sur le commerce de La Havane en 1949 fût ajournée (elle a été relancée en 1980 par le rapport de la Commission Brandt).

La première session de la CEA s'ouvrit le 29 décembre 1958 à Addis-Abeba pour se clôturer le 6 janvier 1959. Grâce au calendrier éthiopien, les participants eurent l'occasion de célébrer à deux reprises la nouvelle Année. C'est S.M. Hailé Sélassié Ier, Empereur d'Ethiopie, à l'époque un symbole de la résistance africaine à l'impérialisme européen, qui inaugura les travaux dont les assises se tenaient au Parlement. L'Ethiopie était encore une nation légèrement isolée du monde extérieur. Sa capitale ne comptait que deux hôtels le Ghion et le Ras. Les éthiopiens réservèrent aux participants un accueil extraordinaire.

C'était la première fois que les Africains étaient appelés à examiner en Afrique des problèmes africains après l'accession à l'indépendance du Ghana, de la Guinée, de la Libye, du Maroc, de la Tunisie et du Soudan, et ce en présence de représentants d'autres pays africains pour lesquels l'indépendance était encore un rêve. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Dag Hammarskjöld, fit un discours très courageux dans lequel il insista sur la tendance irréversible de la décolonisation. En déclarant que l'évolution historique faisait apparaître de nouveaux Etats dont les frontières géographiques n'étaient pas dans la plupart des cas, de nature à servir au maximum un essor économique rapide, il faisait aussi un peu figure de prophète. Il lança un appel à l'intégration économique qui pouvait, ajouta-t-il, devenir l'un des principaux objectifs de la CEA.

Diplomate habile, M. Hammarskjöld essaya d'atténuer la réaction des puissances colo-

niales en ajoutant :

«Les futures activités de la CEA n'auront certes pas, et ne pourront avoir, directement, trait à ce qui touche à l'évolution politique, mais la Commission, pour réussir, devra reconnaître que les éléments mêmes de l'évolution politique et constitutionnelle rapide que connaît l'Afrique influent directement sur les questions de développement économique».

Mekki Abbas du Soudan, premier Secrétaire exécutif de la Commission, présenta dans son discours d'ouverture le projet de programme de travail (E/CN.14/4) qui fut ensuite soumis à la Commission. La cérémonie d'ouverture se termina par des discours de remerciement au pays hôte des représentants de la France, du Ghana, de la Libye, de la République arabe unie, du Royaume-Uni et du Soudan.

La liste des participants à la première session de la CEA est très intéressante. On y trouve notamment les noms suivants :

- R.K.A. Gardiner (Ghana) qui devint le premier Secrétaire exécutif adjoint de la CEA et son deuxième Secrétaire exécutif;
- Ismail Touré et Lansana Beavogui, de nos jours respectivement Ministre des affaires étrangères et Premier Ministre de Guinée;

- Mme Angie Brooks (Libéria), plus tard élue Présidente de l'Assemblée générale des Nations Unies; et
- Taib Slim (Tunisie), actuellement représentant permanent de son pays auprès de l'Organisation des Nations Unies.

La France était représentée par son ambassadeur auprès de l'Organisation des Nations Unies, G. Georges-Picot, et le Royaume-Uni par un ministre, J.D. Profumo.

Les Etats membres associés présents à la session étaient les huit Etats mentionnés à l'article 7 du mandat de la Commission (voir ci-dessus).

Dix-sept Etats membres de l'Organisation des Nations Unies avaient envoyé des observateurs, notamment les Etats-Unis, l'URSS, cinq pays de l'Afrique de l'Est et quatre pays de l'Afrique de l'Ouest, cinq pays d'Asie et un pays d'Amérique latine (Brésil).

Neuf institutions spécialisées avaient envoyé des délégations de haut rang. La délégation de l'UNESCO était dirigée par René Maheu qui quatre ans plus tard devait être nommé Directeur général de l'Organisation. Quinze organisations non gouvernementales étaient représentées, Tom M'Boya le syndicaliste kényen bien connu représentant la Confédération internationale des syndicats libres.

La documentation de la première session comprenait 27 documents établis par le secrétariat, 36 projets de résolutions et amendements soumis par les délégations, quatre documents d'organisations non gouvernementales et 13 procès-verbaux de réunions de la Commission.

Les débats de la première session portèrent sur le concept de l'«action concertée», en particulier dans le cas de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique du Nord. Les délégations exprimèrent l'espoir que tous les pays et territoires africains puissent prendre part aux activités de la Commission, la France réservant sa position puisque sa nouvelle constitution prévoyait l'établissement d'une «Communauté française» dont les nouvelles dispositions institutionnelles n'étaient pas encore connues dans leur totalité. L'Espagne proposa que l'arabe, le français, l'anglais et l'espagnol soient désignés langues officielles de la CEA, l'anglais et le français langues de travail. Néanmoins, vu les conséquences financières d'une telle initiative, elle retira sa proposition.

Les participants approuvèrent une résolution spéciale demandant l'octroi d'une assistance à la Guinée. La Belgique, la France et l'Italie s'abstinrent de vote sur une résolution qui invitait le Secrétaire exécutif de la Commission à établir une liaison officielle avec la Ligue des Etats arabes, la Conférence d'Accra des Etats indépendants d'Afrique et la Commission de coopération technique en Afrique au sud du Sahara.

Le principal point inscrit à l'ordre du jour de la session était celui qui traitait du programme de travail et des priorités de la Commission. D'un bout à l'autre de la session, on entendit mentionner le concept de l'«action concertée» qui de nos jours a reçu d'autres appellations comme l'autonomie collective, le développement endogène, l'intégration économique régionale et la coopération Sud-Sud. Et pourtant, toutes ces idées étaient exprimées d'une façon imprécise, générale et parfois un peu vague. Il ne fait en tout cas aucun doute que les Etats membres africains de la CEA souhaitaient utiliser la Commission comme le tremplin d'une transformation économique et sociale panafricaine, condition indispensable à remplir pour obtenir la libération politique réelle du continent. De là, le climat politique qui ne cessa de régner pendant tous les débats. Les porte-parole des pays africains n'étaient pas encore des diplomates professionnels ou des technocrates compétents. Ils continuaient de lutter en essayant de s'adapter aux problèmes des nations nouvelles qui étaient légèrement différents de ceux des mouvements de libération.

Au thème de l'«action concertée» en succédèrent d'autres comme la formation, la recherche, les études, les enquêtes, les statistiques et le commerce international. L'une des études entreprises par le secrétariat pour donner suite à ce programme fut l'étude de la situation économique de l'Afrique depuis 1950*. Bien qu'elle ait été depuis longtemps oubliée et malgré ses lacunes, cette étude demeure un document de référence pour tous

ceux qui s'intéressent à l'histoire économique moderne du continent.

En conclusion, la première session de la Commission économique pour l'Afrique n'a pas été qu'une grande réunion internationale, «une fête» comme diraient les Français. Elle fut à la fois une fête et un festival. Les espoirs et les aspirations de l'Afrique prirent dans l'enceinte du Parlement éthiopien une signification beaucoup plus grande que dans l'édifice de verre de New York. Les Africains étaient chez eux, sans xénophobie aucune, et les représentants des puissances coloniales se rendirent compte plus que jamais que les jours des autorités administrantes étaient comptés. Les débats se déroulèrent parfois dans une atmosphère houleuse et chargée même d'électricité mais la courtoisie et l'hospitalité demeurèrent, comme le veut la tradition africaine, de règle.

* Le programme de travail de la Commission adopté en date du 6 janvier 1959 comprenait notamment la réalisation d'une étude sur la situation économique de l'Afrique depuis 1950. Cette étude fut publiée la même année (document E/CN.14/28).

Typique de l'époque, l'innocence, l'idéalisme, la naïveté, l'engagement, la patience, l'imagination et le sens de l'humour ont disparu dans le temps. Le monde traverse une crise aiguë, celle du système international, de ses institutions nationales, régionales et internationales. C'est également une crise culturelle et morale où les objectifs ont perdu leur place. Le passé est le passé et on aurait tort de vivre de souvenirs. L'avenir est devant nous et tout n'est pas perdu. Le passé peut être une source d'inspiration qui ne remplacera cependant jamais l'imagination - le type d'imagination qui a caractérisé les premières années de la Commission. Que ces vingt prochaines années soient un nouveau point de départ couronné d'un succès encore plus grand.

V. PERSPECTIVES D'AVENIR



A. INTRODUCTION

Dans les chapitres précédents, on s'est efforcé de mettre en relief la contribution de la Commission aux politiques et aux activités de développement en Afrique ainsi que son incidence sur elles. Dans le présent chapitre, on s'efforcera essentiellement, sur la base de l'évolution probable des principaux paramètres et des hypothèses y afférentes, de faire une esquisse du potentiel de la Commission pour le futur et, partant, de son secrétariat.

Avant d'aborder ce travail de projection, il convient de signaler que la Commission fait déjà face à une tâche très difficile. En premier lieu, c'est une organisation politique dont les membres sont des Etats souverains qui peuvent donc décider de participer ou non à ses activités. En deuxième lieu, comme on l'a montré jusqu'ici, la Commission opère dans un environnement dynamique et les moyens dont elle dispose pour contrôler les forces qui façonnent sa ligne de conduite sont par conséquent très limités. En troisième lieu, du fait des incertitudes qui planent normalement sur l'avenir, formuler des hypothèses ou encore projeter le futur est au mieux une tâche périlleuse et au pire une activité qui risque de détruire la confiance

que l'on a en soi. Et pourtant, s'ils se refusent à établir la marche à suivre, l'homme, les nations, les gouvernements et les organisations internationales ne seront jamais en mesure de relever les défis qui leur sont lancés. Ils seraient à cet égard comme un bateau sans gouvernail livré aux caprices de la mer. En tout état de cause, il est de plus en plus clair que l'un des objectifs fondamentaux de l'homme, des nations, des gouvernements et des organisations internationales est le contrôle des forces de la nature qu'ils pourront acquérir plus facilement s'ils envisagent l'avenir. De surcroît, ce contrôle a un rôle important à jouer puisqu'il aide les responsables à se fixer une ligne d'action et à prendre les mesures qui les aideront à réaliser les buts et objectifs y afférents. En d'autres termes, les hypothèses peuvent contribuer à engendrer des idées et des plans d'action qui poseront des jalons et asseoiront une base stable pour l'avenir.

C'est dans ce contexte et à la lumière d'une nouvelle analyse de la logique interne et de l'environnement qui ont façonné l'organisation dans le passé qu'on s'efforcera dans le présent chapitre de suggérer les domaines d'activités où la CEA, par le truchement de ses Etats membres et de son secrétariat, peut jouer dans l'avenir un rôle

plus efficace et plus utile. A cet égard, il sied de faire mention du mandat de la Commission (voir au chapitre III plus haut) ainsi que des dispositions de la résolution 32/197 de l'Assemblée générale et des autres résolutions sur la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies, des méthodes de travail et de l'orientation de la Commission et de son secrétariat tout en mettant l'accent sur les éléments susceptibles de contribuer dans une large mesure au potentiel de la Commission et à l'attitude en évolution constante des Etats membres quant à leur participation aux travaux de la Commission.

Avant de se lancer dans ce travail difficile, il importe de souligner que la réalisation du potentiel identifié dépendra autant du secrétariat que des Etats membres ainsi d'ailleurs que des imprévus qui émaneront du climat dans lequel la Commission et son secrétariat continueront de fonctionner.

B. LE POTENTIEL ET SA RAISON D'ETRE

1. MANDAT ET REALISATIONS

A l'image d'autres institutions intergouvernementales de l'Organisation des Nations Unies, la Commission économique pour l'Afrique et son secrétariat n'ont d'autre choix que d'oeuvrer dans le cadre du mandat que lui ont conféré les Etats membres et que le Conseil économique et social des Nations Unies a entériné.

De surcroît, ces dernières années, les décisions de l'Assemblée générale que contiennent la résolution historique 32/197 et les résolutions suivantes sur la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies, ont non seulement renforcé le contenu de ce mandat mais encore insisté sur le rôle des commissions régionales qui sont, au sein du système des Nations Unies, les principaux centres d'activités de développement économique et social de leurs régions respectives. Par conséquent, l'Assemblée générale les a invitées à jouer un rôle moteur et à assumer la responsabilité de la coordination et de la coopération au niveau régional, compte dûment tenu des besoins particuliers de leurs régions. Pour ce faire, il faut qu'elles participent au processus global de décision des organes compétents des Nations Unies et à la mise en oeuvre des décisions prises par ces organes au titre des politiques et programmes appropriés. Les commissions régionales devraient être consultées sur la définition des objectifs que doit inclure le plan à moyen terme des Nations Unies dans les domaines les intéressants, prenant, il va de soi, en considération les besoins et la situation de leurs régions respectives. L'Assemblée générale a par ailleurs décidé de conférer le statut d'agents d'exécution aux commissions et de les autoriser à prendre une part active aux activités opérationnelles exécutées par le truchement du système des Nations Unies, y compris l'établissement, selon que de besoin, de programmes multinationaux dans leurs régions respectives. Les commissions

ont été priées d'aider, à la demande des gouvernements intéressés, les pays en développement qui souhaitent identifier des projets et élaborer des programmes de promotion de la coopération entre ces pays tout en renforçant et, le cas échéant, en élargissant les mécanismes existants d'un échange continu d'informations et de données de l'expérience en vue de rendre la coopération interrégionale plus efficace.

Dans le cadre de ce qui précède, la Commission est, depuis sa création il y a 25 ans, devenue à la fois un forum de négociation où les Etats membres débattent de problèmes sociaux, économiques et techniques communs et une enceinte où ont lieu des déclarations conjointes sur des questions économiques, techniques et sociales de caractère international. Les stratégies régionales de développement formulées en 1971 et 1979 respectivement, le Plan d'action de Lagos de 1980 et les stratégies sectorielles de 1978 et de 1981 sur les transports et les communications et sur l'industrialisation respectivement sont des exemples concrets des réalisations de la Commission dans son rôle de forum de négociation et d'harmonisation des objectifs, des priorités, des politiques et des programmes de développement. Tout aussi importantes sont les déclarations communes de la Conférence des ministres du commerce sur les questions dont la CNUCED et le GATT sont saisis et celles des ministres des pays africains les moins avancés sur les problèmes de leurs

pays qui seront examinés ultérieurement par des instances internationales.

Parmi les autres réalisations de la Commission, en particulier au travers des activités de son secrétariat comme le décrivent les chapitres précédents, figurent a) les études et les publications sur les problèmes du développement et de la croissance économique du continent dont se servent les Etats membres, leurs organisations nationales et intergouvernementales, les chercheurs, les bailleurs de fonds et les organisations internationales; b) les conférences, réunions, séminaires et cycles d'études organisés à l'intention des experts et responsables des Etats membres où des idées sont échangées et des connaissances techniques transférées; c) les services consultatifs fournis aux Etats membres et à leurs organisations intergouvernementales en vue de les aider à résoudre des problèmes spécifiques et, parfois, à leur donner une formation en cours d'emploi; d) les bourses d'études et les bourses de perfectionnement accordées à des étudiants, des experts et des fonctionnaires d'Etats membres pour leur permettre de consolider leurs capacités techniques; et e) les institutions créées en vue de stimuler la coopération et l'intégration économiques et sociales ainsi qu'une participation de plus en plus active du secrétariat aux activités opérationnelles.

Ce sont là toutes en l'espace d'une génération des réalisations remarquables sur un continent divisé non seulement par des

facteurs physiques mais aussi coloniaux, raciaux, religieux et linguistiques. Ce sont là également des réalisations qui n'ont pas pu être menées à bien sans de sérieuses difficultés. Il y a d'abord eu l'«anomalie» de la création d'une Commission et de son secrétariat au sein du système des Nations Unies où plusieurs institutions spécialisées et les départements au Siège étaient déjà bien implantés avant l'apparition des commissions régionales à orientation multisectorielle et multidisciplinaire. Cette première dichotomie a continué d'entraver les travaux des commissions régionales, et ce, nonobstant l'adoption de la résolution 32/197 et des autres résolutions de restructuration auxquelles il a été fait allusion. Il y a aussi eu le problème des ressources humaines et financières. Et pourtant, ces réalisations ne peuvent manquer de nous impressionner, en particulier lorsqu'on connaît leur contribution aux activités futures.

Quels sont donc les facteurs qui ont contribué à ces réalisations tout en permettant de surmonter les obstacles? Mention doit être faite ici de deux en particulier, à savoir d'une part la décision des Etats membres de promouvoir la cause de la Commission comme en témoignent les déclarations faites à l'appui de ces activités pendant leur participation à ces travaux et, d'autre part, les négociations inlassables au sein du Conseil économique et de l'Assemblée générale en vue d'obtenir pour le secrétariat de la Commission plus de responsabilités et de ressources, sans oublier bien sûr les efforts consentis

par les chefs de secrétariat et autres cadres pour faire avancer le développement et la croissance économique en Afrique.

2. DOMAINES SPECIFIQUES DU POTENTIEL

Avant d'identifier ces domaines et les facteurs appelés à les stimuler, il sied de rappeler que le Secrétaire exécutif en exercice de la Commission, dans son discours à la cérémonie commémorant le vingt-et-unième anniversaire de la Commission en 1979, avait souligné ce qu'il considérait comme la tâche incombant à la CEA pendant les années 80 et 90, compte tenu des problèmes que devait résoudre l'Afrique.

Après avoir retracé l'historique des efforts de développement faits en Afrique depuis les années 60 et après avoir conclu «qu'au cours des années qui ont suivi l'indépendance, la base apparemment ferme des hypothèses relatives à la nature des économies et des sociétés que les gouvernements et les communautés souhaitaient de construire en Afrique s'est progressivement désintégrée» et «qu'il n'est plus évident que les modèles sur lesquels reposaient implicitement les politiques et les stratégies et qui visaient à combler les fossés existants, soient les plus propres à remédier par exemple aux maux croissants du chômage et de la pauvreté des masses ou à permettre aux Etats membres d'établir des processus autonomes de développement et de croissance

économique» 1/, il devait suggérer l'élaboration d'une nouvelle stratégie de développement pour l'Afrique et identifier à cet égard quatre grands problèmes, à savoir i) la mise en place de processus autonomes et auto-entretenus de développement, de croissance économique et de bien-être qui libéreraient l'Afrique d'une tendance servile, fort irritante, envers autrui dans le domaine de la main-d'œuvre qualifiée, de la technologie, du financement du développement, des biens d'équipement et des services; des institutions et des marchés indispensables à l'invention et à l'innovation dans le domaine social et matériel et dans le domaine de l'alimentation, et qui nous permettent de nous définir enfin par une culture et des styles de vie propres; ii) le rétablissement de la confiance en soi; iii) l'évaluation et la mobilisation des énormes ressources humaines et naturelles de la région; et iv) la mise au point des modalités d'application de toutes ces ressources de façon à réaliser les objectifs, les buts et les modes de vie librement choisis par les gouvernements et les collectivités.

A cet égard, il avait identifié les priorités suivantes : i) le développement de l'agriculture et l'accroissement de la production de

1/ Adebayo Adedeji, *La Commission économique pour l'Afrique : origine, évolution, problèmes et perspectives* (ECA 1979); pp. 38-39.

denrées alimentaires et de matières premières industrielles; ii) l'exploitation des ressources autochtones pour la création et la gestion d'entreprises; iii) l'élimination des lourdes contraintes qui pèsent sur le marché en matière de production et de distribution; iv) la tâche indispensable de promotion de la coopération économique en Afrique ainsi qu'entre l'Afrique et les autres pays du tiers monde sous des formes qui n'aboutiront pas à l'apparition de nouvelles variétés de frustration; v) la poursuite vigoureuse de l'intégration physique du continent; vi) la nécessité de donner un sens opérationnel concret au concept de la souveraineté tel qu'il s'applique aux ressources naturelles; et vii) l'établissement des bases d'une révolution scientifique et technologique en Afrique.

Ces problèmes et ces priorités sont au coeur même de la Stratégie de Monrovia pour le développement économique de l'Afrique et du Plan d'action de Lagos, y compris l'Acte final, pour la mise en oeuvre de la stratégie.

a) La Commission en tant que forum de négociation et de décisions sur des problèmes et des objectifs communs

Il ne fait aucun doute que l'adoption de la Stratégie de Monrovia pour le développement économique de l'Afrique et le Plan d'action de Lagos, y compris l'Acte final renforceront au lieu de diminuer le rôle de la Commission en tant que forum de négociation et voie de communication

pour les pays africains et la communauté internationale que représente le système des Nations Unies. De plus, seul un organe aussi vénérable que la Conférence des ministres de la CEA peut superviser la mise en oeuvre du Plan d'action de Lagos avant de faire des recommandations, notamment à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine et à l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies qui supervisent de très près l'exécution de ce Plan.

A cet égard, il est probable que les travaux de la Commission deviendront de plus en plus intéressants si l'on prend comme indicateurs de l'avenir la performance des experts et des ministres à leurs récentes réunions ainsi que leur appréhension de plus en plus grande des questions de développement et de croissance économique et leur perception du climat international. Tout cela mettra à l'épreuve la qualité et l'esprit de dévouement du secrétariat sous réserve bien sûr que soit surmonté le problème de l'insuffisance des ressources budgétaires.

b) Les activités traditionnelles du secrétariat (la recherche, y compris la collecte, l'analyse et la diffusion des données; l'organisation de conférences, de réunions, de séminaires et de cycles d'études; etc.)

Au fil des ans, nombreux sont ceux qui ont manifesté leur mécontentement en accusant le secrétariat de se résigner à ne rien

obtenir pour se contenter de prendre note de recommandations, de décisions et de résolutions. C'est la raison pour laquelle des appels répétés ont été lancés en faveur de la réorientation du secrétariat vers des activités concrètes. Comme on l'a mentionné plus haut, la Commission est de nos jours un agent d'exécution, et, partant, elle a entrepris et exécuté de nombreux projets de coopération technique à caractère institutionnel et pratique. Il serait cependant erroné de croire qu'une institution de développement, en particulier une institution dont le but est de stimuler la coopération et l'intégration économiques non seulement entre ses Etats membres mais aussi entre eux et le reste du monde, peut se permettre de négliger la recherche, la publication des résultats y afférents et l'organisation de conférences, de réunions, de séminaires et de cycles d'études.

A cet égard, il est important de mettre séparément en relief l'importance de la recherche et du rassemblement, de l'analyse et de la diffusion de données d'une part, et celle des conférences, des réunions, des séminaires et des cycles d'études d'autre part. En ce qui concerne la recherche et le rassemblement, l'analyse et la diffusion de données, il est manifeste que le simple fait d'envisager une diminution de ces activités reviendrait à sous-estimer la valeur de leur centralisation au sein des organisations internationales pour la formulation et l'exécution des politiques à l'échelon national. En effet, s'ils veulent développer

et renforcer les activités conjointes de planification et d'autres relations économiques internationales, y compris le commerce et les finances, il faut que les Etats membres puissent disposer de données fiables sur leurs économies respectives ainsi que sur les économies extra-africaines, et il serait très onéreux pour chacun d'eux de créer et d'exploiter les mécanismes nécessaires à l'obtention et au traitement de ces données. Et pourtant, les organisations internationales ont dans ces domaines des économies d'échelle.

C'est pourquoi le rassemblement, l'analyse et la diffusion de données qui jusqu'ici ont été l'une des principales réalisations du secrétariat de la Commission demeureront un domaine important où le secrétariat peut développer davantage son potentiel. Aussi serait-il dans l'intérêt des Etats membres d'appuyer non seulement les activités traditionnelles de recherche et d'analyse, y compris le rassemblement, l'analyse et la diffusion de données, mais encore de soutenir le Système panafricain de documentation et d'informatique (PADIS), institution certes encore jeune mais en expansion constante.

Les conférences, les réunions, les séminaires et les cycles d'études offrent de leur côté un très grand nombre d'avantages. En premier lieu, une bonne compréhension représente un apport majeur à la formulation et à l'exécution de projets opérationnels et elle ne peut exister que si l'on procède

à des recherches et à la diffusion de leurs résultats. En deuxième lieu, pour que la coopération et l'intégration économiques soient efficaces, les Etats membres doivent se réunir afin d'échanger des idées et d'arrêter des programmes communs. En troisième lieu, comme on l'a signalé plus haut, les réunions, les séminaires et les cycles d'études sont des instruments de formation et de transfert de connaissances. Compte tenu du niveau actuellement faible des compétences et d'une pénurie de main-d'oeuvre qualifiée et expérimentée en Afrique, on ne voit pas comment le secrétariat de la CEA pourrait réduire le nombre de ses réunions, séminaires et cycles d'études. Enfin, ceux qui se plaignent de l'organisation d'un trop grand nombre de conférences, de réunions, de séminaires et de cycles d'études sous-estiment parfois le manque de compréhension entre les experts des Etats membres et le rôle important que toutes ces instances jouent pour y remédier. L'Afrique est encore un jeune continent handicapé par l'héritage de nombreuses années de séparation coloniale, situation qu'elle doit à tout prix redresser.

Dans ces circonstances, il est peu probable que le nombre de conférences, de réunions, de séminaires et de cycles d'études diminuera. Il se produira par contre la convocation aux échelons sous-régional et multinational d'un nombre de plus en plus élevé de ce genre de rencontres, notamment au sein des groupements économiques existants et futurs alors qu'il faudra en réduire le nombre global du

fait d'un manque de fonds émanant de sources d'aide internationales. C'est là néanmoins un domaine où les Etats membres doivent se préparer à financer de telles instances.

c) Création d'institutions

La présente publication décrit un certain nombre des institutions que la Commission et son secrétariat ont créées et parrainées. Ces dernières années cependant, les Etats membres se sont déclarés préoccupés de l'augmentation du nombre de ces institutions et ce, à cause des difficultés rencontrées pour les financer. Il convient ici de faire une distinction entre les difficultés de financement des institutions créées pour réaliser des activités d'autonomie collective et la question du nombre excessif de ces institutions. Le fait est que, sur la base de l'immensité et des besoins de l'Afrique, le nombre de ces institutions est très nettement insuffisant. Il s'agit donc d'arrêter dès maintenant les voies et moyens de financer leurs activités de manière à alléger le fardeau des Etats membres.

Une manière d'y parvenir est d'encourager les Etats membres à utiliser leurs installations car, ce faisant, ils verseraient sans doute leurs contributions. Une autre consiste à utiliser les monnaies nationales. Enfin, on pourrait recourir davantage aux sources d'aide bilatérales et multilatérales.

En conclusion, on peut affirmer sans hésiter que pour satisfaire les besoins de dé-

veloppement et de croissance économique en Afrique, il importe de créer un plus grand nombre d'institutions d'action collective. C'est un domaine où la Commission peut jouer un rôle utile. A cet égard, le secrétariat se doit de mettre au point ses instruments pour répartir équitablement entre les Etats membres les coûts et bénéfices de ces institutions.

d) La promotion de la coopération économique et technique entre les Etats membres et entre eux et d'autres régions du monde

Le Plan d'action et l'Acte final de Lagos ainsi que les récentes résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies reconnaissent le rôle que la Commission et son secrétariat peuvent jouer dans la promotion de la coopération économique et technique entre pays africains et entre eux et le reste du monde, surtout les autres régions en développement. Il ne fait donc aucun doute que, dans ce domaine, grandes sont les possibilités d'action, et ce surtout à la lumière du faible taux d'exécution dont il souffre.

Pour mieux comprendre les raisons pour lesquelles la coopération et l'intégration économiques sont des secteurs où la Commission et son secrétariat peuvent développer leur potentiel, il convient de rappeler les mesures que les chefs d'Etat et de gouvernement africains ont estimé nécessaires pour créer d'ici à l'an 2000 une communauté économique africaine. Pendant les années 80, il faudra

veiller au renforcement des communautés économiques régionales existantes et à la création de nouvelles, à la consolidation de l'intégration sectorielle à l'échelle du continent, à la promotion de la coopération et de l'harmonisation des groupements économiques actuels et futurs en vue de l'instauration progressive d'un marché commun africain. Dans les années 90, il faudra procéder à une intégration sectorielle plus approfondie grâce à l'harmonisation des politiques monétaires et financières et à l'adoption d'autres mesures visant à permettre l'instauration d'un marché commun africain, lequel aboutirait à la réalisation des buts et objectifs de la communauté économique africaine.

Il est évident que pour mener à bien ces objectifs, il est indispensable de pouvoir compter sur un mécanisme central d'orientation et de soutien technique des activités des différents groupements économiques. Vigoureusement étayés par le secrétariat de l'Organisation de l'unité africaine, les efforts de la Commission et de son secrétariat ces dernières années sont un pas dans la bonne direction. A cet égard, il suffira de mentionner l'établissement de la Zone d'échanges préférentiels pour les pays de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe dont le secrétariat est entré en fonction au début de 1983, les efforts actuellement faits pour créer la Communauté économique de l'Afrique centrale qui couvrirait tous les pays de cette région, le renforcement de l'élargissement de l'Union douanière des

Etats de l'Afrique centrale (UDEAC), le projet d'élaboration d'un mécanisme de coordination des activités des groupements économiques dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest sous les auspices du Conseil des ministres du MULPOC de Niamey ainsi que les activités en cours pour créer un Fonds monétaire africain. Tous ces efforts reposent sur la conviction qu'il est possible de tirer des économies d'échelle de l'harmonisation des activités de ces groupements dont la plupart sont tellement petits qu'ils ne peuvent guère être viables isolément. De plus, il va sans dire que les succès remportés jusqu'ici sont dus au dévouement de la Commission et de son secrétariat à cette cause.

C'est pourquoi, il est dans l'intérêt des Etats membres de la Commission et de l'Organisation de l'unité africaine non seulement de renforcer le rôle du secrétariat dans ces domaines mais encore d'encourager leurs groupements économiques à prendre une part active et positive à cette croisade pour une coopération et une intégration économiques plus concrètes et viables.

Toutefois, comme dans d'autres domaines, il se peut que l'absence d'une volonté politique et la pénurie de fonds et de personnel soient des obstacles qu'il appartient aux Etats membres de surmonter. De surcroît, étant donné que le principal obstacle à l'établissement d'une coopération durable a été le manque d'orientations précises sur la façon de définir et de répartir équitablement les coûts et bénéfices de la coopéra-

tion entre les Etats participants, le secrétariat se doit de tout mettre en oeuvre pour les établir.

e) Les activités opérationnelles

La question de la création d'institutions a déjà été traitée. Le problème ici est celui des soi-disant «projets pratiques» comme les projets industriels, agricoles et autres projets sectoriels dont les avantages sont plus faciles à mesurer et dont les Etats membres peuvent tirer parti. A cet égard, le secrétariat se livre déjà à l'identification, à la formulation et la promotion de la mise en oeuvre conjointe de ces projets par les Etats membres.

Ici aussi, le principal obstacle sera sans doute celui d'une absence de volonté politique. Et pourtant, si l'on veut mener à bien tous les objectifs d'autonomie nationale et collective, la seule solution est la mise en oeuvre conjointe de ces projets par les Etats membres. C'est un domaine où la volonté de ces derniers d'oeuvrer ensemble sera mise à dure épreuve. Il semble que, d'ici peu, ces Etats disposeront des moyens techniques nécessaires. Le problème risque donc d'être le manque de volonté de coopérer. Cela dit, si les Etats membres souhaitent vraiment atteindre leurs objectifs, le secrétariat devra intensifier ses activités de formation dans les domaines de l'identification et de l'analyse des projets, de l'analyse coûts-avantages, de l'exécution, du contrôle et de l'évaluation des projets.

f) Le secrétariat, groupe régional de réflexion de l'Afrique

Dans la section précédente, on a mis l'accent sur l'importance des activités traditionnelles de la Commission et de son secrétariat. Dans la présente, on avancera d'autres arguments en faveur de ces activités compte tenu de leur importance pour le secrétariat qui joue le rôle de groupe régional de réflexion dans les secteurs économique et social. A cet égard, il est utile de rappeler un des principaux éléments de la résolution 32/197 de l'Assemblée générale, à savoir la désignation des commissions régionales comme «principaux centres généraux d'activités de développement économique et social pour leurs régions respectives». A cet élément on pourrait en ajouter un autre, «celui du rôle moteur et de la responsabilité de la coordination de la coopération au niveau régional, compte tenu des nécessités de leurs régions respectives». Comment la CEA doit-elle mener à bien ces tâches essentielles? Avant de répondre à cette question, il est bon de faire un bref historique de la situation en vigueur jusque-là eu égard à la façon d'aborder les problèmes de développement de la région et la coordination des efforts y afférents.

Jusqu'en 1979, il n'existait en Afrique quasiment aucune politique générale et appropriée de développement concerté. Cette année-là, à la lumière des propositions faites par la Conférence des ministres de la CEA à sa vingt et unième session, les chefs d'Etat

et de gouvernement africains adoptaient la Stratégie de Monrovia pour le développement économique de l'Afrique. Un an plus tard, en 1980, ils adoptaient le Plan d'action et l'Acte final de Lagos pour la mise en oeuvre de la Stratégie de Monrovia qu'avait également élaborés la Commission. L'importance de ces documents ne réside pas dans le fait qu'ils fournissent aux Etats membres et à leurs partenaires du développement un cadre d'action puisqu'ils ne sont pas les premiers à inviter les pays africains à oeuvrer ensemble pour résoudre leurs problèmes du développement et de la croissance économique. Avant eux ont en effet été publiés dans les années 70 la Stratégie du développement de l'Afrique adoptée en 1971 par la Conférence des ministres de la CEA et la Déclaration africaine sur la coopération, le développement et l'indépendance économique adoptée en 1973 à l'occasion du dixième anniversaire de l'Organisation de l'unité africaine par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement. L'importance de la Stratégie de Monrovia et du Plan d'action de Lagos réside à la fois dans les efforts intellectuels qui sont à la base de l'élaboration de ces deux documents, en particulier pour ce qui est de l'explication conceptuelle des problèmes du développement et de la croissance économique en Afrique, de la définition d'approches appropriées et de leur acceptation par les Etats membres et leurs partenaires du développement qui y ont vu les documents invitant la région à faire des efforts concertés de développement et de croissance économique jusqu'en l'an 2000 et au-delà

peut-être. De surcroît, à la différence des autres documents susmentionnés, ces deux documents historiques ont été pris en considération dans l'élaboration de la Stratégie internationale pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement.

Entre 1975 et 1978, le secrétariat de la Commission a utilisé les résultats de ses nombreuses années de recherche sur le développement et la croissance économique en Afrique, sa perception des processus historiques du développement et de la croissance économique dans les pays techniquement avancés de même que les buts et objectifs du développement et de la croissance économique que les pays africains n'ont cessé d'interpréter pour la région africaine sans oublier l'appel lancé en 1974 par l'Assemblée générale des Nations Unies en vue de l'instauration d'un nouvel ordre économique international. De là, la publication du Plan directeur révisé pour l'instauration du nouvel ordre économique international en Afrique (E/CN.14/ECO/90/Rev.3), dont la cote montre qu'il a été soumis à plusieurs révisions du fait des suggestions et des modifications apportées par les Etats membres. Ce document dont l'importance dans l'histoire intellectuelle de l'Afrique n'a pas encore été bien évaluée est le fruit des efforts conjoints du secrétariat et des Etats membres. Il a été d'autant plus difficile à rédiger que les vieilles coutumes et habitudes meurent lentement. Compte tenu de la persistance et de la tenacité des vieilles idées et pratiques, la mise en place avec un succès d'un nouveau système de prise de

décisions en Afrique a constitué un grand pas en avant.

Le «Plan directeur révisé pour l'instauration du nouvel ordre économique international en Afrique» est l'ancêtre intellectuel de la Stratégie de Monrovia et, partant, du Plan d'action de Lagos. Grâce à l'initiative courageuse du secrétariat et à l'appui des Etats membres, on dispose de nos jours de quelques documents d'action, tout imparfaits qu'ils soient, qui fournissent un cadre aux politiques de développement et de croissance économique aux échelons national, multinational et régional et dans lequel on peut incorporer les politiques bilatérales ou multilatérales d'aide extérieure aux politiques nationales, multinationales et régionales.

On ne saurait trop souligner l'importance du rôle de réflexion que joue le secrétariat dans la région comme en témoignent la Stratégie de Monrovia et le Plan d'action de Lagos. En effet, pour jouer avec efficacité le rôle de centre général d'activités de développement économique et social dans la région et celui d'élément moteur et de responsable de la coordination, le secrétariat n'a d'autre choix que celui de renforcer et d'élargir sa mission de réflexion. Cela est d'autant plus important que les questions du développement et de la croissance économique dans la région deviennent de plus en plus complexes et que de nombreux organismes et institutions y prennent une part de plus en plus active. Si les efforts visant à créer des cadres d'action concertée s'arrêtent, les res-

sources disponibles continueront d'être dispersées et utilisées en pure perte, ce qui aura des effets néfastes sur les pays et les peuples africains.

Toutefois, s'il est nécessaire de renforcer la capacité du secrétariat en tant que groupe de réflexion de la Commission, que faut-il faire pour y parvenir? A cet égard, il sied de noter que, tout comme l'efficacité avec laquelle la Commission et son secrétariat remplissent leurs autres fonctions dépendra du soutien des Etats membres et de leurs institutions, qu'elles soient nationales ou multinationales, l'efficacité et l'utilité du groupe de réflexion dépendront elles aussi de la collaboration entre le secrétariat et les représentants et institutions des Etats membres. Le fait est que l'efficacité d'un groupe de réflexion est fonction tout autant des concours disponibles au sein du groupe que des voies de communication entre ce dernier et son audience. Cela traduit la nécessité de renforcer le secrétariat et, pour ce faire, d'intensifier ses efforts de collaboration et de coopération avec les fonctionnaires et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche des Etats membres. Le secrétariat doit tirer parti de ses récentes initiatives pour mobiliser les capacités de recherche des institutions nationales de recherche à l'appui de son rôle de réflexion. Il doit également utiliser ses institutions et les établissements d'enseignement supérieur de l'Afrique comme des mécanismes de diffu-

sion et de vulgarisation de ses idées du développement.

C. LA VIABILITE DU POTENTIEL

Ce qui précède montre sans équivoque qu'énormes sont pour la CEA et son secrétariat les possibilités d'action. Encore faut-il savoir si celles-ci sont réalisables. Leur réalisation est en fait tributaire de nombreux facteurs, notamment du climat dans lequel la CEA et son secrétariat travailleront, de l'appui que les Etats membres sont prêts à leur donner, de leur volonté de coopérer et de la capacité du secrétariat de relever les défis.

En ce qui concerne le premier, il est probable que la résistance parfois opposée par les institutions spécialisées et les départements intéressés au Siège des Nations Unies s'effritera si le secrétariat, sous la direction de son chef, prend des mesures appropriées pour mettre en oeuvre le mandat que lui a conféré l'Assemblée générale et si les Etats membres continuent de soutenir les droits que la Commission et son secrétariat ont reçu du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale. L'Organisation de l'unité africaine et son secrétariat auront également un rôle majeur à jouer ici en donnant un appui politique sans réserve aux directives de ses organes.

L'appui des Etats membres sort du cadre de ce qu'ils feront au Conseil et à l'Assemblée

générale. Ces Etats doivent soutenir les activités de la Commission et de son secrétariat en prenant une part active à leurs délibérations et autres activités. De surcroît, ils doivent utiliser pleinement les résultats des activités du secrétariat et appliquer fidèlement leurs décisions communes. Enfin, ils doivent contribuer financièrement aux activités de la Commission et de son secrétariat. Tout cela, ils le font certes déjà par le truchement du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le développement de l'Afrique et d'autres mécanismes mais ils devront améliorer leur performance en s'acquittant de leurs annonces de contributions et en élevant substantiellement leur montant.

La coopération économique et technique est une condition *sine qua non* du développement et de la croissance économique de l'Afrique. Aussi, les Etats membres doivent-ils être prêts à corroborer leurs déclarations de bonne volonté en prenant des mesures concrètes. Pour être couronnée de succès, la coopération exige des Etats membres qu'ils fassent des sacrifices de temps et d'avantages tangibles. Ils doivent être disposés à envisager les programmes et projets de coopération dans une perspective spatiale et temporelle plus ample. Enfin, les forts doivent être prêts à aider les faibles.

L'examen de la capacité qu'a le secrétariat de faire face à l'avenir ne doit pas se limiter aux capacités du secrétariat à

Addis-Abeba puisqu'il faut tenir compte de la capacité de chacune des institutions d'action collective que la Commission a créées et parrainées. (Les plus importantes sont décrites dans d'autres chapitres de la présente publication). Comme le roseau, la CEA doit plier et ne jamais se rompre. Elle doit pouvoir survivre aux futurs tempêtes du développement et de la croissance économique. Le seul véritable problème est celui du manque des ressources nécessaires pour appuyer les activités de ces institutions. Néanmoins, comme on l'a déjà dit plus haut, les avantages que ces institutions peuvent offrir sont énormes. Les États membres doivent donc se borner à les soutenir pour en tirer parti. La décision prise par l'Assemblée générale à sa trente-septième session de fournir aux MULPOC des ressources budgétaires ordinaires à titre permanent est l'une des principales prises ces dernières années. Ce faisant, l'Assemblée a en effet assuré l'avenir des MULPOC qui ont été créés en 1977 pour servir de mécanismes sous-régionaux de la Commission et de son secrétariat.

VI. CONCLUSION



Nous espérons que les chapitres qui précèdent décrivent fidèlement les efforts consentis ces vingt-cinq dernières années par la Commission pour s'acquitter de ses énormes responsabilités et servir un continent où la diversification est de règle. Comme le dit le récent rapport du Corps commun d'inspection sur la Commission : « Depuis 24 ans, la CEA cherche inlassablement à apporter une contribution originale au développement de l'Afrique. Ses activités dans les domaines de la recherche, des services consultatifs et de la mise en place d'institutions semblent lui avoir valu un grand nombre de succès . . . Certains faits intervenus récemment autorisent à penser que le rôle de la CEA pourra être précisé et renforcé. Dans la résolution 32/197 relative à la restructuration qu'elle a adoptée en 1977, l'Assemblée générale a indiqué que les commissions régionales devaient être les « principaux centres généraux d'activités de développement économique et social » et avoir « un rôle moteur en même temps qu'elles assumeraient la responsabilité de la coordination et de la coopération » entre les organismes des Nations Unies au niveau régional. Les commissions se sont vues conférer le statut d'« agents d'exécution » pour certains projets entrepris dans leurs régions respectives, et les nombreuses résolutions relatives

à la décentralisation prévoient qu'elles deviendraient un élément opérationnel important des programmes de développement du système des Nations Unies » ^{1/}.

Dans le dernier chapitre, nous avons essayé d'expliquer plus en détail notre perception des problèmes que nous réserve l'avenir. Depuis quelques années déjà, la Commission est consciente de quelques-uns de ces problèmes. En 1979, lors de la célébration du vingt et unième anniversaire de la CEA, le Secrétaire exécutif devait conclure sa déclaration à la Commission en ces termes :

« A l'occasion de cet anniversaire, songeons à la tâche qui nous attend, tâche herculéenne qui consistera à doter l'Afrique d'une économie prospère, autonome et dynamique. Pour mener à bien cette tâche, nous devons prendre la résolution d'être fermes, nous devons décider de nous montrer inflexibles et de prendre des mesures décisives en vue d'améliorer la situation économique de

^{1/} Corps commun d'inspection, *rapport sur la Commission économique pour l'Afrique : programmation régionale, activités, questions de restructuration et de décentralisation (JIU/REP/82/1)*.

l'Afrique et des hommes qui la peuplent. Nous devons faire preuve de ténacité et oeuvrer sans relâche à l'instauration en Afrique d'un nouvel ordre économique national et régional fondé sur une autonomie nationale et collective croissante et visant à répartir équitablement les fruits du développement entre les peuples africains.

«Enfin, ce serait un leurre de croire que d'autres accompliront cette tâche à notre place. Les pays non africains peuvent nous aider, et leur aide est la bienvenue, mais c'est à nous qu'il appartient de mener à bien cette tâche, c'est à nous qu'il appartient de lutter contre la pauvreté, la maladie, l'ignorance et le sous-développement économique jusqu'à la victoire totale. Aussi, à l'occasion du vingt-et-unième anniversaire de la Commission économique pour l'Afrique, il conviendrait que tous ses Etats membres donnent le coup d'envoi à la révolution économique africaine et jettent, ce faisant, les bases d'une Afrique économiquement autonome et dynamique qui, dans notre propre intérêt et dans l'intérêt de la communauté internationale tout entière, devra obligatoirement se substituer à celle que nous connaissons avant la fin de ce siècle». 2/

2/ Adebayo Adedeji, *la Commission économique pour l'Afrique : origine, évolution, problèmes et perspectives*, p. 44 et 45.

Alors que nous commémerons le vingt-cinquième anniversaire de la CEA, cet appel conserve la même validité qu'il y a quatre ans. La nécessité d'y répondre revêt même de nos jours une plus grande importance qu'en 1979 et elle deviendra, dans les années à venir, de plus en plus aiguë. Il suffit de lire la récente étude de la Commission intitulée «Etude prospective préliminaire sur la CEA et le développement de l'Afrique, 1983-2008» pour se rendre compte de l'énorme tâche qui nous attend. La deuxième partie de cette étude traite des tendances historiques qui font clairement ressortir les dangers auxquels nous risquons de nous heurter si nous ne décidons pas une fois pour toutes de nous en sortir de nous-mêmes. Ce scénario qui suppose le maintien de ces tendances couvre quatre grands secteurs de l'Afrique, à savoir l'alimentation, l'énergie, l'industrie et le commerce, et ce, à la lumière des phénomènes démographiques projetés.

D'après les projections qui tiennent compte du maintien des tendances démographiques actuelles en matière de fécondité et de mortalité, la population africaine devrait atteindre d'ici à l'an 2008, 1,1 milliard d'habitants environ, soit un accroissement inquiétant de 3,2 p. 100 par an pendant 25 ans. Le nombre des enfants du groupe d'âge de 0 à 14 ans s'établirait à 479 millions, chiffre supérieur à la population actuelle. La population active du groupe d'âge de 15 à 64 ans s'inscrirait à plus de 563 millions d'individus tandis que le nombre des personnes de 65 ans et plus s'élèverait à 33,5

millions. Sur la base du rythme de l'exode rural actuel près de 44 p. 100 de la population totale, soit 472,1 millions d'habitants, résideraient dans des centres urbains contre 604,4 millions environ dans des zones rurales.

Il ressort des projections actuelles que d'ici à l'an 2008, la région africaine aura au total une population active de 510,3 millions d'habitants, dont 286,8 millions en milieu rural et 223,5 millions en milieu urbain. Ces projections montrent que sur ce total, l'emploi rémunéré en absorbera 35 p. 100 environ, soit 178,8 millions. Quelque 44,7 millions seraient touchés par le chômage ouvert tandis que 238,8 millions d'autres souffriraient du sous-emploi. Le chômage ouvert est censé affecter essentiellement les agglomérations urbaines où, selon les estimations, d'ici à l'an 2008, plus de 15 p. 100 de la main-d'oeuvre urbaine seraient au chômage. D'autre part, le sous-emploi deviendra un sérieux problème en milieu rural où, d'après les estimations, il devrait toucher pas moins de 70,8 p. 100 de la main-d'oeuvre rurale tout entière. Dans les centres urbains, le sous-emploi, principalement sous la forme d'un chômage déguisé affectant le secteur public, atteindra 22 p. 100 environ de la main-d'oeuvre. Les projections d'un taux aussi faible d'utilisation de la main-d'oeuvre africaine montrent que si les tendances historiques persistent, la pauvreté de masse et le malaise social sont des problèmes qui d'ici à l'an 2008 ne cesseront de s'aggraver.

Dans le domaine de l'éducation, l'augmentation rapide des effectifs d'âge scolaire

suppose une accentuation des pressions sur les services d'enseignement. Le taux brut de scolarisation aux premier, deuxième et troisième niveaux est relativement élevé et il serait par conséquent quasiment impossible de soutenir le fardeau implicite qu'il représente. On estime que d'ici à l'an 2008, le taux brut de scolarisation au niveau primaire atteindra quelque 176 millions d'enfants et au niveau secondaire près de 70 millions. Pour ce qui est des établissements d'enseignement supérieur, il serait de près de 9 millions d'étudiants. En ce qui concerne les enseignants à former, le nombre des nouvelles écoles à construire et les matériels d'enseignement à fournir, les services d'éducation seraient mis à rude épreuve et la qualité de l'instruction diminuerait très certainement. Les besoins de logement atteindraient d'ici à l'an 2008 un niveau sans précédent de plus de 220 millions d'unités dans l'hypothèse où la famille moyenne est d'environ

5 personnes. En milieu urbain où la tendance au logement unifamilial est plus grande, le problème du logement serait plus grave encore. Pour la région dans son ensemble il faudrait alors 115 millions d'unités d'habitation en milieu urbain seulement.

Nous pourrions bien sûr citer *ad infinitum* l'étude pour décrire le spectacle qui nous attend si devaient persister les tendances historiques actuelles. A la CEA donc, l'Afrique en est à un tournant de son histoire. Nous devons reconnaître que l'autosuffisance et l'autonomie ne sont pas la marque de joutes oratoires à livrer pendant les réunions de la Commission. Ces deux notions sont en effet devenues pour l'économie africaine moderne une nécessité impérieuse.

L'importance et la complexité des problèmes à résoudre n'échappent à personne. En les attaquant, nous avons deux options,

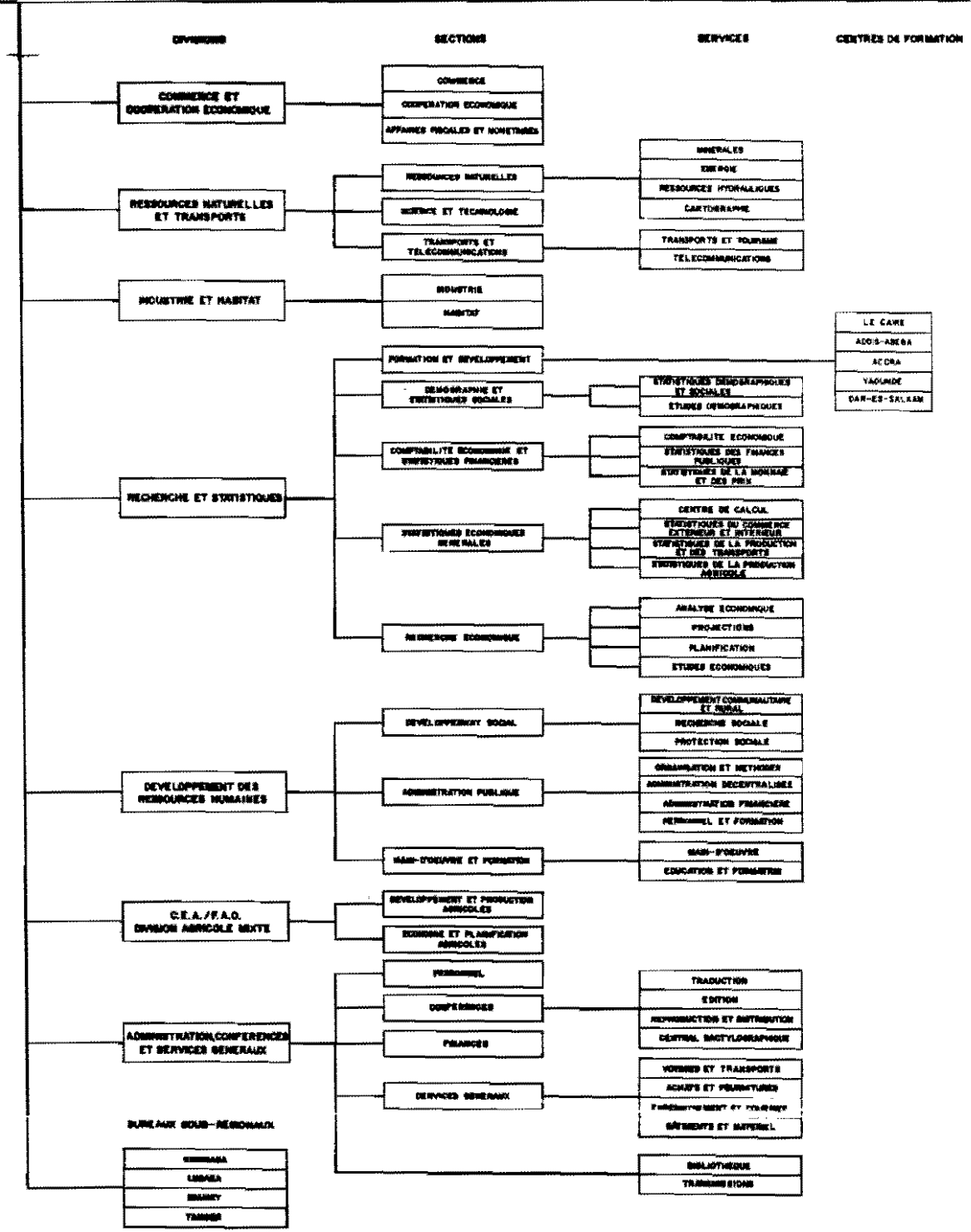
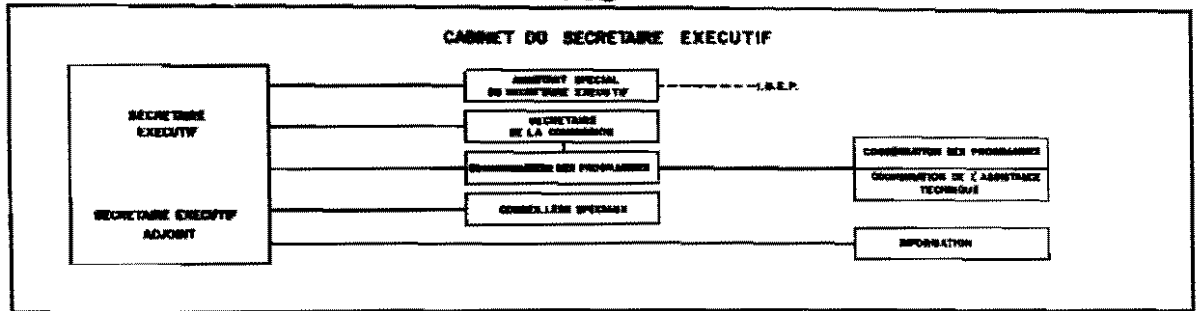
celle de survivre et de prospérer ou celle de périr ou encore de demeurer pour toujours à la traîne de la communauté économique internationale sur un continent qui possède les caractéristiques les plus défavorables que l'on puisse imaginer: le plus grand nombre de pays les moins avancés du groupe des pays en développement, le plus grand nombre des pays les plus sérieusement touchés et les peuples dont l'économie se trouve à la périphérie de celle de l'économie mondiale. En d'autres termes, la seule option viable est de survivre et de jeter les bases nécessaires à une prospérité socio-économique durable en Afrique. Nous espérons donc très sincèrement qu'une fois réunis les représentants de nos Etats membres en l'an 2008 pour célébrer le cinquantième anniversaire de la CEA, ils pourront, dans leur for intérieur, dire que l'Afrique est finalement devenue une économie interdépendante du système économique international.

ANNEXES

- I. Organigramme du secrétariat de la CEA
- II. Activités de coopération technique
- III. Tableaux statistiques



ORGANIGRAMME DU SECRETARIAT DE LA C.E.A 1968



ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE

Ressources disponibles au cours de la période 1970-1982 par source de financement

(en dollars des Etats-Unis)

SOURCES DE FINANCEMENT	RESSOURCES DISPONIBLES							Total	Pourcentage
	1970/72	1973/74	1975/76	1977/78	1979/80	1981/82			
<u>1. Organismes des Nations Unies</u>									
Programme ordinaire d'assistance technique de l'ONU	1 954 000	1 287 530	2 221 500	1 611 000	1 850 100	2 265 700	11 189 830	9.8	
PNUD	1 139 370	661 624	1 142 100	5 680 000	14 641 125	16 796 616	40 060 835	35.1	
FNUAP	407 060	1 781 859	2 480 290	1 655 000	4 271 422	5 671 890	16 267 521	14.2	
FAO	-	107 500	1 973 000	-	128 442	141 286	2 350 228	2.1	
ONUDI	-	-	275 000	-	58 909	64 799	398 708	0.4	
PNUE	-	-	-	387 000	473 428	297 845	1 158 273	1.0	
Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme	-	-	-	322 000	1 926 937	1 473 816	3 722 753	3.1	
FISE	-	-	-	418 000	497 764	419 000	1 335 164	1.2	
Total partiel	3 500 430	3 838 513	8 091 890	10 073 000	23 848 127	27 131 352	76 483 312	66.9	
2. FASNUDA	-	-	-	1 284 000	1 556 448	3 252 437	6 092 905	5.3	
3. Gouvernements et organismes africains	-	-	-	1 006 000	336 841	-	1 342 841	1.2	
4. Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique	-	-	-	-	57 496	134 232	191 728	0.2	
5. Gouvernements et organismes donateurs	2 458 249	4 885 911	6 449 684	3 972 550	5 900 923	6 481 632	30 148 949	26.4	
T O T A L	5 958 679	8 724 424	14 541 574	16 335 550	31 699 835	36 999 673	114 259 735	100	
Pourcentage	5.2	7.6	12.7	14.3	27.7	32.5	100		

ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE

Ressources disponibles au cours de la période 1970-1982 par programme

(en dollars des Etats-Unis)

Programme	RESSOURCES DISPONIBLES						Total	Pourcentage
	1970/72	1973/74	1975/76	1977/78	1979/80	1981/82		
1. Agriculture	355 467	88 180	2 205 456	555 275	1 012 431	871 805	5 088 614	4.5
2. Questions et politiques relatives au développement (y compris coopération économique)	2 486 020	1 740 080	2 939 950	4 384 720	8 186 267	9 530 548	29 267 585	25.6
3. Administration publique, gestion et main-d'oeuvre	842 971	1 521 788	2 308 218	2 559 031	3 998 645	4 765 988	15 996 641	14.0
4. Industrie	562 430	839 928	958 602	1 216 000	3 042 151	2 604 420	9 223 531	8.0
5. Questions commerciales et financières internationales	457 282	1 158 940	1 714 248	1 717 254	1 914 331	927 290	7 889 345	6.9
6. Ressources naturelles	69 295	1 053 770	1 644 410	955 590	2 481 643	4 645 179	10 849 887	9.5
7. Population	407 060	1 781 859	2 480 290	1 915 000	4 602 161	5 671 890	16 858 260	14.8
8. Développement social	-	-	-	2 287 680	3 356 493	4 176 583	9 820 756	8.6
9. Statistique	92 268	-	38 400	196 000	1 080 424	1 039 043	2 446 135	2.1
10. Transports, communications et tourisme	685 886	539 879	252 000	549 000	2 025 289	2 766 927	6 818 981	6.0
T O T A L	5 958 679	8 724 424	14 541 574	16 335 550	31 699 835	36 999 673	114 259 735	100
Pourcentage	5.2	7.6	12.7	14.3	27.7	32.5	100	

TABLEAUX STATISTIQUES ET GRAPHIQUES

Tableau I : Estimations de la population au milieu de l'année (en milliers)

	1958	1963	1968	1973	1978	1983
AFRIQUE DU NORD	62134	69769	79952	90344	103258	114712
Algérie	10352	11205	13495	15772	18515	21258
Egypte	24655	27947	31693	35619	39676	43655
Jamahiriya arabe libyenne	1255	1504	1836	2242	2748	3254
Maroc	10987	12665	14580	16309	18906	21505
Soudan	10814	11992	13428	14958	17376	19794
Tunisie	4071	4456	4920	5444	6077	6710
AFRIQUE DE L'OUEST	74738	85536	98311	113946	132588	151230
Bénin	1956	2222	2576	2948	3377	3806
Cap-Vert	190	219	256	286	314	342
Côte d'Ivoire	3113	3768	4815	6149	7613	9077
Gambie	312	359	438	496	569	642
Ghana	6303	7422	8240	9607	10969	12331
Guinée	3069	3360	3747	4206	4763	5320
Guinée-Bissau	519	524	484	507	553	599
Haute-Volta	4173	4669	5180	5792	6554	7316
Libéria	922	1071	1213	1473	1742	2011
Mali	3868	4394	4832	5376	6290	7204
Mauritanie	926	1043	1182	1347	1544	1741
Niger	2715	3244	3802	4336	5001	5666
Nigéria	40186	46000	53100	61713	72217	82721
Sénégal	2967	3326	3988	4696	5381	6066
Sierra Leone	2082	2302	2569	2895	3292	3689
Togo	1437	1613	1889	2119	2409	2699
AFRIQUE DU CENTRE	34761	39660	46073	52498	60241	67997
Angola	4667	5015	5362	5967	6732	7497
Burundi	2749	3063	3465	3795	4256	4717
Congo	933	1029	1145	1287	1459	1631
Gabon a/	449	469	493	533	618	716
Guinée équatoriale	234	258	281	309	346	383
République centrafricaine	1371	1577	1783	1889	2127	2365

Tableau 1 (suite)

	1958	1963	1968	1973	1978	1983
République-Unie du Cameroun	5508	5967	6524	7210	8058	8906
Rwanda	2510	2924	3462	4008	4508	5008
Sao Tomé-et-Principe	63	58	64	78	83	88
Tchad	2919	3177	3497	3859	4309	4759
Zaïre	13358	16123	19997	23563	27745	31927
AFRIQUE DE L'EST ET AFRIQUE AUSTRALE	70183	78888	88524	101917	117801	133661
Botswana	507	555	557	646	730	814
Comores	182	224	258	288	320	352
Djibouti <u>b/</u>	59	94	123	195	309	359
Ethiopie	20100	21909	23438	26188	29705	33222
Kenya	7652	8855	10483	12482	14856	17230
Lesotho	841	917	1015	1137	1279	1421
Madagascar	5261	5825	6496	7304	8289	9274
Malawi	3249	3702	4227	4791	5669	6547
Maurice	622	732	817	860	925	990
Mozambique	6369	6842	7274	8755	9935	11155
Ouganda	6356	7595	9164	10810	12780	14750
République-Unie de Tanzanie	9834	11115	12588	14372	16553	18734
Seychelles	39	45	49	55	62	69
Somalie	2132	2388	2667	3006	3443	3880
Swaziland	330	370	398	463	544	625
Zambie	3040	3490	4010	4675	5472	6269
Zimbabwe	3610	4230	4960	5890	6950	7970
AUTRES PAYS EN DEVELOPPEMENT D'AFRIQUE ..	869	1905	1212	1402	1612	1822

Sources : Organisation des Nations Unies, Annuaire démographique, Edition spéciale : Supplément rétrospectif, New York, 1979.

a/ Ces chiffres, qui sont des estimations de la Division de la statistique de la CEA, diffèrent considérablement de ceux acceptés par le Gouvernement gabonais pour 1970 et 1980.

b/ Estimations de la Division de la statistique de la CEA.

Tableau 2 : Taux d'accroissement de la population totale

	1958-63	1963-68	1968-73	1973-78	1978-83
AFRIQUE DU NORD	2,43	2,92	2,68	2,97	2,32
Algérie	1,60	3,78	3,17	3,26	2,80
Egypte	2,54	2,55	2,36	2,16	1,95
Jamahiriya arabe libyenne	3,67	4,06	4,08	4,15	3,44
Maroc	2,88	2,86	2,27	2,99	1,12
Soudan	2,09	2,29	2,18	3,04	2,64
Tunisie	1,82	2,00	2,04	2,22	2,00
AFRIQUE DE L'OUEST	2,56	2,65	2,73	2,79	2,44
Bénin	2,58	3,00	2,73	2,75	2,42
Cap-Vert	2,88	3,17	2,24	1,89	1,72
Côte d'Ivoire	3,89	5,03	5,01	4,36	3,58
Gambie	2,85	4,06	2,52	2,78	2,44
Ghana	3,32	2,11	3,12	2,68	2,37
Guinée	1,83	2,20	2,34	2,52	2,24
Guinée-Bissau	0,19	-1,58	0,93	1,75	1,61
Haute-volta	2,27	2,09	2,26	2,50	2,22
Libéria	3,04	2,52	3,96	3,41	2,91
Mali	2,58	1,92	2,16	3,19	2,75
Mauritanie	2,41	2,53	2,65	2,77	2,43
Niger	3,62	3,23	2,66	2,89	2,53
Nigéria	2,74	2,91	3,05	3,19	2,75
Sénégal	2,31	3,70	3,32	2,76	2,43
Sierra Leone	2,03	2,22	2,42	2,60	2,30
Togo	2,34	3,21	2,32	2,60	2,30
AFRIQUE DU CENTRE	1,81	2,25	2,31	2,40	2,01
Angola	1,45	1,35	2,16	2,44	2,18
Burundi	2,19	2,49	1,84	2,32	2,08
Congo	1,98	2,16	2,37	2,54	2,25
Gabon	0,88	1,00	1,57	3,00	2,99
Guinée équatoriale	1,97	1,72	1,92	2,29	2,05
République centrafricaine	2,84	2,49	1,16	2,40	2,14
République-unie du Cameroun	1,61	1,80	2,02	2,25	2,02

Tableau 2 (suite)

Rwanda	3,10	3,44	2,97	2,38	2,13
Sao Tomé-et-Principe	-1,67	1,99	4,03	1,25	1,18
Tchad	1,71	1,94	1,99	2,23	2,01
Zaire	3,83	4,40	3,34	3,32	1,05
AFRIQUE DE L'EST ET AFRIQUE AUSTRALE	3,02	2,44	3,13	3,17	2,46
Botswana	1,83	0,07	3,01	2,48	2,20
Comores	4,24	2,87	2,22	2,13	1,92
Djibouti	9,76	5,53	9,65	9,64	3,05
Ethiopie	1,74	1,36	2,24	2,55	2,26
Kenya	2,96	3,43	3,55	3,54	3,01
Lesotho	1,75	2,05	2,30	2,38	2,13
Madagascar	2,06	2,20	2,37	2,56	2,27
Malawi	2,64	2,69	2,54	3,42	2,92
Maurice	3,31	2,22	1,03	1,47	1,37
Mozambique	1,44	1,23	3,78	2,56	2,34
Ouganda	3,63	3,83	3,36	3,40	2,91
République-Union de Tanzanie	2,48	2,52	2,69	2,87	2,51
Seychelles	2,90	1,72	2,34	2,42	2,16
Somalie	2,29	2,23	2,42	2,75	2,42
Swaziland	2,31	1,47	3,07	3,28	2,81
Zambie	2,80	2,82	3,12	3,20	2,76
Zimbabwe	3,22	3,24	3,50	3,31	2,76
AUTRES PAYS EN DEVELOPPEMENT D'AFRIQUE	5,30	4,86	4,67	4,33	3,26

Source : Taux calculés sur la base des chiffres figurant au tableau 1.

Tableau 3 : Taux bruts de mortalité

	1958	1963	1968	1973	1978	1981
AFRIQUE DU NORD	47,56	47,43	45,88	44,00	43,56	41,88
Algérie	50,8	50,4	49,8	48,8	47,5	47,5
Egypte	44,0	43,1	41,0	37,1	38,6	35,2
Jamahiriya arabe libyenne	48,5	49,0	49,5	49,0	47,4	45,4
Maroc	50,4	50,1	48,2	46,8	45,4	44,1
Soudan	45,0	45,5	45,5	45,8	45,8	44,7
Tunisie	46,7	46,5	41,5	36,5	36,7	34,5
AFRIQUE DE L'OUEST	49,08	48,33	47,58	46,95	46,56	45,81
Bénin	50,9	50,2	49,5	49,0	48,8	48,5
Cap-Vert	46,7	43,9	37,7	31,8	27,5	25,8
Côte d'Ivoire	50,3	50,1	49,8	49,0	47,6	48,1
Gambie	48,9	47,1	46,8	46,7	47,5	47,5
Ghana	47,8	49,7	50,0	48,6	48,4	46,7
Guinée	47,1	46,6	47,1	46,6	46,1	43,5
Guinée-Bissau	41,1	39,7	40,7	40,1	40,8	39,9
Haute-Volta	48,7	48,4	48,1	48,0	47,8	47,9
Libéria	51,3	50,9	50,3	49,8	49,7	47,9
Mali	50,2	49,6	49,1	49,0	49,1	49,2
Mauritanie	51,1	50,2	49,9	49,9	50,2	50,4
Niger	52,4	51,3	50,7	50,9	51,4	51,7
Nigéria	52,1	51,8	51,0	50,2	49,8	49,5
Sénégal	48,6	47,1	46,5	46,9	47,8	47,9
Sierra Leone	47,3	46,5	45,8	45,6	45,5	45,3
Togo	50,8	50,2	48,4	49,1	48,8	48,5
AFRIQUE DU CENTRE	45,74	45,08	44,42	43,01	43,11	42,64
Angola	49,5	49,5	49,1	48,0	47,6	47,3
Burundi	48,5	47,8	47,2	47,1	47,2	46,8
Congo	45,7	45,4	44,9	45,0	44,6	47,9
Gabon	32,7	32,1	31,4	31,4	32,7	33,7
Guinée équatoriale	43,5	42,4	41,9	42,1	42,3	41,1
République centrafricaine	42,1	41,8	41,2	41,0	41,5	42,3

Tableau 3 (suite)

République-Unie du Cameroun	43,4	42,4	41,9	42,1	42,3	41,1
Rwanda	51,7	50,6	49,9	49,7	49,6	49,4
Sao Tomé et Príncipe ^{a/}	52,1	50,7	49,3	36,2	36,4	36,6
Tchad	46,0	45,1	44,2	43,8	43,9	43,8
Zaïre	48,0	48,1	47,7	46,8	46,2	44,1
AFRIQUE DE L'EST ET AFRIQUE AUSTRALE	48,01	47,41	45,71	44,91	45,05	44,13
Botswana	49,7	50,1	50,4	50,7	50,9	49,5
Comores	48,4	48,0	46,9	44,4	40,0	37,5
Djibouti	47,1	46,6	46,1	45,6	45,1	44,7
Ethiopie	51,0	50,5	49,9	49,9	49,9	49,9
Kenya	52,1	50,7	50,2	50,5	50,8	49,0
Lesotho	40,8	40,1	39,5	39,5	39,8	38,6
Madagascar	47,2	46,3	45,3	45,1	45,0	44,8
Malawi	53,3	52,6	51,8	51,4	51,1	50,8
Maurice	43,8	39,5	33,1	27,1	25,7	23,4
Mozambique	45,8	45,9	45,8	45,5	44,8	44,6
Ouganda	45,7	44,4	44,2	44,9	44,7	44,6
République-Unie de Tanzanie	46,1	47,0	46,9	46,9	46,3	46,2
Seychelles	39,7	41,3	35,3	29,5	40,1	40,0
Somalie	57,5	57,1	45,9	47,2	48,3	48,0
Swaziland	49,6	48,8	48,7	48,3	46,9	45,6
Zambie	50,9	50,3	49,8	49,6	49,2	47,4
Zimbabwe	47,4	46,7	47,1	47,5	47,3	45,7
AUTRES PAYS EN DEVELOPPEMENT D'AFRIQUE ...	45,5	43,9	40,7	36,2	53,8	31,3

Sources: Organisation des Nations Unies, Selected Demographic Indicators by Country, 1950-2000, ST/ESA/SER.R/38, New York, 1980.
(anglais seulement)

Organisation des Nations Unies, Annuaire démographique, Edition spéciale, op.cit.

a/ Estimations de la Division de la population de la CEA.

Tableau 4 : Taux bruts de mortalité

	1958	1963	1968	1973	1978	1983
AFRIQUE DU NORD	21,5	19,53	17,51	15,48	13,76	12,13
Algérie	21,2	19,4	17,4	15,4	13,5	12,8
Egypte	19,9	18,0	15,9	14,2	12,8	12,4
Jamahiriya arabe libyenne	19,9	18,3	16,8	14,8	12,8	12,2
Maroc	22,7	19,6	17,4	15,7	13,6	12,7
Soudan	25,0	24,0	22,1	20,2	18,4	16,5
Tunisie	20,3	17,9	15,5	12,6	11,5	10,2
AFRIQUE DE L'OUEST	27,43	24,81	22,82	21,14	19,65	18,16
Bénin	28,0	25,5	23,2	21,1	19,1	17,3
Cap-Vert	15,5	13,6	11,7	10,0	8,8	8,1
Côte d'Ivoire	27,8	25,3	22,8	20,5	18,3	16,2
Gambie	28,2	25,3	24,0	22,9	23,0	21,7
Ghana	25,1	23,3	21,2	19,1	17,2	15,4
Guinée	32,1	28,4	25,5	22,9	20,7	18,7
Guinée-Bissau	32,9	29,3	26,8	25,1	23,2	21,2
Haute-Volta	28,0	25,5	24,3	23,2	22,1	21,1
Libéria	25,8	23,4	21,1	19,1	17,2	15,3
Mali	27,8	25,4	24,2	23,1	22,1	21,1
Mauritanie	28,4	25,6	24,5	23,3	22,3	21,3
Niger	28,4	25,9	24,1	23,4	22,4	21,4
Nigéria	26,4	24,1	21,8	19,7	17,8	16,0
Sénégal	28,1	25,3	24,0	22,9	22,1	21,1
Sierra Leone	28,3	25,5	23,1	21,0	19,2	17,4
Togo	28,1	25,5	22,9	21,0	19,0	17,2
AFRIQUE DU CENTRE	27,85	25,37	23,03	21,29	18,96	16,99
Angola	31,9	30,0	27,9	25,3	23,1	21,0
Burundi	27,9	25,4	23,1	25,2	19,8	18,4
Congo	27,8	25,2	22,8	20,9	19,0	17,0
Gabon	29,6	27,1	24,9	23,2	21,5	19,9
Guinée équatoriale	28,2	25,5	23,2	21,2	19,4	17,4
République centrafricaine	27,2	24,8	22,6	20,7	19,0	17,5
République-Unie du Cameroun	28,5	25,7	23,2	21,2	19,4	17,4

Tableau 4 (suite)

Rwanda	28,5	25,8	23,4	21,2	19,3	17,4
Sao Tomé-et-Principe a/	21,8	18,5	15,2	11,9	8,6	5,3
Tchad	30,3	27,5	25,0	22,7	20,8	18,9
Zaire	24,7	23,6	22,1	20,7	18,7	16,7
AFRIQUE DE L'EST ET AFRIQUE AUSTRALE	24,05	21,99	20,11	18,21	16,87	15,27
Botswana	25,4	23,3	21,3	19,3	17,4	15,4
Comores	22,1	21,2	20,2	19,0	17,7	16,1
Djibouti	31,9	29,7	27,5	25,3	23,1	21,0
Ethiopie	29,1	27,4	25,9	25,4	24,9	23,1
Kenya	19,7	17,5	15,6	14,0	12,4	10,8
Lesotho	24,3	21,8	19,6	17,9	16,3	14,6
Madagascar	27,9	25,3	22,9	20,9	19,0	17,2
Malawi	28,5	25,8	25,3	21,1	19,1	17,2
Maurice	11,1	9,3	7,7	6,7	6,2	6,0
Mozambique	27,4	25,1	23,0	21,0	19,0	17,2
Ouganda	21,7	19,4	17,5	16,0	14,4	12,8
République-Unie de Tanzanie	23,4	21,4	19,5	17,6	15,8	14,2
Seychelles	11,5	11,4	10,9	8,5	11,2	10,1
Somalie	20,6	28,2	24,1	21,7	20,4	19,1
Swaziland	28,4	25,6	23,3	21,2	19,0	17,1
Zambie	25,6	23,2	21,0	19,1	17,2	15,4
Zimbabwe	20,4	18,3	16,6	14,9	13,6	12,3
AUTRES PAYS EN DEVELOPPEMENT D'AFRIQUE ..	18,0	15,9	13,9	12,2	11,0	10,0

Sources : Organisation des Nations Unies, Selected demographic indicators by Country, op.cit.
 Organisation des Nations Unies, Annuaire démographique, Edition spéciale, op.cit.

a/ Estimations de la Division de la population de la CEA.

Tableau 5 : Espérance de vie à la naissance
les deux sexes

	1958	1963	1968	1973	1978	1983
AFRIQUE DU NORD	44,28	46,75	49,43	51,83	54,28	56,58
Algérie	44,7	48,3	51,4	53,9	56,3	58,5
Egypte	44,9	47,4	49,9	52,4	54,8	57,1
Jamahiriya arabe libyenne	45,4	47,9	50,4	52,9	55,4	57,7
Maroc	45,4	47,9	50,4	52,9	55,4	57,7
Soudan	38,0	40,0	42,0	44,0	46,5	49,0
Tunisie	46,3	49,0	52,5	55,0	57,3	59,5
AFRIQUE DE L'OUEST	36,66	39,13	41,24	43,19	45,10	47,11
Bénin	36,0	38,4	40,9	43,4	45,9	48,3
Cap-Vert	50,8	53,2	55,7	58,1	60,1	62,1
Côte d'Ivoire	36,0	38,5	41,0	43,5	46,0	48,5
Gambie	36,0	38,4	39,7	40,9	41,0	40,5
Ghana	37,0	38,4	40,9	43,4	45,9	48,3
Guinée	33,5	36,0	38,5	41,0	43,5	46,0
Guinée-Bissau	30,5	33,5	36,5	38,5	41,0	43,5
Haute-Volta	36,0	38,4	39,7	40,9	42,1	43,4
Libéria	38,4	40,9	43,4	45,9	48,3	50,8
Mali	36,0	38,4	39,7	40,9	42,1	43,4
Mauritanie	36,0	38,4	39,7	40,9	42,1	43,4
Niger	36,0	38,4	40,1	40,9	42,1	43,4
Nigéria	37,5	40,0	42,5	45,0	47,5	50,0
Sénégal	36,0	38,4	39,7	40,9	42,1	43,4
Sierra Leone	36,0	38,4	40,9	43,4	45,9	48,3
Togo	36,0	38,5	41,0	43,5	46,0	48,5
AFRIQUE DU CENTRE	32,4	37,9	40,2	42,2	45,0	47,5
Angola	32,1	34,0	36,0	38,5	41,0	43,5
Burundi	36,0	38,4	40,9	38,4	44,9	47,9
Congo	36,0	38,5	41,0	43,5	46,0	48,5
Gabon	35,0	37,0	39,0	41,0	43,5	46,0
Guinée équatoriale	36,0	38,5	41,0	43,5	46,0	48,5
République centrafricaine	36,0	38,5	41,0	43,5	46,0	48,5

Tableau 5 (suite)

République-unie du Cameroun	36,0	38,5	41,0	43,5	46,0	48,5
Rwanda	36,0	38,4	40,9	43,4	45,9	48,3
Sao Tomé-et-Principe <u>a/</u>	36,2	38,7	41,1	43,6	46,0	48,6
Tchad	33,8	36,3	38,8	41,3	43,8	46,3
Zaïre	39,5	40,5	42,0	43,5	46,0	48,5
AFRIQUE DE L'EST ET AFRIQUE AUSTRALE	40,2	42,5	44,8	47,2	49,2	51,5
Botswana	38,4	40,9	43,4	45,9	48,3	50,8
Comores <u>a/</u>	42,0	43,0	44,0	45,0	46,0	48,0
Djibouti <u>a/</u>	31,1	33,6	36,0	38,5	40,9	43,6
Ethiopie	35,0	36,5	38,0	38,5	39,0	41,0
Kenya	45,9	48,3	50,8	53,2	55,7	58,1
Lesotho	40,4	42,8	45,3	47,8	50,3	52,8
Madagascar	36,0	38,5	41,0	43,5	46,0	48,5
Malawi	36,0	38,5	41,0	43,5	46,0	48,5
Maurice	57,6	60,4	63,2	65,5	67,1	68,5
Mozambique	36,0	38,5	41,0	43,5	46,0	48,5
Ouganda	42,5	45,0	47,5	50,0	52,5	55,0
République-unie de Tanzanie	40,5	43,0	45,5	48,0	50,5	53,0
Seychelles <u>a/</u>	48,7	51,0	53,4	58,4	58,0	60,2
Somalie	35,1	36,8	38,5	41,0	43,0	45,0
Swaziland	36,0	38,4	40,9	43,4	45,9	48,4
Zambie	38,4	40,9	43,4	45,9	48,3	50,8
Zimbabwe <u>a/</u>	44,0	46,5	49,0	51,5	53,5	55,5
AUTRES PAYS EN DEVELOPPEMENT D'AFRIQUE	48,2	50,7	53,4	56,0	58,1	60,1

Source : Organisation des Nations Unies, Selected Demographic Indicators by Country, op. cit.

a/ Estimations de la Division de la population de la CEA.

Tableau 6 : Taux bruts d'inscription dans l'enseignement
du premier degré

	1958	1960	1965	1970	1975	1980	1983
AFRIQUE DU NORD							
Algérie	N.D.	46	68	75	89	N.D.	N.D.
Egypte	N.D.	66	75	69	72	N.D.	N.D.
Jamahiriya arabe libyenne	N.D.	59	78	111	150	N.D.	N.D.
Maroc	N.D.	47	57	52	61	N.D.	N.D.
Soudan	N.D.	25	29	33	40	N.D.	N.D.
Tunisie	N.D.	66	91	100	95	N.D.	N.D.
AFRIQUE DE L'OUEST							
Bénin	N.D.	26	34	40	53	N.D.	N.D.
Cap-Vert	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
Côte d'Ivoire	N.D.	46	60	76	87	N.D.	N.D.
Gambie	N.D.	12	21	26	35	N.D.	N.D.
Ghana	N.D.	N.D.	69	61	N.D.	N.D.	N.D.
Guinée	N.D.	30	31	33	35	N.D.	N.D.
Guinée-Bissau	N.D.	25	26	44	75	N.D.	N.D.
Haute-Volta	N.D.	8	12	13	15	N.D.	N.D.
Libéria	N.D.	31	41	53	62	N.D.	N.D.
Mali	N.D.	10	24	26	28	N.D.	N.D.
Mauritanie	N.D.	8	13	16	22	N.D.	N.D.
Niger	N.D.	5	11	14	19	N.D.	N.D.
Nigéria	N.D.	36	32	34	N.D.	N.D.	N.D.
Sénégal	N.D.	27	40	43	45	N.D.	N.D.
Sierra Leone	N.D.	23	29	34	29	N.D.	N.D.
Togo	N.D.	44	55	72	98	N.D.	N.D.
AFRIQUE DU CENTRE							
Angola	N.D.	21	39	70	N.D.	N.D.	N.D.
Burundi	N.D.	18	26	30	22	N.D.	N.D.
Congo	N.D.	78	114	133	155	N.D.	N.D.
Gabon	N.D.	100	134	164	202	N.D.	N.D.
Guinée équatoriale	N.D.	62	65	67	N.D.	N.D.	N.D.
République centrafricaine	N.D.	32	56	69	79	N.D.	N.D.
République-Unie du Cameroun	N.D.	65	94	107	119	N.D.	N.D.

Annexe III

Tableau 6 (suite)

Rwanda	N.R.	49	53	70	58	N.D.	N.D.
Sao Tomé-et-Principe	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
Tchad	N.D.	16	34	37	38	N.D.	N.D.
Zaire	N.D.	60	70	90	92	N.D.	N.D.
AFRIQUE DE L'EST ET AFRIQUE AUSTRALE							
Botswana	N.D.	42	65	65	85	N.D.	N.D.
Comores	N.D.	14	24	36	N.D.	N.D.	N.D.
Djibouti	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
Ethiopie	N.D.	7	11	17	N.D.	N.D.	N.D.
Kenya	N.D.	47	54	64	109	N.D.	N.D.
Lesotho	N.D.	83	94	95	121	N.D.	N.D.
Madagascar	N.D.	52	65	83	88	N.D.	N.D.
Malawi	N.D.	63	44	40	63	N.D.	N.D.
Maurice	N.D.	98	101	108	106	N.D.	N.D.
Mozambique	N.D.	48	37	47	N.D.	N.D.	N.D.
Ouganda	N.D.	49	67	61	53	N.D.	N.D.
République-Unie de Tanzanie	N.D.	25	32	38	70	N.D.	N.D.
Seychelles	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
Somalie	N.D.	9	10	9	58	N.D.	N.D.
Swaziland	N.D.	58	74	90	102	N.D.	N.D.
Zambie	N.D.	42	53	87	95	N.D.	N.D.
Zimbabwe	N.D.	96	110	99	99	N.D.	N.D.

Source : UNESCO: Annuaire statistique, 1970, 1978-79, 1980.

Tableau 7 : Importations et exportations totales
(en millions de dollars des Etats-Unis)

	Importations c.a.f.				Exportations f.o.b.			
	1958	1968	1978	1980	1958	1968	1978	1980
AFRIQUE DU NORD	2 644	3 149	26 341	30 844	1 603	4 169	21 168	1 - 677
Algérie	1 139	815	8 682	10 811	488	830	6 354	1 - 656
Egypte	690	666	6 727	4 860	478	622	1 737	1 - 046
Jamahiriya arabe libyenne	97	645	4 602	5 850*	14	1 876	9 907	1 - 795
Maroc	393	548	2 970	4 185	345	450	1 511	1 - 403
Soudan	171	258	1 198	1 616	125	233	533	1 - 543
Tunisie	154	217	2 162	3 522	153	158	1 126	1 - 234
AFRIQUE DE L'OUEST	1 266	1 892	20 451	23 171	1 167	2 002	15 378	1 - 846
Bénin	21	50	267	328	18	22	26	1 - 46*
Cap-Vert	13	10	44	56*	11	1	2	1 - 2*
Côte d'Ivoire	109	314	2 325	2 365*	150	425	2 322	1 - 376*
Gambie	11	21	100	126	12	13	39	1 - 62
Ghana	237	308	993	469*	263	307	986	1 - 827*
Guinée	62*	50*	234*	325*	25	53*	294*	1 - 355*
Guinée-Bissau	8	18	49*	70*	7	3	8	1 - 12*
Haute-Volta	9*	41	228	358	5*	21	42	1 - 90
Libéria	38	107	481	534	54	168	486	1 - 601
Mali	38*	37	308	421	15*	11	147	1 - 178
Mauritanie	28*	35	181	253	2*	72	123	1 - 194
Niger	10	42	247	353*	18	29	143	1 - 236
Nigéria	466	541	13 510	15 492*	380	591	9 984	1 - 845
Sénégal	131*	180	756	1 038	137*	151	375	1 - 477
Sierra Leone	67	91	278	426	55	96	161	1 - 204
Togo	18	47	450	557	15	39	240	1 - 341
AFRIQUE DU CENTRE	756	1 115	3 817	5 269	779	1 245	4 791	1 - 019
Angola	130	303	801*	1 213*	128	271	769*	1 - 480*
Burundi	8*	23	98	168	6*	14	69	1 - 65
Congo	58	84	242	424	14	49	119	1 - 971
Gabon	35	65	595	682	39	124	1 107	1 - 199
Guinée équatoriale	13	25*	9*	22	19*	3*	17*	1 - 14
République centrafricaine	19	36	55	81	16	36	72	1 - 117
République-Unie du Cameroun	107	187	1 057	1 602	115	189	603	1 - 384

Tableau 7 (suite)

Rwanda	3*	22	179	192*	3*	15	70	72
Sao Tomé-et-Principe	4	6	15*	19*	8	9	19*	17*
Tchad	28	54	120*	141*	25	31	53*	61*
Zaïre	351*	310	646	725	406*	504	1 693	1 639
AFRIQUE DE L'EST ET AFRIQUE AUSTRALE.....	1 263	2 455	7 740	10 766	1 069	2 313	5 473	7 793
Botswana	4*	33*	371*	584*	7*	10*	233*	450*
Comores	3	7	19	32*	3	4	9	19*
Djibouti	9	35	160	194*	2	4	18	10*
Ethiopie	78	173	517	721	63	106	297	425
Kenya	170	356	1 710	2 305	93	249	1 022	1 299
Lesotho	14*	34*	269*	411*	4*	6*	35	45
Madagascar	126	170	443	685	96	116	386	387
Malawi	34	70	339	439	20*	48	185	295
Maurice	63	76	501	619	61	64	326	431
Mozambique	115	235	250*	230*	71	154	113*	101*
Ouganda	76	162	192	237*	130	216	302	576*
République-Unie de Tanzanie	108	257	1 143	1 226	135	240	468	508
Seychelles	2	6	53*	108*	2	3	13	19*
Somalie	25	48	241	275	19	30	107	141
Swaziland	15*	48*	311*	282*	16*	55*	199*	328*
Zambie (importations f.o.b.).....	178*	455	628	1 118	209*	762	869	1 400*
Zimbabwe (importations f.o.b.)	243*	290	593	1 300	138*	246	891	1 259
AUTRES PAYS EN DEVELOPPEMENT D'AFRIQUE.....	48	126	604	841	32	16	116	130
PAYS EN DEVELOPPEMENT D'AFRIQUE	5 977	8 737	58 953	70 891	4 650	9 775	46 926	93 465
Union douanière de l'Afrique australe (importations f.o.b.)	1 555	2 632	7 191	13 540*	1 096	2 109	7 261	9 771*
TOTAL AFRIQUE	7 499	11 254	65 193	83 154	5 719	11 813	53 740	102 413
Pays africains en développement producteurs de pétrole <u>a/</u>	2 876	3 523	38 378	44 456	1 809	4 710	31 906	74 610
Pays africains en développement non producteurs de pétrole	3 101	5 214	20 575	26 435	2 841	5 065	15 020	18 855

a/ A savoir l'Algérie, l'Angola, le Congo, l'Egypte, le Gabon, la Jamahiriya arabe libyenne, le Nigeria, la République-Unie du Cameroun et la Tunisie.

* Estimations.

Tableau 8: Structure et taux de croissance du commerce africain par sous-région

	Part totale du commerce africain par sous-région				Taux de croissance annuel moyen (en pourcentage)			
	1958	1968	1978	1980	1958-1968	1968-1978	1978-1980	1958-1982
IMPORTATIONS								
Total des pays en développement d'Afrique	100,0	100,0	100,0	100,0	3,9	21,0	9,7	
Afrique du Nord	44,2	36,0	44,7	43,5	1,8	23,7	8,2	
Afrique de l'Ouest	21,2	21,7	34,7	32,7	4,1	26,9	6,4	
Afrique du Centre	12,6	12,8	6,5	7,4	4,0	13,1	17,5	
Afrique de l'Est et Afrique australe	21,1	28,1	13,1	15,2	6,9	12,2	17,9	
Autres pays d'Afrique	0,8	1,4	1,0	1,2	10,1	17,0	18,0	
Pays africains producteurs de pétrole	48,1	40,3	65,1	62,7	2,0	27,0	7,6	
Pays africains non producteurs de pétrole	51,9	59,7	34,9	37,3	5,3	14,7	13,3	
EXPORTATIONS								
Total des pays en développement d'Afrique	100,0	100,0	100,0	100,0	7,7	17,0	41,5	
Afrique du Nord	34,5	42,6	45,1	47,8	10,0	17,6	45,5	
Afrique de l'Ouest	25,1	20,5	32,8	35,1	5,5	22,6	46,0	
Afrique du Centre	16,8	12,7	10,2	8,6	4,8	14,4	29,4	
Afrique de l'Est et Afrique australe	23,0	23,7	11,7	8,3	8,0	9,0	19,3	
Autres pays d'Afrique	0,7	0,5	0,2	0,1	3,7	9,7	5,9	
Pays africains producteurs de pétrole	38,9	48,2	68,0	79,8	10,0	21,1	53,0	
Pays africains non producteurs de pétrole	61,1	51,8	32,0	20,2	6,0	11,5	12,0	

Tableau 9 : Pays en développement d'Afrique : indices de la valeur unitaire et termes de l'échange, 1970 = 100

	Indices de la valeur unitaire des		Termes de l'échange
	Importations	Exportations	
1958	88	94	106
1959	83	89	106
1960	85	89	104
1961	85	85	99
1962	87	84	95
1963	88	86	96
1964	90	90	98
1965	91	89	96
1966	92	93	100
1967	93	94	100
1968	92	94	102
1969	93	99	106
1970	100	100	100
1971	107	108	101
1972	117	119	101
1973	140	159	113
1974	209	321	154
1975	237	303	128
1976	238	337	141
1977	264	386	146
1978	259*	243*	94*
1979	271*	281*	104*

* Division de la statistique de la CEA.

Tableau 10 : Importations et exportations totales des pays en
développement d'Afrique par groupe de produits
(en millions de dollars des Etats-Unis)

	1958	1968	1975	1976	1977	1978	1979	1980*
<u>Importations</u>								
Produits alimentaires, boissons et tabacs (0+1)	1 010	1 220	6 204	5 935	7 574	8 589	8 855	10 130
Matières premières (2+4)	235	365	2 093	1 671	2 268	2 418	2 602	3 048
Combustibles minéraux (3)	550	580	2 726	2 860	3 035	3 321	4 482	6 578
Machines et matériel de transport (7)	1 680	3 130	12 456	14 605	18 750	22 120	21 401	26 306
Articles manufacturés (6+8)	1 940	2 590	10 868	10 902	13 478	16 021	16 742	17 346
Divers	562	852	4 115	3 261	3 845	6 484	4 827	6 083
IMPORTATIONS TOTALES	5 977	8 737	38 522	39 234	48 950	56 953	56 909	70 391
<u>Exportations</u>								
Produits alimentaires, boissons et tabacs (0+1)	1 970	2 570	5 496	6 487	8 258	8 580	8 989	9 343
Matières premières (2+4)	1 900	2 270	5 036	5 185	5 248	5 190	6 075	6 333
Combustibles minéraux (3)	170	2 870	20 579	26 860	31 002	28 021	47 622	70 757
Machines et matériel de transport (7)	22	61	675	641	584	643	255	349
Articles manufacturés (6+8)	620	1 890	2 885	3 243	3 512	3 378	4 816	4 533
Divers	-	114	1 020	780	899	1 114	919	1 250
EXPORTATIONS TOTALES	4 650	9 775	35 691	43 196	49 503	46 926	68 076	93 165

Tableau II : Pays en développement d'Afrique : échanges par principaux partenaires commerciaux
(en millions de dollars des Etats-Unis)

	1958	1968	1975	1976	1977	1978	1979	1980*
<u>Importations (provenance) :</u>								
Monde	5 977	8 737	38 522	39 234	48 950	58 953	58 909	70 891
Pays développés à économie de marché	4 910	6 437	29 091	30 642	37 236	46 173	48 171	55 050
Pays en développement à économie de marché	790	1 076	5 193	5 267	5 428	6 876	7 409	11 503
Pays en développement d'Afrique	325*	548	1 648	1 452	1 609	1 883	2 197	4 283
Communauté économique européenne	3 560*	4 354	19 837	21 210	25 749	30 400	33 979	35 613
Etats-Unis d'Amérique	395	828	3 906	3 501	4 259	4 871	5 141	6 357
Japon	375	320	2 031	2 383	3 215	4 030	3 865	5 958
URSS	92	182	525	506	601	542	487	1 353
<u>Exportations (destination) :</u>								
Monde	4 650	9 775	35 691	43 196	49 503	46 926	68 076	93 465
Pays développés à économie de marché	3 770	7 563	26 602	33 403	38 752	34 786	55 929	76 322
Pays en développement à économie de marché	550	895	5 337	5 729	6 364	4 980	7 553	12 882
Pays en développement d'Afrique	325*	495	1 748	1 676	1 660	1 581	2 017	4 283
Communauté économique européenne	2 970*	5 687	16 658	19 044	20 520	18 999	26 839	37 383
Etats-Unis d'Amérique	385	688	6 648	11 171	14 528	12 898	21 361	26 749
Japon	55	338	1 180	1 265	891	465	614	1 733
URSS	99	275	1 008	977	686	674	505	916

* Estimations.

Tableau 12 : Produit intérieur brut total et PIB par habitant aux prix courants

SOUS-REGION ET PAYS	PIB aux prix du marché en millions de dollars des Etats-Unis					PIB par habitant en dollars des Etats-Unis				
	1960	1965	1970	1975	1980	1960	1965	1970	1975	1980
AFRIQUE DU NORD	10874	15093	22738	58050	134754	167	205	275	616	1255
Algérie	2676	3088	4512	1436	4248	252	267	338	921	2325
Egypte	4182	5526	7035	12487	20723	161	188	211	335	498
Jamahiriya arabe libyenne	313	1448	3722	12770	37591	232	894	1870	5234	12721
Maroc	1796	2600	3840	8993	16559	156	200	257	521	818
Soudan	1111	1427	2186	5103	9238	94	104	154	317	515
Tunisie	796	1004	1444	4336	8167	202	226	290	777	1316
AFRIQUE DE L'OUEST	7323	10623	20091	52477	155194	91	116	191	433	1120
Bénin	148	189	251	528	1017	72	80	92	170	288
Cap-Vert	22	26	28	71	109	113	112	106	236	329
Côte d'Ivoire	578	971	1493	3884	11315	123	184	260	572	1411
Gambie	29	40	60	157	249	75	95	130	299	414
Ghana	930	1563	2214	4594	13458	137	205	257	465	1096
Guinée	211	266	658	895	1927	69	76	168	203	285
Guinée-Bissau	76	85	63	110	154	146	167	129	212	270
Haute-Volta	185	229	315	592	1175	42	47	58	97	172
Libéria	222	316	408	855	1455	219	273	304	546	792
Mali	272	383	275	507	1202	67	84	52	86	182
Mauritanie	82	158	204	477	691	85	153	176	361	467
Niger	203	300	400	727	2331	70	86	99	158	497
Nigeria	3360	4705	12174	35905	115049	79	97	215	545	1464
Sénégal	651	823	865	1896	2528	184	209	196	380	448
Sierra Leone	238	391	418	681	1385	107	165	152	224	401
Togo	116	176	263	599	1148	80	104	134	270	451
AFRIQUE DU CENTRE	3433	4450	6402	14468	22848	95	107	132	265	361
Angola	718	1053	1644	2552	3817	149	203	295	429	577
Burundi	196	154	245	415	789	67	48	69	110	134
Congo	111	172	274	785	1539	119	164	231	582	1001
Gabon	128	206	335	2159	3958	287	439	680	4161	727

Tableau 12 (suite)

Annexe III

Guinée équatoriale	41	62	76	82	69	162	228	261	266	192
République centrafricaine	125	172	205	402	732	86	108	116	203	328
République-Unie du Cameroun	496	718	1157	3088	6736	95	124	171	410	790
Rwanda	119	149	220	568	1147	45	48	62	139	239
Sao Tomé-et-Principe	17	20	15	24	46	272	287	208	298	553
Tchad	180	239	326	698	1011	59	72	90	173	225
Zaire	1302	1507	1904	3695	3003	92	86	88	148	104
AFRIQUE DE L'EST ET AFRIQUE AUSTRALE ..	6138	8675	11740	22143	51174	83	105	132	216	432
Botswana	35	53	84	280	897	72	102	140	406	1144
Comores	14	24	29	71	116	73	102	105	221	207
Djibouti	24	49	71	183	329	297	545	430	796	1003
Ethiopie	979	1353	1880	2900	4399	47	60	76	104	138
Kenya	679	1000	1610	3233	7083	84	107	139	237	432
Lesotho	35	55	72	151	372	48	65	67	127	279
Madagascar	544	673	899	1867	3409	99	111	133	246	399
Malawi	132	252	321	653	1555	38	65	71	126	257
Maurice	137	194	187	561	916	206	256	227	634	958
Mozambique	865	1141	1827	3333	2842	131	157	226	368	280
Ouganda	566	863	1324	3051	17377	78	102	135	264	1274
République-Unie de Tanzanie	549	860	1284	2575	6068	53	74	97	168	339
Seychelles	9	12	23	43	126	225	260	451	724	1800
Somalie	131	184	221	492	1373	65	74	79	155	376
Swaziland	35	70	113	288	458	111	195	270	588	849
Zambie	586	910	1791	2461	3854	183	246	428	494	661
Zimbabwe	843	1032	1467	2689	5057	219	230	276	426	675
AUTRES PAYS EN DEVELOPPEMENT D'AFRIQUE.	317	580	996	2414	4935	349	551	819	1758	3228
PAYS EN DEVELOPPEMENT D'AFRIQUE	28107	39469	63434	152240	373962	110	136	239	502	1072

Tableau 13 : PIB par branche d'activité aux prix constants de 1970
en dollars des Etats-Unis

SOUS-REGION ET PAYS	Répartition (en pourcentage) du PIB aux coûts des facteurs									
	Agriculture					Industries extractives				
	1960	1965	1970	1975	1980	1960	1965	1970	1975	1980
AFRIQUE DU NORD	30,00	26,37	21,23	18,65	14,05	3,10	10,53	15,82	7,42	7,29
Algérie	21,36	20,26	13,25	12,45	9,23	6,94	15,64	13,53	9,03	7,69
Egypte	29,53	28,65	29,43	25,72	18,57	-	-	2,44	2,61	4,46
Jamahiriya arabe libyenne ...	15,45	5,12	2,56	3,65	2,94	0,72	55,11	63,20	20,31	10,95
Maroc	32,16	31,68	22,77	17,46	15,13	6,07	5,61	5,78	3,34	3,58
Soudan	57,49	47,75	44,53	45,25	35,77	0,09	0,07	0,30	0,79	0,87
Tunisie	29,14	22,15	19,32	19,69	17,35	2,22	3,29	6,20	4,92	4,51
AFRIQUE DE L'OUEST	53,96	48,31	43,85	34,32	25,87	3,00	5,32	5,81	5,84	5,32
Bénin	45,08	42,63	45,96	39,37	50,25	-	-	0,15	0,26	0,29
Cap-Vert	12,95	13,89	20,24	22,14	22,68	0,49	0,42	0,67	1,22	1,31
Côte d'Ivoire	49,43	41,16	35,21	31,37	25,41	0,73	0,59	0,21	0,19	0,58
Gambie	57,88	60,46	30,72	35,39	24,57	-	0,76	-	-	-
Ghana	48,55	46,44	49,48	45,52	41,58	3,42	2,76	1,74	2,53	1,77
Guinée	42,70	33,07	66,73	63,72	55,46	4,86	11,56	1,20	3,08	4,25
Guinée-Bissau	50,96	57,85	62,55	59,95	58,87	-	-	-	-	-
Haute-Volta	54,90	52,44	47,45	41,46	36,75	-	0,43	0,07	0,11	0,26
Liberia	30,72	25,55	24,84	27,12	29,69	17,93	29,26	30,42	24,97	17,76
Mali	56,27	46,94	48,16	43,18	41,92	-	0,07	-	-	-
Mauritania	56,63	38,58	29,27	25,85	20,25	-	32,06	26,41	22,26	18,18
Niger	65,39	64,54	60,41	49,41	53,81	-	0,04	0,09	2,24	4,85
Nigeria	62,94	54,40	44,27	31,86	22,41	1,16	4,60	5,98	6,80	6,05
Sénégal	34,79	34,31	27,16	27,54	25,27	1,84	2,48	1,03	1,55	1,60
Sierra Leone	39,68	34,80	29,86	30,72	32,81	16,38	17,82	17,47	12,01	6,95
Togo	58,11	49,81	39,79	30,30	23,62	3,21	6,23	4,75	1,00	2,10
AFRIQUE DU CENTRE	41,98	38,35	37,21	32,98	31,44	4,60	3,69	8,77	11,20	9,70
Angola	50,05	50,33	44,56	46,01	37,97	2,64	2,23	5,54	10,57	15,00
Burundi	75,93	72,46	68,24	67,87	63,21	-	-	-	-	-
Congo	19,36	15,28	45,75	34,85	34,74	1,08	0,70	1,49	4,16	4,73
Gabon	30,80	26,37	17,24	10,33	8,33	17,39	20,43	32,04	24,93	19,79
Guinée équatoriale	70,59	70,97	66,21	51,33	47,11	-	-	-	-	-

Tableau 13 (suite)

République centrafricaine	48,80	43,88	34,66	38,30	38,95	3,75	6,38	4,45	3,00	2,61
République-unie du Cameroun	38,42	36,38	33,75	36,47	33,02	-	0,19	0,70	0,49	1,24
Rwanda	81,04	76,33	68,64	52,99	51,96	1,91	1,68	2,05	2,10	1,59
Sao Tomé-et-Principe	34,19	37,57	39,95	46,56	39,19	-	-	0,31	0,70	0,52
Tchad	55,13	51,11	53,15	45,78	47,18	-	-	0,12	1,08	1,08
Zaire	29,97	21,80	21,14	19,10	19,56	8,20	5,88	19,62	18,64	17,53
AFRIQUE DE L'EST ET										
AFRIQUE AUSTRALE	44,37	39,63	36,72	34,34	33,69	7,90	6,24	6,92	5,98	5,40
Botswana	57,63	44,97	42,08	31,57	20,22	-	0,56	1,06	3,76	13,73
Comores	62,97	47,27	44,56	45,51	50,03	-	-	-	-	-
Djibouti	9,35	7,48	5,11	4,00	4,73	-	-	-	-	-
Ethiopie	64,72	56,95	54,66	51,10	48,41	0,14	0,37	0,23	0,14	0,10
Kenya	40,00	34,96	34,96	33,84	31,27	0,49	0,41	0,47	0,50	0,58
Lesotho	73,08	65,24	40,85	26,24	18,19	-	1,60	1,75	0,51	5,99
Madagascar	40,65	38,43	34,09	34,86	34,08	0,33	0,27	0,45	0,78	0,51
Malawi	57,52	57,21	47,37	40,83	37,58	-	0,06	0,16	0,08	-
Maurice	22,39	24,50	24,34	16,35	14,22	0,18	0,13	0,11	0,15	0,30
Mozambique	54,81	48,24	43,46	43,88	42,86	0,38	0,38	0,34	0,61	0,43
Ouganda	53,00	52,27	55,49	56,82	59,03	0,72	2,30	1,69	0,82	0,46
République-Unie de Tanzanie	61,08	45,78	41,16	37,27	39,30	2,70	2,45	1,28	0,77	0,53
Seychelles.....	14,05	11,07	15,13	13,55	10,94	11,57	8,96	-	-	0,18
Somalie	44,70	44,41	37,66	31,46	31,16	8,22	5,99	6,49	5,22	5,01
Swaziland	32,38	34,66	32,70	29,07	28,58	14,75	18,79	11,26	9,10	4,17
Zambie	11,35	9,99	12,30	11,50	12,86	53,65	38,07	43,10	31,35	30,89
Zimbabwe	18,62	16,93	15,60	16,89	14,29	6,75	7,07	7,24	8,92	10,36
AUTRES PAYS EN DEVELOPPEMENT										
D'AFRIQUE.....	19,66	21,82	13,47	11,41	10,02	25,36	28,69	18,33	17,90	20,57
PAYS EN DEVELOPPEMENT D'AFRIQUE	41,28	36,66	33,42	28,15	22,77	4,57	7,63	9,82	7,07	6,61

Tableau 133 . PIB par branche d'activité aux prix constants de 1970 en dollars des Etats-Unis

SOUS-REGION ET PAYS	Répartition (en pourcentage) du PIB aux coûts des facteurs									
	Autres industries					Services				
	1960	1965	1970	1975	1980	1960	1965	1970	1975	1980
AFRIQUE DU NORD	21,46	20,75	20,09	24,16	25,21	45,44	42,35	42,85	49,77	53,35
Algérie.....	21,54	17,35	22,16	28,10	33,10	50,16	46,75	51,06	50,33	49,98
Egypte.....	25,08	27,32	25,48	25,75	23,96	45,38	44,03	42,25	45,92	53,00
Jamahiriya arabe libyenne	18,03	11,00	9,08	21,55	25,42	65,80	28,77	25,16	54,49	54,69
Maroc.....	17,96	19,47	21,97	26,29	24,22	43,81	43,23	51,48	52,92	57,07
Soudan.....	15,28	14,82	16,27	14,12	13,85	27,11	37,34	38,91	39,84	49,51
Tunisie.....	18,86	20,46	18,63	20,45	22,05	49,77	54,11	55,80	54,94	56,09
AFRIQUE DE L'OUEST.....	11,02	13,44	12,20	14,86	17,44	32,02	32,93	38,64	44,96	2,37
Bénin.....	9,83	11,28	12,24	13,81	10,45	45,09	46,08	41,66	46,57	39,02
Cap-Vert.....	1,32	1,99	27,84	25,93	26,05	85,24	83,71	51,25	50,76	49,93
Côte d'Ivoire.....	13,97	16,11	20,26	20,42	26,55	35,86	42,14	44,32	48,02	47,46
Gambie.....	1,93	3,06	9,63	12,20	15,56	40,19	35,72	59,67	52,41	59,87
Ghana.....	10,56	15,77	17,66	18,75	19,09	37,47	35,03	31,12	33,20	37,57
Guinée.....	13,51	14,04	6,45	5,83	5,55	38,94	41,33	25,62	27,38	34,74
Guinée-Bissau.....	0,80	1,10	2,95	3,09	3,90	48,24	41,05	34,51	36,97	37,23
Haute-Volta.....	13,07	12,39	16,48	21,87	21,64	32,03	34,74	35,99	36,57	41,35
Libéria.....	13,08	7,07	10,32	10,62	12,70	38,28	38,12	34,42	37,29	39,86
Mali.....	11,58	18,03	16,20	15,64	16,36	32,15	34,96	35,64	41,19	41,72
Mauritanie.....	21,43	5,98	12,06	11,02	14,33	21,94	23,36	32,25	40,87	47,24
Niger.....	11,64	10,65	9,82	12,88	11,16	22,97	24,77	29,68	35,47	30,18
Nigeria.....	9,98	13,21	10,02	13,89	17,00	25,91	27,79	39,73	47,45	54,54
Sénégal.....	14,26	14,15	21,76	23,50	26,35	49,12	49,06	50,05	47,41	46,78
Sierra Leone.....	9,52	9,96	11,34	12,66	13,17	34,41	37,42	41,33	44,60	47,08
Togo.....	9,68	12,27	16,11	16,49	16,96	29,00	31,69	39,35	52,20	57,33

Tableau 13 a (suite)

AFRIQUE DU CENTRE.....	13,83	14,42	12,44	14,26	15,07	39,59	43,54	41,57	41,56	43,78
Angola.....	5,37	5,05	9,70	7,70	9,06	41,94	42,39	40,20	29,72	34,97
Burundi.....	7,41	6,90	9,36	10,19	13,85	16,67	20,63	22,40	21,95	22,94
Congo.....	20,41	22,23	13,07	10,95	11,55	59,15	61,79	41,69	50,04	48,96
Gabon.....	15,22	14,25	13,39	24,93	28,85	36,59	38,95	37,32	39,81	43,03
Guinée équatoriale.....	8,83	9,79	9,46	12,20	8,80	20,59	19,27	24,33	36,47	44,00
République centrafricaine....	8,88	11,17	18,79	17,46	19,37	38,57	38,57	42,09	41,24	39,08
République-Unie du Cameroun..	19,43	21,93	15,43	14,99	16,02	42,15	41,51	50,12	48,05	49,71
Rwanda.....	4,70	5,32	6,45	15,91	16,61	12,35	16,67	22,86	29,01	29,84
Sao Tomé-et-Principe.....	1,74	2,90	10,09	10,77	9,73	64,06	59,53	49,73	42,07	50,56
Tchad.....	12,17	13,28	7,22	10,03	8,08	32,70	35,61	39,51	43,11	43,56
Zaire.....	18,61	20,98	14,72	15,01	13,93	43,22	51,34	44,52	47,25	49,52
AFRIQUE DE L'EST.....	12,77	15,19	16,45	18,90	18,39	34,96	38,94	39,91	40,78	42,53
Botswana.....	11,86	17,04	19,91	29,23	23,81	30,51	37,43	36,95	35,43	42,24
Comores.....	8,33	15,27	22,60	20,05	13,74	28,71	37,45	32,80	34,54	36,26
Djibouti.....	13,91	17,53	13,78	18,58	18,56	76,75	75,01	81,11	77,41	76,71
Ethiopie.....	12,19	14,28	15,02	13,65	15,41	22,96	28,40	30,09	35,12	36,06
Kenya.....	14,32	17,58	19,61	21,33	23,50	45,19	47,05	44,96	44,33	44,05
Lesotho.....	-	3,21	5,74	13,78	17,94	26,92	29,95	51,67	59,45	57,88
Madagascar.....	10,36	13,68	16,70	17,28	17,90	48,65	50,62	48,76	46,98	47,51
Malawi.....	11,06	14,24	22,02	25,04	23,93	31,42	28,49	30,44	34,05	38,50
Maurice.....	26,58	25,61	24,45	31,39	33,60	50,87	49,76	51,10	52,11	51,86
Mozambique.....	8,67	11,96	11,63	14,39	11,77	36,14	39,42	44,57	41,12	44,94
Ouganda.....	12,39	10,92	10,30	8,81	6,83	33,89	34,51	32,52	33,56	23,68
République-Unie de Tanzanie..	6,21	11,62	16,02	15,50	12,26	29,99	40,15	41,55	46,46	47,91
Seychelles.....	28,10	30,94	17,21	16,20	16,38	46,29	47,10	67,71	70,16	72,50
Somalie.....	8,22	6,79	11,69	15,33	15,53	38,86	42,73	44,16	47,90	48,21
Swaziland.....	8,61	14,20	16,96	24,93	26,22	44,26	32,36	39,08	40,90	41,03
Zambie.....	11,30	15,44	12,19	22,88	20,41	23,70	36,50	32,40	34,27	35,84
Zimbabwe.....	26,47	27,59	30,17	28,26	28,81	48,16	48,41	46,96	43,93	40,55
AUTRES PAYS EN DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE.....	1,38	13,40	16,46	14,85	14,24	39,60	36,09	51,87	55,85	55,09
PAYS EN DEVELOPPEMENT D'AFRIQUE	15,57	16,67	15,92	19,00	20,40	38,58	29,04	40,84	45,78	50,21

SOUS-REGION ET PAYS	Répartition (en pourcentage) aux prix du marché									
	Consommation privée					Consommation publique				
	1960	1965	1970	1975	1980	1960	1965	1970	1975	1980
AFRIQUE DU NORD	71,50	65,08	59,37	62,03	56,91	16,45	16,85	19,20	24,34	24,10
Algérie	65,38	63,06	53,57	63,26	60,15	19,84	19,33	18,74	20,01	17,70
Egypte	68,21	66,46	65,74	58,37	58,33	17,57	20,05	24,71	24,72	20,10
Jamahiriya arabe libyenne	105,37	36,46	26,72	52,50	48,15	19,14	11,84	16,63	44,06	45,70
Maroc	73,60	73,94	74,77	69,21	61,33	13,42	13,69	12,54	16,38	22,10
Soudan	79,45	76,92	69,25	69,84	74,55	7,94	12,72	21,03	16,36	15,70
Tunisie	75,79	70,51	66,95	65,95	65,87	16,79	15,01	17,26	15,07	15,10
AFRIQUE DE L'OUEST	80,63	75,50	78,34	71,79	64,63	9,95	10,31	8,72	12,85	12,10
Mali	71,17	80,87	77,98	81,08	88,12	18,96	16,46	12,87	11,33	12,10
Cap-Vert	95,30	103,23	128,68	113,42	109,30	9,71	12,75	10,04	11,79	12,10
Cote d'Ivoire	66,62	63,61	59,31	57,05	60,76	11,43	14,65	15,65	17,22	18,10
Gambie	63,46	68,05	75,25	72,79	82,61	27,88	20,14	22,43	12,82	20,10
Ghana	72,59	78,05	73,66	72,42	69,83	10,74	12,75	12,84	12,87	13,10
Guinée	79,08	72,60	80,20	71,98	67,07	14,78	21,46	13,11	13,98	17,10
Guinée-Bissau	97,21	100,21	105,22	106,94	106,83	6,16	8,50	19,42	21,00	17,10
Haute-Volta	70,68	82,90	92,19	88,92	86,45	15,22	11,20	9,27	10,55	11,10
Libéria	66,23	63,35	50,61	62,39	55,31	10,81	11,27	11,06	10,98	10,10
Mali	83,48	77,38	70,45	80,57	76,96	13,24	15,43	15,79	16,98	17,10
Mauritanie	76,89	55,09	52,94	54,72	65,87	24,51	16,92	16,35	24,63	20,10
Niger	77,05	77,93	85,53	81,99	77,83	13,77	11,55	12,16	12,94	14,10
Nigeria	89,07	77,08	82,54	72,32	62,68	5,89	6,62	5,69	12,06	13,10
Sénégal	71,25	71,14	73,84	72,44	76,37	21,31	16,98	14,37	14,20	14,10
Sierra Leone	80,88	82,30	76,79	77,02	71,81	8,82	7,08	9,04	10,48	10,10
Togo	84,43	74,49	76,58	65,28	75,50	14,59	8,10	10,07	15,54	13,10
AFRIQUE DU CENTRE	70,28	63,08	62,20	58,57	61,44	14,10	15,24	18,11	19,41	19,05
Angola	76,93	76,65	87,47	82,39	84,68	9,40	11,33	14,07	25,97	24,46
Burundi	81,96	89,66	86,73	86,64	84,01	2,69	6,92	9,66	10,50	12,10
Congo	80,73	54,82	60,87	89,37	90,07	19,27	17,65	20,52	19,49	17,10
Gabon	45,25	50,00	40,17	36,07	44,73	14,56	16,54	13,91	18,76	20,10
Guinée équatoriale	51,42	49,58	59,99	58,50	64,50	6,23	11,38	16,61	27,02	23,10
République centrafricaine	73,05	72,64	69,55	74,35	74,68	17,86	17,45	19,11	22,31	21,10
République-Unie du Cameroun	71,43	68,25	72,71	73,47	73,46	13,80	17,48	12,91	10,50	9,10
Rwanda	81,51	80,91	87,95	75,38	71,45	10,08	14,11	8,69	16,05	14,10
Sao Tomé-et-Principe	67,47	75,04	50,00	50,38	46,08	10,17	14,97	24,01	25,52	15,10
Tchad	82,66	84,41	80,41	74,29	73,85	13,04	14,84	16,00	22,10	22,10
Zaire	62,21	44,40	45,45	38,63	39,48	18,43	16,03	27,40	22,93	18,10
AFRIQUE DE L'EST ET AFRIQUE AUSTRAL	73,77	71,16	67,24	65,05	65,81	11,54	13,24	13,86	15,44	14,10
Botswana	85,40	76,99	76,40	57,75	53,97	14,80	20,90	18,64	16,50	19,10
Comores	82,56	83,06	73,07	84,28	87,60	10,28	8,48	13,43	12,67	11,10
Djibouti	66,66	71,17	64,58	89,60	64,58	43,13	50,61	22,91	25,54	16,10
Ethiopie	81,48	78,25	80,22	75,17	73,02	7,70	11,11	9,81	14,07	14,08
Kenya	78,65	69,64	63,42	52,67	52,60	13,77	14,82	16,39	18,20	19,75
Lesotho	108,10	108,67	114,53	164,22	130,20	16,60	17,60	12,16	24,28	11,10
Madagascar	75,41	73,65	67,88	65,35	65,54	20,12	22,56	20,13	17,34	19,10
Malawi	73,26	83,30	71,32	76,14	70,89	16,10	14,87	15,35	12,87	14,10
Maurice	79,24	88,76	70,04	63,49	48,60	14,77	14,96	15,84	13,97	12,10
Mozambique	80,73	80,24	75,57	74,51	75,89	11,22	12,41	14,03	12,75	13,60
Ouganda	77,73	76,14	71,15	79,28	83,63	9,35	11,04	10,44	13,24	17,10
République-Unie de Tanzanie	75,76	74,03	68,73	74,55	73,51	10,21	10,46	13,17	17,10	15,79
Seychelles	80,64	91,22	83,80	64,26	48,45	11,36	8,78	14,15	21,63	20,10
Somalie	77,89	82,93	73,29	67,09	63,47	16,04	15,15	18,18	25,25	20,10
Swaziland	51,60	48,21	54,32	69,69	51,97	17,20	12,75	13,46	12,43	10,10
Zambie	48,11	46,19	40,58	36,08	44,03	10,08	12,80	15,52	18,33	17,10
Zimbabwe	64,37	65,35	65,74	63,25	67,19	10,60	11,49	12,02	11,39	14,55
AUTRES PAYS EN DEVELOPPEMENT D'AFRIQUE	69,01	70,65	62,82	61,42	59,10	17,76	11,96	12,32	13,24	16,05
PAYS EN DEVELOPPEMENT D'AFRIQUE	74,31	69,21	67,65	65,52	62,57	13,28	13,97	14,51	18,29	17,33

Tableau 14a. Dépenses intérieures brutes aux prix constants de 1970 en dollars des États-Unis

Sous-région et pays	Répartition (en pourcentage) aux prix du marché														
	Formation brute de capital					Exportations des biens et services					Importations des biens et services				
	1960	1965	1970	1975	1980	1960	1965	1970	1975	1980	1960	1965	1970	1975	1980
AFRIQUE DU NORD	20,68	18,58	19,81	29,89	29,71	21,57	23,12	25,20	17,75	17,95	30,20	23,63	24,58	34,01	31,48
Algérie	35,22	18,83	37,09	48,39	45,69	23,47	22,24	25,33	14,01	10,45	43,92	23,16	34,13	45,67	34,13
Égypte	15,49	18,57	13,96	20,87	23,29	19,26	17,04	14,35	17,35	24,74	20,53	22,12	18,76	22,90	26,57
Jamahiriyah arabe libyenne	44,37	29,32	18,51	34,53	32,09	14,85	57,85	65,46	21,46	17,54	83,72	35,47	30,32	52,55	43,48
Maroc	10,56	16,94	15,86	24,35	20,87	26,73	20,59	18,20	15,72	17,76	24,31	19,15	21,37	25,68	24,87
Soudan	11,94	12,66	11,83	15,20	19,35	16,96	16,56	16,16	22,62	9,15	16,31	18,86	18,27	24,01	22,12
Tunisie	14,48	27,58	20,28	26,44	28,75	22,98	18,81	21,93	20,62	23,32	30,04	31,90	26,41	28,08	35,36
AFRIQUE DE L'OUEST	13,32	16,68	13,47	25,33	27,89	20,64	19,27	17,24	13,69	10,92	24,54	21,75	17,77	23,66	17,61
Bénin	17,46	13,83	17,01	21,09	14,46	13,66	13,15	27,64	25,69	29,24	21,26	24,31	35,10	39,18	39,28
Cap-Vert	16,90	10,47	18,39	19,51	19,07	51,33	33,83	36,75	29,63	16,12	73,24	60,27	93,87	74,39	55,37
Côte d'Ivoire	14,31	18,74	22,01	21,06	31,69	33,59	29,59	37,07	33,90	25,43	25,95	26,59	34,05	29,24	36,59
Gambie	12,50	13,89	14,15	18,73	39,67	44,23	44,44	29,74	48,38	32,54	48,08	45,53	41,57	52,72	79,63
Ghana	22,59	16,92	14,17	12,58	12,66	25,73	15,67	23,15	15,98	22,66	30,96	23,38	23,82	13,85	20,59
Guinée	5,76	7,15	12,82	16,50	13,44	24,95	19,18	6,93	12,94	15,27	24,57	20,40	15,06	15,39	13,29
Guinée-Bissau	5,62	4,13	13,55	5,35	9,28	5,75	4,33	4,94	5,89	9,01	14,75	17,17	43,12	39,19	44,01
Haute-Volta	7,92	15,24	11,13	23,24	22,27	6,10	10,70	9,83	11,65	9,55	7,92	20,04	22,42	34,37	30,78
Libéria	13,51	15,70	21,69	23,51	23,71	42,32	42,95	58,88	40,35	44,55	32,87	33,16	42,23	37,22	34,49
Mali	10,71	15,22	17,63	14,95	13,01	13,24	10,04	19,86	22,46	20,68	20,68	16,08	23,73	34,97	29,30
Mauritanie	37,51	13,01	22,58	40,80	25,12	17,25	46,26	42,01	35,35	28,97	56,15	31,26	33,89	57,49	45,00
Niger	9,18	11,07	9,46	11,09	13,06	15,57	14,66	15,06	20,64	17,19	15,57	15,42	22,22	26,66	22,69
Nigeria	10,77	18,31	11,57	29,14	30,93	14,58	17,20	10,97	8,23	5,64	20,30	19,20	10,78	22,75	12,61
Sénégal	9,36	11,89	15,70	15,78	15,16	26,86	19,52	27,20	26,06	27,99	28,78	19,53	31,61	28,48	34,69
Sierra Leone	7,35	14,31	15,29	11,05	10,89	39,18	26,65	31,27	20,94	27,32	36,24	30,33	32,39	19,90	18,88
Togo	11,68	23,63	14,49	27,47	41,27	16,55	20,98	29,58	22,51	24,21	27,24	27,19	30,73	30,80	60,48
AFRIQUE DU CENTRE	13,66	17,95	18,49	24,01	19,56	34,27	39,69	32,44	32,59	35,54	32,30	35,96	31,44	34,59	36,59
Angola	11,63	9,58	13,11	9,27	12,76	19,83	20,94	28,38	39,29	44,68	17,79	18,49	23,03	37,42	50,57
Burundi	6,25	5,58	4,49	6,93	12,29	12,50	10,34	10,57	12,27	8,01	13,39	12,50	11,49	16,35	17,27
Congo	52,73	21,65	24,93	16,51	13,12	34,18	58,12	40,38	17,63	21,55	86,92	52,23	46,70	43,69	42,00
Cameroun	39,24	25,00	29,65	70,32	38,09	38,29	51,97	47,80	30,49	37,15	37,34	43,50	36,52	55,64	42,34
Côte d'Ivoire	11,52	16,80	8,87	7,88	8,42	94,64	71,00	51,32	51,82	72,83	65,84	48,77	36,80	75,80	114,65
République centrafricaine	15,91	17,45	18,11	14,03	15,08	17,53	19,81	19,42	13,87	13,01	24,35	27,36	26,20	24,58	24,06
République-Fédération du Cameroun	10,20	15,74	17,65	20,69	18,21	24,24	19,68	25,51	20,75	20,03	19,67	21,15	28,78	25,41	21,95
Rwanda	6,05	9,81	7,09	11,14	12,70	12,44	12,10	11,51	11,88	15,66	10,08	16,94	15,23	14,26	14,35
Sao Tomé-et-Principe	9,38	12,47	20,32	29,96	22,53	42,32	26,02	54,49	42,18	39,90	29,34	28,52	48,48	49,12	45,06
Tchad	11,26	9,35	10,63	13,08	7,99	15,54	15,76	23,32	21,75	25,02	22,52	23,56	30,36	31,22	28,54
Zaïre	12,29	27,80	25,64	25,84	23,48	53,00	70,06	43,59	48,89	63,69	45,93	60,29	42,08	36,30	49,17
AFRIQUE DE L'EST ET AFRIQUE AUSTRALE	15,33	14,44	18,58	17,39	13,94	28,24	29,31	26,44	26,11	23,37	28,99	28,17	26,13	23,99	19,85
Botswana	8,40	18,52	38,46	42,08	35,56	22,80	27,51	26,60	50,42	56,71	34,40	43,92	60,10	66,75	65,60
Comores	14,29	23,73	26,69	27,77	43,08	22,86	15,26	19,72	14,15	15,17	30,00	30,51	32,87	38,96	47,39
Djibouti	19,51	20,25	14,06	12,86	13,85	27,45	24,39	52,71	48,47	40,53	56,86	66,65	54,28	56,47	55,03
Éthiopie	12,12	13,56	11,81	9,41	12,26	9,75	11,76	10,00	10,26	9,03	11,04	14,68	11,83	8,92	9,00
Kenya	17,11	14,57	21,93	12,76	12,57	22,26	33,19	27,89	37,90	33,19	31,78	32,21	29,63	21,51	18,10
Lesotho	2,02	11,48	9,84	23,42	21,73	11,74	15,56	8,21	8,91	14,17	38,45	53,32	44,75	120,83	88,05
Madagascar	10,95	10,23	15,56	14,44	14,50	11,92	15,73	17,40	23,93	16,55	18,41	22,17	21,00	21,85	15,79
Malawi	18,43	13,93	26,06	20,79	22,04	18,54	18,42	22,65	20,52	19,09	36,33	30,52	35,38	30,33	22,42
Maurice	29,85	16,82	13,84	24,44	23,55	31,54	46,53	49,43	66,92	78,36	55,38	47,07	49,14	60,83	62,53
Mozambique	9,53	9,30	13,19	7,48	8,78	13,64	13,87	17,70	14,96	15,31	15,12	15,82	20,49	9,70	13,58
Ouganda	9,21	10,48	13,33	7,82	8,40	24,75	20,71	22,22	13,43	11,39	21,03	24,38	19,14	13,87	17,31
République-Unie de Tanzanie	11,73	14,60	22,53	21,10	17,21	32,15	26,06	23,98	18,30	9,53	29,85	25,15	28,42	30,95	16,05
Seychelles	9,16	15,72	36,96	39,43	33,17	22,71	22,81	17,90	55,33	87,69	31,87	38,52	52,81	90,65	98,64
Somalie	12,20	13,66	15,38	21,12	23,38	17,50	19,27	16,46	23,43	16,62	23,54	30,94	23,92	36,89	31,02
Swaziland	17,20	25,70	22,84	18,64	20,27	48,40	65,94	69,14	44,08	47,43	34,40	52,59	59,75	44,84	30,25
Zambie	23,82	23,99	27,10	29,71	14,16	80,58	56,64	53,59	47,51	40,80	62,59	39,62	36,79	31,63	18,76
Zimbabwe	26,49	15,47	21,16	25,85	11,03	41,18	51,13	31,11	26,33	28,54	42,64	43,45	30,06	26,74	23,42
AUTRES PAYS EN DEVELOPPEMENT D'AFRIQUE	15,63	17,70	28,30	29,40	24,78	57,29	58,85	22,37	21,35	23,32	54,59	59,16	25,82	25,41	21,25
PAYS EN DEVELOPPEMENT D'AFRIQUE	16,52	17,05	17,39	25,34	25,65	24,32	25,77	24,23	19,59	17,90	28,92	25,99	23,79	28,80	25,25

Tableau 15: Croissance du PIB aux coûts des facteurs par branche d'activité aux prix constants de 1970 en dollars des Etats-Unis

SOUS-REGION ET PAYS	Taux annuel moyen de croissance (en pourcentage)											
	PIB aux coûts des facteurs				Agriculture				Industries extractives			
	1960-1965	1965-1970	1970-1975	1975-1980	1960-1965	1965-1970	1970-1975	1975-1980	1960-1965	1965-1970	1970-1975	1975-1980
AFRIQUE DU NORD	4,84	6,07	5,97	6,83	2,17	1,55	3,29	1,18	33,85	15,05	-8,58	6,94
Algérie	-1,81	4,95	8,42	5,64	-2,83	-3,61	7,80	0,06	15,45	1,95	0,63	2,39
Egypte	5,31	2,67	4,42	8,31	4,67	3,21	1,67	1,53	-	-	8,57	21,18
Jamahiriyah arabe libyenne ..	32,20	16,24	6,71	8,82	6,00	1,12	15,17	4,79	215,45	19,45	-14,20	6,28
Maroc	3,84	6,39	5,20	4,86	3,52	-8,41	0,08	2,50	2,16	-1,65	4,17	6,43
Soudan	3,53	5,00	2,87	3,88	-0,25	3,53	3,40	-0,45	0,00	43,10	32,03	6,20
Tunisie	5,59	5,93	9,86	6,26	3,85	2,39	11,10	3,87	13,40	21,06	5,13	4,91
AFRIQUE DE L'OUEST.....	3,99	11,65	5,43	7,07	1,62	9,48	0,60	1,19	16,53	11,56	9,27	5,84
Bénin.....	2,76	5,30	3,18	0,83	1,71	6,84	0,34	6,68	-	-	19,93	2,88
Cap-Vert.....	1,22	8,02	-1,65	3,26	5,92	4,56	0,21	3,70	-	-	10,90	4,72
Côte d'Ivoire.....	8,33	7,72	6,00	6,11	5,10	4,01	3,78	1,81	4,56	-9,71	6,10	35,13
Gambie.....	5,33	9,46	4,33	-0,30	5,59	-4,14	8,44	-3,81	-	-	-	-
Ghana	8,41	3,29	1,21	-1,47	-0,48	4,61	0,15	-3,17	-3,65	-5,98	10,17	-8,17
Guinée	2,95	15,10	2,87	1,73	-2,24	32,47	2,02	-8,93	21,91	-27,52	26,51	8,63
Guinée-Bissau.....	4,42	-3,98	2,27	-0,93	3,79	-6,94	1,56	-0,85	-	-	-	-
Haute-Volta.....	-1,63	7,93	1,01	1,24	-2,31	5,62	-1,20	-1,02	-	-	11,36	20,50
Libéria.....	6,47	8,64	3,30	1,56	2,52	0,00	5,25	3,43	17,61	1,44	-0,45	-5,03
Mali.....	-1,41	3,19	2,61	1,92	-5,83	3,82	1,36	1,41	-	-	-	-
Mauritanie.....	10,84	6,22	2,00	-	1,92	0,36	0,26	-4,05	2,09	0,00	-0,62	-1,61
Niger.....	8,71	4,74	-1,02	8,11	6,51	3,34	-3,55	18,68	-	-	133,87	27,16
Nigéria.....	4,92	17,56	7,05	9,31	1,91	12,81	0,61	1,91	38,56	23,87	12,51	7,92
Sénégal.....	1,03	1,27	2,37	-1,36	0,75	-3,38	3,63	-2,07	6,72	-14,97	12,25	-0,40
Sierra Leone.....	10,40	1,89	1,38	2,21	7,57	-1,36	1,99	3,59	12,12	1,26	-5,68	-6,26
Toçgo.....	7,10	9,14	2,00	3,19	3,77	4,29	-3,29	-1,77	20,11	1,92	-20,05	29,25
AFRIQUE DU CENTRE.....	0,03	4,43	2,14	0,97	-1,75	3,78	-0,24	0,05	-4,25	24,17	7,60	-1,84
Angola.....	5,96	3,61	-8,26	-2,15	6,01	1,12	-7,25	-4,77	2,21	24,00	18,01	0,42
Burundi.....	-8,52	6,72	1,12	4,77	-9,31	5,43	1,14	3,40	-	-	-	-
Congo.....	3,84	7,77	7,10	1,11	-0,78	32,99	2,55	1,88	0,00	31,95	38,62	5,40
Gabon.....	4,00	7,95	17,87	0,47	6,82	-0,81	9,86	-3,16	7,63	18,20	14,41	-3,27
Guinée équatoriale.....	2,80	3,60	-8,88	-14,59	2,98	2,18	-13,30	-14,32	-	-	-	-
République centrafricaine.....	-1,01	3,28	0,44	1,67	-2,95	-1,52	-2,53	2,08	10,76	-4,36	-6,26	-0,73
République-Unie du Cameroun.....	2,22	9,14	4,74	5,50	1,11	7,47	6,58	3,44	-	-	8,99	29,02
Rwanda.....	-6,79	15,67	9,04	4,77	-7,79	13,16	3,62	4,44	-7,79	14,87	12,87	0,01
Sao Tomé-et-Principe.....	1,30	-4,07	-5,11	3,71	2,71	-8,97	-0,99	-0,48	-	-	12,33	-1,85
Tchad.....	0,08	4,23	2,42	-1,28	-1,39	4,97	-0,27	-0,57	-	-	72,75	-0,60
Zaire.....	-2,88	0,62	3,81	-1,68	-9,80	0,00	1,74	-1,13	-9,97	27,94	2,82	-2,72
AFRIQUE DE L'EST ET AFRIQUE AUSTRALE	4,36	6,46	3,23	2,18	2,01	-4,62	1,88	1,80	-0,47	8,70	0,44	0,54
Botswana.....	6,40	4,00	8,15	12,66	0,76	2,80	3,07	3,10	-	-	80,13	51,72
Comores.....	7,96	3,40	2,21	6,10	0,00	3,71	2,27	2,21	-	-	-	-
Djibouti.....	12,97	7,16	6,00	-2,67	8,45	0,00	1,16	2,79	-	-	-	-
Ethiopie.....	4,66	3,97	2,25	3,25	2,01	3,12	0,90	2,17	20,11	-4,36	-6,26	-2,86
Kenya.....	6,97	7,64	4,73	5,02	4,09	7,67	4,09	3,43	5,92	11,84	7,03	8,61
Lesotho.....	7,10	-0,99	6,81	8,89	5,08	-10,16	-0,45	1,41	-	-	27,62	168,13
Madagascar.....	0,80	5,82	1,05	1,57	-1,98	5,02	1,57	1,16	0,00	14,87	13,98	-5,52
Malawi.....	9,86	3,81	9,33	5,10	9,55	0,00	6,28	3,49	-	-	-5,00	1,00
Maurice.....	6,61	-0,48	7,46	4,72	8,71	-0,49	2,24	3,12	-	-	30,00	21,67
Mozambique.....	2,37	7,78	-2,02	-0,04	-0,24	5,57	-1,67	-0,49	4,56	3,71	10,72	-6,09
Naganda.....	4,07	10,51	0,18	0,07	4,29	8,11	0,69	0,85	21,67	-3,58	-12,72	-9,77
République-Unie de Tanzanie.....	6,15	6,16	4,48	5,83	0,21	3,88	2,56	7,00	4,32	-6,51	-1,72	0,68
Seychelles.....	3,71	10,76	4,56	6,34	0,00	24,57	2,29	2,42	-	-	-	-
Somalie.....	-0,79	4,30	4,41	2,42	-0,75	0,76	0,79	2,19	-6,01	4,94	0,27	1,57
Swaziland.....	10,56	6,27	7,08	6,78	13,30	3,96	4,67	6,40	16,47	-4,36	-5,31	2,56
Zambie.....	4,32	8,20	4,95	-1,06	1,66	12,87	3,56	1,36	-2,65	10,94	-1,12	-0,53
Zimbabwe.....	3,78	5,23	6,35	-0,92	3,76	1,77	12,05	-5,46	4,28	5,99	12,16	2,30
AUTRES PAYS EN DEVELOPPEMENT D'AFRIQUE.....	10,64	6,62	4,86	5,47	12,98	-3,19	5,04	17,80	13,41	-2,52	-0,84	2,76
PAYS EN DEVELOPPEMENT D'AFRIQUE.....	3,96	7,85	4,86	5,59	1,49	5,66	1,59	1,21	15,18	13,19	-1,69	4,45

Tableau 15a: Croissance du PIB aux coûts des facteurs par branche d'activités aux
prix constants de 1970 en dollars des Etats-Unis

SOUS-REGION ET PAYS	Taux annuel moyen de croissance (en pourcentage)							
	-Autres industries				Services			
	1960-1965	1965-1970	1970-1975	1975-1980	1960-1965	1965-1970	1970-1975	1975-1980
AFRIQUE DU NORD	4,13	5,39	9,95	7,74	3,37	6,33	9,21	8,35
Algérie	-5,97	10,20	13,69	9,15	-3,17	6,81	6,16	5,50
Egypte	7,12	1,57	4,32	6,76	4,68	1,82	6,22	11,18
Jamahiriya arabe libyenne	19,73	11,89	26,80	12,47	12,04	13,15	25,43	9,04
Maroc	5,53	9,00	9,04	3,16	3,59	10,15	5,86	6,55
Soudan	2,98	6,89	0,07	3,15	10,38	5,86	3,79	8,78
Tunisie	6,68	0,43	11,97	7,84	5,50	8,51	9,59	6,71
AFRIQUE DE L'OUEST	8,12	9,49	9,66	10,54	4,48	15,24	8,78	10,00
Bénin	5,92	6,96	5,15	-4,90	3,30	3,06	5,56	-2,49
Cap-Vert	0,00	17,58	-3,04	3,13	0,00	1,61	-2,02	2,72
Côte d'Ivoire	11,60	12,29	6,23	11,82	11,07	9,33	7,76	5,92
Gambie	12,47	-11,09	9,86	4,56	3,40	20,48	2,61	3,08
Ghana	8,80	5,69	2,38	-1,09	-0,91	0,85	2,68	1,52
Guinée	4,20	-1,44	0,50	0,48	4,15	4,66	4,35	6,74
Guinée-Bissau	0,00	14,87	0,00	0,00	6,72	2,13	3,71	-0,64
Haute-Volta	-2,24	13,94	6,90	0,88	0,00	8,55	1,48	3,90
Libéria	-5,77	8,45	3,80	5,35	6,33	-1,47	5,02	2,96
Mali	7,63	1,01	1,88	2,93	0,27	3,67	5,79	2,21
Mauritanie	-15,89	23,52	0,85	4,56	11,67	13,44	7,50	2,99
Niger	5,06	3,50	4,34	5,01	8,45	8,54	2,69	4,85
Nigeria	10,96	11,24	14,28	13,83	6,40	26,27	11,14	12,46
Sénégal	1,01	10,36	3,98	0,87	0,99	1,70	1,30	-1,47
Sierra Leone	11,20	4,81	3,47	2,96	12,23	3,85	3,00	3,37
Togo	11,55	15,47	1,97	3,87	8,90	13,92	8,37	5,29
AFRIQUE DU CENTRE	0,89	1,36	4,98	2,09	1,97	3,45	2,41	2,07
Angola	4,56	18,05	-12,37	1,02	6,10	2,51	-9,80	-1,13
Burundi	-10,35	13,81	2,71	11,84	-4,59	8,45	0,66	5,81
Congo	5,15	-3,58	4,28	1,57	4,77	-0,40	11,35	0,72
Gabon	2,38	6,50	33,86	3,41	5,28	6,76	21,89	4,17
Guinée équatoriale	3,71	3,13	-6,51	-16,74	1,76	8,45	-1,82	-11,11
République centrafricaine	3,96	14,87	-1,21	4,04	-0,99	5,19	-0,01	0,73
République-Unie du Cameroun ...	4,71	1,72	4,17	6,80	1,92	13,29	4,11	6,31

Annexe III

Tableau 15a (suite)

Rwanda	-6,51	21,06	30,92	6,03	0,00	22,55	14,60	5,44
Sao Tomé-et-Principe	-	0,00	0,00	0,00	0,00	-5,59	-7,87	6,29
Tchad	1,99	-7,22	8,45	-5,40	1,95	6,29	4,67	-0,50
Zaïre	-1,53	-6,21	4,16	-3,90	-0,51	-2,23	5,23	-0,79
AFRIQUE DE L'EST ET AFRIQUE AUSTRALE.....	8,04	8,16	6,14	1,62	6,62	6,98	3,74	3,06
Botswana	14,87	6,96	17,98	8,90	10,44	3,26	7,58	17,12
Comores	24,57	14,87	0,00	-7,79	14,87	2,38	4,32	1,61
Djibouti	18,47	5,15	12,20	-2,64	13,00	8,65	5,06	-2,53
Ethiopie	7,98	4,98	0,30	5,84	9,23	5,17	5,47	3,64
Kenya	11,40	9,93	6,56	7,06	7,79	6,67	4,47	5,27
Lesotho	8,45	0,00	31,95	12,89	9,63	10,29	10,37	7,93
Madagascar	6,54	9,92	2,07	2,00	1,61	5,02	0,37	1,81
Malawi	14,17	14,87	12,13	4,10	8,30	4,51	12,14	7,03
Maurice	6,09	-1,44	13,09	5,99	6,26	0,00	7,89	4,12
Mozambique	9,06	7,17	2,24	-3,97	4,15	10,46	-3,10	1,77
Ouganda	-0,66	15,83	-2,93	-5,00	3,82	15,05	1,00	0,28
République-Unie de Tanzanie	20,48	13,20	3,83	0,97	12,11	6,99	6,66	6,23
Seychelles	5,92	-5,59	5,92	8,45	3,71	18,47	4,92	7,12
Somalie	-6,01	17,84	10,40	2,77	1,10	4,84	6,29	2,53
Swaziland	21,67	16,27	16,83	7,45	4,36	9,00	8,18	6,18
Zambie	11,14	3,24	19,02	-3,33	13,72	5,71	6,46	-0,13
Zimbabwe	4,06	7,58	4,89	-0,50	3,55	4,97	5,11	0,45
AUTRES PAYS EN DEVELOPPEMENT D'AFRIQUE ...	7,63	11,10	2,73	4,59	8,60	14,65	4,83	2,32
PAYS EN DEVELOPPEMENT D'AFRIQUE	5,36	6,64	8,64	7,10	4,17	8,61	7,29	7,56

Tableau 16. : Croissance des dépenses intérieures brutes aux prix constants de 1970 en dollars des Etats-Unis

SOUS-REGION ET PAYS	Taux annuel moyen de croissance (en pourcentage)											
	PIB aux prix du marché				Consommation privée				Consommation publique			
	1960-1965	1965-1970	1970-1975	1975-1980	1960-1965	1965-1970	1970-1975	1975-1980	1960-1965	1965-1970	1970-1975	1975-1980
AFRIQUE DU NORD	5,04	6,52	5,89	7,43	3,08	4,59	6,85	6,33	5,56	9,34	11,19	7,94
Algérie	-1,43	6,38	8,14	7,97	-2,14	2,97	11,86	6,88	-2,25	5,30	11,97	5,55
Egypte	6,53	3,26	3,84	8,64	5,98	3,03	1,81	8,09	9,40	7,67	3,09	4,83
Jamahiriya arabe libyenne	29,80	15,81	7,67	8,36	4,96	11,16	21,08	6,43	17,92	23,90	32,89	9,07
Maroc	3,52	7,51	5,35	5,31	3,61	7,75	3,72	2,73	3,92	5,62	12,51	15,56
Soudan	3,92	5,56	2,61	5,13	3,24	3,37	3,02	7,61	12,23	16,72	-2,13	7,36
Tunisie	4,32	4,79	9,74	6,96	2,83	3,71	9,37	6,96	2,10	7,69	6,73	10,76
AFRIQUE DU NORD-EST	5,22	9,85	5,73	6,80	3,84	10,66	3,95	4,65	5,97	6,22	14,73	9,29
Bénin	3,10	5,62	3,43	0,32	5,97	4,70	4,46	1,94	0,00	0,64	0,90	-7,17
Cap-Vert	0,73	0,00	-2,36	3,06	2,21	4,99	-4,56	2,32	5,92	-5,59	0,77	1,55
Côte d'Ivoire	8,99	8,53	6,41	7,06	7,97	7,02	5,64	8,39	14,40	10,04	8,61	8,90
Gambie	5,39	9,00	5,33	0,24	6,47	11,60	4,37	2,55	0,00	10,20	-5,06	17,14
Ghana	3,07	-0,13	4,46	-1,44	4,58	-1,27	4,51	-1,67	8,14	0,00	4,50	2,61
Guinée	3,75	14,59	2,76	3,46	2,02	16,89	0,60	2,24	11,61	3,91	4,11	8,39
Guinée-Bissau	1,54	-7,89	2,24	-0,23	2,01	-6,75	2,57	-0,19	9,86	8,45	3,92	-1,63
Haute-Volta	-0,79	7,25	2,32	1,29	0,22	9,60	1,59	0,71	-6,51	3,01	5,26	4,94
Libéria	6,29	0,80	2,65	1,61	5,25	-3,64	7,53	-0,59	7,26	0,45	2,75	1,69
Mali	-1,13	2,85	2,52	1,87	-2,60	0,95	5,26	0,94	1,71	3,05	4,02	3,82
Mauritanie	10,66	6,20	3,20	0,56	3,47	5,41	4,93	3,62	3,40	4,88	12,60	4,11
Niger	6,89	4,50	0,73	8,83	7,24	6,38	4,38	7,78	2,95	5,34	1,71	11,47
Nigéria	6,37	15,36	7,03	9,03	3,34	16,95	4,43	5,92	8,84	11,95	25,78	12,21
Sénégal	1,33	0,85	2,41	-0,67	1,31	1,61	1,96	0,37	-3,09	-1,76	1,40	0,10
Sierra Leone	10,31	2,25	1,44	2,16	10,73	0,83	1,49	0,87	5,39	7,89	5,13	-1,01
Togo	6,91	9,25	3,53	3,11	4,32	9,90	-0,14	6,54	-4,90	14,04	13,08	7,73
AFRIQUE DU SUD	0,94	5,50	2,40	1,14	0,82	4,79	1,35	2,10	2,89	9,02	3,55	0,82
Angola	6,39	3,70	-6,77	0,85	6,31	1,08	-6,78	1,32	10,29	8,31	4,09	2,62
Burundi	-7,96	6,96	0,76	6,33	-8,44	6,29	0,89	5,67	11,38	14,87	2,65	11,05
Congo	3,74	9,63	7,53	1,16	-4,08	11,94	16,65	0,92	2,06	12,56	7,31	0,53
Cabon	5,12	18,29	19,25	2,34	7,26	3,26	20,06	5,70	7,89	10,64	18,48	6,68
Guinée équatoriale	3,08	3,50	-8,45	-12,85	2,06	7,74	-1,29	-11,65	6,96	13,18	0,51	-7,09
République centrafricaine	0,47	3,33	0,33	1,33	0,32	2,56	1,66	1,36	0,00	5,39	3,54	0,35
République Unie du Cameroun	0,00	12,33	4,91	5,14	2,00	10,52	5,15	5,16	8,04	2,61	0,74	3,40
Rwanda	-6,43	16,17	9,31	5,00	-6,51	18,10	6,29	3,87	0,00	4,84	24,60	3,10
Sao Tomé et Príncipe	0,89	-8,19	-4,32	2,88	2,53	-13,99	-4,30	1,12	8,45	5,92	-2,74	11,78
Tchad	0,61	4,23	2,88	-1,57	1,11	3,18	1,19	-1,73	2,25	6,47	9,74	-1,15
Zaire	-1,30	2,65	3,60	-2,15	-7,74	3,12	0,48	-1,72	-1,76	11,64	0,49	-2,33

Tableau 16 : (suite)

	Taux annuel moyen de croissance (en pourcentage)											
	PIB aux prix du marché				Consommation privée				Consommation publique			
	1960-1965	1965-1970	1970-1975	1975-1980	1960-1965	1965-1970	1970-1975	1975-1980	1960-1965	1965-1970	1970-1975	1975-1980
AFRIQUE DE L'EST ET AFRIQUE AUSTRALE.....	4,86	6,28	2,93	2,13	4,11	5,08	2,24	2,40	7,61	7,26	5,21	3,80
Botswana.....	6,37	5,59	9,80	13,56	3,13	5,49	3,44	11,74	13,18	4,24	7,03	16,94
Comores.....	8,45	3,86	2,24	0,35	7,39	0,98	6,13	-3,13	0,00	14,87	1,49	11,38
Djibouti.....	13,18	6,43	5,69	-0,48	14,26	4,45	7,26	-2,07	17,61	-9,94	8,06	7,06
Ethiopie.....	5,05	3,96	1,52	3,29	4,20	4,48	0,21	2,75	13,09	1,36	9,33	4,50
Kenya.....	7,06	8,45	4,49	4,73	4,48	6,45	1,03	4,94	8,65	10,67	6,92	6,70
Lesotho.....	7,03	1,76	6,89	8,18	7,57	2,64	14,41	3,25	8,45	-5,59	22,43	6,20
Madagascar.....	1,27	6,06	0,61	1,53	0,79	4,39	-0,15	1,59	3,52	3,69	-2,19	3,61
Malawi.....	9,02	5,04	8,88	5,37	9,13	1,84	10,48	3,87	7,31	5,78	5,09	1,25
Maurice.....	6,67	-0,31	8,61	5,09	3,71	0,00	6,47	-0,29	7,71	0,69	6,16	3,36
Mozambique.....	2,49	7,65	-1,65	0,14	2,32	6,37	-1,89	0,51	4,66	10,27	-2,88	1,48
Ouganda.....	4,85	5,77	0,35	-0,39	4,39	4,95	2,07	0,82	8,25	4,64	5,46	0,76
République-Unie de Tanzanie.....	6,58	6,82	4,61	5,40	6,13	5,24	6,36	5,39	7,36	11,74	10,34	4,19
Seychelles.....	4,94	10,44	4,07	6,93	3,71	10,76	-0,09	1,15	0,00	24,57	14,95	14,93
Somalie.....	-0,40	2,33	5,23	2,53	0,88	-0,12	3,57	2,02	-1,28	6,96	11,96	4,35
Swaziland.....	11,58	6,37	8,04	6,78	9,86	9,16	14,45	1,03	6,58	6,40	6,88	3,68
Zambie.....	6,95	8,36	2,50	-1,02	6,05	5,59	0,26	4,67	12,21	12,69	6,52	0,75
Zimbabwe.....	3,47	5,51	7,10	0,72	3,80	5,62	6,36	0,75	5,22	6,41	5,92	7,44
AUTRES PAYS EN DEVELOPPEMENT D'AFRIQUE	10,89	9,11	4,29	6,02	11,42	10,39	2,03	7,33	9,46	13,81	4,93	7,38
PAYS EN DEVELOPPEMENT D'AFRIQUE	4,62	7,39	4,86	5,73	3,19	6,82	4,27	4,66	5,74	8,31	9,74	6,93

Tableau 16a. Croissance des dépenses intérieures brutes aux prix constants de 1970 au dollar des États-Unis

Annexe III

SOUS-REGION ET PAYS	Taux annuel moyen de croissance (en pourcentage)											
	FORMATION BRUTE DE CAPITAL				EXPORTATIONS DE BIENS ET SERVICES				IMPORTATIONS DE BIENS ET SERVICES			
	1960-1965	1965-1970	1970-1975	1975-1980	1960-1965	1965-1970	1970-1975	1975-1980	1960-1965	1965-1970	1970-1975	1975-1980
AFRIQUE DU NORD	2,34	7,89	15,63	7,88	6,53	5,21	-1,53	8,26	0,02	7,36	13,69	5,98
Algérie	-11,01	21,80	14,56	6,86	-2,47	9,17	-2,19	2,15	-13,27	14,90	17,48	1,98
Égypte	10,45	-2,47	15,47	11,29	3,96	-0,22	9,99	21,08	5,13	-0,09	5,33	15,79
Jamhuriya araba libyenne	19,50	5,63	23,75	6,90	70,39	18,69	-12,77	4,78	9,32	12,23	22,50	4,72
Soudan	4,25	15,76	19,33	3,26	-1,72	4,87	2,72	7,92	-1,31	9,88	9,93	5,36
Tunisie	5,04	4,10	9,48	10,75	3,45	5,04	10,25	-12,91	5,96	4,84	10,25	2,79
Tunisie	10,02	-1,50	16,97	8,44	0,28	8,07	8,88	9,48	5,60	0,86	11,41	12,05
UNIQUE DE L'OUEST	10,02	5,29	20,19	9,19	3,77	7,44	1,22	2,15	2,71	5,50	12,43	2,05
Mali	-2,16	10,59	9,29	-6,46	2,59	22,51	2,68	3,27	6,07	13,36	6,65	0,85
Cap-Vert	-9,71	10,26	1,00	3,31	-8,46	2,13	-6,36	-7,63	-3,20	9,69	-6,19	-2,69
Côte d'Ivoire	14,99	12,20	6,09	17,37	6,19	13,59	4,76	1,47	2,59	14,03	3,64	12,54
Gambie	4,56	9,86	11,24	18,53	5,51	1,15	15,64	-1,05	3,71	6,79	10,14	7,91
Ghana	-2,78	-3,54	9,30	1,51	-6,68	8,01	-1,16	14,58	-2,56	0,23	-4,72	12,99
Guinée	8,45	32,90	5,09	0,35	-1,49	-6,39	6,90	6,90	0,00	7,80	4,48	1,32
Guinée-Bissau	-4,36	17,61	-14,95	11,80	-4,36	-5,19	7,07	10,47	4,24	11,03	0,39	2,08
Haute-Volta	12,89	3,18	20,54	0,96	11,38	5,25	6,67	-2,62	19,57	10,04	11,99	-0,64
Libéria	9,72	7,26	5,43	2,62	6,61	7,39	-3,85	4,73	6,47	5,76	0,12	0,89
Mali	6,50	5,34	-0,59	-0,46	-6,71	18,04	5,86	0,22	-3,73	6,61	11,72	-1,57
Mauritanie	-10,07	18,13	21,05	-6,63	34,34	4,20	4,66	-2,79	-1,62	7,99	29,48	-2,20
Niger	10,76	1,66	7,06	12,53	5,92	4,56	15,58	5,04	5,79	12,22	5,52	5,46
Nigéria	12,29	5,23	29,63	10,43	9,95	5,44	2,13	2,40	5,20	2,78	26,64	-0,48
Sénégal	6,07	3,84	2,68	-1,11	-4,64	7,46	3,07	3,26	-5,96	10,73	0,29	4,23
Sierra Leone	25,54	3,84	-2,53	2,84	2,13	5,55	-6,08	0,03	6,37	3,62	-8,05	2,87
Togo	23,36	-1,02	18,15	16,14	12,47	16,72	5,50	7,51	6,87	11,98	3,83	21,19
AFRIQUE DU CENTRE	7,05	5,71	8,36	-2,09	4,38	0,92	2,49	3,63	3,55	2,28	4,58	2,60
Angola	2,29	10,52	-11,40	7,42	7,66	10,23	-2,05	3,77	7,25	8,33	2,62	7,14
Burundi	-10,07	1,92	10,03	20,36	-11,42	7,63	4,60	-6,76	-9,38	-4,94	8,82	7,65
Congo	-12,94	12,34	-0,81	-2,11	15,56	1,91	-8,80	5,35	-6,16	7,30	6,96	0,31
Gabon	-4,03	11,67	50,96	-3,41	11,70	5,92	9,46	5,46	8,34	4,06	31,57	-2,41
Guinée équatoriale	12,89	-8,54	-10,08	-11,25	-2,88	-2,82	-7,41	-4,00	-2,95	-2,02	5,15	-4,72
République centrafricaine	2,13	4,28	-3,63	3,92	2,53	3,30	-6,09	0,01	3,20	2,38	-0,66	0,90
République-Unie du Cameroun	12,32	11,57	8,33	3,24	-1,31	14,95	2,20	4,44	4,45	16,08	2,52	2,16
Rwanda	2,13	9,86	19,77	8,10	-6,30	13,97	11,07	12,74	3,71	13,56	9,22	5,77
São Tomé-et-Principe	8,45	0,00	10,49	-0,74	-7,79	5,92	-7,82	1,90	0,00	0,00	-4,68	1,54
Tchad	-3,71	7,84	15,13	-12,11	0,98	12,59	1,64	1,99	1,34	9,81	3,91	-3,16
Zaire	16,15	0,97	5,29	-3,92	4,38	-6,65	6,21	3,72	4,24	-4,49	2,24	4,92
AFRIQUE DE L'EST ET AFRIQUE AUSTRALE	3,52	11,77	1,98	-2,15	5,54	4,11	2,79	0,07	4,26	4,69	1,40	-2,54
Burkina Faso	24,57	21,81	14,17	12,21	9,10	28,61	19,07	11,84	12,74	12,87	13,51	13,51
Cameroun	24,57	5,92	3,96	17,60	0,00	8,49	-2,08	9,22	6,96	7,39	10,66	5,24
Djibouti	17,08	-1,29	13,63	5,55	10,20	23,93	4,38	-4,15	16,95	2,19	7,44	-0,77
Éthiopie	7,39	1,12	-2,70	13,64	9,05	0,45	3,02	3,52	11,12	-0,44	-2,73	3,53
Kenya	3,55	17,74	-4,53	6,94	15,93	4,75	12,98	2,05	7,37	6,63	-0,56	2,55
Lesotho	47,92	0,00	27,87	10,41	14,87	-9,71	30,77	28,50	14,22	-1,78	31,49	1,75
Madagascar	0,00	15,20	0,10	1,91	6,96	8,38	7,78	-5,11	5,13	4,87	1,38	-3,43
Malawi	3,13	19,12	5,71	11,94	8,92	9,69	6,95	4,34	5,47	7,97	5,75	0,43
Mozambique	-4,24	-4,07	20,04	4,37	15,39	0,66	17,97	9,68	3,40	0,44	17,35	4,39
Népal	1,93	15,33	-11,34	3,41	2,86	12,04	-4,37	6,34	3,43	13,34	-14,49	8,18
Népal	7,54	11,01	-7,25	1,13	6,49	1,95	-6,66	8,01	0,73	-3,44	9,71	0,71
République-Unie du Tansanie	11,31	16,44	3,63	1,26	2,21	5,03	-0,47	-5,73	3,01	9,49	5,74	-6,41
Swaziland	14,87	35,10	9,30	4,47	0,30	5,92	36,96	19,35	4,56	19,14	14,83	13,01
Soudan	1,55	4,72	12,18	6,27	1,66	-1,08	16,26	-1,61	5,25	-2,77	14,95	2,27
Swaziland	21,29	4,36	4,00	9,14	19,05	7,24	0,64	8,68	20,95	9,10	3,30	-0,60
Zambie	7,07	11,06	8,25	-13,68	-0,35	7,17	0,27	-2,74	-2,40	6,77	0,00	-10,39
Zimbabwe	-7,07	12,32	12,35	-16,29	8,04	-4,90	3,82	0,99	3,90	-2,01	4,63	-1,31
AUTRES PAYS EN DEVELOPPEMENT												
D'AFRIQUE	13,70	10,05	5,37	3,74	11,49	0,21	2,58	2,95	12,65	4,07	-0,30	5,20
PAYS EN DEVELOPPEMENT D'AFRIQUE	5,11	7,77	13,27	6,03	5,46	6,03	0,56	4,02	2,45	5,45	2,14	3,98

Tableau 17. Energie électrique : production totale en millions de kWh

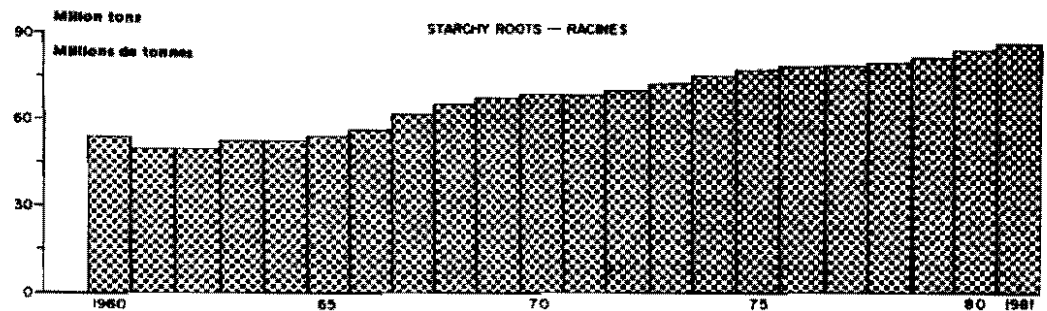
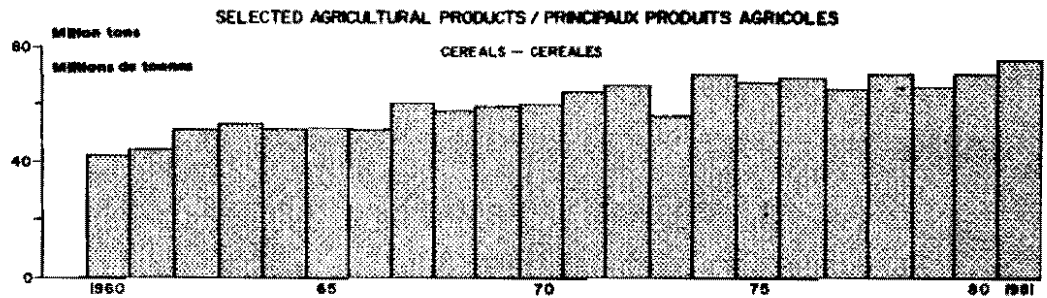
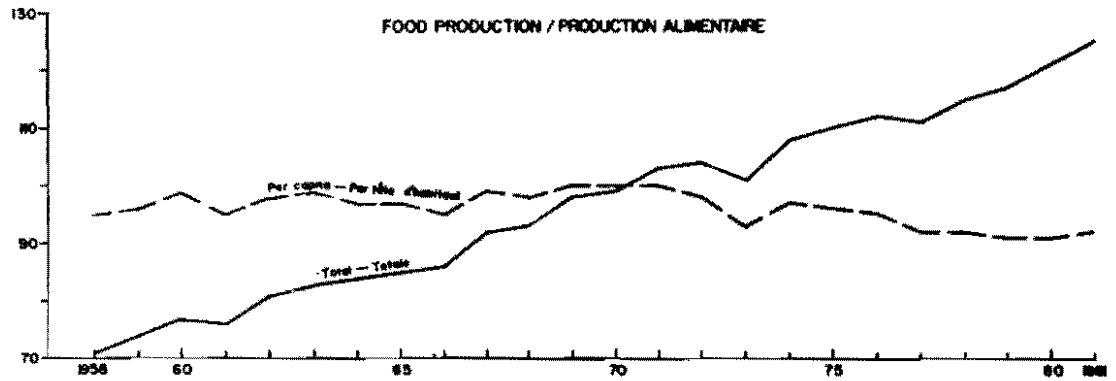
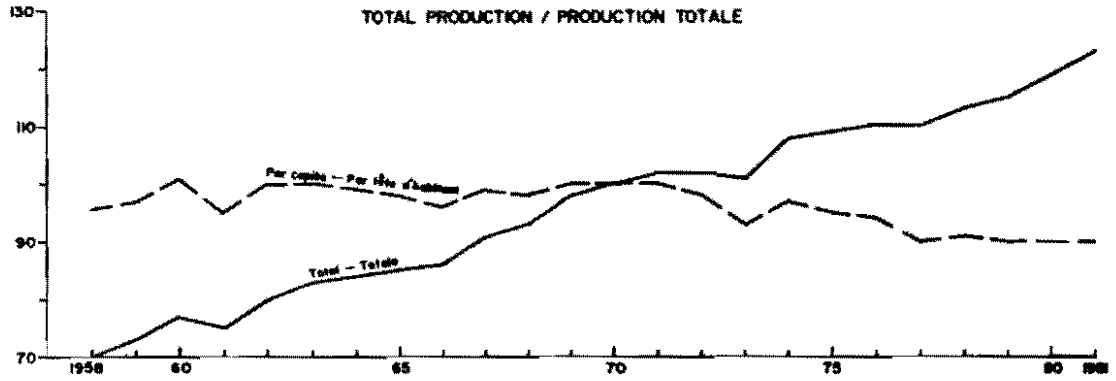
SOUS-REGION ET PAYS	1960	1965	1970	1975	1980
AFRIQUE DU NORD.....	5471	8567	13117	20350	29852*
Algérie.....	1325	1116	1979	3773	5120*
Egypte.....	2639	5473	7591	10386	15150*
Jamahiriya arabe libyenne.....	105	152	426	1163	1650*
Maroc.....	1012	1284	1935	3042	4772*
Soudan.....	74	174	392	640	950*
Tunisie.....	316	368	794	1346	2210*
AFRIQUE DE L'OUEST.....	...	2832	6731	10542	14685*
Bénin.....	10	22	33	4	5*
Cap-Vert.....	...	3	7	8	10*
Côte d'Ivoire.....	67	220	517	962	1775*
Gambie.....	5	8	13	27	37*
Ghana.....	374	528	2920	3996	4575*
Guinée.....	102	174	388	500	510*
Guinée-Bissau.....	1	4	10	20	22*
Haute-Volta.....	8	21	27	53	100*
Libéria.....	...	278	502	855	895*
Mali.....	15	28	57	92	155*
Mauritanie.....	...	30	73	95	105*
Niger.....	8	16	39	70	48*
Nigéria.....	528	1177	1550	3211	5700*
Sénégal.....	127	204	330	410	470*
Sierra Leone.....	41	106	197	193	205*
Togo.....	...	13	68	46	73*
AFRIQUE DU CENTRE	5415	7071	7465*
Angola.....	140	317	644	1305	1425*
Burundi.....	...	14	21	23	25*
Congo.....	27	42	76	110	134*
Gabon.....	20	42	97	253	445*
Guinée équatoriale.....	7	8	9*
République centrafricaine.....	8	21	47	52	64*
République-Unie du Cameroun.....	911	1100	1163	1316	1347*
Rwanda.....	19	...	81	140	167*
Sao Tomé-et-Principe.....	4	6	7	8	9*
Tchad.....	8	18	42	56	65*
Zaire.....	2456	2618	3230	3800	3775*
AFRIQUE DE L'EST ET AFRIQUE AUSTRALE					
Botswana.....	30	274	450*
Comores	2	3	4*

Annexe III

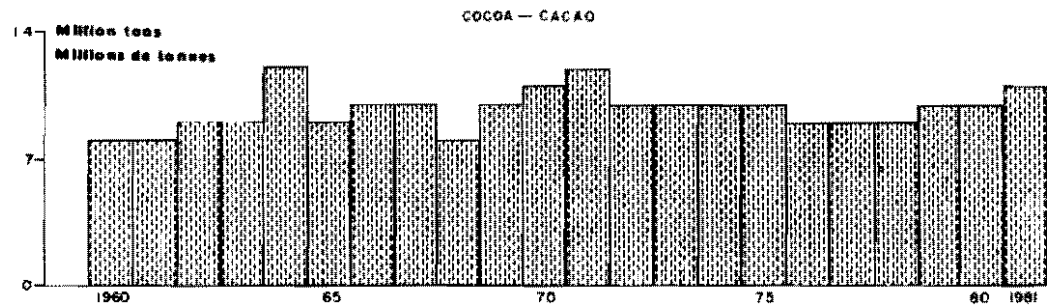
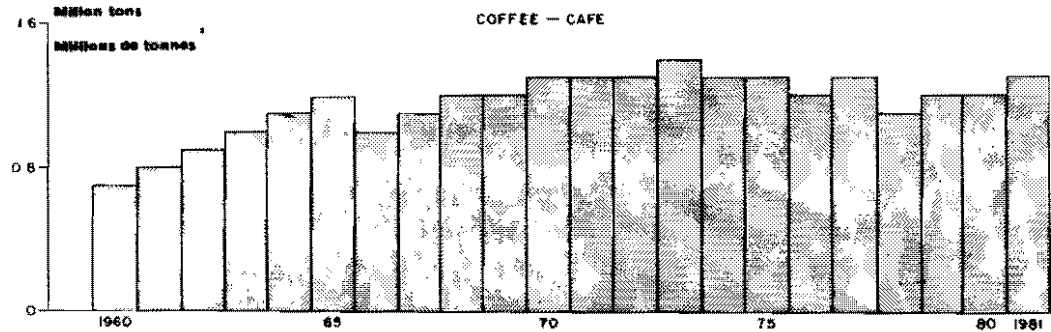
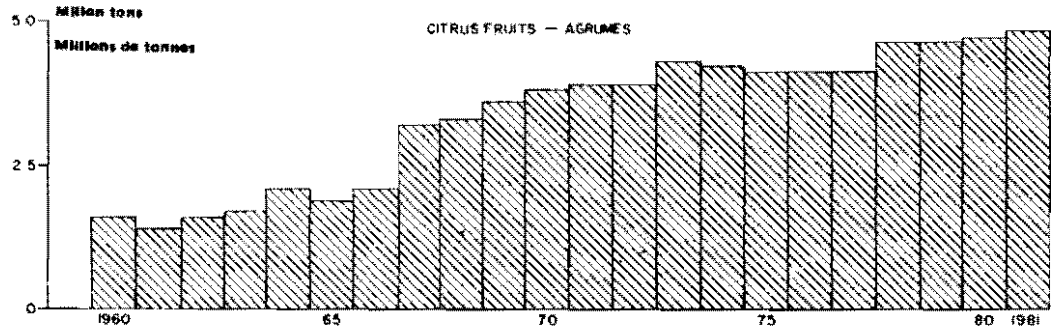
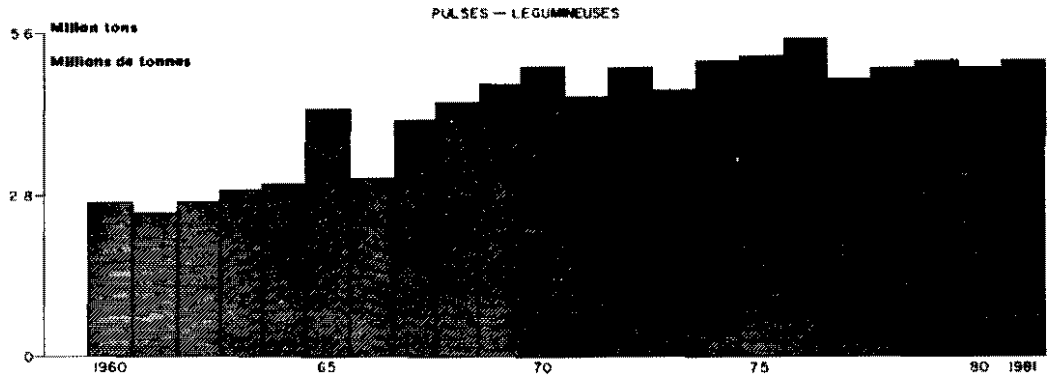
Tableau 17. (suite)

Djibouti.....	9	22	43	73	105*
Ethiopie.....	102	246	520	666	740*
Kenya.....	222	328	583	953	1650*
Lesotho.....	...	4
Madagascar.....	107	107	246	335	385*
Malawi.....	28	50	145	295	345*
Maurice.....	55	103	220	329	435*
Mozambique.....	153	426	682	628	11500*
Ouganda.....	396	572	778	766	672*
République-Unie de Tanzanie.	166	214	479	653	710*
Seychelles.....	...	2	7	27	48*
Somalie.....	5	12	28	53	77*
Swaziland.....	138	165	172*
Zambie.....	836	672	3852	6191	8700*
Zimbabwe.....	2388	4116	6410	6131	4900*
AUTRES PAYS EN DEVELOPPEMENT					
D'AFRIQUE.....
PAYS EN DEVELOPPEMENT.....					

INDEX NUMBERS OF AGRICULTURAL PRODUCTION / INDICES DE LA PRODUCTION AGRICOLE
1969-1971=100

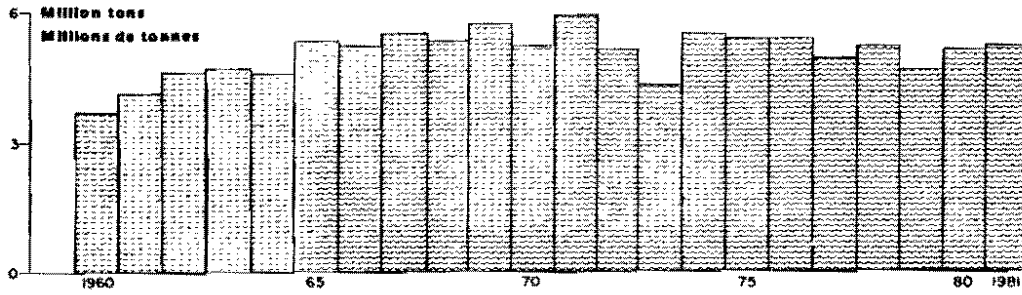


SELECTED AGRICULTURAL PRODUCTS (continued)
 PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES (suite)

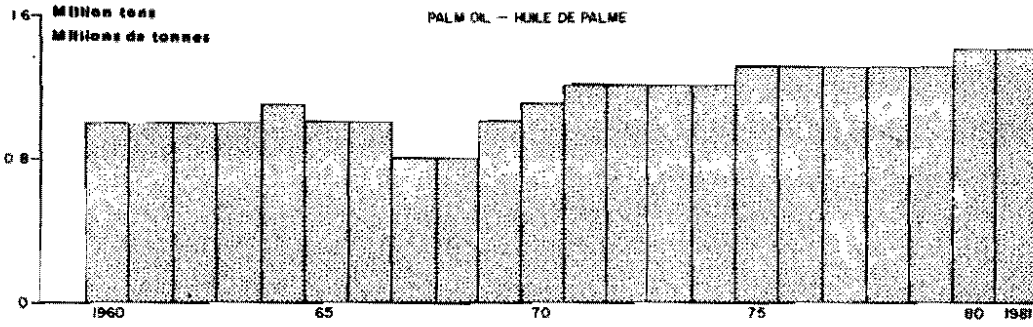


SELECTED AGRICULTURAL PRODUCTS (continued)
 PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES (suite)

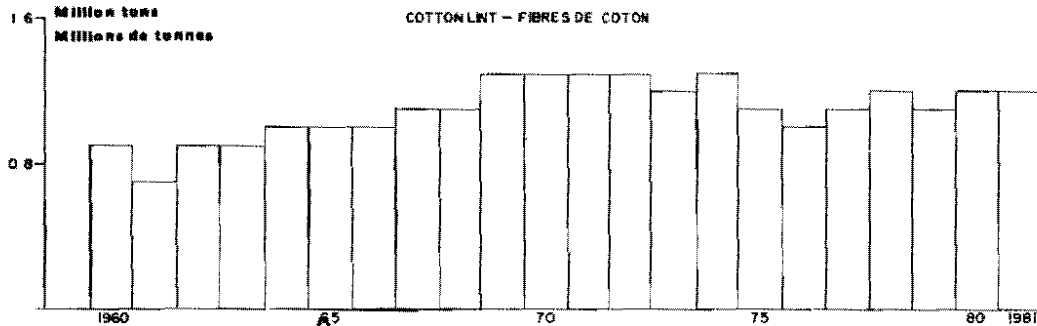
GROUNDNUTS — ARACHIDES



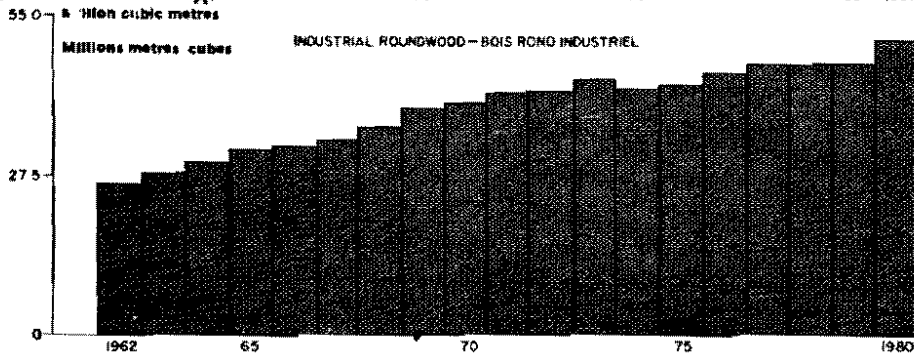
PALM OIL — HUILE DE PALME



COTTON LINT — FIBRES DE COTON

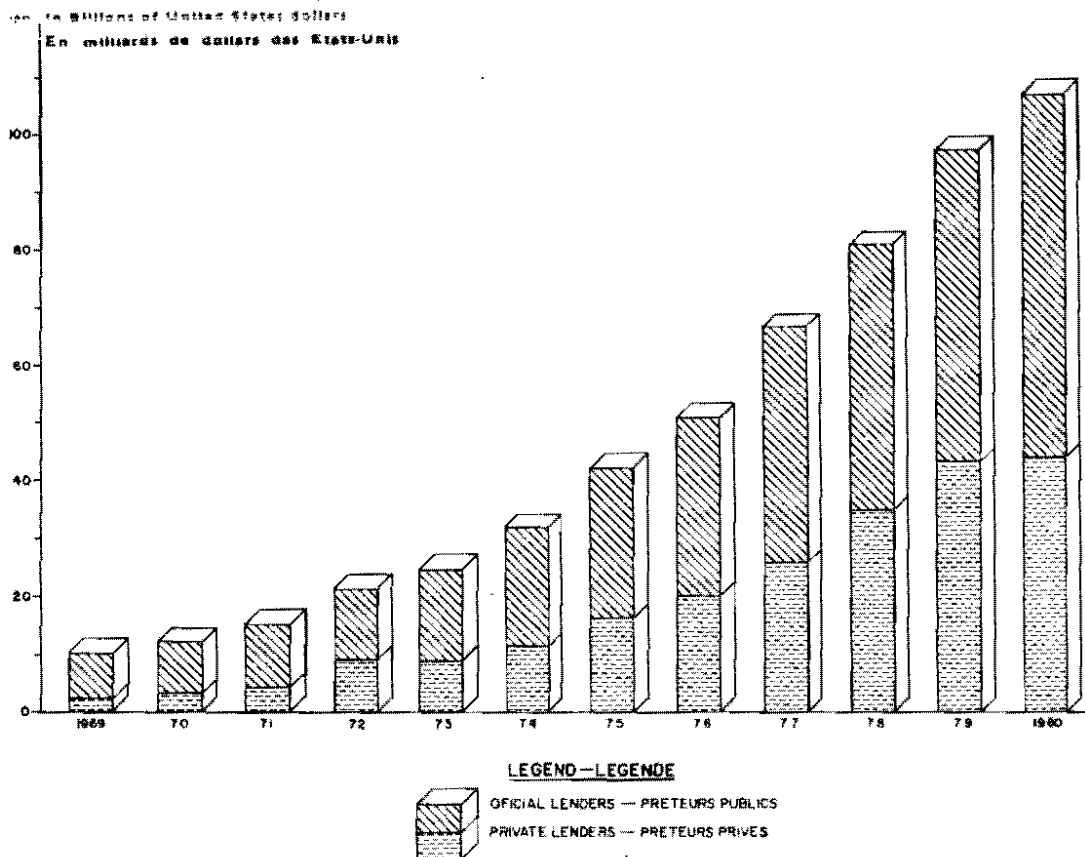


INDUSTRIAL ROUNDWOOD — BOIS ROND INDUSTRIEL



**EXTERNAL PUBLIC DEBT OF AFRICAN COUNTRIES BY TYPE OF CREDITOR
(OUTSTANDING INCLUDING UNDISBURSED)**

**DETTE PUBLIQUE EXTERIEURE DES PAYS AFRICAINS PAR CATEGORIE DE CREANCIERS
(EN COURS Y COMPRIS LES MONTANTS NON DECAISSES)**



**EXTERNAL PUBLIC DEBT OF AFRICAN COUNTRIES — DETTE PUBLIQUE EXTERIEURE DES PAYS AFRICAINS
(DISBURSED ONLY - MONTANTS DECAISSES SEULEMENT)**

